

VIGOUROUX

LES LIVRES
SAINTES
ET LA
CRITIQUE
NATIONALISTE

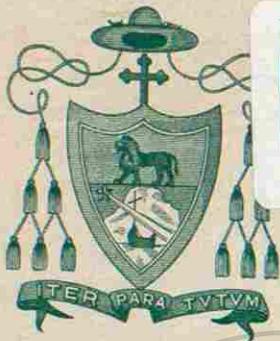
III

BS513

v5

v. 3

1890-91

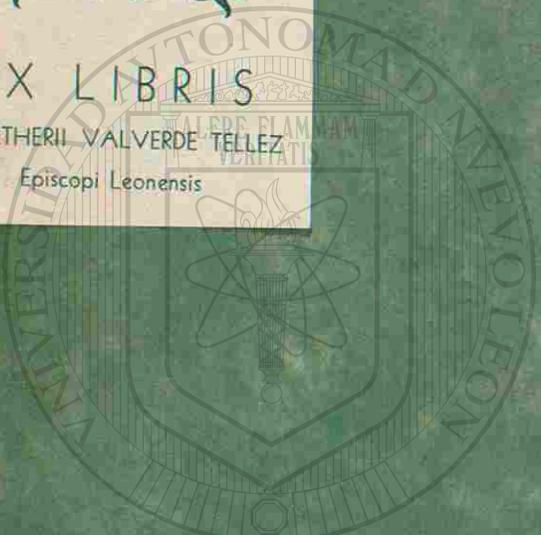


1080014704

EX LIBRIS

HEMETHERII VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



LES
LIVRES SAINTS
ET LA CRITIQUE RATIONALISTE

HISTOIRE ET RÉFUTATION
DES OBJECTIONS DES INGRÉDULES CONTRE LES SAINTES ÉCRITURES

PAR F. VIGOUROUX

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

AVEC DES ILLUSTRATIONS D'APRÈS LES MONUMENTS

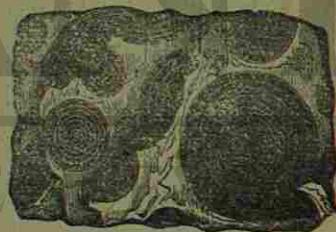
Par M. l'abbé DOUILLARD, Architecte

SECONDE PARTIE. — RÉFUTATION DES OBJECTIONS

I

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

TOME TROISIÈME

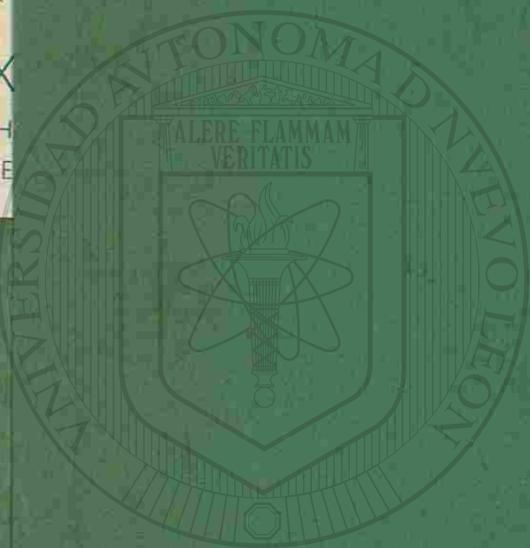


PARIS
A. ROGER & F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS
7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7

1891

Tous droits réservés

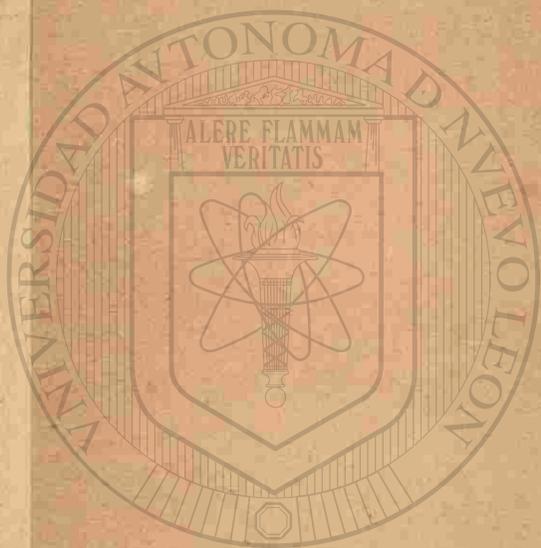
EX
HEMETH
E



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

2201
S.



LES LIVRES SAINTS

ET LA

CRITIQUE RATIONALISTE

UANL

III

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



DU MÊME AUTEUR.

MANUEL BIBLIQUE OU COURS D'ÉCRITURE SAINTE, A L'USAGE DES SÉMINAIRES, avec cartes et illustrations. *Ancien Testament*, par F. VIGOUROUX. *Nouveau Testament*, par L. BACUEZ, sixième édition, 4 volumes in-12, Paris, Roger et Chernoviz. 14 francs.

CARTE DE LA PALESTINE, pour l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une feuille de papier japon imprimée en quatre couleurs de 0^m,47 de haut sur 0^m,39 de large, troisième édition, Paris, Roger et Chernoviz..... 1 fr. »
Achetée avec le *Manuel biblique*..... 0 fr. 50

LA BIBLE ET LES DÉCOUVERTES MODERNES EN PALESTINE, EN ÉGYPTÉ ET EN ASSYRIE, par F. VIGOUROUX, avec cent soixante cartes, plans et illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, cinquième édition, 4 volumes in-12, Berche et Tralin..... 16 francs.

LE NOUVEAU TESTAMENT ET LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES MODERNES, par F. VIGOUROUX, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, in-12, Paris, Berche et Tralin..... 4 francs.

MÉLANGES BIBLIQUES. LA COSMOGONIE MOSAÏQUE D'APRÈS LES PÈRES DE L'ÉGLISE, suivie d'études relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, par F. VIGOUROUX, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, seconde édition, in-12, Paris, Berche et Tralin..... 4 francs.

LA SAINTE BIBLE SELON LA VULGATE, traduite en français par l'abbé J.-B. GLAIRE, troisième édition avec introductions, notes complémentaires et appendices par F. VIGOUROUX, 4 volumes in-8°. Paris, Roger et Chernoviz. Prix..... 24 francs.

En préparation :

DICIONNAIRE DE LA BIBLE, contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les Saintes Écritures, les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes, avec de nombreux renseignements bibliographiques. Ouvrage orné de cartes, de plans, de vues des lieux, de reproductions de médailles antiques, de fac-simile des manuscrits, de reproductions de peintures et de bas-reliefs assyriens, égyptiens, phéniciens, etc. Publié par F. VIGOUROUX, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs.

LES
LIVRES SAINTS

ET LA

CRITIQUE RATIONALISTE

HISTOIRE ET RÉFUTATION

DES OBJECTIONS DES INCRÉDULES CONTRE LES SAINTES ÉCRITURES

PAR

F. VIGOUROUX

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

AVEC DES ILLUSTRATIONS D'APRÈS LES MONUMENTS

Par M. l'abbé DOUILLARD, Architecte

SECONDE PARTIE. — RÉFUTATION DES OBJECTIONS

I

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

TOME TROISIÈME

PARIS

A. ROGER & F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS

7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7

1890

Tous droits réservés



Capilla Alfonso
Biblioteca Universitaria

44489

BS513

V5

V.3

1890-91



Les hiéroglyphes et les caractères cunéiformes ont été prêtés
par l'Imprimerie Nationale.



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

LETTRE DE Mgr BOURRET, Évêque de Rodez,

A L'AUTEUR.

ÉVÊCHÉ
DE RODEZ
ET
DE VABRES

Rodez, le 11 mars 1890.

MON CHER DIRECTEUR,

C'est avec une grande joie que j'ai reçu le quatrième volume des « Livres Saints et la Critique rationaliste. » Ainsi se terminent vos savantes études sur nos Livres inspirés et la série des longues recherches que vous avez faites sur nos textes sacrés.

Ce dernier volume, qui contient plus particulièrement la réfutation des objections modernes de l'incrédulité et de l'hérésie, complète très heureusement vos premiers volumes et nous donne enfin sur la Sainte Écriture une étude mise à jour et en harmonie avec les découvertes modernes de la science orientaliste.

Ce qui ressort de la lecture de vos savants travaux, est à la fois une lumière pour l'esprit et un sentiment de grande consolation pour le cœur.

LIVRES SAINTS. — T. III.

007747

Lumière pour l'intelligence, je dis bien, car à mesure que les découvertes modernes amènent en discussion quelque nouveau texte ou quelque nouveau signe hiéroglyphique et cunéiforme, il semble que c'est un nouveau témoin qu'elles amènent de la sincérité de nos auteurs sacrés et de la véracité de leur récit.

Consolation pour le cœur, tel est bien le sentiment qu'on éprouve en vous lisant, car il est doux de sentir qu'on est en possession de la vérité et que tout cet échafaudage de vaines critiques que l'Allemagne, la France et l'Angleterre en particulier ont essayé d'élever contre la Bible et le Nouveau Testament ne tient pas devant une étude approfondie des textes et une exégèse sérieuse et harmonique avec les vraies données de la science.

Il vous faut maintenant arriver, cher ami, à cette grande étude sur les deux Talmuds que je vous ai demandée dans ma dernière lettre et qui vous amènera à votre tour à traiter plus scientifiquement que ne peuvent faire des journalistes et des hommes de bataille cette fameuse question juive qui passionne aujourd'hui le monde.

Veillez agréer, cher Directeur, l'assurance de mes sentiments en N.-S.

† ERNEST,

Évêque de Rodez.

LES LIVRES SAINTS

ET

LA CRITIQUE RATIONALISTE.

SECONDE PARTIE.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA BIBLE.

LIVRE PREMIER.

LE PENTATEUQUE.

SECTION I^{re}.

AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Après avoir retracé les phases principales de la guerre contre les Écritures, nous devons éclaircir maintenant les difficultés qu'offre le texte sacré et réfuter les objections des incrédules. En suivant jusqu'ici l'ordre historique nous avons déjà rencontré sur notre route la plupart des objections que soulève la critique; mais nous n'avons guère pu que les signaler, sans nous y arrêter; le moment est venu de les discuter plus à fond, et à la place où elles se présentent dans la Bible, en ajoutant à celles que nous avons déjà mentionnées l'exposé et la

réfutation de celles dont nous n'avons pas eu encore l'occasion de parler.

Le premier livre de l'Ancien Testament est le Pentateuque. Depuis Celse et Julien l'Apostat, c'est de tous les écrits inspirés celui qui a été le plus souvent en butte aux traits des ennemis de la foi. Aujourd'hui, on lui conteste jusqu'à son rang ; on nie son authenticité¹, son antiquité, sa véracité ; il n'y a pas un chapitre, presque pas un verset contre lequel on n'émette des doutes ou l'on n'invente des difficultés de toute sorte : c'est donc la partie de l'Écriture qui devra nous occuper le plus longuement. Nous allons établir d'abord son origine mosaïque ; nous répondrons ensuite tour à tour aux objections de détail, pour le venger de toutes les fausses accusations dont il est l'objet.

La question de l'authenticité, c'est-à-dire de l'origine mosaïque du Pentateuque est une question capitale. Elle est comme le fondement sur lequel repose tout l'édifice biblique et par là même la religion juive et chrétienne. Si l'histoire de la sortie d'Égypte a été écrite au moment même où s'est accompli ce grand événement et par le principal acteur, son témoignage est irrécusable et la mauvaise foi seule peut révoquer en doute la véracité des faits de l'exode ; si, au contraire, elle n'a été rédigée que plusieurs siècles après, ceux qui nient l'inspiration des Écritures peuvent en contester l'autorité au

¹ Le parti pris seul qui, par « principe, s'interdit tout examen ou s'aveugle par habitude sur les faits les plus palpables, peut encore s'en tenir à l'opinion traditionnelle [sur l'origine mosaïque du Pentateuque] ou essayer de la défendre. » Ed. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, 1879, t. 1, p. 12.

nom de la critique, en nier la véracité et considérer comme des mythes les grands événements et les grands miracles qui amenèrent la délivrance des Hébreux du joug égyptien. De plus, ils ont le droit de prétendre que le Pentateuque ne nous représente pas l'état religieux, intellectuel et moral des contemporains de Moïse, mais celui d'une époque postérieure, où la civilisation avait progressé, où la religion s'était perfectionnée, où la législation s'était formée peu à peu, grossissant et se complétant d'âge en âge. La loi mosaïque n'est point dans ce cas le fruit de la révélation, mais du progrès naturel de l'esprit humain. Le caractère surnaturel de la religion et des institutions hébraïques se trouve ainsi profondément altéré ou plutôt détruit, et quoique le théologien soit toujours armé pour défendre les premiers livres de l'Ancien Testament au nom de la foi, le critique ne l'est plus contre l'incrédulité qui rejette d'une part les décisions de l'Église et récuse d'autre part l'autorité d'une histoire, écrite longtemps après les événements qu'elle raconte, et dont il est impossible de vérifier et de contrôler les témoignages. L'origine divine de la loi judaïque, la vocation du peuple élu, la révélation primitive, tous les grands faits, en un mot, qui sont la base du Christianisme, deviennent ainsi suspects et douteux, en dehors de l'autorité de l'Église.

C'est l'importance même de cette question de l'authenticité du Pentateuque qui nous explique l'acharnement avec lequel les incrédules reviennent sans cesse à la charge contre la croyance traditionnelle¹. Ils veulent

¹ Voir t. II, p. 580 et suiv.

renverser cette forte muraille pour pénétrer au cœur de la place, car ils savent qu'ils ne peuvent rien contre la religion, tant qu'ils n'ont pas détruit ces remparts qui la défendent. Sous l'apparence d'une question purement littéraire, c'est le principe de la religion qui est en jeu. Il s'agit bien moins de savoir quel est l'auteur et la date d'un livre que de ruiner ou de défendre l'existence du surnaturel et de la révélation. La question de l'origine du Pentateuque est devenue celle même de la religion révélée. A l'heure présente, le débat sur les Évangiles et les Épîtres, qui a passionné les esprits pendant tant d'années, est relégué à l'arrière-plan, et l'on s'occupe surtout de rechercher à quelle époque remontent l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, pour essayer de montrer que les lois qu'ils contiennent ne viennent point de Moïse, mais sont le fruit naturel du développement de la vie nationale d'Israël, d'où il résulte qu'il n'y a point de révélation mosaïque.

Il nous faut donc établir tout d'abord l'authenticité du Pentateuque, c'est-à-dire démontrer qu'il a été écrit à l'époque même de l'exode, comme l'a toujours enseigné la tradition juive et chrétienne. Observons néanmoins que nous n'avons pas besoin de soutenir et que nous ne soutenons pas que l'œuvre de Moïse nous est parvenue dans son intégrité absolue, sans aucun changement, sans aucune addition, sans aucune altération et sans aucune glose. Quelques modifications plus ou moins légères, apportées çà et là dans la suite des temps, à cette antique histoire, soit pour la compléter, soit pour la rendre plus facile à comprendre, soit pour en rajeunir

la langue n'empêchent pas que l'ensemble ne date de l'époque de la sortie d'Égypte. Bossuet et les critiques les plus stricts admettent sans difficulté des changements « sur des nombres, sur des lieux ou sur des noms, » l'addition du récit de la mort de Moïse à la fin du Deutéronome, etc.¹.

Il est à propos de remarquer que lorsqu'on dit que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse, il ne faut pas l'entendre en ce sens que cet écrit soit encore aujourd'hui en tout point tel qu'il était, quand il sortit de la plume de son auteur. Les plus orthodoxes eux-mêmes admettent qu'il a pu subir quelques légères modifications et recevoir quelques courtes additions... Quand nous disons que le Pentateuque est de Moïse, nous voulons seulement affirmer qu'il l'a composé dans sa substance et dans sa totalité et que si l'on y rencontre certaines choses qui ne soient pas mosaïques, elles sont accessoires, secondaires et accidentelles².

Nous n'avons donc à défendre l'authenticité du Pentateuque que dans sa substance, sans nous occuper des menus détails que la critique peut suspecter d'interpolation ou de modification³.

¹ Bossuet, *Discours sur l'hist. univ.*, n° part., ch. xxviii, édit. de Bar-le-Duc, t. iv, p. 222.

² Re, *Gli scritti di Mosè*, dans l'*Archivio di letteratura biblica*, t. v, 1883, p. 294. Cf. Kaulen, *Einleitung in die h. Schrift*, p. 44, 163-164.

³ Sur ces menus détails, qu'il sera inutile d'énumérer ici pour la défense de la Bible, on peut voir notre *Manuel biblique*, 7^e édit., nos 257-262, t. i, p. 402-412; Welte, *Nachmosaisches im Pentateuch*, 1841. — Il faut remarquer, du reste, que, par une singulière contradiction, les critiques rationalistes qui admettent si volontiers partout

L'origine mosaïque du Pentateuque étant ainsi entendue, nous allons l'établir en rappelant en premier lieu les témoignages sur lesquels elle s'appuie et en exposant en second lieu l'argument tiré de l'étude de son contenu. Ce second argument sera celui que nous développerons de préférence, parce qu'il nous paraît le plus propre à opérer la conviction dans tous les esprits sans parti pris et parce qu'il répond mieux à la manière de raisonner des rationalistes, qui s'appuient exclusivement sur des preuves intrinsèques.

des interpolations et des changements de toute espèce allèguent constamment ces gloses insignifiantes contre l'origine mosaïque du Pentateuque.

CHAPITRE I^{er}.

ORIGINE MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE.

ARTICLE I^{er}.

PREUVES EXTRINSÈQUES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

La tradition chrétienne a toujours attribué unanimement à Moïse la composition du Pentateuque. Les Pères, les docteurs, les interprètes et les commentateurs catholiques de tous les temps n'ont jamais varié là-dessus¹, et le Concile de Trente a été l'écho fidèle de la croyance de l'Église en nommant Moïse, dans le Canon des Écritures², comme l'auteur des cinq premiers livres de la Bible. L'Église elle-même a reçu cette croyance de la synagogue. Il est en effet certain que, à l'époque de Notre-Seigneur, les Juifs attribuaient le Pentateuque à Moïse. C'est ce qui résulte des paroles de Jésus-Christ rapportées dans les Évangiles, ainsi que de nombreux passages du Nouveau Testament et des écrits de Philon et de Josèphe.

Notre-Seigneur parle de Moïse dans seize passages

¹ C'est un fait reconnu de tout le monde.

² *De canonicis Scripturis*, sess. IV.

L'origine mosaïque du Pentateuque étant ainsi entendue, nous allons l'établir en rappelant en premier lieu les témoignages sur lesquels elle s'appuie et en exposant en second lieu l'argument tiré de l'étude de son contenu. Ce second argument sera celui que nous développerons de préférence, parce qu'il nous paraît le plus propre à opérer la conviction dans tous les esprits sans parti pris et parce qu'il répond mieux à la manière de raisonner des rationalistes, qui s'appuient exclusivement sur des preuves intrinsèques.

des interpolations et des changements de toute espèce allèguent constamment ces gloses insignifiantes contre l'origine mosaïque du Pentateuque.

CHAPITRE I^{er}.

ORIGINE MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE.

ARTICLE I^{er}.

PREUVES EXTRINSÈQUES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

La tradition chrétienne a toujours attribué unanimement à Moïse la composition du Pentateuque. Les Pères, les docteurs, les interprètes et les commentateurs catholiques de tous les temps n'ont jamais varié là-dessus¹, et le Concile de Trente a été l'écho fidèle de la croyance de l'Église en nommant Moïse, dans le Canon des Écritures², comme l'auteur des cinq premiers livres de la Bible. L'Église elle-même a reçu cette croyance de la synagogue. Il est en effet certain que, à l'époque de Notre-Seigneur, les Juifs attribuaient le Pentateuque à Moïse. C'est ce qui résulte des paroles de Jésus-Christ rapportées dans les Évangiles, ainsi que de nombreux passages du Nouveau Testament et des écrits de Philon et de Josèphe.

Notre-Seigneur parle de Moïse dans seize passages

¹ C'est un fait reconnu de tout le monde.

² *De canonicis Scripturis*, sess. IV.

des Évangiles. Dans deux d'entre eux, c'est à propos d'événements importants de l'exode¹. En deux autres endroits, nous avons une allusion au législateur des Hébreux et les termes employés dans le second cas sont dignes de remarque : « Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi²? » Plusieurs fois le Sauveur parle de certaines prescriptions du Pentateuque³ de telle sorte qu'il est difficile de croire, comme le prétendent certains critiques, qu'il s'accommode simplement aux croyances populaires, en les attribuant à Moïse : ainsi quand il dit que Moïse a donné des lois concernant la lèpre⁴, l'obéissance aux parents⁵, le divorce⁶. Parlant de l'Ancien Testament en saint Marc et en saint Luc, il nomme plusieurs fois « le livre de Moïse, » « Moïse et les Prophètes, » « la loi de Moïse, les Prophètes et les Psalmes⁷. » Enfin, en saint Jean, il en appelle aux « écrits de Moïse, » comme rendant témoignage de sa personne et il ajoute que si les Juifs qui l'écoutent croient réellement à Moïse, ils doivent croire aussi en lui, puisque Moïse a écrit de lui⁸. Ses Apôtres et ses disciples se sont

¹ Joa., III, 14; VI, 32.

² Matt., XXIII, 2; Joa., VII, 19.

³ Matt., VIII, 4; cf. Marc, I, 44; Luc, V, 14; Matt., XIX, 8 (cf. Marc, X, 3-9); Marc, VII, 10; Luc, XX, 37; Joa., VII, 22-23.

⁴ Lev., XIII, XIV.

⁵ Ex., XX, 12.

⁶ Deut., XXIV, 1-4; Marc, X, 5. Jésus-Christ dit que Moïse a écrit cette loi.

⁷ Marc, XII, 26; Luc, XVI, 29, 31; XXIV, 44.

⁸ Joa., V, 45-47. Ce passage de S. Jean est particulièrement remarquable. La manière dont s'exprime Notre-Seigneur, Joa., V, 46,

exprimés de la même manière sur l'origine mosaïque du Pentateuque¹.

Philon dit que Moïse « a écrit des volumes sacrés dont une partie est historique et l'autre contient des préceptes et des défenses. » Il ne ressemble pas, ajoutait-il, « aux autres écrivains, il a voulu montrer que Dieu est le créateur de l'univers². » Josèphe attribue expressément cinq livres à Moïse³ et il marque qu'ils commencent par le récit de la création du monde⁴. Le Talmud, ce grand recueil de toutes les traditions judaïques, enseigne formellement que Moïse a écrit le Pentateuque⁵. Il va même au delà de la vérité, en enseignant que tous les mots en ont été dictés oralement à leur auteur. Parmi les Rabbins, il n'y a désaccord qu'en ce qui concerne les derniers versets du

où il fait appel à Moïse lui-même, prouve clairement que le Sauveur n'attribuait pas le Pentateuque à Moïse pour se conformer au langage des Juifs, mais parce que Moïse en est bien l'auteur.

¹ Luc, XVI, 20; XXIV, 27; Act., III, 22; XV, 21; XXVI, 22; XXVIII, 23; Rom., V, 13-14; X, 5, 19; Apoc., XV, 3; Matt., XIX, 7-8; XXII, 24; Marc, XII, 19; Luc, XX, 28; Joa., I, 45. Voir E. C. Bissel, *The Pentateuch*, p. 42-44.

² Philon, *De vita Mosis*, I, II, *Opera*, édit. Mangey, t. I, p. 141.

³ Josèphe, *Contra Apionem*, I, 8, édit. Didot, t. II, p. 340-341; cf. *ibid.*, II, 15-16, p. 378; *Ant. jud.*, IV, VIII, 3, t. I, p. 134, etc.

⁴ Josèphe, *Ant. jud.*, *Proem.*, 4, t. I, p. 3.

⁵ משה כתב ספרו « Moïse a écrit son livre. » *Baba bathra*, 15 b. Le *Pirké-Aboth* s'ouvre par le passage suivant : « Moïse a reçu la loi sur le mont Sinai, il l'a transmise à Josué; Josué l'a transmise aux anciens et les anciens aux prophètes et les prophètes la trans-mirent aux hommes de la grande synagogue. » Voir le *Pirké-Aboth*, I, 1, à la fin du *Thephillath Adath Yeschouroun*, publié par A. B. Créhange, in-16, Paris, 1850, p. 8.

Deutéronome : les uns soutiennent cette opinion singulière que Moïse y raconte par anticipation sa propre mort que Dieu lui aurait révélée ; les autres pensent, non sans vraisemblance, que Josué compléta par ce récit l'histoire du législateur des Hébreux¹.

Quoi qu'il en soit, du reste, de ce dernier point, les Talmudistes, en attribuant à Moïse la composition du Pentateuque, n'étaient indubitablement que l'écho de la croyance de leurs pères. Les Samaritains, ennemis des Juifs, ne s'expriment pas autrement qu'eux². L'auteur du second livre des Machabées, celui de l'Ecclésiastique, des Paralipomènes, des troisième et quatrième livres des Rois, Esdras, Néhémie parlent tous aussi de la même manière du livre et de la loi de Moïse³. Nous

¹ Voir Hamburger, *Real-Encyclopädie des Judenthums*, 2 in-8°, Strelitz, 1874, t. 1, p. 825. Le huitième article de la foi juive, exposé par Maimonide porte : « Il faut croire que la loi que nous possédons est la loi qui nous a été donnée par Moïse... Moïse écrivit ce qui lui fut dicté sur l'histoire et sur les lois. » *Comm. in tr. Sanhedr.*, cap. xi, dans Abrabanel, *Sépher Rosch 'Amanah, Liber de Capite fidei*, transl. per G. Vorstium, c. 1, in-4°, Amsterdam, 1638, p. 6. Cf. la traduction de Surenhusius, *Mischna cum commentariis integris Maimonidis et Bartenoræ*, 6 in-f°, Amsterdam, 1702, t. IV, p. 264. Abrabanel déclare qu'on ne peut appartenir à la communion israélite qu'autant qu'on accepte cet article de foi. Abrabanel, *ibid.*, c. vi, p. 21.

² Dans le *Chronicon samaritanum, arabice conscriptum, cui titulus est Liber Josuæ*, datant de l'époque des Ptolémées, Dieu dit à Josué, cap. ix : « Jusaa, ne abroges lectionem eorum quæ Musa propheta in unum codicem collegit, et quæ scripsit, ea nempe quæ Levitis... servanda tradita sunt. » Edit. G. J. Juynboll, Lugd. Batav., 1848, p. 141, texte arabe, p. 10.

³ II Mac., vii, 6; Eccli., xxiv, 33; II Par., xxiii, 18; xxv, 4; xxxiv, 14; xxxv, 12; I Esd., iii, 2; vi, 18; II Esd., xiii, 1; Bar., ii, 2; Dan., ix, 11, 13; III Reg., ii, 3; IV Reg., x, 31, etc.

pouvons remonter ainsi jusqu'au livre de Josué, écrit ayant le règne de Saül¹ : « Le livre de la loi de Moïse » y est plusieurs fois cité².

Toute la littérature hébraïque rend donc témoignage à l'origine mosaïque du Pentateuque. Les livres historiques et prophétiques qui ne citent pas Moïse en termes exprès le font du moins d'une manière indirecte par voie d'allusions et d'emprunts. Le Psautier est le Pentateuque mis en prières. L'ange qui apparaît au commencement du livre des Juges tire les discours qu'il adresse aux Israélites de l'Exode et des Nombres³; le prophète innommé qui reproche aux tribus du Nord leur infidélité leur rapporte des paroles de l'Exode⁴ et le message que Jephthé envoie aux Ammonites n'est qu'un abrégé de plusieurs chapitres des Nombres⁵. Tous les autres écrivains de l'Ancien Testament puisent de même, qui plus, qui moins, à cette source abondante du Pentateuque. « Le peuple juif, avec toute son histoire et toute sa lit-

¹ Voir Jos., ix, 27, comparé avec II Reg. (II Sam.), xxi, 1 et suiv. D'après v, 1 (hébreu), l'auteur était du nombre de ceux qui avaient traversé le Jourdain à l'époque de l'entrée des Israélites dans la terre promise. Cf. *Manuel biblique*, 7^e édit., t. II, n° 415, p. 5.

² Jos., viii, 31; xxiii, 6; cf. i, 8; viii, 34.

³ Jud., ii, 1-3; cf. Ex., xxiii, 22-23; xxxiv, 12, 13, 15; Num., xxxiii, 55; Deut., vii, 1, 5, 12.

⁴ Jud., vi, 8-10; cf. Ex., xx, 2, 3; xxiii, 24.

⁵ Jud., xi, 15-27; cf. Num., xx-xxii. Cf. aussi Jud., ii, 11; iii, 7, 9, 12, 15; iv, 1, 7, etc., et Deut., xi; Jud., viii, 23 et Exod., xv, 18; Jud., i, 2; xx, 18 et Gen., xlix, 9 et passim. Voir beaucoup d'autres allusions indiquées par le P. J. Knabenbauer, *Der Pentateuch und die ungläubige Bibelkritik*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 207-208.

térature, est comme le papyrus vivant, indestructible, inaltérable sur lequel est écrit comme par le doigt de Dieu le texte de la *Thorah*. L'histoire postérieure à Moïse présuppose la loi du Sinaï comme la loi écrite; la littérature postérieure à Moïse, soit ancienne, soit récente, attestée par ses nombreuses voix la priorité de la *Thorah* sous sa forme actuelle... En un mot, les livres historiques, prophétiques, didactiques et poétiques d'Israël, ont leur fondement et leurs racines dans la loi de Moïse¹. » Une tradition si précise, si constante et si

¹ Fr. Delitzsch, *Die Genesis*, 2^e édit., 1853, p. 6, 14-15. On peut voir cet argument longuement et soigneusement développé dans W. Smittl, *The Book of Moses or the Pentateuch in its authorship*, Londres, 1868, t. I, p. 44-227. Voir aussi Herbst et Welte, *Einleitung in die h. Schriften des Alten Testaments*, 1842, t. II, p. 7-16; Keil, *Lehrbuch der Einleitung in die Schriften des A. T.*, 2^e édit., 1859, p. 113-122; *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^{os} 241-243, p. 372-377; Kaulen, *Einleitung*, p. 160-161. Pour les prophètes, voir en particulier dans le texte hébreu les passages suivants qui supposent l'existence d'une loi écrite : Osée, VIII, 12; cf. Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, Erlangen, 1881, p. 37 et suiv.; Jer., XXXI, 31-33; XVIII, 18; Ezech., VII, 26; Lam., II, 9; Soph., III, 4; Mal., II, 7; Ps. XVIII (Vulg. XVII), 23. Mich., II, 11; Osée, IV, 6. La loi est mentionnée sous le nom de *Thorah de Jéhovah* dans les anciens prophètes : Amos, II, 4; Osée, IV, 6; VIII, 1, 12; Is., I, 10; II, 3; V, 24; VIII, 16, 20; XXIV, 5; XXX, 9; Mich., IV, 2. Ceux qui combattent l'authenticité du Pentateuque prétendent que le mot *Thorah* ne désigne pas ici la loi écrite, mais un enseignement de Jéhovah; or il y a plusieurs passages où ce dernier sens est inadmissible, comme Amos, II, 4, où la *Thorah* est mise en parallèle avec les commandements de Dieu, etc.; Osée, IV, 6, où il est question d'une loi sacerdotale, non seulement violée, mais oubliée, ce qui suppose une haute antiquité; Osée, VIII, 1, où *Thorah* et *alliance* sont synonymes, comme ils le sont également dans Is., XXIV, 5. Le mot *alliance* ne peut s'appliquer à

universelle ne peut s'expliquer que par l'existence du Pentateuque dès les commencements de l'histoire du peuple d'Israël¹.

Le Deutéronome nous apprend en termes formels que « Moïse écrivit cette loi et la remit aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche d'alliance de Jéhovah, et à tous les anciens d'Israël². » Les uns étendent à tout le Pentateuque le sens du mot « loi; » les autres le restreignent au Deutéronome, mais, même dans cette dernière interprétation, ce passage nous fournit une preuve au moins indirecte de l'origine mosaïque des quatre autres livres du Pentateuque, car le cinquième n'étant qu'un abrégé des précédents en présuppose nécessairement l'existence. L'Exode nous parle d'ailleurs

l'enseignement de Dieu donné par les prophètes. Cf. G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal codes*, p. 227-229. Aussi M. Smend, l'un des plus ardents partisans de M. Wellhausen, est-il obligé de le reconnaître : « Hoseæ verba (VIII, 12) octavo sæculo, apud Ephraimitas multas leges scriptas fuisse comprobant... quamvis a magna populi parte negligenterentur... ut adeo divini juris videantur, ac si ab ipso Jehova scripta essent... Certe plurimas illas leges quorum Hosea mentionem facit, ad Mosem inventorem relatas esse putandum est. » *Moses apud prophetas*, p. 13, 19; cf. G. Vos, *loc. cit.*, p. 229-235; Bissel, *Pentateuch*, p. 301.

¹ Voir à ce sujet les considérations de l'abbé de Broglie, *Le caractère historique de l'Exode*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1887, p. 350-351.

² Deut., XXXI, 9. Cf. XXXI, 24. Cf. Keil, *Lehrbuch der Einleitung*, p. 111-112; Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins Alte Testament*, t. III, p. 153-166; H. Hävernich, *Handbuch der Einleitung in das A. T.*, § 108, t. II, p. 157-162. « Nous reconnaitrons volontiers, dit M. Reuss, que le code deutéronomique (chap. IV, 44-XXVIII, 69) a l'air de prétendre être rédigé par Moïse lui-même. » *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 24.

« du livre » dans lequel le libérateur d'Israël reçoit l'ordre d'écrire la prescription divine qui commande d'anéantir les Amalécites¹. Il est dit aussi que Moïse écrivit les paroles de la loi dans « le livre de l'alliance » et qu'il le lut ensuite au peuple². La liste des campements d'Israël que nous lisons dans les Nombres³ est expressément attribuée à Moïse.

Indépendamment de ces témoignages explicites, nous rencontrons dans le Pentateuque une foule d'expressions et de réflexions qui fixent la date de sa composition, parce qu'elles nous montrent qu'au moment où vivait l'auteur, les Israélites n'habitaient pas encore la Terre promise. C'est ce que nous allons établir par l'examen du contenu même du Pentateuque. Nous donnerons à cet examen un assez long développement, à cause de l'importance qu'a prise aujourd'hui cette question.

¹ Ex., XVII, 14. Le texte, tel qu'il est ponctué dans les Massorètes, porte « le livre » avec l'article, *bas-séfer*, non *un livre*, *be-séfer*, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'écrire seulement la prescription contre les Amalécites, mais qu'il y avait un livre dans lequel Moïse écrivait les événements de la sortie d'Égypte. Il n'est du reste nullement vraisemblable que Dieu eût dit à Moïse de prendre un livre pour y inscrire une seule prescription aussi courte; les Massorètes ont donc eu raison de lire *le livre*, et non *un livre*. Voir Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins Alte Testament*, t. III, p. 150-152.

² Ex., XXIV, 4, 7. Cf. Hengstenberg, *Beiträge*, t. II, p. 467-468.

³ Num., XXXIII, 2.

ARTICLE II.

PREUVES INTRINSÈQUES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

I.

Comment on peut reconnaître si le Pentateuque a été écrit au temps de l'exode.

Avant d'établir l'origine mosaïque du Pentateuque par l'examen de son contenu, il est à propos de rappeler quelques principes qui permettront de comprendre plus facilement ce qui va suivre et de mieux saisir la portée et la valeur de l'argument que nous allons exposer.

Tout livre, même inspiré, porte la trace du temps et du lieu où il a été écrit. Personne ne peut complètement s'affranchir du milieu dans lequel il vit; chacun partage plus ou moins les préoccupations de ceux qui l'entourent, leurs idées, leurs passions, leurs besoins, et il laisse comme l'empreinte de ces idées, de ces passions dans ce qu'il écrit comme dans ce qu'il fait. Il y marque ainsi, sans s'en douter, la date du temps où il a vécu, car chaque siècle, avec des aspirations communes, qui sont comme le fond de la nature humaine, a des besoins particuliers, des goûts différents, des tendances propres et qu'on pourrait appeler individuelles,

« du livre » dans lequel le libérateur d'Israël reçoit l'ordre d'écrire la prescription divine qui commande d'anéantir les Amalécites¹. Il est dit aussi que Moïse écrivit les paroles de la loi dans « le livre de l'alliance » et qu'il le lut ensuite au peuple². La liste des campements d'Israël que nous lisons dans les Nombres³ est expressément attribuée à Moïse.

Indépendamment de ces témoignages explicites, nous rencontrons dans le Pentateuque une foule d'expressions et de réflexions qui fixent la date de sa composition, parce qu'elles nous montrent qu'au moment où vivait l'auteur, les Israélites n'habitaient pas encore la Terre promise. C'est ce que nous allons établir par l'examen du contenu même du Pentateuque. Nous donnerons à cet examen un assez long développement, à cause de l'importance qu'a prise aujourd'hui cette question.

¹ Ex., XVII, 14. Le texte, tel qu'il est ponctué dans les Massorètes, porte « le livre » avec l'article, *bas-séfer*, non *un livre*, *be-séfer*, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'écrire seulement la prescription contre les Amalécites, mais qu'il y avait un livre dans lequel Moïse écrivait les événements de la sortie d'Égypte. Il n'est du reste nullement vraisemblable que Dieu eût dit à Moïse de prendre un livre pour y inscrire une seule prescription aussi courte; les Massorètes ont donc eu raison de lire *le livre*, et non *un livre*. Voir Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins Alte Testament*, t. III, p. 150-152.

² Ex., XXIV, 4, 7. Cf. Hengstenberg, *Beiträge*, t. II, p. 467-468.

³ Num., XXXIII, 2.

ARTICLE II.

PREUVES INTRINSÈQUES DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

I.

Comment on peut reconnaître si le Pentateuque a été écrit au temps de l'exode.

Avant d'établir l'origine mosaïque du Pentateuque par l'examen de son contenu, il est à propos de rappeler quelques principes qui permettront de comprendre plus facilement ce qui va suivre et de mieux saisir la portée et la valeur de l'argument que nous allons exposer.

Tout livre, même inspiré, porte la trace du temps et du lieu où il a été écrit. Personne ne peut complètement s'affranchir du milieu dans lequel il vit; chacun partage plus ou moins les préoccupations de ceux qui l'entourent, leurs idées, leurs passions, leurs besoins, et il laisse comme l'empreinte de ces idées, de ces passions dans ce qu'il écrit comme dans ce qu'il fait. Il y marque ainsi, sans s'en douter, la date du temps où il a vécu, car chaque siècle, avec des aspirations communes, qui sont comme le fond de la nature humaine, a des besoins particuliers, des goûts différents, des tendances propres et qu'on pourrait appeler individuelles,

qui tiennent aux circonstances, aux événements, au milieu. Tous les fleuves ont leur route tracée vers la mer, mais quelle variété et que de changements dans leur cours ! Aujourd'hui leurs eaux grossissent, se troublent, se soulèvent et débordent, demain elles baissent et coulent avec calme et limpidité ; à certains moments, elles ne reflètent que les arbres qui croissent sur leurs rives, à d'autres, elles reflètent aussi l'ombre des barques qui les sillonnent ; maintenant elles étincellent au soleil, bientôt elles seront assombries par de noirs nuages. Les générations des hommes passent comme les fleuves, tantôt gaies, tantôt tristes ; tantôt pleines d'espérances et heureuses de la vie que la Providence leur a faite, tantôt découragées et accablées sous le poids des misères et de l'oppression. Et la joie et la tristesse tiennent à des causes si complexes et si multiples, elles se manifestent de manières si différentes qu'à chaque époque ces sentiments communs de l'humanité ont pour ainsi dire une forme particulière. La Rome impériale trouvait son bonheur dans les jeux du cirque ; le moyen âge ne rêvait que tournois et passes d'armes. L'esclavage était la plaie du monde antique ; le paupérisme est la plaie du monde moderne. Tous les hommes se ressemblent par leur aspect général, et cependant chacun a sa physionomie personnelle. On peut aussi distinguer un siècle d'un autre par les traits qui sont propres à chacun, de sorte qu'il soit impossible de les confondre entre eux. Quels sont ces traits ? Nous allons tâcher d'indiquer comment les usages particuliers, les coutumes propres à chaque époque, ses aspirations et ses passions

lui donnent une physionomie propre et, si l'on peut ainsi dire, personnelle.

Saint Paul, le premier ermite, depuis longtemps séparé du monde, demandait à saint Antoine qui le visitait, si les hommes bâtissaient toujours des maisons¹. Les hommes bâtissent toujours des maisons, mais ils ne les bâtissent pas partout ni dans tous les temps de la même manière. Chaque époque, comme chaque pays, a son style d'architecture, qui permet de classer chronologiquement les monuments de cet art. Ce qui est vrai de l'architecture l'est aussi des mœurs, des usages, des coutumes, des lois, du développement des sciences, de la religion, des relations internationales, etc. Toutes ces choses varient selon les temps et les lieux et marquent les nations de leur empreinte, aux diverses périodes de leur existence.

S'il est donc possible de connaître d'une manière certaine et suffisamment caractérisée l'époque où a vécu Moïse, ses aspirations, ses besoins, il sera par là même facile de contrôler le témoignage de la tradition qui lui attribue la composition du Pentateuque et de s'assurer qu'elle ne s'est point trompée. Or, par bonheur, rien n'est plus aisé.

Quoique chaque siècle se distingue par des traits particuliers, il en est dont la physionomie est plus fortement accusée, de même que, parmi les hommes, qui ne se ressemblent jamais complètement, il en est qui tranchent davantage sur les autres par une figure moins vulgaire

¹ S. Jérôme, *Vita S. Pauli*, 10, t. xxiii, col. 25.

et plus originale. Dans l'histoire du monde, il y a des moments de crise; dans l'histoire des peuples, il y a des révolutions qui surexcitent plus vivement les esprits, soulèvent plus violemment les passions, comme le mouvement des croisades ou l'explosion de la révolution française. Par un concours d'événements et de circonstances, qui ne peuvent plus se renouveler dans la vie d'un peuple, il se produit même parfois un fait capital, qui décide de son avenir et fixe sa destinée pour des siècles, comme la conquête de l'Angleterre par les Normands. Alors, au milieu de ces crises extraordinaires qui ébranlent toute une masse d'hommes, troublent tous leurs intérêts, modifient toutes leurs conditions d'existence, il s'accomplit des phénomènes qui ne reparaissent plus à aucune autre période de leur histoire. Ces phénomènes, on peut les saisir, on peut les déterminer et en faire ainsi comme des points de repère chronologiques, de véritables signes du temps.

Moïse a fleuri à une époque de ce genre. De son vivant, Israël a quitté l'Égypte où il était esclave, il a commencé à mener une existence indépendante, il s'est mis en campagne pour aller conquérir la Palestine. C'est bien là l'événement le plus grave et le plus important de l'histoire d'une nation, car c'est sa naissance à la vie politique. Si nous retrouvons dans le Pentateuque la trace des mouvements divers qu'une telle révolution provoqua dans les esprits; si nous y voyons sur le vif, avec les passions qui ont dû l'agiter, avec ses élans de confiance et ses accès de découragement, ce peuple d'esclaves qui fuit l'Égypte où il est opprimé pour aller

chercher une terre où il lui soit permis d'être libre et heureux; si, en un mot, nous avons là le tableau fidèle de l'exode avec toutes ses circonstances et ses péripéties, nous sommes fondés à dire que l'ouvrage a été écrit à cette époque même. Il est certain qu'alors Israël se trouva dans une situation qui ne se représente plus dans son histoire. Pour que le Pentateuque nous peigne fidèlement cette situation, il faut qu'il ait été écrit au moment même où s'accomplissaient les événements; plus tard personne n'aurait pu éprouver les mêmes émotions et les faire revivre sous sa plume. Aujourd'hui l'archéologue peut jusqu'à un certain point réussir à faire illusion; il peut tenter de faire revivre l'image du passé et de donner à son œuvre ce qu'on appelle la couleur locale, et cependant, en dépit de sa science, la date où il écrit perce toujours par quelque endroit. Quiconque, par exemple, lira l'*Uarda* de M. Ebers, aussi savant égyptologue qu'habile écrivain, y reconnaîtra sans peine, malgré l'exactitude des descriptions du temps de Ramsès II et de l'exode, les idées et les préoccupations du XIX^e siècle.

Mais nous n'avons pas à craindre, du reste, d'être induits en erreur par les fausses peintures de romans historiques, quand il s'agit de ces temps reculés. Les anciens n'étaient pas archéologues et les Hébreux moins que personne. Auraient-ils voulu l'être, les moyens nécessaires pour le devenir leur faisaient absolument défaut. Si donc un de leurs écrits nous représente d'une manière non méconnaissable l'image d'une époque déterminée, nous pouvons l'affirmer sans crainte d'erreur : cet ou-

vrage est contemporain des événements qu'il rapporte. Les preuves intrinsèques en faveur de l'authenticité d'un livre, preuve dont on peut abuser mais dont on peut faire aussi un usage discret, sage et judicieux, ont alors une portée considérable. Le caractère original du temps permet de les reconnaître plus facilement qu'à une période terne et presque sans caractère, de même qu'il permet d'en faire plus aisément l'application.

Enfin il y a des œuvres qui portent plus qu'aucune autre la marque de leur siècle, ce sont celles qu'on appelle écrits « de circonstance, » parce qu'elles ont été rédigées, non dans un but spéculatif ou purement historique, mais en vue du moment présent, pour répondre à un besoin actuel, urgent, à l'occasion, par exemple, d'un grand danger public, telles que les Apologies de saint Justin et de Tertullien, au milieu du feu des persécutions. Les compositions de cette nature portent nécessairement la trace sensible et comme la marque des événements qui ont provoqué leur publication, et il est ainsi plus aisé d'en fixer la date. Si le Pentateuque a été écrit par Moïse, il a dû, par la force même des choses, être en partie un écrit de circonstance et il devra nous être facile de le reconnaître.

C'est avec ces principes présents à l'esprit qu'il faut le lire et le méditer, pour se rendre compte s'il est du temps de l'exode ou d'une époque postérieure. Moïse est d'origine israélite : l'auteur du Pentateuque parle-t-il comme un Israélite? — Moïse a été élevé en Égypte, il a vécu dans ce pays et dans la péninsule du Sinaï : reconnaît-on dans le livre qu'on lui attribue l'homme

qui a habité l'Égypte et le Sinaï, qui a été élevé à la cour des pharaons, qui a été en contact avec la société égyptienne? — Moïse a décidé ses frères à quitter la vallée du Nil où ils étaient accablés sous un joug oppresseur, pour aller sacrifier au vrai Dieu sur le mont Horeb et entreprendre ensuite la conquête de la terre de Chanaan : l'auteur du Pentateuque s'exprime-t-il comme un contemporain, un témoin de ces événements? Peut-on, en un mot, reconnaître en lui un homme qui a vu les faits qu'il rapporte et dont l'âme a senti les émotions que l'exode a dû produire sur Israël? — Telles sont les questions qu'il faut se poser et que nous allons tâcher de résoudre. Voici quelle sera notre marche. Nous commencerons par montrer, en exposant le plan du Pentateuque, que ce livre n'est pas un simple recueil de morceaux plus ou moins disparates, plus ou moins bien cousus ensemble, mais qu'il forme un tout suivi et coordonné. Nous rechercherons ensuite s'il est réellement l'œuvre de Moïse en examinant le dessein que s'est proposé son auteur et de quelle manière il l'a rempli. Nous verrons enfin si tout ce qu'il renferme convient à l'époque de l'exode.

II.

Plan du Pentateuque.

Un certain nombre de critiques ont nié l'unité du Pentateuque en général et de la Genèse en particulier. A les croire, les cinq livres que la tradition attribue à Moïse ne seraient qu'une compilation indigeste de pièces et de morceaux divers, mal liés ensemble, dans lesquels on ne remarque ni unité de composition ni unité d'esprit : les répétitions abondent; les doublets sont fréquents; le langage, le style accusent des mains différentes dans les différentes parties; bien plus, il existe des contradictions flagrantes dans le récit des mêmes faits. Nous répondrons plus loin aux difficultés de détail; établissons maintenant d'une manière générale l'unité du Pentateuque.

D'après la division actuelle de nos Bibles, il se partage en cinq livres, connus sous le nom de Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome; mais cet arrangement ne remonte pas à l'époque de sa rédaction. En tenant compte des matières traitées et du plan suivi, on doit le diviser en trois parties : l'introduction, le corps du récit et la récapitulation ou résumé des points principaux de la loi mosaïque. Le but, non pas unique mais principal de l'ouvrage, est de faire connaître cette loi et les circonstances dans lesquelles elle fut donnée, au moment où Israël devint un peuple. Tout se ramène

à cette idée-mère. La Genèse est une véritable introduction, digne frontispice de la législation du Sinaï; elle retrace la généalogie ou l'origine du peuple de Dieu depuis la création du monde jusqu'à l'établissement de la famille de Jacob dans la terre de Gessen, en Égypte. C'est dans la vallée du Nil qu'Israël cesse d'être une simple famille pour devenir un peuple. Alors commence son histoire nationale, au moment où la persécution sévit contre lui et nous le montre prodigieusement multiplié. Le récit de cette persécution ouvre l'Exode et avec lui le corps de l'ouvrage, qui comprend, outre l'Exode, le Lévitique et les Nombres. Ces trois livres ne forment qu'un seul tout : on les a distingués les uns des autres par leur objet principal, savoir la sortie d'Égypte dans le premier, le cérémonial lévitique dans le second, le dénombrement du peuple dans le troisième, mais ils traitent tous les trois un sujet unique, la loi de Moïse, avec les circonstances qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent sa promulgation. La Genèse nous avait annoncé l'alliance que Dieu voulait faire avec la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; l'Exode, le Lévitique et les Nombres nous apprennent en quoi consiste cette alliance et à quelles conditions elle a été conclue.

Le Deutéronome se rattache aux deux parties précédentes, mais il forme néanmoins une troisième partie tout à fait distincte par son plan et par sa forme. C'est le recueil des discours prononcés par Moïse, peu avant sa mort, dans les plaines de Moab. Le législateur des Hébreux y résume les points principaux de la loi qu'il a donnée à son peuple, au nom du Seigneur, et il le

presse vivement d'y être toujours fidèle. La génération qui était sortie avec lui de l'Égypte a déjà payé son tribut à la mort dans le désert; il importe de faire connaître aux fils, qui vont bientôt conquérir la Terre Promise, les commandements qui ont été imposés à leurs pères. Comme la plupart des prescriptions légales n'avaient été portées que lorsque le requéraient les circonstances, et, si l'on peut ainsi parler, à bâtons rompus, elles sont présentées maintenant ici dans une vue d'ensemble et d'une manière plus méthodique. On pourrait sans doute concevoir l'ouvrage sans cet épilogue; le Deutéronome n'en fait pas moins partie intégrante du Pentateuque, car le quatrième livre n'achève pas l'histoire de Moïse, c'est le cinquième qui renferme la conclusion générale, c'est-à-dire le récit des derniers jours du libérateur des Hébreux, son cantique, les bénédictions qu'il prononce sur Israël et même les circonstances de sa mort, ajoutées par une main étrangère, probablement celle de Josué, comme le complément naturel d'une œuvre destinée à faire connaître tout ce qu'avait fait ce grand homme en faveur de son peuple.

Le Pentateuque a donc été rédigé d'après un plan conçu à l'avance et fidèlement suivi. Ce coup d'œil d'ensemble nous en fournit la preuve; l'examen de l'arrangement et de la disposition des détails confirme ce premier résultat.

L'unité du plan du Deutéronome, composé de discours prononcés dans un but identique, est sensible à tous les yeux¹. Dans l'Exode, le Lévitique et les Nom-

¹ Les rationalistes eux-mêmes admettent unanimement l'unité du

bres, qui forment le corps du Pentateuque, la trame n'est point serrée, il y a de nombreuses lacunes dans le récit des faits, mais l'auteur suit une marche uniforme; il écrit une sorte de journal, et pour ainsi dire jour par jour. Tout prépare la loi, l'expose ou l'explique, ou bien montre comment Dieu protège ceux qui observent ses commandements et châtie ceux qui les violent. A l'exception des récits historiques, qui ne comportaient pas une pareille entrée en matière, chaque section, quelle qu'en soit la longueur, commence par ce préambule : *Et Jehovah dit à Moïse*¹. L'unité de plan et de vues est donc incontestable. La liaison entre l'Exode, le Lé-

Deut., v-xxvi, ils ne diffèrent entre eux que pour les autres parties du livre. Quelques-uns séparent les chapitres d'introduction du gros de l'ouvrage, parce que l'ensemble du Deutéronome est légal, mais en reconnaissant que l'introduction est du même auteur que v-xxvi. Ainsi Graf attribue à Jérémie, Deut., i-xxx. Kaiser attribue au même écrivain Deut., iv, 44-xxvi, xxvii en partie et xxviii; il ne se prononce ni sur l'introduction ni sur la conclusion. M. Kuenen admet que Deut., i-xxxii ont été composés d'une seule pièce. Sur l'unité du Deutéronome, voir G. Vos, *The Mosaic Origin of Pentateuchal Codes*, in-12, Londres, 1886, p. 165-179, et sur son origine mosaïque, p. 180-200; E.-C. Bissel, *The Pentateuch*, p. 249-289. — M. G. d'Eichthal, dans un écrit posthume, *Étude sur le Deutéronome (Mélanges de critique biblique)*, in-8°, Paris, 1886, p. 82-350) nie l'unité du Deutéronome, mais il ne fait que montrer comment, avec les procédés de la critique négative, on peut soutenir les thèses les moins raisonnables.

¹ Ex., vi, 2, 10, etc. Une grande partie des chapitres de l'Exode et la plupart de ceux du Lévitique et des Nombres commencent par ces mots. Si notre division de la Bible par chapitres avait été bien faite, ces mots auraient dû constamment marquer les commencements des chapitres, en dehors des récits historiques. Quelquefois le texte original porte וַיֹּאמֶר, *vayyómer*, mais ordinairement וַיִּדְבֹּר, *vayedabbér*.

vitique et les Nombres est si étroite qu'on ne peut les séparer qu'artificiellement. C'est la même histoire, c'est l'exposé de la même loi qui se poursuit dans ces trois livres, ce sont les membres inséparables d'un même corps.

La Genèse s'unit à l'Exode, qu'elle précède, d'une façon si intime qu'il est absolument impossible de comprendre le second livre sans le premier. L'Exode fait constamment allusion à ce que nous a appris l'histoire des patriarches¹ et elle suppose la Genèse comme un fleuve, au milieu de son cours, suppose la source où il a pris naissance. Le Pentateuque forme donc un tout organique dont les parties sont parfaitement adaptées ensemble.

Ce qui est vrai du Pentateuque en général l'est aussi en particulier de la Genèse, dont l'unité a été plus fréquemment contestée, quoiqu'elle soit encore plus frappante que dans les autres parties de l'œuvre de Moïse. Par une exception assez rare chez les écrivains sémitiques, il y a dans la Genèse un plan très régulier, bien conçu et fidèlement exécuté. L'auteur suit, sans déviation, une marche uniforme et fort simple. Comme nous l'avons remarqué, il veut nous faire connaître l'histoire de son peuple avant l'époque où il en prend le commandement. Sous l'inspiration de Dieu, qui veut nous transmettre ainsi les vérités les plus importantes, il conçoit largement cette introduction préliminaire et il la commence à l'origine même du monde. Pour les Orien-

¹ Voir, par exemple, Ex., I, 5, 8; III, 6-10, etc.

taux, l'histoire est surtout une généalogie et elle n'a été d'abord qu'un arbre généalogique, accompagné de détails plus ou moins abondants. Moïse écrit la Genèse à la façon orientale. Il la subdivise en généalogies ou, comme il les appelle, en *Toldot*¹. Ce mot ne doit pas être pris dans le sens restreint de simple énumération de noms, mais dans le sens d'histoire fondée sur la généalogie.

Après avoir décrit, dans un magnifique prologue, la création du ciel et de la terre², l'auteur nous raconte en dix tableaux généalogiques l'histoire des différentes familles humaines, en particulier celle des ancêtres d'Israël, depuis Adam, le premier homme, jusqu'à la mort de Jacob, le père des douze tribus³. Ces dix ta-

¹ « תולדות (*toldot*), propre *generations*, dit Gesenius, inde *familix, gentes*, Num., I, 20 et seq... Inde תולדות ספר, *genealogia, stemma*, v, 1. A stemmatis autem quum historia Orientalium maximam partem profecta sit, est *historia*, maxime familiarum, Gen., VI, 9, etc., adeoque de originibus aliarum rerum dicitur, Gen., II, 4, *hæ sunt origines celi et terræ.* » *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 596. En syriaque, le mot ܫܪܒܘ, *šarbo*, s'emploie de la même manière. « Proprie est *genus, genealogia*, sed cum *genealogiis* intextant *historiam Orientales*, inde fit ut et ipsa *historia* dicatur *genealogia*. Vide *Suppl. lex. Heb.*, n. 986. » Edm. Castelli, *Lexic. syriacum*, édit. Michaelis, p. 936-937.

² Gen., I-II, 3.

³ Voici le sujet traité dans chacune des dix sections : 1° l'histoire des origines du monde et de l'humanité, II, 4-IV; 2° l'histoire de la descendance d'Adam, V-VI, 8; 3° l'histoire de Noé, VI, 9-IX; 4° l'histoire des fils de Noé, X-XI, 9; 5° l'histoire de Sem, XI, 10-26; 6° l'histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27-XXV, 11; 7° l'histoire d'Ismaël, XXV, 12-18; 8° l'histoire d'Isaac, XXV, 19-XXXV; 9° l'histoire d'Ésaü, XXXVI; 10° l'histoire de Jacob, XXXVII-L. Ces dix sections contiennent donc l'histoire des différentes familles humaines, en particulier des ancêtres d'Israël, depuis Adam jusqu'à la mort de Jacob.

bleaux se distinguent aisément les uns des autres, parce qu'ils ont tous un titre particulier qui en marque le commencement¹ et parce qu'ils sont rédigés d'après un procédé toujours semblable.

En tête de chaque subdivision se lit ce titre : *Elle toldot*, « Voici les générations de Noé, ou de Sem, ou d'Ismaël², etc., » selon le sujet de la section³. Il indiquait aux lecteurs hébreux le commencement d'une nouvelle section d'une manière aussi claire que le font pour nous les mots « première ou seconde section, » détachés en titre séparé dans nos livres imprimés.

Après l'énoncé du titre, qui renferme l'indication du sujet, Moïse résume brièvement la section précédente. Ainsi, au commencement de la seconde section, nous

¹ Le prologue n'a pas de titre spécial, parce que le titre, ayant pour but d'avertir le lecteur que l'écrivain va commencer un nouveau sujet, est inutile ici.

² Gen., II, 4; V, 1; VI, 9; X, 1; XI, 10; XI, 27; XXV, 12, 19; XXXVI, 1; XXXVII, 2. Dans ces dix passages, on lit toujours : *Elle toldot, hæ sunt generationes* (excepté V, 1, où il y a une légère variation et où on lit : *Zé sefer toldot, hæc est liber generationum*). Il faut de plus remarquer que cette formule, indiquant le commencement d'une subdivision, ne se lit que dans ces dix endroits. Les dix sections sont très nettement tranchées et indiquées, et il est impossible de nier qu'elles n'aient été faites à dessein par l'auteur et signalées par lui au lecteur au moyen de ce titre uniformément répété. Ce plan de la Genèse a été remarqué pour la première fois par H. Kurtz, *Die Einheit der Genesis*, in-8°, Berlin, 1846, p. LXVII-LXVIII. Voir aussi A. Delattre, *Plan de la Genèse*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1876, p. 5-43.

³ S. Matthieu, qui a écrit pour les Hébreux, a visiblement imité ce langage, en donnant ce titre à son Évangile : Βίβλος γενέσεως Ἰησοῦ Χριστοῦ. Il n'emploie pas le mot γενέσεως dans le sens restreint et exclusif de généalogie, mais dans le sens d'histoire.

lisons : « Voici le livre des générations d'Adam. » C'est là le titre. Puis l'auteur sacré continue : Au jour où Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance. Mâle et femelle, il les créa et il les bénit, et il leur donna le nom d'Adam (homme) au jour où il les créa¹. » Tous ces détails avaient été déjà donnés précédemment²; mais, par cette répétition, Moïse montre l'enchaînement qui existe entre la narration qu'il commence et celle qui vient de finir. Il fait invariablement une récapitulation analogue, tantôt aussi longue, tantôt plus brève, en tête des dix sections³.

Quant à l'ordre suivi par Moïse dans son récit, il saute aux yeux les moins attentifs, si l'on peut ainsi dire; il est chronologique et il descend du général au particulier. Le cadre de l'écrivain va toujours se rétré-

¹ Gen., v, 1-2.

² Gen., I, 26-28; II, 7.

³ 1° Gen., II, 4, répétant I, 1; — 2° V, 1-2, répétant I, 26-28 et II, 7; — 3° VI, 9-10, répétant V, 31; — 4° X, 1, répétant IX, 18-19; — 5° XI, 10, répétant X, 22; — 6° XI, 27, répétant XI, 26; — 7° XXV, 12, répétant XVI, 15; — 8° XXV, 19-20, répétant XXI, XXIV; — 9° XXXVI, 1, répétant XXV, 30; — 10° XXXVII, 1, répétant XXXIII, 18, etc. Cette remarque répond aux objections faites contre une partie des répétitions observées dans la Genèse : on ne les jugeait étranges et inexplicables, que parce qu'on ne s'était pas rendu compte du plan suivi par Moïse. — Leur utilité est d'ailleurs incontestable. Ces récapitulations sommaires ont l'avantage de rappeler brièvement au lecteur ce qui précède, sans qu'il ait besoin de relire. Aussi ne sont-elles pas exclusivement propres à Moïse. On en retrouve de semblables dans les poèmes hindous. Lacordaire, pour citer un exemple récent et bien connu, emploie aussi un procédé de même genre, quand, au commencement de chacune de ses conférences, il résume la conférence précédente.

cissant. Moïse embrasse d'abord l'univers entier, le ciel et la terre, puis toute l'humanité, ensuite, de restriction en restriction, d'élimination en élimination, il en vient à circonscrire complètement son sujet et à ne plus s'occuper que de la race de Jacob. Chaque section nouvelle exclut du récit, pour n'y plus revenir, une partie de la section précédente : l'histoire d'Adam exclut la descendance de Caïn dont il n'est plus question dans la suite; celle de Noé exclut, avec la lignée de Caïn, celle de Seth qui périt dans le déluge; celle des enfants de Noé exclut la race de Cham et de Japhet, après en avoir fait la simple énumération; celle de Sem mentionne, pour ne plus en parler, tous ceux des enfants de ce patriarche différents de Tharé; celle de Tharé écarte à son tour tous ceux qui n'appartiennent pas à la famille d'Abraham, et, de la même manière, Ismaël et Ésaü disparaissent successivement après l'énumération de leur postérité.

On voit par là que le procédé d'élimination ou d'exclusion est uniforme et constant dans toute la Genèse. Il est, de plus, appliqué partout de la même manière. Chaque fois qu'une généalogie se subdivise en plusieurs branches, chaque branche nommée dans le récit obtient une mention, et afin de dégager la marche de l'écrivain, cette mention est toujours faite dans l'ordre inverse de l'importance historique de la famille, c'est-à-dire que la généalogie de Caïn précède celle de Seth, de même que celles de Cham et Japhet, d'Ismaël, d'Ésaü, précèdent celles de Sem, d'Isaac et de Jacob. Les sections consacrées aux rameaux secondaires sont naturellement

courtes, tandis que celles qui nous font connaître les branches principales entrent dans de longs développements. Ces dernières se distinguent aussi des autres par les indications chronologiques; le nombre d'années qu'ont vécu les patriarches est marqué soigneusement dans la ligne directe; il est passé sous silence dans les lignes collatérales. On ne saurait désirer, on en conviendra, une marche plus méthodique et plus régulière.

Ce plan suivi de la Genèse prouve qu'elle a été rédigée avec soin et réflexion¹, dans un but précis et déterminé, et avec un ordre fixé et arrêté à l'avance. Toutes les objections que l'on a soulevées contre l'unité de la Genèse en particulier, de même que contre le Pentateuque en général, sont donc sans fondement. Nous avons le droit de considérer le Pentateuque tout entier comme une œuvre d'une seule venue; quoique les parties qui le composent aient été écrites à des époques diverses, c'est bien le même écrivain qui a raconté l'origine du monde, l'histoire des patriarches, la servitude d'Égypte, l'exode et la loi donnée au désert. Nous ne disons pas encore que cet écrivain est Moïse, nous allons avoir à le rechercher maintenant; nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir s'il a eu entre les mains des documents anciens dont il a fait usage, nous aurons à l'examiner plus tard, mais nous constatons dès à présent que l'écrivain, quel qu'il puisse être d'ailleurs, auquel nous devons le Pentateuque, dans sa forme actuelle, est unique¹.

¹ Le plan suivi dans les cinq premiers livres de la Bible est si patent qu'il n'est pas, généralement, nié aujourd'hui par les critiques

III.

Authenticité de la Genèse prouvée par le but particulier que s'est proposé son auteur : déterminer les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la Terre Promise.

Après avoir établi l'unité du Pentateuque par le but général que s'est proposé son auteur et par le plan qu'il a suivi, il nous reste donc à tâcher de découvrir quel est cet auteur, en examinant quel but particulier il a poursuivi dans son œuvre.

Outre le but général, qui est le but religieux dont nous venons de parler, celui qui a écrit le Pentateuque s'est proposé en effet, de plus, un but particulier : il avait sans cesse devant les yeux une fin précise et déterminée, celle de décider les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la terre de Chanaan, comme il nous sera facile de le démontrer.

Il est à propos de remarquer tout d'abord que ce double but, général et particulier, correspond exactement à la double mission de Moïse. Ce grand homme

incrédules, en ce sens qu'ils admettent un écrit historique complet et formant un tout mis en ordre par un rédacteur définitif. Ils font seulement des chicanes de détail dont nous aurons à nous occuper dans la suite. « Il faut rejeter toute hypothèse tendant à expliquer l'origine du Pentateuque sans faire droit à son *incontestable unité*, » dit un des critiques les plus avancés, M. Kuenen, qui souligne lui-même les mots « *incontestable unité*. » *Histoire critique de l'Ancien Testament*, trad. Pierson, t. 1, p. 75.

avait une première mission, qu'on peut appeler universelle, durable, parce qu'elle intéressait tous les temps : c'était de faire connaître le vrai Dieu et d'asseoir sur des bases solides la religion de son peuple en lui donnant un corps d'institutions et de lois. Mais outre cette première mission, d'un caractère théologique et religieux, il en avait une seconde, temporelle et passagère, d'un caractère civil et politique : elle consistait à tirer les Israélites de l'Égypte et à les conduire dans la terre de Chanaan, afin qu'une vie sociale indépendante assurât le maintien et la conservation de leurs traditions religieuses.

La première partie de sa mission lui a été commune, à plusieurs égards, avec tous les écrivains de l'Ancien Testament, qui se sont tous proposé de conserver, de développer ou de ranimer l'esprit religieux au sein de leur peuple. Elle ne peut donc pas nous servir à elle seule pour déterminer la date du Pentateuque. Mais il n'en est pas de même de la seconde partie de la mission de Moïse. Celle-là lui a été exclusivement propre et personnelle. Il n'y a eu, dans l'histoire sainte, qu'un seul moment, moment unique, où l'on ait eu besoin de décider Israël à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la terre de Chanaan. S'il existe donc un livre qui ait été écrit visiblement dans ce dessein particulier, il s'ensuit qu'il a été composé à cette époque; si ce livre est le Pentateuque, il en résulte que le Pentateuque a été écrit du temps de Moïse. Or c'est là un point qu'il nous paraît facile de démontrer par l'examen de ce grand monument littéraire et sacré. Quand on l'étudie avec

soin, on remarque en effet que beaucoup de pages du Pentateuque n'ont été écrites que pour les hommes qui vivaient du temps de l'exode. Si tout ce qui concerne la religion, le culte, les cérémonies, les prescriptions civiles et sociales, s'adresse à toutes les générations d'Israël, il y a bien des détails qui s'adressent principalement ou même exclusivement à la génération qui vivait du temps de Moïse. Non seulement c'est à elle que l'auteur parle, mais il lui dit beaucoup de choses qu'il ne pouvait dire qu'à elle seule.

Ce second dessein de l'auteur du Pentateuque correspond donc exactement à la seconde partie de la mission de Moïse, chargé de conduire Israël dans la terre de Chanaan.

Pour exécuter ce grand projet, Moïse était assuré de la protection de Dieu, mais il lui fallait néanmoins amener les Israélites à ses fins par les voies de la persuasion. Il ne pouvait les arracher de vive force de l'Égypte, où l'esclavage les avait dégradés et où ils lui opposaient le plus insurmontable des obstacles, l'inertie; il ne pouvait les déterminer, sans agir fortement sur leur esprit et sur leur cœur, à se rendre dans un désert sans ressources, avec leurs femmes et leurs enfants, et à entreprendre, sans armes¹, sans préparatifs, en cou-

¹ La Vulgate traduit le mot חַמֻּשִׁים, *hamušim*, Ex., xiii, 18, par *armati*, mais cette expression signifie *strenui* (*ad pugnandum*), non *armati*. Quoique les Hébreux dussent avoir quelques armes, l'ensemble du récit montre que tous les hommes faits ne pouvaient être armés et ne l'étaient pas en réalité. Dans le désert, ils se procurèrent ou se fabriquèrent des armes.

rant tous les risques, en bravant tous les dangers, la conquête d'un pays fort et puissant, dont les habitants étaient redoutables, dont les montagnes étaient inaccessibles. Que pouvait-il faire pour triompher de tant de difficultés? Comment pouvait-il obtenir que ce peuple d'esclaves retrouvât de l'énergie et de la volonté? — Par deux moyens puissants : en réveillant au fond de son âme endormie les sentiments les plus forts de la nature humaine, le sentiment religieux et l'amour filial, et en lui présentant la terre de Chanaan comme la terre la plus désirable et la plus digne d'envie.

C'est ce que fit Moïse. Pour décider les Israélites à entreprendre la conquête de la Palestine, il leur rappela de toutes manières, en toute occasion, que la religion leur faisait un devoir d'aller occuper la terre dont Dieu leur avait promis la possession et qu'il s'était engagé par serment à mettre entre leurs mains; il les fit souvenir que leurs ancêtres y avaient vécu, y avaient acheté des biens et y étaient ensevelis; il leur peignit enfin ce pays sous les couleurs les plus attrayantes. A force de leur remettre ces choses devant les yeux, il réussit dans son dessein; il leur fit quitter l'Égypte, il les conduisit dans le désert, il les détermina à marcher contre la Palestine et à tenter, en un mot, une entreprise qui était, humainement parlant, insensée et impossible.

§ I.

Promesse que Dieu a faite de donner la terre de Chanaan aux Israélites et obligation que leur impose cette promesse.

Le sentiment le plus profond dans le cœur des enfants de Jacob était le sentiment religieux. C'est aussi à ce sentiment que s'adresse surtout l'auteur du Pentateuque. Il s'attache sans cesse à ranimer leur confiance en Jéhovah. Pour les convaincre qu'ils doivent quitter l'Égypte, il leur répète presque à chaque page, sans jamais se lasser, que Dieu leur a donné la terre de Chanaan et qu'il leur a promis de les rendre maîtres de tout ce pays; il a révélé à leurs ancêtres que leur postérité demeurerait longtemps sur les bords du Nil, mais qu'un jour viendrait où la mesure des iniquités des Chanéens étant remplie, les enfants de Jacob entreraient en possession de la terre qu'il leur avait donnée¹. Ce jour est venu : Dieu sera fidèle à sa parole, mais à la condition qu'Israël ne résiste pas à ses volontés; il faut donc qu'il parte, il faut qu'il se mette tout de suite en marche et qu'il aille recueillir l'héritage de ses pères. Ne pas le faire, ce serait se montrer défiant envers Dieu et désobéir à ses ordres. Telle est la pensée dominante du Pentateuque, comme l'idée fixe, s'il est permis de

¹ Gen., xv, 13-14, etc.

s'exprimer de la sorte, de l'écrivain sacré. Tout ce qui, dans la Genèse, n'a pas un but exclusivement religieux, est inspiré par cette fin secondaire que se proposait son auteur; tous les traits qu'il rapporte sont choisis dans le dessein de déterminer Israël à compter sur les promesses de Dieu et à obéir à ses ordres.

Pour démontrer la fidélité de Dieu à tenir ses engagements, l'écrivain sacré cite les faits les plus propres à convaincre les Israélites : le Seigneur a couvert de sa protection Abraham en Égypte¹ et dans le pays des Philistins², Isaac à Gérare³, Jacob en Mésopotamie⁴, Joseph en Égypte⁵; il protégera donc les fils comme il a protégé les pères, pourvu que les fils imitent l'obéissance des pères, obéissance que l'auteur exalte sans cesse, parce qu'il veut la faire imiter⁶. Mais en quoi doit consister leur obéissance? A quitter l'Égypte et à aller dans la terre de Chanaan. Les Israélites ne peuvent douter que Dieu n'exécute fidèlement ses promesses. Eh bien! il leur a promis de leur donner la terre de Chanaan. Voilà le point qu'il importe le plus de leur rappeler et voilà aussi celui sur lequel insiste le plus l'auteur de la Genèse.

Une des fins qu'il s'est proposées le plus manifestement, c'est de mettre en plein jour cette promesse de

¹ Gen., xii, 17.

² Gen., xx. Voir aussi Gen., xviii, 17-32; xxiv.

³ Gen., xxvi.

⁴ Gen., xxviii-xxxiii.

⁵ Gen., xxxix-xli.

⁶ Gen., xii, 1-8; xxvi, 5.

Dieu, parce qu'elle leur confère le droit de propriété sur la Palestine, et les oblige ainsi à s'y établir. Il revient sans cesse sur ce point, capital à ses yeux. Dieu, qui ne manque jamais à ses promesses, a donné, dit-il, la terre qui s'étend sur les deux rives du Jourdain aux fils de Jacob. Il note avec beaucoup de détails toutes les circonstances dans lesquelles le pays qui, pour cette raison, a été appelé la Terre Promise, a été promis en effet aux héritiers d'Abraham. Il raconte l'histoire de cette promesse, on peut bien le dire, *ab ovo*. Rien n'est négligé, rien n'est oublié. L'écrivain nous présente d'abord Tharé et son fils Abraham, les ancêtres de sa race, à Ur, en Chaldée. Tharé émigre à Haran avec sa famille. Là Dieu parle à Abraham, qui ne s'appelait encore qu'Abram, et lui dit : « Va dans la terre que je te montrerai ¹. » Tel est le prélude de la promesse et de la donation explicite que Dieu fera plus tard.

Abram obéit docilement à l'ordre de Dieu et il arrive au cœur même de la Palestine, à Sichem : « Alors, dit le texte sacré, le Chananéen habitait dans le pays ². » Et il ajoute aussitôt : « Jéhovah apparut à Abram et lui dit : Je donnerai cette terre à ta race ³. » Voilà la promesse formelle et expresse de la donation. Désormais la terre de Chanaan est la Terre Promise.

Dans tous les principaux événements de la vie du saint

¹ Gen., XII, 1.

² Gen., XII, 6. Ce verset est considéré comme une addition postérieure par beaucoup de critiques, mais peu nous importe ici ; le fait qu'il exprime est incontestable.

³ Gen., XII, 7.

patriarche, Dieu lui réitère sa promesse et l'auteur sacré enregistre avec ce qu'on pourrait appeler l'exactitude d'un notaire public ce renouvellement des engagements divins. Quand Lot se sépare de son oncle pour aller habiter Sodome, Dieu dit au patriarche, pour constater que les descendants de son neveu, c'est-à-dire les Moabites et les Ammonites n'auront aucun droit sur la Palestine : « Lève les yeux, — Abram était alors entre Béthel et Haï, et de là, la vue s'étend sur toute la Terre Sainte, — lève les yeux, et regarde au nord et au midi, au levant et au couchant. Toute la terre que tu vois, je la donnerai à ta race, à jamais. Je multiplierai ta race comme la poussière de la terre... Lève-toi ; parcours cette terre en long et en large, car je te la donnerai ¹. »

Aussi Abram ne tarde-t-il pas à s'y conduire comme un maître, presque comme un souverain. Il se met à la tête des hommes du pays et défait les ennemis qui sont venus l'attaquer ² ; plus tard, les rois indigènes font alliance avec lui et réclament sa bienveillance pour leur postérité ³.

Lorsqu'il a remporté sa victoire sur Chodorlahomor, roi d'Élam, Dieu lui apparaît encore pour lui annoncer qu'il aura un fils. « Regarde le ciel, lui dit le Seigneur, et compte les étoiles, si tu peux. Ainsi [nombreuse] sera ta race. » Et il continue : « Je suis Jéhovah, qui t'ai tiré d'Ur Kasdim, pour te donner cette terre, pour qu'elle soit ta propriété. » Abram lui demanda alors :

¹ Gen., XIII, 14-17.

² Gen., XIV.

³ Gen., XXI, 22-24.

« Mon Seigneur Jéhovah, quelle preuve aurai-je qu'elle deviendra ma propriété? » Dieu lui répondit en lui disant de prendre une génisse, une chèvre, un bélier, une tourterelle et une colombe (c'est-à-dire les cinq espèces de victimes que la loi mosaïque devait permettre plus tard d'offrir au Seigneur), et il lui ordonna d'en faire un sacrifice solennel, qui fût accompagné de circonstances extraordinaires et mystérieuses. Quand tout fut achevé, Dieu révéla au père des Hébreux comment il tiendrait la promesse qu'il lui faisait de lui donner la terre de Chanaan. Le patriarche ne devait pas la posséder lui-même. Ses descendants demeureraient en Égypte pendant quatre siècles, parce que les Amorrhéens, maîtres de la Palestine, n'avaient pas encore comblé la mesure de leurs iniquités. Au bout de ce temps, sa postérité entrerait en possession de la Terre promise. Or les quatre siècles sont maintenant écoulés.

Comme ces détails sont palpitants d'intérêt pour la génération contemporaine de Moïse, appelée à recueillir le fruit de cette prophétie! C'est d'elle que Dieu a parlé, c'est à elle que Dieu a donné cette terre. Ils objectaient à Moïse et à Aaron, qui leur rappelaient la promesse divine : mais pourquoi Dieu n'a-t-il donc pas donné cette terre à Abraham lui-même? Comment se fait-il que nos pères soient venus en Égypte, au lieu de jouir du pays qu'il leur avait donné? — Vous venez d'entendre la réponse à cette objection, si naturelle dans la bouche du peuple.

L'histoire du sacrifice se termine en ces termes : « En ce jour Jéhovah fit alliance avec Abram en disant : Je

donne cette terre à ta race, depuis le ruisseau d'Égypte, jusqu'au grand fleuve, jusqu'à l'Euphrate¹. »

Au moment de l'institution de la circoncision, la donation est réitérée : Abram reçoit le nom d'Abraham et Dieu lui dit encore : « Je te donne, à toi et à ta postérité, cette terre, la terre où tu vis en nomade, toute la terre de Chanaan, afin qu'elle soit ta propriété à jamais². »

Lorsqu'il envoie Éliézer chercher une femme pour son fils Isaac en Mésopotamie, le patriarche rappelle lui-même la promesse divine : « Jéhovah, le Dieu du ciel, me l'a juré et il m'a dit : Je donnerai cette terre à ta race³. » En effet, circonstance importante à relever, Dieu n'a pas seulement promis, mais « il a juré » de donner la Palestine à la postérité d'Abraham, et comme le Seigneur ne peut violer ses promesses, et moins encore ses serments, Israël ne peut douter qu'il n'entre en possession de la Terre Promise, puisque l'heure annoncée est venue. L'auteur du Pentateuque insiste sur ce serment divin, et il choisit les expressions les plus fortes, les plus significatives, pour en montrer toute la solennité : « Il a levé la main pour jurer, » dit-il; de même qu'il remarque, dans le grand sacrifice d'Abraham, qui scella l'alliance entre lui et son Dieu, que le Seigneur passa au milieu des victimes coupées en deux, parce que c'était là le rite le plus sacré et le plus invio-

¹ Gen., xv.

² Gen., xvii, 8. La désignation de la terre de Chanaan est répétée jusqu'à trois fois dans ce seul verset.

³ Gen., xxiv, 7.

lable de l'alliance. Toutes les circonstances propres à exciter la confiance sont donc rappelées avec un soin marqué.

Cependant une autre objection se présentait naturellement ici à l'esprit des Hébreux; ils devaient la faire à Moïse et il y répond. La voici : Dieu a donné la Terre Promise à Abraham, notre père; nous sommes ses descendants et nous pouvons y réclamer des droits. Mais nous ne sommes pas les seuls héritiers d'Abraham; Lot devait être son héritier; les Moabites et les Ammonites, les Ismaélites et les Arabes, les fils de Cétura et les fils d'Ésaü sont nos frères. La terre de Chanaan ne leur a-t-elle point été promise aussi et ne nous en disputeront-ils point la jouissance?

Pour répondre à cette objection, l'auteur de la Genèse ne se borne pas à enregistrer les déclarations divines; il en détermine le sujet avec la plus grande précision, il établit qu'elles ont été faites exclusivement en faveur des enfants de Jacob et que Dieu a éliminé de la succession patriarcale tous ceux de leurs frères descendus d'Abraham et d'Isaac par d'autres enfants que leur père Jacob. C'est donc à eux et à eux seuls qu'appartient la Palestine.

Abraham ayant été longtemps privé de fils, son héritage devait passer d'abord à son neveu Lot. Au moment où l'oncle et le neveu se séparent, il est expressément marqué que la Terre Promise sera donnée à la « race » d'Abraham, non à celle de Lot¹. Pourquoi l'histoire de

¹ Gen., XIII, 15.

Sodome et de sa ruine est-elle longuement racontée? C'est en partie parce qu'elle sert à expliquer l'origine de Moab et d'Ammon, enfants de Lot, qui ne doivent avoir aucun droit sur la Palestine.

Le fils aîné d'Abraham est Ismaël, mais Agar, sa mère, est une esclave; son origine servile le prive de tout droit sur la Terre Promise. Si l'auteur de la Genèse insiste sur la naissance et sur l'enfance du frère d'Isaac, c'est pour mettre en pleine lumière que les Arabes, dont Ismaël doit devenir le père, n'ont aucun titre à faire valoir à la possession de la terre de Chanaan, et que ce n'est point à eux qu'elle a été promise. Les prophéties faites au fils d'Agar sont rapportées tout au long, dans le but de montrer que la Palestine ne lui a point été donnée en héritage. « Il plantera ses tentes vis-à-vis de ses frères¹, » dans le désert, à l'est et au sud du Jourdain, mais non sur les rives de ce fleuve. L'épisode de l'expulsion d'Agar et de son fils est plus significatif encore. La raison qu'allègue Sara à son époux pour qu'il chasse Ismaël, c'est que : « le fils de l'esclave ne doit pas être héritier avec son fils Isaac². » Abraham trouve bien dur de renvoyer son enfant. Dieu alors intervient et approuve lui-même la raison donnée par Sara : « Tout ce qu'a dit Sara, fais-le, lui dit-il, parce que c'est par Isaac que tu auras la postérité [que je t'ai prédite]³. » Ainsi la Genèse raconte l'expulsion du père des Arabes

¹ Gen., XVI, 12. Répété encore Gen., XXV, 18, en constatant l'accomplissement de la prédiction.

² Gen., XXI, 10.

³ Gen., XXI, 12.

pour établir le droit exclusif des descendants d'Isaac sur la Palestine, et c'est la nécessité de mettre ce droit à l'abri de tout doute et de toute contestation qui justifie, à ses yeux, la conduite d'Abraham envers Agar et Ismaël.

La Genèse indique avec un soin égal l'exclusion des autres enfants d'Abraham du partage de la Terre Promise. Le patriarche eut des fils nombreux d'une autre femme nommée Cétura, mais, nous dit le texte, « Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possédait, et aux fils de ses autres femmes, il fit des présents, et il les sépara de son fils Isaac, pendant qu'il vivait encore, et il les envoya [habiter] au levant [de la Palestine]¹. »

On le voit, l'écrivain sacré ne néglige aucune occasion de mettre en évidence ce fait qu'il a tant à cœur de faire ressortir, savoir que la terre de Chanaan a été promise à son peuple et à son peuple seul. C'est ce que nous remarquons aussi dans l'histoire d'Isaac et de Jacob, comme dans celle d'Abraham. La plupart des traits qui y sont relevés n'ont pas d'autre but.

Aussitôt après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac². Rébecca lui donne deux fils jumeaux, Ésaü et Jacob. L'héritage des patriarches doit passer régulièrement à Ésaü, en sa qualité d'aîné, mais l'auteur sacré relate tous les faits qui prouvent qu'il n'en sera pas ainsi. Les circonstances de la naissance des deux enfants et le nom même donné à Jacob annoncent qu'il « supplantera » son aîné. Ésaü vend d'abord avec serment à Jacob son

¹ Gen., xxv, 5-6.

² Gen., xxv, 11.

droit d'aînesse¹. L'histoire du plat de lentilles est longuement racontée, parce que cet incident, insignifiant en soi, ne l'est pas aux yeux de l'écrivain, car il prépare l'exclusion d'Ésaü des droits de la promesse. Puis Isaac donne comme malgré lui à son second fils sa bénédiction paternelle et lui confère tous les droits de primogéniture². Il croit bénir Ésaü, tandis qu'il bénit Jacob, mais quand il s'aperçoit de son erreur, il refuse de rétracter ce qu'il a fait, malgré toutes les sollicitations et les instances de celui qui était néanmoins son fils préféré³. Cet épisode nous est raconté avec de longs détails, dont la prolixité s'explique sans peine par le but de l'écrivain.

Avant ce dernier événement, une famine était survenue et Isaac avait songé, comme autrefois Abraham, son père, à descendre en Égypte pour y trouver du blé, mais Dieu lui apparut et lui dit : « Ne descends pas en Égypte, demeure [au contraire] dans la terre que je te dirai; vis en nomade dans cette terre, et je serai avec toi et je te bénirai. Car je te donnerai à toi et à ta race toute cette terre, et je tiendrai le serment que j'ai juré à Abraham, ton père⁴. »

Isaac transmet à Jacob cette bénédiction et cette donation. Quand il l'envoya en Mésopotamie pour y prendre une épouse de sa race, il lui dit en propres termes : « Que le Dieu tout-puissant te bénisse, qu'il te

¹ Gen., xxv, 31-34. Répété par Ésaü, Gen., xxvii, 36.

² Gen., xxvii, 28-29.

³ Gen., xxvii, 30-40.

⁴ Gen., xxvi, 2-3.

fasse fructifier et multiplier, afin que tu deviennes un peuple nombreux, et qu'il te donne la bénédiction d'Abraham, à toi et à ta race, afin que tu possèdes la terre où tu vis en nomade, [cette terre] que Dieu a donnée à Abraham¹. » Et comme si la recommandation d'Isaac ne suffisait pas, Dieu lui-même la lui répéta du haut de cette échelle mystérieuse qui unissait la terre au ciel et qu'il lui montra en songe au début de son voyage : « Je suis Jéhovah, le Dieu d'Abraham ton père, et le Dieu d'Isaac. La terre sur laquelle tu dors, je te la donnerai à toi et à ta race... Je te garderai partout où tu iras et je te ramènerai dans cette terre. J'accomplirai tout ce que je te dis². »

Ésaü est donc exclu de la possession de la terre de Chanaan; ses descendants seront les maîtres de l'Idumée, où il s'était déjà fixé lui-même³; mais la Palestine est réservée aux enfants d'Israël. Dieu l'assure à Jacob, à Béthel, en ces termes : « La terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac, je te la donnerai, et à ta race, après toi, je donnerai cette terre⁴. »

¹ Gen., xxviii, 3-4.

² Gen., xxviii, 13-15. Moïse fait observer avec soin que Dieu ne permit à Jacob de quitter la terre de Chanaan qu'à la condition d'y revenir. Plus tard, le Seigneur lui fait ordonner par un ange de retourner en Palestine, Gen., xxxi, 13. Cf. xxvi, 2 et xlvi, 4.

³ Gen., xxxii, 3; xxxiii, 14, 16 et spécialement xxxvi, 6-9. Cf. Deut., ii, 5, 22.

⁴ Gen., xxxv, 12. Remarquer la répétition voulue et significative « à ta race, je donnerai cette terre, » répétition que le traducteur de la Vulgate a omise, parce qu'il n'avait pas les mêmes préoccupations que l'auteur original, ni les mêmes raisons d'insister sur une chose déjà si souvent rappelée.

Aussi plus tard Jacob ne se détermine-t-il pas sans quelques hésitations à aller en Égypte auprès de son fils Joseph; mais Dieu l'encourage, lui dit de ne rien craindre et lui annonce qu'il l'en ramènera : « Je descendrai avec toi en Égypte, et je t'en ferai remonter, je te l'assure¹. » L'auteur sacré ne manque pas de mettre en relief ce dernier point, qu'il a tant à cœur.

Désormais la terre de Chanaan ne sera plus donnée au fils aîné des patriarches à l'exclusion des autres, elle sera divisée et partagée entre tous les enfants de Jacob, que Moïse veut emmener sans exception dans la Terre Promise. Cette différence entre ce qui s'était passé jusqu'alors et ce qui se passera à l'avenir est signalée d'une manière solennelle dans la prophétie de Jacob sur son lit de mort. L'avenir s'ouvre devant lui et il fait connaître à l'avance à chacun de ses douze fils la part que Dieu lui destine dans la Terre de Promission. Cette prophétie annonce la fin du livre de la Genèse, qui est ainsi la charte de propriété d'Israël, constatant ses droits sur le pays de Chanaan, aussi bien que son devoir d'aller le conquérir, au moment où Dieu veut qu'il parte pour en prendre possession par les armes.

Après le récit de la bénédiction et de la mort de Jacob, la Genèse n'ajoute plus qu'un dernier trait sur Joseph, mais, comme on va le voir, il est significatif. Elle a déjà raconté tout au long son histoire. Cette his-

¹ Gen., xlvi, 4. Le texte original emploie la tournure hébraïque la plus énergique pour exprimer la certitude de ce retour. — Le retour de Jacob en Palestine s'entend de sa race.

toire devait avoir une grande importance dans la pensée de l'auteur, parce qu'elle expliquait, d'une part, l'établissement de Jacob en Égypte¹ et qu'elle faisait ressortir, de l'autre, l'ingratitude des Égyptiens, opprimant la famille de celui qui leur avait fait tant de bien. Quel contraste entre l'accueil passé et les traitements présents ! qu'il est propre à servir les vues de l'auteur ! De là les développements dans lesquels entre l'écrivain, tandis qu'il passe complètement sous silence toute la période qui s'écoule depuis la mort de Joseph jusqu'au commencement de la persécution. Il répond ainsi à l'objection qui se présentait naturellement à l'esprit des Israélites : Pourquoi Dieu nous a-t-il fait venir en Égypte, au lieu de nous donner de suite la terre de Chanaan ; ce récit montrait l'accomplissement de la prophétie faite à Abraham² ; il devait contribuer à les dégoûter de plus en plus de l'Égypte, qui, après avoir si bien traité leurs pères, les traitait eux-mêmes avec tant de rigueur et d'injustice.

Cependant ce qui plaisait surtout dans l'histoire de Joseph à l'auteur de la Genèse, et ce qu'il a bien soin de relever à la fin de son livre, c'était l'acte de foi qu'avait fait le saint patriarche au moment de sa mort. « Et Joseph dit à ses frères : Je vais mourir. Or Dieu vous visitera certainement et il vous fera monter de cette terre à la terre qu'il a juré [de donner] à Abraham, à Isaac et à Jacob. — Et Joseph fit jurer les enfants d'Is-

¹ Gen., XLV, 5 et passim.

² Voir plus haut, p. 42.

raël et il leur dit : Dieu vous visitera certainement, et [alors] vous emporterez mes os d'ici. — Et Joseph mourut à l'âge de cent dix ans, et on l'embauma, et on le mit dans un cercueil en Égypte¹. » Ce sont les derniers mots de la Genèse. Elle se termine ainsi par le renouvellement de la promesse et par un cri d'espérance. On peut dire en toute vérité que ces dernières paroles en résument l'esprit et le but. Elle n'a pas d'autre dessein que celui de Joseph : c'est de faire retourner Israël dans la terre de Chanaan. Si Israël ne veut point écouter l'auteur de la Genèse, comment pourrait-il refuser d'écouter le bienfaiteur de sa race, Joseph ? Ce trait final est là comme la pierre d'attente de l'Exode.

Nous croirions volontiers que la Genèse, qui ne contient pas une seule allusion au séjour des Israélites dans le désert, a été composée dans la péninsule du Sinaï, pendant que Moïse était auprès de Jéthro, lorsque Dieu lui confia sa mission, ou du moins aussitôt après son retour en Égypte, dans les jours qui précèdent l'exode, afin qu'elle fût répandue parmi le peuple d'Israël opprimé, et que sa lecture, comme une flamme brûlante, allumât leur courage, les remplît de confiance en Dieu, de haine contre l'opresseur². Ces pages étaient comme

¹ Gen., I, 24-25. Joseph répète deux fois la même chose, en employant la tournure la plus énergique que puisse fournir la langue hébraïque pour exprimer la certitude : l'emploi du verbe redoublé, à l'infinitif et au mode personnel : *páqôd ifqôd*.

² Plus tard, le cantique du passage de la mer Rouge, comme nous le verrons plus loin, fut aussi composé pour être répandu et appris par le peuple, et l'entretenir dans les dispositions où le voulait Moïse. Cf. aussi Ex., XXIV, 4, 7.

ces étincelles dont parle l'Écriture¹, qui, courant au milieu des roseaux desséchés, les mettent tout en feu. L'auteur de la Genèse fut le Tyrtée des Hébreux. On lisait beaucoup dans la vallée du Nil. Nous en avons tous les jours des preuves nouvelles. Il est facile d'imaginer l'effet profond que devaient produire les passages que nous venons de rapporter sur des âmes aigries par les plus tyranniques exigences, accablées sous le poids d'une persécution intolérable. Les Israélites étaient là, façonnant leurs briques, cherchant la paille qu'il fallait y mêler, puisant l'eau nécessaire pour délayer la terre², succombant sous la charge excessive des travaux publics auxquels ils étaient astreints, frappés cruellement par des surveillants impitoyables. Irrités, indignés, exhalant leurs plaintes, maudissant le pharaon et ses chefs de corvée, ils se demandaient avec désespoir si le Dieu de leurs pères les avait abandonnés. — Non, le Dieu de nos pères ne nous a pas abandonnés, leur disaient alors les émissaires de Moïse; non, Jéhovah a juré aux patriarches qu'il nous donnerait la terre de Chanaan; écoutez, voici les promesses qu'il a faites à nos ancêtres, à Abraham, à Isaac et à Jacob. Et ils leur lisaient

¹ Sap., III, 7.

² Ce sont les diverses opérations de la fabrication des briques décrites par l'Exode, I, 13-14; v, et représentées sur les monuments égyptiens. Sur l'exactitude minutieuse de ce récit, confirmée spécialement par les découvertes de M. Naville à Pithom en 1883, on peut voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 265 et suiv., et dans ce même ouvrage les figures 41 et 37, p. 269 et 220. Jamais un écrivain postérieur aux événements n'aurait pu raconter ces petits détails avec tant d'exactitude.

sans doute alors les pages de la Genèse qui rappelaient toutes ces promesses. Et ils concluaient : la servitude va donc finir; levons-nous, quittons cette terre odieuse; allons nous emparer de celle que le Seigneur nous a promise.

§ II.

*La piété filiale fait un devoir aux Israélites
de partir pour la Terre Promise.*

Mais l'auteur de la Genèse ne fait pas seulement appel au sentiment religieux, il fait aussi appel à la piété filiale. Il s'agit de prendre une résolution si importante qu'il ne néglige aucun des moyens dont il peut disposer pour arriver à ses fins. Israël doit partir pour la Palestine, puisque Dieu la lui a donnée et l'a donnée à lui seul; il doit également s'y rendre, parce que c'est là qu'ont vécu et que sont enterrés les patriarches, ses ancêtres, et parce que c'est là qu'ils ont acquis des biens. L'écrivain sacré note minutieusement les travaux et les achats qu'ils ont faits dans la terre de Chanaan.

Un chapitre tout entier est consacré au récit de l'acquisition, par Abraham, de la caverne de Makpelah, dans le voisinage d'Hébron. C'est même plutôt la minute d'un contrat de vente qu'une narration proprement dite. Tout est énuméré, jusqu'aux arbres qui poussent dans le champ où est située la caverne¹. Chacun des membres de la famille patriarcale qui sont successivement enterrés dans la grotte est indiqué à son tour²; l'achat qui en a

¹ Gen., xxiii. Cf. pour l'accord du récit avec les coutumes orientales, *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. I, p. 481-486.

² Gen., xxiii, 19; xxv, 9; xxxv, 27, 29; xlix, 29, 31; I, 13.

été fait est également rappelé en toute occasion¹. L'auteur résume la vie d'Abraham par cette observation : « Abraham habita de longs jours dans la terre de Palestine², » comme s'il disait à ses descendants : Voilà la terre où votre aïeul a vécu et où il est mort; refuserez-vous d'aller la prendre? La Genèse remarque également qu'Isaac y a semé du blé et que ce blé a produit au centuple³.

De même que Moïse mentionne l'achat de la caverne de Makpelah par Abraham, il mentionne aussi l'achat « d'une portion de champ, » fait par Jacob, aux Benê-Hémor, près de Sichem, et il ne manque pas d'ajouter quel prix il l'a payée, c'est-à-dire cent *qesitah*⁴.

Les puits creusés par les patriarches sont énumérés dans le récit de leur migration⁵. Moïse promet à son peuple, dans le Deutéronome, que Dieu lui donnera, quand il prendra possession de la Terre Promise, « des citernes qu'il n'a point creusées, comme des vignes et des oliviers qu'il n'a pas plantés⁶, » mais en attendant, il fait comme l'inventaire des puits qui appartiennent

¹ Gen., xxv, 10; xlix, 30; I, 13.

² Gen., xxi, 34.

³ Gen., xxvi, 12.

⁴ Gen., xxxiii, 19. La valeur du *qesitah* est inconnue. Cf. *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^o 185, p. 283-284.

⁵ L'auteur sacré indique les puits creusés par les patriarches, même en des lieux où leur race ne devait pas habiter après l'exode, tel que le pays situé au sud de la Palestine, ce qui semble bien montrer qu'Israël n'est pas encore en possession de la terre de Chanaan et que l'écrivain ignore jusqu'où s'étendront effectivement les frontières méridionales.

⁶ Deut., vi, 11.

aux Israélites, parce qu'ils sont l'œuvre de leurs pères. A Abraham appartient celui de Bersabée, pour lequel il a donné sept brebis à Abimélech, et planté un tamaris comme témoignage que ce puits est sa propriété¹. De l'histoire personnelle d'Isaac, en dehors de ce qui regarde ses enfants, l'auteur sacré ne nous raconte guère que ce qui concerne les puits qu'il fit creuser². Il en conserve soigneusement les noms : Éseq (dispute), Sînah (accusation), Rehobot (largeur), Šibe'ah (satiété). Les enfants des patriarches ne voudraient-ils donc pas recouvrer les propriétés de leurs pères? Ne voudraient-ils pas rentrer en possession de leur tombeau? Jacob n'avait pas voulu être enterré en Égypte, mais avait demandé que ses restes fussent transportés à Makpelah : « Et il leur fit ce commandement (à ses douze fils) disant : Je vais être réuni à mon peuple, ensevelissez-moi avec mes pères, dans la caverne qui est dans le champ d'Héphron l'Héthéen, dans la caverne qui est dans le champ de Makpelah, vis-à-vis de Mambré, dans la terre de Chanaan, qu'Abraham acheta à Héphron l'Héthéen, avec le champ, pour lui servir de tombeau; c'est là

¹ Gen., xxi, 25-33. La raison pour laquelle Abraham planta le tamaris (Vulgate : *nemus*), et pour laquelle l'auteur de la Genèse le rappelle, ce fut de perpétuer par un signe durable la mémoire de l'alliance qu'il avait contractée avec Abimélech et son droit de propriété sur le puits. « J'ai souvent entendu dire aux vieux fellahin, raconte M. Clermont-Ganneau, que lorsqu'on voulait fixer à jamais une limite contestée, on creusait après accord une fosse dans laquelle on enterrait des coquilles d'œufs et du charbon, et à côté l'on plantait un tamaris [arbre de longue vie], c'est-à-dire l'arbre même planté par Abraham. » *Revue critique*, 1879, p. 182-183.

² Gen., xxvi, 15-33.

qu'ont été enterrés Abraham et Sara sa femme; c'est là qu'ont été enterrés Isaac et Rébecca, sa femme; c'est là que j'ai enterré Lia. Le champ et la caverne qui s'y trouve ont été achetés aux Héthéens¹. » Quand Jacob fut mort, « ses fils exécutèrent ce qu'il leur avait commandé, et ses fils le portèrent à la terre de Chanaan, et ils l'enterrèrent dans la caverne du champ de Makpelah, qu'Abraham avait achetée avec le champ, pour posséder un tombeau, à Héphron l'Héthéen, vis-à-vis de Mambré². »

L'auteur de la Genèse, dans ces quelques lignes, rappelle ainsi à satiété des circonstances qui ont été déjà rapportées plus haut tout au long. Pourquoi tant d'insistance à raconter en détail ces mêmes faits, déjà bien connus? Pourquoi toutes ces répétitions? Tout cela aurait-il été fait sans dessein et sans but? Non, cela n'est pas possible. Il est manifeste, il est évident que celui qui a écrit la Genèse avait un intérêt particulier à revenir si souvent sur le même sujet et que ces souvenirs, pour nous de peu d'intérêt, avaient pour lui une importance capitale. Après une telle énumération, qui pourrait en disconvenir? Plus ces répétitions paraissent en soi inexplicables, plus il est clair qu'elles doivent avoir leur raison d'être dans les circonstances où elles ont été écrites; ce qui les justifie, c'est l'effet qu'elles devaient produire sur les lecteurs contemporains de Moïse.

Eh bien! Je le demande maintenant, à quelle époque

¹ Gen., xlix, 29-31.

² Gen., l, 12-13.

un historien a-t-il pu attacher tant de prix à rappeler que la terre de Chanaan avait été donnée aux Hébreux et que leurs ancêtres y avaient leur tombeau? A quel moment a-t-il pu sentir le besoin de répéter ainsi à tant de reprises aux enfants de Jacob que la Palestine était leur héritage et que Dieu leur en avait garanti la possession avec serment, à l'exclusion de tous les autres membres de leur famille? Est-ce à l'époque des rois, lorsque les Chananéens en étaient chassés depuis longtemps, lorsque les Ammonites et les Moabites, les Arabes et les Iduméens étaient fixés depuis des siècles à l'est et au sud de la Palestine et qu'ils étaient eux-mêmes paisibles possesseurs des deux rives du Jourdain? Est-ce à l'époque de la captivité, lorsque personne ne contestait qu'ils en eussent été les maîtres? Est-ce, en un mot, à une époque postérieure à la conquête de la Palestine et au temps de Josué?

Non, sans doute. Ce langage serait incompréhensible à ces époques de l'histoire du peuple de Dieu; il n'aurait alors ni sens ni portée. On ne plaide plus une cause, quand elle est gagnée. On ne fait valoir ses titres de propriété que lorsqu'on veut entrer en possession ou justifier son droit contre ceux qui le contestent; on ne rappelle avec tant d'insistance des promesses, que lors-

¹ On remarquera que, dans tout le Pentateuque, il n'y a pas la moindre allusion à une circonstance dont il eût été impossible de ne pas parler, si ce livre était du temps de la captivité ou postérieur, savoir que les Israélites avaient possédé la Palestine et qu'ils l'avaient perdue. Elle est toujours décrite comme n'ayant jamais appartenu de fait aux descendants de Jacob.

qu'on veut les faire exécuter. Il n'y a qu'un moment, un seul, où un écrivain hébreu ait pu parler comme parle l'auteur de la Genèse. Ce moment unique, c'est celui où il fallut déterminer la postérité de Jacob à quitter la terre d'Égypte, qu'elle devait si souvent regretter¹, et la décider à entreprendre la difficile conquête de la terre de Chanaan. Ce n'était point, encore une fois, une tâche aisée que de résoudre un peuple à tout risquer, afin de s'emparer d'un pays fort et puissant. Pour lui faire prendre cette résolution énergique, il fallait, en réveillant tous ses sentiments religieux et patriotiques, ranimer sa confiance et lui assurer la victoire. C'est pour obtenir ce résultat que l'écrivain sacré lui montre dans la terre de Chanaan la Terre Promise, lui prouve qu'elle lui appartient, qu'elle est son bien, sa propriété, que Dieu s'est engagé solennellement, par serment, à le mettre en possession de ce pays où il avait appelé ses pères et qu'il ne dépend que de lui de le conquérir et d'en devenir le maître. Alors tous ces détails, toutes ces répétitions s'expliquent et se justifient, le moindre de ces petits faits prend une importance réelle. Il n'est plus inutile ou insignifiant de rappeler qu'Abraham a acquis une caverne à Hébron, qu'Isaac a creusé des puits près de Bersabée, que Jacob a acheté un pré à Sichem, qu'il a voulu être enseveli en Palestine. Chacun de ces souvenirs est propre à allumer dans l'âme des Israélites le désir de reconquérir ce qui a appartenu à leurs pères, parce que les enfants aiment à rentrer en possession des

¹ Ex., xvi, 3; xvii, 3, etc.

biens de leurs ancêtres et y attachent un prix particulier. Il n'est pas moins à propos de les faire ressouvenir en toute occasion que les ossements de leurs aïeux sont ensevelis dans ce pays, à Makpelah, parce que tous les hommes se font un devoir sacré de garder leur tombeau de famille; et que les restes de Joseph sont encore là en Égypte, attendant qu'ils les emportent avec eux dans la Terre de Promission.

Ainsi autant le langage de la Genèse est inexplicable, inintelligible à toute autre époque qu'à celle de l'exode, autant il est clair, naturel, imposé en quelque sorte par les circonstances, au moment où il s'agit d'entreprendre la conquête de la Palestine et de décider le peuple d'Israël à supporter les fatigues et les dangers d'une guerre d'invasion. La Genèse n'a donc pu être écrite que du temps de l'exode, du temps de Moïse. Tout y est calculé pour exciter le désir d'entrer en possession de la Terre Promise, tout tend à ce but capital et final, qui était le but de Moïse. La Genèse, malgré l'intérêt universel et durable qu'elle a pour tous les temps, a été d'abord un écrit de circonstance, composé pour un temps et pour un peuple déterminés, et elle porte ainsi sa date, comme un discours adressé par un général d'armée à ses soldats au moment de leur entrée en campagne.

IV.

Authenticité des quatre derniers livres du Pentateuque prouvée par le but que s'est proposé leur auteur.

Quand Moïse a décidé Israël à sortir de l'Égypte, la première partie de sa mission est remplie, mais tout n'est pas fait encore. Il faut quitter effectivement la terre de Gessen et, lorsque ce grand pas sera accompli, il restera à exécuter, s'il est permis d'employer cette expression, la seconde partie du programme, non moins difficile que la première, c'est-à-dire la conquête de la Palestine. Le but de l'auteur des derniers livres du Pentateuque, supposé qu'ils aient été écrits par Moïse, doit donc être d'exciter les enfants de Jacob à achever l'œuvre commencée, de soutenir leur courage, d'animer leur confiance, en les faisant triompher de toutes les difficultés. De plus, il doit les préparer, en leur donnant une loi religieuse et civile, à devenir un peuple tel que devait être Israël, le peuple de Jéhovah, le peuple de Dieu. Un écrivain postérieur, racontant des faits déjà passés, ne saurait avoir eu ni les mêmes préoccupations, ni le même accent qu'un écrivain contemporain et surtout que Moïse, acteur principal dans cette révolution d'où dépendait tout l'avenir des Hébreux.

Nous pouvons donc reconnaître Moïse dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome aux mêmes signes que dans la Genèse. Il doit alléguer aux

Hébreux les mêmes motifs, en y joignant les motifs nouveaux que lui suggèrent les circonstances; il doit insister sur les marques particulières de protection que le Seigneur vient de leur prodiguer, afin de les faire persévérer dans la détermination qu'ils ont prise; la loi doit garder des traces du milieu où elle est donnée et du caractère de celui qui la donne; enfin le souvenir de l'Égypte doit être toujours présent à l'esprit de l'écrivain. Examinons si ce sont là réellement les traits qui distinguent les derniers livres du Pentateuque.

Ces livres renferment deux choses distinctes, des récits d'événements et des lois. Étudions successivement les uns et les autres.

§ I.

Caractère général des récits des quatre derniers livres du Pentateuque.

En premier lieu, les récits sont tels qu'a dû les raconter le libérateur des Hébreux, tels que lui seul a pu les écrire. A quoi se réduisent-ils en effet? A montrer les difficultés qu'a éprouvées Moïse pour maintenir les douze tribus dans le désert, les empêcher de retourner en Égypte, les déterminer à se rendre dans la terre de Chanaan. Il ne nous a rien dit sur des choses que nous aurions désiré savoir, par exemple, ce qu'avaient fait les Hébreux en Égypte depuis la mort de Joseph jusqu'au commencement de la persécution, tandis que maintenant des épisodes auxquels la postérité n'aurait guère pris garde, si elle avait eu à les raconter elle-même, sont présentés au contraire avec les proportions agrandies qu'ils ne pouvaient avoir qu'aux yeux des contemporains.

Que nous sommes loin du ton impassible, de la simplicité idyllique et souvent aussi de la grandeur austère des récits de la Genèse! Maintenant ce sont fréquemment des querelles de ménage, pour ainsi dire, qui nous sont racontées. Le peuple ne murmure pas une fois, sans que ce murmure ne soit enregistré. Ce qu'il y a de plus blessant, de plus piquant dans le langage des révoltés, est rapporté comme il peut l'être seulement

par celui qui en a senti toute la pointe. Israël ne nous est pas représenté par ses beaux côtés, comme l'aurait fait plus tard un admirateur de ses ancêtres racontant cette période épique de leur histoire; il nous est peint au contraire sous son mauvais aspect. Les origines de la nation juive ne sont pas embellies, à la manière, par exemple, de celles des Latins dans l'Énéide. Il en est des nations comme des conquérants : les contemporains qui souffrent de l'ambition ou de la tyrannie des grands princes voient surtout leurs défauts; les générations suivantes voient surtout leurs vertus. L'éloignement fait briller leur gloire dans tout son éclat; la proximité fait apparaître leurs taches dans toute leur laideur. Ceux qu'a écrasés le pied de fer d'un Nabuchodonosor ou d'un Alexandre ne sont guère tentés d'admirer leurs qualités brillantes; la postérité n'aperçoit plus que leur triomphe. D'un autre côté, ceux qui considèrent de près les hommes et les emploient, sont plus frappés encore de leurs vices que de leurs vertus; ils sentent vivement la résistance qu'on leur oppose. Plus tard ces détails s'effacent, les choes personnels, les froissements de la vie intime qu'on n'a pas ressentis soi-même sont oubliés et, au bout de quelques années, l'historien comme le peuple n'est plus frappé que des grands résultats obtenus.

Tel n'est pas le caractère du narrateur de l'Exode : il nous apparaît comme un homme qui a été intimement mêlé aux scènes qu'il décrit, qui a souffert de toutes les résistances du peuple, qui en souffre encore. Il n'idéalise point Israël, il nous le présente au contraire sous les

couleurs les plus repoussantes, comme un peuple à tête dure¹, toujours revêche, sans sentiments élevés. Ce fait mémorable de la sortie d'Égypte et du triomphe d'un peuple, brisant un joug pesant pour conquérir la liberté et l'indépendance; cette naissance d'une nation à la vie publique, qui aurait fourni à un écrivain postérieur l'occasion d'exalter l'héroïsme d'Israël, tous ces grands événements ne sont pas la glorification des Hébreux, ils en sont la condamnation et la honte. Israël n'a été arraché que malgré lui à l'esclavage, il a fallu que Moïse et Dieu lui-même brissent ses chaînes comme de vive force; pas un seul trait n'est à son honneur. Eh bien! pour parler ainsi de l'affranchissement des enfants de Jacob, pour l'avoir vu sous cet aspect et avec de tels yeux, il ne faut pas seulement en avoir été témoin, il faut en avoir été, pour ainsi dire, victime; il est nécessaire d'avoir souffert de l'ingratitude du peuple et d'avoir été révolté de sa conduite pour la peindre avec tant d'amertume et pour la voir toujours sous ce mauvais côté; ce tableau est assurément conforme à la vérité historique, mais un historien qui n'aurait pas été mêlé aux événements ne l'aurait jamais peint de la sorte.

Déjà, quand Israël est enserré entre l'armée du pharaon et la Mer rouge, il s'écrie : « N'y avait-il donc point de tombeaux en Égypte² pour que tu nous aies emmenés périr dans ce désert³? » Quelle amertume dans

¹ Ex., xxxii, 9; xxxiii, 3, 5, etc.

² On sait que l'Égypte était plus que tout autre pays la terre des tombeaux.

³ Ex., xiv, 11.

ces paroles! Comme elles sont blessantes pour Moïse et aussi comme il a bien retenu le trait qui devait le toucher le plus au vif!

Quand les Égyptiens ont été engloutis dans la mer et que ce premier danger est passé, un autre non moins redoutable ne tarde pas à surgir, la famine. On est maintenant en plein désert; les vivres qu'on a emportés durent quinze jours¹; au bout de ce temps, ils sont épuisés. Comment se procurer des provisions dans cette terre désolée et aride? Le mécontentement éclate de nouveau. « Que ne sommes-nous morts de la main de Jéhovah, dans la terre d'Égypte, lorsque nous étions assis devant les marmites pleines de viande, lorsque nous pouvions manger du pain à satiété? Pourquoi nous astu conduits dans ce désert pour y faire mourir tant de monde de faim²? » Bien souvent, ces murmures se renouvelleront et ils seront toujours rapportés d'une manière semblable.

Certes, un autre écrivain que Moïse aurait pu, sinon justifier le peuple, excuser du moins en partie sa faute. Israël n'avait-il pas quelque raison de s'effrayer de la démarche qu'il avait faite et ses regrets n'étaient-ils pas naturels? Ne s'explique-t-on pas son découragement, quand la première effervescence fut tombée, lorsqu'il réfléchit, à tête reposée, aux conséquences de sa fuite et lorsque, aux prises avec la réalité, les dangers de sa situation, humainement parlant, s'offrirent à lui dans toute leur horreur? Les Hébreux avaient quitté le cer-

¹ Ex., xvi, 1.

² Ex., xvi, 3.

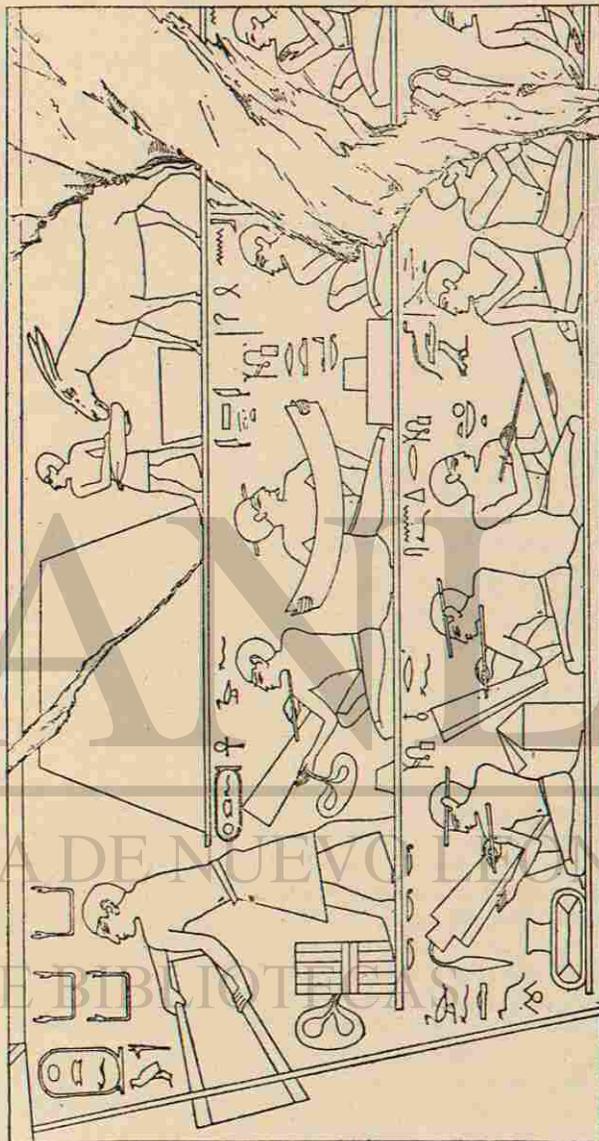
tain pour l'incertain; ils avaient évité un petit mal pour un plus grand; séduits par un vain mirage, ils avaient abandonné l'Égypte où ils étaient esclaves, il est vrai, mais où ils avaient du moins le pain de chaque jour et un abri, et, leurrés par l'espoir de conquérir une liberté illusoire, ils ne trouvaient que la famine et la mort. Sans vivres, sans ressources, presque sans armes, ils avaient formé le projet d'aller s'emparer de vive force d'une contrée presque inexpugnable. Aux yeux de la prudence humaine, n'avaient-ils pas agi en insensés? On peut assurément faire valoir ces considérations à la décharge des Israélites. Moïse ne le fait pas; il n'y a pas la moindre trace de ces excuses dans le Pentateuque. Toutes ces plaintes, tous ces murmures, dont l'écho se serait perdu dans l'éloignement ou dont un écrivain postérieur aurait du moins parlé à peine, s'ils ne nous avaient pas été racontés par celui qui en avait souffert, nous sont rapportés sans aucune atténuation et dans toute leur injustice. Ainsi la manière dont l'auteur du Pentateuque nous décrit, le cœur encore saignant, la résistance qu'il a rencontrée dans ceux qu'il voulait sauver, nous fait déjà reconnaître en lui Moïse, parce qu'aucun autre historien, venu après lui, n'aurait parlé d'Israël avec une si juste sévérité.

L'examen des autres récits contenus dans ce livre nous amène à tirer la même conclusion. Il n'y a pas un mot qui n'ait pour fin de déterminer les Israélites à pousser jusqu'au bout leur entreprise et à ne se laisser décourager par aucun obstacle, jusqu'à ce qu'ils soient maîtres de la Palestine.

Pour soutenir le peuple dans le désert, Moïse emploie le moyen qui lui avait si bien réussi en Égypte. Il décrit ce que Dieu a fait pour l'arracher au joug de ses oppresseurs; il compose des chants religieux et patriotiques, et ses récits répandus parmi la multitude, ses chants répétés en chœur par les jeunes vierges sont comme un breuvage capiteux qui les fortifie et les exalte.

Le libérateur des Hébreux, élevé à la cour des pharaons, avait reçu, comme nous dirions aujourd'hui, une éducation littéraire. Cette éducation seule pouvait suffire pour lui donner, indépendamment de l'inspiration divine, l'idée d'écrire le rituel lévitique, analogue aux livres sacerdotaux égyptiens, et l'histoire des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux et où il était le principal acteur. Ramsès II, sous le règne duquel il avait grandi, était le prince qui s'était attaché avec le plus de soin à perpétuer la mémoire de ses exploits. On ne peut presque pas remuer une ruine en Égypte sans y retrouver le nom de ce monarque et le souvenir de ses guerres. Il avait fait graver à Karnak le poème où Pentaour chantait son triomphe sur les Khétas. Partout il rappelait aux yeux de ses sujets ses titres de gloire comme sa piété envers les dieux. Alors plus que jamais les Égyptiens étaient devenus un peuple de scribes¹, et par conséquent de lecteurs. Les Israélites, vivant au milieu d'eux, devaient avoir à peu près les mê-

¹ Voir Figure 48. Les scribes que nous reproduisons ici, avec leurs instruments à écrire, sont représentés sur un tombeau de l'ancien Empire, de la IV^e dynastie. Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, t. III, Blatt 9 (Pyramiden von Giseh. Grab 75, Ostwand).



48. — Scribes égyptiens.

mes habitudes et les mêmes goûts; ils voyaient les inscriptions des pharaons sur les murs des temples, avec les trophées de leurs victoires; ils entendaient les poètes chanter leurs louanges et leurs hauts faits; les papyrus, traitant de toute espèce de sujets, circulaient dans leurs mains. Comment Moïse n'aurait-il pas fait ce que faisaient les pharaons pour éterniser leurs exploits? Comment n'aurait-il pas mis à profit de tels usages, si propres à servir ses desseins, pour enflammer le courage de ses frères, perpétuer le souvenir des faits merveilleux de l'exode, et arriver à son but? La difficulté d'écrire et de répandre les écrits, dont on faisait une objection autrefois, quand on ignorait les habitudes de cette époque, ne peut plus être alléguée aujourd'hui. Ce qui était, il y a quelques années, une objection est devenu maintenant une preuve. L'Égypte mieux connue porte à croire que Moïse a dû composer l'histoire de la sortie d'Égypte, et rien de plus naturel à cette époque que l'ordre que Dieu lui en donne¹.

¹ Hengstenberg, en 1836, était obligé de consacrer près de cent pages de son *Authentic des Pentateuches*, t. II, p. 415-502, à prouver que l'art d'écrire était connu à l'époque de Moïse. Il est maintenant tout à fait certain que l'usage de l'écriture était extrêmement ancien et fort répandu en Égypte. « Il fut un temps, Monsieur, écrivait à M. de Rougé le 14 mars 1850 M. Mariette, où l'on pensait assez généralement que les architectes qui ont bâti la grande pyramide ne savaient ni lire ni écrire, et, si je me rappelle bien, le collègue m'a nourri dans l'idée qu'alors l'écriture n'était pas inventée. Aujourd'hui nous savons, par la pyramide elle-même, que l'on écrivait du temps de Chéops, et les statues des sphinx vont maintenant nous apprendre que ces temps si voisins du déluge, accusés d'ignorance, ont connu un art avancé. » *Revue archéologique*, juillet 1860, p. 19. Le

La seconde partie du Pentateuque n'est pas d'ailleurs rédigée comme la première et elle ne devait pas l'être.

plus ancien livre égyptien date « d'un règne encore peu distant de la fondation du gouvernement royal en Égypte. » Chabas, *Le plus ancien livre du monde, étude sur le papyrus Prisse*, dans la *Revue archéologique*, 1858, t. xv, p. 9. Cf. Birt, *Antikes Buchwesen*, Berlin, 1882, p. 48-49. On voit par là ce qu'il faut penser de l'opinion de M. Reuss, *Geschichte des alten Testaments*, § 76, in-8°, Brunswick, 1881, p. 90, dontant que du temps de Moïse l'écriture fut connue des Hébreux. Dans sa traduction française de la Bible, il revient sur cette objection. Il reconnaît que l'on ne peut prouver que l'écriture alphabétique n'existait pas du temps de Moïse et il continue : « Ceux qui soutiennent la thèse contraire se rendent d'ordinaire la tâche bien facile et ne prouvent rien non plus. Il est bien aisé de dire que Moïse, ayant passé une partie de sa vie en Égypte, et dans une position très favorable, a dû acquérir les connaissances nécessaires pour savoir fixer la pensée sur le papier. Mais la question est de savoir, non si lui savait écrire, mais si les pères du pays de Gosen [Gessen] savaient lire. Et si, selon toutes les probabilités, ils ne le savaient pas, on serait autorisé à demander à quoi bon son code en cinq volumes, qui d'après les formes des livres et des caractères anciens ont dû être assez gros ! Nous ne lisons nulle part que les Lévités qui, avant l'émigration n'étaient pas plus savants que leurs frères, aient été initiés en route aux mystères de l'alphabet. C'est là encore un petit détail dont les historiens israélites ne se sont pas préoccupés, parce que de leur temps il y avait sans doute assez de gens qui ne savaient pas lire. » *L'histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 114. — M. Reuss raisonne toujours comme s'il était certain que le Pentateuque a été écrit longtemps après Moïse. — Mais c'est précisément parce que c'est Moïse qui l'a écrit, qu'il n'a pas dit que les Hébreux de son temps savaient lire, car il n'avait pas besoin de faire connaître ce fait à ses contemporains, qui en étaient instruits aussi bien que lui. — Les Hébreux savaient lire, non pas tous sans doute, mais une partie d'entre eux. Pour se rendre compte de la diffusion de l'instruction en Égypte à cette époque, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'ouvrage de M. Maspero : *De la correspondance épistolaire chez les anciens Égyptiens*. M. Reuss oublie que tous les Hébreux n'étaient pas des pères :

Nous ne rencontrons plus dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres, le plan minutieusement suivi, la trame savante que nous avons remarqués dans la Genèse. Non. Ces livres, tout en formant le corps d'ouvrage que nous avons décrit plus haut¹, sont composés, comme le montre l'étude analytique, d'une manière décousue et pour ainsi dire à bâtons rompus, selon les occasions et les circonstances. Le plan et l'ordre n'en ont pas été déterminés à l'avance comme pour la Genèse ; c'est un journal plutôt qu'un livre ; chaque grand événement et toutes les lois nouvelles viennent y prendre leur place, mais d'une façon un peu lâche et on pourrait dire un peu à l'aventure. Il est visible que l'auteur enregistre les lois et les faits tels qu'ils se présentent. On consultait Moïse dans tous les cas embarrassants. Quand la question en valait la peine, le législateur inscrivait sa décision à l'endroit de son journal où il était arrivé : c'est ainsi que la loi concernant les dépôts² se trouve comme égarée au milieu des règlements concernant les sacrifices, dont on nous parle avant et après. Jamais un écrivain posté-

beaucoup travaillaient à Ramsès et à Pithom, ils étaient embrigadés comme cela a toujours eu lieu en Égypte et ils avaient au-dessus d'eux, non seulement des Égyptiens, mais aussi des Hébreux, qui devaient tenir des comptes comme tous les scribes du pays et qui, par conséquent, savaient lire et aussi écrire. Plusieurs d'entre eux parlaient l'égyptien, comme Moïse et Aaron, et ils connaissaient aussi l'écriture phénicienne employée par les Phéniciens qui habitaient le Delta. M. Reuss le nie à tort, p. 115.

¹ Voir plus haut, p. 24 et suiv.

² Lév., vi, 1-7. Cf. le complément de la réglementation des vœux, Num., xxx.

rieur n'aurait fait un tel amalgame, mais ici ce désordre même est comme un certificat d'origine. Si les lois ne sont pas exposées systématiquement, s'il y a des répétitions et des retouches, si les faits ne sont pas enchaînés entre eux, ce n'est pas parce que celui qui avait conçu le plan si régulier de la Genèse n'était point capable de mettre le même ordre dans toute son œuvre, c'est parce qu'il ne l'a pas voulu; c'est parce que son but ne demandait point qu'il fît un ouvrage en quelque sorte poli et limé, mais bien qu'il portât ses prescriptions selon les besoins et les circonstances et qu'il soufflât, de plus, toutes les fois qu'il était nécessaire, la flamme du courage dans des cœurs enclins à s'affaïsser sous le poids de la lassitude et de l'accablement. C'est afin de ranimer les cœurs défaillants qu'il leur rappelle les promesses divines et les miracles accomplis en leur faveur, comme nous allons le voir.

§ II.

Rappel réitéré des promesses divines.

Nous avons dit comment l'auteur du Pentateuque, pour décider Israël à quitter l'Égypte, lui présentait dans la Genèse la terre de Chanaan comme la Terre Promise, donnée par le Seigneur à leurs pères, comme un héritage que Dieu s'était engagé à leur remettre entre les mains et dont il était temps d'aller prendre possession. La promesse divine est souvent rappelée dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. Lorsque, du milieu du buisson ardent, Dieu confie à Moïse la mission de délivrer son peuple opprimé par les Égyptiens, c'est pour qu'il le conduise dans la terre des Chanéens¹. Le Seigneur n'a pas oublié « l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob², » et Moïse doit être entre ses mains l'instrument par lequel il réalisera ses promesses. Le moment solennel est venu, l'heure est décisive, le peuple doit quitter l'Égypte pour aller conquérir la Terre Promise. On est à la veille des plaies qui vont couvrir l'Égypte de deuil et l'inonder de larmes. Dieu, pour décider Israël à prendre cette grande détermination qui fixera son avenir, lui rappelle ses promesses : « Je suis Jéhovah, qui ai apparu à Abraham,

¹ Ex., III, 8.² Ex., II, 24. Cf. III, 6, 15-17.

à Isaac et à Jacob, ... et qui ai fait alliance avec eux pour leur donner la terre de Chanaan, la terre où ils ont vécu en nomades... C'est pourquoi dis aux enfants d'Israël : Moi, Jéhovah, ... je vous ferai entrer dans la terre que j'ai juré de donner à vos pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob : je vous la donnerai à vous, en propriété, moi, Jéhovah¹. »

Quand, plus tard, dans le désert du Sinaï, Dieu, irrité contre Israël qui a adoré le veau d'or, veut l'exterminer tout entier, Moïse obtient sa grâce en rappelant au Seigneur qu'il a promis aux patriarches de mettre leur postérité en possession du pays de Chanaan². Dans le Lévitique, Dieu promet comme récompense de l'observation de sa loi « la propriété de la terre qu'il donnera en héritage » à Israël³. Dans les Nombres, la Palestine est toujours désignée comme le pays que Dieu donne à son peuple⁴. Dans le Deutéronome, la promesse et la donation divines sont rappelées à tout instant :

Jéhovah, ton Dieu, va te faire entrer dans une terre fertile, une terre où l'eau coule dans les torrents, une terre de sources et de fontaines, jaillissant dans les vallées et sur les montagnes⁵, une terre de froment et d'orge, de vignes, de figuiers et de grenadiers, une terre d'huile et de miel, une

¹ Ex., vi, 2-8.

² Ex., xxxii, 13; xxxiii, 1. Voir aussi Lévit., xxvi, 42; Num., xxxii, 11.

³ Lévit., xx, 24.

⁴ Num., xiii, 3; xiv, 8-9, 16, 23, 30-31; xv, 2, etc.

⁵ Remarquons, en passant, qu'un tel langage, pour peindre la Palestine, n'a pu guère être tenu que dans le désert, où l'eau manque, car ce n'est que par opposition avec le désert qu'on peut appeler la Palestine un pays abondant en eau. Il est vrai qu'il y avait

terre où tu mangeras le pain en abondance et où tu ne manqueras de rien, une terre où les pierres sont du fer et où l'on extrait le cuivre des montagnes, afin que tu manges et que tu sois rassasié et que tu bénisses Jéhovah, ton Dieu, de la terre excellente qu'il t'a donnée¹.

Nous n'en finirions pas, s'il fallait citer tous les textes qui rappellent la donation faite aux patriarches et à leur postérité de la terre de Chanaan². Ainsi les mêmes motifs qui sont allégués dans le premier livre du Pentateuque pour engager les enfants d'Israël à marcher à la conquête de la Terre Promise sont également allégués dans les livres suivants, et ils le sont avec une insistance qui ne peut convenir qu'à l'époque même où s'accomplit cette grande révolution dans la vie politique des Hébreux; chez un écrivain postérieur, une telle insistance serait inexplicable, comme nous avons eu déjà l'occasion de le montrer.

La seule différence qu'on remarque à ce sujet entre la Genèse, d'une part, et les livres suivants, de l'autre, c'est que, dans ces derniers, l'auteur relève avec plus de soin l'excellence de Chanaan, sa fertilité, ses richesses de tout genre. Tant que le peuple est encore en Égypte, dont le sol est si riche et l'eau si douce³, l'écrivain israé-

autrefois plus d'eau qu'aujourd'hui (Sepp, *Allgem. Zeitung*, 23 juillet 1883, p. 2971 a), mais jamais la Palestine n'a été comparable à l'Égypte pour l'abondance des eaux. Deut., xi, 10-12.

¹ Deut., viii, 7-10. Voir aussi Deut., vi, 10-12.

² Voir Deut., i, 8; vi, 3; vii, 1; viii, 18; ix, 4-5, 28, etc.

³ *Nulli fluminum dulcior gustus est*, dit Sénèque de l'eau du Nil. Sur son excellence, voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 312.

lite laisse dans l'ombre les fontaines d'eau vive et la fertilité de la Palestine, incapable de soutenir la comparaison avec la fécondité de Gessen; mais quand Israël ne voit plus que l'aridité et la sécheresse du désert du Sinai, son libérateur lui peint sous les couleurs les plus séduisantes cette Terre Promise qu'il veut l'engager ainsi à conquérir au prix de son sang.

En Égypte, il la lui montre déjà comme plus propre que la vallée du Nil à l'éleve des troupeaux. Dès le commencement de l'Exode, Chanaan est caractérisé pour la première fois par ce trait pittoresque, si souvent répété depuis, qui le représente aux désirs avides des Hébreux comme « une terre où coule le lait et le miel. » C'est Dieu qui la dépeint ainsi à Moïse dans la vision de l'Horeb¹, et jamais qualification ne fut mieux méritée. Les abeilles et le miel y ont de tout temps abondé et de nombreux troupeaux y ont toujours donné un lait excellent.

Le mot fit fortune parmi les enfants de Jacob. Quand les espions envoyés du désert de Pharan pour explorer la Palestine revinrent au milieu de leurs frères, ils ne

¹ Ex., III, 8, 17. Cf. XIII, 5; XXXIII, 3; Lévi., XX, 24. Cf. Deut., XXXIII, 13. Moïse pouvait décrire la Palestine d'après ce qu'il en avait appris par les caravanes qui en venaient et traversaient le Sinai, et aussi par les livres égyptiens qui en contenaient des descriptions. L'un de ces livres est arrivé jusqu'à nous et a été publié et traduit en français par Chabas : *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine*, in-4°, Paris, 1866. Sur la locution : « Terre où coule le lait et le miel, » dans laquelle M. Goldziher a vu un mythe du soleil et de la lune (!), cf. Guidi, *Bollettino italiano degli studi orientali*, 1876-1877, p. 422-434.

purent, malgré leur découragement, s'empêcher de le reconnaître : « C'est véritablement une terre où coule le lait et le miel¹, » ce qui semble indiquer que les Israélites leur demandaient si ce trait par lequel leur chef caractérisait le pays où il voulait les conduire était bien mérité. L'auteur du Pentateuque avait donc raison de toucher cette corde et de la faire vibrer. Nous en avons une autre preuve dans un épisode célèbre du séjour dans le désert. Lorsque Coré, Dathan et Abiron se révoltent contre Moïse, ils avouent indirectement l'impression qu'avaient faite ces paroles sur tout le peuple, en les contredisant. Le pays où coule véritablement le lait et le miel, c'est l'Égypte, non celui où on les a conduits. « Nous avez-vous fait venir dans une terre où coule le lait et le miel²? » demandent les Hébreux. Non, ils n'ont ni champs, ni vignes, ni grenadiers, ni fontaines, comme le reproche une autre fois à Moïse le peuple soulevé³. Néanmoins la peinture de cette terre fertile ranime toujours le courage d'Israël.

C'est ainsi que les arguments employés dans la Genèse sont aussi employés dans les livres suivants, avec les modifications que réclament les circonstances.

¹ Num., XIII, 28.

² Num., XVI, 13-14.

³ Num., XX, 5.

§ III.

Les récits de miracles.

Les circonstances permettent à l'auteur sacré d'employer un nouveau moyen d'action sur les Israélites : c'est le récit des miracles. Il ne les raconte pas comme de simples faits passés, propres à montrer la puissance et la grandeur de Dieu, ainsi que l'aurait fait un écrivain postérieur, mais il les présente comme des arguments capables de lui faire atteindre son but, qui est d'exciter la confiance des Hébreux et de les pousser en avant. Il a déterminé les enfants d'Israël à se mettre en marche pour la Palestine, en leur rappelant sans cesse que Dieu a promis de la leur donner, et qu'il sera fidèle à sa promesse. Maintenant qu'ils obéissent à Dieu, et qu'ils sont déjà en chemin, il faut qu'il leur montre le Seigneur tenant en effet ses promesses et exécutant ses engagements envers eux, malgré même leur indocilité, leur peu de foi et leurs murmures perpétuels. Aussi est-ce là un des objets principaux des quatre derniers livres du Pentateuque. La plupart des événements qui y sont racontés, en dehors de la partie législative, n'ont point d'autre but; les prodiges accomplis par Jéhovah en faveur de son peuple succèdent aux prodiges, comme autant de marques de la protection constante et de la vigilance infatigable du Seigneur.

C'est là ce que nous remarquons, dès le début de

l'Exode, et en premier lieu dans l'histoire de la vocation de Moïse, qui est tout à la fois un miracle et une révélation divine. Quel admirable développement dans tout ce récit! Du milieu du buisson ardent qui brûle sans se consumer, le Seigneur apparaît à Moïse et lui dit :

Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob... J'ai vu l'affliction de mon peuple en Égypte, j'ai entendu ses plaintes contre la dureté de ceux qui président à la corvée, et, connaissant leur douleur, je suis descendu pour les délivrer des mains des Égyptiens, et pour les conduire de cette terre dans une (autre) terre, fertile et spacieuse, dans une terre où coule le lait et le miel, au pays du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, de l'Hévéen et du Jébuséen. Maintenant voilà que les plaintes des enfants d'Israël sont venues jusqu'à moi, et j'ai vu l'oppression sous laquelle les accablent les Égyptiens. Maintenant, va, je t'envoie au Pharaon, afin que tu fasses sortir mon peuple, les enfants d'Israël, de l'Égypte ¹.

Ce langage relie l'Exode à la Genèse ². Les promesses que Dieu avait faites autrefois à Abraham, à Isaac et à

¹ Ex., III, 6-10. Les formules employées sont tout à fait semblables à celles que nous avons déjà signalées dans la Genèse. Pour dire qu'il a vu l'affliction de son peuple, Dieu emploie la locution la plus énergique que possède la langue hébraïque רָאָה רַחֲמֵי, *ra'ôh ra'îti*. Il faut observer aussi la répétition des versets 7 et 9, analogue à celle qu'on observe dans plusieurs passages de ce genre dans la Genèse, et l'expression si tendre du verset 10. « Mon peuple, les enfants d'Israël. » Enfin nouvelle répétition, III, 15-17.

² On s'est souvent étonné du silence que garde l'auteur sacré sur l'histoire du séjour d'Israël en Égypte depuis la mort de Joseph

Jacob, il les fait maintenant à leur postérité; les engagements qu'il avait contractés envers les pères, il déclare qu'il les exécutera en faveur des fils; la terre qu'il avait donnée aux patriarches, il va la livrer entre les mains de leurs héritiers, et il les aura ainsi affranchis de cette servitude d'Égypte qu'il avait autrefois prédite¹ et qu'il va faire cesser.

Dieu confirme aussitôt par plusieurs miracles la mission de Moïse, pour inspirer ainsi confiance au peuple²,

jusqu'au commencement de la persécution contre les Hébreux. « Nous sommes tout d'abord frappés d'un fait assez digne d'être relevé, dit M. Reuss. C'est l'absence totale de renseignements sur les siècles qui devaient s'être écoulés entre la mort du dernier des patriarches dont parle la Genèse et l'époque de Moïse avec laquelle commence l'Exode. » *L'histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 92. Il est aisé de voir que cette lacune s'explique naturellement d'après ce que nous venons de dire : dans l'intervalle il ne s'était passé aucun événement qui pût servir à Moïse pour atteindre son but d'exciter Israël à marcher à la conquête de la Palestine. Mais un très grand nombre des objections formulées par M. Reuss et les autres rationalistes reposent sur cette idée fautive : l'auteur du Pentateuque a composé une histoire proprement dite, non un écrit de circonstance. La plupart de leurs difficultés s'évanouissent dès qu'on se place au point de vue de l'auteur lui-même.

¹ Gen., xv, 13-14.

² Cf. Ex., iv, 1-9, 30-31. Un écrivain postérieur n'aurait jamais pensé qu'il fût nécessaire ou même utile de noter que le peuple avait cru en Moïse son sauveur. — Observer aussi que Ex., iii, 12, Dieu donne à Moïse, outre les signes qui s'accomplissent immédiatement, un signe qui ne s'accomplira que plus tard et qui est comme une pierre d'attente pour la promulgation de la loi qui se fera dans la suite : c'est que le peuple, sorti de l'Égypte, sacrifiera à Dieu sur le mont Horeb (Voir Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. II, p. 9). Quand cette prophétie se sera réalisée, elle deviendra un gage de plus de l'entrée des douze tribus en Palestine.

non moins qu'à son envoyé lui-même. Toute l'histoire des plaies d'Égypte est racontée de manière à démontrer aux Israélites qu'ils doivent compter sur Dieu comme sur un libérateur tout-puissant, qui tiendra tout ce qu'il leur a promis. Qu'on lise attentivement les chapitres v à xiv de l'Exode, en se plaçant à ce point de vue, et l'on ne pourra s'empêcher de reconnaître que tel est bien le but de l'auteur. Les détails circonstanciés de sa mission, l'insistance avec laquelle il s'arrête sur les objections qu'il a faites au Seigneur et sur la manière dont le Seigneur les a résolues¹, tout cela indique un récit contemporain fait, ce semble, pour être répandu parmi les opprimés, afin de ranimer leur espoir et d'enflammer leur courage.

Une première démarche de Moïse auprès du Pharaon ne fait qu'aggraver la situation des Israélites soumis à la corvée. De là, profond découragement de leur part. Ici, comme dans tout le reste du Pentateuque, l'auteur sacré rapporte les plaintes de ses compatriotes en termes très expressifs, comme peut le faire seul, nous l'avons remarqué, celui qui garde profondément gravé dans sa mémoire le souvenir des expressions qui l'ont blessé au vif : « Que Jéhovah voie et juge ! Vous nous avez mis en mauvaise odeur auprès du Pharaon et de ses serviteurs, et vous leur avez mis une épée dans la main pour nous tuer². » Paroles amères et sanglantes qui peignent bien le désespoir du peuple.

¹ Ex., III-IV.

² Ex., v, 21. Moïse excuse le peuple la première fois, on le sent à son langage, de ne pas se montrer disposé à partir, à cause des mau-

Moïse lui-même est découragé par cet échec. Il ne faut rien de moins qu'une nouvelle manifestation de Jéhovah pour ranimer sa confiance. C'est malgré lui qu'il accepte la mission divine. Dès la première théophanie au buisson ardent, il avait allégué tous les motifs qui le détournaient de se charger d'une entreprise aussi difficile; il les avait déjà exposés, il les expose encore, afin que les Hébreux sachent bien qu'il ne s'est pas ingéré de lui-même dans ce qu'il fait et que c'est à contre-cœur qu'il agit et uniquement pour obéir aux ordres du Tout-Puissant. Alors le Seigneur lui renouvelle, et par lui à son peuple, toutes les assurances qu'il lui a données auparavant, en insistant encore davantage, et en employant des termes plus forts, sur l'alliance qu'il a contractée avec les patriarches et le serment qu'il leur a fait en levant la main. A ces anciennes obligations s'ajoute maintenant celle de délivrer les Israélites de l'oppression parce qu'il a entendu leurs cris de plainte. Il l'affirme et le répète donc, il tiendra sa double promesse, celle de les délivrer du joug des Égyptiens et celle de les mettre en possession de la Terre Promise¹. Mais ils sont si aigris qu'ils ne veulent rien entendre. Il devient ainsi nécessaire que le Seigneur les sauve en quelque sorte malgré eux et il a recours aux fléaux connus sous le nom des dix plaies d'Égypte. Le peuple refusant de partir, Dieu force de cette manière le Pharaon à le chasser. Chacun de ces

vais traitements dont il est accablé, Ex., vi, 9; plus tard, quand les Israélites auront eu tant de preuves de la bonté de Dieu à leur égard, il ne les excusera plus ainsi, mais les blâmera sévèrement.

¹ Ex., vi, 2-8.

fléaux miraculeux est pour les Israélites une preuve nouvelle que Dieu tiendra ce qu'il leur promet¹, et ils consentent enfin à se mettre en marche, lorsque les Égyptiens les pressent de s'en aller. Toutes ces merveilles ne sont pas racontées simplement comme dans les autres livres de la Bible; l'auteur du Pentateuque remarque en termes formels que Dieu les opère pour montrer aux enfants des patriarches qu'ils doivent compter sur sa protection et sa puissance; ces miracles, par lesquels il les arrache au joug des Égyptiens, sont garants de ce qu'il accomplira pour les mettre en possession de la Palestine². Ceux qui en douteraient seraient dignes de son animadversion³.

Pour faire ressortir la protection divine, l'auteur sacré, tandis qu'il glisse rapidement sur les faits même les plus importants, qui ne sont pas propres à atteindre son but, comme le voyage depuis Ramsès jusqu'à la mer Rouge, s'étend au contraire longuement et en détail sur tout ce qui peut contribuer à soutenir le courage des Hébreux. Nous en avons un exemple frappant dans le récit du passage de la mer Rouge. L'historien décrit ce miracle avec les plus vives couleurs, parce qu'il est plus que tout autre capable d'inspirer pleine confiance à Israël dans le succès de son entreprise. Dieu vient de combattre pour lui comme un guerrier⁴; c'est lui qui a remporté cette victoire si merveilleuse; c'est lui qui a

¹ Ex., vii, 4-5; viii, 19-22; xi, 7.

² Ex., xix, 4-6; Deut., i, 30; xx, 1.

³ Num., xiv, 19-22.

⁴ Ex., xv, 3.

englouti dans les flots l'armée du Pharaon. Or ce qu'il a fait au début de la campagne, il le fera jusqu'au bout. Rien n'est plus expressif que le cantique composé à cette occasion, pour nous donner la clef de tout le Pentateuque et pour nous montrer que l'auteur du livre est bien le même que celui du chant. Plus d'une fois le peuple avait déjà exprimé et devait exprimer encore sa crainte de n'être pas assez fort contre les habitants de la Terre Promise¹. Qu'il soit sans crainte. Toute la première partie du poème est consacrée à montrer que Jéhovah livrera et gagnera lui seul les batailles contre les ennemis des enfants de Jacob :

Chantons Jéhovah, car il s'est couvert de gloire,
Chevaux et cavaliers, il a (tout) précipité dans la mer.

Jéhovah est ma force, je lui consacre mes chants ;
Il est mon Sauveur et mon Dieu, je lui adresse mes louanges ;
Le Dieu de mes pères, et je glorifie sa grandeur.

Jéhovah est un guerrier ; Jéhovah est son nom ;
Les chariots du pharaon et son armée, il les a ensevelis dans la mer,
Dans la mer de Souph a été submergée l'élite de ses capitaines.
Les eaux les ont engloutis ; comme une pierre, ils sont descendus au
[fond des abîmes.

Ta droite, ô Jéhovah, a manifesté sa force ;
Ta droite, ô Jéhovah, a terrassé l'ennemi.
Dans ta puissance, tu as abattu tes adversaires,
Tu as envoyé ta colère ; comme la paille, elle les a dévorés ;
Au souffle de ta fureur, les eaux se rassemblent,
Comme un rempart, elles se tiennent fermes ;
Les flots durcissent au milieu de la mer.

¹ Num., xiv, 3.

L'ennemi disait : « Je le poursuivrai, je l'atteindrai ;
Je partagerai ses dépouilles, j'en serai rassasié ;
Je tirerai mon épée et j'en ferai mon esclave. »
Tu as fait souffler ton vent et la mer les a engloutis ;
Ils se sont enfoncés comme du plomb dans les eaux étincelantes !

Qui est semblable à toi parmi les forts, ô Jéhovah ?
Qui est comme toi magnifique en sainteté,
Terrible, glorieux, opérant des merveilles ?
Tu as étendu ta droite et la terre les a dévorés.

Telle est la première partie du cantique, un chant de triomphe consacré exclusivement à la gloire de Jéhovah. Dieu la remplit tout entière, lui seul apparaît, lui seul est loué. Moïse s'efface complètement ; Israël lui-même disparaît en quelque sorte dans l'ombre du tableau et ne se montre qu'autant qu'il est nécessaire pour faire ressortir la grandeur de la victoire divine. Pas un mot du passé et des souffrances endurées en Égypte ; le poète ne voit que le présent et l'avenir, et il ne parle du présent que pour assurer l'avenir. S'il glorifie avec tant d'éclat et d'enthousiasme le libérateur d'Israël, c'est pour que la confiance d'Israël en son Dieu soit inébranlable. Cette belle peinture des exploits du guerrier divin n'est pas seulement une effusion de reconnaissance, elle a aussi pour but d'amener ce nouveau trait, exprimant ce qui tient le plus au cœur du poète :

C'est toi qui conduis dans ta bonté ce peuple dont tu es le vengeur ;
Ta force le rendra possesseur de la demeure de ta sainteté.

Voilà donc où Moïse veut en venir : au but qu'il a toujours devant les yeux et qu'il n'oublie pas un instant, la

conquête de la Palestine. Ce que Dieu vient de faire est le gage de ce qu'il fera encore. Qu'Israël ne craigne point! Ses ennemis sont déjà saisis de terreur. Tout le reste du cantique est employé à peindre l'effroi de la terre de Chanaan et des tribus qui en barrent le passage :

Les peuples l'ont entendu et ils tremblent;
L'épouvante a saisi les Philistins;
Les chefs d'Édom frissonnent de crainte :
Les princes de Moab sont remplis de terreur¹;
Tous les habitants de Chanaan ont perdu courage.

Quel espoir, quelle confiance le peuple de Dieu ne doit-il donc pas avoir? Qu'il soit sûr de vaincre; il terrassera ses ennemis. Entre la Palestine et l'Égypte, il y a des territoires hostiles à franchir, qu'importe?

L'épouvante et l'effroi tomberont sur eux ;
Quand tu monteras la force de ton bras, ils seront inertes comme la
Jusqu'à ce que ton peuple soit passé, ô Jéhovah! [pierre,
Jusqu'à ce qu'il soit passé, ce peuple que tu as acquis.

Quelle assurance! Israël passera; — le poète l'affirme deux fois²; — et quand il aura enfin atteint les frontières de la Terre Promise, il s'en emparera :

¹ Cf. Num., xxii, 5, 11; xxiii, 22; xxiv, 8.

² Cette répétition, comme tant d'autres que nous avons déjà signalées, est très significative, parce qu'elle révèle quelle est la pensée qui préoccupe le plus le poète; elle est d'ailleurs très naturelle, au moment où Moïse veut décider Israël à passer à travers le pays ennemi pour aller conquérir la Palestine et d'autant plus digne d'attention qu'elle n'est pas un fait isolé, mais conforme à ce que nous avons vu plusieurs fois ailleurs. L'auteur du Pentateuque insiste toujours sur les choses de ce genre.

Tu les feras entrer et tu les établiras sur la montagne de ton héritage, Au lieu que tu as préparé pour ta demeure, ô Jéhovah! Sanctuaire, ô mon Seigneur, que tes mains ont fondé¹.

Voilà la conclusion du poème. L'auteur a toujours devant les yeux, si l'on peut dire, comme la vision de la Terre Promise. Tout y ramène sa pensée, et il s'y arrête et s'y repose. Il a exprimé les idées ou plutôt les vœux, qui sont au fond de son cœur, dans ce cantique, et il l'a destiné à être appris et chanté par tous les enfants de Jacob, surtout pendant les fêtes et les réjouissances publiques, par les jeunes filles², au milieu des danses, au son des instruments de musique, afin que ce qu'il veut inculquer à son peuple pénètre ainsi dans son âme par tous les sens à la fois. Rien n'était plus propre en effet à seconder ses desseins et à porter ceux qu'il avait besoin de convaincre et de persuader, à agir selon ses vues.

Les enfants de Jacob ne doivent donc redouter aucun des ennemis qui s'opposent à leur entrée dans la terre de Chanaan, comme il le leur répètera plus tard : « Si tu te dis dans ton cœur : Ces peuples sont plus nombreux que moi; comment pourrais-je les vaincre? ne crains pas, mais souviens-toi de ce que Jéhovah, ton Dieu, a fait au Pharaon et à tous les Égyptiens... Il fera de même à tous les peuples que tu redoutes³. »

Les autres miracles que multiplie le Seigneur dans le

¹ Ex., xv, 17.

² Chez les Égyptiens, il y avait aussi des chants destinés à être chantés par des chanteuses. *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, nov. 1886, p. 14.

³ Deut., vii, 17-19.

désert en faveur des Israélites sont présentés sous le même aspect¹ que celui du passage de la mer Rouge, c'est-à-dire qu'ils sont racontés, comme nous l'avons dit déjà, de la manière dont Moïse devait le faire et dont lui seul pouvait le faire. Dans le livre des Juges, les prodiges que Dieu accomplit nous sont décrits, au contraire, non plus comme ayant pour but de manifester à Israël la puissance de son Dieu et la confiance qu'il doit avoir en lui, mais comme un châtiment du peuple, lorsqu'il est infidèle, ou comme une récompense de son retour à Dieu, lorsqu'il s'est converti². Il en est de même dans les autres livres de l'Ancien Testament. Pourquoi le Pentateuque fait-il exception, si ce n'est parce qu'il a été écrit avant que la race de Jacob, fuyant l'Égypte, fût encore établie dans la terre de Chanaan?

¹ Ex., xvi, 6-7; xvii, 7, 11-14; xxix, 40; cf. Num., xx, 16; Deut., iv, 20, 32-49; vi, 21-23, etc.

² Jud., ii, 11; iii, 7, 9, etc. Voir notre *Manuel biblique*, 7^e édit., n° 447, t. II, p. 45.

§ IV.

La forme et les lacunes de la législation hébraïque, preuves de son origine mosaïque.

La première chose qu'avait à faire le libérateur d'Israël dans le désert, pour préparer son peuple à la mission qu'il était appelé à remplir dans la Terre Promise, c'était de lui donner une loi, propre à le plier à son dessein et à lui imprimer le caractère qu'il devait garder à travers les âges. Le Pentateuque nous dit que c'est en effet ce qu'exécuta Moïse.

Sous l'inspiration de Dieu, il fait des ordonnances diverses, mais comme Dieu se sert des événements contingents pour manifester sa providence, le législateur qu'il dirige ne donne point aux Hébreux un code systématique et théorique, coulé en quelque sorte tout d'une pièce; il règle les choses au jour le jour, selon les occurrences. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans la réalité? Si nous trouvons dans le Pentateuque un système de lois disposé avec ordre et symétrie, on concevrait qu'il s'élevât des soupçons sur son origine et que l'on se demandât: Une telle législation n'accuse-t-elle pas un état de civilisation différent de celui que pouvait avoir Israël au milieu du désert? Mais les parties légales du Pentateuque nous représentent bien les faits tels qu'ils ont dû se passer au Sinaï et tels qu'ils n'ont pu se passer qu'en ce lieu¹.

¹ Il est tellement clair que, si la loi hébraïque avait été rédigée

Une seule chose est énoncée d'un jet : c'est la loi morale, expression de la loi éternelle, indépendante de tous les temps et de tous les lieux, contenue dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Livre de l'alliance¹. Le libérateur d'Israël se retire, pendant quarante jours, sur les sommets les plus inaccessibles du Sinaï et c'est là qu'il reçoit de Dieu même ces préceptes sublimes qui,

longtemps après Moïse, elle n'aurait pas été présentée par pièces et par morceaux, comme elle l'est dans le Pentateuque, que les incrédules n'ont pu s'empêcher de sentir la force de la preuve qui en résulte contre leur système. Voici comment M. Renan essaie d'y répondre : « On est quelquefois porté à s'étonner que la rédaction de la Thora n'ait pas eu un échelon de plus, et que la direction exclusive qui entraînait, à cette époque, le peuple juif vers la constitution d'une loi religieuse, n'ait pas été jusqu'à briser le cadre historique et à constituer un code unique, classé d'une manière méthodique et débarrassé des contradictions les plus choquantes. La tentation devait être d'autant plus forte que, pendant quelques années du moins, le Deutéronome avait été cela, je veux dire une Thora dégagée, prétendant à remplacer les anciens textes discordants. La bonne foi extrême avec laquelle les scribes israélites traitèrent toujours ces vieilles écritures l'emporta. On garda le désordre et les contradictions. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 821. — De contradictions réelles, il n'y en a pas dans le Pentateuque, mais il en existe bien dans ce que dit M. Renan. Tout s'explique ici par « la bonne foi extrême » des scribes, et auparavant l'auteur a attribué l'origine du Deutéronome et de nombreux morceaux du Pentateuque à une « intrigue pieuse, » à une « fraude, » (1^{er} déc., p. 539), soutenue par toute sorte de mensonges (p. 540 et suiv.). La critique négative est vraiment bien commode, elle permet de faire fabriquer des livres et des fictions par les hommes les plus respectables, tels que Jérémie, Ézéchiel et Esdras, qui sont qualifiés de faussaires, et elle ne permet pas de faire disparaître « le désordre et les contradictions, » parce que Esdras et les scribes sont d'une « bonne foi extrême. »

¹ Ex., xx.

sous le nom de Décalogue, ont fait depuis tant de siècles l'admiration de tous les sages et qui résument si bien tous nos devoirs envers notre créateur, envers le prochain et envers nous-mêmes. L'origine mosaïque de ces préceptes est si claire que beaucoup de rationalistes ne font aucune difficulté de l'accepter.

La loi règle, de plus, tout ce qu'il y a d'essentiel en matière religieuse, le culte qu'il faut rendre à Dieu, les sacrifices, le sacerdoce. Tout ce qui est indépendant des circonstances est prévu et déjà observé dans la péninsule. Dans les longs loisirs de la vie du désert, Moïse écrit le rituel lévitique. Chaque jour on offre des victimes au Seigneur et bientôt tous les cas que peut présenter le cérémonial, l'offrande ou l'immolation des animaux sacrés, se sont produits dans la pratique et ont été résolus. Cependant d'autres détails échappent encore au législateur et il ne les détermine que lorsque des circonstances imprévues lui en fournissent l'occasion.

Nous remarquons le même caractère dans toutes les autres prescriptions légales. Ce qui est général et ordinaire est réglé à l'avance, mais des points particuliers sont oubliés, par la permission de Dieu, qui semble avoir voulu nous fournir de la sorte une preuve matérielle de l'authenticité du Pentateuque. Ce n'est que lorsque les circonstances attirent l'attention du législateur sur un cas extraordinaire qu'il pense à s'en occuper. Ainsi, chose surprenante, la loi ne contient nulle part de règle générale sur le mariage et sur la transmission des héritages. Nous ne sommes renseignés que par voie

d'allusion sur le divorce, institution néanmoins si importante¹. Il en est de même du droit coutumier et traditionnel de l'Orient, d'après lequel les fils seuls, à l'exclusion des filles, héritent de leur père. Comme les nomades n'ont guère de biens-fonds, cet usage ne souffrait aucune difficulté et le législateur ne songe même pas à le mentionner. Il ne s'occupe de cette partie si capitale de tout code de lois que par accident et lorsque les tribus devenant propriétaires du sol, des cas litigieux se présentent et l'obligent à prendre une décision.

Le droit commun ne prévoyait pas le cas où un père n'aurait qu'une postérité féminine. Ce cas se présenta un jour et Moïse dut se prononcer. Un nommé Selphaad, de la tribu de Manassé, était mort laissant cinq filles et point de fils. Le texte sacré nous a conservé leurs noms : Maala, Noa, Héglà, Melcha, Thersa². Lorsqu'on était déjà dans les plaines de Moab, la 40^e année de la sortie d'Égypte, elles réclamèrent leur part d'héritage auprès de Moïse; celui-ci, ayant consulté le Seigneur, reconnut que leur demande était juste et il fut ainsi porté en loi que quand un homme mourrait sans postérité mâle, il aurait pour héritier de ses terres sa descendance fémi-

¹ « Elle (la Bible) ne parle pas des lois du mariage ni du divorce. Si nous n'avions pas trouvé le divorce incidemment mentionné à propos d'une autre loi, Deut., xxiv, 1, ou pour défendre aux prêtres d'épouser une femme divorcée, Lévit., xxi, 7, nous n'aurions pas su si le divorce avait existé. L'Écriture n'en parle pas, parce qu'il n'était pas nouveau; il était parmi les païens et les Hébreux avant Moïse. » I. Rabinowicz, *Législation civile du Thalmud*, t. II, 1877, p. xvi.

² Num., xxxvi, 33.

nine¹. Mais cette prescription pouvait avoir un inconvénient : celui de faire passer par mariage une partie des biens d'une tribu dans une autre tribu; on s'en aperçut plus tard; de là une ordonnance complémentaire obligeant les filles de Selphaad et celles qui se trouveraient dans une situation analogue de se marier dans leur propre tribu². Qui ne reconnaît à tous ces détails minutieux, à l'énumération des cinq filles de Selphaad, à ces retouches et à toutes les autres circonstances, un récit contemporain? Plus tard, quand la loi promulguée alors était devenue d'une application générale en Israël, si le Pentateuque n'avait été rédigé qu'après Moïse, on se serait contenté de mentionner ce point de droit, sans détails historiques, dans le chapitre des successions.

La loi qui punit de mort le blasphème est également portée à l'occasion des imprécations d'un homme, né d'un Égyptien et d'une Israélite, nommée Salumith, fille de Dabri, de la tribu de Dan. Les noms sont conservés comme pour les filles de Selphaad, parce que c'est un auteur contemporain qui parle; dans la suite, qui se serait préoccupé de ces détails³? Et ce qui est encore plus digne de remarque, dans ce cas comme dans celui du sabbat, la sanction de la loi n'est portée que par occasion, après la promulgation de la loi elle-même⁴. (R)

¹ Num., xxvii, 1-11. Tous les autres règlements concernant les successions sont aussi donnés d'une manière accidentelle, Deut., xxi, 15-17. Plusieurs lois sont aussi données par occasion, Num., ix, 6-14; cf. v, 2, etc.

² Num., xxxvi, 1-12.

³ Lévit., xxiv, 10-16. Cf. Num., xv, 32-36.

⁴ Lévit., xxiv, 10-16 et Ex., xxii, 28; Num., xv, 32-36 et Ex., xx, 8.

Non seulement les prescriptions légales sont ainsi réglées au jour le jour, comme il convenait à un peuple menant une vie nomade dans le Sinaï, mais de plus, tout ce que la loi ordonne dans le Pentateuque convient au temps de Moïse; on ne peut citer aucun cas qui n'ait été pratiqué au milieu du désert et sur lequel, par conséquent, il n'ait pu avoir à se prononcer, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil et économique. On y rencontre même des règlements qui n'ont pu avoir leur origine en Palestine et dont l'application n'était possible qu'à un peuple campant dans la solitude¹ et sous la tente², tel que celui qui regarde le bouc émissaire et bien d'autres³. Rien ne fait supposer que le

¹ Lévi., iv, 12, 21; xiii, 46; xiv, 3, 8; xvi, 27, 28; xvii, 3; xxiv, 14, 23; Num., xv, 35-36; xix, 3, etc.

² Num., xix, 4.

³ Lévi., xvi, 10; iv, 12; Num., xix, 2-10; Deut., xxiii, 12-13. Lorsqu'il est prescrit de conduire le bouc émissaire dans le désert (Lévi., xvi, 10) ou la vache rousse hors du camp (Num., xix, 9), il est évident que celui qui fait cette ordonnance est dans un désert et vit sous la tente. L'addition *lehouqqa* 'ôlam, prescription pour toujours, montre bien aussi que l'écrivain qui s'exprime de la sorte n'est pas un historien qui rapporte un fait passé, car il n'aurait pas indiqué comme devant se faire toujours ce que les circonstances obligeraient de modifier en Palestine, où l'on ne peut plus conduire la vache rousse hors d'un camp qui n'existait plus ni lâcher le bouc émissaire dans le véritable désert qui était trop loin. Dans les derniers temps on conduisait le bouc émissaire à un certain endroit qui était censé le commencement du désert, Tr. Yoma. — M. Renan a traité la cérémonie du bouc émissaire de « superstition païenne » (*Origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 815), mais c'est parce que pour lui, « l'idée des expiations — idée assez fausse, puisque l'homme n'a qu'un moyen

peuple habite dans des villes et dans des maisons; tout démontre au contraire qu'il est en plein désert¹. Ce n'est que lorsqu'on est déjà au milieu des plaines de Moab, quand les tribus transjordaniques ont déjà leur part de territoire² que Moïse prend des mesures pour le partage de la Terre Promise, et qu'il s'occupe des villes qui seront données aux Lévitites et des villes de refuge, mais il n'en désigne aucune³. Si le chapitre qui contient ces dernières prescriptions avait été écrit après Moïse, les noms de ces villes y eussent été vraisemblablement énumérés.

Par suite de la manière même dont elle a été donnée, la législation hébraïque n'est pas complète. Les lacunes y sont nombreuses, comme nous en avons déjà vu des exemples, et ces lacunes ne sont pas moins concluantes que les prescriptions positives en faveur de son origine mosaïque. C'est là un point sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention. Ce qui a le plus occupé, par exemple, la plupart des autres législateurs, c'est-à-dire l'organisation politique, fait défaut chez Moïse; il n'en

d'expier le mal qu'il a fait, c'est de mieux faire — ouvre toujours la porte à des abus. » *Ibid.* Mais l'expiation ne nous porte-t-elle donc pas à mieux faire?

¹ Ex., xvi, 13; xxix, 14, etc. Les textes de ce genre sont innombrables. Cf. Deut., xii, 8-10. On n'a jamais pu écrire que dans le désert les ch. ii, iii, iv, x, des Nombres, puisqu'ils prescrivent des choses qui n'ont jamais pu s'exécuter que dans le désert sur la manière de camper, etc.

² Num. xxxii. Le récit contenu dans ce chapitre, de même que xx, 17-22 et Deut., ii, 26-30, montre que la première intention de Moïse n'était pas d'établir une partie des tribus à l'est du Jourdain.

³ Num., xxxiv et xxxv.

parle pas. Il a trouvé déjà établi le régime patriarcal et il le maintient, mais il le maintient tacitement; l'idée de le changer, de le modifier ou de déclarer qu'il le conserve ne semble même pas lui venir à l'esprit. Tandis qu'il règle si minutieusement tout ce qui concerne le service religieux et les droits réciproques de chacun, il se tait sur le gouvernement et le régime politique de ces douze tribus dont il veut faire un peuple. Comment expliquer un pareil silence? C'est que personne, ni lui ni les autres, n'a eu la pensée de modifier l'organisation patriarcale reçue d'Abraham et de Jacob; elle suffit dans le désert; il ne regarde pas plus loin¹. L'oblation quotidienne des sacrifices fait surgir souvent des questions nouvelles qu'il est nécessaire de régler, et il les règle en effet. Les rapports continuels des hommes entre eux suscitent tous les jours des cas litigieux, douteux, imprévus, sur lesquels il est également nécessaire de se prononcer, et il se prononce. Mais l'organisation des tribus nomades est suffisante pour la vie nomade qu'on

¹ Ceci répond à l'objection de M. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 115. On est étonné d'y lire : « L'Orient n'a jamais connu le gouvernement que sous la forme monarchique et despotique, » comme si l'organisation par tribus n'avait pas toujours existé en Orient, où elle existe encore aujourd'hui! Si ce n'est pas un gouvernement aux yeux de M. Reuss, c'est un état social au jugement des Orientaux; il l'était aussi au jugement de Moïse, et comme ce qui le préoccupait surtout, c'était la religion, ce fut là ce qu'il régla, tandis qu'il ne pouvait déterminer le régime politique, avant qu'on fût établi en Palestine. Prétendre que le Pentateuque n'est pas l'œuvre de Moïse, p. 118, parce que Moïse n'y a pas réglé tout ce que réglerait un homme politique de nos jours, c'est un anachronisme.

mène dans le désert; on s'en contente. Elle aura de très graves inconvénients quand le peuple se sera fixé dans la Terre Promise : il n'aura pas de chef commun, il formera ainsi comme une multitude de petits états indépendants, sans cohésion, sans unité et par conséquent sans force; il sera par suite livré à la merci de tous les envahisseurs, comme l'atteste l'histoire des Juges. Moïse ne prévoit aucun de ces inconvénients, il ne règle rien, il ne pense, sous ce rapport, qu'au présent. Il voit qu'il faut que le peuple ait un chef unique pour marcher à la conquête de la Palestine et il désigne Josué pour tenir sa place, lorsqu'il aura disparu de ce monde; mais qui sera à la tête d'Israël après Josué, il ne s'en préoccupe point et le Pentateuque ne contient pas un seul mot sur ce sujet.

Y a-t-il une autre époque que celle de Moïse où l'on ait pu ainsi oublier, pour ainsi dire, le gouvernement d'Israël? Non. Seul Moïse a pu être aussi insouciant, qu'on nous pardonne cette expression, sur l'avenir politique de son peuple. Pour lui, la religion, la morale et le bon ordre civil étaient tout. Quiconque aurait écrit après le règne de Saül et de David aurait certainement fait allusion aux Juges d'Israël, ces héros fameux, qui tinrent toujours une grande place dans les souvenirs populaires¹. Si le code hébreu avait été rédigé du temps des rois, il n'aurait pas non plus omis de parler du souverain. Qu'on le suppose rédigé sous l'influence royale, ou bien, sous

¹ I Sam. (I Reg.), XII, 11; Ps. LXXXIII (Vulg., LXXXII), 10, 12; Is., IX, 4; x, 26, etc.

l'influence sacerdotale, en esprit d'opposition au pouvoir du prince, dans l'une et l'autre hypothèse, le chef de l'état y aurait toujours eu sa place : dans le premier cas, pour faire ressortir ses droits et ses privilèges; dans le second, pour les restreindre et faire ressortir la supériorité du sacerdoce sur l'empire. On peut défier tous les ennemis de l'authenticité du Pentateuque de fournir une explication tant soit peu plausible de l'omission de la royauté dans la législation hébraïque, si Moïse n'en est pas l'auteur.

Moïse a cependant nommé le roi d'Israël, dans le Deutéronome, non pas comme existant, mais comme pouvant exister. Il suppose qu'Israël aura un jour un roi¹. Venant de l'Égypte qui était gouvernée par un pharaon, conduisant son peuple dans la terre de Chanaan où régnaient des princes nombreux, entouré par les Iduméens, les Moabites, les Ammonites qui tous avaient des souverains², il ne lui était pas difficile de prévoir, même sans l'inspiration divine, que les Israélites, entraînés par l'esprit d'imitation, pourraient avoir un jour envie d'un roi. Eh bien! en a-t-il parlé comme en aurait parlé un écrivain, un législateur vivant sous un gouvernement monarchique? Assurément non. Il en parle vaguement, au futur, comme d'une chose lointaine, presque incertaine, dont on ne se préoccupe que médiocrement. Des droits royaux, pas un mot; des devoirs royaux, peu de chose; de la puissance sacerdotale com-

¹ Deut., xvii, 14; xxviii, 36.

² Le texte le dit d'ailleurs formellement : « Sicut habent omnes per circuitum nationes. » Deut., xvii, 14.

parée à celle du prince, rien. Autant ses prescriptions législatives sont admirables sur tout le reste, autant elles sont insignifiantes, insuffisantes, pourrait-on dire, à cet égard¹. Par le contenu même, elles nous reportent au voisinage de l'Égypte, et nulle part le cachet mosaïque n'est plus reconnaissable. Quelle est la première recommandation qui est faite au monarque? Celle de ne pas ramener Israël en Égypte. Étrange recommandation, en vérité. A l'esprit de qui, si ce n'est à celui de Moïse et de Moïse seul, une telle idée pouvait-elle se présenter? Il pouvait y penser, lui, parce qu'il était le libérateur qui avait eu tant de peine à faire sortir ses frères de la terre de Gessen; parce que les douze tribus, dans leurs perpétuels murmures, le menaçaient de retourner dans la terre des pharaons²; mais un autre que lui aurait-il pu imaginer que des rois, David, Salomon, Achab ou Ézéchias pussent avoir jamais la tentation de renoncer eux-mêmes à leur royauté en reconduisant leurs sujets en Égypte? Nous avons certes là, une prescription bien inutile, mais très précieuse pour nous, parce qu'il est clair comme le jour que Moïse seul a pu la faire et que personne après lui ne l'aurait inventée³.

¹ Pour mieux saisir les lacunes de ce passage, les comparer avec ce que dit Samuel, I Sam. (I Reg.), viii, 11-17.

² Num., xiv, 3, 4; Ex., xiii, 17. Cf. Num., xi, 20, etc.

³ M. Renan a fait de ce passage l'étonnante caricature que voici : « Le luxe des chevaux est signalé comme un danger; si le roi s'y abandonnait, il serait capable, pour s'en procurer, de ramener le peuple en Égypte. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} déc. 1886, p. 543. Le texte ne dit rien de pareil. Il

Nous pourrions étudier de même en détail toutes les autres prescriptions légales et dans toutes nous reconnâtrions sa main, comme dans les exemples que nous venons de rapporter. Le législateur parle toujours comme a dû parler Moïse, au milieu du désert, dans une situation, par conséquent, où ne s'est trouvé aucun autre Israélite après lui, pendant toute la suite des siècles. Il n'y a rien qui n'ait pu être dit par lui et il y a beaucoup de choses qui n'ont pu être dites que par lui. Nous avons donc le droit de conclure que la loi contenue dans le Pentateuque nous fournit une preuve de son origine mosaïque.

a tellement embarrassé M. Renan qu'il lui a fait dire un non-sens. Pourquoi un roi ramènerait-il son peuple en Égypte afin de se procurer des chevaux?

§ V.

*Le souvenir de l'Égypte est encore vivant
dans le Pentateuque.*

Dans la partie législative du Pentateuque dont nous venons de nous occuper, comme dans les récits historiques dont nous avons parlé auparavant, il y a un trait tout à fait caractéristique que nous devons maintenant relever : c'est la place qu'y occupe l'Égypte. Elle apparaît partout, tantôt d'une manière directe, tantôt par voie d'allusion; ici, comme le souvenir d'un mauvais rêve, quand on pense à ce qu'on y a souffert; là, comme une terre fertile où la vie était commode, quand on la compare à la stérilité du désert du Sinaï et aux privations qu'on y endure. Et elle est toujours présentée de telle manière que le lecteur sans préjugé reconnaîtra aisément que Moïse seul a pu tant penser à l'Égypte et la mentionner si souvent dans ce qu'il a écrit.

La délivrance de la servitude d'Égypte est à tout moment rappelée comme un événement très important, comme un événement auquel ont été mêlés ceux à qui s'adresse l'écrivain¹. Ce sont là des faits incontestables et que ne pourra nier quiconque a lu le Pentateuque. Le récit nous fait suivre pas à pas toutes les péripéties du

¹ Num., xxxii, 11; xxxiii, 1; Deut., ix; xxix, 16; vi, 21-22; vii, 8, 18; xi, 2-5, etc.

grand drame de l'exode, depuis l'arrivée de la famille de Jacob dans la terre de Gessen, sous le ministère de Joseph, jusqu'au passage de la mer Rouge¹; il nous décrit la naissance de Moïse, son éducation à la cour, sa mission divine, son retour du Sinaï en Égypte, les plaies miraculeuses dont il frappe les sujets du Pharaon et enfin la délivrance. Puis, quand le peuple est à l'abri de la tyrannie de ses anciens maîtres, dans la péninsule, à chaque page, la sortie de la terre d'oppression est rappelée de mille manières. Les institutions religieuses et civiles font des allusions fréquentes à l'Égypte et aux merveilles qui s'y sont accomplies.

Le souvenir de la délivrance de la servitude est perpétué par une fête annuelle, la plus solennelle de toutes, celle de Pâques, dont les rites minutieux et symboliques rappellent les principales circonstances de l'exode². La consécration des premiers-nés au Seigneur se rattache également au miracle de la dixième plaie³. Une autre fête, celle des Tabernacles, pendant laquelle le peuple habite sept jours sous la tente, est destinée à rappeler aux descendants de ceux qui ont erré dans le désert du Sinaï, que Dieu « a fait habiter leurs ancêtres sous la tente, quand il les tira de la terre d'Égypte⁴. »

¹ L'auteur passe seulement sous silence la période qui s'écoule entre la mort de Joseph et le commencement de la persécution, parce que cette période, qui a été calme et tranquille, n'a pas besoin d'être rappelée pour le but qu'il se propose, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, p. 81-82.

² Ex., XII; XIII; XXIII, 15; XXXIV, 18; Deut., XVI, 1, 3, etc.

³ Ex., XIII, 2, 15; Num., III, 13; VIII, 17.

⁴ Lévit., XXIII, 43.

A partir de l'exode, les événements sont datés, de la manière la plus précise, en comptant les jours depuis la sortie d'Égypte, comme peut le faire un chroniqueur ou un annaliste qui écrit au moment même où les faits s'accomplissent¹. La date de la fondation d'Hébron, ville de Palestine, est indiquée par celle de Tanis, ville d'Égypte; cette dernière date est par conséquent supposée mieux connue par les lecteurs du Pentateuque, que celle de la cité où est le tombeau des patriarches²? Pourquoi nous reporte-t-on toujours ainsi en Égypte et jamais en Chaldée, d'où est sorti Abraham, si ce n'est parce que le souvenir de la Chaldée est presque éteint, tandis que celui de l'Égypte est toujours vivant, de même que nous pensons fréquemment aux désastres de 1870 et non aux désastres de l'invasion des Huns, arrivée il y a quatorze cents ans?

Dans leurs fréquents murmures contre Moïse, causés

¹ Ex., XVI, 1; XIX, 1; Num., I, 1; IX, 1; XXXIII, 38. Cette précision ne se rencontre pas dans le Genèse, qui raconte des faits anciens.

² Num., XIII, 23. — Pour donner, dans la Genèse, une idée de la fertilité du pays de Sodome et de Gomorre, l'auteur ne le compare pas à la plaine de Saron ou de Mageddo, comme l'aurait fait un auteur postérieur, mais à l'Égypte, Gen., XIII, 10, ce qui montre que les lecteurs de la Genèse connaissaient l'Égypte, non la Palestine. — Au sujet du passage de la Genèse, XIII, 10, nous devons faire une remarque importante, pour confirmer ce que nous venons de dire et montrer en même temps l'antiquité et l'exactitude du premier livre de la Bible. Le texte hébreu porte ici : « La plaine du Jourdain... est semblable à l'Égypte, quand tu arrives à Zoar (ou Zar). » Comme on ne connaissait pas en Égypte de ville de ce nom, tous les interprètes et les commentateurs ont cru que ce Zoar était la Ségor de la plaine du Jourdain. C'est ce que dit encore, en 1885, le *Calwer Bibellexicon*, p. 1032, de même que le *Handwörterbuch des Bibli-*

par les dangers qu'ils courent ou par les souffrances qu'ils endurent, les Israélites comparent toujours leur état présent à leur état en Égypte, les privations qu'ils subissent maintenant à l'abondance dont ils jouissaient alors. Ils regrettent le pays de leur servitude, même avant le passage de la mer Rouge, à Pihahiroth, où ils commencent à crier : « N'y avait-il donc pas assez de tombeaux en Égypte?... Ne valait-il pas mieux servir les Égyptiens qu'aller mourir dans le désert¹? » A peine ont-ils passé le golfe et senti les premières atteintes de la disette dans la solitude, qu'ils exhalent les plaintes les plus amères : « Que ne sommes-nous morts en Égypte, quand nous étions assis devant des marmites remplies de viande²? — Pourquoi nous as-tu fait sortir de l'Égypte pour nous faire mourir de soif, nous, nos enfants et nos troupeaux³? » Plus tard, nouveaux murmures : « Qui nous donnera de la chair à manger? Où sont maintenant

chen Alterthums, de Riehm, t. II, 1884, p. 1844, pour ne citer que les ouvrages les plus récents publiés en Allemagne. Des découvertes nouvelles ne permettent cependant pas de douter que le Zoar ou Zar mentionné ici ne soit une localité égyptienne, preuve frappante que l'auteur de la Genèse connaissait parfaitement l'Égypte, et beaucoup mieux que la plupart de nos orientalistes et exégètes modernes. Les textes égyptiens nous apprennent que Zoar ou Zar était une place fortifiée, située à l'entrée de l'Ouadi-Toumilat actuel (Terre de Gessen) et qu'elle était la « porte de l'Égypte, le gardien des portes de l'Égypte, le protecteur des frontières de l'Égypte contre les ennemis d'Asie. » On peut voir les preuves détaillées dans J. Dümichen, *Geschichte des alten Aegyptens*, t. I de l'*Allgemeine Geschichte* de W. Oncken, 3^e liv., 1882, p. 257-261.

¹ Ex., XIV, 11-12.

² Ex., XVI, 3.

³ Ex., XVII, 3.

les poissons que nous avons pour rien en Égypte, les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et les ails⁴? — Oh! que nous étions bien en Égypte?... Pourquoi avons-nous quitté l'Égypte⁵? — Que ne sommes-nous donc morts en Égypte? Retournons en Égypte⁶? » Quand l'eau manque à Cadès, tout le peuple se révolte en poussant ces clameurs : « Pourquoi nous as-tu fait monter de l'Égypte, et nous as-tu conduits dans ce désert aride⁷? » Mêmes lamentations, lorsqu'il faut traverser l'Idumée pour aller dans la Terre Promise⁸. Pour répondre à toutes ces plaintes Moïse proteste que ce n'est pas lui qui a fait sortir les Hébreux d'Égypte, mais Dieu lui-même. La preuve en est dans les miracles qu'il opère en leur faveur. Le jour où le Seigneur va leur envoyer pour la première fois des cailloux, Moïse leur dit : « Vous saurez ce soir que c'est Jéhovah qui vous a fait sortir d'Égypte⁹. » Ainsi, pour lui comme pour son peuple, l'Égypte est toujours en quelque sorte présente. Le peuple se demande constamment s'il n'aurait pas mieux fait de ne point quitter ce pays, question qui, certes, ne devait plus préoccuper Israël une fois établi dans la Terre Promise, et au sujet de laquelle personne n'avait plus besoin alors de défendre le

⁴ Num., XI, 4-5. Voir, Figure 54, des poireaux sur une table d'offrandes.

⁵ Num., XI, 18, 20.

⁶ Num., XIV, 3, 4.

⁷ Num., XX, 5.

⁸ Num., XXI, 5. Cf. aussi Deut., I, 27.

⁹ Ex., XVI, 6; cf. XVIII, 1-10; XVI, 32; XXIX, 46; Num., XX, 16; Deut., IV, 20, 32-49; VI, 21-23.

libérateur des Hébreux. L'événement l'avait justifié, et dans un livre écrit après lui, jamais de tels épisodes n'auraient occupé une si large place.

Nous pouvons faire les mêmes réflexions au sujet de la loi. Une des raisons que Dieu donne à son peuple pour l'engager à observer les prescriptions qu'il lui impose au Sinaï, c'est qu'il vient de le délivrer de la servitude des pharaons. Pour attester son droit à recevoir les adorations des enfants de Jacob, il n'allègue pas d'autres motifs que celui-ci : « Je suis Jéhovah, ton Dieu, qui t'ai fait sortir de l'Égypte, de la maison de la servitude¹. » C'est là tout le protocole du Décalogue. Plusieurs autres lois sont également imposées au peuple au nom de Dieu qui l'a arraché au joug des pharaons²; il s'est ainsi acquis sur les enfants de Jacob le pouvoir du maître sur ses esclaves³. L'exode est donc encore un fait récent, car s'il avait été éloigné, ce souvenir aurait-il pu produire sur ceux à qui on le rappelait une impression aussi vive? L'auteur sacré ne lui aurait-il pas rappelé du moins les autres bienfaits de Dieu envers son peuple, tels que la victoire de Gédéon et les triomphes de David, ainsi que le font les prophètes? Mais le Pentateuque ne nous montre que la vallée du Nil et l'histoire antérieure à l'exode ou contemporaine de ce grand événement.

Dans un ouvrage aussi considérable, pas un seul mot qui indique que les Israélites aient jamais été maîtres de

¹ Ex., xx, 2; Deut., v, 6.

² Lévit., xi, 45; xix, 36; xxii, 32-33; xxv, 38; xxvi, 45; Num., xv, 41; Deut., vi, 12-13; xiii, 10; xv, 15; xvi, 12; xxiv, 18, 22.

³ Lévit., xxv, 42, 55, etc.

la Palestine et l'aient jamais habitée depuis le départ de Jacob pour l'Égypte¹; pas une seule allusion à David et à sa maison, qui occupent une si large place dans tous les livres postérieurs à l'avènement du fils d'Isaï au trône; aucune trace de la ville de Jérusalem et de son temple, si chers à tous les Hébreux et si souvent chantés par les psalmistes et par les prophètes. L'Égypte est toujours l'horizon du législateur. Il ne dit point à son peuple : Vous ne ferez pas comme les Chaldéens vos ancêtres; les traditions chaldéennes sont maintenant oubliées; mais il leur dit : « Vous ne ferez point selon les usages de l'Égypte². » En vérité, si les lois juives n'avaient été inventées que plusieurs siècles après l'exode, par exemple après la captivité, qui aurait jamais songé à leur recommander de ne plus suivre les usages des Égyptiens qu'ils ne connaissaient pas? Qui n'aurait pensé, au contraire, à leur recommander de ne pas imiter les coutumes des Babyloniens ou des Persans chez qui ils étaient ou venaient d'être captifs?

Quelques-unes des lois données au peuple de Dieu sont fondées sur le souvenir de ce qu'il a souffert sous les pharaons : « Tu ne contristeras point l'étranger, tu ne l'affligeras point, car vous aussi, vous avez été

¹ On pourrait tout au plus relever çà et là quelques gloses géographiques et archéologiques insignifiantes, fort courtes et en petit nombre, qui ont pu être ajoutées, ainsi que le reconnaissent la plupart des critiques, pour rendre le texte plus intelligible, comme dans certaines éditions de nos vieux livres on explique les noms anciens par les noms actuels. Voir plus haut, p. 6-7.

² Lévit., xviii, 3. Cf. la fin de ce verset et Lévit., 2-5.

étrangers en Égypte¹. » Cette considération est plusieurs fois rappelée². D'autres ordonnances sont prescrites en opposition avec ce qui se faisait sur les bords du Nil. C'est ainsi qu'est prohibé le mariage entre frère et sœur, qui était commun, au moins dans la famille royale des pharaons³. Aucun Israélite ne pourra devenir à perpétuité esclave de ses frères, parce que Dieu les a tous affranchis de la servitude d'Égypte⁴.

Israël, s'il est fidèle à Dieu, ne souffrira pas des maux dont les Égyptiens ont souffert⁵. Au contraire, s'il n'observe point la loi, il sera lui-même de nouveau accablé des maux dont il avait été affligé en Égypte⁶; le Seigneur se vengera de son ingratitude en le frappant des ulcères d'Égypte⁷; enfin il le fera vendre comme esclave par les Phéniciens dans la vallée du Nil⁸.

Ce souvenir perpétuel de l'Égypte que nous remarquons dans les lois, nous l'observons partout et sous les

¹ Ex., xxii, 21.

² Ex., xxiii, 9; Lévit., xix, 33-34; Deut., x, 19. Ce souvenir est encore plus généralisé et donné comme raison de lois diverses, Deut., xiv, 18, 22. Pour comprendre comment cette loi sur les étrangers est dans le Pentateuque et comment Dieu défend de haïr même l'Égyptien en tant qu'individu, Deut., xxiii, 7, il faut se rappeler que beaucoup de fugitifs non Hébreux s'étaient joints aux Israélites, quand ils quittèrent l'Égypte, Ex., xii, 38; Num., xi, 4.

³ Lévit., xviii, 3, 9; Diodore, I, 27, t. I, p. 20; Wilkinson, *Popular account of the ancient Egyptians*, t. II, p. 224.

⁴ Lévit., xxv, 42, 55.

⁵ Ex., xv, 26. Cf. Deut., vii, 15.

⁶ Deut., xxviii, 60; xxix, 25.

⁷ Deut., xxviii, 27.

⁸ Deut., xxviii, 68.

formes les plus diverses. L'auteur du Pentateuque se préoccupe de l'opinion de l'Égypte. « Que penseront les Égyptiens, dit à Dieu le libérateur d'Israël, si vous faites périr la multitude du peuple dans le désert comme un seul homme ? »

Enfin pour donner aux enfants de Jacob une idée de ce qu'est la terre de Chanaan, elle est comparée à la terre d'Égypte², parce qu'on fait connaître l'inconnu par le connu. L'auteur du Pentateuque était donc familiarisé avec la vallée du Nil, comme ceux à qui il s'adressait. Ce sont là tout autant de traits qui nous révèlent la main de Moïse.

Les allusions à l'Égypte que nous venons d'énumérer sont visibles et palpables. Il en est beaucoup d'autres qui, pour être cachées et imperceptibles à l'œil peu attentif, n'en sont ni moins importantes ni moins significatives³. Elles manifestent, comme les premières, l'influence immédiate de l'Égypte et nous reportent également au temps de l'exode.

¹ Num., xiv, 13-15. De même Ex., xxxii, 12.

² Deut., xi, 10. Voir plus haut, p. 105.

³ Indiquons ici en passant les allusions historiques. — Si le Pentateuque avait été écrit à l'époque des prophètes, non à l'époque de Moïse, l'horizon historique devrait être le même dans ce premier ouvrage que dans les écrits des prophètes. Or il n'en est rien. « Chez les prophètes qui écrivirent pendant que la domination assyrienne s'avancait toujours de plus en plus vers l'occident, le grand empire oriental est toujours présent à leurs yeux. L'Égypte, au contraire, est considérée comme une puissance à son déclin. L'Éthiopie qui exerce maintenant la suprématie sur l'Égypte, est reconnue comme plus forte. Mais la place qu'occupait autrefois l'Égypte a été prise de fait par l'Assyrie [Il n'en est pas de même dans le Pentateuque] : la Haute Égypte n'y est pas mentionnée, tandis que les prophètes

C'est d'abord dans les institutions rituelles que nous pouvons saisir la trace des influences égyptiennes. La législation religieuse était incontestablement aux yeux de l'auteur du Pentateuque la partie la plus importante de la loi. Or, nous y retrouvons partout le souvenir de ce qui se faisait dans le royaume des pharaons.

Le législateur veut établir entre la religion monothéiste d'Israël et la religion polythéiste des pharaons un mur de séparation infranchissable, et son dessein est visible dans plusieurs de ses ordonnances, en particulier dans celles qui défendent toute représentation figurée de la divinité : « Tu ne feras point de statue ni d'image des choses qui sont là-haut aux cieux... Tu ne feras aucune statue, aucune ressemblance d'idole, aucune image d'aucun être mâle ou femelle, l'image d'aucune bête qui soit sur la terre, l'image d'aucun oiseau qui vole dans le ciel, l'image d'aucun reptile qui rampe sur la terre, l'image d'aucun poisson qui soit dans les eaux sous la terre¹. » Ce langage renferme les allusions les

connaissent la Haute et la Basse Égypte. La Loi ne parle que d'un roi; les Prophètes supposent un état divisé en plusieurs petites monarchies, pendant les cent ans qui précèdent le rétablissement de l'unité de l'Égypte par les Saïtes. Dans la Loi, l'armée est égyptienne; dans les Prophètes et dans les derniers livres historiques, les Rois et les Paralipomènes, elle compte beaucoup de mercenaires. Dans la Loi, les Israélites, bien accueillis comme tribu, sont opprimés durement comme peuple; dans les Prophètes, ils sont toujours traités en amis. Si l'on suppose que le Pentateuque n'a été écrit que pendant les luttes avec les Assyriens, comment expliquer cette couleur archaïque? » R.-S. Poole, *The Date of the Pentateuch*, dans la *Contemporary Review*, septembre 1887, p. 361.

¹ Deut., v, 8; iv, 16-19. Voir aussi Ex., xx, 2-4; Lévi., xxvi, 1, et

plus claires et les plus évidentes à l'idolâtrie égyptienne¹ : au soleil qu'on adorait sous le nom de Ra, aux animaux de la terre et des eaux auxquels on rendait un culte comme le bœuf Apis et le crocodile, etc. En Égypte, et en Égypte seulement, on a représenté la divinité sous toutes les formes énumérées ici, en particulier sous la forme de reptiles.

De même que la loi mosaïque vise directement l'Égypte quand elle proscriit toute représentation divine, de même elle fait allusion à ses usages funéraires, quand elle défend les offrandes des prémices des fruits aux morts : « Tu diras en présence de Jéhovah, ton Dieu :... « Je n'en ai pas mangé dans mon deuil;... je n'en ai pas donné pour un mort². »

Une partie des prescriptions du Pentateuque est donc une condamnation formelle de ce qui se faisait en Égypte et avait pour but d'empêcher le peuple d'imiter les exemples qu'il avait eus sous les yeux. D'autres, au contraire, sont des emprunts faits aux Égyptiens, et nous montrent, comme les précédentes, quoique d'une autre façon, que les Israélites venaient de quitter la vallée du Nil.

ce que nous avons dit à ce sujet dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 507-513. Cf. Figure 52, p. 125, les représentations de dieux à têtes d'animaux.

¹ L'allusion est tout à fait expresse dans le Deut., xxix, 16-17.

² Deut., xxvi, 13-14. Ici la tournure même est égyptienne et rappelle la formule de la confession des morts qu'on lit dans le *Livre des morts* égyptien. — Les offrandes aux morts étaient une des pratiques principales de la religion égyptienne. Les musées d'antiquités égyptiennes sont pleins de monuments représentant des offrandes aux morts. Voir plus loin, Figure 52.

Le rôle prépondérant attribué aux Lévites nous rappelle en particulier la place considérable qu'occupait à Thèbes et à Memphis le sacerdoce égyptien. Moïse avait vu la société pharaonique reposant en grande partie sur les prêtres, sacrificateurs et ministres du culte, accomplissant les rites sacrés d'après des règles soigneusement fixées par écrit¹, gardiens des lois, docteurs du peuple, et jouissant en retour de beaucoup de privilèges. Sous l'inspiration de Dieu, il organisa le sacerdoce israélite d'une manière analogue. Il le partagea comme en Égypte d'après un ordre hiérarchique en plusieurs classes, ayant chacune ses attributions propres; il lui donna un rituel; il lui concéda divers privilèges; il détermina pour l'exercice du culte des vêtements spéciaux, et adopta plusieurs cérémonies égyptiennes².

Une des plus graves difficultés que devait rencontrer Moïse, en imposant à Israël une religion dégagée de toute image sensible, et en opposition formelle sur ce point avec celle de l'Égypte, provenait de l'absence de tout signe extérieur de culte. L'homme, qui a un corps comme une âme, éprouve le besoin d'avoir quelque objet visible qui frappe ses sens; la multitude ne peut s'en passer. Nous en avons une preuve concluante dans l'Exode : « Le peuple, voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne, se rassembla autour d'Aaron et lui dit :

¹ Clément d'Alex., *Strom*, vi, 4, t. ix, col. 253; Wilkinson, *Popular Account*, t. 1, p. 274 et passim.

² Obligation de porter des vêtements de lin, Ex., xxviii, xxxix et Hérodote, ii, 37; de se raser le corps, Num., viii, 7, et Hérod., ii, 36; Plutarque, *De Iside*, édit. Parthey, p. 5.

« Lève-toi, fais-nous des dieux qui marchent devant nous. » Et Aaron leur fit un veau d'or, comme ceux qu'on a trouvés en Égypte, et le peuple, l'adorant, s'écria : « Voilà ton Dieu, Israël, qui t'a tiré de la terre d'Égypte¹. » Avons-nous besoin de rappeler que le choix d'une telle idole nous montre un peuple venant de l'Égypte, seul pays où l'on adorait un pareil dieu? Le culte rendu au bœuf Apis est connu de tous. La déesse Isis-Hathor, si honorée sur les bords du Nil, était représentée sous la forme d'une vache. Le dieu Horus était appelé veau :



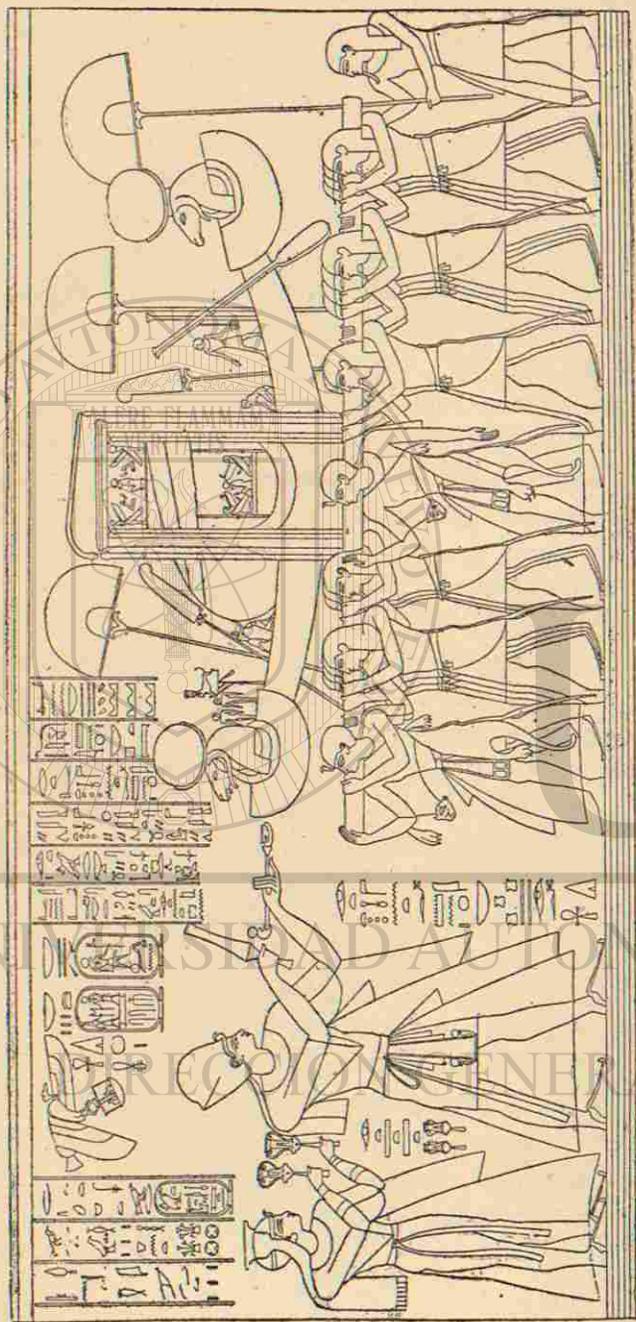
En un temps où toutes les nations adoraient des idoles, ce désir d'avoir des dieux visibles et palpables devait être plus fort que jamais. Moïse, pour satisfaire à ce besoin de l'homme, autant que le permettait la vérité du dogme, donna aux Israélites des signes sensibles de leur religion qui ne représentaient pas le Dieu spirituel et invisible au regard humain, mais qui étaient des marques manifes-

¹ Ex., xxxii, 1-4, 8.

² Brugsch, *Études géographiques*, dans la *Revue égyptologique*, 1880, t. 1, n° 1, p. 38.

tes de sa présence au milieu d'eux : l'arche et le tabernacle. Or l'un et l'autre leur rappellent l'Égypte qu'ils viennent de quitter. Le tabernacle, dans son ensemble, a la disposition des édifices sacrés de la vallée du Nil, autant que le comportent la différence des matériaux employés et la nécessité d'avoir dans le désert, où l'on vit en nomades, un temple portatif, au lieu d'un temple de pierre comme en Égypte. L'arche est aussi un emprunt égyptien, purifié avec soin de tout alliage idolâtrique, mais gardant l'empreinte de son origine. De même que les premiers chrétiens n'hésitèrent pas à adopter, en les épurant et les sanctifiant, plusieurs pratiques du culte païen, qui étaient bonnes en soi, de même Moïse, par l'inspiration divine, tira de la religion égyptienne quelques pratiques qu'il adapta au culte du Seigneur et dont il se servit avantageusement en faveur de son peuple. Celui-ci, étant familiarisé avec quelques-uns de ces usages, devait les accepter avec plus de facilité, comme il avait fait de l'organisation sacerdotale. Nous ne devons pas oublier que la mission du nouveau législateur était d'inculquer par tous les moyens aux enfants de Jacob que Jéhovah est le vrai Dieu et qu'il est bien supérieur à tous les faux dieux, plus honoré qu'eux et plus magnifiquement, parce qu'il est seul digne de l'être.

Une des pratiques particulières de la religion égyptienne consistait à placer dans chaque temple une *bari* ou barque sainte, consacrée au dieu qu'on y adorait. Cet usage se rattachait à un ensemble de conceptions mythologiques, rappelant tout à la fois les habitudes des Égyptiens voguant sur les eaux du Nil, leur fleuve nourricier,



49. — Procession des prêtres égyptiens portant la barque sacrée.

et leurs croyances relatives à la vie d'outre-tombe. Dans la *bari* était placée une petite chapelle ou *naos*, et dans le *naos* on enfermait des statues des dieux, des animaux sacrés ou des emblèmes religieux. Le tout, barque et chapelle, était richement orné de peintures mythologiques et d'inscriptions hiéroglyphiques. Quand on célébrait les grandes solennités religieuses, on portait avec pompe la *bari* et le *naos*, dans ces processions majestueuses dont les monuments nous permettent encore d'admirer la magnificence¹.

Ces panégyries sacrées devaient avoir frappé l'imagination des Hébreux; aussi est-ce à ces usages que Moïse fait des emprunts discrets, en écartant avec soin tout ce qui n'est pas conforme à la sainteté du culte du vrai Dieu. Il y avait, parmi les Israélites, de bons ouvriers qui s'étaient formés sous les meilleurs maîtres égyptiens. Les plus distingués d'entre eux étaient Béséléel et Ooliab, le premier particulièrement habile à travailler les métaux, la pierre et le bois; le second, à exécuter les œuvres de gravure et de broderie². Moïse fit construire par Béséléel l'arche d'alliance³, c'est-à-dire un coffre rappelant le *naos* égyptien, mais purifié et sanctifié. Elle était de bois d'acacia⁴, commun dans la péninsule de Sinaï. Moïse

¹ Voir Figure 49. Grand temple d'Abusimbel, mur méridional, XIX^e dynastie. Lepsius, *Denkmäler*, Abth. III, t. VII, Blatt 189.

² Ex., XXXI, 2-6; XXXV, 30-35; XXXVIII, 22-23.

³ Ex., XXXVII, 1.

⁴ Non de cèdre, comme l'aurait supposé inmanquablement un chroniqueur postérieur, qui aurait inventé ou simplement embelli ces récits.

y déposa les tables de la loi, de même qu'on déposait des objets sacrés dans les chapelles égyptiennes. Sur le propitiatoire ou couvercle de l'arche, il fit représenter deux chérubins, dont la posture ressemble à celle des divinités ailées, figurées sur divers *naos* de la vallée du Nil.

Ce n'est pas seulement l'arche qui nous montre que le législateur des Hébreux était familiarisé avec les usages religieux de l'Égypte, ce sont aussi les ornements du grand prêtre² et certains rites des sacrifices. Le rational que portait Aaron n'était que le pectoral égyptien, avec les modifications exigées par la religion israélite³. Sur la poitrine de certains personnages égyptiens on voit le pectoral, correspondant par sa position et

¹ Voir le *naos* de la Figure 49. Cf. J. Knabenbauer, *Der Pentateuch*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. iv, p. 216.

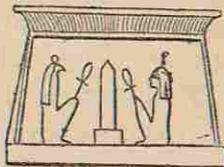
² M. Renan qui, à la suite des rationalistes d'Allemagne, suppose que ce n'est pas Moïse qui a fait la description des habits sacerdotaux, est néanmoins obligé de faire l'aveu suivant : « Tout cela suppose un art du tapissier et du décorateur poussé assez loin. Les influences égyptienne, assyrienne, tyrienne, s'y croisent ; les données égyptiennes cependant l'emportent. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 807. Comment les données égyptiennes auraient-elles pu l'emporter, si ces ornements n'avaient pas été exécutés immédiatement après l'exode, par des ouvriers qui avaient été formés en Égypte ?

³ Ex., xxviii, 15-30 ; xxxix, 8-19. Le Musée du Louvre (Salle historique, vitrine H, n° 421) possède un magnifique pectoral qui provient des fouilles du Sérapéum, faites par M. Mariette. Il a 0^m,12 de hauteur et 0^m,14 de largeur. Il est en or, incrusté de pâtes de verre. Sa forme est celle d'un *naos* ou chapelle, dans laquelle sont juxtaposés un vautour et un uræus. Au-dessus d'eux plane, sur la face antérieure, un épervier à la tête de bœuf, aux ailes éployées, qui tient dans ses serres le sceau, emblème d'éternité. Au-dessus de



50. — Osiris, juge des morts, portant le pectoral suspendu à son cou.

par sa forme au rational du grand prêtre juif. Au milieu de cet ornement, on remarque parfois les symboles de la lumière et de la vérité¹, c'est-à-dire l'image de Ra, dieu de la lumière, et de Ma, déesse de la vérité; ils étaient placés sur la poitrine, comme l'*urim* devait être placé sur le cœur d'Aaron². Une vignette du célèbre papyrus de Turin, contenant le *livre des Morts*, nous représente le dieu Osiris, juge des âmes, portant suspendu à son cou le pectoral, que nous pourrions bien appeler ici comme dans l'Exode « *le rational du jugement* ».



51. — Pectoral représentant le dieu Ra et la déesse Ma.

L'*urim* et le *thummim*, malgré des différences essen-

l'épervier, sous la frise du naos, est gravé le cartouche prénom de Ramsès II. En bas, à droite et à gauche, est ce qu'on appelle un *dad* ou *tat*, insigne habituel du dieu Ptah et représentant probablement un autel. — Il y a d'autres pectoraux dans la même vitrine, nos 524, 525.

¹ Voir la Figure 51, d'après Wilkinson, *Manners and Customs*, édit. Birch, t. III, p. 183. Il est curieux que le nom de Ra et celui de Ma (T-ma avec l'article féminin) aient une certaine ressemblance de son avec *Urim* et *Thummim*. Cf. Diodore, I, 48; Plutarque, *De Isid.*, p. 3.

² Ex., xxviii, 30.

³ Ex., xxviii, 30. Voir Figure 50. R. Lepsius, *Das Todtenbuch der Aegypter*, in-f°, Leipzig, 1842, c. 125, pl. L. — On peut voir au Musée égyptien du Louvre, salle du rez-de-chaussée, la statue de Pefaaenit, fils du prophète Sebeksé, A 93, portant aussi un pectoral. J'ai vu en Égypte de nombreuses statues antiques portant le pectoral. Les deux statues colossales de Ramsès II, entre autres, qu'on voit à l'endroit où fut jadis Memphis, portent le pectoral. Cf. aussi Mariette, *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie*, in-f°, Paris, 1872, pl. 24, 74, 92.

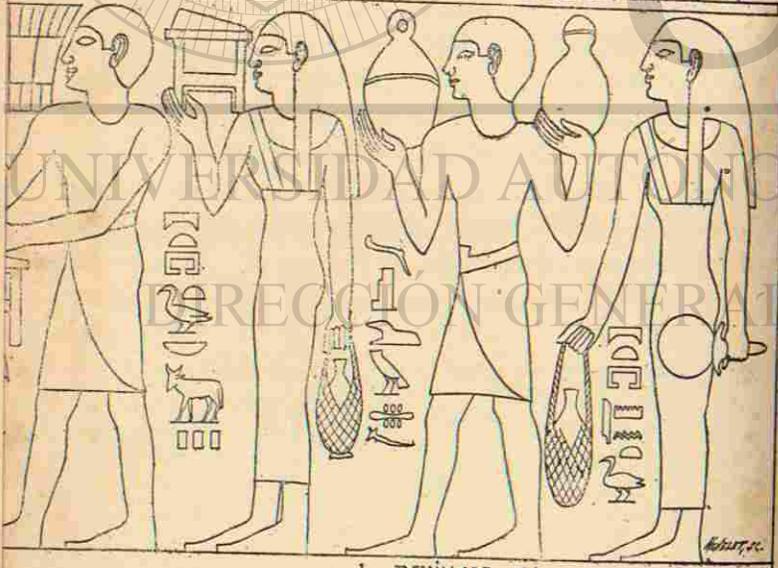
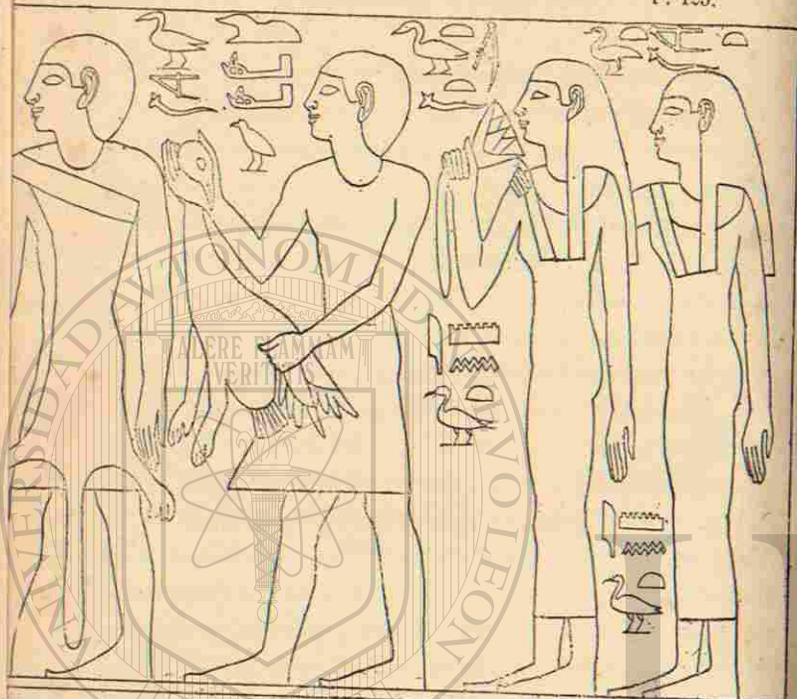
tielles¹, ont donc une analogie frappante avec cet objet précieux. L'absence complète de renseignements sur l'*urim* et le *thummim* dans le texte sacré est une preuve que les Israélites sortant de l'Égypte savaient ce qu'il fallait entendre par là, sans qu'on eût besoin de leur donner aucune explication particulière.

Enfin certains rites mosaïques rappellent également les coutumes égyptiennes, par exemple, le parfum sacré², le sacrifice des colombes, tel qu'il est prescrit dans le Lévitique³ et le sacrifice des oiseaux, tel qu'il était pratiqué sur les bords du Nil. Jusqu'à ces dernières années, le cérémonial du sacrifice des colombes n'avait été bien compris par aucun commentateur du Lévitique; les monuments égyptiens seuls ont permis d'en saisir exactement le sens. On peut dire que le texte hébreu est la description des scènes d'offrande de cette espèce figurées en Égypte et que ces scènes sont à leur tour l'illustration du texte hébreu. Pour des raisons symboliques, et aussi à cause de l'abondance de ces oiseaux en Palestine, le législateur d'Israël ne permet d'offrir à Dieu que des colombes et des tourterelles, tandis que, sur les autels égyptiens, on ne trouve le plus souvent que des oiseaux aquatiques, si nombreux dans la vallée du Nil; mais à part cette différence dans le choix des victimes, les rites du sacrifice sont les mêmes. L'immolation se fait d'une manière semblable: le prêtre juif,

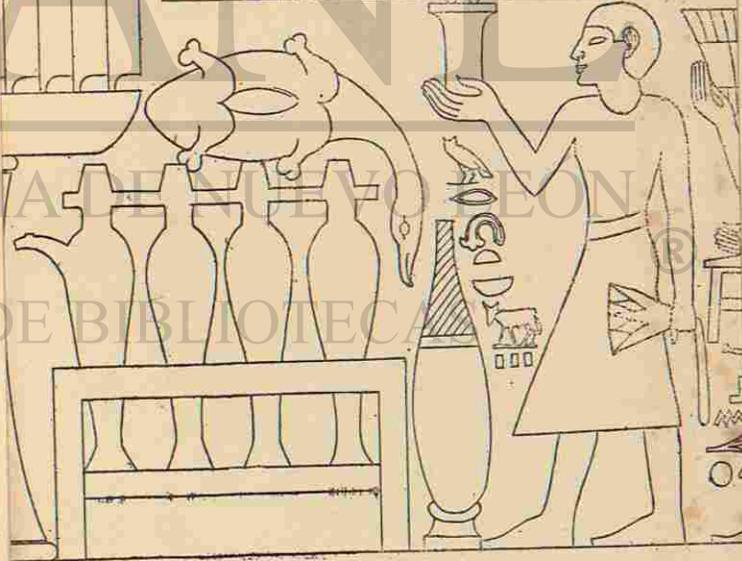
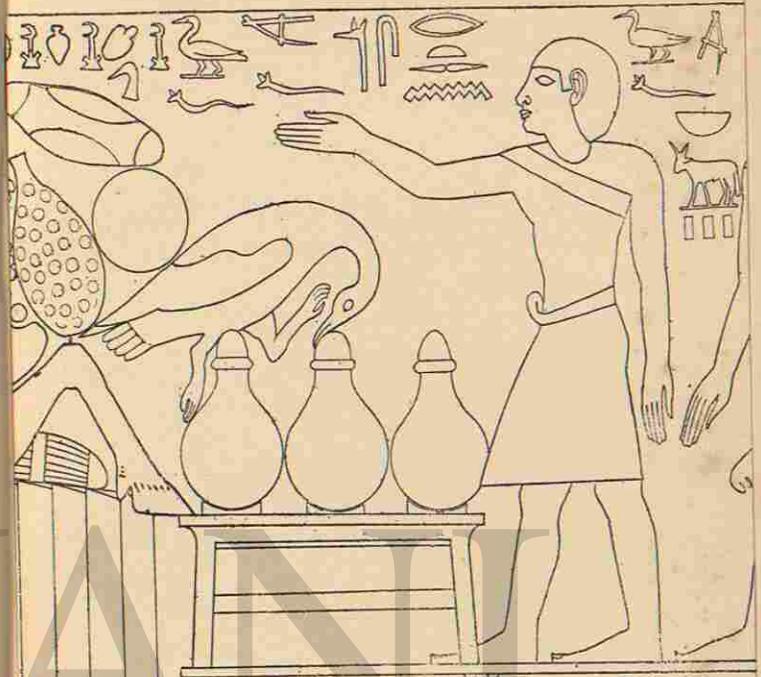
¹ Ex., xxviii, 30; Lévit., viii, 8; Num., xxvii, 21 (hébreu); Deut., xxxiii, 8 (hébreu).

² Ex., xxx, 23-38.

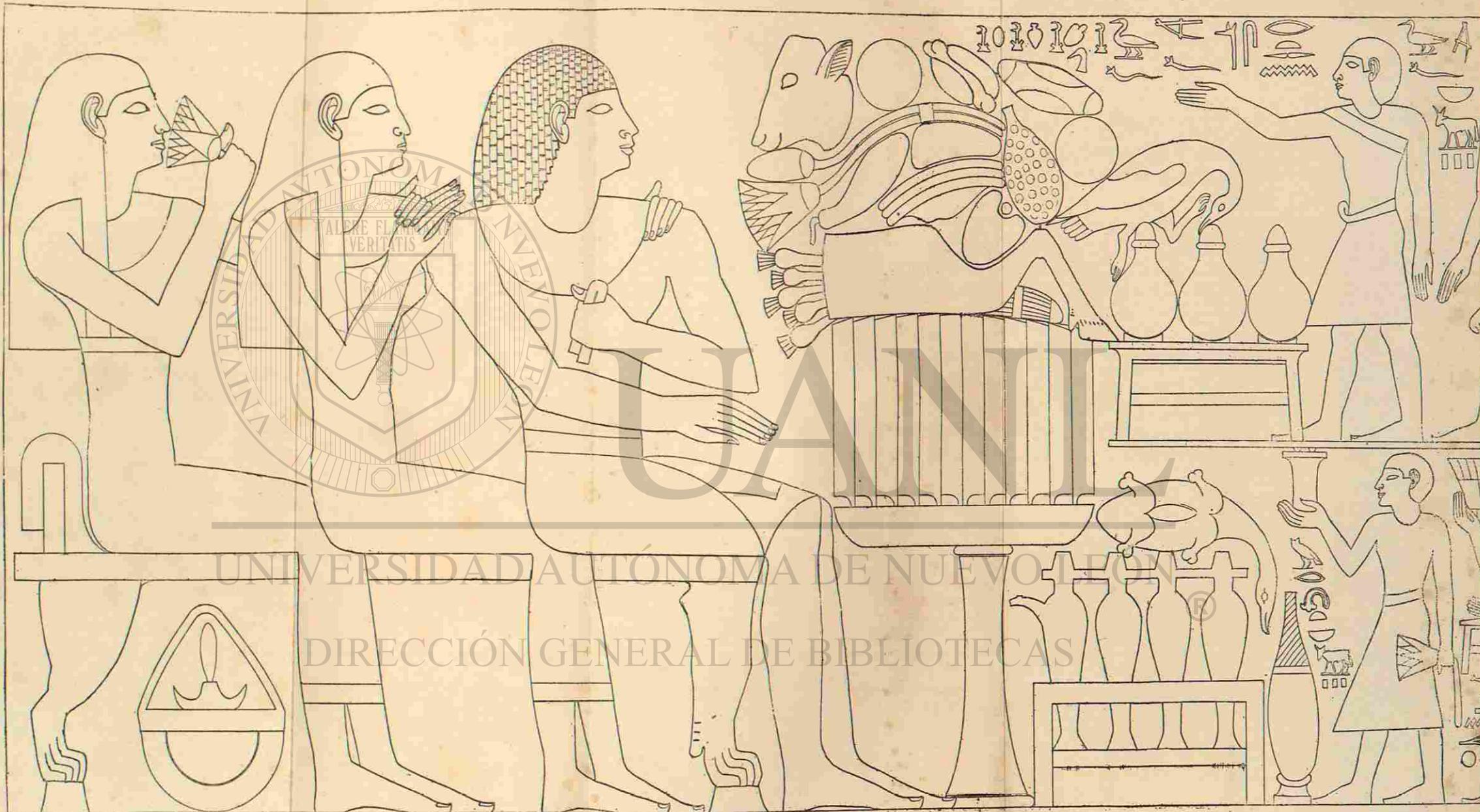
³ Lévit., i, 14-17.



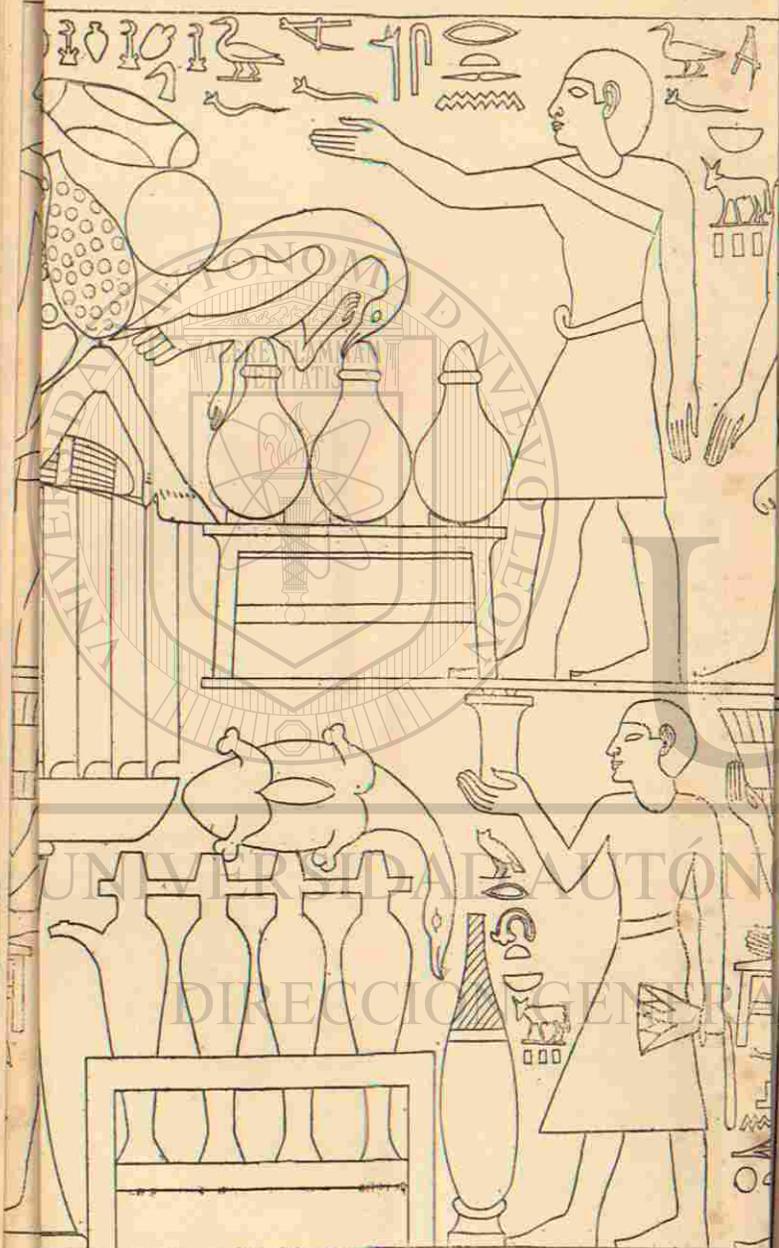
L. DQUILLARD, del.



des faites aux morts. Musée du Louvre.



52. — Stèle d'Antef, représentant les offrandes faites aux morts. Musée du Louvre.



des faites aux morts. Musée du Louvre.

comme le prêtre égyptien, immole l'oiseau sans couteau, soit en rompant avec son ongle une veine du cou, soit en pliant vivement dans sa main la tête de la victime. Dans la Figure 52¹, au registre supérieur, nous voyons un personnage qui, de la main droite, tient l'extrémité du cou de l'oiseau et lui donne la mort, tandis que de la main gauche il retient les ailes qui semblent faire effort pour se dégager; sur d'autres monuments, on voit figuré le volatile expirant et tombant aux pieds du sacrificeur². Avant de l'offrir en sacrifice sur l'autel même, certaines préparations restent à faire. « Le prêtre, dit le Lévitique³, retirera les entrailles et ce qu'elles contiennent, il les déposera à côté de l'autel, vers l'orient; il fendra l'oiseau entre les ailes, mais il ne le divisera pas. » Par ces derniers mots, l'auteur sacré explique comment il faut s'y prendre pour retirer les entrailles; on doit ouvrir l'oiseau, mais non le partager et le découper. Nous le voyons, en effet, entier sur l'autel de notre

¹ La Figure 52 reproduit le bas-relief de la stèle C 167 (Musée égyptien du Louvre, salle du rez-de-chaussée), laquelle, croyons-nous, n'avait encore jamais été publiée. Cette belle stèle est datée de l'an xxv d'un roi dont le nom a disparu, mais qui, à en juger par le style du monument, devait appartenir à la xii^e dynastie. L'inscription nous apprend que c'est la stèle d'Antef, noble chef chargé de l'approvisionnement de la table des grands dignitaires, de l'alimentation aux jours des panégyries et de la distribution des étoffes. Sa mère s'appelait Amense-t et ses deux épouses Hathor-set et Meri. Ces deux dernières sont représentées sur le bas-relief avec les enfants d'Antef.

² Voir Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, t. III, pl. 46 et passim dans le même volume; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, t. I, p. 364.

³ Lév., I, 16-17.

Figure 52. Une scène reproduite par Wilkinson¹ nous montre comment on faisait l'opération dont parle Moïse. Un personnage assis ouvre avec un instrument tranchant la poitrine d'une oie, entre les ailes, pour en retirer les entrailles. Dans la Figure 52, au registre inférieur, nous pouvons remarquer la fente ou l'ouverture faite dans la poitrine de l'oiseau conservé entier, la tête non coupée, et offert en cet état sur l'autel égyptien, comme il devait l'être sur l'autel du vrai Dieu². Le parallélisme est donc complet entre le rite du sacrifice des oiseaux dans la vallée du Nil et dans le code lévitique, et sur ce point, comme en tant d'autres, nous pouvons dire avec le P. Kircher : les Hébreux sont des égyptisants, *Hebræos ægyptizantes*³.

Que n'aurions-nous pas encore à dire sur ce sujet, par exemple sur l'énumération des offrandes des Israé-

¹ *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, t. 1, fig. 99 (9), p. 290.

² Lév., 1, 15-17. Voir V. Ancessi, *L'Égypte et Moïse*, in-8°, Paris, 1875, p. 113-134.

³ M. Mariette, ayant constaté dans ses fouilles du Sérapéum que les Égyptiens mettaient dans des vases l'eau consacrée par la présence des cendres ou des ossements provenant des victimes immolées, en a tiré cette conclusion qui, si elle n'est pas prouvée, mérite au moins d'être mentionnée : « Le sacrifice de la vache rousse est évidemment une pratique empruntée par Moïse aux usages religieux de l'Égypte » (Num., xix). *Le Sérapéum de Memphis*, t. 1, 1882, p. 137. Cf. W. Smith, *The book of Moses*, 1868, t. 1, p. 296. Voir *ibid.*, p. 297, et le *Conte de Sani-Khamois*, dans G. Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, in-12, 1882, p. 63, sur l'épreuve des eaux amères, Num., v, 11-31. Pour le bouc émissaire, cf. Hérodote, II, 39.

lites¹, qui rappelle celles de Thotmès III et de Ramsès III conservées dans les monuments²; sur la description des objets sacrés que nous lisons dans le Pentateuque et qui trahit la main d'un homme habitué en Égypte à apprécier les œuvres d'art en tout genre, surtout en orfèvrerie et en ameublements, sachant en analyser les moindres détails et en remettant la description écrite aux ouvriers chargés de les exécuter, comme aurait pu le faire un grand officier de la cour des pharaons³? Mais il faut nous borner. Quoique nous ne puissions que l'indiquer ici, il est certain que l'auteur du Pentateuque connaissait les mœurs de l'Égypte, ses usages, ses coutumes, d'une manière si parfaite que seul un contemporain de l'exode a pu l'écrire⁴; le peu que nous avons dit suffit pour établir notre thèse et jamais la critique né-

¹ Num., vii.

² *Records of the past*, t. II, p. 54; t. VI, p. 26 et suiv.; t. VIII, p. 8 et suiv.

³ Une des objections les plus souvent répétées à ce sujet, c'est qu'on ne pouvait exécuter de tels ouvrages dans le désert. Nous avons démontré, dans nos *Mélanges bibliques*, 2^e édit., p. 257 et suivantes, que les Égyptiens, à l'époque même de Moïse, exploitaient les mines du Sinaï, et qu'il y avait dans le désert tout ce qui était nécessaire pour travailler les métaux. Nous en reparlerons plus loin.

⁴ Nous avons prouvé en détail, dans les deux premiers volumes de *La Bible et les découvertes modernes*, que l'auteur du Pentateuque connaissait l'Égypte comme pouvait la connaître seul un écrivain qui y avait habité du temps de l'exode. Nous n'y reviendrons pas ici, nous bornant à constater que les incrédules eux-mêmes sont obligés d'admettre que le rédacteur du Pentateuque avait de l'Égypte une connaissance très exacte. Voir Ed. Meyer, *Der Stamm Jacob*, dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1886, p. 12.

gative n'y pourra opposer d'argument décisif¹. L'examen intrinsèque du Pentateuque, confirmant la tradition antique, montre bien que cette grande œuvre est réellement de la main du législateur d'Israël ou du moins a été écrite de son temps. Le souvenir de l'oppression est trop présent à l'auteur, qui le rappelle sans cesse, pour qu'il n'ait pas eu à en souffrir lui-même. L'Égypte tient une trop large place dans ses préoccupations et il la connaît trop exactement pour qu'il n'y ait point vécu. Il

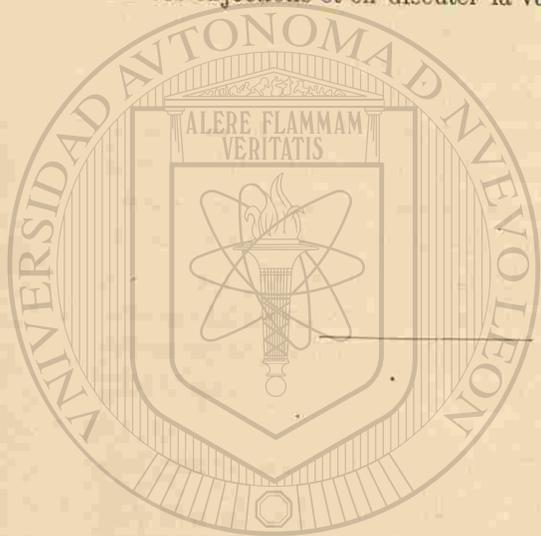
¹ Pour abrégé, nous n'avons pas traité à part, comme le font communément les rationalistes, la question du Deutéronome, mais on a pu remarquer que les arguments apportés dans le cours de cette étude sont tirés de ce livre aussi bien que de l'Exode, du Lévitique et des Nombres. Notons de plus ici que le Deutéronome contient les discours d'un vieillard qui aime à revenir sur le passé. Moïse parle à son peuple comme Jacob l'avait déjà fait à ses enfants, comme Josué devait le faire plus tard aux douze tribus. Voir Gen., XLIX; Jos., XXIII, XXIV. Cf. I (III) Reg., II, 1-9, etc. Il résume la loi, parce qu'il s'adresse à une génération nouvelle, Num., XXVI, 63-64. C'est toujours le même esprit, le même fonds d'idées, la même manière de les présenter, le même langage que dans les autres livres du Pentateuque; les miracles divins accomplis en faveur d'Israël, la fidélité du Seigneur à tenir ses promesses (Deut., VII, 8), la reconnaissance que les enfants de Jacob doivent avoir envers lui. Le souvenir de l'Égypte est également présent à sa mémoire et il la rappelle sans cesse (Deut., I, 27; IV, et dans la plupart des chapitres). En un mot, c'est bien Moïse qui parle, mais Moïse avancé en âge et devenu, si l'on peut employer cette expression, un peu verbeux, *laudator temporis acti*. Il revient d'autant plus volontiers sur les événements de la sortie d'Égypte, que près de quarante ans s'étant déjà écoulés, beaucoup de ceux à qui il parle n'en ont pas été témoins oculaires (Deut., XI, 2). Le ton du vieillard s'est attendri (Deut., I, 11, 31, etc.). Quant à la prétendue composition du Deutéronome sous le grand prêtre Helcias, nous répondrons aux objections tirées par les rationalistes du récit du IV^e livre des Rois sur ce sujet en étudiant plus loin le récit lui-même.

insiste trop afin qu'Israël aille conquérir la Terre Promise, pour qu'il soit possible de supposer que ce pays est déjà habité par Israël au moment de la rédaction du Pentateuque. L'auteur est dans le désert, vivant dans un camp, sous la tente; Chanaan est devant lui, l'Égypte derrière lui. Cet accord frappant des caractères intrinsèques de l'ouvrage avec la tradition séculaire sur son origine mosaïque est péremptoire. Comment pourrait-il correspondre si bien avec ce qu'a dû faire Moïse, si son origine n'était pas mosaïque? Comment le cadre et le tableau conviendraient-ils si parfaitement au temps de l'exode, à l'exclusion de toute autre époque, s'ils ne sont pas du temps de l'exode? Comment l'auteur connaîtrait-il si bien l'Égypte, s'il n'a pas vécu en Égypte? Comment aurait-il si bien décrit le Sinaï, s'il n'avait pas été au Sinaï¹? Comment aurait-il, en un mot, si exactement

¹ L'auteur du Pentateuque connaissait la péninsule du Sinaï d'une manière si parfaite que les explorateurs anglais qui ont étudié scientifiquement ce pays en 1868 et en 1869 en ont été ravis d'admiration. Nous avons démontré l'exactitude des descriptions du Sinaï par Moïse dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 433-575. Relevons ici seulement un trait, signalé par l'un des chefs de l'expédition anglaise, M. C. Wilson. Dans les Nombres, XXXIII, 10, au moment où le lecteur croit les Israélites déjà éloignés depuis longtemps de la mer Rouge, le texte mentionne tout d'un coup une station sur le bord de cette mer. « Seul, dit M. Wilson, un écrivain familiarisé comme Moïse avec la topographie du pays, pouvait conduire de nouveau les Israélites sur les bords de la mer Rouge, par une série de marches qui demandent tant de détours et semblent faire passer par des endroits infranchissables, et qui cependant sont absolument nécessaires à cause des montagnes et des sinuosités des ouadis. » *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 214.

ressemblé à Moïse, s'il n'avait été Moïse lui-même?

Contre cette conclusion, les rationalistes prétendent cependant avoir des objections fort graves et même, assurent-ils, irréfutables. Il nous faut maintenant examiner ces objections et en discuter la valeur.



CHAPITRE II.

SOLUTION DES OBJECTIONS CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Les arguments allégués par les rationalistes contre l'authenticité du Pentateuque se ramènent à deux chefs : les uns sont philologiques et reposent sur la pluralité des documents que la critique y démêle¹; les autres sont historiques et fondés sur les marques certaines d'une époque postérieure à Moïse qu'on y découvre, affirme-t-on, en s'appuyant sur des considérations diverses, et en particulier sur l'absence d'allusions à la Loi pendant plusieurs siècles². Examinons successivement quelle est la valeur de cette double espèce d'arguments. Nous serons obligés de négliger une partie des objections de détail, soit parce qu'elles n'en valent pas la peine et se résolvent d'elles-mêmes, soit parce qu'elles se contre-

¹ Pour établir la pluralité de ces documents, on allègue, entre autres raisons, les répétitions qu'on remarque dans tout le Pentateuque et en particulier dans la Genèse. Nous expliquerons plus loin quelques-unes de ces répétitions; une partie a été déjà expliquée dans le chapitre précédent.

² Sur ces petites gloses de date postérieure par lesquelles on prétend prouver la non-authenticité du Pentateuque, voir plus haut, p. 6-7.

disent très visiblement les unes les autres. Si les incrédules s'accordent à nier l'origine mosaïque du Pentateuque, ce qui est comme le *postulatum* du système rationaliste, sur tout le reste ils sont en désaccord et ils suivent, comme on l'a dit, toutes les directions de la rose des vents¹. Il est donc impossible de tout signaler et de tout réfuter; il faut se borner au principal.

La raison première sur laquelle on s'appuie pour soutenir que la Genèse et les livres suivants ont été rédigés à l'aide d'écrits divers, à une époque postérieure à l'exode, est philologique et littéraire; elle est tirée de la manière différente dont Dieu est désigné dans l'histoire primitive et dans l'histoire des patriarches. Il nous faut donc étudier tout d'abord ce problème et en chercher la solution.

¹ J. Knabenbauer, *Der Pentateuch*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. iv, p. 358.

ARTICLE 1^{er}.OBJECTIONS PHILOLOGIQUES CONTRE L'AUTHENTICITÉ
DU PENTATEUQUE.

I.

Explication de l'emploi des noms divins dans la Genèse.

Dieu est appelé systématiquement dans le Pentateuque tantôt Élohim et tantôt Jéhovah. L'emploi alternatif de ce double nom dans les diverses parties de la Genèse et dans les six premiers chapitres de l'Exode, est un fait incontestable¹. Or ce fait est tellement singulier qu'on ne peut l'attribuer au hasard. A partir de l'Exode, vi, 7, ce phénomène cesse et le nom de Jéhovah, dont la signification a été expliquée à Moïse, est presque uniquement employé. Mais quelle est la raison qui a pu déterminer le rédacteur de la première partie du Pentateuque à nommer Dieu tantôt d'une façon et tantôt d'une autre?

La critique négative rend compte de cette singularité en prétendant que les passages où le nom de Dieu est différent sont d'auteurs différents. Ceux où on lit le nom d'Élohim sont d'un écrivain qu'on peut appeler pour ce

¹ Voir t. II, p. 480-482.

motif *Élohiste*; ceux où on lit le nom de Yahvéh ou Jéhovah sont en général d'un écrivain qu'on peut distinguer par le nom de *Jéhoviste*¹.

D'autres critiques rendent raison de l'emploi divers des noms de Dieu de la manière suivante : Dieu est appelé Élohim quand il est considéré comme le créateur du monde ou comme le maître de tous les hommes ; au contraire, il est appelé Jéhovah quand il s'agit spécialement de ses rapports avec le peuple élu, avec la race de Jacob².

Que faut-il penser de ces deux explications ? La dernière, applicable dans certains cas, ne l'est pas dans plusieurs autres. Elle est donc insuffisante³. Devons-

¹ Voir t. II, p. 589 et suiv.

² « *Elohim* ist der Gott, welcher die Natur schafft, dass sie ist, und sie erhält, dass sie besteht; *El Schaddaj* der Gott, welcher die Natur zwingt, dass sie thut was wider sie selbst ist und sie bewältigt, dass sie sich der Gnade beugt und dient; *Jahve* der Gott, welcher inmitten der Natur die Gnade durchsetzt und zuletzt an die Stelle der Natur eine neue Schöpfung der Gnade setzt... Darum wird der Bund mit Noah und den Noachiden in dem Gottesnamen Elohim geschlossen, denn dieser Bund ist seinem Wesen nach Erneuerung und Gewährleistung der durch die Fluth durchbrochenen schöpferischen Ordnung; dagegen wird der Bund mit dem Patriarchen in dem Gottesnamen El Schaddaj geschlossen, denn er ist seinem Wesen nach Niederwältigung der verderbten und vergänglichen Natur und Grundlegung des Wunderwerkes der Gnade; und der Bund mit Israel in dem Gottesnamen Jahve, denn er ist seinem Wesen nach Vollendung dieses Wunderwerkes der Gnade und Fortführung desselben auf den Gipfel seiner Vollendung. » Fr. Delitzsch, *Genesis*, 2^e éd., t. I, p. 372.

³ Elle a été soutenue par Hengstenberg, Keil, Hävernick, Drechsler, Kurtz. Ces deux derniers l'ont depuis abandonnée. M. Franz Delitzsch reconnaît qu'elle n'est pas complètement satisfaisante. Voir G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, in-12, Londres, 1886, p. 17-18.

nous alors accepter la première? — Pour résoudre la question, il est à propos de rappeler les faits suivants : 1^o Élohim est le nom commun de Dieu; il s'applique aux faux dieux comme au vrai Dieu, quoique l'Ancien Testament désigne souvent par là le vrai Dieu, comme étant le seul qui ait droit à ce nom. 2^o Jéhovah est le nom propre du vrai Dieu. Comme le polythéisme, du temps de Moïse, était universel, la race d'Israël seule exceptée, et qu'il y avait par conséquent beaucoup de dieux ou d'Élohim, il était nécessaire de les distinguer les uns des autres par un nom propre, de même que l'on ne peut pas appeler tous les hommes « homme, » mais que l'on est obligé, pour ne pas les confondre entre eux, de leur donner un nom propre et même des prénoms. Le faux dieu phénicien s'appelait Baal; les dieux de l'Égypte s'appelaient Ra, Ammon, Osiris, etc.; le vrai Dieu s'appelait Jéhovah.

Pour que Moïse allât, au nom de son Dieu, demander au Pharaon de laisser sortir les enfants d'Israël de l'Égypte, il fallait que Dieu eût un nom propre. Dieu pour le roi c'était Ra, Osiris ou Isis. Il ne connaissait pas de divinité portant le nom de Dieu tout court; il n'aurait donc pas compris Moïse lui parlant au nom de Dieu, en général, ou il l'aurait mal compris; il n'aurait pu croire que son dieu Ra demandait la délivrance d'Israël, et si Moïse lui avait expliqué que Ra n'était pas un dieu et que le Dieu adoré par les Israélites était le seul vrai Dieu, il eût blessé le pharaon dans ses sentiments religieux et perdu ainsi la cause qu'il voulait gagner. Sans doute, quand Moïse lui parle de Jéhovah, le monarque

répond qu'il ne connaît pas Jéhovah¹, mais il veut dire par là qu'il ne l'adore point et le Seigneur se charge lui-même de lui manifester sa puissance et de lui imposer sa volonté. Le pharaon, avec les idées courantes d'alors, ne peut trouver d'ailleurs étonnant que les Hébreux aient un dieu portant un nom particulier comme celui de tous les autres peuples, et il ne conçoit aucun doute sur la réalité de son caractère divin, mais seulement sur l'étendue de son pouvoir.

Cela posé, le nom propre de Dieu étant Jéhovah et celui d'Élohim lui appartenant aussi de droit, il est clair qu'il était permis aux Israélites d'employer indifféremment le premier ou le second. Cependant il y avait des cas où ils pouvaient juger préférable de se servir de l'un plutôt que de l'autre, comme il y en avait où ils les employaient indistinctement, ainsi que nous le faisons pour Dieu et le Seigneur, Jésus et Jésus-Christ, le Christ, Notre-Seigneur, etc. Moïse a-t-il employé sans motif, dans la Genèse, tantôt le nom d'Élohim, tantôt celui de Jéhovah, ou bien a-t-il eu une raison de s'en servir alternativement? Comme l'usage des noms divins est manifestement systématique, il n'est pas douteux que l'auteur du Pentateuque ne se soit guidé d'après une règle qu'il faut chercher à découvrir dans ses écrits².

¹ Ex., v, 2.

² La preuve que, si les Hébreux employaient parfois indifféremment le nom d'Élohim et celui de Jéhovah, ils ne le faisaient pas toujours sans raison, se trouve dans divers endroits de la Bible, comme par exemple, dans les Ps. XIII (XIV) et LII (LIII) qui ne différencient l'un de l'autre dans le texte hébreu que par le nom divin. Il

Or que remarquons-nous dans la Genèse? Que l'auteur y raconte des événements antérieurs à son époque et qu'il ne peut avoir connus par conséquent qu'à l'aide d'une révélation divine ou par tradition. De tout temps, on a admis que c'était par ce dernier moyen que Moïse avait connu au moins la plupart des faits qu'il racontait. On ignorait seulement si c'était par la tradition orale ou par des témoignages écrits. Aujourd'hui, depuis les découvertes assyriologiques, on peut affirmer que Moïse a pu aisément avoir entre les mains des sources écrites, puisque nous savons d'une manière positive que les récits cunéiformes de la création, du déluge, etc., existaient par écrit dans la Chaldée avant qu'Abraham émigrât d'Ur Kasdim en Palestine¹. Un des coryphées du rationalisme, M. Ed. Reuss, s'est moqué de ces mémoires conservés dans la famille de Jacob : « Nous sommes autorisés, dit-il, à passer à l'ordre du jour sur cette naïve conception d'une bibliothèque patriarcale². » S'il lui est permis de plaisanter sur la bibliothèque d'Abraham, que nous ne pouvons plus montrer, il ne lui est pas permis du moins d'ignorer que les bibliothèques chaldéennes et assyriennes ne sont pas une « conception naïve, » qu'elles existent encore en partie et qu'on peut en voir une tout entière au British Museum à Londres. Or, dans ces bi-

n'est pas d'ailleurs aisé de donner la raison du changement du nom de Dieu dans la double recension de ce psaume. Cf. *Manuel bibliographique*, 7^e édit., t. II, n^o 651, p. 241.

¹ Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. I, p. 198, 255.

² Ed. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 91.

bibliothèques, on trouve des récits qui ont de grandes ressemblances avec ceux des premiers chapitres de la Genèse. Quant aux faits contenus dans les quarante derniers chapitres de ce livre, il n'est nullement invraisemblable que la mémoire en eût été conservée par écrit. Les usages de la Chaldée comme ceux de l'Égypte, où voyagea Abraham, permettent de croire que la famille patriarcale fit usage de l'écriture, selon la coutume de ces deux pays. Toutes ces circonstances, de même que l'étude critique de la Genèse, rendent donc vraisemblable l'opinion que Moïse a eu à sa disposition d'anciens documents et rien ne s'oppose à ce qu'il en ait fait usage pour la rédaction de la Genèse. « Il n'est pas contraire à l'inspiration divine du Pentateuque, dit M^{sr} Meignan, de supposer que Moïse a utilisé les monuments écrits qu'il a eus sous les yeux. C'est Dieu qui inspirait à son serviteur de se servir de ces documents¹.

Mais si Moïse s'est servi de sources écrites, le plan si régulier et si bien tracé de la Genèse prouve qu'il n'a pas fait une simple compilation; son œuvre n'est pas une œuvre de marqueterie, c'est un écrit qu'il a composé avec ordre, dans un but déterminé, avec les moyens qu'il avait à sa disposition, comme le fait un historien qui recourt aux sources, les contrôle, les analyse ou les reproduit en partie, selon qu'il le juge à propos, et ré-

¹ Meignan, *Prophètes messianiques*, Paris, 1856, p. 126. Ubaldi dit également : « Hypothesis quod Moyses, in Pentateuchi compositione antiquiora quadam documenta verbotenus exscripserit ac libro præsertim Geneseos inseruerit, critice inspecta rejicienda videtur, quamvis per se cum Pentateuchi authenticia conciliari possit. » *Introductio in Sacram Scripturam*, t. 1, p. 508.

dige avec leurs secours une œuvre personnelle et indépendante.

Voilà donc un premier fait que nous pouvons considérer comme acquis : l'auteur de la Genèse a eu des documents entre ses mains. Pouvons-nous aller plus loin et découvrir quels étaient ces documents? Pouvons-nous savoir quelles sources écrites Moïse a eues à sa disposition? Avait-il deux documents racontant les mêmes faits et dans lesquels Dieu était appelé de noms divers? Dans ce cas, a-t-il conservé les noms divins qu'il lisait dans les originaux? Ou bien n'a-t-il eu qu'un seul document et ce document unique contenait-il déjà la distinction des noms divins? Est-ce au contraire Moïse qui, pour des raisons qu'on peut soupçonner en partie, mais qu'on ne peut pas toujours deviner, a appelé Dieu tantôt Élohim, tantôt Jéhovah? — Il faut l'avouer, nous n'en savons rien, et nous ne pouvons trancher cette question. Quand la critique n'a pas les moyens nécessaires pour résoudre un problème, elle doit reconnaître loyalement son impuissance. Les rationalistes allemands qui proposent leurs systèmes contradictoires avec tant d'assurance n'en savent pas plus que nous. Toutes les hypothèses que nous venons d'émettre sont également possibles, mais elles s'excluent réciproquement; cependant une seule d'entre elles pourrait être vraie; or l'une n'est pas plus démontrée ni démontrable que l'autre; voilà la vérité. On ne prouve pas une hypothèse en l'affirmant. Les savants d'Allemagne ne font guère pourtant qu'affirmer leur système hypothétique¹.

¹ Il ne faut pas se lasser de le répéter, la science qui se proclame

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il suffit de montrer que, dans aucun cas, il ne résulte de ces diverses suppositions que Moïse n'a pu écrire le Pentateuque¹. Eh bien, c'est ce qu'il est facile d'établir. Que le législateur des Hébreux ait trouvé déjà existants le document élohiste et le document jéhoviste, ou seulement l'un d'entre eux,

indépendante est loin d'être aussi affranchie qu'elle le prétend et peut-être qu'elle se l'imagine. Elle est esclave de ses théories négatives et de son incrédulité relativement au miracle. Ce n'est point parce que les faits historiques l'ont amenée à établir sa thèse qu'elle la soutient; bien loin de là, elle pose sa thèse en principe et c'est seulement après coup qu'elle se met en quête d'arguments pour la démontrer. Elle ne prend même pas la peine de réfuter les raisons de ses adversaires, elle ne les étudie même pas. Le procès est jugé avant que la cause ait été entendue. Elle a donc beau dire, elle n'est pas impartiale, elle n'est pas équitable. Qu'elle l'avoue ou qu'elle le nie, il est un fait certain et irrécusable, c'est qu'elle est de parti pris et veut enlever à Moïse la composition du Pentateuque. Tout est là pour elle.

¹ L. H. Green le remarque avec raison dans son Introduction à G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, in-12, Londres, 1886, p. III-IV : « The divisibility of Genesis, or, as the critics phrase it, the literary analysis of that book, does not in the slightest degree affect the question of the Mosaic authorship of the Pentateuch, or of the laws which the Pentateuch contains. And unless it be pressed to the extent of finding mutually inconsistent narratives in Genesis, and thus impugning the truth of the record and the trustworthiness of the history, the hypothesis is one of purely literary interest, and of no theological consequence. It is only the endeavour to carry the divisive hypothesis through the subsequent books of the Pentateuch, that imperils the ascription of the legislation to Moses, as well as of the volume in which the legislation is found. If Chronicles and Kings could be compiled from antecedent authentic records without prejudice to their canonicity, the same is obviously true of Genesis, the latest limit of whose history is almost three centuries prior to the birth of Moses. »

il a pu également composer la Genèse, puisque tous les passages où l'emploi du nom de Jéhovah et d'Élohim est systématique racontent des faits antérieurs à la sortie d'Égypte¹.

Quant à l'usage qu'a fait Moïse des sources écrites conservées par les Hébreux, nous croirions volontiers qu'il en a conservé une partie, en l'encadrant dans son récit, et que cette partie était ce qu'on nomme l'écrit élohiste. Dans ce qu'il écrivait lui-même, il employait sans doute de préférence le nom de Jéhovah, parce que Dieu le lui avait révélé ou plutôt expliqué dans la vision du buisson ardent. De là vient que dans l'Exode et les livres suivants du Pentateuque, c'est ce nom qui est presque exclusivement employé. Dans la Genèse, le nom d'Élohim est resté dans les passages que la tradition avait conservés et où Moïse ne voulut point, par respect pour l'antiquité, introduire un changement radical. Dieu étant appelé du double nom d'Élohim et de Jéhovah, il n'y avait aucun motif de supprimer le nom d'Élohim,

¹ Cf. t. II, p. 483, ce que dit Astruc. Il est tellement vrai que les noms d'Élohim et de Jéhovah ne peuvent suffire pour nier l'origine mosaïque du Pentateuque que les rationalistes en conviennent équivalement et qu'ils recourent à d'autres moyens pour établir leur opinion. « Les termes, si usités naguère dans la littérature critique, de l'Élohiste et du Jéhoviste, ne peuvent plus servir à grand'chose, dit M. Reuss... Aussi bien les critiques ont-ils commencé à remplacer ces dénominations, qui ne peuvent plus que donner lieu à des malentendus, par d'autres termes plus variés et surtout plus caractéristiques. » *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 69. En réalité, la distinction des passages élohistes et jéhovistes embarrasse M. Reuss, parce que l'emploi alternatif des noms divins ne peut lui servir pour nier l'origine mosaïque du Pentateuque.

qui était d'un emploi légitime ; une seule chose était nécessaire, c'était d'empêcher que les lecteurs de la Genèse prissent Élohim et Jéhovah pour deux dieux différents. Moïse prévint l'erreur qu'aurait pu causer cette multiplicité des noms divins, qui fut, en Orient, une des principales causes du polythéisme¹, en appelant Dieu Jéhovah-Élohim dans la seconde section de la Genèse² et en mêlant souvent ces deux noms dans ses récits³. En donnant au Créateur, dans l'histoire du paradis terrestre, le nom de Jéhovah-Élohim, il montre le caractère divin de Jéhovah ; il enseigne de plus que Jéhovah est le Dieu unique, puisqu'il ne le nomme pas l'Élohim-Jéhovah ou le dieu Jéhovah, comme s'il y en avait plusieurs, mais Jéhovah-Dieu, comme étant seul Dieu ; il indique enfin que Jéhovah est le même qu'Élohim, celui qui crée le ciel et la terre dans le récit cos-

¹ La plupart des dieux orientaux ont dû leur origine à la personification d'attributs divins qui s'appliquaient primitivement comme qualificatifs au Dieu unique. Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, 4^e éd., t. III, p. 23 et suiv.

² Gen., II, 4-III, 24.

³ Il faut observer que les critiques négatifs n'expliquent en aucune façon pourquoi Dieu est appelé Jéhovah-Élohim dans le récit du paradis terrestre, encore moins pourquoi dans ce récit il est appelé quatre fois Élohim tout court. Cette réunion de deux noms sacrés ne se présente qu'une seule autre fois dans le Pentateuque, et dans un cas isolé, Ex., IX, 30. De plus, II Sam. (II Reg.), VII, 22, 25 ; I Par., XVII, 16 ; II Par., VI, 41 ; Ps. LXXXIV (Vulg., LXXXIII), 9 ; Jonas, IV, 6. Dans ce dernier livre, Dieu est toujours appelé Jéhovah comme Dieu d'Israël, et Élohim comme Dieu de l'univers et des gentils. Les rationalistes prétendent généralement que l'histoire de l'Éden est jéhoviste, mais pourquoi n'est-elle pas tout aussi bien élohiste ? Parce que, dit Eichhorn, le Jéhoviste l'a empruntée à un document plus ancien que celui de l'Élohiste (Eichhorn, *Einleitung*

mogonique. Ainsi on peut admettre que les passages où on ne lit que le nom d'Élohim sont d'anciens documents conservés par Moïse, tels ou à peu près tels qu'il les a trouvés, et que ceux où on lit le nom de Jéhovah, seul ou alternant avec celui d'Élohim, sont de sa main ou du moins ont été retouchés par lui.

Si l'on refuse d'accepter ces explications, quelque plausibles qu'elles soient ; si l'on ne veut pas admettre que les morceaux jéhovistes soient de Moïse lui-même, quoique la révélation du nom de Jéhovah que Dieu lui fit au Sinaï rende cette supposition très vraisemblable ; si, en un mot, on veut soutenir que le document jéhoviste n'a pas plus été composé que l'élohiste par le libérateur des Hébreux, nous ne condamnerons pas absolument cette opinion, quoique nous la jugions fautive. Elle n'est pas en effet, comme nous l'avons vu, inconciliable

in das A. T., Leipzig, 1803, t. II, p. 293 ; Bleek, *Einleitung in das A. T.*, p. 242). Mais qu'en sait-il ? Rien. D'après Bohlen, Jéhovah-Élohim signifierait le Dieu des dieux, et l'écrivain jéhoviste aurait voulu attester par cette dénomination la supériorité de Jéhovah sur tous les autres dieux (Von Bohlen, *Genesis*, p. 23), mais ni l'histoire ni la grammaire ne permettent d'accepter une telle explication (Ewald, *Hebr. Gramm.*, n° 484 ; Tuch, *Genesis*, p. 64). D'après M. Schrader, c'est pour certaines raisons mystiques que Dieu est appelé de ce double nom (E. Schrader, *Studien zur Kritik und Erklärung der biblischen Urgeschichte*, in-8°, Zürich, 1863, p. 57). Le plus grand nombre des commentateurs pense et avec raison que le but de l'auteur a été de bien constater que Jéhovah et Élohim ne sont pas deux dieux, mais le même Dieu. S. J. Chrysostome, *Hom. 14 in Gen.*, 2, t. LIII, col. 112 ; Tuch, *Genesis*, p. 64 ; Delitzsch, *Genesis*, Leipzig, 1860, p. 132 ; 3^e édit., p. 137 ; Knobel, *Genesis*, p. 23 ; Keil, *Genesis*, p. 33 ; Vaihinger, *Herzog's Real-Encyclopädie*, t. XI, p. 337 ; Rosenmüller, *ad loc.* ; Schott, *Opusc.*, II, p. 60. Cf. Ex., IX, 30.

avec l'origine mosaïque du Pentateuque, et c'est la seule vérité capitale qu'il importe ici de sauvegarder pour garantir, en dehors du dogme de l'inspiration, la crédibilité des récits de l'exode.

De ce que la Genèse peut être composée de deux documents antiques, l'un élohiste, l'autre jéhoviste, il ne s'ensuit donc nullement que Moïse n'en est pas l'auteur, parce que ces documents ont pu préexister à Moïse. Nous avons même la certitude, comme nous l'avons déjà remarqué¹, qu'une partie notable des faits racontés dans les onze premiers chapitres de la Genèse étaient connus non seulement par Moïse, mais par les ancêtres de Moïse, puisque nous en possédons aujourd'hui la forme chaldéenne, telle qu'elle existait déjà avant Abraham, chaldéen lui-même. En conséquence, on peut accepter, si l'on veut, l'hypothèse élohiste-jéhoviste, sans que l'origine mosaïque du Pentateuque ait à en souffrir, puisque la distinction des noms divins n'est sensible que dans la Genèse et les six premiers chapitres de l'Exode, et qu'à partir de là, elle n'apparaît plus, à parler exactement. Sans doute, la critique négative poursuit sa distinction jusqu'à la fin du Pentateuque, mais c'est sans raison, nous le montrerons bientôt. Puisque les deux documents qu'on suppose, l'élohiste et le jéhoviste, existaient avant Moïse, celui-ci a pu s'en servir dans la rédaction de la Genèse, et, comme l'avait fort bien remarqué Astruc, on ne peut tirer de là aucune conclusion contre l'authenticité du Pentateuque.

¹ Voir plus haut, p. 137.

II.

La distinction des passages élohistes et jéhovistes ne s'applique pas aux quatre derniers livres du Pentateuque.

Le double nom divin Élohim et Jéhovah ne peut servir à distinguer les passages élohistes et jéhovistes que jusqu'au chapitre vi de l'Exode, avons-nous dit, car, à partir de là, c'est le nom de Jéhovah qui prédomine, et celui d'Élohim, quand il vient sous la plume de l'écrivain sacré, n'indique pas un auteur différent, de l'aveu de tous les critiques. C'est là, comme nous l'avons remarqué, une preuve frappante que les documents élohiste et jéhoviste de la Genèse existaient, ou du moins pouvaient exister, dès l'époque de Moïse, puisqu'ils ne racontent que des faits antérieurs à l'exode.

Mais les rationalistes n'ont garde d'admettre cette conclusion simple et naturelle. S'ils attachent tant d'importance à la distinction des sources, c'est surtout afin d'enlever à Moïse la composition du Pentateuque. Il est nécessaire, pour leur but, que les quatre derniers livres soient composés, comme le premier, à l'aide de documents différents, parce que s'il est vrai que ces livres, qui racontent l'histoire même de Moïse, proviennent d'auteurs divers, il est clair qu'ils ne sont pas l'œuvre de Moïse, mais d'écrivains postérieurs. Les incrédules ne négligent donc rien pour établir la pluralité des docu-

ments : les noms divins ne pouvant plus leur servir, ils ont imaginé d'autres moyens pour distinguer les passages de l'Élohiste et du Jéhoviste, ainsi que ceux d'autres rédacteurs, que plusieurs d'entre eux multiplient à profusion¹. Leur critérium principal est philologique. L'Élohiste, disent-ils, parle autrement que le Jéhoviste. On peut déterminer exactement le caractère du langage de l'un et de l'autre et avec un peu de tact et d'habileté démêler ainsi avec certitude les différentes sources.

L'analyse philologique du Pentateuque, entreprise dans ce but, a été faite par un certain nombre d'orientalistes allemands avec une rare patience, et d'une manière fort ingénieuse², mais les résultats auxquels ils sont parvenus sont arbitraires et ne reposent que sur des généralisations mal fondées; leurs conclusions sont fausses et jamais on n'a dépensé tant de temps et de peine en pure perte. Il serait difficile de trouver un exemple plus frappant de l'aveuglement dans lequel peuvent faire tomber les préjugés et le parti pris. On a vu des critiques soutenir que les *Commentaires* de Jules César n'étaient pas sortis de la plume de ce grand

¹ Voir t. II, p. 588 et suiv.

² Illgen, qui mit le premier en usage les dénominations d'Élohiste et de Jéhoviste, fut aussi le premier qui s'attacha à relever certaines particularités de style et de langage, par exemple, l'omission des pronoms dans l'Élohiste, son amour des redondances, etc. En 1823, la quatrième édition de l'*Introduction* d'Eichhorn entra dans cette voie et mit à la mode l'argument linguistique en faveur de la pluralité des documents. En 1831 et plus tard, en 1844, Stähelin s'attacha à étudier spécialement la langue du Jéhoviste et depuis on a ajouté peu de choses essentielles à ce qu'il avait dit. Voir G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 21-23.

capitaine, parce qu'ils sont indignes de lui et qu'on y reconnaît le latin du VII^e siècle de notre ère¹. D'autres ont retranché des poèmes d'Horace ou de Shakespeare une foule de vers comme autant d'interpolations, sous prétexte qu'ils étaient d'un autre style ou au-dessous de leur génie². C'est par des raisonnements analogues qu'on nie l'origine mosaïque du Pentateuque et son intégrité, et d'autant plus impunément que nous n'avons pas pour la langue hébraïque des monuments nombreux comme pour la langue latine ou anglaise, ce qui donne beau jeu aux savants doués d'un peu d'imagination.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les minuties accumulées par les critiques sur les passages élohistes et jéhovistes; un volume n'y suffirait pas³, mais nous répondrons à leurs arguments principaux.

¹ Cf. P. Albert, *Histoire de la littérature romaine*, Paris, 1871, t. I, p. 246.

² Tous les latinistes connaissent les *Q. Horatii Flacci Carmina*, publiés par H. P. Peerlkamp, in-8°, 2^e édit., Amsterdam, 1862. Il prétend qu'une multitude de vers qu'il a imprimés en italiques ne sont pas d'Horace, parce qu'ils sont ou obscurs, p. 1, ou froids et médiocres, p. 9, 217, ou des répétitions inutiles, p. 11, ou des gloses insérées dans le texte, p. 12, etc. — Les hypercritiques anglais découvrirent aussi, au moyen de la critique interne, dans les œuvres de leur grand poète national, une foule de plumes et de mains, et ils croient pouvoir discerner dans ses drames ce qui est de Dekker, de Fletcher, de Marlowe et a été mis indûment au compte de Shakespeare. V. A. Morgan, *The Shakespearean Myth*, in-12, Cincinnati, 1881, p. vi et passim. — Au siècle dernier un critique a prétendu découvrir dans les œuvres de Boileau des vers faits par Racine, Molière, La Fontaine, etc. Voir La Harpe, *Lycée*, 11^e part., l. I, c. x, t. VII, p. 382.

³ Voir pour les détails *Archivio di letteratura biblica*, t. II, 1880, p. 341-347; t. III, 1881, p. 1-7; 33-34, etc.

Observons d'abord que la différence de diction ne peut servir à établir la diversité d'auteurs qu'autant qu'elle est assez marquée pour être inexplicable dans le cas d'unité de composition. S'appuyer seulement sur un petit nombre de phrases et sur quelques mots isolés pour tirer cette conclusion, c'est courir grande chance de se tromper. Il ne faut pas perdre de vue que la diversité des matières traitées a pour corollaire nécessaire la diversité du langage et du style. Un légiste n'écrit pas comme un historien. Bossuet ne s'exprime pas de la même manière dans ses *Oraisons funèbres* et dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* ou dans ses livres de controverse. Qui pourrait soupçonner, s'il n'en était instruit à l'avance, que c'est la même plume qui a écrit *Zaire* et *Le dîner du comte de Boulainvilliers*, etc.¹. Dans le Code lui-même, les expressions varient selon qu'il s'agit de droit civil ou de droit commercial. Les critiques admettent communément que l'Élohiste a composé ou bien copié une sorte de rituel, de code sacerdotal, et que le jéhoviste s'est surtout occupé de poser les fondements de la loi civile. Le rituel exprime donc des idées et des conceptions particulières pour lesquelles certains mots sont exclusivement employés; il en est de même pour les prescriptions civiles. Ici les différences sont inévitables et fondées sur la nature même des choses. En dehors de ce point, qui ne prouve rien en faveur de la pluralité d'auteurs, examinons les théories et les raisonnements des adversaires.

¹ Voir t. II, p. 295 et suiv.

Les passages élohistes se reconnaissent d'après les rationalistes à certaines locutions favorites¹. Eh bien! quelles sont ces locutions favorites et caractéristiques? Ils nous donnent d'abord comme exemples de ce genre, non pas des phrases et des mots qui peignent la manière d'être et la tournure d'esprit d'un écrivain, mais des phrases et des mots qu'il est impossible de ne pas employer, quand on veut exprimer les idées qu'exprime l'auteur sacré, des phrases et des mots dont tout le monde se sert, sans exception, par la raison qu'il n'existe pas d'autres termes pour rendre ces idées, tels que « générations, familles, etc.². » Ces signes soi-disant caractéristiques du style de l'Élohiste le sont si peu, ils sont tellement arbitraires et peu sérieux que Knobel lui-même, après avoir longuement insisté sur ce sujet, en parlant de l'auteur élohiste, est obligé d'avouer quelques pages plus loin : « Le Jéhoviste, dans sa manière de s'exprimer, se rapproche beaucoup de l'Élohiste et s'exprime souvent de la même manière que lui, par exemple, dans l'emploi des formules : *selon leurs générations, selon leurs familles, dans toutes leurs habitations; parle aux enfants d'Israël; toute l'assemblée des enfants d'Israël*, etc.³. » Comment peut-on distinguer l'Élohiste du Jéhoviste, au moyen de leur langage, quand l'un et l'autre se servent du même?

¹ Voir l'énumération qu'en fait Knobel, *Das Buch Numeri*, p. 515-522.

² Voir *Archivio di lett. bibl.*, t. II, 1880, p. 355-362; t. III, 1881, p. 1.

³ Knobel, *Numeri*, p. 550. Voir les autres nombreux exemples qu'il cite, p. 550-551.

Il est vrai que la critique négative a prétendu de plus signaler dans les différents documents certaines expressions rares et particulières, ou bien l'emploi de certaines formes exclusivement employées dans l'un ou dans l'autre, et qu'elle juge décisives en faveur de la pluralité des documents, mais ces prétentions ne sont pas justifiées, comme nous allons le voir.

Les nouveaux critiques insistent beaucoup sur le fait suivant. Le pronom personnel singulier de la première personne peut s'exprimer en hébreu de deux manières, par *'ani* et par *'anôki*. Or *'anôki*, disent-ils, n'est employé que par le Jéhoviste et par le Deutéronomiste; la forme abrégée, *'ani*, plus usitée dans les écrivains plus récents, est préférée par l'auteur du « Code sacerdotal, » ce qui prouve l'origine peu ancienne de ce dernier écrit d'un côté, et de l'autre, la distinction des sources originales du Pentateuque¹. *'Ani* et *'anôki* peuvent donc jouer dans les cinq livres du Pentateuque le même rôle que les deux noms divins dans la Genèse et servir à eux seuls à discerner les passages élohistes et jéhovistes. Voyons quelle est la valeur de ce critérium.

Le pronom *je* ou *moi* se lit 311 fois dans le Pentateuque, 136 fois sous la forme *'anôki* et 175 sous la forme *'ani*. De ce chiffre total, on peut retrancher dix cas douteux, qui se rencontrent soit dans le cantique final de Moïse², et sont attribués par les divers critiques

¹ Voir Giesebrecht, *Zur Hexateuchkritik*, dans *Stade's Zeitschrift, für die altt. Wissenschaft*, t. 1, 1881, p. 217.

² Deut., xxxii, 40, *'anôki*; 21, 39 (4 fois) *'ani*. A côté du dernier *'ani* du v. 39, le texte samaritain place aussi *'anôki*.

à des sources diverses, soit dans quelques autres passages où la vraie leçon n'est pas certaine¹. Il reste de la sorte 135 *'anôki* et 166 *'ani*. Le Code sacerdotal renferme 116 *'ani*² et seulement un *'anôki*³. Le Deutéronomiste a 51 *'anôki*⁴ et seulement un *'ani*⁵. Le récit élohiste est mêlé; il contient 83 *'anôki*⁶, et 49 *'ani*⁷. En

¹ Gen., xiv, 23; Ex., xv, 26, *'ani*; le texte samaritain porte *'anôki*. — Ex., xviii, 6, *'ani*; les Septante et les meilleurs textes samaritains n'ont point le *je*. — Enfin Deut., xxix, 6, la variante grecque *ἐτι ἄλλοις λόγοις*, sans *ἐγώ*, est peut-être préférable à la leçon ordinaire.

² Gen., 6, 17; 9, 9, 12; 17, 1, 4; 35, 11; 48, 7; 49, 29. — Ex., 6, 2, 5, 6, 7, 8, 12, 29, 30; 7, 3, 5; 12, 12; 14, 4, 17, 18; 16, 12; 25, 9; 29, 46, 46; 31, 6, 13. — Lévi., 11, 44, 44, 45, 45; 14, 34; 17, 11; 18, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 30; 19, 2, 3, 4, 10, 14, 16, 18, 25, 28, 30, 31, 32, 34, 36, 37; 20, 3, 5, 7, 22, 23, 24, 24, 26; 21, 8, 12, 15, 23; 22, 2, 3, 8, 9, 16, 30, 31, 32, 33; 23, 10, 22, 43; 24, 22; 25, 2, 17, 38, 55; 26, 1, 2, 13, 16, 24, 24, 28, 32, 41, 44, 45. — Num., 3, 12, 13, 41, 45; 5, 3; 6, 27; 10, 10; 13, 2; 14, 28, 35; 15, 2, 41, 41; 18, 6, 8, 20; 35, 34, 34. — Deut., 32, 49, 52.

³ Gen., xxiii, 4.

⁴ Deut., 4, 1, 2, 2, 8, 22, 40; 5, 1, 5, 6, 9, 28; 6, 2, 6; 7, 11; 8, 1, 11; 10, 10, 13, 11, 8, 13, 26, 27, 28, 32; 12, 11, 14, 28; 13, 1, 19; 15, 5, 15; 18, 19; 19, 7, 9; 24, 18; 27, 14, 10; 28, 1, 13, 14, 15; 29, 13; 30, 2, 11, 16; 31, 2, 18, 23, 27; 32, 46.

⁵ Deut., xii, 30.

⁶ Gen., 3, 10; 4, 9; 7, 4; 15, 1, 2, 14; 16, 5, 8; 18, 27; 19, 19; 20, 6, 6; 21, 26; 24, 3, 13, 24, 27, 31, 34, 37, 42, 43; 25, 22, 30, 32; 26, 24, 24; 27, 11, 19; 28, 15, 16, 20; 29, 33; 30, 1, 2, 3, 30; 31, 5, 13, 38, 39; 32, 12; 37, 16; 38, 17, 25; 43, 9; 46, 3, 4, 4; 47, 30; 48, 21; 50, 5, 21, 24. — Ex., 3, 6, 11, 12, 13; 4, 10, 10, 11, 12, 15, 23; 7, 17^a, 27; 8, 24, 25; 17, 9; 19, 9; 20, 2, 5; 23, 20; 32, 18; 34, 10^a, 11. — Num., 11, 12, 12, 14, 21; 22, 30, 32; 23, 15.

⁷ Gen., 15, 7; 18, 13; 17, 17; 22, 5; 24, 45; 27, 8, 24, 32, 34, 38; 28, 13; 31, 44, 52; 33, 14; 34, 30, 30; 37, 10, 30, 30; 40, 16; 41, 9, 11, 15, 44; 42, 18, 37; 43, 14; 45, 3, 4; 48, 22; 50, 19. — Ex., 2, 9; 3, 19; 4, 21; 7, 17^a; 8, 18; 9, 14, 27; 10, 12; 11, 4; 22,

résumé, 250 *je* confirment le système rationaliste, 51 le contredisent; dix sont incertains.

Ce résultat est, à première vue, capable de faire impression, mais il faut observer qu'il y a dans ce calcul une sorte de jonglerie de chiffres. Si la critique établit un emploi aussi systématique de *'ani* et de *'anóki*, c'est parce qu'elle s'en est servi comme de critérium pour distinguer les passages, ce qui produit un cercle vicieux. Un nombre considérable de morceaux qui, pour les uns, sont élohistes deviennent, pour les autres, jéhovistes et *vice versa*, uniquement parce que l'auteur emploie *'ani* ou *'anóki*. Ainsi Knobel attribue le verset 4 du ch. VII de la Genèse à l'écrit fondamental, « Grund-schrift » ou livre lévitique, ce qui place *'anóki* dans l'œuvre jéhoviste. M. Wellhausen ne l'admet pas. Également dans l'Exode, XVII, 9, où on lit aussi *'anóki*. Cet endroit est jéhoviste, d'après M. Nöldeke; il ne l'est pas d'après M. Wellhausen. De même dans plusieurs autres versets. La critique nouvelle prouve donc que tel fragment est élohiste, parce qu'on y lit le pronom *'ani*, et elle prouve que le pronom *'ani* caractérise l'auteur élohiste, parce qu'on le lit dans le document élohiste. C'est là une manière de raisonner que les dialecticiens de tous les temps ont déclarée être un sophisme.

Le Code sacerdotal étant une création artificielle de la critique rationaliste, chaque auteur diffère la forme à sa guise. M. Wellhausen, en se servant du pronom de

26; 33, 16, 16, 19; 34, 10^b. — Num., 14, 21; 20, 19 (Flunk, *Die Pentateuchkritik*, *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1885, p. 618-619.

la première personne, le constitue tout autrement que MM. Nöldeke, Schrader et autres, et Dieu sait encore de quelle façon, en disant à propos d'un verset ou d'un demi-verset : « partiellement; partiellement (?); additions postérieures; fortement remanié; supplément; secondaire; du Rédacteur; peu sûr; etc. » Si, sans tenir compte de ces distinctions, qui sont en majeure partie arbitraires et sans raison, on prend les livres tels qu'ils sont aujourd'hui, on trouve dans la Genèse 56 *'anóki* et 41 *'ani*; dans l'Exode 36 *'ani* et 3 *'anóki*; dans les Nombres 20 *'ani* et 7 *'anóki* employés indifféremment, non par couches distinctes, mais mêlés¹.

L'emploi de *'ani*, de préférence à *'anóki*, peut d'ailleurs s'expliquer aisément dans un grand nombre de cas. Ainsi *'anóki* ne se lit pas une seule fois dans tout le Lévitique. Cela provient de ce que dans ce livre la locution *'ani Yehováh*, *'ani qadóš*, « moi Jéhovah, moi le saint, » revient constamment, et l'emploi d'*'ani* dans cette tournure l'a entraîné dans les autres. Des 68 *'ani* que contient le Lévitique, 63 se trouvent dans ce qu'on appelle les lois de sainteté² et les cinq autres se lisent dans des discours de Dieu. Böttcher l'a remarqué avec raison, quoiqu'il admette la pluralité des documents dans le Pentateuque : « Dans l'ancienne littérature hébraïque et à la moyenne époque, *'ani* et *'anóki* nous paraissent employés à peu près également; seulement *'anóki* est usité de préférence dans le langage tranquille de l'expo-

¹ Flunk, *Die Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1884, p. 617-621.

² Lévit., XVII-XXVI.

sition, tandis que la forme plus courte *'ant* l'est dans les discours, où le ton est plus animé et plus véhément; aussi est-ce surtout dans les discours de Dieu que nous la rencontrons¹. » Le Deutéronome, dans lequel c'est un vieillard calme qui prend la parole, a toujours la forme *'anóki*.

Ce qui achève de démontrer que l'usage particulier de chacun des deux pronoms n'indique ni un auteur particulier ni une époque différente, c'est que l'emploi simultané des deux formes se trouve, à toutes les époques, dans la plupart des livres bibliques dont l'unité de composition n'est contestée par personne. Ainsi la seconde partie d'Isaïe renferme dix-huit *'anóki* contre soixante-deux *'ant*; Job quatorze *'anóki* contre vingt-huit *'ant*; Ruth a sept *'anóki* et seulement deux *'ant*, etc.². Il résulte évidemment de ces faits que l'emploi de *'ant* et de *'anóki* n'était le plus souvent soumis en hébreu à aucune règle, comme celui de la négation *pas* ou *point* en français, et que chaque auteur se servait indifféremment de l'un ou de l'autre sans réflexion. « La preuve du peu d'ancienneté de l'Élohiste, tirée de l'usage exclusif du pronom *'ant*, porte complètement à faux et

¹ *Ausführliches Lehrbuch der hebräischen Sprache*, 1866, § 858, t. II, p. 6.

² Voir S. Maybaum, *Zur Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, t. XIV, 1882, p. 199-201. Le tableau complet des *'ant* et *'anóki* de la Bible a été donné par Frd. Böttcher, *Ausführliches Lehrbuch der hebräischen Sprache*, 2 in-8°, Leipzig, 1866-1868, t. II, § 858, p. 6; M. Giesebrecht a reproduit ces tableaux avec quelques corrections, *Zur Hexateuchkritik*, dans *Stade's Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, t. I, 1881, p. 251-258.

montre combien est arbitraire la méthode qui se sert de cet argument, » pouvons-nous conclure avec un critique qui a spécialement étudié la question, M. Maybaum¹.

Les autres arguments philologiques, empruntés au dictionnaire ou à la grammaire, ne sont pas plus concluants en faveur de la distinction des sources dans les quatre derniers livres du Pentateuque². On est grandement surpris, quand on examine en détail les discussions des critiques incrédules et qu'on vérifie avec soin leurs assertions, de voir à quelles futilités ils ont attaché de l'importance et combien d'erreurs ils ont accumulées en se copiant les uns les autres. Knobel a gravement catalogué dans la liste des expressions particulières à l'Élohiste les noms des ustensiles employés dans le Tabernacle. Comment donc le Jéhoviste se serait-il servi de ces noms, puisqu'il n'a jamais eu à parler de pelles et de pincettes? Le défaut principal des exégètes rationalistes, c'est de n'avoir généralement étudié qu'un côté de la question. Ils n'ont pas fait la contre-épreuve de

¹ S. Maybaum, *loc. cit.*, p. 199.

² M. G. Vos a étudié et discuté avec beaucoup de soin et de science l'argument philologique. Il a trouvé dans les quatre derniers livres du Pentateuque trente-huit expressions ou tournures qu'on peut considérer comme appartenant à la partie élohiste de la Genèse, mais il montre très bien que, trois mots exceptés, tout le reste s'explique facilement sans recourir à l'hypothèse des divers auteurs. Quant aux trois mots restants, אכלה, *'ohláh*, nourriture; ילד, *yálad*, enfanter, à la forme verbale *hiphíl*; כל-בשר, *kol básár*, toute chair, ils se rencontrent, les deux derniers seulement une fois, le premier deux fois, dans le Code sacerdotal. Le petit nombre de mots ou de locutions qualifiées de jéhovistes s'expliquent aussi très facilement. Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 31-50.

leur argumentation. A l'aide de quelques mots rares, ils ont cherché à découper en deux ou plusieurs séries les diverses parties de l'Hexateuque, mais ils n'ont pas songé à se demander si, par le même procédé, on ne pouvait pas détruire leur thèse et rétablir la croyance traditionnelle. Or rien n'est plus aisé que de démontrer par ce moyen la fausseté de leurs affirmations.

Parmi les mots rares et caractéristiques, qui ne se lisent que dans le Pentateuque ou du moins très rarement ailleurs, il y en a un certain nombre que l'auteur sacré a employés, non par faute d'autres expressions ayant le même sens, mais parce que ces mots lui convenaient. A cause de leur rareté même et de leur emploi insolite, si le Pentateuque avait des auteurs divers, on ne devrait trouver les mots de ce genre que dans l'Élohiste ou dans le Jéhoviste, à l'exclusion l'un de l'autre. Cependant il n'en est rien, comme on peut en voir la preuve dans le tableau de la page 157¹.

Puisque ces mots rares et autres se trouvent indistinctement dans les passages que les critiques incrédules attribuent à des auteurs différents, on ne saurait conclure de leur emploi que ces passages sont d'auteurs divers; ce fait prouvé, au contraire, qu'ils peuvent avoir le même auteur ou, du moins, qu'ils ont pu être modifiés par un écrivain unique qui a laissé partout l'empreinte de son style, contrairement aux assertions des rationalistes.

¹ On peut voir encore d'autres exemples dans l'*Archivio di letteratura biblica*, t. III, p. 34-35.

MOTS HÉBREUX	EMPLOYÉS dans la BIBLE	ÉLOHISTE	JÉHOVISTE ou non Élohiste.	SYNONYMES.
יָקוּם, <i>yequm</i> , ce qui subsiste.	3 fois.	Gen., vii, 23.	Gen., vii, 4. Deut., xi, 6.	אָשׁ, <i>ah</i> .
כִּבְשֵׁן, <i>kibšân</i> , fournaise.	4 fois.	Ex., ix, 8, 10.	Gen., xix, 28. Ex., xix, 18.	כּוּר, <i>kur</i> .
בִּכְנַת, <i>neh'ôt</i> , aromates.	2 fois avec cette orthographe.	Gen., xxxvii, 25.	Gen., xliii, 11.	בִּשְׁמוֹם, <i>bišmôm</i> .
נָכַל, <i>nâkal</i> , agir en fraude.	4 fois (Ps. cxv, 25; Mal., i, 14).	Num., xxv, 18.	Gen., xxxvii, 18.	רָכַח, <i>rahah</i> .
נָפַשׁ, <i>nâšâš</i> , respirer, se reposer (du travail).	3 fois (II Sam., xvi, 14).	Ex., xxxi, 17.	Ex., xxxiii, 12.	שַׁבַּת, <i>šabbat</i> .
פִּגְגוּל, <i>piggûl</i> , souillure.	4 fois (Is., lxxv, 4; Ezéch., iv, 14).	Lév., vii, 18.	Lév., xix, 17.	שִׁקָּץ, <i>šiqqâz</i> , tueur.
פְּדוּיִם (פְּדוּיָן), <i>pidyôm</i> (pidyon), prise de rachat.	3 fois (Ps. xlix, 9).	Num., iii, 49.	Ex., xxi, 30.	כֶּפֶר, <i>keper</i> .
שִׁכְבָּה, <i>šekâbâh</i> , cubatio.	Souvent et exclusivement dans le Pentateuque.	Lév., xv, 45; Ex., xvi, 13; Num., v, 13.	Lév., xix, 20.	גַּעַל, <i>ga'al</i> , braver. תַּעֲב, <i>ta'eb</i> , se rebeller. אָרָץ, <i>arûz</i> , terre. רִגָן, <i>riğan</i> , myrte. רִיב, <i>riyb</i> , querelle.
שִׁקָּץ, <i>šiqqâz</i> , détester.	6 fois (Ps. xxii, 25).	Lév., xi, 11, 13, 43.	Lév., xx, 25. Deut., vii, 26.	אָרָץ, <i>arûz</i> , terre. רִגָן, <i>riğan</i> , myrte. רִיב, <i>riyb</i> , querelle.
תֵּבָה, <i>šebâh</i> , arche.	28 fois dans le Pentateuque.	Gen., vi, 14-19; viii, 1-19; ix, 10-17.	Gen., vi, 14-23; ix, 18. Ex., u, 3-5.	אָרָץ, <i>arûz</i> , terre. רִגָן, <i>riğan</i> , myrte. רִיב, <i>riyb</i> , querelle.
תְּלוּנָה, <i>šelanâh</i> , murmurare.	8 fois.	Ex., xvi, 9, 12; Num., xvii, 40; xiv, 36.	Ex., xvi, 7, 8; Num., xiv, 27.	אָרָץ, <i>arûz</i> , terre. רִגָן, <i>riğan</i> , myrte. רִיב, <i>riyb</i> , querelle.

Nous pouvons tirer la même conclusion de l'étude comparée des archaïsmes qui se rencontrent dans les livres de Moïse. Quoique l'hébreu, de même que les autres langues orientales, ait été de bonne heure comme figé et ait subi assez peu de changements¹; quoique, de plus, il ait pu être rajeuni, pour être rendu plus intelligible, par les copistes qui le transcrivaient², de même que par les Massorètes qui en fixèrent la prononciation³,

¹ On objecte souvent, contre l'antiquité du Pentateuque, la ressemblance générale qu'on prétend être trop grande entre la langue de ce livre et celle des écrits plus récents de l'Ancien Testament. Outre les réponses que nous faisons dans le texte, à cette difficulté, il faut remarquer de plus que, autant le langage est mobile et changeant chez les peuples peu civilisés, autant il est stationnaire et fixe chez les nations d'une grande culture intellectuelle. Voir Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 36-37. Ce fait, incontestable pour toutes les races, l'est surtout pour les Sémites. Nous en avons la preuve, on pourrait dire, matérielle, par les textes originaux de la Chaldée et de l'Assyrie. « The veneration in which the (old babylonian) texts were held fixed and stereotyped their style. Even the language in which they were written remained the language of literature up to the period of the Persian conquest. Thus it happens that texts of Rim-agu, Sargon and Khammuragas, who lived at least a thousand years before Nebuchadnezzar and Nabonidus, are composed in the same language as the texts of these later kings, there being no sensible difference in style to match the long interval between them. » Sayce, *Smith's Chaldean account of Genesis*, 1880, p. 17. Le caractère sacré des livres hébreux dut contribuer chez les Israélites à en rendre la langue en quelque sorte immobile.

² Les éditions de Joinville, de Villehardouin, de S. François de Sales, dans lesquelles on a rajeuni le français de ces écrivains, nous montrent comment on pouvait mettre des mots connus à la place des mots devenus inintelligibles sans changer le sens de ce qui avait été écrit en vieux langage.

³ On sait que la prononciation de l'hébreu n'a été fixée pour les

il est certain néanmoins que l'idiome primitif nous offre certains mots et certaines formes qui ont vieilli depuis et sont tombés en désuétude ou bien se sont modifiés¹.

Or les archaïsmes caractéristiques du Pentateuque se lisent aussi bien dans les morceaux élohistes que dans les morceaux jéhovistes. Voici les principaux : le pronom masculin הוּא, *hou'*, employé 195 fois sur 206 pour la forme féminine הִיא, *hi'*, est employé également par l'Élohiste et par le Jéhoviste, de même que la forme onze fois amendée הִיא². — בעַר, *na'ar*, *jeune fille*, forme masculine (au lieu de נַעֲרָה, *na'arah*³, forme féminine); par un archaïsme exclusivement propre au Pentateuque, se rencontre dans toutes les parties de ce livre. — Le pronom האל, *hâ'él*, avec l'article ה, *hâ* (au lieu de אלה, *'elléh*) ne se trouve que dans le Pentateuque⁴, et il

voyelles qu'il y a environ mille ans par les Massorètes. Auparavant les voyelles n'étaient pas écrites. Il est résulté de là que des mots qu'on pouvait prononcer différemment au temps de l'exode se sont tous prononcés depuis dans la Bible de la même manière.

¹ Cf. pour les principaux archaïsmes du Pentateuque, *Manuel biblique*, 7^e édit., t. 1, nos 247 et 253, p. 381, 391.

² Voir Chr. Noldius, *Concordantia particularum hebræo-chaldæicarum*, in-4^o, Iéna, 1734, p. 250-253; 255-258. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 368. Élohiste, Lév., II, 15; XI, 39, etc.; Jéhoviste : Gen., X, 5; xxxviii, 25; Lév., xiii, 10.

³ Vingt fois dans le Pentateuque. Une seule fois (la 21^e) avec la terminaison féminine. Deut., xxii, 19. Voir Simonis, *Lexicon*, édit. Winer, 1828, p. 631. Les rationalistes ne peuvent nier ces archaïsmes du Pentateuque et ils ne savent comment les expliquer. Voir les aveux de Bleek-Wellhausen, *Einleitung in das A. T.*, 4^e éd., 1878, p. 152; Reuss, *L'Histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 130.

⁴ Huit fois, Gesenius, *Thesaurus*, p. 94; H. Ewald, *Lehrbuch der hebr. Sprache*, 7^e édit., 1863, § 183, p. 477.

est commun à toutes les parties du Pentateuque¹. — הַלֵּזֶה, *hallázéh*, *celui-ci*, forme archaïque dont l'origine est controversée parmi les orientalistes², n'est employée que deux fois dans la Bible et dans la Genèse, une première fois dans un passage jéhoviste³ et une autre fois dans un passage élohiste⁴. — הַי, *hai*, *qu'il vive, il a vécu*, est usité seulement dans le Pentateuque, soit dans l'Élohiste⁵, soit dans le Jéhoviste⁶. — בָּנָה, *bāndh*, dans le sens de concevoir, signification tombée en désuétude après Moïse, se lit dans l'Élohiste⁷ et le non-Élohiste⁸. Le langage du Pentateuque ne peut donc servir, indépendamment de l'emploi des noms divins, à établir la distinction des sources diverses⁹, comme l'a reconnu loyalement un rationaliste lui-même, M. S. Maybaum, quand il a déclaré que la seule méthode qui puisse conduire à des résultats sérieux, c'est celle de l'examen du contenu du Pentateuque. Si l'on raisonne, observe-t-il, sur les phrases, sur la grammaire, sur les mots, on n'arrivera jamais à des conclusions certaines; les critères dont se servent les critiques pour distinguer ce

¹ Élohiste, Gen., xxvi, 3, 4; Jéhoviste, Gen., xix, 8.

² Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 406.

³ Gen., xxiv, 15.

⁴ Gen., xxxvii, 19.

⁵ Gen., v, 5. Cf. Ewald, *Lehrbuch*, § 142 b, p. 371.

⁶ Gen., iii, 22; Ex., i, 16.

⁷ Gen., xxx, 3.

⁸ Gen., xvi, 2. Cf. *Archivio di letteratura biblica*, t. III, p. 36.

⁹ Pour la critique détaillée de la distinction des passages élohistes et jéhovistes, voir *Archivio di letteratura biblica*, t. II, 1880, p. 215 et suiv.; t. III, 1881, p. 25 et suiv.

qui est élohiste de ce qui ne l'est pas sont d'une faiblesse démontrée¹.

Sans doute la philologie a le droit d'intervenir dans les questions de critique, mais à la condition qu'elle soit renseignée elle-même. Or nous connaissons trop peu la langue hébraïque, son développement, son histoire, pour être en état de faire l'anatomie du Pentateuque, telle que l'ont entreprise les rationalistes. Comme le disait le rationaliste Hartmann, les preuves tirées de la linguistique sont trompeuses dans le cas présent, *indicia fallacia*².

Pour donner une idée de l'abus qu'on peut faire des procédés employés par la critique négative, il nous suffira de les appliquer à un exemple particulier qui rendra la chose sensible à tous les yeux. Celui qui ne voudrait se prononcer sur la date d'une phrase que d'après le critérium suivi par les rationalistes d'outre-Rhin déclarerait sans balancer que la phrase suivante est du XIX^e siècle et n'a pu être écrite qu'en plein régime parlementaire et après l'invention des chemins de fer : « Vous verrez (en cet écrit) de bonnes raisons, desquelles je me rends rapporteur et qui vous feront voir clair comme

¹ « Die Wege der sachlichen Kritik allein ein verlässliches Resultat zu bieten vermag... Ueber Beweise die lediglich aus der Sprachfarbe und der Ausdrucksweise eines Autors hergeholt werden, lässt sich bei dem geringe Umfange der biblischen Literatur mit vielem Grunde streiten... Trotz der erwiesenen Hinfalligkeit der für ihre Ausscheidung massgebenden Kriterien... » *Zur Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, 1883, t. XIV, p. 193-194.

² G. Vos, *The Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 23.

le jour que vous êtes hors du train qu'il faut suivre pour aller au salut. » Dans quelques siècles, un critique germanique ne manquerait pas de dire : « Ce mot de *rapporteur* est une allusion évidente aux rapporteurs qui dans les Chambres françaises rendaient compte des délibérations des commissions particulières et des raisons qui avaient inspiré leurs décisions. Quant à la métaphore *être hors du train qu'il faut suivre*, sa date est encore plus certaine : on n'a pu s'en servir qu'après 1828, époque de la construction du premier chemin de fer français de Saint-Étienne à Andrézieux. Ce n'est qu'alors qu'on a commencé à donner le nom de *train* à l'ensemble de voitures qui forment un convoi de chemin de fer, allant dans une direction déterminée; ce n'est qu'alors par conséquent qu'on a pu se trouver *hors du train qu'on devait suivre*, se tromper de train, aller dans une fausse direction. » Malgré tous ces raisonnements philologiques, il n'en serait pas moins vrai que cette phrase a été écrite par S. François de Sales, non après l'an 1828, mais en l'an 1595¹. De même, malgré toutes les arguties philologiques des exégètes libres-penseurs, le Pentateuque n'en est pas moins l'œuvre de Moïse².

¹ S. François de Sales, *Controverses*, Préface, *Œuvres*, édit. de 1821, t. XII, p. 6.

² C. V. Ryssel a combattu spécialement les conclusions que M. Wellhausen veut tirer du langage qu'il attribue à l'Élohiste, *De Elohistæ Pentateuchici sermone commentatio historico-critica*, in-8°, Leipzig, 1878. La conclusion est celle-ci, p. 77 : « Librum Elohistæ minime a tempore exilium subsequente esse profectum. » Cf. Riehm, *Theol. Studien und Kritiken*, 1872, p. 283; 1868, p. 350.

ARTICLE II.

OBJECTIONS HISTORIQUES CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Aux arguments philologiques dont nous venons de constater le peu de valeur, la critique négative en ajoute d'autres qu'elle emprunte à l'histoire et auxquels elle attache aujourd'hui la plus grande importance. Lorsque Hupfeld, en 1853, nia que le Jéhoviste eût complété l'Élohiste¹, il fut obligé par sa thèse à insister moins sur la question littéraire et à s'appesantir davantage sur la question historique. L'abandon dans lequel tomba l'hypothèse complémentaire et l'acceptation générale de l'hypothèse documentaire² firent négliger de plus en plus aux critiques l'étude exclusivement philologique du texte. L'école de M. Kuenen, de Graf et de M. Wellhausen, qui a fait revivre la méthode historique de George, de Vatke et de M. Reuss, insiste presque exclusivement sur les faits³, et les objections historiques sont ainsi en ce moment les principales⁴. M. Wellhausen les a toutes

¹ Voir t. II, p. 598.

² Voir t. II, p. 592.

³ Kayser, qui a essayé de donner une base littéraire à la théorie de Graf-Wellhausen n'a recours à l'argument philologique que pour les quatre derniers livres du Pentateuque. M. Wellhausen se contente de remarquer que les savants reconnaissent que les sections de la Genèse qu'il attribue au Jéhoviste et au second Élohiste (JE), sont aussi distinctes des parties élohistes que ressemblantes entre elles. Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 25.

⁴ On a souvent voulu tirer du fait que l'auteur du Pentateuque ne

le jour que vous êtes hors du train qu'il faut suivre pour aller au salut. » Dans quelques siècles, un critique germanique ne manquerait pas de dire : « Ce mot de *rapporteur* est une allusion évidente aux rapporteurs qui dans les Chambres françaises rendaient compte des délibérations des commissions particulières et des raisons qui avaient inspiré leurs décisions. Quant à la métaphore *être hors du train qu'il faut suivre*, sa date est encore plus certaine : on n'a pu s'en servir qu'après 1828, époque de la construction du premier chemin de fer français de Saint-Étienne à Andrézieux. Ce n'est qu'alors qu'on a commencé à donner le nom de *train* à l'ensemble de voitures qui forment un convoi de chemin de fer, allant dans une direction déterminée; ce n'est qu'alors par conséquent qu'on a pu se trouver *hors du train qu'on devait suivre*, se tromper de train, aller dans une fausse direction. » Malgré tous ces raisonnements philologiques, il n'en serait pas moins vrai que cette phrase a été écrite par S. François de Sales, non après l'an 1828, mais en l'an 1595¹. De même, malgré toutes les arguties philologiques des exégètes libres-penseurs, le Pentateuque n'en est pas moins l'œuvre de Moïse².

¹ S. François de Sales, *Controverses*, Préface, *Œuvres*, édit. de 1821, t. XII, p. 6.

² C. V. Ryssel a combattu spécialement les conclusions que M. Wellhausen veut tirer du langage qu'il attribue à l'Élohiste, *De Elohistæ Pentateuchici sermone commentatio historico-critica*, in-8°, Leipzig, 1878. La conclusion est celle-ci, p. 77 : « Librum Elohistæ minime a tempore exilium subsequente esse profectum. » Cf. Riehm, *Theol. Studien und Kritiken*, 1872, p. 283; 1868, p. 350.

ARTICLE II.

OBJECTIONS HISTORIQUES CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Aux arguments philologiques dont nous venons de constater le peu de valeur, la critique négative en ajoute d'autres qu'elle emprunte à l'histoire et auxquels elle attache aujourd'hui la plus grande importance. Lorsque Hupfeld, en 1853, nia que le Jéhoviste eût complété l'Élohiste¹, il fut obligé par sa thèse à insister moins sur la question littéraire et à s'appesantir davantage sur la question historique. L'abandon dans lequel tomba l'hypothèse complémentaire et l'acceptation générale de l'hypothèse documentaire² firent négliger de plus en plus aux critiques l'étude exclusivement philologique du texte. L'école de M. Kuenen, de Graf et de M. Wellhausen, qui a fait revivre la méthode historique de George, de Vatke et de M. Reuss, insiste presque exclusivement sur les faits³, et les objections historiques sont ainsi en ce moment les principales⁴. M. Wellhausen les a toutes

¹ Voir t. II, p. 598.

² Voir t. II, p. 592.

³ Kayser, qui a essayé de donner une base littéraire à la théorie de Graf-Wellhausen n'a recours à l'argument philologique que pour les quatre derniers livres du Pentateuque. M. Wellhausen se contente de remarquer que les savants reconnaissent que les sections de la Genèse qu'il attribue au Jéhoviste et au second Élohiste (JE), sont aussi distinctes des parties élohistes que ressemblantes entre elles. Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 25.

⁴ On a souvent voulu tirer du fait que l'auteur du Pentateuque ne

résumées et coordonnées avec méthode dans ses *Prolegomènes à l'histoire d'Israël*¹; il les tire de l'histoire du culte et, d'après lui, elles démontrent d'une manière définitive que le Pentateuque n'a été rédigé tel que nous l'avons aujourd'hui qu'après la captivité de Babylone². Le professeur de Marbourg prétend établir que la plupart des institutions religieuses auxquelles on donne à tort, selon lui, le nom de mosaïques, c'est-à-dire les prescriptions concernant l'unité du sanctuaire, les sacrifices, les fêtes, le sacerdoce et les redevances sacerdotales, datent seulement du temps d'Esdras, d'où il suit que les livres où elles sont consignées sont aussi de la même époque. Pour le prouver, il part de ce principe : nous ne voyons pas telle ou telle loi observée ;

parle pas à la première personne la conclusion que cet auteur n'est pas Moïse. C'est à tort. « Nous conviendrons d'emblée, dit M. Reuss, que le fait qu'il est partout question de Moïse à la troisième personne ne prouve absolument rien, à lui seul, contre l'opinion traditionnelle. » *L'Histoire sainte et la loi*, t. I, p. 124. — Xénophon, dans la *Retraite des dix mille*, I, 8; II, 1, 3, et surtout III, 1, où il raconte son histoire, traduction d'Ablancourt, in-12, Paris, 1706, p. 37, 53, 69, 87; César, dans ses *Commentaires*, etc., parlent aussi d'eux-mêmes à la troisième personne.

¹ Voir l'exposition que nous avons faite de son système au t. II, p. 602-615.

² MM. Reuss et Kuenen ont fait, contre l'authenticité du Pentateuque, les mêmes objections que M. Wellhausen, mais nous en emprunterons de préférence l'exposé à ce dernier, parce qu'il a suivi une marche plus méthodique que le professeur de Strasbourg et que le professeur de Leyde. — M. Renan s'est approprié les objections de ces trois incroyables. Dans ses *Origines de la Bible*, plus encore qu'ailleurs, il n'est en rien original, mais s'est fait simplement le copiste des Allemands, habillant seulement leurs idées de son style.

nous ne trouvons pas dans l'histoire des traces de telle ou telle institution; donc la loi et l'institution n'existaient pas.

Qui ne voit qu'un tel principe est faux et que la conclusion de l'auteur n'est nullement légitime¹? Il est certain, par les plaintes des prophètes, que le peuple, les prêtres et les lévites eux-mêmes n'observaient pas toujours la loi². Elle n'était pas du reste toujours bien connue et cela se comprend sans peine. Les prescriptions nombreuses contenues dans le Pentateuque ne sont pas disposées d'une façon logique et méthodique; des règlements sur un même sujet, qui s'expliquent ou

¹ Voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 5; E. C. Bissell, *The Pentateuch, its origin and structure, an examination of recent theories*, in-12, Londres, 1885, p. 12-13.

² Is., XXVIII, 7 et suiv.; Mich., III, 11; Soph., III, 4; Jér., XVI, 20-23 et passim. Voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 200. Les incroyables prétendent que le Deutéronome fut composé sous Josias et ils sont obligés d'admettre cependant que, malgré tout le bruit que fit la publication de ce livre, ses prescriptions ne furent pas observées. On ne peut cependant pas en conclure qu'il n'existait pas. « Il semblerait au premier coup d'œil, dit M. Renan, que les réformes de Josias et le code nouveau qui en fut le résumé eussent dû exercer sur la nation une influence puissante et immédiate. Il n'en fut rien. Le règne des piétistes ne dura qu'une douzaine d'années; la mort tragique de Josias y mit fin. Les vingt ans qui s'écoulèrent de la bataille de Megiddo à la prise de Jérusalem en 588, sont un temps de disgrâce pour Jérémie et pour ses adeptes; jamais peut-être la législation deutéronomique ne fut moins pratiquée que par la génération pour laquelle elle avait été faite. » *Origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 290. Ces paroles sont la condamnation de la théorie rationaliste. Puisqu'on ne peut pas conclure de la non-observation de la loi à cette époque que cette loi n'existait pas, de quel droit pourrait-on le conclure pour les temps antérieurs à Josias?

se complètent mutuellement, sont disséminés dans des endroits divers; plusieurs dispositions sont obscures et susceptibles d'interprétations différentes; pendant longtemps, il n'y eut guère en Israël de pouvoir central pour résoudre les cas difficiles¹; les prophètes, qui jouèrent un si grand rôle pour la conservation de la foi religieuse, ne parurent qu'assez tard; les scribes et les docteurs de la loi sont postérieurs à la captivité; les rabbins et les casuistes sont plus récents encore.

Il y avait donc un bon nombre de points de la loi, en particulier de ceux qu'a relevés M. Wellhausen, sur le sens desquels on n'était pas bien fixé, et il sera facile de s'en rendre compte par l'exposition qui va suivre. Il y en avait d'autres qu'on violait par ignorance ou par suite d'une coutume dont personne ne songeait à contester la légitimité. A cette époque, il n'était pas possible de connaître la loi mosaïque comme on la connaît de nos jours. Aucun des travaux qu'on a faits depuis pour la systématiser, l'éclaircir, la discuter n'existait encore. On n'avait pas tous ces commentaires, ces dictionnaires, ces concordances qui sont maintenant entre nos mains. Les Pères eux-mêmes, malgré le soin extrême avec lequel ils ont la plupart étudié par esprit de foi le Pentateuque, n'ont pas toujours bien saisi le sens

¹ Le Deutéronome, xvii, 8-9, prévoit le cas où des causes embarrassantes et litigieuses ne pourront être résolues sur place et engage alors à aller consulter les prêtres et le juge « qui sera en ce temps-là, dans le lieu que Dieu aura choisi, » mais on ne voit pas que les prêtres aient le droit d'évoquer eux-mêmes ces causes à leur tribunal; c'est simplement une faculté donnée aux intéressés.

de chaque loi, parce que les moyens de faire une étude comparée leur manquaient. A plus forte raison les anciens Israélites ne le pouvaient-ils pas. La génération de l'exode devait avoir, en général, une instruction réelle puisée en Égypte, mais il ne devait pas en être de même pour les générations qui grandirent en Chanaan, du temps de Josué et sous les Juges, lorsque les douze tribus se furent répandues dans toute la Palestine, au milieu des guerres continuelles qu'elles eurent à soutenir contre les anciens maîtres du pays. L'histoire de cette époque nous montre que, sur bien des points, au lieu de progresser dans la voie de la civilisation, on revint en arrière. Les mœurs eurent quelque chose de grossier, quelquefois de barbare, comme nous le montrent plusieurs épisodes du livre des Juges. Les Israélites étaient fixés dans les villes et les villages, mais ils étaient indépendants les uns des autres, sans autorité centrale proprement dite¹; leur vie ressemblait beaucoup à celle des Bédouins. Les enseignements de Moïse durent donc être oubliés bien vite, surtout dans les prescriptions de détail.

Si, sous les Rois, la centralisation s'établit et si la civilisation se développa, l'instruction dut cependant être toujours peu étendue et même assez superficielle. Il ne faut pas oublier qu'il n'existait alors ni écoles ni églises. On ne possédait pas dans chaque village un maître pour instruire les enfants; on ne se réunissait

¹ Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. III, p. 216 et suiv.

avant la captivité ni dans une synagogue, ni dans un lieu quelconque pour y lire la loi, l'expliquer et la commenter. Aujourd'hui nous avons partout un prêtre qui prêche aux fidèles les vérités de la foi et enseigne aux enfants le catéchisme; alors il n'existait rien de semblable¹. Les prêtres et les lévites habitaient séparément dans des villes et des bourgades particulières. Les enfants ne devaient guère savoir que ce que leur apprenait leur mère² et ce qu'ils entendaient raconter dans ces réunions du soir qu'ont toujours aimées les Orientaux et où les conversations se prolongent sans fin. On ne pouvait de la sorte connaître que les principaux événements de l'histoire, et les détails du Code lévitique ne devaient être bien familiers qu'aux prêtres qui avaient à les étudier par état³. Si l'on joint à tout cela le penchant universel qui entraînait les Israélites à l'idolâtrie et devait les porter à atténuer les défenses mosaïques, on ne s'étonnera plus que la loi n'ait pas été aussi connue et

¹ Le second livre des Paralipomènes, xvii, 7-9, raconte comme une chose nouvelle et exceptionnelle que le roi Josaphat envoya divers personnages avec des Lévites pour catéchiser le peuple et prêcher la loi de Moïse dans toutes les villes de son royaume.

² Sur l'éducation et l'enseignement chez les Hébreux, voir K. A. Schmid, *Geschichte der Erziehung*, Stuttgart, 1884, et les ouvrages indiqués *ibid.*, t. I, p. 294.

³ Il en est, du reste, de même aujourd'hui, toutes proportions gardées, et pour la connaissance des lois particulières de l'Église et pour la connaissance des lois civiles parmi le peuple. Les points principaux sont connus; beaucoup de détails, au contraire, sont ignorés, à un degré plus ou moins grand, selon le degré même d'instruction qu'on a reçu, et la pleine connaissance est le privilège des théologiens ou des juristes.

pratiquée qu'elle méritait de l'être. Notons enfin que, dans tous les temps, et surtout chez les anciens, on a d'ordinaire raconté simplement les événements, sans songer, comme on le fait aujourd'hui, à peindre les mœurs et à décrire les coutumes et les institutions. On le constatait avec raison à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 21 mai 1886 :

M. Deloche, répondant à une observation de M. Gaston Paris, qui avait pour but de constater l'absence de tout fait historique attestant la pratique de cette législation (en Irlande), rappelle qu'en général les historiens ne s'occupent pas de législation et que s'il fallait retrouver dans leurs récits toutes les applications de la loi salique ou du droit romain pour croire à la réalisation de cette loi et de ce droit, on se persuaderait aisément que cette réalisation n'a pas eu lieu. Rien ne serait plus inexact. M. Gaston Paris reconnaît la justesse de l'observation¹.

On ne peut pas non plus conclure de faits qui sont en contradiction flagrante avec une loi la non-existence de cette loi ou l'ignorance de son existence par ceux qui la violent. Qui ne sait parmi nous que les mêmes législateurs qui, pendant la Révolution française, tentèrent de supprimer violemment toute religion et tout culte avaient néanmoins proclamé eux-mêmes dans leurs lois la liberté de conscience et la liberté des cultes? Il ne résulte pas cependant de là que ces lois soient d'une autre époque. L'homme, dans tous les temps, s'est contredit lui-même

¹ *Journal officiel*, 28 mai 1886, p. 2441.

et a violé les prescriptions qui lui étaient imposées, ou même celles qu'il avait formulées de sa propre volonté, entraîné soit par ses passions soit par sa faiblesse.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si la littérature biblique antérieure à la captivité nous montre plus d'une loi du Pentateuque non observée, ou ne contient pas des allusions bien explicites à certaines lois mosaïques, dont elle n'a eu aucune raison de parler. Cette remarque générale pourrait suffire pour répondre à M. Wellhausen et à ses partisans. Cependant, comme ses objections ont paru spéciales à certains esprits, nous allons les discuter une à une. Il importe d'autant plus de les réfuter que leur portée est considérable. Si elles étaient fondées, en effet, elles entraîneraient comme conséquence, non seulement la négation de l'authenticité, mais aussi celle de la véracité des livres attribués à Moïse; car les faits auxquels est intimement liée la promulgation des lois contenues dans le Pentateuque ne peuvent être historiques, si ces lois ne sont pas du temps de l'exode. Elles ne sont pas formulées d'une manière abstraite et théorique, comme dans nos codes; elles sont d'ordinaire adressées à des personnes déterminées et parfois à l'occasion de faits particuliers. Ainsi la mort des enfants d'Aaron est la cause occasionnelle de la fixation du cérémonial à suivre pour entrer dans le sanctuaire¹. La plupart des prescriptions commencent par ces mots : « Le Seigneur parla à Moïse et lui dit, etc. » L'endroit où la loi nouvelle est donnée est fré-

¹ Lév., xvi.

quemment indiqué : « Dans le désert du Sinaï, etc. » Plusieurs règlements supposent d'une façon évidente que les Israélites vivent dans un camp et qu'ils n'ont pas encore pris possession de la terre de Chanaan. Si donc ce n'est pas Moïse qui a promulgué ces lois dans le désert, un grand nombre des récits des quatre derniers livres du Pentateuque ne sont que des fables ou des fictions. M. Wellhausen, M. Reuss et leurs partisans ne reculent pas devant ces conclusions, et ils rejettent sans hésiter, comme autant de mythes, les faits historiques que nous racontent l'Exode, les Nombres et le Deutéronome. Nous défendrons par conséquent la véracité du Pentateuque en même temps que nous établirons son authenticité.

I.

L'unité du Sanctuaire.

La première objection est tirée de la loi concernant le lieu du culte¹. Le Deutéronome, dit M. Wellhausen, ne permet de rendre à Dieu un culte solennel qu'en un lieu unique. C'est là une prescription importante. Si elle émanait de Moïse, nous devrions en trouver des traces dans les livres historiques et prophétiques. Or il n'en est rien. Nous ne rencontrons nulle part la moindre allusion à une loi de ce genre. Les prophètes s'élèvent souvent contre l'idolâtrie, mais jamais contre la pluralité des lieux consacrés au culte². Le « Livre de l'alliance » lui-même approuve la multiplication des autels³. C'est le Deutéronomiste qui le premier prêche la centralisation du culte, favorisée par la chute de Samarie. Le Code sacerdotal renchérit encore et recule l'institution du lieu unique au temps de l'exode par la double fiction du Tabernacle central et de l'arche qu'il y fait renfermer.

¹ Cf. R. Cornely, *Introduction spéciale*, t. II, part. I, p. 138-145.

² *Geschichte Israels*, p. 23; *Prolegomena*, *ibid.* Nous suivrons dans notre exposition l'ordre même de M. Wellhausen, qui a exposé ces cinq objections en cinq chapitres. Cf. Kuënen, *Histoire critique de l'Ancien Testament*, t. I, p. 179 et suiv.

³ Ex., xx, 24-25. *Geschichte*, p. 30. Voir la-dessus Bredekamp, *Gesetz und Propheten*, p. 129-139, et sur le passage du Deutéronome, xxxiii, 8-11, p. 173-180 (contre Wellhausen, *Geschichte*, p. 138-140).

Pour répondre à cette objection, examinons les textes mêmes dont on conteste l'origine mosaïque. Le premier est tiré de l'Exode :

Tu me feras un autel de terre et tu immoleras sur cet [autel] tes holocaustes et tes sacrifices pacifiques, tes brebis et tes bœufs; dans tous les lieux où j'aurai fait mémoire de mon nom, je viendrai vers toi et je te bénirai. Et si tu me fais un autel avec des pierres, tu ne les tailleras pas, car, si tu levais le fer dessus, tu le souillerais¹.

Cette loi ne prescrit point l'unité d'autel; au contraire, elle dit qu'on pourra en élever un, soit de terre, soit de pierre non polie, partout où Dieu honorera son nom, c'est-à-dire en des endroits fort divers. Les rationalistes eux-mêmes en conviennent², nous n'avons

¹ Ex., xx, 24-25. Ce passage fait partie du *Livre de l'alliance*, Ex., xx-xxiii, xxv, que les rationalistes de l'école de M. Wellhausen regardent comme la partie la plus ancienne du Pentateuque. La défense de tailler la pierre avec le fer s'expliquerait difficilement dans les temps qui suivirent la captivité, après la construction du premier et du second temple, où l'on avait taillé la pierre. Nous sommes dans l'Exode à une époque où l'emploi du fer n'est pas encore passé dans l'usage commun chez les Hébreux. Le v. 26 contient aussi une défense qu'il est à propos de noter. Il interdit de faire des degrés pour monter à l'autel, par raison de décence. Cette prescription ne fut pas observée et tomba en désuétude; dans le Temple de Salomon, il y avait, en effet, des degrés qui conduisaient à l'autel (voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. III, p. 495); la loi avait cessé d'avoir sa raison d'être, quand le costume des prêtres eût été réglé, Ex., xxviii, 42; xxxix, 27 (28); mais puisque cette loi avait été abolie dès avant l'époque de Salomon, il faut bien en conclure que le passage de l'Exode où elle est contenue a été écrit avant la construction du Temple.

² Wellhausen, *Prolegomena*, p. 30; Reuss, *L'histoire sainte*, t. II, p. 57.

donc pas à insister là-dessus; ce passage est la ruine de leur thèse. Dans le désert, on offrait des sacrifices à Dieu partout où l'on campait. Plus tard on en fit en divers lieux, comme le permettait cette loi de l'Exode, à Silo¹, à Cariathiarim², à Masphath³, à Ramatha⁴, à Galgala⁵, à Bethléem⁶, à Gabaon⁷, etc., pour ne parler que des temps antérieurs à la construction du Temple⁸. Il suffisait, pour qu'il fût licite d'élever un autel en un lieu, « que Dieu y eût fait mémoire de son nom⁹. »

La prescription que nous venons de rapporter fut promulguée au mont Sinaï, le troisième mois après la sortie d'Égypte, immédiatement après le Décalogue, dont elle est comme un complément. Quelque temps¹⁰ plus tard, après l'érection du Tabernacle et l'organisation du culte, Moïse, au nom de Dieu, porta la loi suivante que nous lisons dans le Lévitique :

Si un homme de la maison d'Israël a tué un bœuf, un agneau ou une chèvre dans le camp ou hors du camp et ne l'a pas présenté à la porte du Tabernacle comme une offrande

¹ Jud., xviii, 31; xx, 18, I Reg. (I Sam.), iv, 4; cf. Jer., vii, 12-15.

² I Reg. (I Sam.), vii, 1. Cf. *ibid.*, xiv, 18; II Sam. (II Reg.), vi.

³ I Reg. (I Sam.), vii, 6-9.

⁴ I Reg. (I Sam.), vii, 17.

⁵ I Reg. (I Sam.), x, 8.

⁶ I Reg. (I Sam.), xvi, 2.

⁷ I (III) Reg., iii, 4.

⁸ Pour le sacrifice d'Élie, voir I (III) Reg., xviii, 19-39.

⁹ Ex., xx, 24. Cf. G. Vos, *The Mosaic Origin*, p. 87-89.

¹⁰ Certains exégètes pensent que la liberté donnée par la loi de l'Exode ne dura que pendant environ huit mois, c'est-à-dire jusqu'à l'inauguration du culte public dans le Tabernacle. G. Vos, *loc. cit.*, p. 85-87.

à Jéhovah, devant la demeure de Jéhovah, ce sang lui sera imputé; il a versé le sang, il sera exterminé du milieu de son peuple. C'est pourquoi les enfants d'Israël présenteront les victimes qu'ils immoleront dans les champs, afin de les offrir à Jéhovah, à la porte du Tabernacle, au prêtre; ils les offriront comme sacrifices pacifiques à Jéhovah. Et le prêtre répandra le sang sur l'autel de Jéhovah, à la porte du Tabernacle, et il brûlera la graisse en odeur de suavité pour Jéhovah. Et ils n'offriront plus leurs sacrifices aux démons auxquels ils se sont prostitués. Ceci sera une ordonnance durable¹ pour eux et pour leurs descendants... Si un homme de la maison d'Israël ou un étranger habitant parmi vous offre un holocauste ou un [autre] sacrifice et ne l'amène pas à la porte du Tabernacle pour l'offrir à Jéhovah, il sera exterminé du milieu de son peuple².

La loi contenue dans ce passage du Lévitique défend donc d'égorger aucun des animaux qui peuvent être offerts en sacrifice, sans l'offrir à Jéhovah, alors même qu'on ne les immolerait que pour en manger la chair. D'après M. Wellhausen, cette loi est postérieure à la captivité. Soutenir une pareille opinion, prétendre que c'est du temps d'Esdras qu'on a défendu d'immoler des victimes, dans le camp ou hors du camp, et de les offrir ailleurs que devant la porte du Tabernacle, lorsqu'il n'y avait ni camp ni Tabernacle, c'est, comme l'a dit

¹ On traduit souvent ici le mot עולם, 'olam, par *perpétuel*, mais cette expression française est plus forte que l'expression hébraïque, laquelle désigne souvent en réalité une période assez courte, comme le prouvent une foule d'exemples, Ps. xxi (hébreu), 5, etc. Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 1035.

² Lévit., xvii, 3-9.

M. Dillmann, un véritable non-sens¹. M. Wellhausen reconnaît lui-même que l'interprétation qu'il donne au texte est « tout ce qu'il y a de plus impossible à exécuter et à mettre en pratique, » mais il n'en conclut pas moins que ce passage défend « d'égorger un animal, même pour un usage profane, hors de Jérusalem, contrairement à la concession qu'avait faite le Deutéronome² » et dont nous parlerons bientôt. Quand on est réduit à expliquer ainsi les textes; quand on en vient à prétendre qu'une loi promulguée par un homme raisonnable et regardée comme divine par tout un peuple, défendait à ce même peuple, alors dispersé non seulement dans toute la Palestine, mais aussi en Assyrie, en Chaldée, en Perse, en Égypte, de manger, sous peine de mort, la chair d'un animal quelconque qui n'aurait pas été égorgé à Jérusalem; quand on attribue à un écrivain une telle absurdité pour soutenir une hypothèse qui est en contradiction avec la tradition de tous les siècles, ne fournit-on pas ainsi soi-même la preuve qu'on soutient

¹ « Geradezu widersinnig. » *Kommentar zu Exodus-Leviticus*, p. 535.

² *Prolegomena*, p. 53, 52. Ce langage est si extraordinaire qu'il est à propos de citer les paroles mêmes de l'auteur : « Freilich in völlig unpraktischer, unausführbarer Weise... Wird auch die profane Schlachtung ausserhalb Jerusalems verboten, welche das Deuteronomium gestattet hatte. » — Voir aussi Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. II, p. 150; cf. t. I, p. 123. Il n'est pas moins embarrassé que M. Wellhausen par le sens absurde qu'il est obligé d'attribuer à cette loi; il suppose, pour l'expliquer, qu'elle a été portée « à une époque où toute la nation, strictement soumise à la règle lévitique, se renfermait dans les murs d'une seule ville; » mais cette époque n'a jamais existé.

une thèse fausse et erronée? Si un auteur catholique émettait des explications semblables pour défendre l'origine mosaïque du Pentateuque, que ne dirait-on pas de lui et de tels procédés d'argumentation?

Autant l'explication de M. Wellhausen est contraire au sens commun, autant celle que fournit la tradition, en se conformant à la chronologie réelle, est simple, naturelle et logique. Comme on aurait pu, sous prétexte de tuer un animal pour le manger, l'offrir à de fausses divinités, « aux démons, » dit le texte, dans le camp ou hors du camp, le législateur, afin de prévenir tout danger d'idolâtrie¹, interdit d'égorger aucune des victimes qui pourront être offertes en sacrifice, sans les offrir au vrai Dieu, devant la porte du Tabernacle, même lorsqu'on n'a aucune autre raison de les tuer que celle d'en faire sa nourriture. Le remède était efficace et coupait court à l'idolâtrie; il était d'une exécution facile dans le désert, parce qu'aucun Israélite n'était fort éloigné du Tabernacle et parce que d'ailleurs l'usage de la viande était rare parmi les Israélites dans le désert, comme il l'est encore chez tous les peuples nomades et pasteurs de l'Orient.

Mais si cette loi est aisée à observer dans la péninsule du Sinaï, il ne devait plus en être de même, quand les douze tribus furent dispersées à l'est et à l'ouest du Jourdain; aussi environ quarante ans plus tard, au moment où Israël va prendre enfin possession de la Terre Promise, Moïse abroge la loi du Lévitique qui allait de-

¹ Cf. Rosenmüller, *In Lev.*, xvii, 3^e édit., 1790, p. 77.

venir inapplicable¹. Il dit à son peuple dans le Deutéronome :

Vous allez passer le Jourdain pour prendre possession de la terre que vous donne Jéhovah, votre Dieu; vous la posséderez et vous y habiterez. Prenez donc garde d'observer les lois et les ordonnances que je vous propose aujourd'hui... Vous détruirez tous les lieux où les nations dont vous devez recevoir l'héritage ont adoré leurs divinités, sur les montagnes élevées et sur les collines et sous tout arbre touffu; vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez leurs *asërim* ou bois sacrés, vous mettrez leurs idoles en pièces et vous effacerez leur nom de ces lieux. Vous ne ferez pas de même à l'égard de Jéhovah, votre Dieu, mais au lieu que choisira Jéhovah, votre Dieu, entre toutes les tribus, pour y placer son nom et pour y habiter, vous le chercherez et vous irez, et vous lui offrirez vos holocaustes et vos sacrifices... Prends [donc] garde de ne pas offrir les holocaustes dans tous les lieux que tu verras, mais dans le lieu que Jéhovah choisira, dans une de tes tribus, tu offriras les holocaustes et tu feras tout ce que je te commande. Cependant, selon le désir de ton âme, tu immoleras² et tu mangeras de la chair dans toutes les villes, selon la bénédiction que Jéhovah, ton Dieu t'aura donnée; l'impur et le pur en mangeront comme [on mange] de l'antilope et du cerf; seulement vous ne mangerez pas le sang; vous le répandrez sur la terre comme de l'eau³.

¹ Cf. Knabenbauer, *Der Pentateuch*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 213.

² En hébreu *הִזְבַּח*, *tizbah*, s'emploie principalement dans le sens de sacrifier.

³ Deut., XI, 31-32; XII, 2-6, 13-16.

L'esprit de cette loi est le même que dans le Lévitique; elle a pour but principal de prévenir l'idolâtrie¹. De même que Dieu a défendu d'offrir dans le désert du Sinaï des sacrifices au démon, aux dieux du désert, *se'irim*, il défend maintenant d'en offrir sur les hauts lieux aux idoles qu'adorent les Chananéens. Dans la péninsule du Sinaï, afin d'empêcher tous les abus, il a prescrit de n'offrir aucun sacrifice, si ce n'est devant le Tabernacle; comme désormais l'emploi de ce moyen ne sera plus praticable, il ordonne de détruire tout ce qui rappelle le culte chananéen. Les Israélites, sous l'empire de la croyance alors dominante parmi les nations que chaque pays, comme chaque peuple, avait ses dieux particuliers, devaient être fortement tentés d'adorer les faux dieux de la terre de Chanaan, en les associant au culte du vrai Dieu. Moïse prévoit ce danger et c'est pour empêcher son peuple de succomber à la tentation qu'il prescrit de ne rien laisser subsister qui rappelle l'idolâtrie.

Après avoir fait cette ordonnance, Moïse, par abrogation de la loi du Lévitique², autorise expressément les Israélites à manger en tous lieux, sans être astreints à aucun rit particulier, la chair des animaux qu'on offre en sacrifice, de même que celle du gibier et des animaux purs qui ne peuvent pas être offerts au Seigneur. Le droit de manger partout la chair des animaux purs

¹ Deut., XII, 2-3; cf. G. Vos, *Mosaic Origin of the Pent. Codes*, p. 94.

² Voir Allioli, *in loc.*, et Crampon, dans son édition de Cornelius a Lapide, *Comment. in S. S.*, t. II, 1862, p. 110.

est si naturel que la permission donnée ici ne peut s'expliquer que parce qu'elle abolit une défense antérieure, portée dans des circonstances spéciales. Autant tout se suit et se comprend sans peine, dans l'ordre chronologique traditionnel, autant tout est forcé et incompréhensible dans l'interprétation des rationalistes. On ne peut accorder à quelqu'un l'autorisation de faire ce que fait tout le monde que dans le cas où on le lui a préalablement défendu pour des raisons exceptionnelles. Le Deutéronome abroge donc, à la sortie du désert, une loi qui ne pouvait être observée que dans le désert. Désormais on ne sera plus tenu de présenter devant le Tabernacle le bœuf, l'agneau ou la chèvre que l'on voudra manger.

Remarquons enfin que la nouvelle loi ne prescrit pas non plus d'offrir tous les sacrifices devant le Tabernacle. L'Exode ne le disait point, le Deutéronome ne le dit pas davantage. Il n'est plus question ici, comme dans le Lévitique, du Tabernacle. Le Seigneur ordonne seulement qu'on aille offrir les holocaustes dans le lieu qu'il choisira. Le lieu qu'il choisit plus tard, ce fut Jérusalem, où s'éleva le Temple qui devint la demeure de sa sainteté. Alors on dut lui rendre, sur la montagne consacrée à son culte, les hommages et les adorations de tout le peuple. Jusque-là, avant le choix divin, on ne voit pas pourquoi il eût été illicite d'offrir à Dieu des sacrifices « dans tous les lieux où il était fait mémoire de son nom, » selon les expressions de l'Exode¹. Bien plus, même

¹ Cf. I (III) Reg., III, 2 et tout le chapitre, qui prouve que Dieu ne condamne pas le sacrifice offert sur les hauts lieux, puisqu'il récompense Salomon de sa piété.

après la construction du Temple, nous ne découvrons nulle part aucune défense formelle et absolue d'offrir des sacrifices, quand il y a des raisons de le faire, en dehors de Jérusalem¹. La loi de l'Exode n'est pas expressément abrogée dans le Deutéronome. Dans ce dernier livre, Moïse n'a pas attaché à ses prescriptions le sens complètement exclusif que lui donnent les rationalistes. Quand on lit attentivement les termes que nous avons rapportés, on y voit bien une mesure prescrivant la centralisation du culte, mais on n'y trouve rien qui exprime la défense d'offrir des sacrifices hors du lieu choisi, quand des circonstances extraordinaires peuvent le demander². Le but de la loi est de favoriser l'unité de culte, en n'autorisant le service officiel et ordinaire

¹ L'expression « autel unique » ne se lit qu'une fois dans la Bible, et c'est dans le discours du Rabsacés de Sennachérib, qui dit, II Par., xxxii, 12, en signalant le fait comme une innovation, qu'Ézéchias a ordonné aux Juifs de n'adorer que « devant un seul autel. » Cf. II (IV) Reg., xviii, 22; Is., xxxvi, 7. Nous ignorons jusqu'à quel point le langage du Rabsacés est justifié, car ce n'est pas un officier assyrien qui peut nous renseigner exactement sur ce qui se faisait à Jérusalem, et jamais l'Église n'a cru qu'elle était obligée d'accepter comme véridiques les faits que les écrivains sacrés mettent dans la bouche d'autrui (Voir notre *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^o 22, p. 70). Mais quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que l'expression « autel unique » ne se lit pas dans le Pentateuque.

² Les commentateurs catholiques ont toujours admis des exceptions à la loi. « Aliquando autem et alibi (ailleurs que le Tabernacle et le Temple) per Dei dispensationem et instinctum, *vel ob gravem aliquam causam*, erecta sunt a nonnullis prophetis vel regibus altaria ad sacrificandum. » Corn. a Lapide, in *Exod.*, xx, 24, édit. Crampon, t. I, p. 606.

de la religion qu'en un seul endroit, mais il est digne de remarque que le législateur n'emploie aucun terme absolu et tout à fait restrictif; il ne prononce pas la peine de mort contre les prévaricateurs, ainsi qu'il l'avait fait dans le Lévitique; il ne dit pas : vous offrirez tous vos holocaustes, *sans exception, seulement et exclusivement* dans le lieu que Dieu aura choisi, mais simplement : « vous offrirez vos holocaustes dans le lieu que choisira Jéhovah. » Si l'on tient compte des habitudes orientales et du génie de la langue hébraïque, qui emploie si volontiers des expressions universelles et des formules à nos yeux hyperboliques, cette manière réservée d'énoncer la loi est très significative. Il n'y a donc rien d'étonnant que les Israélites n'aient pas entendu cette ordonnance dans un sens absolu et qu'ils aient pensé que si, dans les cas ordinaires, c'est au Temple même que l'on devait offrir tous les sacrifices, dans les cas extraordinaires et lorsqu'on avait des raisons de faire autrement, on ne violait pas une loi qui n'était pas imposée d'une manière stricte et sans exception. Le Pentateuque et l'exemple de Moïse justifient cette interprétation. Non seulement le libérateur des Hébreux avait élevé lui-même un autel après sa victoire sur Amalec¹, mais il avait prescrit, dans le Deutéronome, d'en édifier un sur le mont Hébal, après la conquête de la Terre Promise, ce que Josué exécuta fidèlement². Les rationalistes outrent donc le sens de la

¹ Ex., xvii, 15.

² Deut., xxvii, 5 et suiv.; Jos., viii, 30 et suiv. Josué élève aussi

prescription du Deutéronome et sont plus rigoristes que les Juifs eux-mêmes en interprétant le texte comme ils le font, dans un intérêt de parti.

Les Juifs en effet croyaient que Dieu pouvait autoriser ses prophètes à abroger certaines prescriptions de la loi. L'histoire du temple bâti par les Juifs d'Égypte à Léontopolis nous en fournit un exemple remarquable. La loi du Deutéronome défendait incontestablement d'élever un temple hors du territoire des douze tribus, et quand celui de Jérusalem eut été construit, on considéra comme illicite d'en construire un autre ailleurs. En conséquence les Juifs ne voulurent jamais reconnaître le temple du mont Garizim comme légitime, et c'est vraisemblablement parce que tous les Israélites croyaient qu'il ne pouvait y avoir en Palestine qu'une seule maison de Dieu que, avant l'arrivée des Samaritains dans le nord de la Palestine, les rois des dix tribus, même les plus puissants, même ceux qui eurent le plus le goût des constructions et élevèrent des temples à Baal, n'en élevèrent jamais au vrai Dieu. Néanmoins lorsque les Juifs d'Égypte, sous le règne de Ptolémée Physcon, construisirent un temple à Léontopolis¹, quoique ceux de Jérusalem vissent cette entreprise de très mauvais œil, ils ne la condamnèrent pas comme on l'avait fait pour le temple du mont Garizim, et le Talmud nous ap-

un autel à Sichem, Jos., xxiv, 26, cf. 1. Quant à l'autel construit à l'est du Jourdain par les tribus transjordaniques, on reproche à ces dernières, non de violer la loi, mais de vouloir faire un schisme.

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, iii, 1-3, éd. Didot, t. 1, p. 483-485; *Bell. jud.*, VIII, x, 3, t. II, p. 334.

prend que si les prêtres qui avaient servi dans le temple égyptien n'étaient pas admis à remplir leurs fonctions dans celui de Jérusalem, ils n'étaient pas cependant exclus de l'assistance aux exercices du culte¹. On ne traita jamais les Juifs égyptiens en schismatiques. Quelle fut la cause de cette différence de conduite? La voici : Pour se justifier, les Juifs d'Égypte s'étaient appuyés sur un texte d'Isaïe, annonçant que « Jéhovah aurait un autel au milieu de l'Égypte². » Cette prophétie légitimait-elle réellement leur conduite? Nous n'avons pas à l'examiner ici. Il nous suffit de constater que les Juifs ne doutaient pas que le Seigneur ne pût inspirer à ses prophètes des choses en contradiction avec la loi et que s'ils avaient pu interpréter la loi de la sorte en cette circonstance, ils avaient pu l'interpréter en d'autres d'une manière analogue. Par conséquent, supposé même que Moïse eût réellement interdit dans le Deutéronome d'offrir aucun sacrifice en dehors du lieu choisi par Dieu, les prophètes, les hommes de Dieu, par un ordre ou par une inspiration de sa part, auraient eu le droit d'offrir des sacrifices en un endroit quelconque de la Palestine et la conduite de Gédéon, de Samuel, d'Élie³, ne serait qu'une dérogation à une ordonnance qui n'obligeait ni son auteur ni ceux qui le représentaient⁴.

¹ *Menach.*, f. 109 a; Jost, *Geschichte des Judenthums*, t. I, p. 119; Smith, *Dict. of the Bible*, t. II, p. 966.

² *Is.*, XIX, 19; Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, III, 1, édit. Didot, t. I, p. 484.

³ *Jud.*, VI, 20-27; I Sam. (I Reg.), VII, 9-10; I (III) Reg., XVII, 30-39.

⁴ Cf. J. D. Michaelis, *Mosaïsches Recht*, 1778, t. IV, § 188, p. 53.

Nous n'avons donc pas besoin d'entrer dans la discussion détaillée des faits allégués par M. Wellhausen, M. Reuss et M. Kuenen pour établir que la loi de l'unité du sanctuaire n'existait pas avant les dernières années du royaume de Juda. Elle n'existait pas en effet et elle n'a jamais existé dans le sens absolu qu'ils lui attribuent. La prescription du Deutéronome date bien du temps de Moïse, mais on ne l'entendait pas, et avec raison, comme ils l'entendent, et cette simple observation suffit pour faire crouler toute leur thèse. Ils prétendent prouver que le Deutéronome n'était pas encore écrit du temps de Samuel et du prophète Élie, parce que, disent-ils, ces personnages offraient des sacrifices en divers lieux, contrairement aux ordonnances du Deutéronome, ce qu'ils n'auraient jamais fait, si ce livre avait été déjà connu de leur temps. Assurément, s'ils avaient cru que Dieu l'interdisait en effet ou qu'il ne les dispensait pas de cette loi générale, en vertu de la mission qu'il leur avait confiée; mais s'ils ne croyaient pas à l'obligation que supposent les rationalistes ou s'ils pensaient en être dispensés, que peut-on induire de leur conduite contre l'existence du Deutéronome? Absolument rien.

Ainsi, en résumé, l'Exode permet d'offrir des sacrifices en divers lieux, et dans le désert même on fit des sacrifices à Dieu partout où l'on campa. Le Lévitique ordonna d'offrir tous les sacrifices devant le Tabernacle, et il défendit d'égorger, même pour un simple usage profane, aucun des animaux qui pourraient être offerts à Dieu, sans les lui offrir en effet, afin d'empêcher par

là plus efficacement tout acte d'idolâtrie. A la veille de prendre possession de la Terre Promise, Moïse abrogea cette double loi du Lévitique; il commanda dans le Deutéronome d'offrir les sacrifices en un lieu unique, pour conserver plus facilement la pureté du dogme et empêcher le peuple d'adorer les faux dieux; mais il formula son ordonnance en termes tels qu'ils n'impliquaient point une prohibition absolue d'offrir ailleurs des victimes. On put l'appliquer seulement aux cas ordinaires et l'interpréter dans ce sens qu'il n'était pas illicite d'ériger aussi en d'autres endroits, au moins transitoirement, des autels au vrai Dieu. L'explication des trois textes légaux concernant le lieu du culte, faite ainsi dans l'ordre chronologique traditionnel, n'offre donc aucune difficulté, tandis qu'au contraire celle des rationalistes, qui refuse d'admettre leur origine mosaïque, les oblige d'exagérer la portée de la loi du Deutéronome et d'attacher à celle du Lévitique un sens inadmissible et tout à fait déraisonnable¹.

¹ Sur l'autel central, voir J. Sime, *The Kingdom of All-Israel*, in-8°, Londres, 1883, p. 441-456. Voir aussi M. l'abbé de Broglie, *L'unité du sanctuaire dans la religion d'Israël* (*Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1880, p. 97-133); E. C. Bissell, *The Pentateuch*, in-12, Londres, 1885, p. 87-94.

II.

Les sacrifices.

La seconde objection de M. Wellhausen contre l'authenticité du Pentateuque porte sur les sacrifices. Nous ne voyons jamais, dit-il, dans les livres écrits et non remaniés avant la captivité aucun sacrifice offert selon les rites prescrits par le Lévitique : preuve concluante qu'on n'avait pas encore songé à inventer ces rites. Le Jéhoviste et le Deutéronomiste, d'une part, le Code sacerdotal, de l'autre, considèrent les sacrifices d'une manière différente. Pour les deux premiers, le sacrifice est un moyen universel et fort simple d'honorer Dieu et d'obtenir ses faveurs. Il existait avant Moïse, du temps des patriarches, Jacob, Isaac, Abraham, Noé et même Caïn et Abel. Pour l'Élohiste au contraire, le sacrifice est une institution divine et mosaïque. Aux yeux du Jéhoviste et du Deutéronomiste, la question importante est de savoir à qui il faut sacrifier. Cela ne suffit point à l'Élohiste, qui examine de plus comment, quand, où, par qui doit être offerte la victime; en un mot, il lui faut un rituel minutieux et compliqué. Et M. Wellhausen continue :

Les arguments ne peuvent être tirés ici encore que des documents antérieurs à la captivité, des livres des Juges, de Samuel et des Rois d'un côté, des écrits des prophètes de

l'autre. En ce qui concerne les premiers, le culte et le sacrifice y apparaissent en toute circonstance comme une affaire capitale dans la vie du peuple et des particuliers. Mais si l'on ne peut prétendre que l'on ne s'occupait en rien du rite, il est certain néanmoins qu'on éprouve l'impression qu'on n'y attachait pas d'importance : la préoccupation n'est pas de savoir si le sacrifice a été offert selon les rites ou non, mais s'il a été offert à Jahvé ou à des dieux étrangers. C'est tout le contraire dans le Code sacerdotal¹.

Ce que M. Wellhausen appelle le Code sacerdotal doit avoir en effet pour objet, avant tout, de régler les rites et les cérémonies, puisqu'il est rédigé uniquement à cette fin et que c'est son but *ex professo*, mais de là à conclure que ce Code est postérieur à la captivité, il y a loin. Si les livres historiques ne reproduisent pas ce rituel, c'est parce qu'ils n'ont qu'à enregistrer les événements, de même que la théorie militaire apprend point par point aux soldats tout ce qu'ils doivent savoir faire dans le métier des armes, tandis que l'histoire nous raconte seulement leurs victoires ou leurs défaites, sans nous donner les détails de la théorie. Et si l'on s'attache surtout à montrer que le sacrifice a été offert au vrai Dieu, non aux idoles, c'est parce que le peuple avait un penchant marqué vers l'idolâtrie, tandis que le sacrifice n'était porté par aucune passion à violer les lois du sacrifice et qu'il n'y avait pas par conséquent à craindre

¹ J. Wellhausen, *Prolegomena*, p. 57. Voir Renan, *Origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 814-815. Cf. sur ce sujet G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 96-103; E. C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 94-104.

de ce chef des prévarications. « On avait d'ailleurs rarement occasion, on le comprend, de décrire le rite du sacrifice. » C'est M. Wellhausen lui-même qui l'avoue¹. Il est aussi obligé de reconnaître que le langage des prophètes démontre que de leur temps, c'est-à-dire, d'après son opinion, avant la création des rites léviti-ques, on attachait la plus grande importance au culte et aux sacrifices², puisque les prophètes s'élèvent souvent contre le formalisme excessif qui porte les prêtres et le peuple à s'attacher plus à l'extérieur du culte qu'à la réforme des dispositions du cœur³.

Mais ce n'est pas seulement le rituel légal qu'on ignorait avant la captivité, d'après M. Wellhausen, c'est la

¹ *Prolegomena*, p. 57-58. M. Wellhausen, qui prend volontiers pour des sacrifices ce qui n'en est pas (p. 57, I Sam., xiv, 35; I (III) Reg., xix, 21), veut en trouver un dans Jud., vi, 19-21, ce qui est contestable, car plusieurs commentateurs ont cru que Gédéon avait simplement préparé un repas pour l'envoyé céleste; mais, quoi qu'il en soit, il n'y a rien dans les détails donnés par l'auteur des Juges qui prouve la non-existence du Pentateuque.

² « Es ist wahr, indem sie gegen die Verwechslung des Cultus mit der Religion kämpfen, lassen sie erkennen, dass derselbe zu ihrer Zeit auf das eifrigste und glänzendste betrieben wird und in der höchsten Wertschätzung steht. » *Prolegomena*, p. 58.

³ Is., i, 11 et suiv.; Amos, v, 21-22; Jér., vi, 20; Osée, iv, 6-8; viii, 11-13; Mich., vi, 6-7. On trouve aussi des allusions aux lois rituelles, Osée, ix, 1-6; Amos, vii, 17. Voir G. Vos, *Mosaic origin of the Pentateuchal Codes*, p. 237-238. — Amos, ii, 4, mentionne expressément la loi, la *Thora de Jéhovah*, mais comme ce texte renverse les théories de M. Wellhausen, il en conteste l'authenticité, *Proleg.*, p. 59. On peut établir ainsi commodément toutes les thèses qu'on veut; il suffit de déclarer apocryphes tous les textes gênants. Sur Amos, v, 25 et Jér., viii, 21, mal entendus par M. Wellhausen, voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 89.

division même des sacrifices. Le Code sacerdotal en distingue de quatre espèces : l'holocauste *'olah*; le sacrifice pour le péché, *hatta't*; le sacrifice pour le délit, *'asam*; et le sacrifice pacifique, *šelem*. Le professeur de Marbourg convient que l'holocauste et le sacrifice pacifique ont toujours été en usage, parce que la Bible en parle fréquemment, mais il assure qu'on ne trouve avant Ézéchiel « aucune trace » du sacrifice pour le péché, « ni dans le Jéhoviste, ni dans le Deutéronomiste, ni dans aucun livre historique et prophétique ¹. » Cette assertion n'est pas exacte. Le sacrifice pour le péché est expressément mentionné dans l'un des plus anciens Psaumes :

Vous ne voulez (ô Jéhovah), ni victime ni oblation...

Vous ne demandez ni holocauste ni sacrifice pour le péché ².

Nous trouvons une allusion fort claire à cette espèce de sacrifices dans l'histoire d'Héli, quand le Seigneur dit au jeune Samuel : « J'ai juré à la maison d'Héli que le crime de la maison d'Héli ne serait expié ni par des victimes ni par des oblations ³. » Le prophète Osée, parlant des prêtres, nomme expressément le *hatta't* : « Ils man-

¹ *Prolegomena*, p. 75. Voir aussi Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 224; Renan, *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 805, 812.

² Ps. XL (Vulg., XXXIX), 7; cf. Heb., x, 6-8. Notre Vulgate traduit dans ce dernier passage : *Holocaustomata pro peccato*, mais le texte grec porte avec raison « *holocaustomata et pro peccato*, » car il s'agit de deux espèces très distinctes de sacrifices. Voir Huré, *Dictionn. de philologie sacrée*, édit. Migne, t. III, col. 305.

³ I Sam. (I Reg.), III, 14.

gent le *hatta't* de mon peuple ¹, » c'est-à-dire les victimes offertes par les Israélites comme sacrifices pour le péché ², car le mot *hatta't*, ainsi qu'on l'a vu, est le nom hébreu du sacrifice pour le péché, et les prêtres, après avoir brûlé les parties grasses de l'agneau ou du bélier immolé, en mangeaient la chair qui leur revenait de droit.

Le *hatta't* est donc mentionné dans les Saintes Écritures, en dehors du Pentateuque, longtemps avant Ézéchiel. Il en est de même du sacrifice pour le délit, du *'asam*. Ce dernier ressemblait tellement au précédent que les commentateurs n'ont pas réussi jusqu'ici à s'entendre entre eux pour marquer les différences qui les distinguent l'un de l'autre ³; mais, quoi qu'il en soit, il en est question, en même temps que du sacrifice pour le péché, dans un passage du livre des Rois, où nous lisons, au sujet des revenus du Temple, du temps du roi Jonas : « L'argent du *'asam* et l'argent des *hatta'ot* n'était point apporté dans la maison de Jéhovah, parce qu'il appartenait aux prêtres ⁴. » Cette manière de parler suppose que ces deux espèces de sacrifices sont parfaitement connues. A une époque encore plus ancienne, du

¹ Osée, IV, 8. S. Jérôme, dans la Vulgate, a traduit *hatta't* par *peccata*, abréviation de sacrifice pour le péché, en hébreu et en latin.

² Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 466. Il ne peut pas y avoir de doute sur le sens, car « manger le *hatta't* » est un non-sens, s'il ne signifie pas manger les victimes offertes pour le péché. — Le *hatta't* est aussi nommé dans Michée, VI, 7.

³ Voir les diverses opinions dans Gesenius, *Thesaurus*, p. 160.

⁴ II (IV) Reg., XII, 17 (Vulgate, 16).

temps des Juges, les Philistins qui s'étaient emparés de l'arche et qui avaient été frappés à cause de cela de divers maux, la renvoient au Dieu d'Israël avec des *'āsām* pour obtenir le pardon de leur faute¹. Le *hatta't* et le *'āsām* ont donc été connus de tout temps chez les Hébreux, mais à cause de leur nature même, ils ont été nommés seulement par occasion, parce qu'ils n'entraient pas dans les grands actes du culte public, comme l'holocauste et le sacrifice pacifique, qui étaient comme une partie essentielle des réjouissances et des fêtes et s'associaient à tous les grands événements de l'histoire du peuple de Dieu.

Que si parmi les écrivains de l'Ancien Testament, en dehors du Pentateuque, Ézéchiel seul a parlé en détail de ce qui touchait au culte et aux cérémonies, la raison en est bien naturelle; c'est qu'il est, comme Moïse, le seul écrivain qui ait traité ce sujet. Où trouvera-t-on, par exemple, des détails sur la tactique militaire, si ce n'est dans les écrits où on l'étudie? Où peut-on rencontrer également le rituel lévitique, si ce n'est dans le prophète qui en annonce le rétablissement? La seconde partie de la prophétie d'Ézéchiel est destinée à peindre le glorieux avenir réservé à Juda après la captivité. Israël doit recouvrer sa patrie perdue; le nouveau royaume de Dieu va renaître et la religion va reflourir plus brillante et plus belle. Du fond de son exil, le voyant saluer déjà les splendeurs de cette

¹ I Sam. (I Reg.), vi, 3, 4, 8. — Le *'āsām* est aussi nommé, Is., iii, 10.

éclatante aurore. Sous la conduite d'un ange, il visite à l'avance le Temple restauré, il aperçoit de ses yeux la Terre Promise rendue à la race de Jacob; comme aux jours de sa jeunesse, il est sur le mont Moriah, et ce prêtre de l'ancien Temple s'attarde volontiers dans la description du nouveau, qu'il voit déjà debout; il expose avec complaisance les rites suivis dans les sacrifices et dans les cérémonies variées du culte de Jéhovah; son cœur déborde de joie et il s'épanche à l'aise en peignant ces tableaux qui pour lui font revivre un passé si cher et lui font oublier les douleurs du présent. L'abondance des détails que nous lisons dans sa prophétie, comparée au petit nombre d'allusions que nous rencontrons dans les autres livres, s'explique donc sans peine par la nature même du sujet qu'il traite et qui est celui de la partie rituelle du Pentateuque. Les écrits historiques ne nous ont pas fourni les mêmes indications, parce qu'un acte rituel n'est pas un fait historique; les autres écrits prophétiques ne nous ont pas renseignés davantage, parce que les prophètes s'élevaient seulement contre les vices régnants et n'avaient pas à reprocher aux prêtres de négliger l'observation des rites sacrés, auxquels le peuple attachait plutôt trop d'importance. Ézéchiel n'était plus dans la même situation que les autres prophètes: il écrivait à un moment où, le Temple étant détruit, les sacrifices, avec leurs rites traditionnels, avaient cessé d'être offerts à Jérusalem. Pour se consoler et pour consoler ses frères du deuil de Sion, il montre le culte renaissant de nouveau dans l'avenir, et il rappelle dans ces peintures prophétiques les souvenirs du passé

et de la patrie, toujours si chers aux malheureux et aux exilés.

Mais non seulement les réminiscences nombreuses des rites lévitiques contenues dans Ézéchiél s'expliquent par le caractère même de sa prophétie, elles sont de plus, indépendamment de toutes les autres preuves que nous avons données, une forte présomption en faveur de la préexistence de ces rites. Ce n'est en effet que par une inconséquence manifeste que les critiques rationalistes prétendent faire d'Ézéchiél l'inventeur du rituel israélite. Ils reconnaissent généralement¹ que la seconde partie de son livre n'est qu'un tableau embelli de ce qu'il avait vu à Jérusalem dans sa jeunesse. Le temple qu'il décrit n'est pas un temple purement idéal : c'est le temple de Salomon; les dépendances des édifices, les ustensiles sacrés, tout l'ensemble de sa description en un mot, n'est qu'une image fidèle, sauf quelques détails ajoutés pour l'ornement, de ce qui est resté profondément gravé dans sa mémoire. Comment donc aurait-il inventé le rituel de toutes pièces, puisque dans tout le reste il n'a reproduit dans le fond que ce qui existait déjà auparavant? Sans doute, cela n'est point impossible, mais c'est contraire à toutes les analogies, et puisque la tradition a toujours placé la composition du Pen-

¹ F. Hitzig, *Der Prophet Ezechiel*, 1847, p. 305; Smend, *Der Prophet Ezechiel*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 367; B. Stade, *Geschichte des Volkes Israels*, t. 1, p. 326. M. G. Perrot a très bien établi qu'Ézéchiél décrit dans sa prophétie le temple de Salomon, *Histoire de l'art*, t. IV, 1886, p. 227 et suiv. Cf. Ed. Reuss, *Les Prophètes*, t. II, p. 125.

tateuque longtemps avant Ézéchiél et que nous trouvons dans les autres récits hébreux des allusions manifestes aux lois cérémonielles avant ce prophète, il n'est pas permis de soutenir que ces lois ne datent que de son époque. Peut-on imaginer d'ailleurs qu'il n'y eût pas un rituel dans le temple de Salomon? Non; il était nécessaire pour le culte; il y en avait dans tous les temples. L'inscription phénicienne de Marseille nous en fournit la preuve pour les temples de la Phénicie¹. Ézéchiél a donc dû nous faire connaître ce rituel antérieur à la captivité, comme il nous a fait connaître dans ses descriptions l'ancien temple lui-même.

¹ Voir l'inscription de Marseille dans P. Schröder, *Die phönizische Sprache*, in-8°, Halle, 1869, p. 237-247.

III.

Les fêtes.

Les fêtes religieuses sont également d'institution récente, non mosaïque, s'il faut en croire M. Wellhausen¹. Primitivement elles étaient toutes profanes et n'avaient d'autre but que de célébrer le commencement et la fin de la moisson (Pâques et Pentecôte) ou bien les vendanges (fête des Tabernacles)². Le Code sacerdotal n'en changea pas seulement le caractère, il en augmenta le nombre, par l'introduction de la fête des Trompettes et de la solennité de l'Expiation ou grand jour de jeûne inauguré pendant la captivité³. L'année sabbatique et surtout l'année jubilaire sont aussi peu anciennes. On ne

¹ L'étude critique des fêtes juives, au point de vue négatif, a été faite pour la première fois par J. George, *Die älteren jüdischen Feste*, in-8°, Berlin, 1835. Hupfeld s'en est occupé en 1851, *De primitiva et vera festorum apud Hebræos ratione ex legum mosaicarum varietate eruenda* (deux programmes de Halle). — Cf. W. Green, *The Hebrew Feasts in their relation to recent critical hypotheses concerning the Pentateuch*, Édimbourg, 1886.

² Lév., xxiii, 43. L'Ancien Testament ne rattache aucun souvenir historique à la fête de la Pentecôte. La fête des Tabernacles, tout en rappelant le séjour dans le désert, était en même temps une solennité d'actions de grâces pour remercier Dieu des récoltes qu'on venait de faire, Lév., xxiii, 39-43. — M. J. Müller soutient aussi l'origine profane de la Pâque dans sa monographie : *Kritischer Versuch über den Ursprung und die geschichtliche Entwicklung des Pesach- und Mazzothfestes*, in-8°, Bonn, 1883, p. 3.

³ *Prolegomena*, p. 114; Reuss, *L'histoire sainte*, t. 1, p. 174-175.

les rencontre que dans le recueil des lois du Lévitique, xvii-xxvi, accepté et remanié par le Code sacerdotal¹.

Toutes ces affirmations de la critique négative ne s'appuient sur aucune preuve. Ici, comme dans tant d'autres cas, elle est contrainte d'avouer elle-même qu'elle n'a d'autre argument à alléguer que celui du silence des textes; il lui est impossible d'apporter le moindre témoignage historique, même indirect, en faveur de son système. Tout ce qu'elle trouve à dire, c'est

¹ Wellhausen, *ibid.*, p. 122; Reuss, *ibid.*, p. 176-177. M. Renan s'est approprié ces erreurs : « Plein de l'idée du sabbat, qu'il [l'auteur de la première Thorah] conçoit comme une institution de miséricorde, comme une trêve de Dieu en faveur du faible, il l'applique bien au delà de ce que la tradition des hommes pieux avait déjà sanctionné. Il veut que l'esclavage cesse la septième année; il veut même que la terre ait son sabbat, et, comme à ses yeux la pauvreté des uns vient de la richesse des autres, il s'imagine que ce sabbat de la terre sera très favorable aux pauvres. Cette loi ne fut certainement jamais appliquée; l'idée qu'une telle institution serait bonne pour les pauvres suppose une économie politique assez naïve... Plus tard, on exagéra encore les paradoxes humanitaires de notre prophète. Les organisateurs du second temple voulurent que l'année sabbatique tombât en même temps pour toute la nation, ce qui eût été établir la périodicité de la famine. Leur imagination de l'année jubilaire acheva le cycle des utopies qui ont fait de la Thorah le plus fécond des livres sociaux et le plus inapplicable des codes. » *Les origines de la Bible, la loi*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} déc. 1886, p. 529-530. Cf. 15 déc., p. 808-809. M. Renan n'essaya même pas d'apporter la moindre preuve en faveur de ce qu'il avance. Quand il assure que l'année sabbatique ne fut jamais observée, il n'en sait absolument rien. Il est probable que, comme pour toutes les lois religieuses, les Juifs pieux les observèrent et que les autres n'en tinrent pas compte. M. Renan fausse d'ailleurs l'esprit de la loi, qui n'était pas faite directement pour soulager les pauvres, mais pour laisser reposer la terre.

que si les fêtes et l'année jubilaire dataient du temps de Moïse, nous en découvririons des traces dans les écrits antérieurs à la captivité de Babylone, en dehors de l'Hexateuque, c'est-à-dire du Pentateuque et de Josué.

Alors même qu'il en serait ainsi, la démonstration serait insuffisante, mais ce qu'avance la critique est faux. Elle se trompe d'abord dans ce qu'elle dit de l'année jubilaire, prescrite par le Lévitique¹ et appelée dans ce livre « l'année de propitiation, l'année de rémission². » Isaïe fait allusion comme Ézéchiel au jubilé légal³. Néhémie attribue expressément à Moïse l'institution de l'année sabbatique⁴. Quant aux fêtes, nous avons déjà constaté plus haut leur origine mosaïque⁵. Les historiens n'ont pas noté, cela se comprend, l'observation des solennités légales, lorsqu'ils n'avaient aucune raison de le faire; ils en ont parlé cependant lorsque les circonstances leur en ont fourni l'occasion⁶. C'est ainsi que nous voyons que la grande fête de Pâques est célébrée par les Israélites, selon les ordonnances de Moïse⁷, aussitôt après leur entrée dans la terre de Chanaan⁸ et à diverses

¹ Lévit., xxv, 8.

² Lévit., xxv, 9-10.

³ Is., lxi, 1; Ezéch., xlvi, 17; vii, 12 (cf. Lévit., xxv, 13); Ezéch., xlvi, 17; cf. Is., xxxvii, 30 et Hitzig, *in loc.*; III Reg., xxi, 2.

⁴ Néh. (II Esd.), x, 29-31; cf. I Mac., vi, 49, 53.

⁵ Voir plus haut, p. 104.

⁶ Cf. Jud., xxi, 19; I Sam. (I Reg.), i, 3; I (III) Reg., ix, 25; viii, 2, 65 et cf. II Par., v, 3; vii, 9, 10. Voir Oehler-Delitzsch, dans Herzog, *Real-Encyklopädie*, 2^e édit., t. iv, p. 541.

⁷ Ex., xii, 18.

⁸ Jos., v, 10.

époques de leur histoire¹. L'auteur des Rois raconte que sous Josias, on la célébra « avec une plus grande solennité qu'on ne l'avait fait depuis le temps des Juges². » Donc l'historien ne doutait pas qu'on ne l'eût célébrée depuis le temps des Juges, quoique avec moins de pompe et d'éclat. Osée fait allusion à la fête des Tabernacles³; le livre de Néhémie nous assure que c'est Moïse qui a institué cette solennité pendant laquelle le peuple habite sous la tente⁴. Isaïe parle du cycle des fêtes⁵.

Les solennités de ce genre avaient tout à la fois un caractère religieux et national. Tous les peuples les ont aimées et nous en voyons célébrer partout et à toutes les époques, soit pour satisfaire les besoins religieux du cœur de l'homme, soit pour conserver la mémoire de grands événements historiques, soit pour se reposer et se réjouir après les grands travaux de la terre. Moïse

¹ II Par., xxx, 1-5, 10, 16-18; Ezéch., xlvi, 21 (les paroles d'Ézéchiel semblent tirées de Num., xxviii, 16); II Par., xxxv, 18; cf. xi, 16.

² IV Reg., xxiii, 21-22. Cf. II Par., xxx, 1-5, au sujet de la Pâque sous Ézéchias, où il est parlé des prescriptions de l'Écriture concernant cette fête.

³ Osée, xii, (9), 10. M. Wellhausen le reconnaît, *Prolegomena*, p. 98.

⁴ Néh. (II Esd.), viii, 14.

⁵ Is., xxix, 1; xxxii, 9 et suiv.; xxx, 29. — En dehors de l'Hexateuque, avant la captivité, la fête de la Pentecôte est mentionnée une fois, II Par., viii, 13 (et une autre fois Tob., ii, 1, texte grec); celle des Tabernacles, quatre fois, probablement Jud., xxi, 19 et I Sam. (I Reg.), i, 20, 21; I (III) Reg., viii, 2; xii, 32; Pâques, trois fois (et probablement Is., xxx, 29); II (IV) Reg., xxiii, 21; II Par., viii, 13 et xxx (sans compter la Pâque de Josias, II Par., xxxv, 18); les trois fêtes ensemble, I (III) Reg., ix, 25 et II Par., viii, 13.

sut unir ensemble ces divers mobiles, dans l'intérêt de ses institutions. Toutes les lois concernant la Pâque, sans une seule exception, rattachent à cette fête, quoi qu'en dise M. Wellhausen, le souvenir des grands événements de l'Exode¹ et en font ainsi une solennité religieuse et non profane ou simplement agricole².

Les grandes fêtes juives, célébrées au même lieu par tout le peuple, devaient servir efficacement à entretenir l'unité religieuse et nationale. Les appréhensions de Jéroboam, lorsqu'il fonde le royaume d'Israël et qu'il craint que le rassemblement de toutes les tribus dans la capitale de Juda ne lui fasse perdre ses nouveaux sujets³, prouvent tout à la fois l'ancienneté de ces fêtes et leur importance.

Quant aux deux fêtes que M. Wellhausen prétend avoir été ajoutées par le Code sacerdotal aux trois fêtes anciennes, celle de *Terou'ah* ou des Trompettes et celle du *Yôm Kippurim* ou du Jour de l'Expiation, son affirmation n'est pas exacte. Le chapitre xxiii du Lévitique n'énumère pas les fêtes, mais simplement les *mo'édim* ou temps fixés pour tenir ce qu'on appelait une *migra' qô-dés*, ou une convocation sainte. Ni le livre de l'Alliance

¹ Ex., xxiii, 14-19; xxxiv, 22-23; Deut., xvi, 9-16. Cf. G. Vos, *Mosaic Origin*, p. 143-150.

² Pâques, outre le but de rappeler la mémoire de la sortie d'Égypte, avait aussi celui d'offrir à Dieu les prémices de la récolte, Lévit., xxiii, 10-11. C'est le Code sacerdotal qui constate le fait, non le Jéhoviste et le Deutéronomiste, qui rappellent seulement le souvenir historique, contrairement à ce qui aurait dû se produire, si les théories de M. Wellhausen étaient vraies.

³ I (III) Reg., xi, 26-27.

dans l'Exode, ni le Deutéronome ne mentionnent ces deux *mo'édim*, parce qu'ils énumèrent seulement les fêtes qui obligeaient les Israélites à se rendre au lieu où était le sanctuaire de Jéhovah. De là vient que le sabbat n'est pas même nommé à l'occasion des lois sur les fêtes. La solennité du *Terou'ah* et celle du *Yôm Kippurim* n'exigeant point la présence des fidèles devant le Tabernacle ou au Temple sont omises pour cette raison¹. Elles ne sont pas non plus mentionnées dans les autres livres de l'Ancien Testament; mais cet *argument e silentio* ne prouve rien contre leur existence (M. Graf le reconnaît pour la première²), parce que les écrivains sacrés n'ont pas eu occasion d'en parler, de sorte que si le silence était concluant, il s'ensuivrait que la fête de l'Expiation n'aurait pas existé avant Jean Hyrcan ou même avant Hérode, en 37 avant Jésus-Christ, puisqu'il n'en est pas question avant cette époque³.

¹ G. Vos, *Mosaic Origin of the Pent. Codes*, p. 157-158.

² G. Vos, *ibid.*, p. 158; E. C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 104.

³ G. Vos, *ibid.*, p. 159. Pour plus de développements sur toute la question, voir *ibid.*, p. 139-164; Bissell, *loc. cit.*, p. 104-112.

IV.

Les prêtres et les lévites.

Non content de nier l'origine mosaïque des fêtes d'Israël, M. Wellhausen nie aussi l'origine mosaïque du sacerdoce, pour tirer de là un nouvel argument contre l'authenticité du Pentateuque. Il prétend que la distinction des prêtres et des lévites est d'invention récente : « Ézéchiel est le premier auteur hébreu qui fasse une distinction entre les prêtres et les lévites ¹. » La période ancienne de l'histoire d'Israël ne connaît même pas la distinction de clergé et des laïques; chacun immole et offre à sa guise les victimes du sacrifice; ce n'est que dans les grands sanctuaires qu'il y a des hommes exerçant la fonction de prêtres. Dans les parties les plus anciennes du Pentateuque, on n'aperçoit pas de sacerdoce; aucun Aaron n'est placé à côté de Moïse. Il existe au commencement, il est vrai; une tribu de Lévi, mais elle avait déjà disparu au temps des Juges ². Plus tard, le nom de Lévi fut donné aux membres des familles sacerdotales et il se forma ainsi une tribu spirituelle, ou plutôt une caste, « de création artificielle ³. » D'après Ézéchiel ⁴, dans la Jérusalem nouvelle,

¹ E. Reuss, *Les Prophètes*, t. II, p. 130. Voir aussi t. I, p. 168-170, 222. M. Reuss exprime les mêmes idées que M. Wellhausen.

² *Prolegomena*, p. 149-150.

³ *Ibid.*, p. 228. « Dieser geistliche Stamm ein Kunstprodukt. »

⁴ Ézéchi., XLIV.

les Lévites de cette ville, les enfants de Sadoc seuls conserveront la dignité sacerdotale; les autres Lévites, dégradés, deviendront leurs serviteurs et seront privés de leurs droits sacerdotaux ¹. D'après le Code sacerdotal, au contraire, les Lévites n'ont jamais été prêtres; cette dignité a toujours été exclusivement réservée aux enfants d'Aaron, qui correspondent aux enfants de Sadoc ². Enfin le Code sacerdotal a inventé le pontificat comme le couronnement de son édifice. Cette fonction suréminente est inconnue à tout le reste de l'Ancien Testament. Un roi théocratique n'eût pu subsister à côté d'un si haut personnage ³.

Malgré ces affirmations du professeur de Marbourg,

¹ M. Renan a adopté, pour le fond, ces idées de l'école de M. Wellhausen : « Tous les sanctuaires autres que le temple de Jérusalem furent supprimés par [Josias]. Il dut en résulter un étrange bouleversement dans les familles sacerdotales des petites villes de province. Par suite de la suppression des *bamoth* ou hauts lieux de province, une foule de lévites se trouvèrent sans pain; on les transféra à Jérusalem. [Cette translation est de l'invention de M. Renan.] On ne leur donna pas le droit de monter à l'autel de Jahvé avec les prêtres attirés du temple; ils restèrent des desservants de bas étage, des espèces de sacristains; mais une part leur fut assignée dans la distribution des dons en nature, surtout des *massot* ou azymes... Le mythe d'une prétendue tribu de Lévi prit alors tout son développement. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} décembre 1884, p. 535; cf. p. 545, et (15 déc.) p. 803, 805, 806.

² *Prolegomena*, p. 125 et suiv.

³ *Ibid.*, p. 155 et suiv. Remarquons au sujet de ce dernier trait que M. Wellhausen est obligé lui-même de reconnaître que le Code sacerdotal n'attribue au grand prêtre aucun pouvoir civil. Il devrait avouer aussi que les prérogatives du grand prêtre sont antérieures à la captivité, puisqu'elles sont indiquées, Deut., xxxiii, 8-11; xvii, 12.

il n'en est pas moins vrai que tout ce qui concerne le sacerdoce est d'institution mosaïque et que rien n'est plus historique et plus certain que ce que nous lisons à ce sujet dans le Pentateuque. En 1861, M. Kuenen, examinant les opinions de Bohlen, de George et de Vatke, les précurseurs de M. Wellhausen, déclarait en termes formels que l'assertion d'après laquelle il n'existait primitivement aucune distinction entre les lévites, les prêtres et le grand prêtre « ne méritait pas même d'être réfutée¹, » et il avait raison. Nous devons cependant la discuter aujourd'hui, parce que les propositions les moins fondées trouvent des partisans, dès lors qu'elles sont en contradiction avec la croyance chrétienne.

Observons d'abord que rien n'est plus aisé à expliquer que l'établissement du sacerdoce en Israël. Il y avait chez les Égyptiens, depuis une haute antiquité, un sacerdoce hiérarchiquement constitué, nombreux et influent. Quoi d'étonnant que Moïse, qui avait surtout pour but d'établir solidement la religion en Israël, ait institué un sacerdoce, rappelant par beaucoup de traits le sacerdoce égyptien²? Quoi d'étonnant qu'il ait choisi pour en remplir les fonctions sa propre famille et sa

¹ Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pentateuchal Codes*, p. 173-174. — M. Kuenen a dit peu de temps après tout le contraire. Nous lisons dans son *Histoire critique de l'Ancien Testament*, trad. Pierson, t. I, 1866, p. 187 : « Pour l'auteur du livre des Rois, la distinction entre prêtres et lévites n'existait pas. » Et il soutient de plus maintenant, en opposition avec ce qu'il disait alors, que le Deutéronome est antérieur aux autres livres du Pentateuque. C'est là un exemple du sérieux de la critique négative.

² Voir plus haut, p. 114.

tribu? Quoi d'étonnant qu'il lui ait donné un rituel, pendant les loisirs de la vie nomade du désert, lorsque l'oblation quotidienne des sacrifices faisait surgir souvent des cas imprévus qui demandaient à être réglés? Aussi l'existence antique de ce rituel est-elle constatée par les écrits mêmes dont les critiques les plus outrés sont obligés d'admettre l'origine antérieure à la captivité¹.

Rien n'est d'ailleurs moins légendaire que les détails que nous fournit le livre des Nombres² sur l'opposition que rencontra Moïse lorsqu'il conféra ainsi les droits sacerdotaux à la famille de son frère Aaron. Des membres de la tribu de Ruben, fils aîné de Jacob, à qui revenaient de droit les fonctions sacerdotales d'après les usages patriarcaux, refusèrent d'accepter l'institution nouvelle, et même des descendants de Lévi, jaloux des privilèges d'Aaron conférés, à ce qu'il leur semblait, à leur préjudice, firent cause commune avec les Rubénites et se révoltèrent avec eux. Si le sacerdoce d'Aaron n'était pas historique, il aurait été attribué à Moïse. Moïse aurait été le grand prêtre en même temps que le chef de son peuple; ses fils et non Josué lui auraient succédé dans le commandement; ils auraient eu, comme ce dernier, une part choisie dans le partage de la Terre Promise, et l'auteur des Paralipomènes³ n'aurait pas

¹ Voir Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 36-40; Herzog, *Real-Encyklopädie*, t. XI, p. 451; Fr. Delitzsch, *Pentateuch-kritische Studien* (*Luthardt's Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft*, 1880, n° IX, p. 446).

² Num., XVI.

³ I Par., VI.

décrit avec soin la généalogie d'Aaron et de ses descendants, après avoir mentionné seulement celle de Moïse¹. De pareils faits ne sont aucunement des inventions mythiques, mais portent le cachet de la réalité. Toute l'histoire d'Israël confirme d'ailleurs ce que nous apprend le Pentateuque. Il suffit de lire l'épisode de Michas, dans le livre des Juges, pour reconnaître que la tribu de Lévi était en Israël la tribu sacerdotale. Quoi de plus significatif, entre autres choses, que cette parole de Michas, lorsque le Lévitte a consenti à remplir dans sa maison les fonctions du sacerdoce : « Maintenant je sais que Jehovah est bon pour moi, puisque j'ai pour prêtre un Lévitte² » M. Wellhausen nous assure que ce Lévitte-là « tirait sa valeur de sa grande rareté³, » mais il n'ose point contester l'antiquité du passage qui contient ce récit, et nous avons de la sorte une preuve suffisante de l'existence des Lévittes, à l'époque qui suivit immédiatement Moïse et Josué. Si ce passage ne prouve pas par lui-même la distinction du sacerdoce et du ministère lévitique, il prouve du moins la distinction du

¹ Voir Payne-Smith, *The Credibility of the Pentateuch*, p. 37 et suiv. L'école de Wellhausen n'explique pas plus Moïse que l'école de Tubingue n'a expliqué Jésus-Christ. — En faisant une étrange violence aux textes, M. Wellhausen prétend que la famille sacerdotale de Silo, la maison d'Héli, descendait de Moïse (I Sam. ou I Reg., II, 27), afin de montrer qu'il n'existait aucun lien de parenté entre la tribu de Lévi et la caste sacerdotale de Jérusalem. La nécessité où il est d'avancer des choses si fausses montre combien sa thèse est insoutenable. Voir G. Vos, *Mosaic Origin of the Pent. Codes*, p. 122-123.

² Jud., XVII, 13. Voir tout le chap. XVII et le chap. XVIII.

³ *Prolegomena*, p. 147.

clergé et du peuple. D'autre part, la différence d'attribution entre les descendants d'Aaron et les autres Lévittes est clairement marquée dans les institutions de David¹.

Au commencement du schisme, sous le règne de Roboam, petit-fils de David, un des crimes qui sont reprochés à Jéroboam, le premier roi des dix tribus, c'est d'avoir établi des prêtres qui n'étaient pas de la race de Lévi². Jérémie distingue expressément les *leviyim* et les *kôhantim*, « les lévites et les prêtres³. » Et avant Jérémie, longtemps avant que l'exemplaire de la loi eût été retrouvé dans le Temple, les livres des Rois, en racontant la fête de la dédicace du temple de Salomon, mentionnent séparément les prêtres et les lévites⁴. Si les écrivains sacrés ne distinguent pas toujours explicitement les prêtres et les lévites, c'est pour abrégér. Les prêtres étaient réellement Lévittes ou de la tribu de Lévi. Cette manière de parler est si naturelle que les auteurs bibliques qui ont vécu après Ézéchiel s'expriment

¹ I Par., XXIII-XXVI.

² I (III) Reg., XII, 31.

³ Jér., XXXIII, 21. Il va sans dire que les rationalistes contestent l'authenticité de ce passage, qui les gêne, sous prétexte qu'il ne se lit pas dans les Septante. Voir de plus Jér., LII, 24; XX, 1; XXIX, 26, dont la comparaison avec II Par., XXIX-XXXV, prouve bien qu'il s'agit de lévites. Cf. aussi Ézéch., XLIII, XLIV, XLV, XLVIII qui suppose le sacerdoce ancien; II (IV) Reg., XXV, 18.

⁴ I (III) Reg., VIII, 4. Le nom de prêtres se lit 34 fois dans les deux livres de Samuel (I et II Reg.), soixante fois dans I et II (III et IV) Reg.; celui des Lévittes deux fois dans I Sam. (I Reg.), VI, 15, et II Sam. (II Reg.), XV, 24; une fois dans I (III) Reg., VIII, 4. Cet emploi prépondérant du nom de prêtres montre bien que prêtre et lévite n'étaient pas synonymes.

souvent comme leurs prédécesseurs, d'une façon générale et sans faire aucune distinction¹, d'où l'on pourrait conclure, si l'on raisonnait comme M. Wellhausen, ou que les prêtres et les lévites n'étaient pas encore distincts les uns des autres, ou bien que les Paralipomènes, Esdras et Néhémie sont plus anciens que le Pentateuque. Sans doute, si l'on compare le sacerdoce et ses attributions telles qu'elles ressortent des derniers prophètes, avec ce qu'en dit le Pentateuque, nous remarquons un développement et un progrès, dû aux temps et aux circonstances²; mais nous voyons aussi que la forme la plus antique est la forme mosaïque³.

Les prescriptions relatives au sacerdoce sont les mêmes dans Moïse et dans Ézéchiel, ainsi pour la tenue extérieure⁴, l'abstention des liqueurs enivrantes lors de l'exercice de leurs fonctions⁵, le mariage⁶, l'éloignement des cadavres⁷. Si nous voyons quelquefois les

¹ II Par., v, 5; xxiii, 18; xxx, 27 (texte hébreu); (I) Esd., x, 5; Néh. (II Esd.), x, 28, 38; xi, 20 (texte hébreu).

² Il résulte, par exemple, de ce que nous lisons dans le livre des Nombres (iv, 23) que les Lévites n'étaient employés au service du Tabernacle qu'à partir de trente ans. David modifia cette prescription et fit entrer les Lévites en fonctions dès l'âge de vingt ans. Il en donne la raison : c'est qu'ils n'avaient plus besoin de porter le Tabernacle comme à l'époque de Moïse. I Par., xxiii, 24, 26.

³ Bredenkamp, *Gesetz und Propheten*, p. 195.

⁴ Lév., xix, 27; xxi, 5 et Ézéch., xliv, 20.

⁵ Lév., x, 9 et Ézéch., xliv, 21.

⁶ Lév., xxi, 13-14 et Ézéch., xliv, 22. Ézéchiel permet seulement xliv, 22, aux prêtres d'épouser la veuve d'un prêtre, ce que Moïse paraît interdire. Plusieurs commentateurs considèrent le passage d'Ézéchiel comme une interprétation de celui de Moïse.

⁷ Lév., xxi, 11, et Ézéch., xliv, 25.

princes offrir des sacrifices, comme Saül et Ozias¹, les châtiments qu'ils encourent sont une confirmation de la loi, au lieu de prouver qu'elle n'existait pas. On prétend, il est vrai, qu'Ézéchiel permet au roi d'offrir le sacrifice pour le péché²; mais c'est une fausse interprétation. Si le souverain a le droit de présenter des victimes au nom du peuple, il ne les offre pas comme ministre de Dieu; le prophète dit expressément : « Les prêtres offriront l'holocauste du prince et ses victimes pacifiques³. »

Quant aux grands prêtres, non seulement nous pouvons constater leur existence, mais nous pouvons en

¹ I Sam. (I Reg.), xiii, 9-14; II Par., xxvi, 16-21.

² Ézéch., xlv, 17.

³ Ézéch., xlvi, 2. « Aber auch zwischen Priesterthum und Volk bestand nach der mosaischen Idee selbst keine unübersteigliche Scheidewand, da vielmehr nach derselben eigentlich das ganze Volk Jahve priesterlich dienen sollte (2 Mos., xix, 6) und in jenem Stamm nur seine Stellvertretung fand. So kann es nicht befremden, wenn wir in der Geschichte noch Ueberreste des allgemeinen Priesterthums finden und namentlich von Gott zu seinem Dienste erkorene Männer der Priesterwürde theilhaftig wurden so gut wie jener Stamm, der sein Vorrecht gleichfalls göttlicher Erwählung verdankte. Jemehr freilich die gesetzliche Organisation nach den Grundsätzen des Mosaismus, die erst nach dem Exil völlig durchdrang, ausgebildet wurde, desto mehr erhielt die Schranke zwischen Priesterschaft und Gemeinde Geltung. Doch hat gerade diese sog. Priesterthora der unveräusserlichen priesterlichen Würde des gesammten Volkes mannigfach Ausdruck gegeben. Alle männlichen Genossen desselben sollten nicht bloss beschnitten sein, sondern auch ihre Familien durch regelmässiges Erscheinen vor Jahve vertreten, die Reinigkeitssatzungen beobachten und das Passahlamm als Hausopfer schlachten. » Von Orelli, *Herzog's Real-Encyclopädie*, 2^e édit., t. xii, p. 222-223.

dresser la liste presque complète depuis Aaron, le frère de Moïse et le premier pontife d'Israël, jusqu'au temps de Notre-Seigneur. Josèphe a fait le résumé de l'histoire du souverain pontificat dans ses *Antiquités hébraïques*¹. Il pouvait avoir entre les mains des documents que nous n'avons plus, mais il lui a suffi d'ouvrir les Saints Livres pour y puiser la plupart des renseignements qu'il nous donne. Aaron a pour successeur son fils Éléazar, qui laisse lui-même le sacerdoce à son fils Phinéas². Héli, descendant d'Aaron, exerce la sacrificature à la fin de la période des Juges³. Du temps de Saül, de David et de Salomon, Achimélech, Abiathar, Sadoc, Azarias⁴, remplissent les fonctions de grand prêtre. Nous voyons dans les derniers livres des Rois que non seulement le grand prêtre existe, mais qu'il occupe une place importante dans le royaume de Juda⁵. Qui ne connaît le rôle

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, XX, x, t. 1, p. 788-791. Cf. V, xi, 5; X, viii, 6; XV, iii, 1; XX, i, 3.

² Jos., xxiv, 33; I Par., ix, 20; Jud., xx, 28.

³ I Sam. (I Reg.), ii, 27-33. L'histoire de Michas confirme ce témoignage, Jud., xvii.

⁴ I Sam. (I Reg.), xxii, 9; 11-20; II Sam. (II Reg.), viii, 17; I Par., vi, 10. Pour les observations que fait M. Wellhausen, *Geschichte*, p. 142, 148, voir Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, t. II, p. 1221-1222; Dillmann, *Exodus-Leviticus*, p. 460; Bredenkamp, *Gesetz*, p. 180-183.

⁵ La séparation du sacerdoce et du pouvoir royal en Israël est aussi un fait à noter. Chez les Phéniciens, les rois, comme Eschmounazar, Tabnit, étaient en même temps pontifes. Voir *Journal officiel*, 30 juin 1887, p. 2916. Comment n'en était-il pas ainsi chez les Hébreux, où les rois tentèrent d'ailleurs d'usurper le souverain pontificat, I Sam. (I Reg.), xiii, 9-14; II Par., xxvi, 19, si ce n'est parce que l'institution du sacerdoce canonique était antérieure à l'institution de la royauté?

capital joué par Joïada dans l'histoire de Joas qu'il rétablit sur le trône, usurpé par Athalie? L'auteur sacré le nomme expressément *ha-kôhên ha-gâdôl* ou grand prêtre¹. Helcias, Seraïas portent également ce titre². Bien plus, le livre des Paralipomènes nous donne la liste des grands prêtres successeurs d'Aaron³. Si donc le souverain sacerdoce était inconnu avant la captivité, si les Lévités n'étaient pas distincts des prêtres, tous les livres historiques de l'Ancien Testament hébreu seraient une des fraudes les plus monstrueuses qui aient jamais été imaginées⁴; les Lévités, qui acceptèrent leur subordination aux prêtres, lorsque les plus anciens d'entre eux

¹ II (IV) Reg., xii, 11 (texte hébreu).

² II (IV) Reg., xxii, 4; xxiii, 4; xxv, 18. Du reste le titre varie, quoique la dignité soit toujours la même. Voir les explications très claires et très précises de Fr. Delitzsch, *Real-Encyklopädie*, 2^e édit., t. vi, p. 237-238. — Dans le Code sacerdotal lui-même, le grand prêtre n'est ainsi appelé que trois fois, Lévi., xxi, 10; Num., xxxv, 25, 28; partout ailleurs il est simplement appelé *ha-kôhên*, « le prêtre. » L'auteur des Paralipomènes emploie aussi plus souvent le simple titre de prêtre que celui de grand prêtre. Esdras ne donne aucun titre à Josué, fils de Josédec. Aucun titre non plus dans la généalogie des grands prêtres donnée par Néhémie, II Esd., xii, 10 et suiv.

³ I Par., vi.

⁴ « Die theokratische Idee, dit M. Wellhausen, *Proleg.*, p. 167, stand seit dem Exil im Mittelpunkt alles Denkens und Strebens und sie vernichtete den objektiven Wahrheitssinn, die Achtung und das Interesse für den überlieferten Sachverhalt. » M. von Orelli lui répond : « Ehe man nun die biblischen Angaben als Pseudohistorie beiseite schiebt und Kombinationen an ihre Stelle rückt, wäre doch zu fordern, dass letztere auf soliderer Basis ruhten und vollere Befriedigung gewährten, statt dass sie vielfach neue und grössere Schwierigkeiten und Widersprüche schaffen. » Herzog's *Real-Encyklopädie*, 2^e édit., t. viii, p. 629.

pouvaient se souvenir parfaitement qu'avant la ruine du Temple il n'existait aucune distinction de classe ni de rang, auraient été les plus simples des hommes, et le peuple tout entier de Juda, qui accueillit comme venant de Moïse et comme étant pratiqué depuis des siècles ce qui n'avait jamais existé auparavant, aurait été le plus stupide des peuples. Comment les vieillards qui avaient vu l'ancien Temple et déploraient la pauvreté du nouveau n'auraient-ils pas remarqué que rien ne se faisait plus comme dans l'ancien ?

M. Curtiss, dans un livre où il a traité *ex professo* la question du sacerdoce mosaïque, a établi, d'après le témoignage autorisé que lui rend M. Franz Delitzsch, que toute l'histoire du peuple d'Israël présuppose une distinction hiérarchique entre les prêtres et les lévites; que cette distinction remonte jusqu'à Moïse et qu'elle a subsisté depuis l'établissement du peuple en Palestine jusqu'à la ruine de Jérusalem; que les livres écrits après la captivité ne favorisent en aucune manière l'opinion d'après laquelle l'organisation du sacerdoce aaronique daterait du temps d'Esdras et, enfin, que le Deutéronome ne contredit en rien les autres livres du Pentateuque concernant non seulement l'existence, mais aussi les droits propres des prêtres et des lévites¹.

¹ S. J. Curtiss, *The levitical priests*, in-12, Édimbourg, 1877. Voir p. viii. Cf. aussi, sur la question entière, Bredekamp, *Gesetz und Propheten*, p. 172-200; Herzog, *Real-Encyklopädie*, 2^e édit., t. viii, p. 628-631; t. xii, p. 222; Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Alterthums*, p. 1221-1228; G. Vos, *Mosaic origin of the Pent. Codes*, p. 104-129; E.-C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 112-122.

V.

Les redevances dues aux prêtres et aux lévites.

M. Wellhausen ne se borne pas en effet à nier l'origine mosaïque du sacerdoce dans la famille d'Aaron, il soutient de plus que les redevances dues au clergé, d'après la loi, sont également une invention récente. Dans l'antiquité, selon lui, les sacrifices étaient essentiellement des repas sacrés auxquels on invitait les prêtres, quand il y en avait. Celui qui possédait un sanctuaire instituait des prêtres, moyennant salaire, mais ils n'avaient aucun droit légal à aucune portion de la victime. Le Deutéronome commença à leur en attribuer; le Code sacerdotal les augmenta notablement¹. Quant aux 48 villes données aux lévites², c'est une fiction dont le premier germe se trouve peut-être dans les visions du futur Israël d'Ézéchiel :

L'ordre de prendre une étendue de deux mille coudées autour des villes, qui sont ainsi considérées comme un simple point, pour servir de pacage aux troupeaux des Lévites, cet ordre serait peut-être exécutable dans les steppes de la Russie méridionale ou dans les villes nouvellement fondées de l'ouest des États-Unis d'Amérique, mais il ne l'était pas dans les montagnes de la Palestine, où l'on ne trouve nulle part un pareil espace géométrique³.

¹ Deut., xviii, 3; Lévi., vii, 34.

² Num., xxxv; Jos., xxi.

³ Wellhausen, *Prolegomena*, p. 165. M. Renan a adopté aussi

M. Wellhausen voudrait donc ici, comme dans les points que nous avons déjà examinés, faire de la seconde partie des prophéties d'Ézéchiel une des sources de la législation du Pentateuque¹. C'est Ézéchiel qui aurait donné l'idée d'une partie des redevances sacerdotales. Dans la question présente comme dans les autres, la vérité est que la seconde partie d'Ézéchiel présuppose clairement les livres de Moïse, dont elle n'est en quelque sorte qu'un écho, comme l'Apocalypse de saint Jean suppose les visions d'Ézéchiel lui-même. L'histoire des enfants d'Héli confirme d'une manière irréfragable l'existence des redevances sacerdotales, longtemps avant la captivité; le principal reproche que leur fait le texte sacré, c'est d'avoir violé sur ce point les prescriptions légales, en s'attribuant les parties de la victime qui leur convenaient, non celles que déterminait la loi². Les livres des Rois mentionnent, du temps de Joas, l'argent qui était donné aux prêtres comme prix des sacrifices pour le péché et pour le dé-

cette idée de M. Wellhausen comme les autres et il nous parle de « la conception bizarre des villes lévites, autre impossibilité qui n'a jamais rien eu à faire avec la réalité. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 807. Cf. p. 808.

¹ Klostermann a réfuté l'assertion étrange que plusieurs chapitres du Lévitique, ce que M. Renan (*Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 817) appelle « le petit code ézéchiélique (Lév., xviii-xxvi) [qui resta intact] comme un caillou roulé, » ont été tirés d'Ézéchiel par l'Elohiste : *Hat Ezechiel die in Lev. xviii-xxvi am deutlichsten erkennbare Gesetzessammlung verfasst?* dans la *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1877, 3. Heft, et *Ezechiel*, dans les *Theol. Studien und Kritiken*, 1877, 3. Heft.

² I Sam. (I Reg.), II, 12-17. Voir aussi v. 36.

lit⁴. L'auteur des Paralipomènes raconte que, sous le règne d'Ézéchias, on donna aux prêtres les dîmes et les prémices³. La loi concernant l'oblation des prémices est rappelée par Salomon dans les Proverbes et par divers prophètes³. De même l'offrande faite à Dieu du premier-né⁴, etc. L'oblation des prémices est une chose si naturelle qu'elle existe encore comme pratique de dévotion dans beaucoup de pays, même en France, où en divers endroits on offre à l'église le premier pain pour être béni et distribué, le premier raisin mûr, etc. Les peuples que connaissaient les Hébreux avaient l'habitude d'offrir à leurs divinités des dons en nature; on le

¹ II (IV) Reg., XII, 17 (Vulgate, 16).

² II Par., xxxi, 4-6. — La tradition hébraïque et la pratique conciliaient la différence qui semble exister entre ce qui est dit de la dîme prélevée pour les Lévites et une autre prélevée en faveur de ceux qui l'offraient. Il y en a qui pensent que le repas de celui qui offrait la dîme était simplement pris sur ce qu'il donnait aux Lévites, comme pour les prémices. Ex., xxii, 30; Deut., xv, 19-21; Num., xviii, 15. Voir G. Vos, *Mosaic Origin*, p. 133-134.

³ Prov., III, 9; Jér., II, 3; Ezéch., XLIV, 30. Cf. II (IV) Reg., IV, 42; Mal., III, 7-8; Tob., I, 5-7.

⁴ Jér., II, 3; xxxi, 9. — M. Wellhausen s'appuie, pour soutenir sa thèse, sur une différence qui existe entre Lév., VII, 34 et Deut., XVIII, 3, concernant la part qui revient aux prêtres dans les sacrifices pacifiques. Dans le premier livre, il est dit que les prêtres auront la poitrine et l'épaule droite; dans le second, qu'ils auront l'épaule, les mâchoires et le ventre (voir le texte hébreu). Les interprètes se sont depuis longtemps occupés de la solution de cette divergence: les uns ont considéré la prescription du Deutéronome comme une modification de celle du Lévitique, les autres comme un complément. Le contexte favorise cette dernière interprétation, qui est aussi l'interprétation traditionnelle constatée par Josèphe, la Mischna et la pratique des anciens Juifs. Voir G. Vos, *Mosaic origin of the Pent. Codes*, p. 131.

faisait en Chaldée; on le faisait en Égypte. Dans une inscription accadienne, trouvée à Birs-Nimroud, près de Babylone, un vieux roi sémite d'Érech, qui vivait longtemps avant Abraham, offre au temple de son dieu trente mesures de blé, douze mines de laine, de l'huile, etc.¹. Les monuments égyptiens sont remplis d'énumérations des dons de blé, de vin, de légumes, offerts aux temples de toutes les villes de la vallée du Nil². Moïse, en fixant ce que les enfants d'Israël devaient offrir aux ministres du culte, ne fit que réglementer des usages anciens et qu'il avait vu pratiquer lui-même dans le royaume des pharaons.

Pour nier l'antiquité des redevances payées aux prêtres et aux Lévites, M. Reuss fait les considérations suivantes, empruntées à un autre ordre d'idées que les arguments de M. Wellhausen :

D'après la loi sinaïtique, la caste sacerdotale devait recevoir : 1° la dîme des produits de la grande culture, vin, huile, grains et fruits; 2° les prémices de tous les fruits; 3° les premiers-nés de tout le bétail et des hommes, les uns en nature, les autres par voie de rançon; 4° certaines portions des animaux offerts en sacrifice, par voie d'oblations ou par suite de vœux, et en entier les animaux offerts pour péchés et délits; 5° en outre, il leur est assigné la propriété de 48 villes avec leurs banlieues, pour y faire paître leur propre bétail. Les Lévites, de leur côté, avaient à céder aux

¹ G. Pinches, *Sin-Gasid's Gift to the Temple E-ana*, dans *The Babylonian and Oriental Record*, novembre 1886, t. I, p. 8.

² Voir entre autres le *Great Papyrus Harris*, dans les *Records of the past*, t. VI, p. 43 et suiv.

prêtres, soigneusement distingués d'eux, comme nous venons de le voir, et formant une classe aristocratique dans la caste, la dixième partie de la dîme, sans compter que plusieurs des articles énumérés tout à l'heure revenaient également à cette classe privilégiée, notamment le quart des villes lévites et les objets compris sous les nos 1, 2, 3 et 4¹. — Or, si nous prenons pour base le calcul d'après lequel, sur 600,000 hommes de vingt ans et au-dessus, il y avait 22,000 lévites d'un mois et au-dessus², nous pouvons admettre qu'au bas mot il y avait un Lévite sur 45 à 50 individus mâles de tout âge. Donc la dîme, à elle seule déjà, constituait un revenu qui mettait cette caste dans une position très avantageuse³, sans compter les autres émoluments qui lui étaient assurés. Et si déjà les Lévites en général, d'après ces données, étaient extraordinairement favorisés, et pouvaient en quelque sorte regarder la nation entière comme leurs fermiers, sans avoir besoin de travailler eux-mêmes, les prêtres proprement dits (l'aristocratie) devaient l'être bien davantage. Car comme ils sont censés descendre tous d'un seul homme contemporain de Moïse, tandis que les Lévites, à la même époque, comptaient déjà 22,000 individus mâles, la proportion en faveur des premiers est vraiment colossale, et quelle qu'ait pu être la fécondité de la famille d'Aharôn, elle ne peut jamais avoir été telle que les descendants du premier grand prêtre aient formé la dixième partie de la caste ou tribu entière. Si cette législation avait jamais prévalu⁴, ou plutôt, si les chiffres du Pentateuque avaient la

¹ « Voy. Nomb., xviii, xxxv; Lév., II, 3; vii, 32; x, 12; xxv, 32, etc. »

² Num., III, 39.

³ « Mettons la rente d'un homme à 1,000 francs, 50 hommes gagneront en produits la valeur de 50,000 fr., la quote-part de chaque Lévite sera de 5,000 fr. »

⁴ « Voy. Néh., XIII, 10. »

voulurent lever des contributions, ils durent établir des collecteurs d'impôts, qui eurent la force à leur service; mais ce que firent les rois, les Lévites n'avaient pu l'exécuter. Cette richesse que M. Reuss attribue aux prêtres est donc purement imaginaire et l'objection qu'il veut en tirer croule par la base¹.

Quant à l'existence des villes lévitiqes, qui est niée par toute l'école de M. Wellhausen, elle est établie par les faits. Les impossibilités qu'a prétendu relever le professeur de Marbourg ne sont pas réelles. Pourquoi ne pourrait-on pas mesurer autour des villes de la Palestine un terrain de deux mille coudées, parce que ce pays est montagneux? Les Israélites avaient pu facilement apprendre l'arpentage en Égypte où les inondations annuelles du Nil en rendaient l'usage nécessaire et familier. La loi donne d'ailleurs une règle générale et moyenne qui, dans la pratique, dut être modifiée selon les circonstances. Enfin l'histoire sainte nous montre, longtemps avant la captivité, des villes sacerdotales² : à

Bonnaire fut obligé de faire un capitulaire pour ordonner de payer la dîme sous peine d'amende. Jager, *Histoire de l'Église catholique en France*, t. iv, 1863, p. 452. Alcuin, *Epist.*, xlii, t. c, col. 205, recommande à un missionnaire, Megenfried, de ne pas faire payer la dîme aux Saxons convertis et écrit au sujet des Huns à Charlemagne : « Si nous avons tant de peine à payer la dîme, que doit-ce être pour des barbares nouvellement convertis? » Alcuin, *Epist.*, xxxiii, t. c, col. 188-189. Voir aussi *Epist.* lxxxvii, col. 284; xc, col. 303.

¹ Cf. dans les *Essais historiques et critiques sur les Juifs*, 4 in-12, Lyon, 1771, t. iv, p. 151-155, la réponse à cette objection : « Si le revenu de la tribu de Lévi était exorbitant. »

² M. R. S. Poole a tiré un argument très curieux de l'existence

Bethsamès où nous voyons des Lévites recevoir l'arche du temps des Juges¹, à Anatoth où Salomon exile Abiathar et où naît Jérémie, qui était de famille sacerdotale².

Il n'y a donc rien de fondé dans les allégations de M. Wellhausen et de ses adeptes contre l'ancienneté de la loi de Moïse. C'est bien le libérateur des Hébreux qui a réglé le culte divin; c'est lui qui a institué le rituel des sacrifices, établi les fêtes et les solennités juives, distingué les prêtres et les lévites et fixé les droits des ministres sacrés. Esdras, par qui M. Wellhausen prétend que le Pentateuque a été écrit, l'attribue expressément à Moïse : « On éleva un autel au Dieu d'Israël pour y offrir des holocaustes, comme il est écrit dans la loi de

des villes lévitiqes, à l'époque de Roboam, fils de Salomon, des listes des villes conquises par Sésac en Palestine. *Contemporary Review*, septembre 1887, p. 354-355.

¹ Jos., xxi, 16; I Par., vi, 59 et I Sam. (I Reg.), vi, 15.

² Jos., xxi, 18; I Par., vii, 60 et I (III) Reg., ii, 26; Jér., i, 1; xi, 21, 23; xxxii, 7, 8, 9. — Nob était aussi une ville sacerdotale du temps de Saül, I Sam. (I Reg.), xxii, 19, parce que là se trouvait le Tabernacle; cf. *ibid.*, xxi, 4, où il est question des pains de proposition qu'on plaçait dans le Tabernacle. Ce qui regarde Nob est d'autant plus remarquable qu'elle est appelée expressément « ville sacerdotale » et qu'elle ne figure pas dans la liste de Josué, non plus que dans celle des Paralipomènes, ce qui montre bien que ce ne sont pas des faussaires qui ont fabriqué tardivement cette liste, comme le prétend M. Wellhausen, en y insérant tous les noms de villes auxquels se rattachaient des souvenirs religieux, car dans ce cas, ils y auraient mis le nom de Nob. Voir sur toute la question, G. Vos, *Mosaic origin of the Pent. Codes*, p. 130-138, et, sur les villes sacerdotales que M. Wellhausen dit n'avoir été primitivement que des lieux d'asile, voir A. P. Bissell, *The law of asylum in Israel*, Leipzig, 1884; E. C. Bissell, *The Pentateuch*, p. 123-131.

Moïse, homme de Dieu ¹. » Néhémie parle de même ².

Les rationalistes abusent de ce fait que les allusions à la loi sont plus fréquentes dans les livres écrits après la captivité que dans les livres antérieurs, mais rien n'est plus facile que de se rendre compte de cette particularité. Esdras avait inauguré une période nouvelle, celle des scribes et des docteurs qui, faisant profession d'étudier et d'expliquer les livres de Moïse, en parlaient naturellement plus souvent. La loi était aussi alors plus fidèlement observée, et parce qu'elle était mieux connue, et parce que les maux de la captivité avaient guéri une partie du peuple de son penchant à l'idolâtrie. La lecture du Pentateuque et l'explication régulière qu'on en fit au peuple toutes les semaines, le jour du sabbat, rendit vulgaire la connaissance de la loi qui, auparavant, n'avait pu être que le privilège des lettrés. La situation intellectuelle et morale des Juifs changea ainsi totalement à partir de la captivité.

Il est faux d'ailleurs, d'après ce que nous venons de voir à propos du rituel, que l'histoire sainte soit muette sur les observances mosaïques pendant la période des Juges et des Rois, et il importe de remarquer que la mention positive de certaines de ces observances par les historiens et par les prophètes hébreux renverse de fond en comble toute l'argumentation échafaudée sur le si-

¹ I Esd., III, 1-4. — Esdras n'avait pas d'ailleurs le même esprit que l'Élohiste, observe avec raison F. Delitzsch, *Der Esra der Ueberlieferung und der Esra der neuesten Pentateuchkritik*, dans la *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1877, 3. Heft.

² Néh. ou II Esd., I, 7; VIII, 14; XIII, 1.

lence des mêmes écrivains par rapport à quelques autres prescriptions, dont ils n'ont pas eu occasion de parler. En effet, comme nous l'avons remarqué en commençant cette discussion, de ce que certaines lois étaient violées, ou de ce que leur observation n'est pas certifiée par les Livres Saints, il ne s'ensuit en aucune façon que ces lois n'existaient pas. Quand les lois au contraire sont observées, nous pouvons en déduire sûrement leur existence. C'est ainsi que nous pouvons prouver l'origine mosaïque de la loi par la manière dont on remplissait ses prescriptions, celles qui concernaient, par exemple, la manière de construire l'autel du vrai Dieu ¹; la durée de l'esclavage ²; l'homicide qui se réfugie près de l'autel ³; les devins et les maléficiers ⁴; les viandes des animaux morts naturellement ou par accident ⁵; les animaux impurs ⁶; la pureté légale ⁷; l'offrande de l'encens

¹ Ex., XX, 25; Deut., XXVII, 5 et Jos., VIII, 30-31. L'antiquité du livre de Josué est niée par les rationalistes, qui font de cet écrit la sixième partie de l'Hexateuque; nous indiquons néanmoins ici et plus bas l'accord qui existe entre le Pentateuque et Josué, parce qu'il est digne de remarque, sinon pour les incrédules, du moins pour ceux qui considèrent avec raison Josué comme une histoire ancienne, œuvre d'un auteur différent de celui qui a composé les cinq livres du Pentateuque.

² Ex., XXI, 2; Lévit., XXV, 39-41; Deut., XV, 12 et Jér., XXXIV, 14.

³ Ex., XXI, 14 et I (III) Reg., I, 1-53; II, 28-31.

⁴ Ex., XXII, 18; Lévit., XIX, 31; XX, 27; Deut., XVIII, 10-12 et I Sam. (I Reg.), XXVIII, 3, 9.

⁵ Ex., XXII, 31; Lévit., XVII, 15; XXII, 8; Deut., XIV, 21 et Ézéch., IV, 14; XLIV, 31.

⁶ Lévit., XI, 7, 29, et Is., LXV, 4; LXVI, 17.

⁷ Lévit., XV, 16 et I Sam. (I Reg.), XXI, 4.

à Dieu¹; la convocation aux assemblées publiques²; le temps que le cadavre d'un supplicié doit rester attaché à la potence³; la défense du mariage entre divorcés⁴; les villes de refuge pour les hommes coupables d'un meurtre involontaire⁵; la faculté de rachat d'un immeuble accordé aux parents du vendeur⁶; la défense de toucher aux vases ou objets sacrés⁷; la prohibition des liqueurs enivrantes⁸ faite aux Nazaréens; la protection à accorder aux étrangers⁹; le nombre des témoins requis dans les cas litigieux¹⁰. Moïse avait défendu aux Israélites d'épouser des Chananéennes¹¹. Nous trouvons des allusions visibles à cette défense dans les Juges et dans les Rois¹². Quant aux faits racontés par le Pentateuque, les livres de l'Ancien Testament antérieurs à la captivité en parlent si fréquemment¹³ que la critique négative,

¹ Ex., xxx, 7-8 et I Sam. (I Reg.), II, 28.

² Num., x, 3 et Joel, II, 15.

³ Deut., xxi, 23 et Jos., VIII, 29.

⁴ Deut., xxiv, 4 et Jér., III, 1.

⁵ Ex., xxi, 13; Num., xxxv, 11 et Jos., xx, 1-9.

⁶ Lévit., xxv, 24-25 et Ruth, IV, 4, 6; Jér., xxxii, 7-8.

⁷ Num., IV, 15 et II Sam. (II Reg.), VI, 6-7.

⁸ Num., VI, 3 et Jud., XIII, 14; Amos, II, 12.

⁹ Ex., xxxii, 21; Deut., x, 18 et Jér., VII, 6. Voir plus haut, p. 109-110.

¹⁰ Deut., xvi, 6, et I (III) Reg., xxii, 10. Cf. aussi Lévit., xviii, 19; Ex., xxii, 26 et Ezéch., xviii, 7; de même Deut., xvii, 12 et Osée, IV, 4.

¹¹ Ex., xxxiv, 16; Deut., VII, 3; Jos., xxiii, 12.

¹² Jud., III, 6; III Reg., XI, 2. Remarquer dans ce dernier passage la formule « dit Jéhovah, » qui est un appel direct à la Loi.

¹³ Voir l'énumération de ces faits par M. l'abbé de Broglie, *Le caractère historique de l'Exode*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1887, p. 105-138.

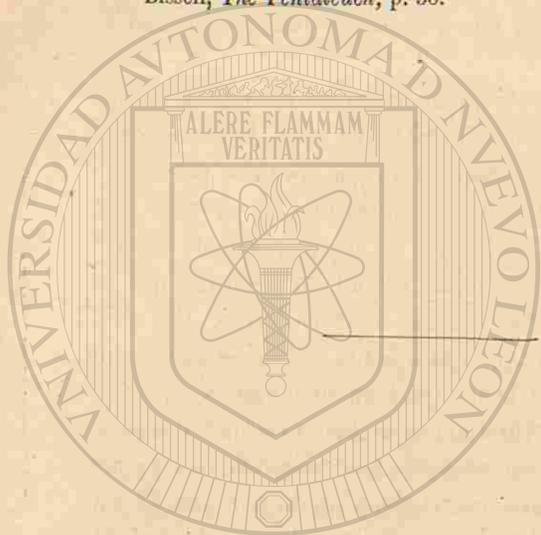
tout en cherchant à échapper aux conséquences que l'on peut tirer de là contre ses affirmations, n'ose point soutenir que les écrivains bibliques aient ignoré les événements racontés dans la Genèse et dans l'Exode. On n'a donc pas le droit de soutenir que les livres de Moïse n'ont été connus en Israël qu'après Josias, Ézéchiel et Esdras.

Tous les arguments qu'allèguent les incrédules contre l'origine mosaïque du Pentateuque sont donc sans valeur et la tradition antique n'est pas ébranlée par la critique moderne¹. L'histoire sainte, loin de prouver que la Loi est l'œuvre du temps, un développement naturel de la civilisation hébraïque, établit au contraire que la législation mosaïque est une œuvre divine. Ce n'est point le peuple de Dieu qui a fait la Loi; c'est la Loi qui a fait le peuple de Dieu. Quoi qu'on puisse dire, l'histoire de la race d'Abraham et de Jacob est humainement inexplicable; elle est véritablement miraculeuse, même sans parler des faits merveilleux qu'on y rencontre en si grand nombre. La réponse du chapelain de Frédéric II de Prusse reste toujours vraie. A ce prince incrédule,

¹ Nous ne réfutons pas ici l'objection contre l'authenticité du Pentateuque tirée des répétitions que prétend y relever le rationalisme, parce que nous pourrions le faire plus commodément en étudiant plus loin les quatre derniers livres de Moïse. Voir le tome IV. — Quant aux grands miracles du temps de l'exode, les plaies d'Égypte, le passage de la mer Rouge, la manne, etc., nous en avons parlé dans le *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, nos 369-374, p. 640-651, et avec plus de développements dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 285 et suiv., et nous ne les discuterons pas ici pour les motifs qui ont été exposés dans l'*Introduction* du présent ouvrage, t. I, p. 66 et suiv.

qui lui demandait une preuve courte et irréfragable de la divinité des Écritures, il répondit ce seul mot : « Israël¹ ! »

¹ Bissell, *The Pentateuch*, p. 38.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

SECTION II.

LA COSMOGONIE BIBLIQUE.

La cosmogonie biblique, c'est-à-dire l'histoire de la création du monde racontée par Moïse dans le premier chapitre de la Genèse, a donné lieu à un grand nombre d'objections de genres divers. Les unes sont tirées de la forme du récit, les autres du fond. On en conteste l'antiquité à cause du langage de l'auteur; on en dénature le sens, le caractère et la portée; on soutient surtout, dans une multitude d'écrits, publiés sous toutes les formes et dans toutes les langues, que ce que nous enseigne l'auteur sacré sur l'origine du monde est inconciliable avec les données des sciences modernes. Nous allons répondre successivement à toutes ces difficultés. Nous établirons en premier lieu l'antiquité du récit de la création; nous en étudierons ensuite le caractère et nous en ferons ressortir les enseignements; nous examinerons enfin ce qu'il faut entendre par les jours génésiaques et nous prouverons que ce que nous apprend l'Écriture sur l'origine des choses n'est nullement contredit par la véritable science.

moindre valeur historique, les prêtres auraient tous dû être ce qu'on appelle aujourd'hui des millionnaires. Conçoit-on cette richesse des prêtres sous le gouvernement des rois et du temps de leurs guerres incessantes et si souvent malheureuses? ou à l'époque des Juges, où chacun faisait ce que bon lui semblait¹? ou même du temps de Moïse, où le peuple prétendait mourir de faim²?

Sur ce dernier point, c'est sans doute par distraction que M. Reuss demande si l'on peut concevoir dans le désert du Sinaï la richesse qu'il attribue aux prêtres. Ces derniers ne pouvaient être riches des dons du peuple, dans ces lieux « où le peuple prétendait mourir de faim, » puisqu'on ne pouvait leur offrir ni les prémices, ni les dîmes de biens qu'on ne possédait pas encore, tant qu'on n'avait pas conquis la Terre Promise. M. Reuss suppose les prêtres regorgeant de richesses pour en conclure qu'ils ne les ont jamais eues. — Mais, s'ils ne les ont jamais eues, c'est parce que sa supposition est fautive. — « Conçoit-on cette richesse des prêtres du temps de Moïse? » — Non, parce que les Israélites ne récoltant rien n'avaient rien à donner. — « Conçoit-on cette richesse des prêtres à l'époque des Juges, où chacun faisait ce que bon lui semblait? » — Pas davantage,

¹ « Jug., xxi, 25. »

² Ed. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 170-171. M. Renan n'a pas manqué de s'approprier l'argument de M. Reuss, et il le résume en disant : « Loin d'être les déshérités, les lévites, en supposant un tel arrangement, eussent été les plus riches des Israélites. » *Les origines de la Bible*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1886, p. 808.

et, entre autres raisons, parce que chacun faisait ce que bon lui semblait, que beaucoup étaient idolâtres et se mettaient par conséquent peu en peine de payer aux Lévites les redevances qui leur étaient dues. — « Conçoit-on cette richesse des prêtres sous le gouvernement des rois et du temps de leurs guerres incessantes et si souvent malheureuses? » — Non, on ne la conçoit pas, et aussi personne ne l'a jamais conçue, à l'exception de M. Reuss, qui tire des textes de fausses conséquences et combat ainsi des ennemis imaginaires. Ses évaluations sont inexactes, ses calculs pèchent par leur point de départ. Il attribue à chaque Israélite une rente de mille francs; or un peuple sans commerce et sans industrie, vivant du fruit de ses travaux agricoles et pastoraux dans une terre difficile à cultiver, ne gagnait guère que ce qu'il lui fallait pour se nourrir et se vêtir; on ne peut donc apprécier à mille francs la rente de chaque individu. Du reste, quoi qu'il en soit, les Lévites n'avaient aucun moyen de forcer les membres des autres tribus à leur payer la dîme; aucun officier public n'était chargé du recouvrement; personne n'avait en main le pouvoir et l'autorité nécessaires pour contraindre les récalcitrants à remplir leur devoir; or on sait comment se paient les impôts, quand on ne peut les exiger que par persuasion; les uns par mauvaise volonté, les autres par simple négligence ne donnaient rien ou donnaient peu et le plus tard possible¹. Quand les rois

¹ Cf. II Par., xxxi, 4-6. Voir *ibid.*, x, 10. — Tant que la dîme a existé, il y a eu des difficultés pour la faire payer. Louis le Dé-

CHAPITRE I^{er}.

DE LA FORME DU RÉCIT DE LA CRÉATION.

ARTICLE I^{er}.ANTIQUITÉ DU RÉCIT DE LA CRÉATION D'APRÈS L'ÉTUDE
PHILOGIQUE DU TEXTE.

M. Wellhausen prétend prouver par la philologie l'origine récente du récit de la création. Selon lui, il n'a pu être rédigé qu'après la captivité de Babylone, parce que c'est alors seulement que plusieurs des expressions qu'on y rencontre sont devenues usuelles. — 1° Le premier mot de la Genèse, *beré'sit*, était inconnu des anciens Hébreux, dans le sens de « commencement du temps. » Ils disaient *bar'isónáh*, *battehilláh*, non *beré'sit*¹. — Assertion fautive. Quoique les nouveaux critiques nient l'authenticité de beaucoup de passages antérieurs à la captivité où le mot *ré'sit* se lit dans le sens de « commencement du temps², » ils n'osent pas nier l'antiquité d'autres passages où l'on rencontre le mot contesté³.

¹ *Prolegomena*, p. 411.

² Deut., XI, 12; Is., XLVI, 10; Job, VIII, 7; XLII, 12.

³ Prov., XVII, 14; Osée, IX, 10; Mich., I, 13, etc.

2° D'après M. Wellhausen, le mot *bárd'*, exprimant l'action de « créer *ex nihilo*, » suppose une culture philosophique trop avancée pour pouvoir être antérieur à la captivité de Babylone. — Des raisons de ce genre ne prouvent rien contre les faits. La preuve que *bárd'* était usité dans ce sens avant la fin de la royauté, c'est qu'on le lit dans des Psaumes anciens et dans les Prophètes¹.

3° M. Wellhausen cite aussi comme expressions récentes dans le récit de la création, *tóhú vábóhú*²; *hibdíl*³, « séparer; » *raqí'a*⁴, « firmament; » *yammím*⁵, « la grande mer; » *mín*⁶, « espèce; » *demát*⁷, « ressemblance; » *zákár* et *neqébáh*⁸, « mâle et femelle; » *hayyah há-róméset*⁹, « bête rampante. » Toutes ces affirmations sont fausses; nous trouvons au contraire dans le premier chapitre de la Genèse des mots qui en prouvent la très haute antiquité. Qu'il suffise de citer pour exemple le mot *tehóm*¹⁰, désignant la mer comme en assyrien, signification dont la langue hébraïque perdit plus tard le souvenir, de même que, dans les chapitres suivants, les

¹ Ps., LI, 12; LXXXIX, 13, 48; CIV, 30, texte hébreu; Is., IV, 5; Amos, IV, 13. Voir aussi Deut., IV, 32.

² Gen., I, 2. — Les mots *tóhú vábóhú* expriment l'état de chaos, de désordre et de confusion dans lequel étaient les éléments de la matière avant l'organisation du monde par le Créateur.

³ Gen., I, 4, 6, 7.

⁴ Gen., I, 6, 7, 8, 16, 17, 20.

⁵ Gen., I, 10, 23.

⁶ Gen., I, 11, 12, 21, 24, 25.

⁷ Gen., I, 26, 27.

⁸ Gen., I, 27.

⁹ Gen., I, 21.

¹⁰ Gen., I, 2.

noms d'Abel¹ et de Caïn², signifiant « fils. » La signification de ces mots s'était tellement perdue que ce n'est que par le déchiffrement des inscriptions cunéiformes, dans ces dernières années, qu'on a pu en découvrir le véritable sens³.

¹ Gen., iv, 2 et suiv. — Le mot *hablu*, *habal*, « fils, » se lit souvent dans les textes assyro-chaldéens, soit isolé et employé comme substantif commun, soit comme élément composant des noms propres, tels que *Assur-bani-habal*, « (le dieu) Assur a formé un fils, » *Nabu-habal-usur*, « que (le dieu) Nébo protège le fils, » etc. Ces deux noms nous ont été conservés par les Grecs sous les formes plus ou moins altérées de Sardanapale et de Nabopolassar.

² Gen., iv, 1, 2, 3, etc.

³ On peut voir les preuves dans la *Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. 1, p. 190, 191, 203, 240-241.

ARTICLE II.

CARACTÈRE DU RÉCIT DE LA CRÉATION.

Le premier chapitre de la Genèse est écrit sous forme de narration et en prose. On l'a appelé un « hymne, » mais cette expression est inexacte, si on l'emploie dans le sens strict, c'est-à-dire comme désignant une espèce de poème lyrique. Il n'existe dans la Bible hébraïque aucun chant en prose. Or le récit de la création n'est pas écrit en vers; on n'y trouve ni la mesure du vers ni le parallélisme, c'est-à-dire ce trait caractéristique de la poésie hébraïque qui consiste essentiellement à répéter deux fois la même pensée en termes différents¹. On a voulu voir, il est vrai, une sorte de refrain, indiquant un poème, dans les formules systématiquement répétées : « Et Dieu vit que c'était bon; » « Et il fut soir et il fut matin, jour premier ou second. » Mais cette répétition n'est pas un refrain proprement dit; elle n'a point pour but de marquer la fin d'une strophe; elle est simplement destinée à soulager la mémoire et à aider à retenir plus facilement le récit, de même que les locutions

¹ Tout au plus peut-on voir un cas de parallélisme dans un seul verset, i, 27, où la répétition peut s'expliquer d'ailleurs par l'intention qu'a eue l'auteur sacré de faire mieux ressortir l'idée qu'il exprimait. — Sur le parallélisme et les caractères propres de la poésie hébraïque, voir *Manuel biblique*, 7^e édit., t. II, n^{os} 585-606, p. 189-211.

analogues dans les tables généalogiques : « Et un tel vécut tant d'années, et il engendra des fils et des filles, et ses jours furent de tant d'années et il mourut¹. » Avant l'invention de l'écriture ou même lorsque l'usage en était encore très rare, la nécessité de conserver par cœur le souvenir des événements, obligeait de se servir, pour les fixer, de procédés mnémotechniques, et en particulier de tournures identiques². Le peuple nous offre encore aujourd'hui un exemple frappant de ces usages primitifs. Les histoires et les contes populaires qui se transmettent de bouche en bouche sont pour ainsi dire tous fondus dans un même moule³. La cosmogonie remontant à l'origine même de l'homme, il n'est pas étonnant qu'elle soit rédigée sous une forme facile à conserver.

Cependant la cosmogonie mosaïque, quoiqu'elle ne soit pas un poème proprement dit, est écrite en une langue pleine d'images ou, si l'on veut, poétique. Les métaphores y abondent et le récit gagne ainsi en beauté ce qu'il perd en précision. Au commencement des temps, le langage n'avait pu encore accumuler ce trésor d'idées générales et de mots abstraits qui font de nos langues modernes des instruments si propres à l'expression des idées philosophiques et scientifiques; on ne parlait alors

¹ Gen., v, xl.

² Voir un exemple de ces répétitions dans le *Roman égyptien des deux frères*, reproduit presque intégralement dans la *Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 43-55.

³ Voir E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, 2 in-8^o, Paris, 1887.

qu'en figures; le monde invisible ne se présentait aux yeux de l'esprit que sous des formes et des couleurs empruntées au monde visible, et l'imagination voyait sous la figure des choses sensibles les idées des choses qui ne tombent pas sous les sens. Des noms d'objets matériels étaient ainsi choisis pour rendre des conceptions immatérielles. Une telle manière de parler était peu scientifique, mais elle était populaire et à la portée de tout le monde. La Bible et, en particulier, le commencement de la Genèse, est écrit dans cette langue imagée.

De ce qui précède, il faut conclure qu'on ne doit pas chercher dans la cosmogonie mosaïque un exposé scientifique de l'origine du monde, rédigé avec l'exactitude technique des savants modernes, dans une langue sévère, n'usant que de mots précis et d'une signification rigoureusement déterminée. On y rencontre au contraire des termes et des locutions métaphoriques, par conséquent un peu vagues; des anthropomorphismes, qui nous représentent Dieu parlant et agissant comme un homme, etc. La tâche de l'exégète consiste donc à démêler les expressions propres et les expressions figurées, à discerner le sens exact des unes et des autres. La règle que l'on doit suivre dans l'interprétation du texte sacré, c'est de le prendre dans le sens propre, toutes les fois qu'on n'a aucun motif sérieux de s'en écarter. Si un passage, ainsi entendu, s'accorde avec le contexte, est conforme aux données de la raison ou à l'analogie de la révélation, ne contredit point le témoignage de l'histoire ou les résultats certains de la science,

il n'y a aucun doute sur sa véritable signification. Mais si une ou plusieurs de ces conditions font défaut, c'est un indice que ce passage doit être interprété dans un sens figuré et alors il faut se servir des lumières que nous offrent la raison, l'histoire ou la science pour en déterminer le véritable sens¹. Ces principes posés, nous allons montrer que le premier chapitre de la Genèse nous enseigne la doctrine que l'Église y a toujours vue, qu'il ne contient aucune erreur, et que les objections scientifiques soulevées contre lui n'ont point de fondement.

¹ Voir *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^o 272, p. 427; *Mélanges bibliques*, 2^e édit., p. 112-114.

CHAPITRE II.

DE L'INTERPRÉTATION DU PREMIER CHAPITRE DE LA GENÈSE.

ARTICLE 1^{er}.

ENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE RÉCIT DE LA CRÉATION.

D'après les Pères et les Docteurs, le Saint-Esprit nous enseigne dans le récit de la création du monde plusieurs vérités fort importantes, et notamment l'existence d'un Dieu unique et tout-puissant, contrairement aux croyances polythéistes des contemporains de Moïse. Moïse n'établit pas, à la vérité, comme le ferait un philosophe moderne, sous forme de proposition théorique, que Dieu existe, qu'il est unique et tout-puissant. Rien n'est plus étranger au génie oriental que nos procédés occidentaux d'analyse, d'exposition méthodique et abstraite. Mais Moïse affirme la vérité sous forme concrète, comme un fait. Il nous dit que Dieu a agi; il nous apprend par cela même qu'il est, et la manière dont Dieu agit nous révèle quelle est sa nature.

L'acte divin, c'est l'acte de la création. « Au commencement Dieu a créé le ciel et la terre. » Il résulte de là : 1^o que le monde n'est pas éternel, puisqu'on nous marque ici son commencement; 2^o que Dieu existe avant

il n'y a aucun doute sur sa véritable signification. Mais si une ou plusieurs de ces conditions font défaut, c'est un indice que ce passage doit être interprété dans un sens figuré et alors il faut se servir des lumières que nous offrent la raison, l'histoire ou la science pour en déterminer le véritable sens¹. Ces principes posés, nous allons montrer que le premier chapitre de la Genèse nous enseigne la doctrine que l'Église y a toujours vue, qu'il ne contient aucune erreur, et que les objections scientifiques soulevées contre lui n'ont point de fondement.

¹ Voir *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^o 272, p. 427; *Mélanges bibliques*, 2^e édit., p. 112-114.

CHAPITRE II.

DE L'INTERPRÉTATION DU PREMIER CHAPITRE DE LA GENÈSE.

ARTICLE 1^{er}.

ENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE RÉCIT DE LA CRÉATION.

D'après les Pères et les Docteurs, le Saint-Esprit nous enseigne dans le récit de la création du monde plusieurs vérités fort importantes, et notamment l'existence d'un Dieu unique et tout-puissant, contrairement aux croyances polythéistes des contemporains de Moïse. Moïse n'établit pas, à la vérité, comme le ferait un philosophe moderne, sous forme de proposition théorique, que Dieu existe, qu'il est unique et tout-puissant. Rien n'est plus étranger au génie oriental que nos procédés occidentaux d'analyse, d'exposition méthodique et abstraite. Mais Moïse affirme la vérité sous forme concrète, comme un fait. Il nous dit que Dieu a agi; il nous apprend par cela même qu'il est, et la manière dont Dieu agit nous révèle quelle est sa nature.

L'acte divin, c'est l'acte de la création. « Au commencement Dieu a créé le ciel et la terre. » Il résulte de là : 1^o que le monde n'est pas éternel, puisqu'on nous marque ici son commencement; 2^o que Dieu existe avant

le monde et hors du monde, comme l'ouvrier est antérieur à son œuvre et distinct d'elle; que, par conséquent, les créatures ne sont pas une partie de Dieu et ne peuvent être des dieux; 3° que le monde a été tiré du néant ou, en d'autres termes, qu'il n'a pas été formé d'une matière préexistante et qu'il ne provient de Dieu ni par émanation ni par génération. Le sens vrai du verbe ברא, *bârâ'*, employé ici par le texte original, est celui de produire *ex nihilo* ou de rien. L'équivalent du mot *ex nihilo* ne se lit pas dans le Pentateuque hébreu, parce que la langue de Moïse n'avait aucune expression correspondante, mais le sens que la Bible attache au verbe *bârâ'* ne saurait être contesté. Des incrédules contemporains le nient cependant, comme M. Soury, par exemple :

L'exégèse moderne repousse l'interprétation de création *ex nihilo* qu'on donne souvent à ce verbe hébreu (ברא, *bârâ'*). Ce verbe signifie essentiellement tailler, couper, émonder, dans le sens de couper les arbres d'une forêt, etc. Loin d'exclure l'idée d'une matière préexistante, il l'implique. Aussi bien, des passages comme Gen., I, 27 et II, 7, par exemple, montrent que la notion d'une création *ex nihilo* n'a aucun fondement dans le texte hébreu¹.

Rien n'est plus faux que ces assertions. Dans les deux premiers chapitres de la Genèse, on trouve quatre ver-

¹ « Voir *Die Genesis*, für die III^{te} Auflage nach Dr Aug. Knobel neu bearbeitet von Dr A. Dillmann (1875), p. 18. » J. Soury, *Théories naturalistes du monde et de la vie dans l'antiquité*, in-8, Paris, 1881, p. 48-49.

bes différents pour exprimer l'action créatrice de Dieu : 1° *bârâ'*, créer; 2° *âsâh*, faire; 3° *yâsar*, former; 4° *bânâh*, bâtir. *Bârâ'* est dit de la création de l'univers, I, 1; des grands poissons de mer, *ÿ*. 21, et de l'homme, *ÿ*. 27. Partout ailleurs, Dieu *fait* ses créatures de la substance déjà créée, *ÿÿ*. 7, 16, 25, ou bien il *forme* les bêtes des champs de la terre, II, 19, ou bien enfin il *bâtit* la femme, II, 22¹. Non seulement ici, mais dans presque tous les passages de l'Écriture où l'on rencontre le mot *bârâ'*, il exprime la création *ex nihilo*². Ce mot est réservé à Dieu, c'est lui qui en est toujours le sujet, pour marquer la création du ciel et de la terre³. De plus, Dieu produit la créature par sa seule volonté. Le mode de création dans la Genèse est la parole, c'est-à-dire un acte de volonté :

Dixit et facta sunt;
Ipsè mandavit et creata sunt.

Il a dit et (tout) a été fait;
Il a commandé et (tout) a été créé⁴.

¹ Cf. Is., XLIII, 7. Dans ce seul verset, Isaïe emploie les trois premiers mots.

² J. M. Fuller, *The Students' Commentary on the holy Bible*, 1879, t. I, p. 11.

³ Gen., I, 1; Is., XL, 26; XLV, 8; XL, 28, etc. On peut voir tous les passages réunis dans Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 235-236, et les observations concluantes qu'il fait sur le sens de *créer*, attribué avec raison à *bârâ'*.

⁴ Ps. CLXVIII, 5. — « Jussum creationem præcessit, dictum quidem a Mose humano more, Deo vero convenienter et decore factum. » S. Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I, XII, pars II, t. XLV, col. 999.

Il est impossible de marquer d'une manière plus formelle que les créatures ont été tirées du néant, puisqu'elles n'ont pas d'autre cause et d'autre raison de leur existence que la volonté de Dieu ¹. L'artiste le plus habile ne saurait rien produire par sa seule volonté; il lui faut une matière préexistante et des instruments pour réaliser ses conceptions, mais le créateur n'a qu'à vouloir et tout ce qu'il veut est aussitôt réalisé: « Il ne lui en coûte qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui coûte que de le vouloir ². » Il dit: « Que la lumière soit! » et la lumière fut.

Le premier verset porte: « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. » Il indique la création des éléments de la matière, faite par Dieu au commencement des temps. Le temps, qui n'est que la succession des choses finies, commença avec la création même des choses finies. Ce que Dieu créa en premier lieu, ce furent les éléments mêmes du monde. La langue hébraïque, à défaut d'autres expressions, les désigne sous les noms de *ciel* et de *terre*, comprenant l'ensemble des choses

¹ « Cum in omni operatione tria sint principalia, qui facit, et quod fit, et ex quo fit, tria nomina sunt edenda in legitima operis enarratione: persona factoris, species facti, forma materiae. Si materia non edetur, ubi et opera et operator edentur, apparet ex nihilo eum operatum... Eo ipso dum non ostenditur ex aliquo factum, manifestatur ex nihilo factum. » Tertullien, *Adv. Hermogenem*, xx-xxi, t. II, col. 215-216.

² Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, n^o part., ch. I: « Fabricam fecit, non malleo sed præcepto, dit S. Pierre Chrysologue; ... elementorum membra non ingenio, sed jussione compegit; ... massam sæculi auctoritate, non carbone conflavit. » *Serm.*, XLVIII, t. LII, col. 334-335.

créées ¹. Ce premier verset n'est donc pas un résumé de tout le chapitre, comme quelques-uns l'ont pensé, c'est l'affirmation de l'acte divin produisant la création primitive.

Après que Dieu eut créé les éléments de la matière, il les organisa. Moïse nous dit que Dieu fit cette organisation en six temps, qu'il appelle jours. La création des éléments est en dehors de ces six jours. La nature même de ces jours est le sujet de nombreuses controverses et d'interminables objections pour la solution desquelles on a imaginé des systèmes divers qu'il nous faut maintenant exposer.

¹ Voir S. Augustin, *De Gen. lib. imperfect.*, III, 9, 10, t. XXXIV, col. 223-224.

ARTICLE II.

DES JOURS GÉNÉSIAQUES.

I.
Exposé des divers systèmes d'interprétation
des jours génésiaques.

Il existe quatre explications principales des jours de la Genèse. La première est l'explication *littérale*. Elle consiste à prendre tous les mots du texte sacré au pied de la lettre et à admettre, par conséquent, que l'univers a été créé en six jours de 24 heures, composés chacun d'un soir et d'un matin, d'une nuit et d'un jour¹.

Le second système est celui de l'explication *idéale*, appelée aussi *allégorique* ou *mystique*. Il consiste à admettre avec saint Augustin que Dieu a tout créé simultanément, en un seul instant, et que la distinction des œuvres de la création, dans le récit de Moïse, n'a point d'autre but que de mettre plus aisément la cosmogonie à la portée de notre intelligence, en nous la présentant, non pas d'un seul coup, mais dans des tableaux successifs. Dieu n'a donc pas mis six jours à produire l'uni-

¹ Cette opinion est celle de Bosizio, Eirich, Glaire, Veith (de Vienne, juif converti), Keil, *Genesis*, 1866, p. 15.

vers, il l'a tiré de rien en un seul instant, par un acte de sa volonté; seulement l'exposition en est distribuée en six jours, d'une manière figurative, pour classer ainsi les principales œuvres divines.

Les modernes qui adoptent l'explication idéale de saint Augustin la modifient de la manière suivante : Moïse ne décrit pas la création objectivement, mais subjectivement; il ne raconte pas ce qui s'est passé en effet, extérieurement, dans la production de l'univers, mais ce qui s'est passé en lui-même, intérieurement, quand Dieu lui a manifesté ses œuvres dans une série de visions. La distinction des jours n'est pas autre chose que la distinction des visions. Dieu, pour faire connaître à son prophète son pouvoir créateur, lui fit voir en six visions, qui purent avoir lieu en six jours différents, les six tableaux que l'auteur sacré nous a dépeints dans le premier chapitre de la Genèse¹. Un savant français contemporain, M. Faye, se rattache à ce système, et expose ainsi ses idées :

Moïse a eu recours à cette belle allégorie de l'Ouvrier divin qui, après avoir mis six jours à parfaire sa tâche, se

¹ Cf. Henri Martin (de Rennes), dans les *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1882, p. 292. Michelis, l'un des fondateurs de la revue catholique *Natur und Offenbarung* à Münster, 1855, admet six visions montrées à Moïse en six tableaux et reproduites par lui dans un ordre idéal. Kurtz, *Bibel und Astronomie*, Berlin, 1849, p. 41, avait supposé de même six visions prophétiques appelées jours. Moïse nous a raconté, non comment le monde avait été créé, mais comment cette révélation lui avait été faite. Kurtz est un idéaliste restitutionniste. J.-B. Baltzer, catholique de Breslau, *Biblische Schöpfungsgeschichte*, Leipzig, 1867, croit que Moïse n'a pas entendu

repose le septième jour. Quant aux détails (de la cosmogonie biblique), ils sont tous puisés de la manière la plus simple et la plus naturelle dans les notions courantes de cette lointaine époque où la science naissante se réduisait à la traduction immédiate de nos impressions... La Bible suit l'ordre naturel des choses, procédant du simple au compliqué, pour aboutir à l'homme, le dernier-né, le seul être de la création qui ait reçu un caractère divin ¹.

Le troisième système est celui des *intervalles*; on l'appelle aussi théorie de la *restitution* ou de la *restauration*. Il consiste à supposer qu'un espace de temps indéfini s'est écoulé entre l'acte proprement dit de la création et les six jours décrits par Moïse. Pendant ces six jours, Dieu *restitua* ou rétablit la création. Par le premier acte créateur, la terre fut rendue propre à servir d'habitation aux êtres organisés, longtemps avant le commencement des jours génésiaques. C'est pendant cet *intervalle* et cette période indéfinie que vécurent et moururent les plantes et les animaux qu'on trouve aujourd'hui à l'état fossile dans les couches terrestres. Cette terre avec ses habitants et ses productions fut dé-

suivre l'ordre chronologique, mais un ordre idéal et logique. On peut rattacher à son système celui de M^{rs} Clifford, évêque de Clifton en Angleterre, *Dublin Review*, avril 1883, et de M. B. Schäfer, *Bibel und Wissenschaft*, in-8°, Munster, 1881, malgré de nombreuses différences. Théodore Zollmann (Allemand de New-York), *Bibel und Natur*, 1869, a remporté le prix proposé par une association de protestants orthodoxes à celui qui aurait le mieux résolu la question de l'accord de la Bible avec les sciences; il pense que la Genèse expose le plan qui existait dans l'esprit de Dieu, non la manière dont il l'a réalisé.

¹ H. Faye, *Sur l'origine du monde*, 2^e édit., 1885, p. 12, 20.

truite par une catastrophe à laquelle on peut voir, si l'on veut, une allusion, dans les paroles: « La terre était vide et nue ¹, » c'est-à-dire dans un état de chaos. L'état de chaos indiqué par ce verset ne peut guère s'appliquer à l'œuvre divine, telle qu'elle venait de sortir des mains du Créateur; il présuppose une révolution, ayant amené la destruction préalable d'un ordre de choses antérieur, et doit être considéré comme le point de départ d'une création nouvelle, laquelle nous intéresse plus directement, parce qu'elle devait se terminer par la création de notre premier père ².

Le quatrième système est celui des *jours-époques*, ainsi nommé parce qu'il considère chacun des six jours de la création comme signifiant une époque d'une longueur indéterminée, non une durée de 24 heures. On l'appelle aussi système *concordiste*, parce qu'il admet qu'il y a *concorde* ou accord complet entre la Genèse et les sciences, par opposition aux autres théories, dites *non-concordistes*, qui nient cet accord entre la géologie et le récit mosaïque ³. Les partisans des jours-époques

¹ Gen., 1, 2.

² Westermayer, *Das alte Testament und seine Bedeutung*, Schaffouse, 1860-1861; Wiseman, *Discours sur les rapports entre les sciences et la religion révélée*, prononcés à Rome en 1835 (traduction française dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. xv); J. Hutton, *Theory of the earth*, 1795; Molloy, *Géologie et Révélation*, 1869, traduction française par M. l'abbé Hamard, Paris, 1875; Buckland, *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle* (Migne, *Démonst. évang.*, t. xv, col. 197 et suiv.); Chalmers, etc. On peut rattacher à ce système celui de M. Fabre d'Enviu, qui suppose des créations antérieures à la nôtre. *Les origines de la terre et de l'homme*, Paris, 1873.

³ Il existe aussi des systèmes intermédiaires, parmi lesquels il

entendent donc par les jours génésiaques de longues périodes, pendant lesquelles le monde s'organise progressivement et conformément aux lois physiques données à la matière par le Créateur. En vertu de ces lois, la terre devient peu à peu apte à être le siège de la vie organisée; quand elle est suffisamment préparée, Dieu produit, par son action immédiate, les plantes et les animaux. Ceux-ci se développent alors, naissent et meurent, d'après les lois de leur nature. L'homme apparaît le dernier sur la terre, créé immédiatement par la main de Dieu. La théorie des jours-époques a été exposée pour la première fois par Cuvier en 1821.

faut signaler surtout celui qui mêle à doses plus ou moins grandes le système idéaliste avec le système concordiste, comme l'a fait M. Stara, *Zur Erklärung des Hexaëmeron*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1884, p. 195-201.

II.

Critique des systèmes d'interprétation
des jours génésiaques.

Des quatre systèmes que nous venons de faire connaître sommairement, le premier ne paraît pas soutenable. Quoiqu'on doive conserver ordinairement leur sens propre aux mots de la Sainte Écriture, il est certain qu'il faut les entendre dans un sens figuré et métaphorique, lorsque ces mots, pris dans leur acception propre, exprimeraient une erreur. Or c'est ici le cas, puisque la géologie et la paléontologie établissent d'une manière indubitable que le monde, dans son état actuel, n'a pas été produit en une semaine, mais qu'il s'est écoulé bien des siècles avant que les animaux aujourd'hui vivants et l'homme parussent sur la scène du monde.

Le premier chapitre de la Genèse abonde, comme nous l'avons remarqué, en expressions métaphoriques et en images de toute sorte; il doit par conséquent être expliqué comme tel. Tous les exégètes sans exception, même les partisans de l'explication littérale, sont obligés d'admettre un grand nombre de locutions figurées dans le récit mosaïque. Il n'est personne qui ne convienne que c'est par métaphore que Dieu nous est représenté *proférant des paroles*, voyant que ce qu'il a fait est bien, *appelant* la lumière jour et les ténèbres nuit. Les

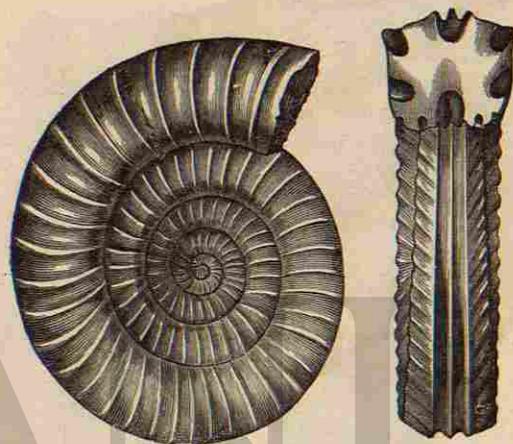
sciences nous montrent que le mot *yôm*, *jour*, est aussi employé dans un sens métaphorique. Il ne désigne pas certainement, avant le quatrième jour, la succession ordinaire du jour et de la nuit, puisque le soleil ne brillait pas encore à l'horizon; il est donc pris alors dans un sens figuré; il l'est aussi dans la dernière partie du récit. Avec nos habitudes de langage, nous pouvons trouver forcé l'emploi du mot jour pour exprimer une époque indéterminée, et néanmoins nous l'employons souvent nous-mêmes d'une manière analogue, quoique nos langues, qui se servent ainsi du mot jour pour marquer une durée indéterminée, soient très riches en expressions de ce genre : durée, époque, période, etc. En hébreu, au contraire, il n'existe que le mot *yôm*, « jour » pour indiquer un temps d'une durée indéterminée, comme celui que nous entendons par les mots époque ou période.

Ce qui prouve que *yôm* désigne ici une époque, c'est que la terre renferme dans son sein des restes de plantes et d'animaux sans nombre et que les couches géologiques sont d'immenses cimetières où les morts se sont entassés par myriades :

The Earth has gathered to her breast again
And yet again, the millions that were born
Of her unnumbered, unremembered tribes.

Or, il n'est possible de conserver à *yôm* le sens de jour de vingt-quatre heures qu'en supposant que Dieu a créé à l'état fossile tous ces débris incalculables de plantes et d'animaux; mais une telle hypothèse ne saurait être acceptée par quiconque a étudié la géologie sur

place¹. Les terrains de sédiment ou de dépôt ont une épaisseur de plusieurs kilomètres². Il faudrait donc admettre que ces couches si épaisses, qui ont l'apparence



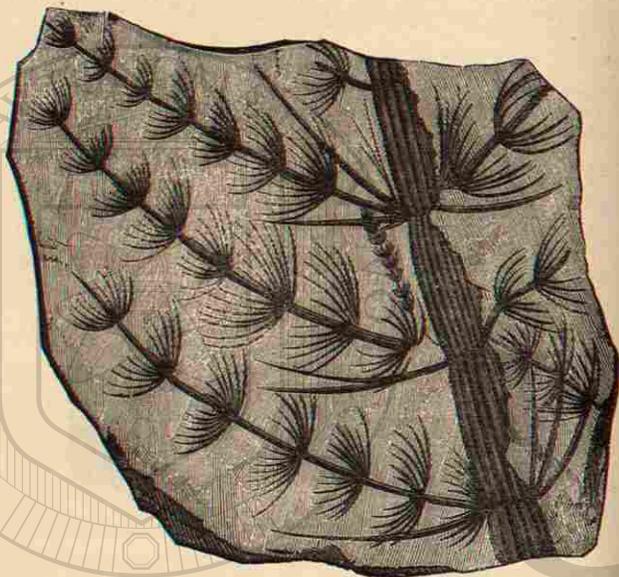
53. *Ammonites bisulcatus*. Vue latérale et vue antérieure.

de dépôts, n'en sont point. Il faudrait admettre aussi que les milliards de végétaux et d'animaux qui y sont enfouis ont été créés morts; que des espèces, des genres

¹ On ne peut supposer que tous ces fossiles ont été déposés dans les couches terrestres depuis la création de l'homme : 1° parce qu'il faudrait alors donner à l'homme une antiquité beaucoup trop grande; 2° parce que dans les plus anciennes couches, il n'y a nulle part aucune trace humaine, ce qui montre que les animaux qui y ont laissé leurs dépouilles ont vécu avant la création de l'homme.

² « En additionnant les épaisseurs de toutes les assises des terrains de sédiment dans les localités où ils sont le plus complets, sinon le plus développés, on arrive à un chiffre de 35,000 à 40,000 mètres. » Contejean, *Éléments de géologie et de paléontologie*, in-8°, Paris, 1874, p. 105. Cf. p. 459.

entiers, comme les trilobites ¹ qui caractérisent les terrains primaires et disparaissent dans les terrains se-



54. — *Asterophyllites equisetiformis*.

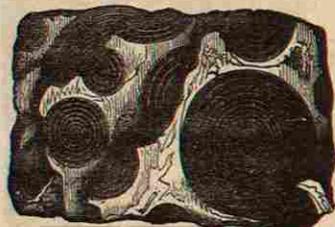
condaires, comme les ammonites ² qui caractérisent les terrains secondaires et n'apparaissent plus dans les ter-

¹ Voir plus loin le trilobite, Figure 60, p. 257.

² Voir, Figure 53, l'*Ammonites bisulcatus*. L'Ammonite, vulgairement *Corne d'Ammon*, est un céphalopode à coquille circulaire enroulée en spirale dans un plan. Ses cloisons sont très nombreuses, à bords découpés, ramifiés ou persillés. Il en existe une multitude d'espèces, de formes très variées, et abondamment répandues dans le groupe jurassique et dans le terrain crétacé. La vue antérieure ou de la tranche de la Figure 53 fait bien voir les deux sillons auxquels cet ammonite doit son nom de *bisulcatus*.

tières, n'ont jamais vécu; que les plantes fossiles de la houille ¹, comme les innombrables coquillages qui forment le terrain crétacé ², comme les nummulites du terrain tertiaire ³, comme les débris de erinoïdes qui forment le calcaire à entroques ⁴, etc., sont de purs *lusus naturæ*.

Pour quel motif [Dieu] aurait-il imprimé dans les couches de houille, comme un sceau attestant leur origine, l'empreinte fausse de racines, de feuilles, de fruits, qui n'auraient jamais appartenu à un végétal? Pour quel motif aurait-il créé l'apparence de fragments de coquilles qui n'auraient jamais été brisées, l'apparence de parties de squelettes qui n'auraient jamais été séparées, l'apparence d'animaux surpris par la mort au moment de la digestion et renfermant encore les restes d'un repas qu'ils n'auraient pas pris ⁵?



55. — Coupe de nummulites dans un calcaire.

¹ Voir, Figure 54, l'*Asterophyllites equisetiformis*, plante fossile du terrain houiller.

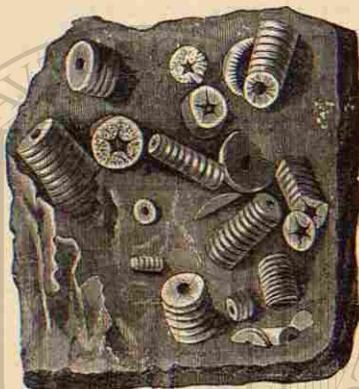
² Voir plus loin, section III, chapitre I, un spécimen des coquillages qui forment la craie.

³ Voir, Figure 55, le calcaire à nummulites.

⁴ Voir, Figure 56, un spécimen de calcaire à entroques. On appelle entroques les articles détachés ou brisés de la tige des erinoïdes. Des bancs fort étendus sont entièrement composés de ces débris.

⁵ « On a encore trouvé dans l'estomac de l'ichthyosaure les écailles des poissons dont il faisait sa nourriture. » Lavand de Lestrade.

Quand on rencontre dans les terrains fossiles, au milieu des traces de gouttes de pluie, les empreintes de pattes d'oiseaux ou d'autres animaux¹, comment peut-on croire



374

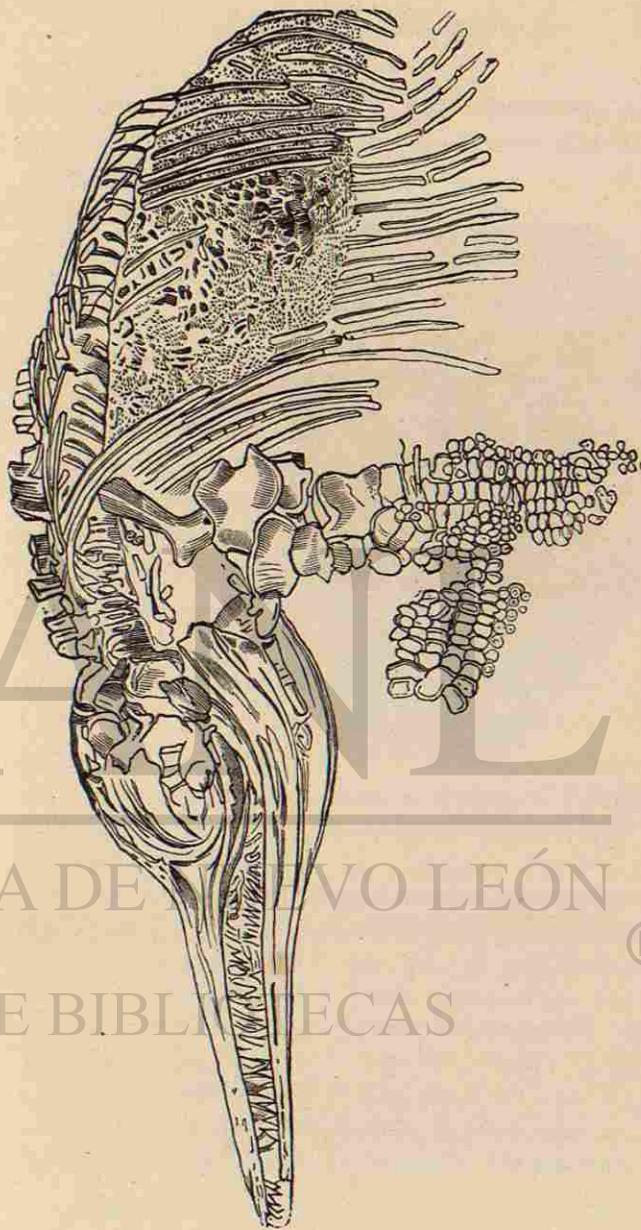
56. — Calcaire à entroques.

que les êtres qui ont laissé ces vestiges n'ont pas marché, n'ont pas vécu? Comment peut-on s'empêcher de reconnaître qu'ils n'ont pas été créés par conséquent à l'état fossile?

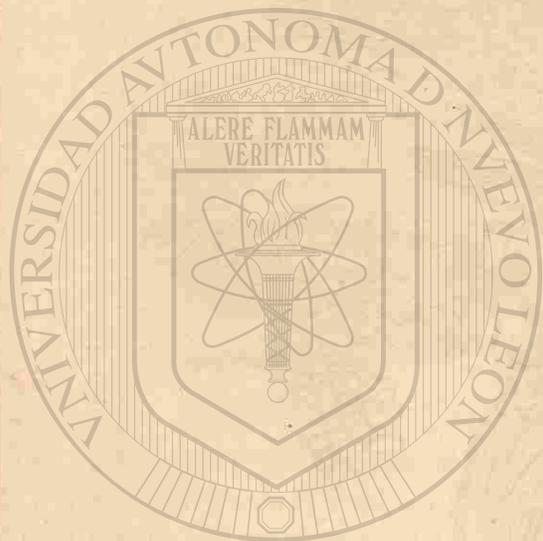
En dehors du premier système, qui est condamné par la science, les trois autres nous semblent pouvoir être soutenus, selon les préférences de chacun. Le système des *intervalles* a le mérite de conserver au mot jour sa signification ordinaire de durée de 24 heures. C'est là ce qui a déterminé plusieurs exégètes à l'accepter. Nous ne le croyons

Accord de la science avec le premier chapitre de la Genèse, in-12, Paris, 1885, p. 25-26. Voir, Figure 57, l'ichthyosaure fossile avec les écailles fossilisées des poissons dont il s'était nourri.

¹ Voir, Figure 58, des traces du *Brontozeugon giganteum* avec des empreintes de gouttes de pluie sur le grès du trias des États-Unis. — On a retrouvé des traces de pas du *Labyrinthodon (Chirotherium)*, voir R. Hoernes, *Elemente der Palaeontologie*, in-8°, Leipzig, 1884, fig. 577 et 578, p. 454; d'oiseaux, etc.; voir S. Kinns, *Moses and Geology*, in-8°, Londres, 1882, fig. 64, p. 274; A. Zittel, *Aus der Urzeit*, fig. 78, p. 272.



57. — Squelette d'ichthyosaure fossile, contenant les écailles et les arêtes de poissons non digérés qui lui avaient servi de nourriture. Par l'aplatissement, l'estomac de l'animal a été un peu amplifié.



pas cependant fondé en raison, parce que le texte n'indique point la catastrophe supposée par cette explication entre la création de la matière première et celle du monde actuel; il n'a aucune base scientifique et les résultats des recherches paléontologiques démontrent que le monde actuel n'a pas été créé en six jours, mais s'est développé lentement et longuement.



[La théorie de la restitution] suppose des cataclysmes, qui, à diverses époques, et spécialement avant

la création décrite dans la Genèse, auraient anéanti toute vie sur la terre et établi une ligne de démarcation tranchée entre les êtres précédemment créés et ceux qui sont venus postérieurement habiter la terre. Or, l'étude plus attentive des terrains et des fossiles qu'ils renferment montre que ces bouleversements, que l'on croyait pouvoir admettre autrefois, n'ont point existé; qu'entre la flore et la faune d'une période géologique et la flore et la faune de la période suivante, il n'y a point eu de solution de continuité. Les espèces d'une

époque empiètent sur l'époque suivante et réciproquement. Parmi les mollusques qui vivent actuellement dans nos mers, et même parmi les mammifères contemporains de l'homme, il en est plusieurs qui ont vécu bien des siècles, et peut-être même bien des milliers d'années, avant son apparition sur la terre. On ne peut donc pas supposer que ces animaux n'ont été créés que quelques jours avant la création de l'homme¹.

Quant à la théorie idéale, elle plaît à beaucoup d'esprits, parce qu'elle coupe court à toute difficulté dans la conciliation du récit mosaïque avec les données de la science. Dès lors que Moïse ne décrit pas réellement de quelle manière l'univers a été organisé et s'est développé, mais nous trace seulement un tableau imaginaire, il n'y a plus ni contradictions ni rapprochements possibles entre sa description poétique et les données scientifiques des géologues. — Ce système paraît forcé et il nous semble pousser bien loin l'explication figurée de l'Écriture. Cependant, comme il n'est pas démontré qu'il soit faux, il est permis assurément à ceux qui le jugent le meilleur de l'embrasser à leur gré.

Pour nous, nous adoptons la théorie des jours-époques, qui continue à regarder le chapitre 1^{er} de la Genèse comme historique, mais en l'entendant de la manière suivante, et en prenant bien garde de ne pas exagérer les rapports concordistes entre la cosmogonie biblique et la géologie².

¹ Lavaud de Lestrade, *Accord de la science*, p. 30-31.

² Les six jours de la création, en particulier, n'impliquent pas

Il y a eu un développement, une progression ascendante dans l'œuvre divine. Le Créateur a d'abord produit les éléments de la matière, comme il est dit au premier verset; les éléments ont ensuite, par leurs combinaisons diverses, formé les matières inorganiques et minérales; puis ont apparu successivement les plantes et les animaux, et enfin l'homme.

La Genèse, n'étant pas un traité scientifique, n'esquisse qu'à grands traits la cosmogonie; elle n'entre pas dans les détails¹; par conséquent toutes les tentatives qui ont pour but de faire concorder les points particuliers des découvertes géologiques avec le récit sacré sont purement conjecturales. Les sciences naturelles constatent, dans la production des êtres, la même gradation ascendante que la Genèse; cela nous suffit pour affirmer qu'il y a accord entre elles, comme l'a fait un savant d'une compétence reconnue et d'une grande sagesse, M. Barrande :

En ce qui concerne la création des êtres organisés, tout le récit de la Genèse se réduit à établir trois grands faits, sur

qu'il y ait eu, numériquement, six époques géologiques : « Dieu ne nous révèle la division de la création en sept époques qu'à cause de l'analogie qu'il a voulu établir entre la semaine divine de la création et la semaine d'ici-bas... L'essentiel, c'est que le nombre septenaire soit conservé. Il faut bien admettre que le septième jour de la création n'est pas un jour comme les nôtres... Le point important dans cette question, c'est la notion de la semaine et non celle de jour. » H. Reusch, *La Bible et la nature*, trad. Hertel, 1867, p. 153-154.

¹ « Si aliquid Genesis tacuit Deum fecisse, quod tamen Deum fecisse nec sana fides, nec certus ambigit intellectus, cur, etc. » S. Augustin, *Conf.*, II, 22, t. XXXII, col. 838.

lesquels il est en parfaite harmonie avec les connaissances acquises jusqu'à ce jour par la science géologique. Ces faits peuvent être formulés ainsi qu'il suit : 1° La vie végétale a précédé la vie animale, aussi bien dans les mers que sur la terre; 2° La vie animale a été d'abord représentée par les animaux vivant dans la mer et par les oiseaux; 3° Par conséquent, la vie animale a été développée postérieurement sur la terre, et l'homme n'a apparu qu'après tous les êtres créés.



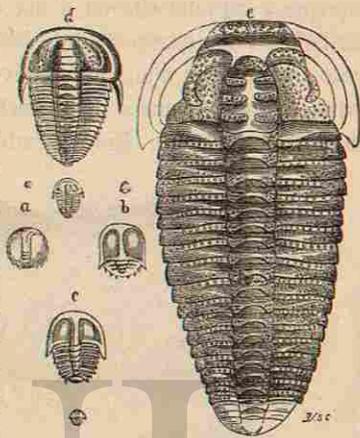
59. — *Oldhamia radiata* (Fucioïde).

I... On sait que les végétaux marins, connus sous le nom de Fucioïdes (Fig. 59), ont précédé l'apparition de la faune la plus ancienne, nommée faune primordiale... C'est dans les schistes placés au-dessus [des] grès à fucioïdes, et par conséquent postérieurs à ceux-ci, qu'on rencontre les premières traces des animaux constituant la faune primordiale, principalement représentés par des crustacés

de la famille des trilobites¹. En ce qui touche les plantes terrestres, il n'en existe aucune trace dans les roches du système silurien, si ce n'est en Angleterre, dans les couches

¹ Voir, Figure 60, une espèce de trilobite, la *sao hirsuta*, à différents états de développement, — *a, b, c, d*, représentent les formes successives de ce trilobite à ses divers états de croissance; *e* est l'animal adulte. — Le nom des *trilobites*, inventé par M. Al. Brongniart, vient de ce que leur corps, qui est ordinairement ovale et plus ou moins allongé, est généralement divisé en trois lobes par deux sillons longitudinaux. Ils appartiennent à l'ordre des crustacés et se sont principalement développés dans le système silurien; ils n'ont plus de représentants dans les terrains après l'époque carbonifère (A. Leymerie, *Éléments de géologie*, 3^e édit., 1878, p. 597).

dites *tilestone*, qui avoisinent sa limite supérieure... D'après les faits que nous venons d'indiquer, les plus anciennes plantes terrestres remontent à l'époque où le terrain silurien achevait de se déposer. Or les seuls animaux vertébrés connus à cette époque consistaient dans quelques espèces de poissons, encore très rares. On n'a découvert aucune trace d'animaux terrestres quelconques remontant à cette période. Le plus ancien de tous les animaux qui aient respiré l'air et dont les traces aient été connues jusqu'à ce jour, a

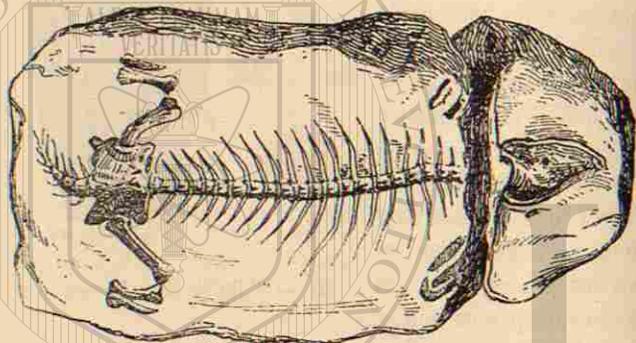


60. — Trilobite (*Sao hirsuta*).

été trouvé dans la partie supérieure du vieux grès rouge ou terrain dévonien d'Écosse, c'est-à-dire au-dessus de l'horizon qui est assigné aux plantes dévoniennes dont nous venons de parler. C'est un petit reptile dont la longueur n'atteint pas dix centimètres. Il est connu sous le nom de *Telerpeton elginense* (Fig. 61). Les faits constatés jusqu'à ce moment s'accordent donc à démontrer que la végétation a précédé l'apparition des animaux, aussi bien sur la terre que dans la mer. Sur ce point, la Genèse est donc en parfait accord avec les découvertes de la science.

Il faut aussi considérer que la gradation établie par Moïse dans la création du règne végétal s'accorde bien avec les faits observés par la science, qui reconnaît que les plantes offrant l'organisation la plus élevée ont apparu beaucoup plus tard que les types inférieurs du règne végétal. Moïse,

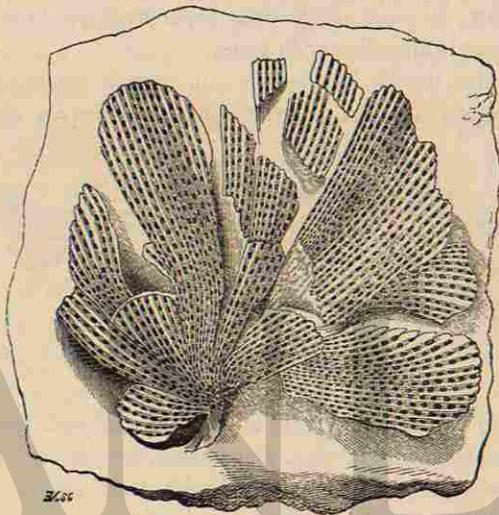
après avoir énuméré les trois degrés principaux dans l'organisation végétale, ne s'est pas occupé de fixer exactement l'époque à laquelle chacun d'eux a fait son apparition, soit par l'effet d'une transformation lente de types primitivement créés, et en vertu d'une loi de développement qui leur était imposée, soit par une action directe et répétée du Créateur. En d'autres termes, Moïse semble avoir voulu seulement

61. — *Telerpeton elginense*.

établir l'ordre relatif des époques auxquelles il a plu à Dieu de créer les prototypes des classes d'êtres qui se sont déjà succédé, et qui se succèdent encore dans la série des temps. Il a fait abstraction de l'histoire du développement de ces êtres dont il énumère cependant les principales formes successives.

II. La vie animale a été d'abord représentée par les animaux qui vivent dans la mer et par les oiseaux. En ce qui touche les animaux de mer, le fait de leur existence avant celle des animaux terrestres ressort incontestablement de toutes les observations géologiques faites jusqu'à ce jour... La faune primordiale, sur tout le globe exploré, se compose

presque uniquement d'animaux articulés de la classe des crustacés, constituant la famille des trilobites¹. Les mollusques y sont à peine représentés par quelques types inférieurs de la classe des brachiopodes². La faune seconde s'enrichit

62. — *Fenestella tenuiceps*. Grandeur naturelle.

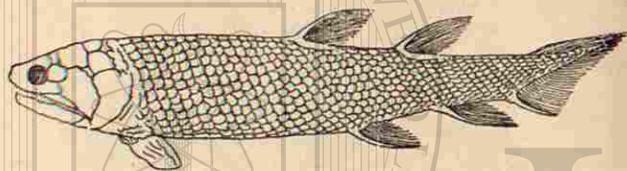
principalement par l'apparition d'un grand nombre de types de mollusques, représentant à peu près toutes les classes de cet embranchement. La faune troisième montre le développement encore plus considérable des mollusques, et se distingue des deux faunes précédentes par l'apparition de quel-

¹ Voir plus haut, Figure 60, p. 257.

² Voir Figure 62, une espèce de brachiopode, la *Fenestella tenuiceps*. Le test, finement réticulé, a la forme d'une coupe portée par un pédoncule.

ques rares poissons, qui sont les premiers représentants de l'embranchement des vertébrés sur le globe. Dans les faunes dévoniennes, les poissons prennent à leur tour un grand et rapide développement, en harmonie avec celui des mollusques (Voir Figure 63)... D'après ces considérations,... il est évident que la vie animale dans les mers a été bien antérieure à la vie animale sur la terre.

En ce qui touche les oiseaux, on conçoit naturellement que certains genres ont dû exister dans les époques les plus



63. — *Osteolepis*, poisson ganoïde dévonien.

anciennes, parce qu'ils vivent de poissons, de mollusques et autres animaux de la mer. Cependant, les traces les plus anciennes que l'on en connaît aujourd'hui ne remontent pas au-delà de l'époque triasique...

Après avoir exactement fixé le point d'origine relatif des animaux marins et des oiseaux, Moïse énumère d'une manière remarquable les principaux types des animaux qui ont peuplé les mers, à partir de ceux qui sont rampants, c'est-à-dire des mollusques, jusqu'aux poissons et aux grands cétacés. L'ordre suivi dans cette énumération correspond parfaitement à celui qu'on observe dans la série des formations géologiques. Mais après ces indications générales, bien suffisantes dans un livre qui n'est point un traité scientifique, Moïse ne se préoccupe pas de déterminer l'époque précise où chacune des classes animales a fait son apparition particulière dans les mers...

III. Dès qu'il est prouvé que la vie animale a été d'abord représentée par les animaux vivant dans la mer et par les oiseaux, il s'ensuit nécessairement que les animaux qui habitent la surface de la terre remontent à une origine moins ancienne. Mais il faut bien remarquer qu'après avoir fixé cette époque relative de leur apparition, Moïse n'a pas cherché à nous instruire sur les diverses époques où les types de la vie animale sur la terre ont fait leur apparition particulière. Il paraît bien certain qu'ils n'ont pas été créés tous à la fois, mais successivement, comme les animaux de la mer dont nous avons parlé. Chacun des types anciens a disparu après une existence plus ou moins longue, pour faire place à des types nouveaux.

Ainsi, en somme, l'historien sacré paraît s'être proposé principalement pour but de fixer l'époque relative de l'apparition des plantes, des animaux marins et des animaux terrestres, sans entrer dans le détail historique relatif au développement subséquent ni du règne végétal ni du règne animal. Ce développement a eu lieu dans la suite des temps, soit par une action nouvelle et répétée du Créateur lui-même, soit par l'effet des lois originaires établies par lui dans la nature et qu'il n'a pas jugé à propos de nous révéler.

En étudiant à ce point de vue l'histoire de la création du règne végétal et du règne animal donnée par Moïse, on reconnaît qu'elle est en parfaite harmonie avec celle que la géologie a déduite de l'observation des faits, c'est-à-dire de l'étude stratigraphique des roches sédimentaires et des restes organiques, soit végétaux, soit animaux, qu'elles renferment¹.

¹ Note géologique de M. Barrande, publiée en appendice par M. A. Nicolas, *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, 26^e édit., revue pour la partie géologique, 1885, t. 1, p. 451-458. Cf. p. 346-348.

Le système concordiste établit donc l'accord de la Genèse avec la science. Observons toutefois qu'il résulte de ce qui précède, que les *jours* mosaïques sont métaphoriques, non seulement quant à leur signification, mais aussi quant à leur nombre. Le chiffre six dans la Genèse ne doit pas être pris dans un sens rigoureux et absolu ; il ne signifie pas qu'on ne compte que six époques dans la série des productions du Créateur ; il faut l'entendre en ce sens qu'il y a eu plusieurs périodes successives de développement. Ce nombre n'a été choisi qu'afin que la semaine divine correspondît à la semaine humaine, dans laquelle six jours sont donnés au travail et le septième, le sabbat, est consacré au repos. Observons de plus que la cosmogonie mosaïque ne relève que les traits principaux dans l'œuvre de la création. Les détails qui ont moins d'importance aux yeux du commun des hommes sont négligés :

De là trois sortes de suppressions : 1^o Les objets peu frappants (mollusques, plantes marines) sont omis ou englobés dans les affirmations générales. 2^o De même le faible commencement, quant au nombre ou quant à l'importance des objets, d'une œuvre qui a son plein épanouissement à l'un des jours suivants. Ainsi, à cause de leur importance secondaire par rapport aux grands reptiles aquatiques, les poissons proprement dits sont passés sous silence aux troisième et quatrième jours, où ils abondèrent, et nommés seulement dans une récapitulation générale qui vise le cinquième jour, époque de la grande création de la vie marine. 3^o Est également tue la continuation ou la répétition d'une œuvre déjà mentionnée sous un jour, par exemple, la continuation de

l'émergence des continents, la substitution d'une espèce à une autre dans la même grande catégorie générale d'êtres vivants : ainsi, bien que la création des espèces actuelles n'ait pas eu lieu avant le sixième jour, on a pu cependant placer la création des plantes au troisième et celle des animaux marins au cinquième ¹.

La création des plantes au troisième jour donne lieu à une objection particulière, le soleil n'ayant été créé que le quatrième jour. Comment, dit-on, le règne végétal a-t-il pu paraître sur la terre avant la création du soleil, puisque les végétaux ne peuvent se passer de sa lumière et de sa chaleur ? La plupart des concordistes ont répondu à cette difficulté que le soleil n'avait pas été créé dans le sens strict du mot au quatrième jour ; il avait été créé au commencement comme tous les éléments de la matière, mais ce ne fut qu'au quatrième jour génésiaque que cet astre commença à illuminer directement la terre de ses rayons. En attendant, sa lumière diffuse agissait sur notre planète et contribuait à y produire une végétation d'un caractère particulier.

La végétation terrestre durant la première phase de son développement atteste que le soleil n'exerçait encore aucune influence caractéristique. Il n'y avait ni fleurs d'aucune espèce, ni feuilles tombant en hiver, ni arbres à tissu serré et à anneaux concentriques, ni variété de flores pour des latitudes différentes. Donc, en expliquant l'absence des effets

¹ A. Raingeard, *Notions de géologie*, nouv. édit., in-8°, Rodez, 1866, p. 264. Cf. Lavaud de Lestrade, *Accord de la science avec le premier chapitre de la Genèse*, p. 53.

par l'absence des causes, il n'y avait alors ni saisons ni climats différents; le soleil ne pouvait être ce qu'il est maintenant, puisque sa chaleur et sa lumière étaient sans action appréciable. La végétation molle, pulpeuse et uniforme sur tous les points du globe, venait tout entière d'un sol chaud et humide et d'un air imprégné d'acide carbonique; le soleil n'y était pour rien¹.

Le récit de Moïse ne renferme donc aucun détail qui ne soit conciliable avec les données de la science et, en résumé, le système concordiste ou des jours-époques nous paraît le plus acceptable; il n'est, cependant, comme les autres théories que nous avons exposées, qu'un système; il ne faut point l'oublier. Moïse a voulu surtout nous inculquer la notion du Dieu créateur et nous le montrer préparant graduellement la terre pour servir d'habitation à l'homme, afin de faire ressortir sa bonté à notre égard.

Combien de temps a duré cette préparation? C'est là une question secondaire, dont la solution n'a aucune importance théologique, comme nous le verrons plus tard, en examinant les problèmes que soulève la chronologie et en réfutant les objections qu'on a voulu tirer de ce chef contre nos Écritures. Mais si la chronologie n'intéresse qu'indirectement la religion et la théologie, il n'en est pas de même de la création et de l'origine

¹ A. Castelein, *La première page de Moïse*, in-12, Louvain, 1884, p. 494. Cf. A. Motais, *Moïse, la science et l'exégèse*, in-8°, Paris, 1882, p. 179 et suiv. (voir aussi *ibid.*, la solution de la difficulté de Gen., II, 5); J. Lefebvre, *L'œuvre du quatrième jour de la création selon la Bible et la science*, in-8°, Paris, 1882.

des choses. Une des erreurs les plus anciennes et les plus invétérées consiste à regarder la matière comme éternelle et à nier ou à méconnaître le rôle de Dieu dans la production de l'univers. On s'efforce de faire revivre aujourd'hui cette erreur antique, sous une forme nouvelle. De là, la nécessité de la combattre. L'auteur de la Genèse s'est proposé, dès les premiers mots de son livre, d'établir la vérité de la création. Il a réfuté ainsi à l'avance les athées de nos jours. C'est ce que nous allons démontrer en exposant leur système et en constatant que la véritable science est d'accord avec l'enseignement théologique des Écritures.

CHAPITRE III.

LES ERREURS SUR LA COSMOGONIE. — DARWINISME. —
MONISME.

Au dogme de la création *ex nihilo* et à la doctrine de l'origine des espèces produites par un acte immédiat de la volonté de Dieu, la science incrédule oppose une théorie nouvelle, celle du transformisme et de l'évolution. Nous avons déjà vu¹ que les exégètes rationalistes, tels que M. Wellhausen, se servent aujourd'hui de l'évolution pour dépouiller les Livres Saints de leur caractère surnaturel et nient même leur authenticité, mais cette théorie attaque directement par-dessus tout les croyances chrétiennes sur l'origine du monde et l'enseignement de l'Écriture concernant la cosmogonie; certains savants en tirent les conséquences les plus extrêmes et les plus subversives de toute religion; ils opposent une sorte d'anti-Genèse athée à la Genèse révélée et ils rejettent le récit de Moïse sur la création comme une fable puérile, qui ne peut plus être crue que par des enfants. Il est donc indispensable d'exposer leurs idées et de montrer combien elles sont fausses, en

¹ Voir t. II, p. 611.

tant qu'elles contredisent la Genèse et les dogmes enseignés par l'Écriture et par l'Église.

Après avoir exposé d'abord les conséquences que prétendent tirer de l'évolution les partisans athées de cette doctrine, nous examinerons successivement le darwinisme ou système de Darwin qui prétend rendre compte de la transformation des espèces, et le monisme ou système de Hæckel qui renouvelle, sous une autre forme, la tentative d'Épicure de se passer de Dieu et d'expliquer sans lui l'existence du monde.

ARTICLE 1^{er}.LES CONSÉQUENCES DU TRANSFORMISME D'APRÈS SES ADEPTES
LES PLUS AVANCÉS.

Le transformisme, tel qu'il est entendu par ses partisans les plus avancés et en particulier par Hæckel, est le plus grand effort qu'ait fait l'athéisme pour se donner les apparences d'un système logique et conséquent. Tout ce qu'on avait imaginé jusqu'ici afin de rendre compte de l'origine des êtres n'était qu'un chaos d'hypothèses confuses, incapables de satisfaire ceux-là même qui les avaient inventées. Mais devant les explications de Hæckel, les incrédules s'écrient avec enthousiasme : Εὐρηκα! « Enfin, nous avons trouvé! » Cette pierre philosophale que l'alchimiste du moyen âge, malgré toutes ses veilles et toutes ses expériences, n'avait pu découvrir, la science actuelle la possède : c'est la théorie de l'évolution, qui n'opère point seulement la transmutation des métaux, mais qui change tous les êtres, qui détrône Dieu et le remplace¹, qui se suffit à elle-même et ne laisse rien d'obscur et d'inexpliqué. L'atome est Dieu, Darwin et Hæckel sont ses prophètes. Le monisme qu'enseigne le naturaliste allemand s'impose par sa simplicité. Partout il fait apparaître l'unité, il saisit avec son regard

¹ Voir E. Mandel, *Professor Hæckel's natürliche Entstehung des Menschen (Anthropogenie) kritisch beleuchtet*, 1883, p. IV.

d'aigle la filiation de tout ce qui existe, et les rayons qu'il projette sont si éclatants qu'ils éclairent tous les yeux comme la lumière du soleil.

La variabilité des espèces, qu'établit le savant anglais, séduit les rationalistes et tous les ennemis de la foi, parce qu'elle les débarrasse de leur plus grand épouvantail, le miracle, et leur fournit la solution qu'ils avaient jusqu'ici inutilement cherchée. Ils se font, assurément, une illusion profonde sur la valeur et la solidité de leur système; on aurait tort, sans doute, de s'effrayer outre mesure du mal qu'il peut faire à la religion, — la religion vivra autant que le monde, — mais, toute exagération mise de côté, il n'en est pas moins vrai que le transformisme éblouit un trop grand nombre d'esprits et qu'il remplit en particulier d'enthousiasme ceux de ses adeptes qui ne savaient auparavant comment se passer du Christianisme. Il n'est pas hors de propos d'en donner tout d'abord la preuve pour montrer combien il importe de soumettre à une critique exacte l'anti-Genèse de Darwin et de Hæckel.

D'après les transformistes, Darwin détrône Moïse, la théorie de l'évolution supplante celle de la création, et par là même le Christianisme :

Tant qu'on n'avait pas des idées plus approfondies sur la manière dont Dieu avait créé les différentes espèces dans les différentes périodes géologiques, on pouvait s'en tenir à l'expression de *création directe*; nous autres, enfants des temps modernes, nous ne sommes pas libres de repousser ou d'admettre la théorie de la descendance; nous devons

l'accepter, parce que nous ne pouvons plus faire consister le mystère de la création dans la conception grossière d'autrefois, l'argile pétrie, le souffle divin¹, etc.

Les enseignements de la Bible sont surannés, la cosmogonie de la Genèse a fait son temps². Tout s'est développé progressivement, sans influence extérieure, par sa propre force. Pline disait que le *convolvulus* était une ébauche de la nature, s'exerçant à former un lis³. Il croyait parler en figure; il exprimait, au sens propre, une vérité, qui pour être complète n'a besoin que d'être généralisée. Tous les êtres inférieurs ne sont que des ébauches spontanément produites, d'où sont sortis les êtres supérieurs, sans le concours d'un agent surnaturel, qui n'existe point. Le créateur est un personnage fabuleux. Arrière les théologiens et les *supernaturalistes* qui croient encore à la production du monde *ex nihilo*. Ils sont les ennemis de la science et du progrès.

Les mythes du paganisme sont bien morts, comme Osiris et Zeus, et celui qui voudrait les faire revivre, pour les

¹ Ed. de Hartmann, *Le Darwinisme*, trad. Guérault, p. 24.

² « Moïse a fait, non sans génie, un roman cosmogonique...., une légende qui s'est constituée de pièces et de morceaux entre le x^e et le v^e siècle... Il est temps de ranger les dogmes du péché et du salut avec les quatre âges, les six jours et les gahambars, parmi les plus dangereuses inventions de la curiosité ignorante. » *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, au mot *Age*, in-8°, Paris, 1884, t. 1, p. 22.

³ « *Convolvulus* (le liseron) *tirocinium naturæ liliū formare discentis.* » *H. N.*, XXI, 11.

opposer aux connaissances actuelles, provoquerait le rire et le mépris, dit M. Huxley; mais à l'époque où florissaient ces superstitions, les grossiers habitants de la Palestine s'étaient forgé des légendes qui nous ont été transmises par des écrivains dont les noms et l'époque nous sont inconnus. Par malheur, ces fables n'ont pas encore subi le sort des premières, et aujourd'hui même les neuf dixièmes du monde civilisé en font la norme et le critérium de la valeur d'une conclusion scientifique, en tout ce qui concerne l'origine des choses, et particulièrement en ce qui concerne l'origine des espèces. Au xix^e siècle, comme à l'époque où commençait à poindre la science physique moderne, la cosmogonie de l'Israélite à demi-barbare est pour le philosophe un incube, et pour le défenseur des doctrines orthodoxes une honte. Qui pourra compter tous ceux qui ont cherché la vérité avec patience et en toute sincérité, depuis l'époque de Galilée jusqu'à la nôtre, et qui ont été abreuvés d'amertume, conspués et déshonorés par des bibliolâtres affolés?... Qui pourra compter la foule de ces hommes plus faibles qui ont perdu tout sentiment de la vérité, par le fait même de leurs efforts pour harmoniser des contradictions, et qui ont usé leur vie à vouloir mettre le vin nouveau et généreux de la science dans les vieilles outres du judaïsme?... Mais si les philosophes ont souffert, il faut reconnaître que leur cause a été vengée amplement. Autour du berceau de chacune des sciences gisent des théologiens, semblables aux serpents étranglés près du berceau d'Hercule, et l'histoire nous montre que chaque fois que la science et l'orthodoxie se sont rencontrées à armes égales, l'orthodoxie a dû lui abandonner le champ, fort malmenée, sinon détruite, fort compromise, sinon ruinée. L'orthodoxie est le Bourbon du monde de la pensée : elle ne peut ni apprendre ni oublier, et, quoi qu'elle soit en ce moment désorientée dans tous ses mouve-

ments, elle prétend comme toujours que le premier chapitre de la Genèse est l'alpha et l'oméga de toute science légitime, et comme toujours de sa main elle lance ses petites foudres à la tête de ceux qui ne veulent pas abaisser la nature au niveau du judaïsme primitif¹.

Le transformisme est donc la revanche de l'incrédulité sur la religion révélée. Quel est l'Hercule qui terrasse ainsi les théologiens chrétiens? Quel est ce vengeur des souffrances des savants d'autrefois? Quel est celui qui a délivré la conscience humaine de la cosmogonie de l'Israélite et du miracle de la création? C'est Darwin. Strauss a écrit dans le dernier ouvrage sorti de sa plume :

Jusqu'à l'époque contemporaine, jusqu'à Cuvier et à Agassiz, la science a entouré les espèces des êtres organiques de limites infranchissables, et a déclaré absolument impossible le passage d'une espèce à une espèce réellement nouvelle et différente. S'il en est ainsi, il nous faut revenir à la création et au miracle; alors, au commencement, Dieu a créé l'herbe et la plante et l'arbre, et aussi les animaux, chacun selon son espèce. [Heureusement Darwin a paru et il a expliqué l'origine des êtres]... Il n'y a de choix qu'entre ce miracle, la main créatrice de Dieu, et la théorie de Darwin... C'est là [à cette dernière] qu'on doit aller et qu'on ira, là où les fanions flottent joyeux au gré des vents. Oui, joyeux, et dans le sens des joies de l'esprit les plus pures et les plus nobles. Nous autres, philosophes et théologiens critiques, avons beau dire quand nous décrétons la fin du

¹ Th. Huxley, *Les sciences naturelles*, Paris, 1877, p. 389-391.

miracle; notre sentence restait sans écho, parce que nous n'apprenions pas à s'en passer, parce que nous ne savions pas montrer une force de la nature qui pût le suppléer à la place où il paraissait le plus indispensable. Darwin a montré cette force, cette action de la nature; il a ouvert la porte par laquelle une postérité plus heureuse doit chasser le miracle à tout jamais. Quiconque sait ce que le miracle traîne après lui, estimera Darwin à l'égal des plus grands bienfaiteurs de l'humanité¹.

Oui, Strauss a raison. Si la théorie de l'évolution, poussée à ses dernières conséquences, était vraie, c'en serait fait du Christianisme et des Écritures; alors plus de miracle, et tout ce qu'il entraîne après lui disparaît à sa suite; la religion est sans objet, il n'existe rien en dehors du monde matériel et visible; par conséquent l'impie dont parle le Psalmiste ne se trompait point quand il s'écriait : « Dieu n'est pas. » La Providence est une chimère; tout est régi par des lois fatales et nécessaires; il n'y a pas d'autre dieu que la matière, pas d'autre providence que le progrès indéfini, pas d'autre morale que l'intérêt. Le surnaturel, cette chimère sur laquelle on prétend fonder la religion, s'évanouit à jamais à la lumière de la science, comme les vampires et les loups-garous. Rien n'existe en dehors de la nature et celle-ci suit une marche régulière, nécessaire, sans déviation, sans exceptions, comme les mouvements d'une machine aveugle. Il n'existe ni prophètes ni livres révé-

¹ *L'ancienne et la nouvelle foi*, trad. Narval, in-8°, Paris, 1876, p. 159-162.

lés, puisqu'il n'existe point d'Esprit-Saint pour les inspirer. La science remplace l'Église, et la théorie de l'évolution détrône l'enseignement des Écritures. Plus de ciel, plus d'enfer, plus de juge des vivants et des morts. Le premier traducteur français de Darwin l'a dit :

Cet obscur problème de la création des êtres vivants se trouve tranché, plutôt que résolu, sous mille formes plus ou moins mystiques, dans ces informes complications d'idées, tour à tour vénérées et méprisées, adorées ou maudites, qu'on appelle les Védas, le Zend-Avesta et la Bible... [La théorie contraire de l'évolution] est essentiellement hétérodoxe et inconciliable, non seulement avec les textes de l'Ancien Testament hébreu, mais encore avec les dogmes qu'on a voulu déduire du Testament grec... Pour que l'humanité ait péché en Adam, il faut qu'elle soit une entité collective; pour être rédimée par les mérites d'un seul, comme pour avoir été maudite par la faute d'un seul, il faut qu'elle ait, outre la vie individuelle de chaque être, une vie spécifique, en quelque sorte substantielle, bien définie et exactement limitée, sans lien généalogique avec aucune espèce antécédente. Or, la théorie de M. Darwin est incompatible avec cette notion... Il serait complètement inutile de dissimuler ici que la théorie de M. Darwin, bien que pouvant être très religieuse, est néanmoins foncièrement et irrémédiablement hérétique... Cette théorie renferme en soi toute une philosophie de la nature et toute une philosophie de l'humanité. Jamais rien d'aussi vaste n'a été conçu en histoire naturelle; on peut dire que c'est la synthèse universelle des lois économiques, la science sociale naturelle par excellence, le code des êtres vivants de toute race et de toute époque... Cette révélation de la science nous en apprend plus sur notre

nature, notre origine et notre but que tous les philosophèmes sacerdotaux sur le péché originel... La doctrine de M. Darwin, c'est la révélation rationnelle du progrès, se posant dans un antagonisme logique avec la révélation irrationnelle de la chute. Ce sont deux principes, deux religions en lutte... C'est un oui et un non bien catégoriques entre lesquels il faut choisir, et quiconque se déclare pour l'un est contre l'autre. Pour moi, mon choix est fait : je crois au progrès¹.

On le voit, si ce n'est pas exclusivement, c'est du moins principalement à sa portée irréligieuse, à l'abus que l'on peut en faire, que la théorie de l'évolution doit son succès inouï et aussi son importance. Il n'y a guère plus de trente ans que le darwinisme est né, — le livre *De l'origine des espèces*, dans lequel Charles Darwin exposa pour la première fois son système, parut le 24 novembre 1859², — et déjà il compte de nombreux partisans dans l'ancien et le nouveau monde, il est érigé à la hauteur d'un dogme scientifique; on proclame son inventeur, non seulement un bienfaiteur de l'humanité, mais aussi un nouveau Copernic, un nouveau Newton³;

¹ M^{me} Clémence Royer, préface de sa traduction de Ch. Darwin, *De l'origine des espèces*, 3^e édit., Paris, 1870, p. xxxv, xxxvi, xxxviii, xxxix, lxx, lxxi.

² L'auteur de *l'Origine des espèces* nous a conservé avec soin la date précise de la publication de la première édition de son œuvre.

³ E. Hæckel, *Les preuves du transformisme*, trad. Soury, 1879, p. xx. — « La théorie de l'évolution, dit M. Ch. Martins, relie entre elles toutes les questions de l'histoire naturelle, comme les lois de Newton ont relié entre eux tous les mouvements des corps célestes. Cette théorie a tous les caractères des lois newtoniennes. » *Revue des deux mondes*, 15 décembre 1871, p. 786.

son livre est « l'Évangile du transformisme; » la date de son apparition est comme une date sacrée, digne d'une éternelle mémoire¹; son système est « la plus précieuse conquête intellectuelle de l'humanité éclairée. » Il fait « entrer d'un seul coup dans le néant » le « dogme de la création, la doctrine mystique et dualiste d'une création isolée de diverses espèces². » La découverte du transformisme fait des Anglais et des Allemands qui l'ont inventé et perfectionné les maîtres et les chefs de l'humanité. C'est Hæckel qui l'assure :

A la tête de la civilisation se placent aujourd'hui les Anglais et les Allemands qui, par la découverte et le développement de la théorie de l'évolution, viennent de poser les bases d'une nouvelle période de haute culture intellectuelle. La disposition de l'esprit à accepter cette théorie et la tendance à la philosophie monistique qui s'y rattache fournissent la meilleure mesure du degré de développement intellectuel de l'homme³.

Darwin est donc non seulement un révélateur, mais il a élevé au-dessus de tous leurs semblables ceux qui ont accepté et développé ses idées; il a triomphé du sur-

¹ « L'année 1859, a dit Sir John Lubbock dans son discours à la *British Association*, en 1881, sera à jamais mémorable dans la science comme ayant produit le livre de l'*Origine des espèces*. » *Fifty years of science*, 1882, p. 4.

² E. Hæckel, *Les preuves du transformisme*, *Introd.*, p. 2; ch. II, p. 42.

³ E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7^e édit., in-8°, Berlin, 1879, p. 646; traduction de M. Caro, dans *Diderot inédit*, *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1879, p. 856-857.

naturel, il a anéanti le miracle, il a réalisé le vœu de Voltaire, il a écrasé le Christianisme. Désormais, « la science n'a plus rien à faire avec le Christ... Pour moi, je crois qu'il n'y a jamais eu de révélation. » C'est Darwin qui parle ainsi¹. Ses théories scientifiques ont éteint dans son âme jusqu'à la dernière étincelle de la foi. Le mal qu'il s'est fait à lui-même, il l'a fait à bien d'autres. C'est le service dont les incrédules lui savent le plus de gré. « Aussi longtemps qu'il y aura des naturalistes philosophes, s'écrie du Bois-Reymond, le plus beau titre de gloire de Ch. Darwin sera d'avoir diminué, dans une certaine mesure, le tourment de la pensée qui réfléchit sur le monde². » Un des plus grands progrès qui aient été accomplis dans le domaine intellectuel, c'est celui qu'on doit au darwinisme, d'avoir substitué partout « l'aveugle nécessité » à la place des causes finales, c'est-à-dire à la place de Dieu. Grâce à Darwin :

C'en est fait déjà, du moins chez les esprits philosophiques, les seuls qui comptent, écrit un adepte du transformisme qui s'est fait parmi nous l'écho des évolutionnistes allemands, [c'en est fait] des vieux dogmes sacrosaints des causes finales de l'univers, de l'immutabilité des espèces,

¹ « Science has nothing to do with Christ; except in so far as the habit of scientific research makes a man cautious in admitting evidence. For myself I do not believe that there ever has been any revelation. » Lettre de Darwin à un jeune homme, datée du 5 juin 1879 et publiée après sa mort par Hæckel. *Darwin, Goethe et Lamarck*, discours à l'association des naturalistes allemands, session d'Eisenach, dans la *Revue scientifique*, 2 décembre 1882, p. 715.

² *Darwin versus Galvani, Rede*, in-8°, Berlin, 1876, p. 9.

des catastrophes géologiques et des créations successives, de l'impossibilité d'une génération spontanée et de la jeunesse de l'homme sur la terre;... [en d'autres termes, c'en est fait de la notion du Créateur. Les théories de Darwin] rendent parfaitement raison des faits qu'étudie l'anatomie comparée, sans qu'il soit désormais nécessaire de transformer des variétés en espèces immuables, créées une fois pour toutes; de voir dans chaque espèce éteinte ou vivante l'incarnation d'une idée divine ou la réalisation de plans préconçus par on ne sait quel étrange artisan, qui, quoiqu'il s'applaudit chaque fois de son œuvre et naïvement la trouvât bonne, la recommençait périodiquement¹.

Les causes finales, c'est-à-dire le Créateur, sont définitivement remplacées dans la nature organique par une mécanique très compliquée, mais qui agit aveuglément, fatalement. « La seule et unique forme vraiment scientifique de la pensée, c'est la physique mathématique. La pire des illusions est de croire pouvoir expliquer la finalité de la nature organique en recourant à une intelligence immatérielle, imaginée à notre ressemblance et agissant comme nous en vue de certaines fins². » « La doctrine des causes finales avait toute la naïveté des explications naturelles qu'on surprend chez les sauvages et chez les enfants. Les théories de Lamarck et de Darwin ont porté le dernier coup à cette doctrine caduque. La morphologie moderne est inconciliable, je ne dis pas seulement avec le dogme de la création, mais avec celui

¹ E. Hæckel, *Preuves du transformisme*, trad. Soury, préface du traducteur, p. XXI, XIX.

² Du Boys-Reymond, *Darwin versus Galvani*, p. 26-27.

d'une Providence ou d'un vague panthéisme idéaliste à la manière de Hegel, de Schopenhauer ou de Hartmann... Les phénomènes de l'embryologie humaine ne sont que des effets mécaniques, nécessaires de l'évolution¹. »

M. Renan tient un langage semblable : « Les hypothèses de Darwin, dit-il, ... sans contredit... sont dans la voie de la grande explication du monde et de la vraie philosophie². » Un naturaliste français a poussé l'en-

¹ E. Hæckel, *Preuves du transformisme*, p. XXIV-XXV.

² *Dialogues et fragments philosophiques*, in-8°, 1876, p. 164. M. Renan s'est fait parmi nous le missionnaire du transformisme comme de tant d'autres paradoxes. « Pour moi, écrit-il à M. Berthelot, j'ai toujours pensé que le secret de la formation des espèces est dans leur morphologie (qu'est-ce que cela peut bien signifier? c'est une pure tautologie, la morphologie n'est pas autre chose que la science des formes ou des formations); que les formes animales sont un langage hiéroglyphique dont on n'a pas la clé, et que l'explication du passé est tout entière dans des faits que nous avons sous les yeux sans savoir les lire. Le temps fut ici encore l'agent par excellence. (Le temps ne saurait être un agent. Le temps n'existe qu'autant qu'il y a des êtres successifs; attribuer au temps une action propre, c'est se piper avec les mots). L'homme est arrivé à ce qu'il est par un progrès obscur qui dura des milliers d'années et probablement se consumma sur plusieurs points à la fois. » *Ibid.*, p. 161. M. Renan s'est vanté d'avoir été darwiniste avant Darwin lui-même. Pendant qu'il faisait son cours de philosophie au séminaire d'Issy, il était déjà, nous dit-il, transformiste, dans le sens le plus grand du mot. « Un éternel fieri, une métamorphose sans fin, me semblait la loi du monde... Je peux bien le dire, l'ardeur extrême que ces sciences vitales (la physiologie et les sciences naturelles) excitaient dans mon esprit me fait croire que, si je les avais cultivées d'une façon suivie, je fusse arrivé à plusieurs des résultats de Darwin, que j'entrevois. » E. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, 9^e édit., 1883, p. 251, 262.

thousiasme jusqu'à proclamer Charles Darwin « le Messie » des sciences naturelles¹.

Les philosophes matérialistes se sont naturellement prononcés en faveur du transformisme. M. Alexandre Bain, dans sa *Logique*, l'appelle une « hypothèse légitime » et prétend qu'il « n'existe pas d'hypothèse rivale qui puisse lui être opposée² ». M. Herbert Spencer est devenu, en quelque sorte, en Angleterre, le philosophe de l'évolution³.

Cependant, le darwinisme réduit à ses éléments essentiels et tel qu'il avait été formulé primitivement par son auteur, n'entraîne point à sa suite la négation de toute croyance religieuse; restreint dans certaines limites, il pourrait même se concilier avec les enseignements de la foi. Mais Hæckel, le père du monisme, s'est chargé de tirer toutes les conséquences du système; il achève l'œuvre que le maître n'avait qu'ébauchée, il subtilise le poison pour le rendre plus mortel et il construit une lourde machine de guerre destinée à détruire

¹ Ch. Martins, *Revue des deux mondes*, 15 décembre 1871, p. 766. Voir de Valroger, *La Genèse des espèces*, 1873, p. 131.

² A. Bain, *Logique déductive et inductive*, trad. G. Compayré, 2 in-8°, Paris, 1875, t. II, p. 404.

³ Herbert Spencer, *Les premiers principes*, trad. Cazelles, ch. XII-XVIII, in-8°, Paris, 1871, p. 298 et suiv., et surtout *Principes de biologie*, du même auteur, traduits par le même, 2 in-8°, Paris, 1877-1878; ce dernier ouvrage n'est qu'une exposition philosophique du transformisme. Voir en particulier, t. I, p. 581, son explication de l'origine de la vie. M. Herbert Spencer a même publié une morale d'après les principes transformistes, *The Data of Ethics*, in-8°, Londres, 1879. Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre : *Les bases de la morale évolutionniste*, in-8°, Paris, 1880.

toute espèce de foi. Le monisme, dit le philosophe de l'inconscient, M. Hartmann, « répond à l'idée religieuse telle que les hommes éclairés du XIX^e siècle la peuvent concevoir¹. » L'humanité a été jusqu'ici la dupe du surnaturel, c'est-à-dire d'une illusion; le monisme l'en affranchira. Elle n'a rien su expliquer sans l'intervention d'un être libre et créateur; il expliquera tout sans Dieu et sans créateur. Au symbole de l'Église, il substituera une loi simple, unique, donnant la raison de tout ce qui est et, en particulier, de l'origine des êtres. A la place de la cosmogonie de Moïse, il mettra sa propre Genèse; il tranchera ainsi le nœud gordien du mystère de la création qu'avant lui personne n'avait pu dénouer.

Le transformisme de Hæckel est en effet une véritable anti-Genèse, qui, sur tous les points, prend le contrepied des enseignements de la Bible. Il voit dans le premier livre du Pentateuque « le plus sérieux obstacle à l'acceptation générale de la théorie de l'évolution² »; il suit donc,

¹ Voir M. Vernes, *Les Étapes de l'idée religieuse dans l'humanité*, *Revue philosophique*, mars 1882, t. XIII, p. 243; Ed. von Hartmann, *Die Selbstzersetzung des Christenthums und die Religion der Zukunft*, 3^e édit., in-8°, Leipzig, 1888; *Die Krisis des Christenthums in der modernen Theologie*, in-8°, Berlin, 1880; *Das religiöse Bewusstsein der Menschheit im Stufengang seiner Entwicklung*, in-8°, Berlin, 1882. Cf. aussi M. Vernes, *La fin du Christianisme d'après Hartmann*, dans ses *Mélanges de critique religieuse*, in-12, Paris, 1880. — Hæckel a formellement adhéré aux idées métaphysiques exposées dans un ouvrage fameux de Hartmann : *Das Unbewusste vom Standpunkt der Physiologie und Descendenztheorie*, 2^e édit., Berlin, 1877. Voir Nolen, *Le Monisme en Allemagne*, dans la *Revue philosophique*, 1882, t. XIII, p. 148.

² E. Hæckel, *Histoire de la création des êtres organisés*, trad. Letourneau, Paris, 1874, p. 36. — « C'est un spectacle comique,

en quelque sorte, le récit sacré pas à pas pour le contraire en toutes choses et lui donner constamment le démenti. Voici ce que dit Hæckel :

Si nous examinons les systèmes qu'on a conçus jusqu'ici sur la création, ils se ramènent tous à deux : l'un affirme, avec la cosmogonie mosaïque, que toutes les espèces d'êtres vivants ont été appelées à l'existence, séparément, indépendamment les unes des autres, par la volonté d'un créateur tout-puissant; l'autre soutient que tous les êtres ne sont que les rameaux d'une même souche, les produits d'une unique loi naturelle, perpétuellement agissante et tendant toujours au progrès. De chacun de ces systèmes découle logiquement et nécessairement tout un ensemble de conceptions diamétralement opposées¹.

Le Dieu personnel, créateur du ciel et de la terre, que la Bible présente à notre adoration, n'est qu'un être imaginaire, une abstraction.

Ce Dieu personnel est simplement un organisme idéalisé, doté d'attributs humains. Cette idée dualistique et si vulgaire de Dieu répond à un degré de développement animal inférieur de l'organisme humain. L'homme actuel, parvenu à un haut degré de développement, peut et doit se faire de Dieu une idée infiniment plus noble, plus élevée, la seule

dit O. Schmidt († 1886), exprimant la même pensée sur un autre ton, c'est un spectacle comique que de voir aujourd'hui maint naturaliste jurer par ce dogme [de la création], après avoir rejeté tous les autres. La Bible parlant de la création des espèces, on a fait de cette légende la base de la science. » *Descendance et darwinisme*, in-8°, Paris, 1874, p. 74.

¹ *Gesammelte populäre Vorträge*, 1878, t. 1, p. 5.

qui soit compatible avec la conception monistique du monde. Suivant cette manière de voir, il faut reconnaître l'esprit et la force de Dieu dans tous les phénomènes, sans exception. Cette idée monistique de Dieu, qui est celle de l'avenir, a été déjà exprimée par Giordano Bruno en ces termes : « Dans tout il y a un esprit; pas un corps, si petit soit-il, qui ne renferme une parcelle de la substance divine qui l'anime. » Cette idée ennoblit de Dieu fait le fond de cette religion dans laquelle ont pensé et ont vécu les plus nobles esprits de l'antiquité et des temps modernes, c'est-à-dire du panthéisme; c'est celle dont Goëthe disait : « Certainement, il n'y a pas de manière plus belle d'honorer Dieu que de se passer de toute image; le plus beau culte consiste dans un dialogue entre la nature et notre cœur. Par là nous parvenons à la conception élevée et panthéiste de l'unité de Dieu et de la nature¹. »

Dieu n'est donc point distinct de la nature; en d'autres termes, il n'y a pas de Dieu. Par conséquent, il n'y a point de Providence, point d'enfer. Un transformiste, M. Dally, nous dit :

Nous nous présentons avec une doctrine complète, dont toutes les parties s'enchaînent, sur l'homme, sur ses rapports avec le monde inanimé et avec le monde vivant. Nous avons des vues sur son origine et ces vues ont une base analogique des plus solides; nous avons aussi pour l'avenir l'espoir raisonné d'une destinée meilleure (dans des transfor-

¹ E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7^e édit., 1879, p. 64. Les premières éditions ne formulaient pas expressément le panthéisme. Comparez la traduction française, p. 63.

mations futures). Pour la première fois, la philosophie de l'homme s'appuie sur la biologie, qui elle-même repose sur les sciences inorganiques¹.

C'est cette philosophie naturelle matérialiste, ce sont ces conceptions diamétralement opposées à celles du Christianisme que Hæckel a déduites et qu'il s'efforce de faire triompher pour ruiner toute religion. Il importe donc d'étudier avec quelque détail ce nouvel Évangile, sur lequel ses auteurs fondent de si grandes espérances; il faut le soumettre à une critique impartiale mais rigoureuse, afin d'en apprécier la valeur et d'en juger la solidité. Mais comme le monisme a pour base le darwinisme, il est nécessaire de s'arrêter en premier lieu à la doctrine de Darwin : nous exposerons ensuite celle de Hæckel.

¹ *L'ordre des primates et le transformisme*, 1868, p. 41.

ARTICLE II.

EXPOSÉ DU DARWINISME.

Pendant que Voltaire s'efforçait au siècle dernier de déverser à flots le ridicule sur la Sainte Écriture et sur le Christianisme, ses amis commençaient à côté de lui à essayer une nouvelle tactique, assez peu remarquée alors, mais qui devait devenir un jour infiniment plus dangereuse : on tournait la science contre la religion. Les sciences naturelles prenaient de toutes parts leur essor et préparaient cet épanouissement merveilleux dont notre siècle a recueilli les fruits. Quelques-uns de ceux qui les cultivaient se laissaient enivrer par les résultats qu'ils avaient déjà obtenus ou qu'ils croyaient entrevoir. Des esprits hardis et téméraires ne virent bientôt plus rien au-dessus de la science. Elle était pour eux la reine du monde, l'espérance de l'avenir, l'explication de l'énigme du passé. On allait dire bientôt que Dieu était désormais « une hypothèse inutile. » La science suffisait à tout, rendait compte de tout. Le surnaturel devait disparaître de l'origine des choses comme de l'histoire de l'humanité; à la Genèse biblique il fallait substituer la Genèse scientifique.

Le *Tellamed*, en 1748, soutint que toutes les espèces animales qui peuplent la terre et les airs, l'homme lui-même, provenaient, par une série de transformations, des espèces marines, produites seules par le germe vi-

mations futures). Pour la première fois, la philosophie de l'homme s'appuie sur la biologie, qui elle-même repose sur les sciences inorganiques¹.

C'est cette philosophie naturelle matérialiste, ce sont ces conceptions diamétralement opposées à celles du Christianisme que Hæckel a déduites et qu'il s'efforce de faire triompher pour ruiner toute religion. Il importe donc d'étudier avec quelque détail ce nouvel Évangile, sur lequel ses auteurs fondent de si grandes espérances; il faut le soumettre à une critique impartiale mais rigoureuse, afin d'en apprécier la valeur et d'en juger la solidité. Mais comme le monisme a pour base le darwinisme, il est nécessaire de s'arrêter en premier lieu à la doctrine de Darwin : nous exposerons ensuite celle de Hæckel.

¹ *L'ordre des primates et le transformisme*, 1868, p. 41.

ARTICLE II.

EXPOSÉ DU DARWINISME.

Pendant que Voltaire s'efforçait au siècle dernier de déverser à flots le ridicule sur la Sainte Écriture et sur le Christianisme, ses amis commençaient à côté de lui à essayer une nouvelle tactique, assez peu remarquée alors, mais qui devait devenir un jour infiniment plus dangereuse : on tournait la science contre la religion. Les sciences naturelles prenaient de toutes parts leur essor et préparaient cet épanouissement merveilleux dont notre siècle a recueilli les fruits. Quelques-uns de ceux qui les cultivaient se laissaient enivrer par les résultats qu'ils avaient déjà obtenus ou qu'ils croyaient entrevoir. Des esprits hardis et téméraires ne virent bientôt plus rien au-dessus de la science. Elle était pour eux la reine du monde, l'espérance de l'avenir, l'explication de l'énigme du passé. On allait dire bientôt que Dieu était désormais « une hypothèse inutile. » La science suffisait à tout, rendait compte de tout. Le surnaturel devait disparaître de l'origine des choses comme de l'histoire de l'humanité; à la Genèse biblique il fallait substituer la Genèse scientifique.

Le *Tellamed*, en 1748, soutint que toutes les espèces animales qui peuplent la terre et les airs, l'homme lui-même, provenaient, par une série de transformations, des espèces marines, produites seules par le germe vi-

tal primitif¹. De 1763 à 1768, Robinet, dans son livre *De la Nature* et dans ses *Considérations philosophiques*, prépare également les voies au transformisme :

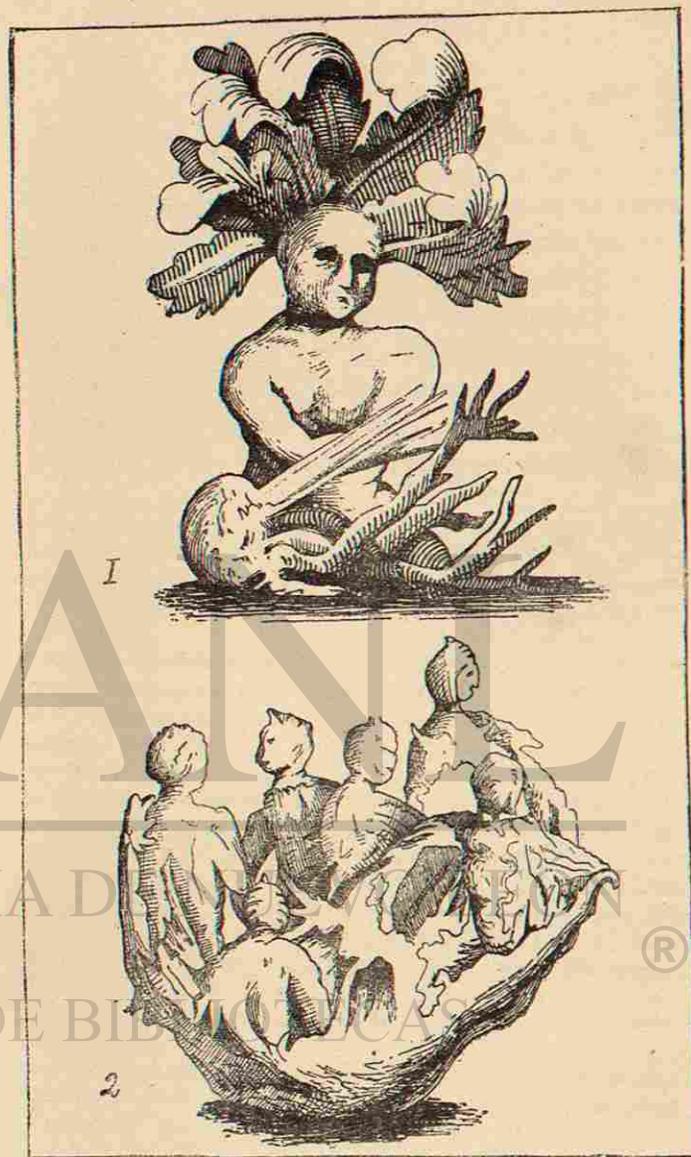
Un ver, une conque (un coquillage), un serpent sont comme autant de chrysalides du prototype, qui passe de l'état de plante à celui de scarabée, de l'état de scarabée à celui de crustacé et de l'état de crustacé à celui de poisson².

Des figures accompagnant le texte montrent comment la nature s'est essayée à former l'homme dans la production des minéraux et des végétaux. Il voit, par exemple, dans un navet, un essai de la femme et dans un champignon un essai de l'homme³.

¹ *Telliamed ou Entretien d'un philosophe indien avec un philosophe français*, par Benoît de Maillet, ancien consul de France au Caire. Telliamed est l'anagramme de de Maillet. Son livre fut publié à Amsterdam par un de ses amis en 1748. Il était mort lui-même en 1738.

² J.-B. Robinet, *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de l'être, ou les essais de la nature qui apprend à former l'homme*, in-8°, Paris, 1768 (avec figures), c. 56, p. 81.

³ Voir Figure 64. Nous reproduisons ici exactement sa planche IV, p. 54. Voici l'explication qu'en donne Robinet lui-même : « Navet singulier représentant une femme (Fig. 1). Le navet monstrueux, dont on donne ici la description et la figure, a été trouvé tel qu'on le voit, dans un jardin, au lieu nommé *Weiden*, à deux milles de Juliers, sur le chemin de Bonn. L'herbe ou pour mieux dire les feuilles qui sont pour l'ordinaire au haut du navet représentent en celui-ci des cheveux dressés en haut et forment un panache des plus beaux et des mieux garnis que l'on puisse voir. Au-dessous de ce panache, la Nature a formé une tête avec des yeux, un nez,



64. — Essais de la nature qui apprend à former l'homme, d'après J.-B. Robinet.

A la même époque, Diderot arrive de son côté au scepticisme et remplace le Créateur par l'hétérogénie, la génération spontanée et l'évolution¹. La plupart des idées de Darwin se trouvent exprimées dans les écrits de Diderot, comme dans ceux de Lamarck, publiés quelques années après² : substitution du développement progressif des êtres à la doctrine des causes finales, négation de la fixité des espèces, influence souveraine du milieu, organes produits par les besoins. Jean-Baptiste Lamarck (1744-1829) fut le principal précurseur de Darwin, en France, au commencement de ce siècle³. En

une bouche, des lèvres et un menton... Les racines qui se trouvent ordinairement dans cette espèce de plantes sont ici tellement disposées qu'on croit voir des bras et des pieds. Ainsi tout le navet représente une femme... assise sur ses pieds, à peu près à la manière des tailleurs et ayant les bras croisés au-dessous de la poitrine (Voyez le *Journal des savants*, année 1677)... On dirait en contemplant cette production singulière que la Nature voulut essayer si la forme humaine pourroit s'allier avec la substance végétale et comment elles figureroient ensemble. — *Champignon représentant six figures humaines* (Fig. 2). Ce champignon extraordinaire mérite de servir de pendant au navet dont nous venons de parler. Il fut trouvé par un paysan en 1661, au pied d'un arbre dans la forêt d'Aldorff. Il représente assez au naturel six figures humaines plus ou moins dessinées. Il y en a surtout une dont la tête de profil fait voir un œil, le nez, la bouche et le menton aussi exactement travaillés qu'ils pourroient l'être par une main habile. Les cinq autres figures ne montrent que le dos (*Journal des Savants*, année 1678).» Ch. xxxviii et xxxix, p. 58-60.

¹ Caro, *Diderot inédit*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1879, p. 848. Cf. p. 856.

² Lamarck, *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, 1801; *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, 1802; *Philosophie zoologique*, 2 in-8°, Paris, 1809.

³ Voir de Quatrefages, *Charles Darwin et ses précurseurs fran-*

Allemagne, Goëthe avait aussi préparé les esprits aux doctrines évolutionnistes par ses études sur les *Métamorphoses des plantes*¹ et divers autres travaux analogues. Cependant tous ces germes transformistes étaient restés comme perdus dans le *Telliamed*, la *Philosophie zoologique* et autres œuvres semblables : c'est à Charles Darwin qu'ils doivent leur éclosion. Le système a bien mérité de porter le nom de darwinisme.

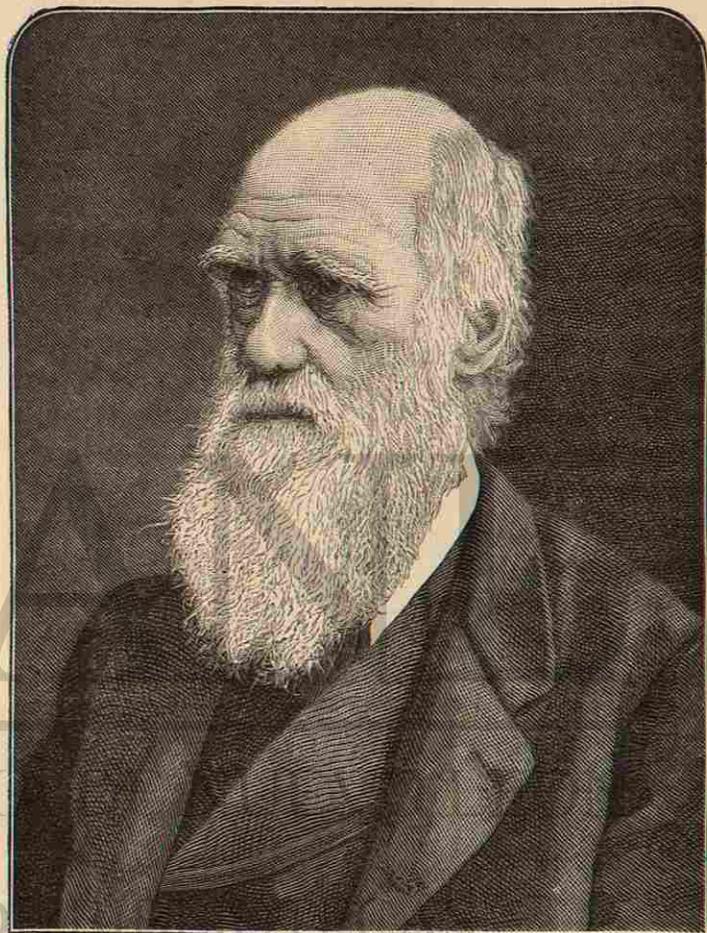
Le darwinisme date, comme nous l'avons déjà dit, de l'année 1859. C'est en cette année que Charles Darwin (1808-1882)² publia son livre intitulé *De l'origine des espèces*³. Il nous faut étudier avec quelque détail le système qu'il y expose, puisqu'il est comme le code du transformisme. Nous devons cependant observer d'abord, pour être exact, que le darwinisme n'est pas

çais, in-8°, Paris, 1870, p. 42-59, et l'introduction de M. Ch. Martins, en tête de l'édition qu'il a donnée de la *Philosophie zoologique*, 2 in-8°, Paris, 1873, t. 1, p. XXI-LVII. Voir aussi A. Vianna de Lima, *Exposé sommaire des théories transformistes de Lamarck, Darwin et Hæckel*, in-12, Paris, 1886; Ed. Perrier, *La philosophie zoologique avant Darwin*, in-8°, Paris, 1884.

¹ Publiées en 1790. Toutes les études de Goëthe qui ont quelque rapport au transformisme ont été recueillies et traduites en français par M. Ch. Martins, sous le titre d'*Œuvres d'histoire naturelle de Goëthe*, in-8° avec atlas in-f°, Paris, 1837.

² Voir, Figure 65, le portrait de Darwin. Cf. Ch. Darwin, *Vie et correspondance, publiées par son fils, M. Fr. Darwin*, trad. de Varnigny, 2 in-8°, Paris, 1888; G. Allen, *Ch. Darwin*, in-12, Londres, 1885; E. Krause, *Ch. Darwin*, in-8°, Leipzig, 1885; G. E. Bettany, *Life of Charles Darwin*, in-16, Londres, 1887.

³ *On the Origin of Species by means of natural selection or the preservation of favoured races in the struggle for life*, in-8°, Londres, 1859.



65. — Charles Darwin.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

identique avec le transformisme. Les transformistes distinguent soigneusement la théorie de la sélection ou darwinisme de la théorie de la descendance ou transformisme proprement dit et de la théorie générale de l'évolution ou monisme. La théorie universelle de l'évolution « soutient qu'il existe dans la nature entière un grand *processus* évolutif, un, continu et éternel, et que tous les phénomènes de la nature, sans exception, depuis le mouvement des corps célestes et la chute d'une pierre jusqu'à la croissance des plantes et à la conscience de l'homme, arrivent en vertu d'une seule et même loi de causalité; bref, que tout est réductible à la mécanique des atomes. Conception mécanique ou mécaniste, unitaire ou moniste du monde, ou, d'un seul mot, *monisme*¹. » La théorie de la descendance, pour laquelle on réserve le nom spécial de *transformisme*, explique par des transformations graduelles et successives l'origine des espèces organiques, de sorte que, d'après elle, tous les organismes complexes, végétaux et animaux, dérivent d'organismes simples. Elle admet à l'origine des êtres une seule forme primitive ou au moins un très petit nombre de formes d'où toutes les autres sont descendues. Enfin la théorie de la sélection consiste à attribuer au procédé de la sélection, que nous allons maintenant exposer, l'origine des espèces. Elle suppose la variabilité indéfinie des espèces et leur transmutabilité. Celles-ci ne sont pas originelles. Elles se sont produites, comme les variétés que l'on observe tous

¹ Hæckel, *Les preuves du transformisme*, ch. 1, p. 16.

les jours dans une même espèce, par des modifications, des changements accidentels, dus surtout à la sélection et qui se sont fixés ensuite de manière à se perpétuer et à devenir durables. C'est cette théorie, expliquant par des causes mécaniques la transformation des espèces, qui est proprement le darwinisme. Les monistes et les transformistes sont généralement darwinistes, mais les darwinistes n'acceptent pas tous les doctrines des deux premiers systèmes.

Ces notions indispensables étant données, nous pouvons exposer maintenant le système de Darwin. Il nous en a raconté lui-même l'histoire. La première idée lui en fut suggérée par l'observation des moyens qu'emploient les éleveurs d'animaux domestiques pour les perfectionner. Ces moyens sont ce qu'on appelle la *sélection artificielle*. Par une *sélection* ou choix intelligent de reproducteurs, ils réussissent, à l'aide des croisements de races, à former des variétés nouvelles. Pourquoi, se demanda Darwin, la « sélection naturelle » ne produirait-elle pas les mêmes effets que l'artificielle? C'est de cette remarque qu'est sorti tout son système.

Le fait naturel qui lui sert de point de départ, c'est donc la variation qui s'introduit dans les formes et dans les qualités extérieures des animaux et des plantes, placés dans certaines conditions particulières. En considérant attentivement les êtres créés, on constate que chaque individu a, outre des caractères communs, des caractères qui lui sont propres, qu'aucun ne ressemble à l'autre d'une manière complète. Tous les pigeons actuels descendent d'une souche unique, le biset (*columba*

Livia). Par une suite de variations accumulées, ils se sont tellement différenciés entre eux qu'on peut en compter aujourd'hui 288 variétés bien tranchées¹. La plupart de ces variations qui distinguent les races des pigeons domestiques proviennent de la sélection artificielle. Par l'industrie des éleveurs et le choix intelligent des couples qu'ils unissent, des qualités accidentelles se perpétuent par l'hérédité, augmentent et se développent; ainsi tout change, bec, ailes, queue, pieds, plumes, couleur. Le pigeon Culbutant à courte face a le bec petit et conique; le Barbe l'a large et court; celui du Messenger anglais est droit, long et étroit avec ses énormes caroncules. Le nombre des plumes de la queue varie de 12 à 42². Les procédés par lesquels on a obtenu ces résultats sont connus.

Ces faits incontestables étant établis, Charles Darwin se demanda si l'on ne pouvait pas en tirer l'explication de l'origine des espèces, c'est-à-dire, si ce n'étaient pas des causes analogues qui avaient donné aux plantes et aux animaux sauvages les caractères qui les distinguent. La nature, pour transformer les êtres déjà existants et produire des espèces nouvelles, ne peut sans doute agir avec intelligence et préméditation comme l'éleveur anglais, mais ce que l'homme fait consciemment, elle le

¹ Ch. Darwin, *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication*, trad. Moulinié, 2 in-8°, Paris, 1868, t. 1, p. 141. Tous les naturalistes n'admettent pas cependant que toutes les races de pigeons descendent du biset. M. Sanson reconnaît quatre ou cinq espèces de pigeons primitifs.

² Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 22.

fait spontanément ou négativement, dit Darwin, et c'est ici que commence proprement son système, ce qui en constitue l'originalité. La volonté humaine explique la sélection artificielle; la *concurrence vitale*, le *struggle for life* ou *lutte pour l'existence* explique la sélection naturelle.

La nature a établi une solidarité étroite entre les différents êtres, non seulement dans le règne animal, mais aussi dans le règne végétal et même dans le rapport de ces deux règnes entre eux. Ainsi, par exemple :

La fécondation des végétaux se fait souvent par l'entremise des insectes, qui, tout en butinant pour eux-mêmes, vont porter d'une fleur à l'autre le pollen dont leurs poils se sont couverts. [De plus], certaines fleurs sont visitées seulement par certaines espèces d'insectes. Or Darwin s'est assuré que les trèfles et les pensées ne reçoivent la visite que des bourdons. Par conséquent, plus ceux-ci seront nombreux, plus sûrement s'accomplira la fécondation de ces deux plantes. Mais le nombre des bourdons dépend en grande partie de celui des mulots, qui font une guerre incessante à leurs nids. A leur tour, ceux-ci sont chassés par les chats. A chaque mulot mangé par ces derniers, un certain nombre de nids de bourdons échappe à la destruction, et leurs larves, devenues insectes parfaits, iront féconder trèfles et pensées ¹.

¹ De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 90-91. V. aussi A. Coutance, *La lutte pour l'existence*, 1882, p. 505, comment le nombre des chats favorise la multiplication des choux, etc. Cf. J. Lubbock, *Les insectes et les fleurs sauvages, leurs rapports réciproques*, traduit. E. Barbier, in-18, Paris, 1879.

Il y a donc guerre entre chats, mulots et bourdons, et la propagation du trèfle dépend de l'issue de la bataille. Il se produirait rapidement sur la terre plus de plantes et d'animaux que notre globe ne peut en nourrir et même en contenir, si la lutte pour l'existence n'en réduisait le nombre à des proportions convenables.

Des données recueillies par Bonnet et d'autres naturalistes, il résulte que, si pendant un été les fils et les petits-fils d'un seul puceron arrivaient tous à bien et se trouvaient placés à côté les uns des autres, à la fin de la saison, ils couvriraient environ quatre hectares de terrain. Évidemment, si le globe entier n'est pas envahi par les pucerons, c'est que le chiffre des morts dépasse infiniment celui des survivants. Enfin, il est clair que, si la multiplication des morues, des esturgeons, dont les œufs se comptent par centaines de mille, n'était arrêtée d'une manière quelconque, tous les océans seraient comblés en moins d'une vie d'homme ¹... Ainsi, comme il naît plus d'individus qu'il n'en peut vivre, il doit y avoir, dans chaque cas, lutte pour l'existence, soit avec un individu de la même espèce, soit avec des individus d'espèces différentes, soit avec les conditions physiques de la vie ².

Multa videmus enim rebus concurrere debere
Ut propagando possint procudere secla :
Pabula primum ut sint ³.

¹ De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 89.

² Darwin, *Origine des espèces*, trad. Barbier, p. 69.

³ Lucrèce, v, 846-848, édit. Teubner, p. 148. — Sur les rapports de la doctrine de l'évolution, voir J. Masson, *The Atomic Theory of Lucretius contrasted with modern doctrines of Atoms and Evolution*, in-8°, Londres, 1884.

La concurrence vitale est la condition du *Crescite et multiplicamini*; c'est « la doctrine de Malthus appliquée à tout le règne animal et à tout le règne végétal ¹. »

La lutte pour l'existence est donc un fait général, incessant. Sous le calme apparent de la plus riante campagne, du bosquet le plus frais, de la mare la plus immobile, elle se cache; mais elle existe, toujours la même, toujours impitoyable. Il y a vraiment quelque chose d'étrange à arrêter sa pensée sur cette guerre sans paix, sans trêve, sans merci, qui ne s'arrête ni jour ni nuit, et arme sans cesse animal contre animal, plante contre plante. Il y a quelque chose de plus étrange encore et de vraiment merveilleux à voir naître de ce désordre même les harmonies du monde organisé, tant de fois chantées par les poètes, si justement admirées par les penseurs ².

Il y a des vainqueurs et des vaincus dans cette guerre à mort. Le plus grand nombre périt sur le champ de bataille. Les victimes sont ceux qui, sous un rapport quelconque, ont une infériorité relative. Les victorieux sont ceux qui l'emportent sur leurs concurrents par leur force ou par quelque autre qualité naturelle. Le résultat

¹ Darwin, *Origine des espèces*, p. 4. Cf. p. 69. Dans une lettre à Hæckel, du 8 octobre 1864, reproduite par ce dernier dans son *Histoire de la création*, traduction Letourneau, p. 119-120, Darwin dit : « Ayant lu alors, par un heureux hasard, le livre de Malthus sur le *Principe de la population*, l'idée de la sélection naturelle se présenta à mon esprit. »

² De Quatrefages, *Charles Darwin*, p. 92. On peut voir de nombreux et intéressants détails sur cette guerre universelle dans A. Coutance, *La lutte pour l'existence*, in-8°, Paris, 1882.

de cette lutte pour l'existence est ce que Darwin a appelé la *sélection naturelle*. L'action exercée à la longue par cette cause est considérable :

Elle résulte de la loi d'accumulation des petites différences par voie d'hérédité... Dans chacune des générations qui se succèdent sous l'empire des mêmes conditions d'existence, les mêmes qualités, les mêmes particularités d'organisation sont nécessaires à chaque individu pour se défendre contre tous les autres et contre le monde extérieur. Ceux-là seulement résistent qui possèdent ces qualités, ces particularités au plus haut degré. A chaque fois, par conséquent, l'organisme fait un pas de plus dans une voie qui lui est tracée d'avance et dont il ne peut s'écarter; il obéit à ce que Darwin nomme la *loi de divergence* des caractères. Il s'éloigne donc de plus en plus du point de départ, et en vient à différer d'abord légèrement, puis d'une façon plus tranchée de l'organisme primitif. Ainsi prennent naissance, selon Darwin, non seulement les *variétés* et les *rares*, mais encore les *espèces* elles-mêmes, qui ne sont pour lui que des variétés ou des races perfectionnées ¹.

Il est vrai, en effet, que la sélection naturelle peut produire et produit réellement des variétés et des races, mais elle ne peut jamais produire des espèces, comme nous le verrons plus loin.

A la sélection naturelle, première cause de variations dans les espèces végétales et animales, se joint un se-

¹ De Quatrefages, *Darwin*, p. 93. Nous faisons ces emprunts à M. de Quatrefages, parce que son exposé, plus clair que celui de Darwin, a été reconnu exact par ce dernier. *Ibid.*, p. 94.

cond facteur que Darwin appelle *la sélection sexuelle*. « Cette forme de sélection ne dépend pas de la lutte pour l'existence avec d'autres êtres organisés, ou avec les conditions ambiantes, mais de la lutte entre les individus d'un sexe, ordinairement les mâles, pour s'assurer la possession de l'autre sexe¹. » Ces luttes sont souvent de vraies batailles, comme chez le cerf et chez certains poissons. Elles n'ont point d'ordinaire pour résultat la mort du vaincu, mais comme les vainqueurs l'emportent par leurs qualités extérieures, ils transmettent à leurs descendants leurs caractères de supériorité et élèvent ainsi la race.

Il faut ajouter à la sélection naturelle et sexuelle, comme source de variations dans les animaux et dans les plantes, *l'influence du milieu*. Tout être cherche à *s'adapter* au milieu dans lequel il est placé, et cette *adaptation* est la troisième loi du monde organique.

Le fait que les variations et les monstruosités se présentent beaucoup plus souvent à l'état domestique qu'à l'état de nature, le fait que les espèces ayant un habitat très étendu sont plus variables que celles ayant un habitat restreint, nous autorisent à conclure que la variabilité doit avoir ordinairement quelque rapport avec les conditions d'existence auxquelles chaque espèce a été soumise pendant plusieurs générations successives².

¹ Darwin, *Origine des espèces*, trad. Barbier, p. 94.

² Darwin, *Origine des espèces*, p. 114. Avant Darwin, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire avait démontré l'influence du milieu sur les habitudes physiologiques des êtres vivants.

En d'autres termes, la nature des conditions ambiantes, le climat, l'alimentation, etc., sont des causes qui amènent des changements et des modifications plus ou moins profonds dans la constitution native. Le sanglier, devenu animal domestique, a perdu ses habitudes nocturnes et sa conformation organique s'est modifiée. Le castor, troublé dans la construction de ses digues, a cessé d'être sociable et bâtisseur; il est devenu animal solitaire et terrier et a remplacé ses anciennes cahutes par de longs boyaux percés dans la berge des fleuves¹.

E. Forbes affirme que les coquillages, à l'extrémité méridionale de leur habitat, revêtent, quand ils vivent dans des eaux peu profondes, des couleurs beaucoup plus brillantes que les coquillages de la même espèce qui vivent plus au nord et à une plus grande profondeur. M. Gould a observé que les oiseaux de la même espèce sont plus brillamment colorés, quand ils vivent dans un pays où le ciel est toujours pur, que lorsqu'ils habitent près des côtes ou sur des îles. Wollaston assure que la résidence près des bords de la mer affecte la couleur des insectes. Moquin-Tandon donne une liste de plantes dont les feuilles deviennent charnues, lorsqu'elles croissent près des bords de la mer, bien que cela ne se produise pas dans toute autre situation... Tous les fourreurs savent fort bien que les animaux de la même espèce ont une fourrure d'autant plus épaisse et d'autant plus belle qu'ils habitent un pays plus septentrional².

Une des preuves les plus frappantes de l'influence du milieu, c'est le *retour* vers les caractères primitifs. « Nos

¹ De Quatrefages, *Ch. Darwin et ses précurseurs*, p. 119.

² Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 145-146.

variétés domestiques, en retournant à la vie sauvage, reprennent graduellement, mais invariablement les caractères du type originel¹. »

Une quatrième cause de variations chez les êtres organisés, c'est l'usage ou le non-usage des organes². L'usage renforce et développe les membres, l'inaction ou le non-usage tend au contraire à les atrophier. Lorsqu'un muscle ou un membre est fréquemment exercé, il augmente de volume et acquiert de la force, s'il n'y a pas excès dans la fatigue. Le bras du forgeron, le mollet du danseur sont des exemples connus de ce fait d'expérience. Les organes qui restent en repos se développent moins. On sait comment les Grecs se donnaient de la force et de la souplesse au moyen de la gymnastique.

Proportionnellement au reste du squelette, les os de l'aile pèsent moins et les os de la cuisse pèsent plus chez le canard domestique que chez le canard sauvage. On peut incontestablement attribuer ce changement à ce que le canard domestique vole moins et marche plus que le canard sauvage³.

Le mouvement fait affluer le sang vers la partie active, il y apporte en plus grande abondance les éléments nutritifs, il active la combustion des principes carbonés par leur combinaison avec l'oxygène; la respiration et

¹ *Ibid.*, p. 15. — Sur l'influence du milieu et de la température, voir les exemples et les faits rapportés par Varigny, *La température et la vie*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} mai 1889, p. 194-196.

² C'est Lamarck qui a le premier constaté l'influence de l'usage sur le développement ou l'atrophie des organes.

³ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 12.

la circulation générale sont accélérées, l'assimilation des aliments est plus rapide, la puissance musculaire s'accroît. De là un développement facile à comprendre des organes dont on use davantage. Le non-usage, au contraire, amène l'atrophie des organes inutiles.

Les taupes et quelques rongeurs fouisseurs ont des yeux rudimentaires et quelquefois même complètement recouverts d'une pellicule et de poils. Cet état des yeux est probablement dû à une diminution graduelle provenant du non-usage, augmenté sans doute par la sélection naturelle... On sait que plusieurs animaux, appartenant aux classes les plus diverses, qui habitent les grottes souterraines de la Carniole et celles du Kentucky, sont aveugles. Chez quelques crabes, le pédoncule portant l'œil est conservé, bien que l'appareil de la vision ait disparu, c'est-à-dire que le support du télescope existe, mais que le télescope lui-même et ses verres font défaut. Comme il est difficile de supposer que l'œil, bien qu'inutile, puisse être nuisible à des animaux vivant dans l'obscurité, on peut attribuer l'absence de cet organe au non-usage¹.

La loi de *Corrélation de croissance* est une cinquième cause de variations dans les êtres organisés. Elle consiste en ce que les changements intervenus dans certains organes ou dans certains appareils amènent des changements correspondants dans d'autres organes ou dans d'autres appareils, quoiqu'on n'observe quelquefois aucune relation apparente entre les premiers et les se-

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 149-150.

conds. Darwin la nomme aussi *compensation et économie de croissance*, en rappelant les paroles de Goethe : « Afin de pouvoir dépenser d'un côté, la nature est obligée d'économiser de l'autre. » On en voit l'application dans les animaux domestiques d'une manière frappante :

Si la nutrition se porte en excès vers une partie ou vers un organe, il est rare qu'elle se porte en même temps, en excès tout au moins, vers un autre organe; ainsi, il est difficile de faire produire beaucoup de lait à une vache et de l'engraisser en même temps. Les mêmes variétés de choux ne produisent pas en abondance un feuillage nutritif et des graines oléagineuses. Quand les graines que contiennent nos fruits tendent à s'atrophier, le fruit lui-même gagne beaucoup en grosseur et en qualité. Chez nos volailles la présence d'une touffe de plumes sur la tête correspond à un amoindrissement de la crête, et le développement de la barbe à une diminution des caroncules¹.

A la compensation de croissance se rattache ce que Darwin appelle les *variations corrélatives*.

J'entends par cette expression que les différentes parties de l'organisation sont, dans le cours de leur croissance et de leur développement, si intimement reliées les unes aux autres, que d'autres parties se modifient quand de légères variations se produisent dans une partie quelconque et s'y accumulent en vertu de la sélection naturelle. [Les exemples abondent]. Des changements importants qui se produisent chez l'embryon ou chez la larve entraînent presque toujours des changements analogues chez l'animal adulte. Chez les

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 159.

monstruosités, les effets de corrélation entre des parties complètement distinctes sont très curieux; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire cite des exemples nombreux dans son grand ouvrage sur cette question. Les éleveurs admettent que, lorsque les membres sont longs, la tête l'est presque toujours aussi. Quelques cas de corrélation sont extrêmement singuliers; ainsi les chats entièrement blancs et qui ont les yeux bleus sont ordinairement sourds; toutefois, M. Tail a constaté récemment que ce fait est limité aux mâles... Les chiens dépourvus de poils ont la dentition imparfaite; on dit que les animaux à poil long et rude sont prédisposés à avoir des cornes longues ou nombreuses; les pigeons à pattes emplumées ont des membranes entre les orteils antérieurs; les pigeons à bec court ont les pieds petits; les pigeons à bec long ont les pieds grands¹.

La loi de l'hérédité par la génération fixe dans la race, d'une manière durable, les modifications produites dans les individus par les causes que nous venons d'énumérer. Les caractères particuliers qui se sont manifestés chez les parents se transmettent souvent comme les caractères typiques, quoiqu'ils ne soient pas toujours communiqués à tous les descendants et que quelquefois même ils passent au petit-fils sans qu'ils aient été sensibles dans le fils. Ce dernier phénomène est connu sous le nom d'*atavisme*. L'existence de la loi de l'hérédité est universellement admise.

Aucun éleveur ne met en doute la grande énergie des tendances héréditaires : tous ont pour axiome fondamental que

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 155-156; 12-13.

le semblable produit le semblable... Qui n'a entendu parler des cas d'albinisme, de peau épineuse, de peau velue, etc., héréditaires chez plusieurs membres d'une même famille¹?

Quand une variété ainsi formée a reçu une organisation bien définie, la variabilité est suspendue, l'organisation acquise se transmet telle quelle par voie d'hérédité, de manière à constituer des variétés ou types d'une stabilité apparente, appelées du nom d'espèces.

Voilà quelle est, d'après Darwin, la genèse des espèces : elles ne sont pas primitives, immuables, d'une stabilité absolue, mais seulement relative. « Les espèces ne sont que des variétés bien accusées et permanentes, et chacune d'elles a d'abord existé sous forme de variété². » Darwin résume son système dans les termes suivants :

On admet généralement que la formation de tous les êtres organisés repose sur deux grandes lois : l'unité de type et les conditions d'existence. On entend par unité de type cette concordance fondamentale qui caractérise la conformation de tous les êtres organisés d'une même classe et qui est tout à fait indépendante de leurs habitudes et de leur mode de vie. Dans ma théorie, l'unité du type s'explique par l'unité de descendance. Les conditions d'existence... font partie du principe de la sélection naturelle. Celle-ci, en effet, agit, soit en adaptant actuellement les parties variables de chaque être à ses conditions vitales organiques ou inorganiques, soit en les ayant adaptées à ces conditions pendant les longues

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 14.

² Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 553.

périodes écoulées. Ces adaptations ont été, dans certains cas, provoquées par l'augmentation de l'usage ou du non-usage des parties, ou effectuées par l'action directe des milieux, et, dans tous les cas, ont été subordonnées aux diverses lois de la croissance et de la variation. Par conséquent, la loi des conditions d'existence est de fait la loi supérieure, puisqu'elle comprend, par l'hérédité des variations et des adaptations antérieures, celle de l'unité de type¹.

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 226-227. On peut voir aussi le résumé que fait M. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 106-109.

ARTICLE III.

CRITIQUE DU DARWINISME.

Tel est le darwinisme. Que faut-il en penser? Remarquons d'abord que, maintenu dans certaines limites, il n'est pas nécessairement en contradiction avec la Bible :

Supposé que la théorie de Darwin fût démontrée par des preuves incontestables, et que, ce que je regarde comme impossible, les sciences naturelles parvinssent à prouver que toutes les espèces de plantes et d'animaux qui ont existé et qui existent encore peuvent être ramenées à quelques formes primitives, y aurait-il contradiction entre la Bible et les sciences naturelles? Je ne le crois pas¹.

La Bible enseigne que l'univers est l'œuvre d'un Créateur qui a produit le monde pour une fin déterminée. Cette double vérité *de la création et de la finalité* est conciliable avec le darwinisme. Les darwinistes eux-mêmes en conviennent. Voici ce que dit Lyell :

L'ensemble et la succession des phénomènes naturels peuvent n'être que l'application matérielle d'un arrangement conçu à l'avance, et si cette succession des événements peut s'expliquer par la transmutation, l'adaptation perpétuelle du

¹ Rensch, *La Bible et la nature*, trad. de l'abbé Hertel, p. 444. Cf. E. Pesnelle, *La science contemporaine*, 1879, p. 213; D. Leroy, *L'évolution des espèces organiques*, in-18, Paris, 1886.

monde organique à de nouvelles conditions laisse aussi puissant que jamais l'argument en faveur d'un plan et par conséquent d'un architecte¹.

Lamarck, qui a enseigné le transformisme avant Darwin, admettait expressément l'existence de Dieu et sa Providence :

Parmi les différentes confusions d'idées auxquelles le sujet que j'ai ici en vue a donné lieu, j'en citerai deux principales... L'une d'entre elles est celle qui fait penser à la plupart des hommes que la nature et son suprême auteur sont pareillement synonymes... Elle (la nature) n'est en quelque sorte qu'un intermédiaire entre Dieu et les parties de l'univers physique pour l'exécution de la volonté divine... On a pensé que la nature était Dieu même... Chose étrange! on a confondu la montre avec l'horloger, l'ouvrage avec son auteur. Assurément, cette idée est inconséquente... [Quant aux lois de la nature, elles] ne sont que l'expression de la volonté même qui les a établies, [après les avoir] primitivement combinées pour le but qu'il s'est proposé².

Mais non seulement le darwinisme n'exclut point par lui-même l'intervention de Dieu dans la création du monde, il parle sur plusieurs points comme le fait la Bible. De Maillet, dans le *Telliamed*, avait déjà fait la remarque suivante :

¹ Lyell, *L'ancienneté de l'homme*, trad. Chaper, p. 537. Cf. Paul Janet, *Les causes finales*, l. 1, ch. VII, p. 349 et suiv.

² *Hist. nat. des anim. sans vertèbres*, 1835, p. 258, 272, 264, 265, 256. A la p. 271, il réfute les erreurs de Voltaire sur Dieu.

ARTICLE III.

CRITIQUE DU DARWINISME.

Tel est le darwinisme. Que faut-il en penser? Remarquons d'abord que, maintenu dans certaines limites, il n'est pas nécessairement en contradiction avec la Bible :

Supposé que la théorie de Darwin fût démontrée par des preuves incontestables, et que, ce que je regarde comme impossible, les sciences naturelles parvinssent à prouver que toutes les espèces de plantes et d'animaux qui ont existé et qui existent encore peuvent être ramenées à quelques formes primitives, y aurait-il contradiction entre la Bible et les sciences naturelles? Je ne le crois pas¹.

La Bible enseigne que l'univers est l'œuvre d'un Créateur qui a produit le monde pour une fin déterminée. Cette double vérité *de la création et de la finalité* est conciliable avec le darwinisme. Les darwinistes eux-mêmes en conviennent. Voici ce que dit Lyell :

L'ensemble et la succession des phénomènes naturels peuvent n'être que l'application matérielle d'un arrangement conçu à l'avance, et si cette succession des événements peut s'expliquer par la transmutation, l'adaptation perpétuelle du

¹ Rensch, *La Bible et la nature*, trad. de l'abbé Hertel, p. 444. Cf. E. Pesnelle, *La science contemporaine*, 1879, p. 213; D. Leroy, *L'évolution des espèces organiques*, in-18, Paris, 1886.

monde organique à de nouvelles conditions laisse aussi puissant que jamais l'argument en faveur d'un plan et par conséquent d'un architecte¹.

Lamarck, qui a enseigné le transformisme avant Darwin, admettait expressément l'existence de Dieu et sa Providence :

Parmi les différentes confusions d'idées auxquelles le sujet que j'ai ici en vue a donné lieu, j'en citerai deux principales... L'une d'entre elles est celle qui fait penser à la plupart des hommes que la nature et son suprême auteur sont pareillement synonymes... Elle (la nature) n'est en quelque sorte qu'un intermédiaire entre Dieu et les parties de l'univers physique pour l'exécution de la volonté divine... On a pensé que la nature était Dieu même... Chose étrange! on a confondu la montre avec l'horloger, l'ouvrage avec son auteur. Assurément, cette idée est inconséquente... [Quant aux lois de la nature, elles] ne sont que l'expression de la volonté même qui les a établies, [après les avoir] primitivement combinées pour le but qu'il s'est proposé².

Mais non seulement le darwinisme n'exclut point par lui-même l'intervention de Dieu dans la création du monde, il parle sur plusieurs points comme le fait la Bible. De Maillet, dans le *Telliamed*, avait déjà fait la remarque suivante :

¹ Lyell, *L'ancienneté de l'homme*, trad. Chaper, p. 537. Cf. Paul Janet, *Les causes finales*, l. 1, ch. VII, p. 349 et suiv.

² *Hist. nat. des anim. sans vertèbres*, 1835, p. 258, 272, 264, 265, 256. A la p. 271, il réfute les erreurs de Voltaire sur Dieu.

Observez, s'il vous plaît, que vos livres (la Genèse) sont d'accord avec moi sur la formation du globe et de tout ce qu'il renferme d'animé. Ils marquent tous les états successifs par lesquels j'établis que la terre a passé, avant que d'arriver à celui où nous la voyons. Ils conviennent qu'elle n'était au commencement qu'une masse informe couverte d'eaux, sur lesquelles l'esprit de Dieu était porté; que ces eaux diminuèrent par la séparation qui s'en fit, et parce qu'une partie fut transportée en d'autres lieux; que par cette séparation il parut une terre d'abord aride, qui fut ensuite couverte de verdure; qu'après cela elle se peupla d'animaux, et que l'homme fut le dernier ouvrage de la main de Dieu, qui précédemment avait fait tout le reste. Or, c'est là précisément ce que je pense et ce que je vous ai expliqué. Le terme de six jours marqué dans vos livres pour la perfection de tous ces ouvrages est métaphorique, comme vous devez le penser; il ne peut pas même désigner le temps que la terre emploie à tourner six fois sur elle-même dans son cours annuel autour du soleil, puisque, selon ces livres mêmes, le soleil ne fut créé que le quatrième jour¹.

Hæckel lui aussi est obligé de reconnaître les points de contact qui existent entre la Genèse et le darwinisme :

Dans cette hypothèse mosaïque de la création, deux des plus importantes propositions fondamentales de la théorie évolutive se montrent à nous avec une clarté et une simplicité surprenantes : ce sont l'idée de division du travail ou de la différenciation et l'idée du développement progressif, du perfectionnement. Bien que ces grandes lois de l'évolution organique, ces lois que nous prouverons être la conséquence

¹ De Maillet, *Telliamed*, t. II, p. 226-227.

nécessaire de la doctrine généalogique, soient regardées par Moïse comme l'expression de l'activité d'un créateur façonnant le monde, pourtant on y découvre la belle idée d'une évolution progressive, d'une différenciation graduelle de la matière primitivement simple. Nous pouvons donc payer à la grandiose idée renfermée dans la cosmogonie hypothétique du législateur juif un juste et sincère tribut d'admiration, sans pour cela y reconnaître ce que l'on appelle une manifestation divine¹.

La Genèse n'est donc pas en opposition formelle avec la théorie de la sélection naturelle, en tant que celle-ci est distincte de la théorie de la descendance. En dehors de la question de la cause première et de la finalité, le darwinisme consiste essentiellement à admettre un progrès continu dans la production des êtres et une relation de filiation entre les divers êtres, les plus parfaits descendant des moins parfaits par une sorte de génération. De ces deux idées darwiniennes, la première, celle du progrès, est biblique : Moïse nous montre une gradation ascendante très marquée dans l'œuvre créatrice; la seconde, celle de filiation, n'apparaît pas dans le récit de Moïse, mais on ne saurait dire que son langage l'exclut absolument, en la restreignant du moins dans certaines limites². Chaque jour génésiaque est caracté-

¹ E. Hæckel, *Histoire de la création*, 1874, p. 35-36.

² « Circa mundi principium aliquid est quod ad substantiam fidei pertinet, scilicet mundum incœpisse creatum a Deo. Quo autem modo et ordine factus sit, non pertinet ad fidem, nisi per accidens, in quantum in Scriptura traditur, cujus veritatem diversa expositione salvantes tradiderunt. » S. Thomas, *In 2 Sent.*, 12, 2, in corp.

risé par la production d'une nouvelle espèce d'êtres qui reçoivent l'existence par le commandement de Dieu; la manière la plus naturelle d'entendre ce commandement, c'est d'y voir, non une transformation de ce qui existait déjà, mais des productions complètement nouvelles; cependant, d'après quelques-uns, il n'y a aucun mot dans le texte sacré qui s'oppose à l'hypothèse d'une évolution; rien n'est révélé sur la manière particulière dont furent produits les végétaux et les animaux. Il n'y a d'exception que pour l'homme, dont la Genèse nous décrit en détail la création.

Il nous paraît toutefois difficile, sinon impossible, d'expliquer l'Écriture en ce sens que les animaux sont issus des plantes et les plantes des minéraux par voie de transformation, comme le prétendent les partisans de la théorie de la descendance. Moïse nous dit que Dieu créa les plantes et les animaux, chacun selon son espèce. Cette affirmation semble bien être la condamnation formelle du transformisme sans limites. Mais le darwinisme proprement dit ne va pas aussi loin que ce transformisme absolu. Le naturaliste anglais admet dans le règne végétal et dans le règne animal l'existence de plusieurs types primitifs¹, non d'un seul, et son hypothèse peut se concilier avec le langage de l'Écriture, car si celle-ci nous dit que les animaux furent créés par espèces, elle ne détermine pas le nombre de ces espèces. Il n'existe ainsi aucune incompatibilité radicale entre

¹ Sur le nombre de types primordiaux, d'après Darwin, voir Mathias Duval, *Le darwinisme, leçons professées à l'école d'anthropologie*, in-8°, Paris; 1885, p. LIII.

les deux explications. Tout au plus peut-on juger que Darwin restreint à l'excès le nombre des espèces primordiales; mais comme il ne le limite que d'une manière hypothétique et que la Genèse ne donne aucun chiffre, l'accord, à ce sujet, est loin d'être impossible; il n'y a qu'une question de plus ou de moins, question que l'Écriture, comme le darwinisme, laisse dans le vague.

Si l'on admet de la sorte la pluralité des espèces primitives, il ne peut plus y avoir conflit par rapport à leur mutabilité. Darwin soutient qu'il existe aujourd'hui des espèces qui sont sorties d'espèces différentes. La Sainte Écriture ne nous apprend rien sur cette question; elle ne nous dit point que cela est, elle ne nous dit pas non plus que cela n'est pas; elle est ainsi en dehors du débat, de même que l'Église, qui n'a porté aucun jugement sur ces matières. Nous pensons donc que les darwinistes qui admettent dans le règne végétal et dans le règne animal l'existence de plusieurs types primordiaux, créés par Dieu et d'où sont sorties par voie de transformation et de filiation les diverses espèces actuelles du monde organique, n'enseignent rien de contraire à la doctrine révélée. Ainsi, par exemple, l'opinion de M. Albert Gaudry, professeur au Muséum d'histoire naturelle, d'après laquelle les espèces secondaires sont transmutables, mais dérivent d'un certain nombre de classes primordiales et irréductibles, n'est point en contradiction avec la Genèse, puisqu'elle admet la multiplicité des types primitifs et n'exclut point le créateur¹.

¹ M. Albert Gaudry, *Les enchaînements du monde animal*, Mam-

Le darwinisme restreint ou mitigé n'est donc pas, en lui-même, en contradiction avec la Bible. Il peut, par conséquent, être soutenu, avec les restrictions nécessaires, par des savants croyants, comme il l'est en effet par M. Saint-George Mivart et d'autres encore. Mais s'il n'est pas en soi une anti-Genèse proprement dite, il l'est par ses tendances et par la manière dont l'entendent la plupart de ses défenseurs. Le nombre des darwinistes orthodoxes est bien petit et celui des darwinistes hétérodoxes est bien grand. La plupart de ceux qui l'ont embrassé vont loin au delà de ce qu'il enseigne; ils acceptent le transformisme avec toutes ses conséquences outrées et impies, comme l'a fait Darwin lui-même dans ses dernières années. La théorie de la sélection est pour eux un argument en faveur de leur thèse, un élément essentiel de leur système, une partie intégrante de leur doctrine, le fondement même de leur hypothèse, sans lequel tout croule dans l'édifice qu'ils élèvent avec tant de peine et de labeur. Il est donc utile d'examiner en détail la valeur scientifique de ce système.

Le darwinisme, au jugement des hommes les plus impartiaux et les plus compétents, a fait faire un véritable progrès à l'histoire naturelle, en déterminant les causes qui produisent les variétés et les races dans le monde organique¹; mais il tombe dans le faux lorsque,

mifères tertiaires, in-8°, Paris, 1878, p. 257, déclare qu'il ne se prononce pas sur « la question des procédés que l'auteur du monde a pu employer pour produire les changements dont la paléontologie nous montre le tableau. »

¹ Voir de Quatrefages, *Note sur Darwin*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. xciv, 1882, p. 1216-1219.

voulant aller au delà, il prétend expliquer aussi l'origine des espèces. Ses découvertes expliquent l'origine des races, mais non celle des espèces. D'après les définitions universellement acceptées par tous les savants avant Darwin, l'*espèce* est une collection d'individus ayant les mêmes caractères essentiels, issus d'un même couple primitif et jouissant de la faculté de se reproduire indéfiniment¹. Un groupe d'espèces qui ont entre elles des caractères communs prend le nom de *genre*. L'espèce est immuable dans ses caractères essentiels, mais ses caractères accessoires peuvent changer sous l'influence des agents extérieurs, et donner ainsi naissance à des variétés et à des races. On appelle *variétés* les groupes d'individus de même espèce qui se distinguent du type commun par des modifications accidentelles de l'espèce, dues soit à l'influence du milieu, sol, climat, nourriture, exercice, soit à des croisements². Ces modifications ne sont point essentielles

¹ M. de Quatrefages donne la définition suivante : « L'espèce est l'ensemble des individus plus ou moins semblables entre eux, qui sont descendus ou qui peuvent être regardés comme descendus d'une paire primitive unique par une succession ininterrompue et naturelle de familles. » *L'espèce humaine*, p. 26, et *Ch. Darwin*, p. 227. Cf. diverses définitions, *ibid.*, p. 219-222. « Le caractère de l'espèce, dit Flourens, est la fécondité continue; le caractère du genre est la fécondité bornée. » *De l'instinct*, 1851, p. 109. Müller dit : « L'espèce est une forme de vie représentée par des individus, qui reparaît dans les produits de la génération avec certains caractères inaliénables et qui se reproduit constamment par la procréation d'individus similaires. » *Manuel de physiologie*, Paris, 1851, t. II, p. 785.

² « La variété, dit M. de Quatrefages, (est) un individu ou un ensemble d'individus appartenant à la même génération sexuelle,

et spécifiques, mais changeantes et instables. Elles portent ordinairement sur la taille, la couleur, la conformation. En vertu de la loi de réversion, les variétés retournent naturellement au type primitif, si des causes étrangères n'obligent point les individus d'une même variété à s'unir entre eux pour perpétuer leur race, conformément à la loi d'hérédité. Lorsque les caractères particuliers qui constituent une variété sont fixés et perpétués d'une manière constante par la génération, ils forment une *race*.

Telles sont les notions universellement admises par les naturalistes anciens¹. Darwin, quoiqu'il se soit proposé d'expliquer l'*Origine des espèces*, comme l'indique le titre même de son ouvrage, a toujours non seulement évité, mais refusé de donner une définition du mot *race* et du mot *espèce*. C'est là dans son œuvre une lacune dont on a d'autant plus droit d'être surpris, qu'elle est

qui se distingue des autres représentants de la même espèce par un ou plusieurs caractères exceptionnels. — La *race* (est) l'ensemble des individus semblables appartenant à une même espèce, ayant reçu et transmettant par voie de génération sexuelle, les caractères d'une variété primitive. » *L'espèce humaine*, 1880, p. 27-28; *Ch. Darwin*, p. 238. « L'espèce est variable dans des limites assez étendues et quelque peu indéterminées. La variété et la race ne sont autre chose que l'expression de cette variabilité s'accusant par des caractères individuels dans la première, héréditaires dans la seconde. » *Ibid.*, p. 232-233.

¹ Nous retrouvons aussi ces idées dans les Pères de l'Église. Voir S. Basile, *Hexaem.*, v, 5, t. XXIX, col. 104 : *Τὸ αὐτὸ οὐ γινώσκουσιν γένος ἐστὶ μεταβολή*. Cf. *ibid.*, ix, 2, col. 139, le saint docteur dit : « Le cheval produit un cheval; le lion, un lion; l'aigle, un aigle; tous les animaux se conservent ainsi dans ceux qui leur succèdent. Le temps n'altère pas les propriétés des animaux. »

volontaire et réfléchi. Elle trahit l'embarras de l'auteur. Il en résulte, de plus, que ses conclusions reposent sur une équivoque. On voit néanmoins, par la manière dont il raisonne, que les distinctions admises jusqu'à lui entre l'espèce et la race ne lui paraissent point fondées, et que ces mots ne sont, à son avis, que deux noms différents d'une même chose. Il appelle la variété « une espèce naissante. » Quant à la race, elle ne diffère par aucun caractère important de l'espèce. De là il résulte que, s'il parvient à expliquer l'origine des races, il a du même coup expliqué l'origine des espèces. Le débat entre les darwinistes et leurs adversaires se réduit donc à la question de savoir s'il existe une différence réelle entre l'espèce et la race. En bonne logique, Darwin, pour établir sa thèse, aurait dû commencer par prouver que la transformation des espèces est un fait réel et ne chercher qu'ensuite comment s'opérait cette transformation. Il aurait dû, en un mot, poser le principe, avant d'en tirer les conséquences. Mais il n'a eu garde de suivre cette voie. Il ne s'est préoccupé que d'expliquer le fait qu'il a constamment supposé, sans l'avoir jamais établi. Suivons-le donc sur le terrain qu'il a choisi lui-même.

Les partisans du système de l'évolution accumulent une foule de preuves de détail, d'où ils déduisent l'identité de la race et de l'espèce. Elles peuvent toutes se ramener à trois chefs : elles sont tirées ou de la variabilité des plantes et des animaux, ou de l'embryogénie, ou de l'anatomie comparée. Or toutes ces preuves sont insuffisantes et caduques. Aucune d'elles n'établit le passage

d'une espèce à une autre, ce qui serait nécessaire pour démontrer que le darwinisme est vrai.

Et d'abord, en ce qui concerne la variabilité, c'est un fait certain, personne ne le conteste, qu'il se produit des variations dans le règne végétal et dans le règne animal; mais c'est un fait non moins certain qu'elles sont circonscrites dans des bornes qu'elles ne franchissent jamais; elles portent toujours sur des points accessoires, elles n'atteignent, en aucun cas, ce qu'il y a de caractéristique et de fondamental dans l'espèce¹. La variabilité, en premier lieu, est limitée, comme le dit Hartmann :

Tout éleveur sait que les premiers degrés de modification sont les plus faciles à obtenir; que tous les degrés suivants sont d'autant plus difficiles à franchir qu'ils s'écartent davantage du type normal, et que tout *processus* d'élevage artificiel, dans une quelconque des directions ouvertes par la nature, arrive à une limite où toute tentative de pousser plus loin devient inutile. Ainsi, par exemple, depuis 1852, on n'a pu obtenir aucun développement nouveau dans les dimensions des groseilles à maquereau, bien qu'on ne voie pas pourquoi elles ne deviendraient pas aussi grosses qu'une citrouille, si la variabilité n'était pas intérieurement limitée².

¹ Il faut d'ailleurs ne pas oublier que le nombre des espèces a été plus d'une fois outré et qu'on a considéré comme espèces différentes de simples variétés. Voir l'exemple du papillon *Vanessa*, cité par Varigny, *La température et la vie*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} mai 1889, p. 195.

² *Le darwinisme*, trad. G. Guérout, in-18, 1877, p. 98.

M. Wigand, professeur de botanique à Marbourg, fait observer de son côté que les variations naturelles sont limitées pour la qualité comme pour la quantité :

L'éleveur n'oserait tenter d'obtenir une variété culbutante de la poule, ou un pigeon à éperon, un pigeon jaune, un pavot de jardin à fleur jaune, une citrouille ou une orange bleue, ... une *centifolia* ou rose à cent feuilles jaune, parce que la nature ne produit pas ces modifications¹.

Dieu a tracé à la variabilité, comme à l'Océan, des bornes qu'elle ne peut dépasser; si elle peut modifier, elle ne peut rien créer. Cela est tellement vrai que les changements qu'obtient la sélection artificielle ne persistent d'une manière durable que par l'intervention constante d'une intelligence qui préside à leur maintien. La nature est si conservatrice qu'elle retourne à son type primitif, en vertu de la loi de retour, dès que le sélectionneur ne vient plus contrarier ses tendances.

On apporta un jour à Linné un fraisier dont la culture avait profondément modifié les feuilles. Celles-ci, au lieu de se composer de trois folioles, n'en avaient plus qu'une. Ce fraisier fut conservé au Jardin des plantes, et Duchêne, le célèbre jardinier de cette époque, le vit fleurir et fructifier. Il essaya alors de le reproduire en semant les graines, et au troisième semis il obtint un fraisier dont les feuilles avaient recouvré leur caractère naturel : elles étaient trifoliolées².

Les mêmes faits ont été observés pour les animaux.

¹ *Der Darwinismus und die Naturforschung*, t. 1, 1874, p. 54.

² L. Simon, *De l'origine des espèces*, 1865, p. 40-41.

Tant sont constantes les lois de la nature! « Les races industrielles sont factices et conditionnelles; elles dépendent du climat, du sol, du régime, des alliances, de l'ensemble des soins réguliers et permanents qu'assure la main protectrice de l'homme. Si cette main se retire, si les conditions changent, les races même anciennes, dégèrent et disparaissent¹; » après avoir oscillé, comme un pendule, elles reviennent à leur point de départ².

En second lieu, la variabilité n'atteint jamais ce qu'il y a d'essentiel dans l'espèce. C'est ainsi, par exemple, que l'expérience nous permet de constater des modifications dans quelques organes, mais jamais la production d'aucun organe nouveau, même au moyen de la sélection artificielle la plus raffinée. « Le saltimbanque, observe très justement M. Janet³, a des muscles plus déliés que les autres hommes. En a-t-il d'autres? En a-t-il plus? Sont-ils disposés différemment? » Non. L'influence du milieu peut produire des changements physiologiques, mais ces changements n'atteignent jamais les formes organiques. L'usage ou le non-usage des membres favorise leur développement ou amène un commencement d'atrophie; mais s'ils influent sur le volume, le poids et la structure des organes, ils n'en modifient point la forme; à plus forte raison, l'atrophie ne va-t-elle jamais jusqu'à la suppression totale d'un organe. C'est ce qu'avoue un philosophe transformiste, Hartmann :

¹ Faivre, *Considération sur la variabilité de l'espèce*, 1864, p. 30.

² Ed. de Hartmann, *Le darwinisme*, p. 99.

³ P. Janet, *Les causes finales*, in-8°, Paris, 1876, p. 381.

La sélection naturelle ne peut agir sur les rapports morphologiques de structure, mais simplement sur l'adaptation à des destinations physiologiques déterminées d'organes donnés morphologiquement... La différence des espèces, dont Darwin cherche à expliquer l'origine par sa théorie de la sélection, est de nature essentiellement morphologique¹.

La variabilité n'a donc qu'une puissance limitée. Elle ne peut produire des effets durables qu'en s'exerçant dans un cercle restreint; en d'autres termes, elle peut fonder des races, mais non des espèces.

Nous avons eu beau pétrir et transformer (les) organismes, nous n'avons jamais obtenu que des *racés*, jamais une *espèce* nouvelle... Par conséquent, à rester sur le terrain des faits, à ne juger que par ce qui nous est connu, on peut dire que la morphologie elle-même autorise à penser que jamais une espèce n'en a enfanté une autre par voie de dérivation. Admettre le contraire, c'est en appeler à l'*inconnu* et substituer une *possibilité* aux résultats de l'expérience².

L'embryogénie ne fournit pas des preuves plus concluantes en faveur du darwinisme. Les transformistes considèrent l'ensemble des faits embryogéniques comme la représentation de la genèse des êtres. L'embryon est pour eux l'animal lui-même, « moins modifié qu'il ne le sera plus tard, et reproduisant dans son évolution personnelle les phases qu'a présentées l'espèce dans sa

¹ *Le darwinisme*, p. 3. Cf. Id., *La philosophie de l'inconscient*, trad. Nolen, 2 in-8°, Paris, 1877, t. II, p. 290 et suiv.

² De Quatrefages, *L'espèce humaine*, p. 71. Cf. L. Agassiz, *De l'espèce*, trad. Vogeli, p. 377-380.

formation graduelle¹. » C'est ce qui rend compte, à leurs yeux, de la ressemblance extrême qu'on remarque dans les premiers temps de leur existence entre des animaux qui seront dans la suite si divers, reptiles, oiseaux, mammifères. Tout animal provient d'un œuf et d'une cellule primitive. Les phénomènes qui se passent au début sont les mêmes pour tous les œufs. La segmentation et l'apparition des premiers rudiments se fait pour tous les êtres vivants dans le même ordre et de la même manière.

Les embryons des espèces les plus distinctes, appartenant à une même classe, sont généralement très semblables, mais en se développant deviennent très différents. On ne saurait trouver une meilleure preuve de ce fait que ces paroles de von Baer : « Les embryons des mammifères, des oiseaux, des lézards, des serpents, et probablement aussi ceux des tortues, se ressemblent beaucoup pendant les premières phases de leur développement, tant dans leur ensemble que par le mode d'évolution des parties; cette ressemblance est même si parfaite que nous ne pouvons les distinguer que par leur grosseur. Je possède, conservés dans l'alcool, deux petits embryons dont j'ai omis d'inscrire le nom, et il me serait actuellement impossible de dire à quelle classe ils appartiennent. Ce sont peut-être des lézards, des petits oiseaux, ou de très jeunes mammifères, tant est grande la similitude du mode de formation de la tête et du tronc chez ces animaux. Il est vrai que les extrémités de ces embryons manquent encore; mais eussent-elles été dans la première phase de leur développement, qu'elles ne nous auraient rien ap-

¹ De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 139. Cf. p. 140-142.

pris, car les pieds des lézards et des mammifères, les ailes et les pieds des oiseaux, et même les mains et les pieds de l'homme, partent tous de la même forme fondamentale... » Comment expliquer ces faits divers de l'embryologie?... L'état embryonnaire ou l'état de larve nous représente d'une manière plus ou moins complète l'état adulte de l'ancêtre du groupe entier... Le lien caché que les naturalistes ont cherché sous le nom de *système naturel* n'est autre chose que la descendance... L'embryon (est) comme un portrait de l'ancêtre commun, à l'état de larve ou à l'état adulte, de tous les membres d'une grande classe¹.

L'embryogénie nous offre de la sorte, comme en raccourci, l'histoire complète des évolutions des espèces animales. Chaque être animé provient d'un œuf, *omne vivum ex ovo; omne ovum ex ovario*; chaque être animé parcourt, en peu de temps, les étapes multiples que ses ancêtres ont mis de longs siècles à parcourir. Le transformisme seul est capable de rendre compte de ce phénomène singulier. C'est donc une preuve en sa faveur.

Voilà ce qu'affirment les partisans de Darwin, mais tous les savants ne partagent pas leur avis. D'après plusieurs naturalistes, « l'argument évolutionniste tiré de l'embryologie est plus poétique que scientifique². » Sur quoi est fondée la supposition que l'individu passe par toutes les phases par où est passée la race à laquelle il appartient? Sur rien de certain. M. Renooz soutient que les formes embryonnaires sont au début de l'évolution

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 519-532.

² B. B. Pusey, *Permanence and Evolution*, 1882, p. 96.

des formes végétales. Ces formes suivent une évolution spéciale à chaque espèce et viennent se fondre, lorsque les caractères de la vie animale les envahissent, en une forme animale spéciale, mais qui dès lors reste invariable et ne se fond jamais en une autre espèce animale¹.

Les ovules des mammifères, dans leur état primitif, se ressemblent de telle façon qu'on ne peut les distinguer les uns des autres, et cependant un ovule, en se développant, devient un cheval, un autre un chien, un autre une baleine. Il faut donc qu'il y ait dans chaque ovule un principe particulier, quelque chose qui les distingue physiquement les uns des autres, quoique dans l'état présent de nos connaissances et avec les ressources dont nous pouvons disposer aujourd'hui, cela échappe à l'œil du naturaliste et qu'il soit impossible de remarquer ces différences physiques, à cause de l'imperfection de nos sens. Il y a un moment, dit Coste, le créateur de l'embryologie, où l'organisation de l'animal supérieur se réduit à la simplicité de la cellule.

L'œuf nous offre l'image transitoire de cette simplicité, car il a tous les caractères de la cellule et se développe comme elle. Il est constitué, de même que cette dernière, par une membrane enveloppante et par un contenu cellulaire; mais ce contenu, au lieu de subir le sort qui lui est réservé dans les cellules communes, tend à marcher inces-

¹ C. M. Renooz, *L'origine des animaux*, 1883. L'auteur nous montre, dans sa Figure 20, p. 141, un arbre dicotylédone actuel, devant lequel il place le squelette de l'homme, pour montrer que la morphologie générale du corps ne varie pas sensiblement pendant l'évolution anatomique.

samment vers le but de sa haute destination. L'analogie est donc ici *dans la forme seulement ou dans l'apparence*, et la différence *dans la nature de la force* qui anime cette forme et en coordonne les matériaux¹.

Le premier progrès sensible dans l'évolution de l'œuf des animaux supérieurs consiste dans la formation du blastoderme, c'est-à-dire de l'enveloppe générale, de la peau du nouvel être. Ce rudiment lui donne une certaine ressemblance avec les animaux inférieurs, tels que les médusaires et les hydres, chez lesquelles l'enveloppe générale remplit toutes les fonctions et constitue l'organisme adulte tout entier². Mais, continue M. Coste :

Dans un point de la paroi blastodermique, il se manifeste de bonne heure une ligne primitive ou vertébrale dont les animaux inférieurs ne présentent jamais aucune trace, et c'est là précisément ce qui fait que ces ressemblances ne peuvent jamais avoir le caractère de l'identité, et que, tout en exprimant l'idée évidente d'un plan général commun à tous les êtres, elle exclut la possibilité d'une transfiguration sous l'influence des agents extérieurs³.

Agassiz confirme les assertions du professeur du Collège de France :

On a soutenu dans les termes les plus généraux que les animaux supérieurs passent, durant leur développement, à

¹ Coste, *Hist. du développ. des corps organisés*, 1847, t. 1, p. 17.

² Roux-Lavergne, *La philosophie de l'histoire*, 1850, p. 64.

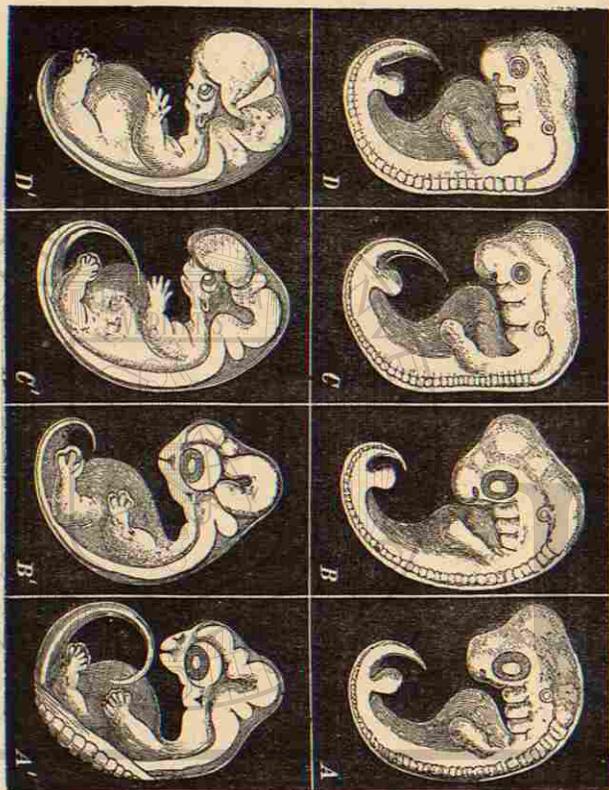
³ Coste, *Histoire générale du développement des corps organisés*, p. 18.

travers toutes les phases qui caractérisent les classes inférieures. Ainsi formulée, cette proposition est tout à fait contraire à la vérité... En tant qu'œufs, dans leur condition primitive, tous les animaux se ressemblent. Mais aussitôt que l'embryon commence à montrer quelques traits caractéristiques, ceux-ci présentent des particularités telles que le type peut se distinguer. On ne peut donc pas dire qu'il y ait chez l'animal certaines phases de développement qui ne rentrent pas dans les limites de son propre embranchement. A aucun moment, un vertébré n'est un articulé ou ne lui ressemble; jamais un articulé n'est un mollusque, ni un mollusque un rayonné, et *vice versa*... Aucun animal supérieur ne traverse une suite de phases rappelant tous les types inférieurs du règne animal, mais il subit simplement une série de modifications, spéciales aux animaux de l'embranchement auquel il appartient¹.

De plus, comme l'a constaté également Agassiz, les caractères de l'espèce se manifestent avant ceux de l'ordre et avant ceux du genre, ce qui est en désaccord formel avec la succession généalogique des transformistes.

Quant aux caractères du genre, on peut dire qu'il est très rare qu'ils s'accroissent dans un type quelconque du règne animal, avant que les traits spécifiques soient pour la plupart entièrement dessinés, sinon complètement formés. Peut-il y avoir le moindre doute qu'un embryon humain appartienne au genre homme, même avant qu'une seule dent ait percé? Est-ce qu'un petit chat, un petit chien ne sont pas reconnaissables comme chat et comme chien avant que les

¹ L. Agassiz, *De l'espèce*, p. 278-279.



66. — Embryons. D'après Hæckel.

- A. Tortue de quatre semaines.
 B. Poulet d'une semaine.
 C. Chien de quatre semaines.
 D. Enfant de quatre semaines.
 A'B'C'D'. Les mèmes de six à huit semaines.

griffes et les dents indiquent leur genre? Cela n'est-il pas vrai de l'agneau, du chevreau, du poulain, du lapereau, du souriceau, de beaucoup d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, de mollusques, de rayonnés? Et pourquoi? Simplement parce que les proportions des parties, qui constituent les caractères spécifiques, sont reconnaissables avant l'achèvement des détails de la structure, qui caractérisent le genre¹.

Enfin, le fait allégué par les évolutionnistes n'est pas universel et il a été singulièrement exagéré. Les planches dans lesquelles Hæckel a représenté les différents embryons pour rendre sensible et comme palpable leur similitude (Figure 66), ont paru d'abord un argument triomphant en faveur de sa thèse, mais elles ont depuis considérablement amoindri la réputation de ce savant et rendu même sa bonne foi suspecte; car il est aujourd'hui avéré en Allemagne que ces dessins sont une falsification des figures de MM. His et Semper².

¹ L. Agassiz, *De l'espèce*, p. 280-281.

² « Den gänzlich falschen Durchschnitt eines Regenwurmembryos oder gar das ebenso vollständig unwahre und unmögliche Bild eines Uranneliden in Hæckel's neuesten Erzeugnissen — Anthropogenie, etc., — führt man mir hoffentlich nicht als zweites Beispiel an. » C. Semper, *Die Verwandtschaftsbeziehungen der gegliederten Thiere*, dans les *Arbeiten aus dem zoologisch-zootomischen Institut in Würzburg*, t. III, 1876-1877, p. 171, note. — « Prof. Hæckel (*Die Gastrula und die Eifurchung der Thiere*, *Jenaische Zeitschrift*, vol. IX) has unfortunately copied a figure from my preliminary paper... I take this opportunity of pointing out that the colouration employed by Professor Hæckel to distinguish the layers in this section is not founded on my statements, but is, on the contrary, in entire opposition to them. From the section as represented

Cette ressemblance si frappante est donc, en réalité, le résultat d'une fraude. Il est certain, d'après les aveux de Darwin lui-même, que tous les animaux ne passent pas, sans exception, par les différents états de leurs soi-disant ancêtres¹. Cependant les lois de la nature sont générales, et si l'explication du développement embryologique était celle que supposent les darwinistes, elle ne devrait pas souffrir d'exception. La loi qui régit la formation des animaux dans la première période de leur existence n'est donc pas une preuve de la vérité du système de Darwin.

Le troisième argument des évolutionnistes n'est pas plus concluant. L'une des principales raisons qu'ils apportent, la plus populaire et celle qui frappe le plus vi-

by Professor Hæckel it might be gathered that I considered the lower-layer cells to be divided into two parts, one derived from the epiblast, while the other constituted the hypoblast. Not only is no such division present at this period, but no part of the lower-layer cells, or the meso-blast cells into which they become converted, can in any sense whatever be said to be derived from the epiblast. » F. M. Balfour, *Development of Elasmobranch Fishes*, dans *The Journal of anatomy and physiology*, avril 1876, t. X, p. 521, note. — Hæckel a aussi altéré des figures d'embryons de vers de Kowalewsky. Voir Kowalewsky, *Embryologische Studien an Wurmern und Arthropoden*, Tafel VII, *Entwick. des Lumbricus*, Fig. 28, dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, VIII^e série, t. XVI, 1871. Cf. Hæckel, *Anthropogenie*, 3 Aufl., p. 190, Fig. 50 u; C. Semper, *Offener Brief an H. Hæckel*, p. 29-30 u; 30. Voir aussi Pfaff, *Schöpfungsgeschichte*, p. 709.

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 524, 531. La théorie sur les embryons est réfutée par C. Vogt, *Quelques hérésies darwinistes*, dans la *Revue scientifique*, 16 octobre 1886, p. 481-488. — M. Virchow considère aussi cet argument comme sans valeur. Voir la *Controverse*, octobre 1887, p. 316.

vement un certain nombre d'esprits, c'est celle qu'ils tirent de l'anatomie comparée. Elle est fondée sur l'existence, chez un grand nombre d'animaux, d'organes rudimentaires, atrophiés et avortés, et complètement inutiles.

Il serait difficile de nommer un animal supérieur chez lequel il n'existe pas quelque partie à l'état rudimentaire¹. Chez les mammifères, par exemple, les mâles possèdent toujours des mamelles rudimentaires; chez les serpents, un des lobes du poumon est rudimentaire; chez les oiseaux, l'aile bâtarde n'est qu'un doigt rudimentaire, et chez quelques espèces l'aile entière est si rudimentaire qu'elle est inutile pour le vol. Quoi de plus curieux que la présence de dents chez les fœtus de la baleine, qui, adultes, n'ont pas de trace de ces organes; ou que la présence de dents qui ne percent jamais la gencive à la mâchoire supérieure du veau avant sa naissance?... On dit généralement, dans les ouvrages sur l'histoire naturelle, que les organes rudimentaires ont été créés *en vue de la symétrie*, ou pour *compléter le plan de la nature*; or ce n'est là qu'une simple répétition du fait et non pas une explication... Dans l'hypothèse de la descendance avec modifications, l'explication de l'origine des organes rudimentaires est comparativement simple... Il me semble probable que le défaut d'usage a été la cause principale de ces phénomènes d'atrophie, que ce défaut d'usage, en un mot, a dû déterminer d'abord très lentement et très graduellement la diminution de plus en plus complète d'un organe, jusqu'à ce qu'il soit devenu rudimentaire. On pourrait citer comme exemple les yeux des animaux vivant dans

¹ Contre cet argument, voir G. Bianconi, *La teoria darwiniana*, 2^e édit., in-8°, Bologne, 1879, spécialement p. 197 et suiv.

des cavernes obscures, et les ailes des oiseaux habitant les îles océaniques, oiseaux qui, rarement forcés de s'élancer dans les airs pour échapper aux bêtes féroces, ont fini par perdre la faculté de voler... Quelles que soient les phases qu'ils ont parcourues pour être amenés à leur état actuel qui les rend inutiles, les organes rudimentaires, conservés qu'ils ont été par l'hérédité seule, nous retracent un état primitif des choses... On peut comparer les organes rudimentaires aux lettres qui, conservées dans l'orthographe d'un mot, bien qu'inutiles pour sa prononciation, servent à en retracer l'origine et la filiation. Nous pouvons donc conclure que, d'après la doctrine de la descendance avec modifications, l'existence d'organes que leur état rudimentaire et imparfait rend inutiles, loin de constituer une difficulté embarrassante, comme cela est assurément le cas dans l'hypothèse ordinaire de la création, devait au contraire être prévue comme une conséquence des principes que nous avons développés¹.

Le darwinisme, en expliquant par l'atrophie les organes rudimentaires, explique seul en même temps cette similitude frappante de formes, que l'on remarque sous une apparente diversité, dans les diverses espèces d'animaux actuellement existants. En dehors de ce système, il est impossible, disent les darwinistes, de découvrir par quelle étrange coïncidence la structure des os est si ressemblante dans le bras de l'homme, dans l'aile de la chauve-souris, dans la jambe antérieure du cheval et dans la nageoire du marsouin, et comment le cou de la girafe et celui de l'éléphant contiennent le même nombre de vertèbres².

¹ J. Lubbock, *Fifty Years of science*, 2^e édit., Londres, 1882, p. 7.

² Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 532-539.

Observons d'abord que la similitude anatomique n'a pas l'importance que lui attribuent les darwinistes. La ressemblance du squelette ne suffit nullement pour constater l'identité d'espèce. Le cheval, l'âne, le zèbre et l'hémione sont des animaux très différents; cependant ils se ressemblent tellement par le squelette qu'il est impossible de les déterminer par les caractères ostéologiques seuls. Si ces quatre espèces venaient à être ensevelies ensemble, les paléontologistes de l'avenir seraient obligés de les réduire à une¹.

Louis Agassiz, le célèbre naturaliste de l'université de Cambridge, aux États-Unis, loin de tirer de la similitude de structure des animaux une preuve de la transformation des espèces, en déduit au contraire un argument en faveur de la création :

Rien dans le règne organique n'est de nature à nous impressionner autant que l'unité de plan qui apparaît dans la structure des types les plus différents. D'un pôle à l'autre, sous tous les méridiens, les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles, les Poissons révèlent un seul et même plan de structure. Ce plan dénote des conceptions abstraites de l'ordre le plus élevé; il dépasse de bien loin les plus vastes généralisations de l'esprit humain, et il a fallu les recherches les plus laborieuses pour que l'homme parvint seulement à s'en faire une idée. D'autres plans non moins merveilleux se découvrent dans les Articulés, les Mollusques, les Rayonnés, et dans les divers types des plantes. Et cependant ce rapport logique, cette admirable harmonie, cette infinie variété dans l'unité, voilà ce qu'on nous représente comme le résultat de

¹ A. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 192-193.

forces auxquelles n'appartiennent ni la moindre parcelle d'intelligence, ni la faculté de penser, ni le pouvoir de combiner, ni la notion du temps et de l'espace! Si quelque chose peut placer, dans la nature, l'homme au-dessus des autres êtres, c'est précisément le fait qu'il possède ces nobles attributs. Sans ces dons, portés à un très haut degré d'excellence et de perfection, aucun des traits généraux de parenté qui unissent les grands types du règne animal et du règne végétal ne pourrait être ni perçu ni compris. Comment donc ces rapports auraient-ils pu être imaginés, si ce n'est à l'aide de facultés analogues? Si toutes ces relations dépassent la portée intellectuelle de l'homme, si l'homme lui-même n'est qu'une partie, un fragment du système total, comment ce système aurait-il été appelé à l'être, s'il n'y a pas une intelligence suprême, auteur de toutes choses¹?

Quant aux organes rudimentaires, Darwin les considère comme inutiles, mais rien ne prouve qu'ils le soient en effet. Nous sommes loin de connaître d'une manière parfaite le fonctionnement de toutes les parties de l'être organisé. Il est donc très possible que les organes rudimentaires, comme les ailes de l'apteryx, servent à une fin qui nous est inconnue. Nous ignorons tant de choses! Nous devons toujours redire à la suite de Linné : *Deum omniscium;... legi aliquot ejus vestigia per creata rerum*².

L'uniformité du plan suivi par le Créateur dans ses

¹ L. Agassiz, *Rapports des animaux entre eux et avec le monde ambiant* (*Revue des cours scientifiques*, 2 mai 1868, p. 351-352).

² « Deum sempiternum, immensum, omniscium, omnipotentem, expergefactus a tergo transeuntem vidi et obstupui! Legi aliquot ejus vestigia per creata rerum, in quibus omnibus, etiam in minimis

œuvres peut bien d'ailleurs, quoi qu'en disent les transformistes, expliquer la présence d'organes sans usage chez certains animaux. Dieu leur a imprimé de la sorte les signes de leur parenté avec leurs congénères. Au lieu d'être un argument en faveur de l'évolution, remarque Agassiz, « l'existence d'un œil rudimentaire, découvert par le docteur J. Wyman dans le poisson aveugle (*Amblyopsis spelæus* de la caverne du Mammoth, dans le Kentucky), ne prouve-t-elle pas plutôt que cet animal, comme tous les autres, a été créé, avec tous ses caractères particuliers, par le fiat du Tout-Puissant, et que ce rudiment d'œil lui a été laissé comme réminiscence du plan général de structure sur lequel est construit le grand type auquel il appartient¹? »

Du reste, le darwinisme est loin de rendre compte de tous les faits. Toute particularité organique, au moins quand elle est bien accusée, devrait s'expliquer par l'usage même des organes. Or, il n'en est pas ainsi, comme Darwin lui-même est obligé de le reconnaître. L'oie de Magellan et la frégate ont des pieds palmés pour nager et ne nagent pas². Un pic d'Amérique (*Colaptes campestris*) a des pieds de grimpeur et ne grimpe pas³.

ut fere nullis, quæ vis! quanta sapientia! quam inextricabilis perfectio! » Linné, *Systema naturæ* (Imperium naturæ, Prælect. introd.), 12^e édit., 3 tomes en 4 in-8^o, Holmiæ, 1766-1768, t. 1, p. 10.

¹ Agassiz, *De l'espèce*, p. 20.

² « Les pieds palmés de l'oie et du canard sont clairement conformés pour la nage. Il y a cependant, dans les régions élevées, des oies aux pieds palmés, qui n'approchent jamais de l'eau; Audubon, seul, a vu la frégate, dont les quatre doigts sont palmés, se poser sur la surface de l'Océan. » Darwin, *Origine des espèces*, p. 194.

³ « Peut-on citer un cas plus frappant d'adaptation que celui de

Le pétrel est un des oiseaux de mer les plus aériens que l'on connaisse; cependant, dans les baies tranquilles de la Terre de Feu, on pourrait prendre le *Puffinuria Berardi* pour un grèbe ou un pingouin, à voir ses habitudes générales, sa facilité extraordinaire pour plonger, sa manière de nager et de voler, quand on peut le décider à le faire; cependant cet oiseau est essentiellement un pétrel... Les observations les plus minutieuses, faites sur le cadavre d'un cincle (merle d'eau), ne laisseraient jamais soupçonner ses habitudes aquatiques; cependant, cet oiseau, qui appartient à la famille des merles, ne trouve sa subsistance qu'en plongeant, il se sert de ses ailes sous l'eau et saisit avec ses pattes les pierres du fond¹, etc.

la conformation du pic pour grimper aux troncs d'arbres et pour saisir les insectes dans les fentes de l'écorce? Il y a cependant, dans l'Amérique septentrionale, des pics qui se nourrissent presque exclusivement de fruits, et d'autres qui, grâce à leurs ailes allongées, peuvent chasser les insectes au vol. Dans les plaines de la Plata, où il ne pousse pas un seul arbre, on trouve une espèce de pic (*Colaptes campestris*) ayant deux doigts en avant et deux en arrière, la langue longue et effilée, les plumes caudales pointues, assez rigides pour soutenir l'oiseau dans la position verticale, mais pas tout à fait aussi rigides qu'elles le sont chez les vrais pics, et un fort bec droit, qui n'est pas toutefois aussi droit et aussi fort que celui des vrais pics, mais qui est cependant assez solide pour percer le bois. Ce *Colaptes* est donc bien un pic par toutes les parties essentielles de sa conformation. Les caractères même insignifiants, tels que la coloration, le son rauque de la voix, le vol ondulé, démontrent clairement la proche parenté avec notre pic commun; cependant je puis affirmer, d'après mes propres observations, que confirment d'ailleurs celles d'Azara, observateur si soigneux et si exact, que, dans certains districts considérables, ce *Colaptes* ne grimpe pas aux arbres et qu'il fait son nid dans des trous qu'il creuse dans la terre. » Darwin, *ibid.*, p. 193.

¹ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 193-194.

Ainsi voilà un grand nombre de cas dans lesquels, si l'explication darwinienne était juste, certains organes devraient être atrophiés par le non-usage. Or, ils ne le sont nullement. Que conclure de là, sinon que l'explication de l'auteur de *l'Origine des espèces* est insuffisante et incomplète?

Combien d'autres faits qui sont également des mystères pour le darwinisme! Ainsi il est impuissant à expliquer l'existence des neutres, si nombreux dans les ruches des abeilles et dans les nids de fourmis. C'est là néanmoins un point notable dans l'histoire naturelle. Les cas isolés de stérilité dans le genre animal ne sont qu'accidentels et tératologiques, et s'expliquent par conséquent sans beaucoup de peine; mais ici « il s'agit de la production régulière, normale d'individus chez lesquels l'organisation se transforme de manière à assurer l'infécondité, bien qu'ils proviennent de pères, de mères et d'ancêtres tous féconds depuis que l'espèce existe. Il y a là une dérogation à une des règles les plus générales du monde organisé¹. » Darwin n'a pu trouver aucune raison satisfaisante de ce phénomène, non plus que d'un grand nombre d'autres².

Il n'y a pas de doute que l'homme, comme tous les autres animaux, ne présente des conformations qui, autant que nos connaissances nous permettent d'en juger, ne lui sont plus utiles actuellement, et ne l'ont été, dans une période antérieure, ni au point de vue de ses conditions générales de

¹ A. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 164. Cf. p. 162-167.

² On peut voir, contre la sélection naturelle, M. Wagner, *De la formation des espèces*, traduit de l'allemand, Paris, 1882.

vie, ni à celui des rapports entre les sexes. Aucune forme de sélection, non plus que les effets héréditaires et ceux du défaut d'usage des parties, ne peuvent rendre compte des conformations de cette nature... Nous pouvons espérer d'arriver par la suite à comprendre quelque chose des causes de ces modifications occasionnelles... Tout ce que nous pouvons dire, dans le plus grand nombre de ces cas, c'est que la cause de chaque variation légère et de chaque monstruosité dépend plus de la nature ou de la constitution de l'organisme que des conditions ambiantes¹.

La théorie de la sélection n'explique donc point tout ce qu'elle prétend expliquer; elle est loin de soulever tous les voiles qui lui dérobent le secret des mystères de la nature. Les arguments qu'elle apporte en sa faveur ne sont ni péremptoirs ni concluants. Seraient-ils fondés qu'on n'en saurait déduire la vérité du système, parce qu'aucun d'entre eux n'a pour objet de prouver directement cette vérité. Ils fourniraient tout au plus des présomptions et des probabilités. Mais si ces probabilités existaient, elles s'évanouiraient à la lumière des faits, considérés à leur véritable point de vue. C'est ce que nous allons maintenant établir.

Dans toute leur discussion, les darwinistes n'apportent pas une seule preuve positive à l'appui de leur thèse fondamentale. Ils soutiennent que les espèces procèdent les unes des autres par voie de généalogie, et ils ne peuvent citer un seul fait du passage d'une espèce à une

¹ Ch. Darwin, *La descendance de l'homme*, trad. Moulinié, 1872, t. II, p. 407-408. Cf. Ed. de Hartmann, *Le darwinisme*, p. 136.

autre. Ils tirent le plus du moins, l'universel du particulier. Il y a hiérarchie dans l'échelle des êtres, ils nous assurent qu'il y a généalogie; ils constatent la ressemblance, ils affirment la descendance; ils observent la variabilité, ils définissent la transmutabilité. Ils concluent de la *possibilité* de leur système à sa *réalité*. Cependant, comme le disent très justement les scolastiques, *a possibili ad actum non valet consecutio*. La possibilité est loin d'impliquer l'existence. Excepté ce qui est en soi contradictoire, tout est possible. Mais que de choses possibles n'existent pas! Or, la science est l'étude des faits, non des possibilités; elle se fonde sur l'observation et sur l'expérience¹, et si elle a le droit d'inventer des hypothèses pour relier les phénomènes entre eux et faire de la philosophie naturelle, ce n'est qu'à la condition de ne pas contredire les phénomènes qui s'observent dans le monde actuel et de respecter les lois de la nature dont nous constatons de nos yeux l'application journalière. Toute théorie qui est en opposition avec les faits et avec les lois de la nature doit être repoussée par le naturaliste, comme contraire aux principes et à la méthode scientifiques. Or l'hypothèse de la mutabilité des espèces est en opposition avec les faits. C'est ce que nous attestent tout à la fois l'histoire et l'expérience.

L'histoire et la géologie, aussi haut que l'on puisse remonter dans l'étude du passé, confirment en effet la permanence des espèces. Ainsi, dans la maison d'un

¹ Voir Chevreul, *De la méthode a posteriori expérimentale et de la généralité de ses applications*, in-12, Paris, 1870.

peintre de Pompéi, qui fut ensevelie l'an 79 de notre ère sous les cendres du Vésuve, on a trouvé une collection considérable de coquillages, en parfait état de conservation¹. Les espèces qui la composent subsistent encore avec les mêmes caractères, sans aucune différence. Elles n'ont donc subi aucune variation depuis dix-huit siècles. On a de même trouvé à Herculanium, dans la boutique d'un fruitier, des vases remplis d'amandes, de châtaignes, de noix et de caroubes qui ressemblent parfaitement à celles de nos jours². — La description anatomique, faite par Galien, de singes qu'il avait disséqués à Alexandrie au II^e siècle de l'ère chrétienne, a permis à Camper de reconnaître que ces singes appartenaient à l'espèce du magot³, tant l'espèce est restée immuable. — Aristote, mort il y a plus de 2200 ans, nous a laissé de nombreuses descriptions d'animaux de Grèce et d'Asie, embrassant depuis les orties de mer jusqu'aux animaux supérieurs. Elles sont si justes que Cuvier a pu dire avec raison que l'histoire de l'éléphant est plus exacte dans Aristote que dans Buffon⁴. Il résulte de la lecture de ces écrits qu'il n'est survenu aucun changement entre

¹ Ces coquillages sont exposés au Musée national de Naples.

² Lyell, *Principes de géologie*, trad. Meulien, t. III, p. 124, 125.

³ *Inuus pithecus* L. — P. Camper, *Œuvres qui ont pour objet l'histoire naturelle*, trad. Jansen, 1803, t. I, p. 22; A. Godron, *De l'espèce*, 1859, p. 127.

⁴ G. Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, 4^e édit., in-8^o, Paris, 1834, t. II, p. 3 : « Ce grave naturaliste (Aristote) a mieux connu que Buffon... l'éléphant... et presque tous les détails de ses habitudes; et tout ce qu'il en rapporte a été confirmé par les observations récemment faites aux Indes. »

les espèces qui vivaient de son temps et celles qui vivent encore sous nos yeux. — Les monuments de l'Égypte nous permettent de remonter bien au delà d'Aristote. Là aussi le règne animal et le règne végétal s'offrent à nous tels qu'ils sont de nos jours, sans variation. Les animaux, les plantes¹, les graines enfouis dans les hypogées d'Égypte, sont les animaux et les plantes qui vivent au XIX^e siècle sur les bords du Nil. « [Les espèces] de la vieille Égypte qui nous ont été conservées à l'état de momies ressemblent à celles qui existent actuellement, » dit M. Albert Gaudry, qui est cependant transformiste². Il en est de même de ceux que représentent les peintures, les sculptures et les bas-reliefs qui abondent dans les ruines de cette contrée. En voici des exemples :

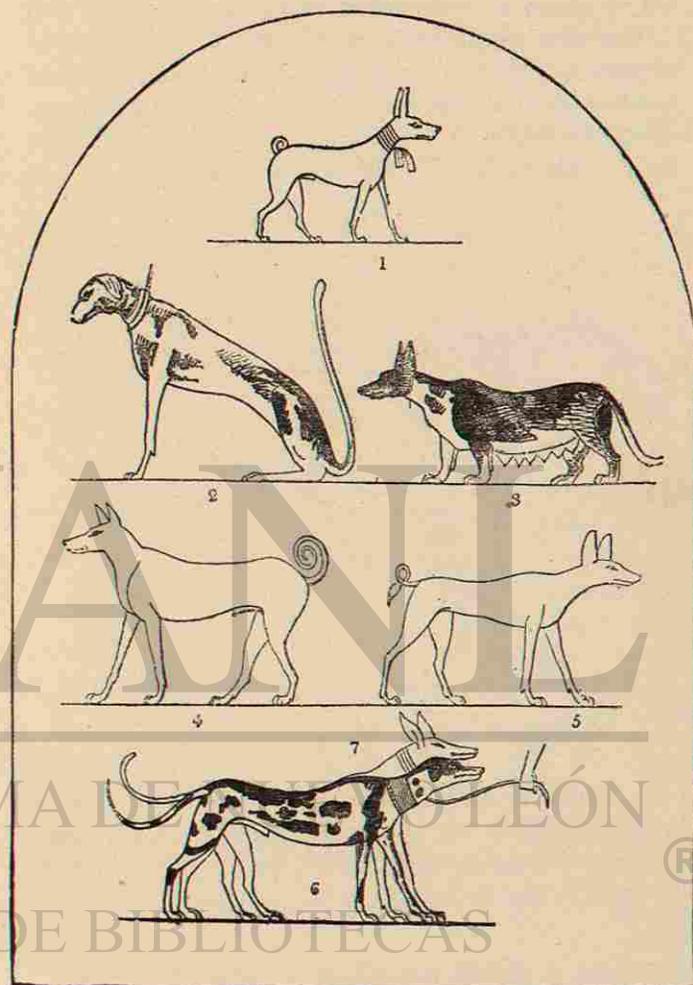
On trouve aujourd'hui, sur les bords du Nil, une race indigène (de chiens) autrefois soumise à l'homme, maintenant libre et nomade, et à qui trente siècles de civilisation, suivis de mille ans de barbarie, n'ont fait subir aucun changement. Ces chiens, qu'on désigne vulgairement sous le nom indien

¹ Voir Fr. Wœnig, *Die Pflanzen im alten Aegypten mit Abbildungen*, in-8^o, Leipzig, 1886; V. Loret, *Flore pharaonique*, in-8^o, Paris, 1886. — J'ai vu au Musée de Boulaq, au Caire, les fleurs trouvées dans les cercueils royaux de Deir el-Bahari, et qui sont tout à fait semblables aux fleurs actuelles, de même que les coquillages et les autres débris d'animaux que j'ai vus au Musée de Pompéi et à celui de Naples, sont tout à fait semblables à leurs descendants d'aujourd'hui.

² A. Gaudry, *Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques. Fossiles primaires*, in-8^o, Paris, 1883, p. 32. Cf. A. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 176-177, 180.

de *parias*, sont tout à fait semblables à ceux dont les corps embaumés se retrouvent en grand nombre dans les plus anciens tombeaux de l'Égypte. C'est leur image qui forme le signe unique et invariable du mot *chien* dans toutes les inscriptions hiéroglyphiques. Ce type indigène n'était certainement pas le seul qui existait dans le pays de Ménès et de Sésostris. On y connaissait aussi le lévrier, le chien de chasse et le basset, dont les formes si caractéristiques sont reproduites exactement sur des bas-reliefs et des peintures qui datent de quatre mille ans environ (Fig. 67). Je citerai en particulier les scènes figurées sur le tombeau de Roti, célèbre amateur de chasse, qui vivait sous la douzième dynastie, plus de deux mille ans avant notre ère. Sur les monuments plus anciens, on ne trouve guère que le chien hiéroglyphique, ce qui permet de supposer que les autres races étaient d'origine étrangère. Il n'en est pas moins curieux de constater que le type du lévrier et celui du basset étaient alors aussi distincts, aussi bien caractérisés qu'ils le sont aujourd'hui, et que ces types persistèrent sans altération notable, depuis l'origine des temps historiques, sous les climats les plus divers et dans les conditions les plus changeantes. Quant au mâtin proprement dit (*canis lanarius*), il ne figure pas sur les monuments de l'Égypte, mais il ne laisse pas que d'avoir une généalogie assez respectable, car ses ancêtres avaient déjà des statues à Babylone et à Ninive, plus de six cents ans avant J.-C. M. Nott, dans son intéressant travail sur l'*Histoire monumentale des chiens*¹, a donné la gravure

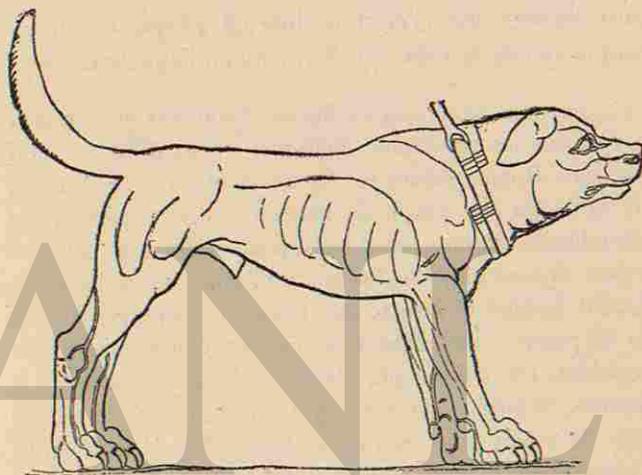
¹ « *Monumental History of dogs*. Cet article fait partie d'un remarquable chapitre sur l'hybridité, publié dans le bel ouvrage de MM. Nott et Gliddon, *Types of Mankind*, Londres, 1854, in-4°, p. 386-394. » — Tous les chiens égyptiens que nous avons reproduits, Figure 67, sont étudiés en détail dans cet ouvrage, p. 388 et suiv.



67. — Diverses espèces de chiens d'Égypte, d'après les monuments indigènes.



d'un magnifique bas-relief trouvé dans les ruines de Babylone et sculpté, au dire des archéologues orientalistes, sous le règne de Nabuchodonosor. On y voit un superbe mâtin, dont la forme et les proportions, la physionomie et les allures se retrouvent, sans aucune modification, dans la race des mâtins actuels (Fig. 68). Il ne s'agit pas ici d'une



68. — Mâtin assyrien. Bas-relief de Koyoundjik.

simple ressemblance, mais d'une identité complète, à tel point que ce dernier paraît calqué sur l'image photographique d'un de nos plus beaux chiens de garde¹. Ainsi certains types de chiens... se sont perpétués sans changement

¹ M. Layard a reproduit, *Nineveh and Babylon*, p. 527, d'après une tablette de terre cuite assyrienne, une espèce de chien tellement caractérisée, que les naturalistes l'ont reconnue comme existant encore aujourd'hui au Thibet. *Ibid.*, p. 537.

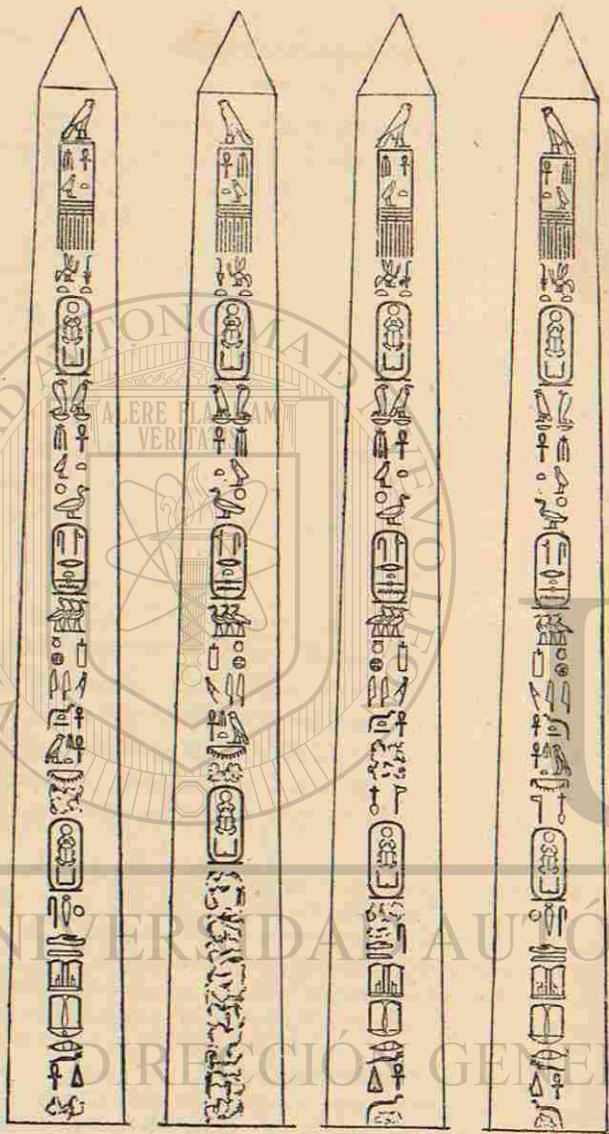
depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Quarante siècles au moins ont passé sur eux sans en altérer la pureté... Ni le temps, ni les climats, ni le régime, ni les habitudes n'ont pu effacer le sceau de la nature, ... les types primitifs sont restés intacts¹.

Ce qui est vrai du chien l'est de tous les autres animaux figurés dans l'écriture hiéroglyphique et sur les monuments de la vallée du Nil, comme l'atteste Cuvier :

J'ai examiné avec soin les figures d'animaux et d'oiseaux gravées sur les nombreux obélisques venus d'Égypte dans l'ancienne Rome. Toutes ces figures sont pour l'ensemble, qui seul a pu être l'objet de l'attention des artistes, d'une ressemblance parfaite avec les espèces telles que nous les voyons aujourd'hui. Chacun peut examiner les copies qu'en donnent Kircher et Zoega ; sans conserver la pureté de trait des originaux, elles offrent encore des figures très reconnaissables. On y distingue aisément l'ibis, le vautour, la chouette, le faucon, l'oie d'Égypte, le vanneau, le râle de terre, la vipère haje ou l'aspic, le céraste, le lièvre d'Égypte avec ses longues oreilles, l'hippopotame².

¹ P. Broca, *Mémoire sur l'hybridité*, dans le *Journal de la physiologie de l'homme*, t. 1, 1858, p. 444-446. M. Broca veut établir par là que tous les chiens ne sont pas de même espèce, mais les faits qu'il cite n'en sont pas moins certains et concluants contre le darwinisme. — Sur le chien d'Égypte, voir E. Revillout, *Une statue de chien au Musée égyptien du Louvre*, dans la *Gazette archéologique*, 1887, p. 238-244 et pl. 31.

² G. Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe* (les espèces perdues ne sont pas des variétés des espèces vivantes), édit. Passard, in-8°, Paris, 1864, p. 75. Voir Figure 69, l'obélisque d'Héliopolis, où les hiéroglyphes reproduisent l'image d'un certain nombre d'animaux.



69. — Obélisque d'On (Héliopolis).
En syénite rouge d'Assouan. Érigé par Osortésen I^{er} (xii^e dynastie).
Le plus ancien des grands obélisques connus.

Si l'on reconnaît sans peine les animaux divers qui entrent comme signes dans l'écriture hiéroglyphique, que dire de ceux qui sont peints dans de plus grandes proportions sur les tombeaux? Qui ne croirait que les oies représentées dans la Figure 70, datent d'hier, et peut-on remarquer la moindre différence entre le gibier que porte le chasseur de la nécropole de Thèbes (Fig. 71), et le gibier actuel? La flore n'a pas plus changé que la faune. Avec les fleurs trouvées dans le tombeau d'Aménophis I^{er}, pharaon de la xviii^e dynastie, qui vivait il y a plus de trois mille ans, M. Schweinfurth a composé un magnifique herbier d'échantillons pour le musée de Boulaq, et il les a placées à côté d'exemplaires modernes pour que le visiteur puisse faire la comparaison entre les fleurs anciennes et les fleurs modernes : la ressemblance est telle que l'œil d'un profane ne les distinguerait les unes des autres ni par les formes ni par les couleurs sans les indications écrites qui en font connaître l'origine¹.

Lacépède a conclu à bon droit de ces faits, en parlant

¹ L. Drapeyron, *Revue de géographie*, 1882, t. xi, p. 90. M. Drapeyron énumère les espèces de fleurs trouvées. Voir plus haut, p. 343, note 1. Cf. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4^e édit., p. 9. Voir aussi Kunth, *Recherches sur les plantes trouvées dans les tombeaux égyptiens* par M. Passalacqua, dans les *Annales des sciences naturelles*, 1^{re} série, 1826, t. viii, p. 418-423. « Les fruits et les fragments de plantes trouvés, dit-il, p. 418, dans les tombeaux de l'ancienne Égypte, appartiennent presque tous à des végétaux que l'on rencontre encore aujourd'hui dans ces contrées. La comparaison la plus scrupuleuse des plantes analogues ne m'a laissé entrevoir aucune différence. Il me paraît, par conséquent, prouvé que la végétation de ces deux époques est parfaitement

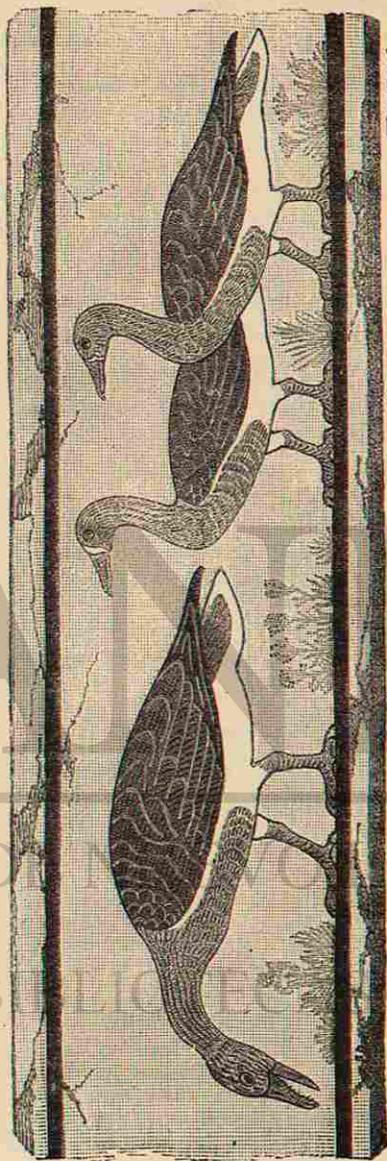
spécialement des collections d'animaux momifiés rapportés d'Égypte par E. Geoffroy Saint-Hilaire :

Jamais on ne fut mieux à portée de la décider (la question de la permanence des espèces) pour un grand nombre d'espèces remarquables et pour plusieurs milliers d'années. Il semble que la superstition des anciens Égyptiens ait été inspirée par la nature, dans la vue de laisser un monument de son histoire. Ces hommes bizarres, en embaumant avec tant de soins les êtres bruts dont ils avaient fait des objets de leur stupide adoration, nous ont laissé dans leurs grottes sacrées des cabinets de zoologie presque complets... et nous pouvons nous assurer à présent par nos yeux de ce qu'étaient un grand nombre d'espèces il y a 3000 ans (et plus)... On ne peut maîtriser les élans de son imagination, lorsqu'on voit encore conservé avec ses moindres os, ses moindres poils et parfaitement reconnaissable, tel animal qui avait, il y a deux ou trois mille ans, dans Thèbes ou dans Memphis, des prêtres et des autels. Mais... bornons-nous à vous exposer qu'il résulte de cette partie de la collection du citoyen Geoffroy, que ces animaux sont parfaitement semblables à ceux d'aujourd'hui¹.

La géologie et la paléontologie nous font connaître une faune et une flore plus antiques encore que la faune et la flore égyptiennes; or, quelle que soit leur antiquité, elles nous offrent les mêmes espèces qu'aujourd'hui. Les coquillages trouvés dans les cavernes des temps préhis-

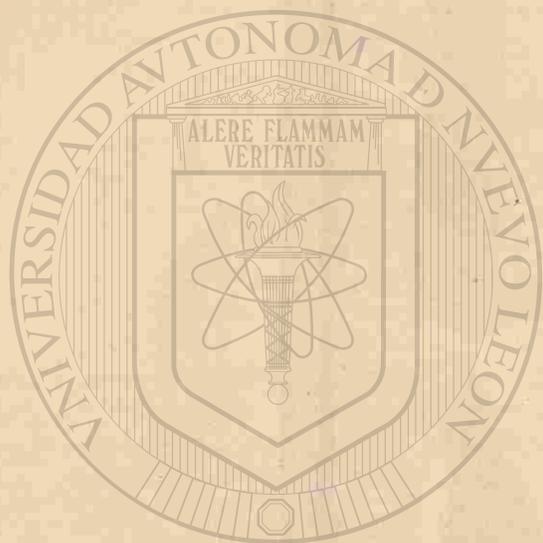
identique et que, depuis tant de siècles, les plantes n'ont éprouvé aucun changement sensible dans leurs formes et dans leur structure. »

¹ *Annales du Muséum*, an xi (1802), p. 235-236.



70. — Oies becquetant et marchant.
Peinture d'un tombeau de l'Ancien Empire, à Meydoum.
Musée de Boulaq.

305 delt



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE

toriques ne diffèrent pas des coquillages actuels ; les animaux gravés d'une main novice par les hommes primitifs sont semblables à ceux de nos jours. Mais ce n'est pas tout : nous pouvons remonter bien plus haut encore. Les coraux qui ont formé les récifs de la Floride et de l'océan Pacifique remontent, d'après Agassiz, à vingt ou trente mille ans ; ils sont de même espèce que ceux qui continuent actuellement leur œuvre sous nos yeux¹. L'if, le pin silvestre, le mélèze, le bouleau, le chêne, l'érable, le noisetier avec ses deux variétés, ont été trouvés dans des marais tourbeux, près de Robenhau-sen, dans le canton de Zurich. Ils sont encaissés dans des lignites dont la formation a dû avoir lieu entre deux périodes glaciaires, fort éloignées de notre époque. On les a comparés avec les formes végétales de la même espèce qui croissent actuellement dans nos forêts ; on n'a remarqué entre les uns et les autres aucune différence².

Les transformistes eux-mêmes sont obligés de reconnaître l'exactitude des faits que nous venons de rapporter ; ils sont contraints d'avouer qu'il n'existe aucune preuve positive du passage d'une espèce animale à une

¹ L. Agassiz, *De l'espèce*, p. 80. Il ajoute en note : « Un nouvel examen des récifs de Floride m'a convaincu que cette estimation tombe au-dessous de la réalité..., je suis maintenant convaincu qu'on peut, sans exagération, porter l'âge de ce récif à cent mille ans. » Cf. A. Wigand, *Der Darwinismus und die Naturforschung Newtons und Cuviers*, Brunswick, 1874, t. 1, p. 15. Les montagnes du Jura sont formées en partie de coraux comme les récifs de la Floride.

² Pozzy, *La terre et le récit biblique*, 1874, p. 356-357.

autre espèce. Voici les aveux de Huxley, de Hæckel et de Darwin :

La structure de chaque animal est si bien définie, marquée d'une façon si précise, que, dans l'état de nos connaissances, aucune forme ne peut être alléguée comme preuve de transition d'un groupe à un autre, des vertébrés aux annelés, des mollusques aux coelenterés, pas plus aujourd'hui qu'aux époques anciennes dont le géologue étudie les annales... Les preuves positives, seul témoignage certain et indiscutable sur lequel nous puissions compter, sont insuffisantes à établir une modification progressive quelconque des animaux vers un type moins embryonnaire, moins généralisé, dans un grand nombre de groupes d'une longue durée géologique. Dans ces groupes, de nombreuses variations se manifestent d'une façon fort évidente, [mais] la progression, comme on l'entend généralement, ne se révèle nulle part¹... — L'édifice de la phylogénie, bâti avec des hypothèses, doit toujours demeurer, conformément à la nature des choses, incomplet, plein de vides, en partie incertain et chancelant²... — Le problème (de la filiation des espèces dans les couches fossilifères) reste, quant à présent, inexplicable, insoluble, et l'on peut continuer à s'en servir comme d'un argument sérieux contre les opinions émises ici³.

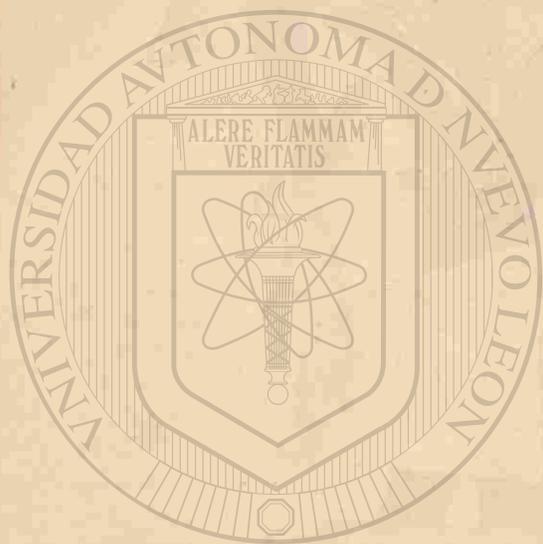
¹ Ch. Huxley, *Les Sciences naturelles, édition française*, 1877, p. 144, 311. Cf. Darwin, *Origine des espèces*, p. 354.

² « Unvollständig und lückenhaft, zum Theil unsicher und schwankend, muss ja das Hypothesen-Gebäude der Phylogenie der Natur der Sache nach! — immer bleiben. » E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7^e édit., 1879, p. xxiv. — Voir A. Haté, *Darwinisme*, dans les *Études religieuses*, septembre 1878, p. 337 et suiv.

³ Ch. Darwin, *Origine des espèces*, p. 385.



71. — Retour de chasse.
Fragment de peinture de la nécropole de Thèbes.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Il résulte donc des aveux mêmes de ses partisans, que la théorie de l'évolution est en contradiction avec les faits les mieux constatés de l'histoire et de la paléontologie. Ce langage n'est-il pas décisif et ne sommes-nous pas en droit d'en conclure la fausseté du système?

Cependant les darwinistes ne se tiennent pas pour battus et ils prétendent que ce qui ne s'est point produit dans les temps historiques a pu se produire à des époques éloignées de nous de plusieurs centaines de siècles, quoique la géologie ne nous ait pas conservé de traces de ces changements et de ces révolutions. Un système qui est réduit à faire ainsi appel à l'inconnu n'est plus un système scientifique; il ne repose pas sur des preuves, mais sur de pures imaginations. Toutefois nous pouvons poursuivre les défenseurs de la variabilité des espèces jusque dans ce dernier retranchement et leur démontrer, par l'histoire naturelle et par l'expérience, que les espèces, telles qu'elles sont constituées, n'ont jamais pu changer.

Pour que la mutabilité, c'est-à-dire la production d'espèces nouvelles, fût possible, il faudrait que les produits de l'union de deux espèces différentes pussent se perpétuer indéfiniment. Or l'expérience montre qu'il n'en est pas ainsi. « Si l'espèce changeait, l'hybridation serait assurément le moyen le plus direct et le plus efficace d'opérer ce changement. Point du tout, l'hybridation est le moyen qui met le plus complètement dans son jour la fixité des espèces¹. » Toutes les tentatives

¹ P. Flourens, *Examen du livre de M. Darwin sur l'origine des espèces*, in-18, Paris, 1864, p. 91.

entreprises pour produire des espèces nouvelles stables, au moyen de deux espèces différentes, ont été sans succès; tous les efforts de la sélection artificielle la plus habile ont échoué contre les lois de la nature. Elle a pu obtenir des hybrides, c'est-à-dire des individus nés de parents d'espèce différente, comme le mulet, né de l'âne et de la jument, mais ces hybrides sont privés de la faculté de se perpétuer sans interruption¹.

L'espèce peut varier presque indéfiniment dans les formes de ses représentants, sans perdre ce qu'elle a de fondamental, savoir : la faculté de se reproduire. La séparation physiologique des espèces même très voisines est mise clairement en évidence par les expériences [de Darwin lui-même]... Il reconnaît que la lutte pour l'existence et la sélection naturelle ne peuvent expliquer l'apparition dans un organisme de quoi que ce soit de vraiment nouveau; il fait le même aveu quand il s'agit de la fécondité, qui doit, à un moment donné, séparer physiologiquement des formes issues d'une même souche et les transformer en espèces distinctes².

Cette stérilité des hybrides fournit une preuve décisive en faveur de la fixité des espèces. Les partisans de la variabilité ont fait de vains efforts pour contester le fait ou pour échapper à ses conséquences. Il a été nié par M. Broca³, mais il a été maintenu et fortement établi par M. de Quatrefages et par M. Blanchard⁴. « Un

¹ Voir A. Godron, *De l'espèce et des races*, t. 1, p. 197 et suiv.

² De Quatrefages, *Note sur Ch. Darwin*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. xciv, 1882, p. 1221.

³ Broca, *Mémoires anthropologiques*, Paris, 1877, p. 243.

⁴ De Quatrefages, *L'espèce humaine*, 6^e édit., 1880, p. 46-61

doute ne subsiste pour la science, dit ce dernier, que pour la descendance de quelques espèces extrêmement voisines. Dans les circonstances où prédomine l'un des éléments de la production, l'autre s'efface. Ainsi se révèle le caractère indépendant des types spécifiques et l'impossibilité de constituer une nouvelle forme indépendante¹. » — « Personne ne croit plus, dit M. de Quatrefages, à la fécondité du croisement entre animaux appartenant à des classes ou à des familles différentes². »

Quant au règne végétal, les expériences de M. Naudin, qui cependant est évolutionniste, ont établi également que les plantes hybrides ne peuvent se perpétuer d'une manière durable : après un certain nombre de générations, elles retournent naturellement et spontanément au type primitif de l'une ou de l'autre des deux espèces productives³. « Nous constatons (ainsi) dans la nature beaucoup moins une tendance à la fusion des espèces qu'une force à conserver les caractères spécifiques. Ceci est démontré par la tendance qu'ont les plantes cultivées et les animaux domestiques à retourner à

¹ E. Blanchard, *L'origine des êtres*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} octobre 1874, p. 615.

² A. de Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 234. Les darwinistes nient, il est vrai, ses affirmations, mais à tort. Voir A. Suchetet, *La question des léporides*, dans la *Revue des questions scientifiques*, janvier 1877; Id., *L'hybridité dans la nature, règne animal*, in-8°, Bruxelles, 1888. Il conclut, p. 80 : « L'hybridation ne modifie pas l'espèce, au moins d'une manière durable. »

³ Flourens, *Examen du livre de M. Darwin*, p. 92 et suiv.

leurs formes originaires et spontanées¹. » On peut donc conclure avec Flourens :

Il y a deux sortes de fécondités : une fécondité continue; c'est le caractère de l'espèce. Toutes les variétés de chevaux, de chiens, de brebis, de chèvres, etc., se mêlent et produisent ensemble avec une fécondité continue. Et il y a une fécondité bornée; c'est le caractère du genre. Si deux espèces distinctes, le chien et le chacal, le loup et le chien, le bélier et le bouc, l'âne et le cheval, etc., se mêlent ensemble, ils produisent des individus bientôt inféconds, ce qui fait qu'il ne s'établit jamais d'espèce intermédiaire durable. On unit le cheval et l'âne depuis des siècles, mais le mulet et la mule ne donnent point d'espèce intermédiaire; on unit depuis des siècles les espèces du bouc et du bélier; ils produisent des métis, mais ces métis n'ont pas donné d'espèce intermédiaire. On cherchait le caractère du genre; où le trouver? Il est dans les deux fécondités distinctes. La fécondité continue donne l'espèce; la fécondité bornée donne le genre².

Notons enfin un dernier fait, qui est une dernière preuve contre la théorie de l'évolution : c'est que l'observation établit que les qualités des animaux sont immuables tandis que, d'après le darwinisme, elles devraient être perfectibles.

Les animaux offrent, non seulement dans leur constitution physique, mais aussi dans leurs instincts, une tenacité qui est décisive (contre le darwinisme). Cette inaltérabilité dé-

¹ O. Heer, *Le monde primitif de la Suisse*, trad. Demole, in-8°, Genève, 1872, p. 763.

² Flourens, *Examen du livre de M. Darwin*, p. 113-114.

montre mieux que toute autre chose que leurs instincts ne sont pas le résultat d'une imitation, mais sont innés chez eux et leur ont été donnés par le Créateur. Si l'instinct était le résultat d'une éducation, comme Darwin s'efforce de le démontrer, il serait en même temps perfectible, et il faudrait s'attendre, au moins pour les insectes qui sont doués des instincts les plus merveilleux, à des changements d'autant plus rapides que leurs individus ont une existence très limitée et qu'ils sont assujettis à des transformations annuelles¹.

Or il n'en est rien. Les mœurs des insectes, depuis qu'on les observe, auraient dû subir quelque transformation, parce que ceux que nous avons aujourd'hui sous les yeux sont éloignés par une multitude de générations des premiers qui ont été étudiés. Il n'y a pourtant aucune modification, aucun progrès dans leurs instincts. L'araignée tisse aujourd'hui sa toile comme du temps d'Aristote et la fourmi amasse des provisions comme au temps de Salomon².

Ainsi l'expérience nous démontre que la transformation des qualités essentielles des êtres et que le passage d'une espèce à une autre sont contraires aux lois de la nature; elle est d'accord avec l'histoire pour établir ce point capital. Les darwinistes sont hors d'état de citer un seul exemple d'un type supérieur sorti d'un type inférieur, d'une espèce produite par une autre espèce. L'espèce est « variable, » elle n'est pas « transmutable. » Il y a cela de vrai dans le système de Darwin que

¹ O. Heer, *Le monde primitif de la Suisse*, p. 763-766.

² Pour une réfutation plus détaillée du darwinisme, voir Lavaud de Lestrade, *Transformisme et Darwinisme*, in-12, Paris, 1885.

la sélection naturelle, ou, pour parler plus justement, la sélection divine, agissant par les lois naturelles qu'elle a établies, peut produire des races nouvelles. Mais le système est faux, quand, confondant l'espèce avec la race, il applique à la première ce qui ne convient qu'à la seconde. L'histoire et la science sont unanimes à affirmer avec la Genèse qu'il y a, dans le règne végétal et dans le règne animal, des espèces primitives et irréductibles. *Naturæ opus semper est species et genus*, disait Linné; *culturæ sæpius varietas; artis et naturæ classis ac ordo*. L'éleveur, l'horticulteur peuvent produire des variétés et des races; Dieu seul crée des espèces.

ARTICLE IV.

HÆCKEL ET LE MONISME.

« Au commencement, disent les Hindous pour expliquer l'origine des choses, au commencement, il y avait l'œuf d'or ¹. » Hæckel s'exprime de nos jours avec moins de poésie, mais non avec plus de vérité que le vieux chantre Arya, et il nous dit : Au commencement était l'atome, la *monère*.

Ernest Hæckel est professeur de zoologie à Iéna. Il a été surnommé par ses compatriotes le « Darwin allemand. » C'est en effet comme un second Darwin, le complément du premier. Né à Potsdam, le 16 février 1834, il fut élève de Jean Müller et de Virchow; depuis il est devenu surtout le disciple du savant anglais. Dans son enseignement et dans ses livres, il défend le transformisme avec une véritable passion. Grâce à ses efforts et à ceux de quelques autres naturalistes d'outre-Rhin, ses imitateurs pour la plupart, cette doctrine a conquis plus d'adeptes en Allemagne qu'en Angleterre, où elle a vu le jour. C'est ce qu'a constaté le Congrès scientifique d'Innsbruck en 1869 ². Darwin a reconnu les services que Hæckel a rendus à sa cause. « Ce naturaliste,

¹ L'œuf d'or est mentionné au commencement du Manava-Dharma-Sastra ou lois de Manou, l. 1, 9, dans G. Pauthier, *Les livres sacrés de l'Orient*, in-4°, Paris, 1857, p. 334.

² A. Geikie, *Revue des cours scientifiques*, 8 janvier 1870, p. 96.

la sélection naturelle, ou, pour parler plus justement, la sélection divine, agissant par les lois naturelles qu'elle a établies, peut produire des races nouvelles. Mais le système est faux, quand, confondant l'espèce avec la race, il applique à la première ce qui ne convient qu'à la seconde. L'histoire et la science sont unanimes à affirmer avec la Genèse qu'il y a, dans le règne végétal et dans le règne animal, des espèces primitives et irréductibles. *Naturæ opus semper est species et genus*, disait Linné; *culturæ sæpius varietas; artis et naturæ classis ac ordo*. L'éleveur, l'horticulteur peuvent produire des variétés et des races; Dieu seul crée des espèces.

ARTICLE IV.

HÆCKEL ET LE MONISME.

« Au commencement, disent les Hindous pour expliquer l'origine des choses, au commencement, il y avait l'œuf d'or¹. » Hæckel s'exprime de nos jours avec moins de poésie, mais non avec plus de vérité que le vieux chantre Arya, et il nous dit : Au commencement était l'atome, la *monère*.

Ernest Hæckel est professeur de zoologie à Iéna. Il a été surnommé par ses compatriotes le « Darwin allemand. » C'est en effet comme un second Darwin, le complément du premier. Né à Potsdam, le 16 février 1834, il fut élève de Jean Müller et de Virchow; depuis il est devenu surtout le disciple du savant anglais. Dans son enseignement et dans ses livres, il défend le transformisme avec une véritable passion. Grâce à ses efforts et à ceux de quelques autres naturalistes d'outre-Rhin, ses imitateurs pour la plupart, cette doctrine a conquis plus d'adeptes en Allemagne qu'en Angleterre, où elle a vu le jour. C'est ce qu'a constaté le Congrès scientifique d'Inspruck en 1869². Darwin a reconnu les services que Hæckel a rendus à sa cause. « Ce naturaliste,

¹ L'œuf d'or est mentionné au commencement du Manava-Dharma-Sastra ou lois de Manou, l. 1, 9, dans G. Pauthier, *Les livres sacrés de l'Orient*, in-4°, Paris, 1857, p. 334.

² A. Geikie, *Revue des cours scientifiques*, 8 janvier 1870, p. 96.

dont les vues sont, dit-il, sur beaucoup de points bien plus complètes que les miennes, a confirmé presque toutes les conclusions auxquelles j'ai moi-même été conduit¹. »

Hæckel est en effet plus complet que Darwin. Il a poussé la théorie de l'évolution jusqu'à ses dernières conséquences, il l'a réduite en système suivi, il en a fait une explication universelle du monde et de tout ce qui existe et il l'a opposée à toutes les explications anciennes de l'origine des choses; il a enfin donné un nom nouveau à son système et l'a appelé *monisme*², parce qu'il ramène tout à l'unité, ou, comme il s'exprime, à la *monère*. Il a exposé ses idées dans un grand nombre d'ouvrages³, qui ont eu un vrai succès. Les deux principaux sont l'*Histoire de la création naturelle* et l'*Anthropogénie*⁴. Les exagérations et les singularités qu'ils renferment n'ont pas moins contribué que le talent de l'auteur à sa célébrité.

¹ Ch. Darwin, *Descendance de l'homme*, Introd., t. I, p. 4.

² De *μὸνος*, « seul, unique. »

³ M. Ch. Martins, dans l'*Introduction biographique*, qu'il a placée en tête de la traduction française, par M. Letourneau, de l'*Histoire de la création*, in-8°, Paris, 1874, énumère, p. xxiii-xxvi, trente-trois ouvrages ou mémoires de Hæckel sur ce sujet, parus de 1855 à 1873, et depuis la liste n'a cessé de grossir.

⁴ Hæckel constate lui-même le succès de son *Histoire de la création*, à la fin de la Préface de la septième édition allemande, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, in-8°, Berlin, 1879, p. xxvii. Il dit que la première édition de ce livre a paru en automne, 1868, la sixième au printemps de 1875. Huit traductions en avaient été faites dès 1878, en polonais (1871), en danois (1872), en russe (1873), en français (1874), en serbe (1875), en anglais (1876), en hollandais (1877), en espagnol (1878).

Un certain nombre de transformistes allemands, témoins de la défaveur que les exagérations de Hæckel jettent sur leurs idées, l'ont désavoué et même combattu. Il est en effet l'enfant terrible du parti, mais il n'en a pas moins reçu l'approbation de Darwin¹, et ce n'est pas sans quelque droit qu'il répond à ses adversaires qu'il est logique, en allant jusqu'au bout, tandis qu'ils sont inconséquents et s'arrêtent à mi-chemin. Le savant anglais est plein de réticences; il parle de Dieu, il tâche de dissiper les accusations d'irréligion portées contre son système²; le professeur d'Iéna est plus franc, il jette bas tous les masques et déduit toutes les conclusions renfermées dans les prémisses posées par la théorie de la sélection. Le darwinisme est plus encore une théorie d'histoire naturelle qu'un système philosophique et religieux; au contraire, le monisme est par-dessus tout une explication matérialiste de l'origine des choses. Darwin se préoccupe principalement de répondre à la question du *comment* et recherche les conditions d'existence des êtres; Hæckel veut avant tout savoir le *pourquoi* et trancher la question de cause et d'origine. Tandis que le premier n'exclut pas formellement les causes finales, le second s'en moque et repousse expressément l'action d'une cause intelligente, agissant d'après un plan arrêté, dans l'œuvre de la production des êtres :

La théorie évolutive exposée par Darwin conduit nécessairement, si on la suit dans ses conséquences logiques, à

¹ Voir A. Wigand, *Der Darwinismus*, t. II, p. 81-82.

² Ch. Darwin, *De la descendance de l'homme*, t. II, p. 415-417.

admettre définitivement la conception *monistique* ou *mécanique*. Contrairement à l'opinion dualistique ou téléologique, la théorie mécanique regarde les formes de la nature organique aussi bien que de l'anorganique, comme étant les produits des forces naturelles. Dans chaque espèce animale ou végétale, elle voit, non pas la pensée matérialisée d'un créateur personnel, mais bien l'expression transitoire d'une phase de l'évolution mécanique de la matière; l'expression d'une cause nécessairement efficiente, d'une cause mécanique. Quand le dualisme téléologique cherche seulement dans les merveilles de la création les idées arbitraires d'un créateur capricieux, le *monisme* ou l'*unitéisme*, considérant les véritables causes, trouve seulement dans ces phases évolutives les effets nécessaires des lois naturelles, éternelles et inéluctables... [Le monisme est] la seule [théorie] qui explique d'une manière rationnelle l'origine des espèces. La rejette-t-on, il ne reste plus que l'hypothèse irrationnelle d'un miracle, d'une création surnaturelle¹.

Hæckel a donc prétendu faire une œuvre philosophique en même temps qu'une œuvre de science naturelle. Bien plus, il a l'ambition de fonder une religion, la religion monistique, la religion de l'avenir. Voici ses propres paroles :

La *Religion monistique de la nature*, que nous devons regarder comme la véritable *Religion de l'avenir*, n'est point, comme toutes les religions d'Églises, en contradiction, mais en harmonie, avec la connaissance rationnelle de la nature. Pendant que celles-ci n'ont d'autre source que des illusions et la superstition, celle-là repose sur la vérité et sur la

¹ *Histoire de la création*, p. 32; *Preuves du transformisme*, p. 20.

science¹. La simple religion naturelle, basée sur une connaissance parfaite de la nature et de son inépuisable trésor de révélations, imprimera dans l'avenir à l'évolution humaine un cachet de noblesse que les dogmes religieux des divers peuples étaient incapables de lui donner; car ces dogmes reposent sur une foi aveugle en d'obscurs mystères et en révélations mythologiques formulées par des castes sacerdotales. Notre époque, qui aura eu la gloire de fonder scientifiquement le plus brillant résultat du savoir humain, la doctrine généalogique, sera célébrée par les siècles à venir, comme ayant inauguré pour le progrès de l'humanité une ère nouvelle et féconde, caractérisée par le triomphe de la libre recherche sur la domination de l'autorité, par la noble et puissante influence de la philosophie monistique.

Hæckel n'est donc pas seulement darwiniste, il est de plus transformiste, dans le sens le plus étendu du mot, et moniste; c'est un réformateur de la philosophie et de la religion, en même temps qu'un savant. Sa doctrine consiste à admettre la théorie de la descendance avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire l'éternité de la matière, la génération spontanée, l'existence primitive d'un atome éternel d'où tout ce qui existe maintenant est descendu par une série de développements et d'évolutions. L'exposition de son système se borne à retracer l'histoire de cette série de transformations progressives, d'après la manière dont il les conçoit.

Pour exposer ses idées, il a créé une langue nouvelle.

¹ Ce passage se lit dans la 7^e édition allemande de la *Schöpfungsgeschichte*, p. 681; il n'est pas dans la traduction française. Ce qui suit se trouve dans cette dernière, p. 650.

Au commencement des choses, il place ce qu'il appelle la *monère*. Il lui donne ce nom, analogue à celui du système lui-même, *monisme*, pour indiquer que c'est l'être primitif le plus simple, unique par sa nature, sans aucun élément composant. De cet être premier descendent tous les autres êtres par voie de généalogie. C'est la théorie de la *descendance*. Voici ce qu'il entend par monères :

Les plus simples des organismes que nous connaissons et même que nous puissions concevoir, sont les *monères*. Ces monères sont des corpuscules informes, de petite dimension, habituellement microscopiques. Elles sont constituées par une substance homogène, molle, albumineuse ou muqueuse, sans structure, sans organes, mais elles n'en sont pas moins douées des principales propriétés vitales. Les monères se meuvent, se nourrissent, se reproduisent par segmentation¹... Elles proviennent [d'abord] de *composés inorganiques*, simples combinaisons de carbone, d'acide carbonique, d'hydrogène et d'azote... Toute monère est un cytode, non une cellule.

De la monère sortit la forme monocellulaire ou cellule simple, « c'est-à-dire une particule protoplasmique, contenant un noyau². »

¹ *Anthropogénie*, p. 120-121 ; cf., p. 86-87 ; *Hist. de la créat.*, p. 573 ; *Le règne des protistes*, trad. Soury, p. 99. Voici les propres termes de sa définition dans la *Schöpfungsgesch.* : « Ein formloses bewegliches Schleimklümpchen, aus einer eiweißartigen Kohlenstoffverbindung bestehend, » 7^e édit., p. 165. Voir *ibid.*, p. 305. Là, il les qualifie aussi de « structurloses Klümpchen, » et de « Organismen ohne Organe, » organismes sans organes. — La monère est un spécimen de cytode, *Anthropogénie*, p. 86-87.

² E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 574.

Aujourd'hui, on définit d'ordinaire la cellule comme un corpuscule semi-solide ou semi-fluide, chimiquement constitué par une substance albuminoïde, ayant à l'origine une forme plus ou moins arrondie et renfermant un autre corpuscule sphéroïdal, plus petit, habituellement solide et aussi de nature albuminoïde... [Le type de la cellule simple est l'amibe]. Sous ce nom d'amibes, on comprend depuis longtemps certains organismes monocellulaires très communs, surtout dans l'eau douce, mais se trouvant aussi dans la mer et même, comme on l'a constaté récemment, dans la terre humide... Dans cette petite masse de protoplasme mou, muqueux, semi-liquide, on trouve seulement un corpuscule solide ou vésiculeux, un noyau cellulaire¹.

Les amibes sont douées de sentiment et de volonté². Les monères et les amibes portent le nom de *plastides*, « parce qu'elles sont réellement les parties constituantes de l'organisme³. »

[Les] deux premiers chaînons généalogiques, la monère et l'amibe, ne sont au point de vue morphologique que des organismes simples, des individus du premier ordre, des *plastides*. Tous les chaînons suivants sont représentés par des organismes complexes, des individus de rang supérieur, des communautés sociales, composées de cellules multiples. Les plus anciennes de ces *synamibes*, troisième chaînon de notre généalogie, sont de simples sociétés de cellules claires, semblables entre elles, indifférentes, des *communautés d'amibes*⁴.

¹ E. Hæckel, *Anthropogénie*, p. 83 ; 93-94.

² Id., *Preuves du transformisme*, p. 64, 74 ; *Essais de psychologie cellulaire*, p. 95 et suiv.

³ Id., *Anthropogénie*, p. 87.

⁴ *Anthropogénie*, p. 338.

Partant de là, de degré en degré, de transformation en transformation, Hæckel parvient jusqu'à l'homme. Bornons-nous à énumérer cette longue généalogie. Vingt-deux formes animales marquent les principales étapes parcourues par la nature pour arriver de la manière à l'homme. D'après Hæckel, nos ancêtres, après avoir été tout d'abord une matière inorganique, ont été doués de la vie par génération spontanée. L'homme a été, d'étape en étape, premièrement une monère, puis, montant toujours, une amibe, une synamibe (*morula*), une larve ciliée (*planula*), une gastræa, un ver acolématé (*turbellariée*), un ver scolécide, un ver sacciforme (*ascidie*), un acranien (*amphioxus*), le plus ancien des vertébrés, un craniôte (*lamproie*), un sélacien (*squale*), un dipneuste, un sozobranche (*axolotl*), un sozoure (*salamandre et triton*), un protamniote, un promammalien, un marsupial (*sarigue et kangourou*), un prosimien (*makî*), un ménocerque (*singes catarrhiniens et semnopithèques*), un anthropoïde (ressemblant à l'orang, au gibbon, au gorille, au chimpanzé, mais cependant différent de ces singes), un pithécantrope ou homme-singe et enfin un homme véritable¹. Nous sommes donc de même race que le singe.

L'homme fait certainement partie de l'ordre des singes catarrhiniens de l'ancien monde². Certes l'homme ne descend

¹ Voir l'arbre généalogique de l'homme, dans l'*Anthropogénie*, pl. xi. Les vingt-deux étapes sont décrites dans l'*Hist. de la créat.*, p. 573-586, et dans les *Gesammelte populäre Vorträge*, t. 1, p. 82-84. Cf. Darwin, *La descendance de l'homme*, t. 1, p. 217-228.

² Voir Hæckel, *Anthropogénie*, p. 613-617; *Histoire de la créa-*

directement d'aucun des anthropoïdes actuels. Ni le gorille et le chimpanzé africains, qui sont noirs et dolichocéphales comme les nègres, ni les anthropoïdes asiatiques, l'orang, le gibbon, qui sont bruns, ou jaunes bruns, et brachycéphales comme les mongols, ne sauraient être un instant considérés comme nos ancêtres... [Mais] si l'homme ne descend d'aucun des anthropoïdes connus, il n'en a pas moins des aïeux communs avec ceux-ci; il n'est qu'un ramuscule du rameau des singes catarrhiniens de l'ancien monde... M. Hæckel admet l'existence, entre l'anthropoïde et l'homme, d'hommes-singes encore privés de la parole et du développement intellectuel qui en dérive; ces hommes pithécoïdes auraient vécu à la fin de l'âge tertiaire... Le perfectionnement du larynx et du cerveau fut l'unique créateur de l'homme véritable¹.

C'est Huxley qui enseigna le premier en 1863, dans son livre : *De la place de l'homme dans la nature*², que

tion, p. 570-572. Cf. Huxley, *De la place de l'homme dans la nature*, trad. Dally, in-8°, Paris, 1868; Carl Vogt, *Leçons sur l'homme, sa place dans la création et dans l'histoire*, trad. Moulinié, in-8°, Paris, 1865; L. Büchner, *L'homme selon la science, son passé, son présent, son avenir*, trad. Letourneau, in-8°, Paris, 1872; Fr. Rolle, *Der Mensch, seine Abstammung und Gesittung*, in-8°, Francfort, 1866.

¹ Ed. Hæckel, *Preuves du transformisme*, trad. Soury, Préf. du trad., p. iii-v. Voir ce que dit Hæckel, *ibid.*, p. 54. A la page 58, il écrit : « Je tiens pour assuré que l'homme descend du singe. Bien plus, je considère cette hypothèse capitale, dont les conséquences sont si graves, comme une de celles qui, dès aujourd'hui, sont les mieux établies sur des fondements empiriques. » Cf., p. 59-60.

² Voir Hæckel, *Anthropogénie*, p. 67; *Les preuves du transformisme*, p. 58. L'ouvrage de Thomas Huxley est intitulé : *Evidence as to Man's place in nature*, in-8°, Londres, 1863; il a été traduit par le D^r E. Dally, in-8°, Paris, 1868.

notre espèce descend du singe. Le transformiste allemand accepta cette opinion et il l'a défendue depuis avec la fougueuse ardeur qui le caractérise.

Les singes catarrhiniens munis d'une queue naquirent des prosimiens par la transformation de la denture et le changement des griffes en ongles; cela arriva probablement dès l'âge tertiaire éocène. [Les anthropoïdes descendirent] des singes catarrhiniens... Pour cela, ces derniers durent perdre la queue, se dépoiler partiellement de leurs poils; en outre leur crâne cérébral prédomina sur le crâne facial... Ces ancêtres [appartiennent] à la période miocène... [L']homme-singe vivait vraisemblablement vers la fin de l'âge tertiaire. Il provint des anthropoïdes par une parfaite accoutumance à la station verticale et par une plus complète différenciation des deux paires d'extrémités. Les extrémités antérieures devinrent les mains de l'homme, les postérieures devinrent les pieds. Quoique ces hommes-singes fussent, non seulement par leur conformation extérieure, mais encore par le développement de leurs facultés intellectuelles, plus voisins de l'homme véritable que les anthropoïdes, il leur manquait cependant le signe vraiment caractéristique de l'homme, le langage articulé avec le développement de l'intelligence et de la conscience du moi qui en est inséparable. L'existence d'hommes primitifs dépourvus de la parole est un fait dont tout esprit sérieux trouvera la preuve dans la linguistique comparée ou anatomie comparée du langage et surtout dans l'histoire de l'évolution du langage chez l'enfant et chez chaque peuple... Les hommes véritables provinrent des anthropoïdes par la graduelle transformation du cri animal en sons articulés. Le développement de la fonction du langage entraîna naturellement celle des organes qui y correspondent, c'est-à-dire du larynx et du cerveau... Le passage de l'hom-

me-singe dépourvu de la parole à l'homme parfait, doué de la parole, s'est effectué en plusieurs fois¹.

M. Hæckel ne se lasse point de revenir sur ce sujet de prédilection. Plus loin, il ajoute entre autres choses :

Nous ne possédons encore aucun reste fossile de cet *Homo primigenius* hypothétique, qui, durant l'âge tertiaire, est provenu des singes anthropoïdes... Mais il y a tant d'analogies entre les derniers des hommes à chevelure laineuse et les premiers des singes anthropoïdes, qu'il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se figurer un type intermédiaire, portrait approximatif et probable de l'homme primitif ou homme-singe. Cet homme primitif était très dolichocéphale, très prognathe; il avait des cheveux laineux, une peau noire ou brune. Son corps était revêtu de poils plus abondants que chez aucune race humaine actuelle; ses bras étaient relativement plus longs et plus robustes; ses jambes au contraire plus courtes et plus minces, sans mollets; la station n'était chez lui qu'à demi verticale et les genoux étaient fortement fléchis².

L'imagination inépuisable de Hæckel ne s'arrête pas en si bon chemin. Il poursuit :

De l'homme privé de la parole, que nous regardons comme la source ancestrale commune de toutes les autres espèces, provinrent d'abord, et vraisemblablement par sélection naturelle, diverses espèces humaines, inconnues, depuis longtemps éteintes et très voisines encore de l'homme-singe muet

¹ E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 584-586.

² E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 614.

(*Alalus* ou *Pithecanthropus*). Deux de ces espèces, celles qui différaient le plus des autres, et qui par conséquent devaient triompher dans la lutte pour l'existence, devinrent les types ancestraux de toutes les autres espèces. De ces deux espèces, l'une avait les cheveux laineux, l'autre les cheveux lisses¹.

Elles se sont subdivisées depuis elles-mêmes et ont donné naissance aux douze espèces actuelles d'hommes que reconnaît Hæckel. Le naturaliste allemand avoue que son explication de l'origine de notre espèce rencontre de nombreux contradicteurs. Voici ce qu'il répond à ceux que scandalise son système :

L'horreur qu'éprouvent la plupart des hommes à l'idée d'une origine simienne blesse évidemment à la fois la raison et le sentiment... Comme la plupart des hommes aiment mieux faire remonter leur généalogie à des barons déchus et, si possible, à des princes fameux qu'à d'obscurs paysans, ainsi ils préfèrent donner pour premier ancêtre au genre humain un Adam déchu par le péché plutôt qu'un singe actif et perfectible. C'est là une affaire de goût et il ne sert de rien de discuter sur de telles préférences généalogiques. Pour moi personnellement, j'avoue que je suis aussi fier de mon grand-père paternel, simple paysan silésien, que de mon grand-père maternel, juriconsulte rhénan, qui finit par occuper une haute charge administrative. Quant à moi, je préfère être la postérité perfectionnée d'un ancêtre simien, sorti, par concurrence vitale, des mammifères inférieurs, issus eux-mêmes et progressivement des vertébrés inférieurs, plutôt que le rejeton dégénéré d'un Adam, semblable à Dieu, mais

¹ E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 615.

dégradé par le péché, d'un *bloc d'argile* et d'une Ève créée avec l'une des côtes de cet Adam¹.

Ces considérations de Hæckel sortent évidemment du domaine scientifique. Nous ne nous y arrêterons pas. Ce qu'il importe d'observer, c'est que le professeur d'Iéna regarde cette hypothèse comme le complément naturel du système de Darwin, comme la conséquence logique de la doctrine du transformisme.

La théorie de la sélection naturelle ne conduit pas nécessairement, comme nous l'avons déjà remarqué, à celle de la descendance, mais elle y mène par une pente presque insensible. Charles Darwin lui-même semble avoir voulu donner raison à Hæckel et justifier ses assertions. Dans son livre de *l'Origine des espèces*, paru en 1859, le savant anglais, soit parce qu'il reculait alors par timidité devant de telles conclusions, soit plutôt parce qu'il ne voyait pas encore toutes les conséquences de son système, n'avait pas dit un seul mot sur l'origine animale de l'homme. Mais onze ans plus tard, dans sa *Descendance de l'homme*², enhardi par le succès ou gagné par Hæckel, il professa les mêmes opinions que ce dernier, quoique en un langage plus modéré. Une année auparavant, en 1870, M. de Quatrefages s'élevait avec une générosité chevaleresque contre « la croyance populaire, » d'après laquelle Darwin fait « de l'homme le petit-fils du singe³. » Dans sa *Descendance de l'homme*,

¹ E. Hæckel, *Anthropogénie*, p. 616-617.

² *The descent of man and selection in relation to sex*, 2 in-8°, Londres, 1871.

³ De Quatrefages, *Ch. Darwin*, 1870, p. 371.

Darwin « couronnait l'édifice, » selon l'expression de Hæckel¹, et s'exprimait ainsi :

L'homme descend d'une forme moins parfaitement organisée que lui. Les bases sur lesquelles repose cette conclusion sont inébranlables, car la similitude étroite qui existe entre l'homme et les animaux inférieurs pendant le développement embryonnaire, ainsi que dans d'innombrables points de structure et de constitution, points tantôt importants, tantôt insignifiants; — les rudiments que l'homme conserve et les réversions anormales auxquelles il est accidentellement sujet, — sont des faits qu'on ne peut plus contester... Tout mène de la manière la plus claire à la conclusion que l'homme descend ainsi que d'autres mammifères, d'un ancêtre commun².

Nous sommes donc les fils d'un animal. Voici, d'après Darwin, notre arbre généalogique :

L'homme descend d'un mammifère velu, pourvu d'une queue et d'oreilles pointues, qui probablement vivait sur les arbres, et habitait l'ancien monde. Un naturaliste qui aurait examiné la conformation de cet être l'aurait classé parmi les quadrumanes aussi sûrement que l'ancêtre commun et encore plus ancien des singes de l'ancien et du nouveau monde. Les quadrumanes et tous les mammifères supérieurs descendent probablement d'un marsupial ancien, descendant lui-même, au travers d'une longue ligne de formes diverses, de quelque être semblable à un reptile ou à un amphibie qui descendait à son tour d'un animal semblable à un poisson.

¹ Hæckel, *Anthropogénie*, p. 68.

² Ch. Darwin, *La descendance de l'homme*, trad. Moulinié, revue par Barbier, 2^e édit., 2 in-8^o, Paris, 1874, t. II, p. 419-420.

Dans l'obscurité du passé, nous entrevoyons que l'ancêtre de tous les vertébrés a dû être un animal aquatique, pourvu de branchies, ayant les deux sexes réunis sur le même individu, et les organes les plus essentiels du corps (tels que le cerveau et le cœur) imparfaitement développés. Cet animal paraît avoir ressemblé, plus qu'à toute autre forme connue, aux larves de nos ascidies marines actuelles¹.

Ce sont là, en termes adoucis et comme enveloppés d'une sorte de gaze, toutes les idées de Hæckel sur l'origine de l'homme; c'est là toute la théorie de la descendance.

Darwin s'est arrêté à ces affirmations dans ses écrits. Le naturaliste allemand est allé plus loin. Non content d'expliquer notre origine par la théorie de la descendance et du transformisme, il a voulu expliquer aussi l'origine de la vie et ajouter à l'explication naturelle de la formation des espèces, par voie d'évolution, la philosophie moniste qui rend compte de l'apparition de la vie et de la matière elle-même. La philosophie moniste n'a rien d'original. Elle est une pure résurrection de l'athéisme matérialiste. Tout ce qu'elle a de nouveau, ce sont les mots par lesquels elle cherche à rajeunir ces vieilles erreurs. La seule force de séduction qu'elle puisse exercer sur certains esprits, c'est qu'elle est adaptée à tout un système d'histoire naturelle qui a la prétention d'être en même temps un système cosmologique et universel. Hæckel a renouvelé la tentative d'Épicure,

¹ Ch. Darwin, *La descendance de l'homme*, p. 423. Cf. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 6-8; *Anthropogénie*, p. 69.

en modifiant le système du matérialiste grec d'après les progrès modernes des sciences : l'atome éternel explique tout. De l'atome éternel est sorti tout ce qui existe ; la vie a été communiquée à la monère par génération spontanée. Celle-ci remplace le *clinamen* ou la chique-naude d'Épicure, c'est le *deus ex machina* du naturaliste allemand. Il place donc en tête de son système, comme principes fondamentaux, le dogme de l'éternité de la matière et la théorie de la génération spontanée.

Pour l'histoire naturelle, la matière est éternelle et indestructible ; car on n'a jamais pu démontrer expérimentalement l'apparition ou l'anéantissement de la plus petite particule de matière¹.

Tout ce qui existe est sorti des atomes par génération spontanée, ou, pour employer son langage, par « plasmagonie autogonique. » « Nous entendons par là la production d'un individu organique sans parents². » Ce qui démontre l'existence de cette génération spontanée, c'est l'impossibilité de s'en passer :

La génération spontanée est une hypothèse nécessaire, sans laquelle on ne saurait concevoir le début de la vie sur la terre... Comment les corps vivants sont-ils apparus tout d'abord sur notre planète, jusqu'alors purement minérale ? Ils ont dû se former chimiquement aux dépens des composés anorganiques ; ainsi a dû apparaître cette substance com-

¹ E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 8 (L'auteur glisse sur ce sujet, p. 7-9). Cf. *Anthropogénie*, p. 624.

² E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 299.

plexe, contenant à la fois de l'azote et du carbone, que nous avons appelée protoplasme et qui est le siège matériel constant de toutes les activités vitales. Au fond de la mer, à d'énormes profondeurs, vit encore, de nos jours, un protoplasme homogène et informe, aussi simple que possible : c'est le bathybius¹. Nous appelons monères chacune de ces particules amorphes et vivantes. Les monères primitives sont nées par génération spontanée dans la mer, comme les cristaux salins naissent dans les eaux-mères. C'est là une hypothèse exigée par le besoin de causalité inhérent à la raison humaine²... Les premières de ces monères naquirent par génération spontanée, au commencement de la période laurentienne ; elles provinrent de *composés inorganiques*, simples combinaisons de carbone, d'acide carbonique, d'hydrogène et d'azote³.

Quelle est la preuve de ces assertions si contraires à la raison et à l'expérience ? Il n'y en a qu'une, une seule, preuve toute négative et par là même sans valeur, mais décisive aux yeux des monistes : c'est que l'on ne peut échapper à la nécessité de croire à la création *ex nihilo*, et par conséquent à l'existence de Dieu et du surnaturel, qu'en acceptant l'éternité de la matière et la génération spontanée. On ne doit donc pas hésiter ; par peur du surnaturel, il faut tout admettre, les yeux fermés. Pauvre

¹ Hæckel parle longuement du bathybius, dans *Le règne des protistes*, trad. Soury, in-8°, Paris, 1879, p. 77-94. Voir aussi *Gesammelte populäre Vorträge*, t. I, p. 85, 98. Cf. plus loin, p. 400.

² E. Hæckel, *Anthropogénie*, p. 321-332. Cf. p. 335, et *Histoire de la création*, p. 299 et suiv.

³ E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 573. Il répète les mêmes choses en termes équivalents dans *Le règne des protistes*, p. 74.

raison humaine ! Qu'elle est faible, quand l'orgueil l'égare ! On pensait que l'éclat de la révélation avait à jamais dissipé ces erreurs vieilles des philosophes grecs, supposant, faute d'une lumière supérieure, l'éternité de la matière et la génération spontanée des premiers êtres vivants. Notre siècle était condamné à reculer de 1800 ans en arrière et à voir revivre tous ces systèmes ruinés ! L'irréligion produit de nos jours le même aveuglement et la même crédulité qu'autrefois l'ignorance. On croit à tout plutôt que de croire en Dieu. Un des traducteurs français de Hæckel, M. Soury, commentant les paroles du maître, dit en propres termes :

Il n'existe point, en effet, d'autre alternative pour expliquer l'origine de la vie. Qui ne croit pas à la génération spontanée, ou plutôt à l'évolution séculaire de la matière inorganique, admet le miracle. C'est une hypothèse nécessaire et qu'on ne saurait ruiner ni par des arguments *a priori*, ni par des expériences de laboratoire¹.

M. Soury rend bien la pensée de Hæckel, qui s'exprime lui-même dans les termes suivants :

Où les organismes se sont naturellement développés, et, dans ce cas, ils dérivent tous nécessairement de quelques formes ancestrales communes excessivement simples, — ou bien, si ce n'est point le cas, les diverses espèces des êtres organisés sont nées indépendamment les unes des autres, et elles ne peuvent avoir été créées que d'une manière surnaturelle, par miracle. Évolution naturelle ou création surnaturelle.

¹ *Preuves du transformisme*, Préface du traducteur, p. xi.

relle des espèces, il faut choisir entre ces deux possibilités, car il n'en existe pas une troisième¹.

La nécessité d'échapper au miracle et au surnaturel oblige donc de croire à l'éternité de la matière et à la génération spontanée. Il reste cependant encore une lacune dans le système de Hæckel. Il ne lui suffit pas d'expliquer l'origine de la vie ; il lui faut aussi expliquer l'origine de l'intelligence, puisque l'atome éternel n'en est pas doué, d'après la notion ordinaire qu'on se fait des atomes. Un des disciples de Hæckel découvre dans le système digestif l'origine de l'âme :

Le système vasculaire, — le cœur et le sang, — apparaît comme un des plus récents appareils de l'organisme, tandis qu'au contraire le système digestif est des plus anciens. Nos lointains ancêtres possédaient depuis longtemps un estomac, quand ils n'avaient encore ni sang, ni cœur, ni vaisseaux sanguins. La vieille âme de l'humanité, inaccessible en ses mystérieuses profondeurs, n'était donc point dans le sang, comme l'ont cru tous les anciens ; elle n'est pas davantage dans ce muscle, le cœur, dont certains physiologistes du bel air parlent encore en termes fleuris et tout à fait galants : elle est dans le ventre².

Le cerveau est devenu, depuis, l'organe de la pensée et le cerveau humain n'est que celui du singe, développé et perfectionné :

Le cerveau d'un homme d'une intelligence extraordinaire

¹ E. Hæckel, *Preuves du transformisme*, p. 15-16. Cf. p. 20.

² *Preuves du transformisme*, trad. Soury, Préf. du trad., p. xxvii.

est plus riche en stries et en circonvolutions que celui d'un homme ordinaire; d'autre part, le cerveau de celui-ci diffère beaucoup de celui d'un crétin ou d'un idiot. Toutefois, entre le cerveau d'un homme et celui d'un maki, il n'existe naturellement que des différences de degré; tous les caractères propres du cerveau humain sont déjà indiqués chez les singes inférieurs, plus ou moins développés chez les anthropoïdes. Huxley l'a montré: il y a, quant à la structure cérébrale, plus de distance entre les singes inférieurs et les singes supérieurs qu'entre ceux-ci et l'homme. Au cours de son évolution embryonnaire, le cerveau de tout homme passe encore aujourd'hui par le type simien. C'est dire que l'âme humaine s'est dégagée peu à peu (non sans y revenir souvent) de l'âme des singes¹.

Cependant le disciple n'a pas osé suivre le maître jusqu'au bout dans ses idées sur l'origine de l'âme. Hæckel ne recule devant aucune hardiesse, pour ne pas dire devant aucune absurdité. Afin d'expliquer l'origine de l'intelligence, il a admis que tout ce qui existe a une âme. Il attribue la vie à tous les êtres de la nature sans exception, aux cristaux et à la moindre molécule comme à la plante et à l'animal². Il dirait volontiers avec le poète :

Sache que tout connaît sa loi, son but, sa route;...

Que tout a conscience en la création...

Vents, onde, flammes,
Arbres, roseaux, rochers, tout vit! Tout est plein d'âmes...

¹ *Preuves du transformisme*, Préf. du trad., p. xxxiv-xxxv.

² Giordano Bruno avait soutenu une opinion semblable, comme nous l'avons dit, t. 1, p. 474.

Ayez pitié! Voyez des âmes dans les choses...
Plaignez le prisonnier, mais plaignez le verrou;
Plaignez la chaîne au fond des bagnes insalubres;
La hache et le billot sont deux êtres lugubres,
La hache souffre autant que le corps, le billot
Souffre autant que la tête¹...

Si le professeur d'Iéna s'exprime d'une manière moins poétique, il émet les mêmes idées au nom de la science.

D'après notre conception moniste de la nature, toute matière vivante... a une âme... Il y a... dans tout protoplasma les premiers éléments de toute vie psychique, je veux dire la sensation rudimentaire de plaisir et de déplaisir, le mouvement élémentaire d'attraction et de répulsion... Dans le plus petit vermisseau comme dans la plus imperceptible plante vivent des milliers d'âmes indépendantes; chez tout infusoire microscopique unicellulaire, il existe aussi bien une âme agissante, individuelle, que dans les cellules du sang, qui circulent sans relâche dans ce liquide, ou dans les cellules cérébrales, qui s'élèvent à la plus haute de toutes les fonctions psychiques, à la claire conscience².

Telle est, en résumé, la doctrine scientifique, philosophique et religieuse de Hæckel. Nous en connaissons

¹ V. Hugo, *Les Contemplations*, l. vi, xxvi, 1877, t. II, p. 315

² E. Hæckel *Essais de psychologie cellulaire*, trad. Soury, p. 156-158. Le traducteur de Hæckel l'abandonne ici, p. xx-xxi. Wallace soutient aussi que « la matière, dans l'acception populaire du mot, n'existe pas, » que « la matière est essentiellement de la force et rien que de la force, » et que « toute force est probablement force de volonté. » *La sélection naturelle*, trad. L. de Candolle, in-8°, Paris, 1872, p. 385. Büchner, Moleschott, Carl Vogt soutiennent des idées analogues.

maintenant toutes les idées fondamentales : éternité de la matière; développement de la vie par génération spontanée; origine simienne de notre espèce; il ne nous reste plus qu'à les apprécier et à en examiner la valeur.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

ARTICLE V.

CRITIQUE DU SYSTÈME DE HÆCKEL.

M. Carl Vogt, qui est néanmoins « franchement darwiniste, » comme il le déclare lui-même en commençant sa critique, fait les observations suivantes sur le système de Hæckel :

« M. Hæckel sait tout. Pour [lui], rien n'est obscur; tout est prouvé d'une manière évidente. Depuis la matière amorphe jusqu'à l'homme parlant, toutes les étapes sont déterminées par induction, comptées au nombre de vingt ou vingt-deux et toutes ces phases placées dans les âges géologiques correspondants. Rien n'y manque. Malheureusement cet arbre généalogique si complet, si bien agencé, montre un seul petit défaut, semblable à celui du cheval de Roland; la réalité lui fait complètement défaut, comme la vie au cheval du paladin. Tous les échelons sont constitués par des êtres imaginaires, dont on n'a jamais trouvé de traces, mais qui néanmoins doivent être considérés comme entièrement réels. Etc. ¹. »

La première remarque que suggère l'étude du monisme, c'est que ce n'est pas un système scientifique, mais une philosophie de la nature, tout à fait en dehors

¹ C. Vogt, *L'origine de l'homme*, dans la *Revue scientifique*, 5 mai 1877, p. 1058-1059. Voir aussi la réfutation directe des rêveries de Hæckel sur son arbre généalogique, par C. Vogt, *ibid.*, 12 mai 1877, p. 1083-1090.

maintenant toutes les idées fondamentales : éternité de la matière; développement de la vie par génération spontanée; origine simienne de notre espèce; il ne nous reste plus qu'à les apprécier et à en examiner la valeur.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

ARTICLE V.

CRITIQUE DU SYSTÈME DE HÆCKEL.

M. Carl Vogt, qui est néanmoins « franchement darwiniste, » comme il le déclare lui-même en commençant sa critique, fait les observations suivantes sur le système de Hæckel :

« M. Hæckel sait tout. Pour [lui], rien n'est obscur; tout est prouvé d'une manière évidente. Depuis la matière amorphe jusqu'à l'homme parlant, toutes les étapes sont déterminées par induction, comptées au nombre de vingt ou vingt-deux et toutes ces phases placées dans les âges géologiques correspondants. Rien n'y manque. Malheureusement cet arbre généalogique si complet, si bien agencé, montre un seul petit défaut, semblable à celui du cheval de Roland; la réalité lui fait complètement défaut, comme la vie au cheval du paladin. Tous les échelons sont constitués par des êtres imaginaires, dont on n'a jamais trouvé de traces, mais qui néanmoins doivent être considérés comme entièrement réels. Etc. ¹. »

La première remarque que suggère l'étude du monisme, c'est que ce n'est pas un système scientifique, mais une philosophie de la nature, tout à fait en dehors

¹ C. Vogt, *L'origine de l'homme*, dans la *Revue scientifique*, 5 mai 1877, p. 1058-1059. Voir aussi la réfutation directe des rêveries de Hæckel sur son arbre généalogique, par C. Vogt, *ibid.*, 12 mai 1877, p. 1083-1090.

de la sphère de l'observation expérimentale. Il n'a donc aucun droit à prendre le titre de scientifique, c'est là une fausse étiquette, un nom usurpé, puisque tout ce qui n'est pas constaté par l'expérience n'appartient pas aux sciences naturelles. Hæckel nous a dit lui-même qu'il était incapable de prouver son point de départ; il prétend nous le faire accepter sans preuves comme une vérité nécessaire. C'est donc à la philosophie qu'il appartient de nous apprendre ce que nous devons en penser. Nous allons, en conséquence, faire appel aux principes de la raison, en discutant tour à tour les propositions capitales du système du nouvel Épicure. Quand il y aura lieu, nous invoquerons aussi le témoignage des sciences naturelles.

La base sur laquelle repose tout l'édifice du monisme, c'est l'éternité de la matière. Si l'atome n'est pas éternel, on est obligé d'admettre, de l'aveu même du naturaliste allemand, l'existence d'un créateur, c'est-à-dire d'un Dieu, capable de le produire, et dès lors tout le système athée et matérialiste croule misérablement. Eh bien! l'on ne peut accepter l'éternité de la matière sans nier un des principes essentiels de la raison ou plutôt la raison même, car elle nous affirme qu'il n'y a pas d'effet sans cause : or si la matière est éternelle, il y a un effet sans cause. Toute la question est là. Faut-il, avec les monistes, admettre un postulatum qu'ils se déclarent eux-mêmes hors d'état de démontrer, ou bien faut-il admettre, avec la raison, que la matière est un effet, et que par conséquent elle a un auteur? Quiconque n'est pas aveuglé par les préjugés de l'incrédulité n'hésitera pas à se

prononcer et à se ranger du côté de la raison contre Hæckel et ses adhérents. Des savants qui n'ont aucune foi, comme du Bois-Reymond, l'ont fait catégoriquement. Voici le langage de ce dernier :

La conception d'après laquelle l'univers serait composé de menues parties qui ont subsisté de toute éternité et subsisteront toujours, et dont les forces centrales engendrent tout mouvement, n'est qu'un simulacre d'explication. Elle ramène, à la vérité, ... toutes les modifications du monde matériel à une somme constante de forces et à une masse également constante de matière, et ne laisse, par conséquent, rien à expliquer dans ces modifications elles-mêmes. Justement fiers de ce triomphe de notre pensée, nous pouvons quelque temps nous contenter du spectacle de l'univers comme grandeur donnée, mais bientôt nous demandons à pénétrer plus avant et à comprendre l'essence de cette masse constante, animée d'une somme de forces également constante. C'est alors que nous apercevons que si, dans certaines limites, la conception atomistique rend de bons services dans l'analyse physico-mathématique des phénomènes, et si même, pour certains objets, elle est indispensable, du moment qu'outrepassant ces limites on s'exagère sa portée, elle nous entraîne dans des contradictions insolubles qui ont été de tout temps l'écueil de la *philosophie corpusculaire*¹.

¹ E. du Bois-Reymond, *Les bornes de la philosophie naturelle*, dans la *Revue scientifique*, 10 octobre 1874, p. 339. — Citons aussi ces paroles de M. Hirn contre l'éternité de la matière : « La conclusion finale très nette à laquelle nous condamnons l'étude comparée de tout l'ensemble des faits les mieux acquis est, en résumé, celle-ci : Les éléments du monde physique ont commencé à exister à un moment donné, et c'est de ce moment que date la formation graduée des Mondes... La formation des Mondes n'a été ensuite

S'il est faux que la matière soit éternelle, il ne l'est pas moins que la vie ait pu se produire dans l'univers par génération spontanée. Les savants, de même que le vulgaire, se paient trop aisément de mots qui n'ont aucun sens; ils couvrent leur ignorance sous une expression qui la voile et la déguise, et ils sont eux-mêmes dupes des chimères créées par leur imagination. La génération spontanée est un des exemples les plus frappants de cette duperie des mots. C'est l'œuf d'or du poète hindou. On croyait dire quelque chose autrefois quand on parlait de l'horreur que la nature a pour le vide; aujourd'hui, on tourne en dérision ce langage, où les termes en effet n'expriment aucune idée réelle, mais on tombe dans les mêmes errements sur d'autres sujets. Jadis on attribuait à la génération spontanée la production des êtres vivants dont on ignorait le mode de naissance, aujourd'hui Hæckel se sert de ce mot ou de mots analogues pour expliquer l'origine des monères. L'histoire des erreurs sur la prétendue génération spontanée est cependant bien propre à nous montrer que c'est *verbum sine re*, une illusion, un mirage.

Aristote explique l'origine de tous les êtres organisés par trois modes de génération : les uns sont vivipares, c'est-à-dire naissent vivants et formés; les autres sont ovipares ou sortent d'un œuf; d'autres enfin sont pro-

qu'une évolution naturelle. L'apparition, à un moment donné, de la substance, en général, a été un fait primordial nécessaire. — Que nous comprenions, que nous ne comprenions pas, cela n'y change rien. L'assertion solennelle de la science moderne reste debout, inattaquable. » A. Hirn, *Constitution de l'espace céleste*, p. 37.

duits par génération spontanée, c'est-à-dire sans parents. La description de la génération spontanée des abeilles, faite par Virgile dans le quatrième chant des Géorgiques, est célèbre et connue de tous :

... Liquefacta boum per viscera toto
Stridere apes utero et ruptis effervescere costis¹.

Les Pères de l'Église et les scolastiques crurent aussi à la génération spontanée et cette croyance a été générale jusque dans ces derniers temps. Au XVII^e siècle, on admettait encore que la viande corrompue et le fromage avancé produisaient spontanément les vers qu'on y rencontre. Van Helmont (1577-1644) indiquait les procédés qu'il fallait employer pour faire naître des grenouilles, des sangsues, des scorpions et des souris; le P. Kircher (1602-1680) donnait aussi une recette pour produire des scorpions; le P. Buonanni (1638-1725) croyait que certain bois, en pourrissant dans la mer, produisait des vers qui engendraient des papillons, lesquels finissaient par se transformer en oiseaux. Sébastien Munster (1489-1552) racontait qu'on trouve en Écosse des arbres dont le fruit, enveloppé dans les feuilles, s'il tombe dans l'eau en temps convenable, devient un oiseau nommé oiseau d'arbre. Aldrovandi (1527-1605) considérait aussi les macreuses comme le produit de certains arbres².

On rit aujourd'hui de toutes ces fables, mais ce n'est

¹ Virgile, *Georg.*, IV, 555-556.

² F. Hémet, *L'origine des êtres vivants*, in-8°, 1882, p. 57-

pas aux Hæckéliens qu'il appartient de s'en moquer, car ils les renouvellent sous nos yeux. Le précurseur des transformistes, Lamarck, soutint la génération spontanée, en 1809. Pouchet a repris la question dans ces dernières années; il a publié sur l'hétérogénie toute une série de travaux qui ont fait du bruit. Il n'existe d'autre différence entre les partisans actuels de la génération spontanée et ceux d'autrefois que celle-ci : les transformistes contemporains essaient de donner à leur système une apparence plus scientifique. Mais en réalité les uns et les autres ne s'appuient que sur des faits mal observés. Le grand défenseur de cette opinion à notre époque, Pouchet prétend que, même dans la génération proprement dite, l'être nouveau apparaît spontanément dans l'ovaire et qu'il y demeure, dans sa première phase, indépendant de la vie maternelle. Il essaie de donner plusieurs raisons en faveur de la génération sans ascendants¹. Son explication de la génération spontanée se réduit à ceci : elle se fait au moyen d'œufs, comme la génération ordinaire, mais avec cette différence que dans cette dernière les œufs sont sécrétés par l'ovaire, tandis que, dans la première, ils sont le produit

58. On peut voir un résumé historique de la génération spontanée dans P. Miquel, *Les organismes vivants de l'atmosphère*, in-8°, Paris, 1883, p. 88-96.

¹ F.-A. Pouchet, *Hétérogénie, ou Traité de la génération spontanée*, 1859, p. 374-375, 431-432. — Pouchet trouva des auxiliaires dans MM. Joly et Musset (de Toulouse). Il eut pour adversaires Milne-Edwards, Payen, de Quatrefages, Claude Bernard, Dumas. L'Institut offrit un prix de 2,500 francs à celui qui résoudrait la question. Ce fut M. Pasteur qui, après trois ans de luttes, remporta le prix.

d'une pellicule qui se forme à la surface des infusions.

La preuve principale de l'existence de la génération spontanée apportée aujourd'hui par les hétérogénistes est donc tirée de la production des êtres microscopiques qui apparaissent spécialement sur les infusions et qu'on appelle pour ce motif infusoires. Ils se développent, à la température de 30° à 40°, dans une infusion de substances organiques quelconques, par exemple, dans une pincée de foin ou de mousse qui fermente dans un liquide. On les nomme aussi microbes. Ils sont constitués par une cellule simple ou par la réunion de cellules identiques, pouvant vivre d'une façon indépendante. Il y en a de ronds, d'ovales, d'elliptiques; les uns ressemblent à de petits bâtonnets, d'autres à des serpents ou à des fleurs; leur chair est molle, blanchâtre, élastique et contractile; leur grosseur varie de deux millièmes de millimètre à deux dixièmes de millimètre. Selon leurs formes diverses, on leur donne le nom particulier de vibrions, de bactéries, de bacilles, de micrococci. Les bactériens sont droits et rigides comme des bâtonnets; les vibrions, mobiles et vibrants, onduleux comme des serpents agiles; les vorticelles ressemblent à des fleurs campanulées, portées sur des tiges flexibles et contractiles; la monade est sphérique; le kolpode est bombé d'un côté, légèrement creux de l'autre comme un haricot; la paramécie a la forme d'une amande plus ou moins régulière; le stentor, celle d'une corne d'abondance¹, etc. Les infusoires se nourrissent d'infusoires.

¹ F. Hément, *Les infiniment petits*, 1881, p. 102; R. Radau, *Les*

Ces microzoaires sont partout, dans l'air, dans l'eau, en tous lieux. La traînée de poussière que nous révèle un rayon de soleil en pénétrant par la fente d'un volet dans une chambre fermée est, comme l'a appelée Ehrenberg, « la voie lactée des organisations inférieures; » le microscope permet d'y reconnaître des myriades d'œufs d'infusoires. Ces animalcules eux-mêmes pullulent dans cette poussière à reflets d'iris qu'on observe au-dessus de certaines eaux stagnantes; dans les ruisseaux dont la surface nous est cachée par les lentilles qui les couvrent d'un tapis de verdure; dans les nues qu'ils illuminent quelquefois de leurs phosphorescentes.

S'il fallait en croire les hétérogénistes, l'existence des infusoires serait due à la génération spontanée, et ces animalcules prouveraient ainsi la réalité de ce mode de production dans la nature. La vérité, c'est que les infusoires doivent la vie à d'autres infusoires préexistants, comme l'a démontré l'observation attentive des faits. Ils se multiplient en nombre prodigieux de trois manières : par des œufs, comme tous les autres animaux, par scission ou enfin par bourgeonnement. Balbiani découvrit en 1858 les œufs de paramécies; il vit les embryons se développer dans le corps de l'infusoire mère et s'échapper au dehors. On a constaté que ces microzoaires se reproduisent aussi par scission et par bourgeonnement :

L'animal s'amincit vers le milieu de son corps; bientôt le corps s'étrangle, se rompt, et deux êtres nouveaux sont ainsi

progrès de la micrographie atmosphérique, dans la Revue des deux mondes, 15 mai 1883, p. 447; P. Miquel, Les organismes vivants de l'atmosphère, in-8°, Paris, 1883.

nés du premier. Chacun des fragments, après avoir atteint les limites de son développement, devenu en quelque sorte adulte, se subdivise à son tour... Ces mêmes paramécies, qui sont ovipares et fissipares ou scissipares, se reproduisent encore par des bourgeons. En un point de l'animalcule se forme une sorte d'excroissance, de bouton qui grossit, et, d'abord massif, puis creux, finit par acquérir la forme de l'animalcule. Alors il s'en détache comme un fruit parvenu à maturité¹.

Dans tous ces modes de reproduction, la génération spontanée, on le voit, ne joue aucun rôle : il y a toujours des parents :

La paramécie provient soit d'un œuf de paramécie, soit d'un fragment de paramécie. Si tout animal ne vient pas d'un œuf, il tire toujours son origine d'un être semblable à lui. Les infusoires sont soumis à la règle générale; la loi est unique, elle est la même pour les humbles comme pour les superbes. Le hasard n'est pour rien dans ce monde infime, non plus que dans tout l'univers².

Les expériences de M. Pasteur³ ont établi d'une manière rigoureuse que les microbes proviennent toujours

¹ F. Hémet, *L'origine des êtres vivants*, p. 88, 95. ®

² *Ibid.*, p. 88-89.

³ M. Pasteur fit ses premières communications sur les fermentations à l'Académie des sciences en 1857-1858. Depuis cette époque, il n'a cessé de les continuer, en faisant toujours de nouvelles et importantes découvertes dans le monde microscopique des infusoires. Voir, en particulier, *Les corpuscules organisés qui existent dans l'atmosphère* (*Annales de chimie*, t. LXIV, 1862, p. 5-110).

de germes vivants, produits antérieurement par des organismes semblables. Pour les empêcher de se développer dans une infusion organique, il suffit de l'élever à une température de 115° à 120°. Cette température tue les germes et il n'apparaît aucun microbe. Là où il n'y a point d'œufs d'infusoires, il ne se produit point d'animalcules. Ils abondent dans les lieux bas et humides; ils diminuent sur les montagnes, où l'air est plus pur, à mesure qu'on s'élève. L'amiante réduit en bourre et employé comme un filtre à travers lequel on fait passer l'air est chargé d'œufs d'infusoires; si on le passe au feu, le feu détruit les germes et les infusoires ne se produisent plus. Dans une infusion chauffée jusqu'à l'ébullition, les germes ne se manifestent pas non plus. Ils viennent donc certainement de l'air qui leur sert de véhicule; il n'y a donc pas de génération spontanée. Il faut seulement prendre garde, dans ces expériences, que les infusoires vivent parfois en état de léthargie, si on les dessèche pendant cette période d'engourdissement, une température de 130° peut être insuffisante pour les tuer, tandis qu'à l'état humide une température de 50° suffit pour les faire périr.

Les expériences de M. Tyndall, savant matérialiste anglais, ont confirmé celles de M. Pasteur et établi par d'autres moyens qu'il n'y a production d'infusoires que là où il existe dans l'air des germes préexistants. Les procédés qu'il a employés sont divers; ils se réduisent d'ordinaire à purifier l'air de tout corps étranger, sans le calciner ou le filtrer, comme le fait M. Pasteur. Voici l'une de ses expériences et la preuve qu'il en tire de

l'existence des germes dans l'air. Nous suivons pas à pas son récit et son raisonnement.

On met, dit-il, dans votre main, une poudre granulée et l'on vous demande de dire ce que c'est. Après l'avoir examinée, vous supposez, à tort ou à raison, que c'est un mélange de semences ou spores de diverses espèces végétales. Pour vous en assurer, vous préparez une plate-bande dans votre jardin, vous y semez votre poudre. Bientôt après vous y voyez pousser de la rhubarbe et des chardons. Vous répétez l'expérience sur d'autres couches, une fois, deux fois, dix fois, cinquante fois, vous obtenez le même résultat; quelle conclusion en tirerez-vous? Vous direz: je ne puis affirmer que chacun des grains de cette poudre est une graine de rhubarbe et de chardon; mais je puis affirmer que les graines de rhubarbe et de chardon forment une partie de la poudre. Il n'existe pas en physique d'expérience plus sûre que celle-là. Supposons maintenant que la poudre soit assez légère pour flotter dans l'air, et que vous puissiez la voir aussi distinctement que la poudre plus lourde renfermée dans le creux de la main. Si la poussière, semée par l'air au lieu d'être semée par la main, produit définitivement une moisson vivante, on peut assurément conclure avec la même rigueur que les germes de cette moisson devaient exister dans la poussière. Prenons un exemple: les graines de la petite plante, appelée *penicillium glaucum*, sont assez légères pour flotter dans l'atmosphère. Une pomme coupée, une poire, une tomate, une tranche de moëlle végétale, ou une vieille botte moisie, un plat de colle, un pot de con-

fitures, constituent un sol très convenable pour faire germer le *penicillium*. Cela posé, si l'on peut établir que la poussière de l'air, lorsqu'elle est semée dans ce sol, produit le *penicillium*, tandis que, quand la poussière fait défaut, ni l'air ni le sol, ni les deux réunis, ne peuvent produire cette plante, on aura le droit d'en conclure que la poussière flottante contient des germes de *penicillium*, comme la poudre semée dans le jardin contenait des germes de rhubarbe et de chardons.

La difficulté est de rendre visible la matière flottante. M. Tyndall résout ainsi cette difficulté : il prépare une petite chambre, munie d'une porte, de fenêtres et de volets, et il ménage dans l'un des volets une ouverture à travers laquelle puisse passer un rayon de soleil; il ferme ensuite la porte et les fenêtres de manière qu'il ne puisse entrer qu'un rayon de lumière par le trou du volet. On observe alors les phénomènes suivants : la trace du rayon de soleil est d'abord claire et vive dans l'air de la chambre; si l'on évite toute espèce de trouble dans l'air de la chambre, la trace lumineuse devient de plus en plus faible, puis elle finit par disparaître complètement et l'on ne voit plus aucune trace de rayon. Voilà les faits. Quelle en est l'explication? Qu'est-ce qui rendait le rayon visible en premier lieu? C'était la poussière flottant dans l'air; ainsi éclairée et observée, elle devenait aussi palpable à nos sens que toute autre poussière placée dans le creux de la main. Mais dans l'air tranquille, la poussière tombe peu à peu sur le sol, ou bien s'attache aux murs et au plafond, jusqu'à ce qu'enfin, par ce procédé de nettoyage automatique, l'air de-

vienne entièrement dégagé de la poussière qu'il contenait mécaniquement en suspension.

Ce premier point établi, M. Tyndall poursuit ses expériences. Découpons, dit-il, un bifteck, et laissons-le pendant deux ou trois jours dans l'eau chaude; nous extrairons de la sorte du jus de bœuf à l'état concentré. En faisant bouillir le liquide et le filtrant, nous pourrions obtenir un thé de bœuf parfaitement transparent. Exposons plusieurs vases contenant ce thé à l'air de notre chambre dégagé de matières en suspension, et exposons un certain nombre d'autres vases semblables, contenant ce même liquide, à un air chargé de poussière. Au bout de trois jours, chacun des vases du second groupe aura une mauvaise odeur, et, si on l'examine au microscope, on y remarquera une fourmilière de ces bactéries, qu'on rencontre dans les matières en putréfaction; au contraire, le thé de bœuf renfermé dans la chambre se conserve sans corruption; au bout de trois mois, de trois ans, il est toujours clair et de bon goût, aussi pur de bactéries qu'il l'était au premier moment. Il n'y a cependant aucune différence essentielle entre l'air intérieur et l'air extérieur, mais l'un est sans poussière et l'autre chargé de poussières. Non content de cette première épreuve, M. Tyndall continue l'expérience de la manière suivante : il ouvre la porte de la chambre close et laisse entrer la poussière. Au bout de trois jours, chacun des vases qu'elle contient fourmille de bactéries, dans un état de putréfaction active. Que résulte-t-il de tous ces faits? Ici encore, dit le savant anglais, la con-

clusion est aussi certaine que dans le cas de la poudre semée dans le jardin.

Multipliez ce genre de preuves en construisant cinquante chambres au lieu d'une, et en employant toutes les infusions imaginables provenant d'animaux sauvages ou privés, de viande, de poisson, de volaille et de viscères ou de légumes des espèces les plus variées. Si dans tous ces cas vous trouvez que la poussière produit invariablement le développement des bactéries, tandis que ni l'air sans poussière, ni les infusions d'aliments, ni ces deux éléments réunis, ne peuvent jamais produire ce développement, vous arriverez à conclure de la manière la plus irrésistible que la poussière de l'air contient les germes du développement qui s'est fait jour dans toutes nos infusions. Je le répète : il n'y a dans la science expérimentale aucune conclusion plus certaine que celle-là. En présence de faits semblables, ... il serait absolument monstrueux d'affirmer que ces essaims de développement de bactéries ont été engendrés spontanément¹.

Les expériences que nous venons de rapporter sont concluantes. Elles ont chassé de ses derniers retranchements la théorie de la génération spontanée et il semble qu'il n'est plus possible de la défendre. Mais de quoi n'est pas capable l'esprit de parti? Le monisme ne peut se passer de la génération spontanée; il conserve donc la génération spontanée. Non pas que Hæckel prétende révoquer en doute les résultats obtenus par les savants que nous venons de citer : ils sont trop certains

¹ Tyndall, *Les microbes organisés, Mémoires* de MM. Tyndall et Pasteur, publiés par l'abbé Moigno, in-18, Paris, 1878, p. 19-22. On peut voir d'autres expériences de M. Tyndall, *ibid.*, p. 53 et suiv.

et trop décisifs pour être contestés; mais, par un langage bien étrange dans la bouche d'un naturaliste, il prétend que ce qui n'a pas été constaté jusqu'ici pourra l'être un jour. Quoique l'histoire naturelle soit une science expérimentale, quoiqu'elle n'ait le droit d'affirmer que ce qu'elle a vérifié par l'expérience, le professeur d'Iéna n'en affirme pas moins l'existence de la génération spontanée en histoire naturelle, malgré le témoignage contraire de l'expérience¹.

L'apparition première de la monère est pour Hæckel la preuve de la réalité de la génération spontanée. Mais la monère, cet organisme vivant, informe et sans organes, produit par une simple combinaison chimique d'éléments inorganiques, la monère a été imaginée par Hæckel; elle n'existe pas et n'a jamais existé. Les organismes les plus simples que nous connaissions ne sont nullement informes, sans structure; ils présentent déjà une organisation suffisamment compliquée, comme, par exemple, les plasmodies de myxomycètes, ainsi qu'il résulte des recherches de de Bary, de Hofmeister et autres naturalistes. Le protoplasme même des cellules plus élevées offre une différenciation déterminée de solide et de liquide sous la forme de ramifications d'une mucosité fluide, de petits vides, etc. Les amibes, qui, d'après Hæckel, sont des monères, possèdent non seulement un noyau et une vésicule contractile, mais produisent dans ce noyau de petits grains germinatifs et dans des capsules particulières des bâtonnets qui indiquent vraisem-

¹ E. Hæckel, *Histoire de la création*, p. 299-302.

blement une différenciation sexuelle¹. Même la plus simple des monères, la *Protamoeba primitiva*, que Hæckel nous présente comme homogène et sans noyau, — quoique l'existence d'amibes sans noyaux soit niée par d'autres zoologistes, — la *Protamoeba primitiva*, à



72. — *Bathybius Hæckelii*. Petit grumeau changeant constamment de forme. Réseau plasmatique pris dans l'océan Atlantique. Fort grossissement.

en juger par le propre dessin de Hæckel, n'est pas homogène : c'est une substance granuleuse, qui s'épaissit au centre². Il est vrai que Hæckel cite comme une monère produite par génération spontanée le *bathybius*. Le *bathybius* joue un rôle important dans l'histoire du monisme et doit nous arrêter quelques instants. Hæckel l'appelle « la plus remarquable peut-être de toutes les monères. » Le célèbre zoologiste anglais Huxley le découvrit en 1868 et lui donna en l'honneur du transformiste allemand, le nom de *Bathybius Hæckelii* (Fig. 72).

¹ Greef, *Verhandl. des naturhist. Vereins der Rheinlande*, xxvii Sitzungsber., p. 200.

² A. Wigand, *Der Darwinismus*, t. II, p. 456.

Bathybius signifie « qui vit à de grandes profondeurs, » parce que ce « protoplasme » a été trouvé dans l'Océan, à des profondeurs de quatre mille et même huit mille mètres.

Là, parmi une multitude innombrable de polythalamiens et de radiolaires, qui peuplent le fin limon crayeux de ces abîmes, se trouvent en quantité immense les *bathybius*. Ce sont des grumeaux mucilagineux, les uns de forme arrondie, les autres amorphes, formant parfois des réseaux visqueux, qui recouvrent des fragments de pierre ou d'autres objets. Leur corps, comme celui des autres monères, consiste purement et simplement en un plasma sans structure ou protoplasma, c'est-à-dire en un de ces composés carbonés albuminoïdes, qui, par des modifications infinies, forment le substratum essentiel et constant des phénomènes de la vie dans tous les organismes... Dernièrement on a contesté l'existence du *bathybius*, mais on n'a nullement démontré qu'il n'existait pas¹.

Hæckel défend ici une cause perdue. Le *bathybius*, « une des maîtresses colonnes de la théorie moderne de l'évolution², » le *bathybius* n'existe pas; il n'a jamais

¹ E. Hæckel, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, 7^e édit., 1879, p. 165-166. M. Hæckel reproduit ici ce qu'il avait dit dans les premières éditions de son livre, sauf la dernière phrase qu'il a ajoutée, et l'intéressante phrase suivante qu'il a supprimée : « Souvent de petits corpuscules calcaires, discolithes, cyatholithes, etc., englobés dans ces masses de mucosités (des *bathybius*), en sont vraisemblablement des produits d'excrétion. » *Histoire de la création*, trad. Letourneau, p. 165.

² E. Hæckel, *Le règne des protistes*, p. 77. Hæckel raconte longuement, dans cet opuscule, p. 77-98, l'histoire du *bathybius*.

existé. Huxley lui-même, celui qui lui avait donné un nom et une existence factice, ne croit plus à sa réalité¹. Ce qu'il avait pris pour un être vivant et animé n'est qu'un vulgaire précipité chimique. Dans le congrès des naturalistes allemands, tenu à Hambourg, en 1876, le professeur Mœbius, de Kiel, fit sur la faune marine et sur l'expédition du *Challenger*² un discours résumé en ces termes :

Sur ces plaines, — les plaines sous-marines de 3,700 à 4,000 mètres de profondeur, — aurait dû être répandu le mystérieux *Urschleim*, le *bathybius*... Malheureusement les destins se sont montrés contraires. Le *bathybius*, qui s'accordait si bien avec les idées modernes sur l'origine de la vie, s'est trouvé n'être qu'un produit artificiel, un précipité de gypse dissous dans l'eau de mer, grâce à l'alcool dans lequel était conservée la préparation. Toutes les fois qu'on a examiné à bord des préparations fraîches, il a été impossible de découvrir la moindre trace de *bathybius*. — Il y eut dans l'auditoire un mouvement d'étonnement profond lorsque M. Mœbius, usant d'une recette aussi simple, fit apparaître le *bathybius* dans un verre rempli d'eau de mer, en y ajoutant une certaine quantité d'alcool³.

Toutes les recherches postérieures ont confirmé les

¹ Voir A. de Lapparent, qui a raconté avec beaucoup d'esprit les *Mésaventures du Bathybius*, dans les *Questions controversées de l'histoire et de la science*, 1^{re} série, 1880, p. 42-58.

² Ce sont les savants faisant partie de l'expédition scientifique du navire anglais le *Challenger* qui avaient rapporté en Europe la matière à laquelle on a donné le nom de *bathybius*.

³ Cité dans E. Hæckel, *Le règne des protistes*, p. 93.

assertions de M. Mœbius. Voici ce que dit un savant français, racontant les recherches scientifiques qu'il a faites à bord du *Travailleur* :

Quelques naturalistes, frappés de la puissance des manifestations de la vie dans les abîmes de l'Océan, avaient pensé que le berceau de la matière animée s'y trouvait caché. Ils avaient cru le découvrir, et leur imagination avait assigné un rôle des plus importants à une sorte de gelée molle et assez semblable à du blanc d'œuf, que les dragues ramassent parfois sur le limon des grandes profondeurs. A leurs yeux, cette gelée était de la matière vivante en voie d'organisation spontanée; c'était un intermédiaire entre les corps inertes et les corps animés, c'était une ébauche grossière qui, plus tard, à la suite de transformations graduelles, devait produire des œuvres plus parfaites. Ils lui avaient donné un nom, celui de *bathybius*, et une place dans leurs classifications, à côté des monères. A bord du *Travailleur*, on s'était promis de ne rien négliger pour trouver et étudier le *bathybius*. La recherche n'a pas été difficile. Souvent, au milieu de la vase, nous avons vu cette substance énigmatique; nous l'avons soumise à l'examen du microscope, et nous avons dû reconnaître qu'elle ne méritait pas l'honneur qui lui avait été fait et les pages éloquentes qui lui avaient été consacrées. Le *bathybius* n'est qu'un amas de mucosités que les éponges et certains zoophytes laissent échapper quand leurs tissus sont froissés par le contact trop rude des engins de pêche. Le *bathybius*, qui a beaucoup trop occupé le monde savant, doit donc redescendre de son piédestal et rentrer dans le néant¹.

¹ Milne-Edwards, *Les explorations des grandes profondeurs de la mer, faites à bord de l'avisos « le Travailleur. » Journal officiel*,

Ainsi s'exprimait M. Milne-Edwards, dans une séance solennelle de l'Institut, le 25 octobre 1882. Nous n'avons rien à ajouter après de telles paroles. La théorie de la génération spontanée ne peut alléguer en sa faveur l'existence du prétendu bathybius : elle ne repose sur aucune preuve; elle est en contradiction formelle avec toutes les données de l'expérience. C'est la pierre d'achoppement contre laquelle vient en tombant se briser le monisme. Du Bois-Reymond dit vrai, lorsque plaçant en tête de ce qu'il appelle les « sept énigmes du monde, » l'essence de la matière et de la force, et l'origine du mouvement, il déclare que ce sont là des choses « transcendantes, » c'est-à-dire inexplicables pour la science. « Dès lors qu'il ne nous convient pas d'admettre une origine surnaturelle du mouvement, dit-il, nous n'avons aucun moyen d'expliquer le premier mouvement de la matière. Nous pouvons nous la représenter sans doute comme étant en mouvement de toute éternité, mais par là même nous renonçons à nous rendre compte de ce phénomène¹. » La notion de la création peut seule nous expliquer l'origine du mouvement, de la vie et de la matière.

Si le monisme est impuissant à expliquer l'origine du monde et de la vie, il ne l'est pas moins à établir la filiation des espèces et l'origine animale de l'homme. Nous avons déjà vu, dans la critique du système de Darwin,

28 octobre 1882, p. 5839. M. de Lanessan nie, mais sans apporter aucune preuve, les conclusions de M. Milne-Edwards, dans *Le transformisme*, in-12, Paris, 1883, p. 578.

¹ *Die sieben Welträthsel* (*Deutsche Rundschau*, sept. 1881, p. 358).

qu'il n'est point scientifiquement établi qu'une seule espèce provienne d'une autre par voie de génération et d'évolution. D'après le transformisme, une espèce naît d'une autre par une transformation graduelle et insensible du type, par une accumulation de variations d'abord minimales et presque imperceptibles qui à la longue constituent des êtres tout différents¹ et font, dans la suite des siècles, sortir de la monère primitive, l'homme actuel avec ses races diverses. Mais Hæckel et ses adeptes n'apportent pas une seule preuve positive et directe à l'appui de leurs assertions. Ils se bornent à accumuler hypothèses sur hypothèses. Ils construisent un échafaudage, dans leur imagination, sans lui donner une base solide et réelle.

Robinet, qui a parmi les savants une si mauvaise réputation², a aussi soutenu, au siècle dernier, que toute matière est vivante; que les corps appelés bruts sont vivants comme les êtres organisés; qu'il n'y a en réalité qu'un seul règne dans la nature, le règne animal; et que les animaux les plus parfaits ne sont que les animaux imparfaits, dégagés de leur imperfection

¹ Les transformistes rejettent la théorie de Baumgartner, *Ueber die Nerven und das Blut*, 1830; *Lehrbuch der Physiologie*, 1853; *Blicke in das All*, 1870; *Natur und Gott*, 1870; — et de Kölliker, *Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, 1864; *Morphologie und Entwicklungsgeschichte des Pennatulidenstammes nebst allgemeinen Betrachtungen zur Descendenzlehre*, 1872, d'après lesquels l'évolution est interne, due à des causes internes et non extérieures, à la « génération hétérogène, » agissant en une fois, par une métamorphose du germe, qui, lorsqu'il est développé, est d'une autre espèce que ses parents.

² De Quatrefages, *Ch. Darwin*, p. 33-34.

primitive par une série de métamorphoses successives. Robinet, pour prouver les métamorphoses de l'être, qui, de minéral est devenu homme, a écrit ses *Considérations philosophiques de la gradation naturelle ou les Essais de la nature qui apprend à faire l'homme*; il y a réuni des échantillons de pierre, qu'il a pris la peine de faire dessiner, et qui imitent la forme du cœur de l'homme, le crâne, le cerveau, la mâchoire, les pieds, les yeux, les oreilles, les mains¹, etc. Après nous avoir montré ces échantillons, il croit que sa démonstration est faite. Hæckel et ses partisans n'ont plus recours à ces raisons puérides, mais en réalité leurs arguments ne sont pas mieux fondés. La théorie de l'évolution généalogique des espèces ne repose sur aucune preuve. M. Albert Gaudry, professeur de paléontologie au Muséum, qui croit à l'évolution et au développement lent et progressif des espèces, le reconnaît :

Pour rester dans la vérité tout entière, il faut ajouter que l'état actuel de la science ne permet guère d'aller plus loin; il ne laisse point percer le mystère qui entoure le développement primitif des grandes classes du monde animal. Nul homme ne sait comment ont été formés les premiers individus de foraminifères, d'oursins, de brachyopodes, de céphalopodes, de trilobites, d'insectes, etc... Les fossiles primaires ne nous ont pas encore fourni de preuves positives du passage des animaux d'une classe à ceux d'une autre classe. J'avoue que, lorsque j'ai commencé à étudier les reptiles du permien, qui, à certains égards, présentent des caractères

¹ Voir plus haut, p. 286.

d'infériorité, je m'attendais à leur trouver des rapports avec les poissons, mais j'ai constaté tout le contraire¹.

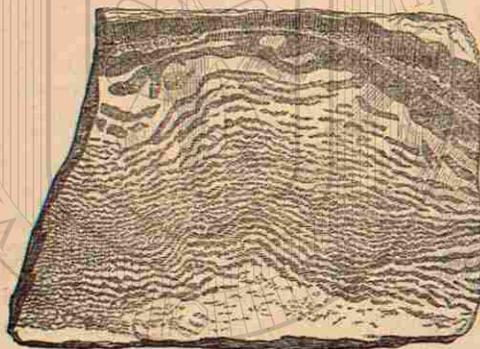
Aussi Hæckel et ses partisans ne prouvent-ils pas leur système, ils l'affirment :

Quand Hæckel a cherché à fonder un système entier de classification sur l'idée de transformation des êtres par changements successifs, de génération en génération, il ne s'est pas attaché à prouver que tel de ces êtres descend de l'autre; il n'a pas ajouté aux connaissances que nous possédions avant lui sur les affinités des animaux; il s'est simplement emparé de ces affinités telles qu'on les a constatées; il en a fait autant d'indices d'une liaison génésique entre les êtres qui les possèdent, et, suivant que ces affinités étaient plus ou moins nettes, il a dressé des arbres généalogiques qui ne sont en définitive, que la formule nouvelle de notions positives antérieurement acquises. Cependant, si ces affinités tellement évidentes, sensibles, nombreuses, qui établissent des connexions entre tous les animaux, avaient en effet pour cause la commune descendance d'un même tronc, on devrait retrouver les mêmes traits de ressemblance lorsqu'on met en parallèle l'ordre de succession dans la série géologique et le rang dans la série zoologique. Il devrait arriver que, partout, les types d'une classe inférieure fussent aussi les plus anciens dans l'histoire de la terre; que, partout, ceux qui ont apparu à une période postérieure fussent d'une organisation plus élevée; que partout, d'époque en époque, il y eût une différenciation croissante. Il faudrait que, ni au point de départ, ni à aucun des points intermédiaires, on ne

¹ A. Gaudry, *Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques; Fossiles primaires*, in-8°, Paris, 1883, p. 292.

vit surgir des types nouveaux, entièrement étrangers à ceux qui ont précédé et souvent bien supérieurs à ceux qui suivent. Or, je répète que la succession chronologique n'est point en corrélation directe avec les affinités de la structure, et que les caractères successifs des types qui se suivent ne sont aucunement l'expression de modifications progressives, régulières et constantes¹.

Pas plus que Darwin, Hæckel n'a pu donner une seule preuve positive de la mutabilité des espèces.

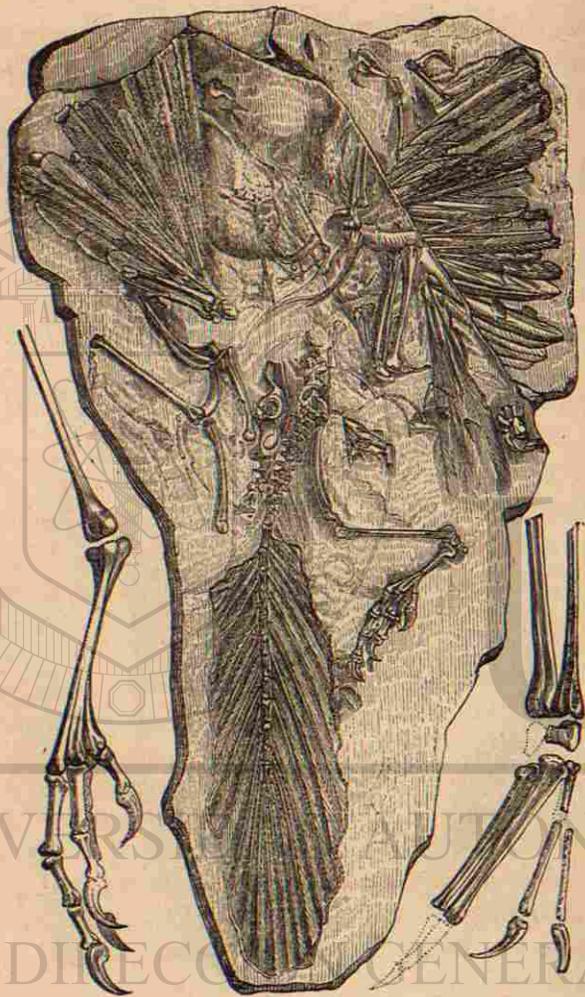


73. — *Eozoon canadense*. D'après Zittel.
Grandeur naturelle.

L'*Eozoon canadense*² (Fig. 73), cette apparence organique que l'on avait prise d'abord pour le premier habitant de la couche primitive de la terre; la colonne vertébrale dont les larves d'ascidie sont pourvues à leur naissance; l'amphioxus, ce petit animal sans cerveau ni colonne vertébrale, mais qui a une moelle épinière; le *labyrinthodon*, uniquement connu par les traces que les pattes de cet am-

¹ L. Agassiz, *De l'espèce en géologie*, p. 381-382.

² M. Max Hauer, qui a consacré une étude spéciale à la question, *Das Eozoon canadense, eine mikrologische Studie*, in-8°, Leipzig, 1885, conclut que l'*Eozoon* est un calcaire, p. 48.



74. — *Archæopteryx lithographicus*, trouvé dans la carrière de pierres lithographiques de Solenhofen (Bavière). A droite, séparément, les os des ailes; à gauche, ceux des pattes.

phibie ont laissées sur le sable éocène, l'*archæopteryx* dont les plumes caudales étaient attachées à une queue de reptile (Fig. 74), l'*ornithorynque*, l'*échidné* et toutes les singularités du même genre, que l'on invoque pour affirmer la mobilité de l'espèce, n'offrent rien de positif, absolument rien, qui affaiblisse l'énergique témoignage de la permanence du caractère spécifique, témoignage résidant en ce qu'il n'est pas une seule classe de vertébrés que l'on puisse réunir, même avec le secours des fossiles, à une autre classe de ce type général¹.

A plus forte raison Hæckel est-il hors d'état d'établir scientifiquement la parenté de l'homme et du singe. Les partisans de l'homme-singe sont forcés d'avouer qu'il n'existe aucune espèce de quadrumanes, vivants ou fossiles, d'où l'homme puisse descendre. Carl Vogt reconnaît comme vraies les assertions de MM. Schröder, van der Kolk et Vrolik :

Nous ne connaissons aucune espèce de singes, disent-ils, constituant une forme de transition entre les singes et l'homme. Si on veut absolument faire dériver l'homme du singe, il faut chercher la tête chez ces petits singes qui se groupent autour des saïous et des ouistitis, la main chez le chimpanzé, le squelette chez le siamang, le cerveau chez l'orang (j'ajouterai le pied chez le gorille). Il est évident que, abstraction faite de la différence des dents, l'aspect général du crâne d'un saïou, d'un ouistiti et de quelques autres espèces voisines ressemble en miniature beaucoup plus au crâne humain que celui d'un gorille, d'un orang ou d'un

¹ Rimbaud, *Réfutation du transformisme*, in-8°, 1873, p. 201-202.

chimpanzé adultes. Le poignet du chimpanzé (et du gorille) a le même nombre d'os que celui de l'homme, tandis que l'orang se distingue par l'os intermédiaire singulier qui se retrouve chez tous les autres singes; le squelette du siamang ressemble par son sternum, par la forme de sa cage thoracique, par ses côtes et le bassin, beaucoup plus à l'homme que le gorille, l'orang ou le chimpanzé; et nos recherches nous ont prouvé que le cerveau de l'orang est beaucoup plus voisin de celui de l'homme que ne l'est celui du chimpanzé. Il faudrait donc chercher les caractères humains dans cinq singes différents, dont un en Amérique, deux en Afrique, un à Bornéo, un à Sumatra¹.

Un des maîtres du transformisme, M. Wallace, qui explique l'apparition de l'homme par « une cause inconnue, » n'hésite pas à l'avouer: « Il est parfaitement certain, dit-il, que la sélection naturelle ne peut avoir tiré d'un ancêtre couvert de poils le corps nu de l'homme actuel, car une modification pareille, loin d'être utile, aurait été nuisible, au moins à certains égards². » De quelle manière et par quel moyen s'est donc opéré le changement? Les transformistes sont obligés de reconnaître qu'ils n'ont aucune preuve expérimentale ou de fait à apporter en faveur du passage de l'état animal à l'état humain :

On n'a pas jusqu'à présent découvert les chaînons intermédiaires³. — Aucun être intermédiaire ne comble la brèche

¹ *Leçons sur l'homme*, trad. Moulinié, 2^e édit., 1878, p. 630-631.

² Dans A. de Quatrefages, *Unité de l'espèce humaine*, p. 87.

³ Ch. Darwin, *Descendance de l'homme*, 1873, t. 1, p. 204.

qui sépare l'homme du troglodyte (singe anthropomorphe); nier l'existence de cet abîme, serait aussi blâmable qu'absurde⁴. — J'ai rencontré en Suisse, à Bienne, à Grange et à Soleure des crânes datant probablement des premiers temps du Christianisme (v^e et vi^e siècles), dont les formes se rapprochent beaucoup de celles du crâne d'Engis, [c'est-à-dire présentent le même type que ceux des temps préhistoriques⁵].

Cependant si ce qu'affirment les Hæckéliens avait eu lieu, on en retrouverait des traces, et ce qui s'est produit autrefois se reproduirait encore de nos jours, puisque les lois de la nature sont toujours les mêmes. Un des précurseurs des partisans modernes de l'homme-singe, le fameux Vanini, ne pouvait s'empêcher de se faire à lui-même cette objection dans ses *Dialogues*. Il répond, sous le nom de Jules-César, à Alexandre, qui personnifie le professeur de théologie de la vieille Sorbonne :

ALEXANDRE. — Dites-moi, s'il est possible, comment fut formé le premier homme.

JULES-CÉSAR. — Diodore de Sicile fait naître le premier homme fortuitement et du limon de la terre.

ALEXANDRE. — Mais si cela est, d'où vient que depuis cinq mille ans que le monde est formé, selon cet athée, aucun homme ne soit né de la même manière? — Il n'est pas le seul qui ait pris ce conte pour une vérité... Jérôme Cardan me paraît être de cet avis: « Car, dit-il, quand non seu-

⁴ Th. H. Huxley, *De la place de l'homme dans la nature*, trad. Dally, 1868, p. 239.

⁵ C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, leç. x, 1878, p. 394.

lement les petits animaux, mais encore les plus grands naissent de la pourriture, on peut affirmer de tous ce qu'on pense des souris et des rats, et des poissons, qui naissent fortuitement dans les eaux nouvelles. » — Beau raisonnement de Cardan! Une souris peut naître de la pourriture, donc, l'homme peut en naître également. — C'est une supposition de sa part. Lorsque la pourriture est formée, la partie grasse se sépare de la poussière, et aussitôt la chaleur donne une âme propre à cette matière. — Manque-t-il aujourd'hui de ces amas d'ordures et de limon? Pourquoi n'en voit-on pas sortir un bœuf ou un cheval? — Il faut dire cependant que Diodore de Sicile rapporte qu'en un certain endroit du Nil, où le fleuve regorge et forme un lit de boue, il en sort des animaux d'une grosseur extraordinaire, dès qu'il a été échauffé par les rayons du soleil. — Je ne saurais souscrire à un tel mensonge. — D'autres ont rêvé que le premier homme était né de la pourriture de plusieurs cadavres de singes, de porcs et de grenouilles, car entre la chair et les mœurs de ces animaux et celles de l'homme, il y a une grande ressemblance. Cependant quelques athées plus traitables ne donnent qu'aux Éthiopiens les singes pour ancêtres, parce qu'ils ont la peau de la même couleur. — Je m'étonne qu'en voyant l'homme et son port majestueux, on refuse de reconnaître en lui un être infiniment supérieur aux autres animaux. — Les athées nous crient que les premiers hommes marchaient pliés et à quatre pattes comme les brutes, et que ce n'est que par des efforts qu'on parvint à changer cette manière, qui recommence à prendre ses droits dans la vieillesse. — Je voudrais voir une expérience de cette nature, et si un enfant nouveau-né, élevé dans une forêt, marcherait comme une brute ou sur deux pieds¹.

¹ *Œuvres philosophiques*, trad. Rousselot, 1842, p. 213-215.

Nil novum sub sole, disait l'Écclésiaste. Nous avons dans le langage de Jules-César Vanini les opinions et les raisonnements de Hæckel. On prend sans doute plus de détours aujourd'hui pour faire descendre l'homme du singe, mais on ne répond pas davantage aux raisons d'Alexandre. Dans l'impuissance où l'on est d'apporter des preuves positives, on fait appel à l'inconnu. Lorsque de Maillet expliquait comment les poissons volants étaient devenus des oiseaux, parce que « le désir de la proie ou la crainte de la mort » les ayant emportés trop loin, ils étaient tombés « à quelques pas du rivage, » où, « leurs nageoires n'étant plus baignées des eaux de la mer, se fendirent... par la sécheresse, la peau se revêtit de duvet¹, » il reconnaissait qu'aucun savant, ni lui ni personne, n'avait constaté la réalité de ces métamorphoses, mais il en donnait pour raison qu'elles ne s'accomplissaient que dans le voisinage des pôles et dans des lieux déserts, où elles n'avaient aucun témoin². Les transformistes actuels parlent de même. Vous leur demandez où sont ces êtres intermédiaires qui unissent l'homme au singe. Cherchez-les, répondent-ils; nous ne pouvons vous les montrer; ils sont au fond de l'Océan. Et cet appel à l'inconnu, on le décore du nom de science! Comme si la science ne devait pas avoir pour base des faits constatés!

Darwin et ses disciples vont jusqu'à considérer comme dé-

¹ De Maillet, *Telliamed ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer*, in-12, Amsterdam, 1748, t. II, p. 139-140.

² *Ibid.*, p. 197-198

monstrative en leur faveur, l'ignorance même où nous sommes au sujet de certains phénomènes. On les a souvent combattus au nom de la paléontologie en leur demandant de montrer une seule de ces séries qui doivent selon eux relier l'espèce parente à ses dérivés. Ils reconnaissent ne pouvoir le faire; mais ils répondent que les faunes et les flores éteintes ont laissé fort peu de restes; que nous connaissons seulement la moindre partie de ces antiques archives; que les faits témoignant en faveur de leur doctrine sont sans doute ensevelis sous les flots avec les continents submergés, etc. « Cette manière de voir, conclut Darwin, atténuée beaucoup, si elle ne les fait pas disparaître, les difficultés. » — Mais, je le demande encore, dans quelle branche des connaissances humaines, autres que ces questions obscures, regarderait-on les problèmes comme résolus, précisément parce qu'on ne sait rien de ce qu'il faudrait savoir pour les résoudre ?

⁴ A. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 6^e édit., 1880, p. 74. — M. de Mortillet prétend démontrer par des faits scientifiques l'existence d'êtres qu'il appelle *anthropopithèques*, vivant à l'époque tertiaire et ancêtres de l'homme : « Il est parfaitement établi, dit-il, que pendant les temps tertiaires, il a existé des êtres assez intelligents pour tailler la pierre et faire le feu; que ces êtres n'étaient pas et ne pouvaient pas être encore des hommes : c'étaient des précurseurs de l'homme, des intermédiaires entre les singes anthropoïdes actuels et l'homme, intermédiaires que nous pouvons appeler anthropopithèques. » *Le Préhistorique*, 1883, p. 126. Leur existence est prouvée par les silex taillés trouvés dans les terrains tertiaires de Thenay, du Cantal et du Portugal, d'où trois espèces d'anthropopithèques distinguées par le professeur d'anthropologie préhistorique. « Nous devons donc admettre trois espèces d'anthropopithèques, que je propose de désigner par les noms des habiles chercheurs qui ont découvert leurs œuvres : *Anthropopithecus Bourgeoisii* pour celui de Thenay, le plus ancien; *Anthropopithecus Ramesii* pour celui du Cantal, plus récent; *Anthropopithecus Ribeiroii* pour celui du Portugal, dont le niveau, certainement tertiaire, doit se rappo-

Du reste, les transformistes ne peuvent pas jouir, dans la question présente, même du bénéfice de l'inconnu et de l'inattingible. Quand ils croient nous obliger à admettre que l'homme-singe *peut* exister à l'état fossile au fond de l'Océan, ils se trompent. Nous sommes assurés qu'il n'y est pas, parce qu'il n'y a pas de passage possible de quelque espèce simienne que ce soit à l'espèce humaine. Les preuves abondent.

Et d'abord, dans la théorie de l'évolution, les transformations n'ont pas lieu d'une manière arbitraire, selon les caprices du hasard. Une fois que l'organisme est modifié, il conserve son type et l'empreinte permanente du type originel. C'est là ce que Darwin appelle « la loi de caractérisation permanente. » Eh bien! en vertu de cette loi, l'homme ne peut descendre d'un singe, parce

cher encore un peu plus de nous. » *Ibid.*, p. 105. « La seule donnée comme description anatomique que nous puissions avoir sur ces anthropopithèques, c'est qu'ils étaient sensiblement plus petits que l'homme... En effet, les silex taillés de Thenay sont remarquables par leurs petites dimensions. » *Ibid.*, p. 105. M. de Mortillet est néanmoins obligé de reconnaître que « nous n'avons pas, jusqu'à présent, rencontré les débris de ces anthropopithèques. » *Ibid.*, p. 126. Mais loin d'y voir un inconvénient pour son système, il y trouve un titre de gloire de plus, une découverte merveilleuse. « Ainsi, par le seul raisonnement, solidement appuyé sur des observations précises, nous sommes arrivés, dit-il, à découvrir d'une manière certaine un être intermédiaire entre les anthropoïdes actuels et l'homme. Cela rappelle Leverrier découvrant, sans instrument, rien que par le calcul, une planète. Cela rappelle les linguistes découvrant aussi les Aryens, rien que par les données de la linguistique. » *Ibid.*, p. 104. On ne peut réfuter de telles assertions qui n'ont rien de scientifique. Quant aux silex de Thenay, voir l'appendice à la fin du volume.

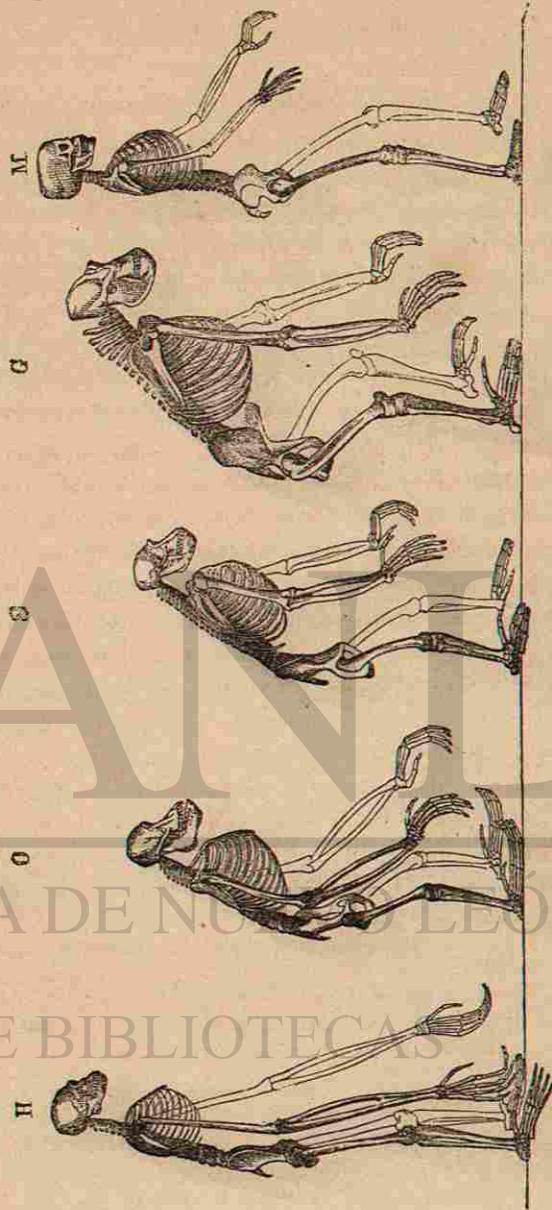
que toutes les espèces de singes, sans exception, présentent avec les diverses races humaines, au point de vue du type, non seulement des diversités, mais une opposition très marquée. Quoique les organes qui les constituent les uns et les autres se répondent presque terme à terme, ils sont disposés d'après un plan tout différent¹. L'homme est fait pour être *marcheur*, le singe est fait pour être *grimpeur*. Cette vérité est établie par les savants les plus compétents :

De tous les êtres de la création, l'homme seul est organisé pour la station verticale, seul il marche naturellement debout : c'est là un caractère essentiel qui le sépare nettement de tous les animaux. La station verticale chez l'homme résulte de la conformation spéciale du squelette, de l'équilibre établi, non seulement dans l'action des muscles, mais aussi dans le poids des différents organes splanchniques². — L'homme est essentiellement un animal marcheur, et marcheur sur ses membres de derrière; tous les singes, au contraire, sont des animaux grimpeurs. Dans les deux groupes, tout l'appareil locomoteur porte l'empreinte de ces destinations différentes : les deux types sont parfaitement distincts³. — La manière dont la tête s'articule à la colonne dorsale oblige l'homme de se tenir debout; tandis que chez le singe

¹ Voir, Figure 75, les squelettes comparés de l'homme et des singes anthropoïdes. « Ces squelettes ont été photographiquement réduits et reproduits d'après les dessins de grandeur naturelle (excepté celui du gibbon, qui est deux fois plus grand que nature), de M. Hawkins, faits sur les individus qui sont au musée du Collège royal des chirurgiens de Londres » (Huxley).

² A. Godron, *De l'espèce et des races*, t. II, p. 173.

³ A. de Quatrefages, *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, in-8°, 1867, p. 244.



75. SQUELÈTES. — M. Homme (D'après Huxley) — G. Gibbon. — S. Orang-outang. — O. Chimpanzé. — H. Gorille. (R)

cette articulation est telle qu'il est obligé de rejeter sa tête en arrière, quand il est debout, afin de maintenir l'équilibre imparfait de son corps; aussi ai-je souvent remarqué que le gorille ne peut garder que très peu de temps l'attitude verticale... Cette différence est organique; elle ne provient pas de la force de l'habitude, mais elle est la conséquence forcée de la structure organique. Toute la charpente humaine atteste que l'homme a été créé pour se tenir debout, et ses membres supérieurs, au rebours des quadrumanes, ne peuvent lui être d'aucun usage dans l'acte de la locomotion¹.

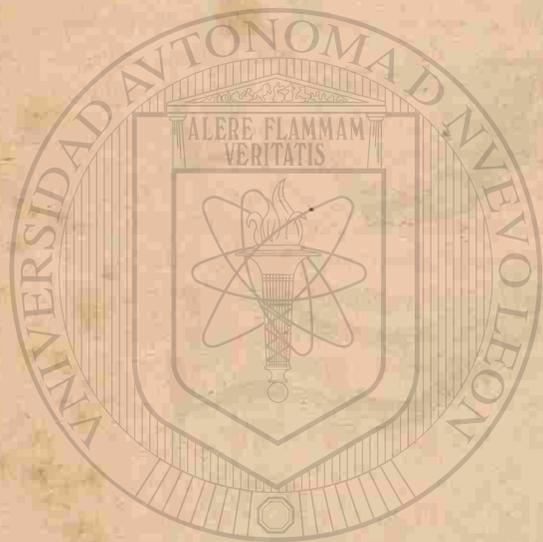
L'homme ne peut donc provenir d'un singe; un animal *marcheur* ne peut descendre d'un animal *grimpeur*². Pour servir d'intermédiaire entre les deux, Hæckel a imaginé ce qu'il a appelé l'homme *pthécoïde*; mais de l'existence de l'homme *pthécoïde*, il n'y a absolument aucune preuve ni aucun indice, pas plus que des *sozoures*, inventés également par Hæckel pour les besoins de la cause. « La preuve de leur existence ressort de la *nécessité* de ce type intermédiaire entre le 13^e et le 15^e degré³. » La parenté de l'homme et du singe ne repose donc que sur des hypothèses purement imaginaires, tandis que les différences qui existent entre l'un et l'autre sont des faits très réels.

La diversité de type que nous venons de constater s'étend à une foule de détails. Le singe, par exemple, est quadrumane; l'homme ne l'est point :

¹ P. du Chaillu, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, in-8°, Paris, 1863, p. 424.

² A. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 1880, p. 78-79.

³ Voir A. de Quatrefages, *ibid.*, p. 79.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Un gros orteil, fournissant un point d'appui, soit pour se tenir debout, soit pour marcher, est peut-être le caractère le plus particulier de la structure humaine; c'est le caractère qui fait la différence du pied et de la main, et qui donne le cachet à son ordre (bimane)... Chez le chimpanzé, comme chez le gorille, cet orteil ne dépasse pas la première phalange du second doigt; mais il est plus gros et plus fort chez le gorille que chez le chimpanzé. Dans tous les deux, c'est un véritable pouce, écarté des autres doigts, dont il s'éloigne chez le gorille au point de faire un angle de 60 degrés avec l'axe du pied¹.

Le singe et le singe seul est donc réellement quadrumane. « Du moment où l'on place le caractère essentiel de la main dans l'existence du pouce, l'extrémité postérieure du gorille est nécessairement une main². »

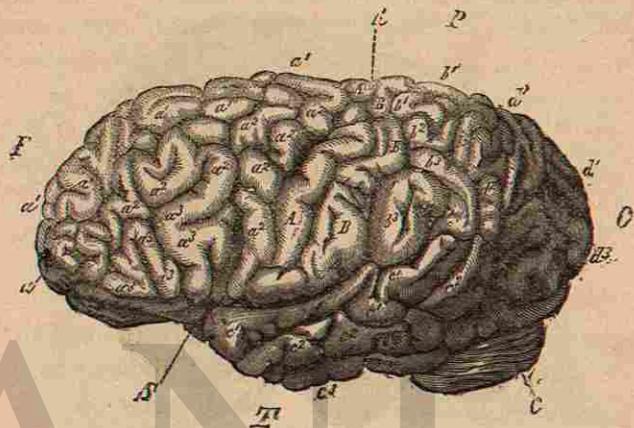
Le cerveau de l'homme diffère aussi de celui du singe, comme l'a constaté Gratiolet :

L'étude du cerveau des microcéphales m'a fourni d'autres éléments à l'aide desquels la distinction absolue de l'homme est évidemment et anatomiquement prouvée. En comparant attentivement le cerveau des singes à celui des hommes, j'ai reconnu que dans l'âge adulte le mode d'arrangement des plis cérébraux est le même dans l'un et dans l'autre groupe; et si l'on s'arrêtait là, il n'y aurait point de motifs suffisants pour séparer l'homme des animaux en général; mais l'étude

¹ Owen, *On the classification and geographical distribution of the mammalia*, in-8°, Londres, 1859, p. 83; P. du Chaillu, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, p. 404.

² Alix, *Recherches sur la disposition des lignes papillaires de la main et du pied*, dans les *Annales des sciences naturelles, Zoologie et Paléontologie*, t. VIII, 1867, p. 346-347.

du développement oblige de l'en distinguer absolument. En effet, les circonvolutions temporo-sphénoïdales apparaissent les premières dans le cerveau des singes et s'achèvent par le

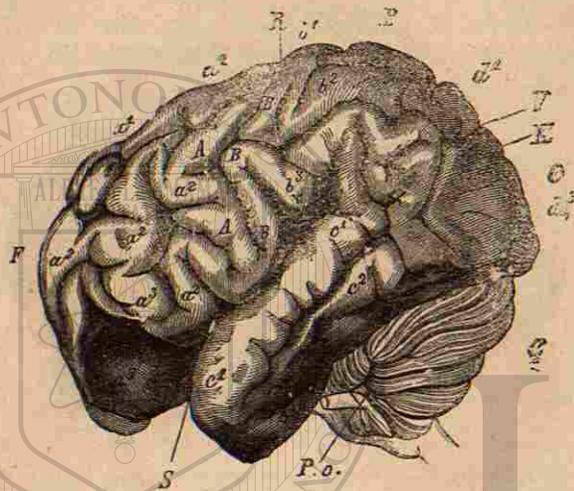


76. — Cerveau du mathématicien Gauss, vu de profil, d'après Wagner¹.

lobe frontal; or, c'est précisément l'inverse qui a lieu dans l'homme: les circonvolutions frontales apparaissent les premières, les temporo-sphénoïdales se dessinent en dernier lieu; ainsi la même série est répétée ici d' α en ω , là d' ω en α . De

¹ S, scissure de Sylvius. — R, scissure de Rolando. — C, cervelet. — F, lobe frontal. — P, lobe pariétal. — O, lobe occipital. — T, lobe temporal. — A, circonvolution centrale antérieure. — B, circonvolution centrale postérieure. — a^1 , étage supérieur; a^2 , étage moyen; a^3 , étage inférieur des circonvolutions du lobe frontal. — b^1 , étage supérieur; b^2 , moyen; b^3 , inférieur des circonvolutions du lobe pariétal. — c^1 , étage supérieur; c^2 , moyen; c^3 , inférieur des circonvolutions du lobe temporal. — d^1 , étage supérieur; d^2 , moyen; d^3 , inférieur des circonvolutions du lobe occipital.

ce fait constaté très rigoureusement résulte une conséquence nécessaire : aucun arrêt de développement ne saurait rendre



77. — Cerveau de l'orang-outang, vu de profil, d'après G. Vogt.

le cerveau humain plus semblable à celui des singes qu'il ne l'est dans l'âge adulte; loin de là, il en différera d'autant plus qu'il sera moins développé¹.

¹ *Mémoire sur la microcéphalie*, dans les *Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. I, 1860, p. 64-65. Voir Figures 76 et 77. — Cf. Bischoff, *Das Hirngewicht des Menschen*, Bonn, 1880 (analysé par G. Hervé, dans *Rev. d'anthrop.*, 1880); Nicolucci, *Sul peso del cervello*, Naples, 1881; Bra, *Etudes sur le poids de l'encéphale dans les maladies mentales* (thèse de la Faculté de médecine de Paris, 1882); Charlton Bastian, *Le cerveau, organe de la pensée chez l'homme et chez les animaux*, Paris, 1882; Topinard, *Le poids du cerveau, d'après les registres de Broca*, dans *Mém. de la Soc. d'anthrop.*, 1883; L. Manouvrier, *Sur l'interprétation de la quantité dans l'encéphale et dans le cerveau en particulier*, dans *Mém. de*

Si la conformation analogue du cerveau et du squelette humains et simiens ne prouve point la parenté de l'homme et du singe, à plus forte raison ne saurait-on démontrer cette parenté par des ressemblances accidentelles et fortuites. M. Hæckel parle-t-il sérieusement et en savant quand il écrit¹ :

Chez certains singes, la partie la plus caractéristique du visage humain, le nez, se développe exactement comme chez



78. — Tête de singe nasique (*Semnopithecus nasicus*) de Bornéo, d'après Brehm.



79. — Tête de miss Julia Pastrana, d'après une photographie de Hintze.

l'homme. Ce dernier cas s'observe surtout chez le semnopitèque nasique de Bornéo (Fig. 78), dont le nez d'aigle très recourbé pourrait être un objet d'envie pour beaucoup d'hommes mal doués sous ce rapport. Si l'on veut bien comparer le visage de ce singe nasique avec celui de l'homme le plus

la *Soc. d'anthrop.*, 2^e série, t. III, 1883, p. 137-323; Id., *Recherches d'anatomie comparative et d'anatomie philosophique sur les caractères du crâne et du cerveau*, dans le *Bulletin de la Société zoologique de France*, t. VII, 1882, p. 113-229.

¹ Hæckel, *Anthropogénie*, p. 234.

anthropoïde (par exemple de la célèbre miss Julia Pastrana, (Fig. 79), le premier semblera, en comparaison de l'autre, appartenir à un type bien plus développé. Or, on n'ignore pas que, pour beaucoup d'hommes, c'est justement dans le trait du visage dont nous parlons que *l'image de Dieu* se



80. — Tête végétale dessinée d'après nature.



81. — Crâne de l'homme.

décèle avec un éclat impossible à méconnaître. Si le singe nasique partageait cette singulière opinion, il serait fondé à revendiquer la parenté divine bien plus que l'homme au nez camard.

M. Renooz nous fournit la réfutation de Hæckel.

La Figure 80 représente une tête végétale qui, évidemment, se rapporte au genre humain. Pour en faire ressortir l'évidence, je mets à côté d'elle un crâne d'homme (Fig. 81). La face est aussi aplatie que celle de tous les hommes qui vivent actuellement sur la terre, et quoique le menton soit assez

développé, il ne ressemble en rien au museau saillant du singe. Il faut donc renoncer à l'idée de chercher dans le genre simien l'origine de l'homme, puisqu'il existe des végétaux *plus hommes* que le singe¹.

Outre les différences anatomiques et organiques, il existe encore entre l'homme et le singe des différences d'un autre ordre, que Hæckel et ses adeptes sont hors d'état d'expliquer. L'homme parle, pense, réfléchit, raisonne; il est religieux et moral. Le singe au contraire est privé de parole et de raison, de religion et de moralité. Il ne sait point se servir du feu; l'homme en a toujours eu l'usage²; on a trouvé des cendres à côté du squelette de Menton³. Nous sommes perfectibles, les animaux, à quelque espèce qu'ils appartiennent, ne le sont point⁴. L'écriture et des monuments variés perpétuent nos souvenirs. La science humaine grandit à travers les âges, comme un fleuve qui augmente le volume de ses eaux à mesure qu'il s'éloigne de sa source. L'expérience des pères profite aux enfants; nous héritons des pro-

¹ C. M. Renooz, *L'origine des animaux*, 1883, p. 119. Voir *ibid.*, p. 121, fig. 17, une autre « tête végétale dessinée d'après nature, » avec un nez semblable à celui du singe nasique.

² G. Lindner, *Das Feuer, eine culturhistorische Studie*, in-8°, Brünn, 1881, p. 1.

³ L'homme dit fossile, découvert à Menton par le Dr Rivière, était étendu sur le sol, dans l'attitude du sommeil. Des pierres calcinées par le feu, des traces de charbons et des cendres étaient visibles sur le sol même où reposait le squelette. On peut en voir encore aujourd'hui les restes au Musée d'anthropologie du Jardin des Plantes, à Paris.

⁴ R. Hartmann, *Die menschenähnlichen Affen*, in-12, Leipzig, 1883, p. 274.

grès que nos ancêtres ont fait faire aux arts, à l'industrie. Nous sommes doués de la parole et le langage est un trésor d'un prix inestimable qui nous apporte, avec les signes qui expriment les choses, des notions des choses elles-mêmes, et chez les peuples civilisés, il est comme une sorte d'encyclopédie populaire qui initie tous ceux qui le parlent aux conquêtes mêmes de la civilisation. Les philosophes de la Grèce et de Rome, les savants de toutes les époques, ont travaillé pour nous et nous recueillons les bénéfices de leur génie. Aucune génération de singes au contraire n'a travaillé pour une autre génération de singes; ce qu'on apprend à l'un est perdu et inutile pour les autres; tout est individuel; il n'existe pas pour eux de patrimoine commun qui s'accumule et où ils puissent aller puiser comme à un capital mis à leur portée. Tous ces faits sont patents, indéniables. Comment donc l'homme a-t-il pu acquérir la parole, s'il n'a pas toujours eu la faculté de parler? Comment peut-il raisonner, réfléchir, former des idées abstraites et générales, si ces opérations ne sont point une partie intégrante de son être? Comment a-t-il pu devenir moral, si la notion du bien et du mal n'est pas inhérente à sa nature même? Comment s'est-il élevé à l'idée de la religion, si dès le commencement il n'a pas été religieux? Ce sont là autant de questions auxquelles le transformisme ne peut répondre. Ou il les élude, ou il fait semblant de les résoudre en recourant toujours à son éternel inconnu, ou bien il nie les faits les plus avérés.

C'est ainsi que les transformistes ne peuvent expliquer la moralité de l'être humain qu'en prétendant que

la morale est quelque chose d'arbitraire et non d'absolu, c'est-à-dire qu'en la niant.

Quant à la morale, ou la notion du bien et du mal, on ne peut affirmer qu'elle soit absolue chez l'homme. Cette notion se règle sur l'état actuel de la société... La notion du bien et du mal est la résultante des besoins de la société... Le premier degré des sociétés est la famille; chez l'enfant, la notion du bien et du mal se résume dans l'obéissance envers ses parents, dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont imposés, et dans les leçons, les punitions ou les caresses qui lui reviennent. Qu'on observe une famille de chats ou d'ours, la manière d'être des petits, leur éducation par les parents; n'a-t-on pas là l'image de la famille humaine, avec toutes les manifestations de la notion du bien et du mal qu'on peut désirer? C'est, il faut l'avouer, de la morale de chat, de la morale d'ours, qui est imposée et enseignée aux jeunes animaux, mais c'est toujours pourtant une morale, et le jeune chat qui n'arrive pas à l'appel de sa mère, l'ourson de deux ans qui ne soigne pas convenablement ses frères cadets, sont grondés et souffletés tout comme le sont les enfants des hommes, lorsqu'ils méconnaissent la première notion de la morale humaine et chrétienne, l'obéissance¹.

Voilà bien les doctrines abjectes du matérialisme. Il apporte, en vérité, par la plume de M. Vogt, de pauvres arguments. Pour nier la réalité de la notion du bien et du mal, il cite en exemple l'enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire avant qu'il ait la conscience du bien et du mal! C'est comme

¹ C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, trad. Moulinié, p. 309-310.

si l'on niait que l'astre du jour nous éclaire aujourd'hui, parce qu'il n'avait point le pouvoir de lancer ses rayons lumineux, lorsqu'il était encore à l'état de nébuleuse! Mais rien ne montre mieux combien la morale distingue l'homme de la bête que la nécessité où se voient réduits les transformistes d'en faire une simple convention, dans l'impuissance où ils sont de l'expliquer. Le témoignage du sens intime proteste contre une telle dégradation. La conscience nous atteste d'une voix impérative que le bien est le bien, que le mal est le mal. Le mal a beau être utile aux particuliers ou à la société, il n'en est pas moins répréhensible; et le bien n'en est pas moins louable et digne d'admiration, quand il tourne au détriment de celui qui le fait. Il n'y a qu'une voix pour rendre hommage à Régulus allant mourir à Carthage, et au martyr sacrifiant sa vie pour être fidèle à ses convictions religieuses. Le transformisme se condamne donc lui-même, lorsque, non content de nous faire descendre des singes, il nous rabaisse à leur niveau, en ne nous donnant d'autre morale qu'une morale bestiale. « Nous aimons encore mieux être un singe perfectionné qu'un Adam dégradé par la chute de la tradition biblique, » a dit un darwiniste¹. On voit, par ce qui précède, quelle est la doctrine qui ennoblit l'homme, quelle est celle qui l'avilit. La Genèse nous montre l'homme façonné par les mains mêmes de son Créateur, coupable de désobéissance envers son Dieu et son père, il est

¹ Ed. Claparède, *M. Darwin et sa théorie de la formation des espèces*, dans la *Revue germanique*, 1861, t. XVII, p. 259.

vrai, mais apte à se relever, parce qu'il tient ses « passions sous la main¹ » et qu'il peut les dominer. Il est libre et il doit user de sa liberté pour devenir meilleur et pour faire du bien à ses semblables. La loi morale existe pour lui; il est obligé de s'y soumettre. Il ne doit pas consulter l'intérêt, mais le devoir. Il se distingue de la bête par la moralité comme par la raison. Là est sa grandeur, là est sa véritable dignité. Tandis que le transformisme fait descendre l'homme de l'animal et ne lui inspire pas d'autre morale que celle des animaux, le Christianisme dit à l'homme : Vois le ciel; il faut le conquérir par la pratique du bien et de la vertu.

D'après un proverbe chinois, « les siècles où l'on a nié le plus de vérités sont ceux où l'on a rêvé le plus de fables². » La justesse de ce proverbe est bien justifiée par des écrits comme l'*Histoire de la création naturelle* de Hæckel, son *Anthropogénie* et les livres semblables de ses adeptes. Que de fables imaginées pour se passer de Dieu et pour substituer une Genèse nouvelle à la Genèse révélée! Que de faits supposés par Darwin et par son émule allemand qui n'ont jamais existé que dans leur cerveau! L'*homme pithécoïde* de Hæckel, et tant d'autres animaux qu'il a inventés pour les besoins de sa chaîne généalogique sont tout aussi fabuleux que les chimères, Pégase, les centaures de la mythologie grecque. La parenté de l'homme et du singe est également une fable scientifique. Les « arbres généalogi-

¹ Gen., IV, 7.

² Cahier, *Quelque six mille proverbes*, in-12, Paris, 1856, p. 121.

ques » de la phylogénie hœckélienne, a dit un homme peu suspect, M. du Bois-Reymond, ont « à peu près autant de valeur qu'en ont aux yeux de la critique historique les arbres généalogiques des héros homériques ¹. » M. Ch. Robin dit à son tour de la théorie de l'évolution que c'est une « fiction, » une accumulation « poétique » de « probabilités » sans preuves et d'explications séduisantes sans démonstrations ². Les sciences naturelles reposent sur l'observation et sur l'expérience :

Quelques hommes, éminents par la science et riches d'imagination, ont cru pouvoir s'en passer. Faisant revivre les procédés des philosophes grecs, ils ont cru possible d'expliquer la nature vivante et l'univers entier en reliant quelques faits par des conceptions à peu près exclusivement intellectuelles. Une fois sur cette pente, ils se sont aisément enivrés de leur propre pensée. Lorsque le savoir positif accumulé par le travail séculaire des plus illustres devanciers a gêné leurs spéculations, ils l'ont pour ainsi dire jeté par-dessus bord; ils ont poussé jusqu'au bout le développement plus ou moins logique de leurs *a priori* et n'ont eu qu'ironie et dédain pour quiconque hésitait à les suivre ³.

Le transformisme semble triompher, mais son triomphe n'aura qu'un temps. Son succès est trop bruyant pour être durable; il passera comme tout ce qui est exagéré et faux. Quand les passions seront calmées, on séparera l'ivraie du bon grain, on ne conservera des théories

¹ *Darwin versus Galvani*, in-8°, Berlin, 1876, p. 15.

² *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. *Organisme*, n° série, t. XVII, 1882, p. 524, 525.

³ A. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 1880, p. 92-93.

de Darwin que ce qu'elles contiennent de vérité. Comme l'a dit un savant naturaliste :

Le darwinisme sera une des phases par lesquelles l'histoire naturelle aura passé dans le cours de ce siècle. Je reconnais dans le caractère et la portée de cet enseignement une certaine analogie avec ce qui s'est produit lorsque les *physio-philosophes*, s'inspirant de Schelling, appliquèrent sa philosophie à l'histoire naturelle. Alors aussi, on vit acclamer une doctrine toute faite, embrassant la nature tout entière, et dont le point de départ était que l'homme est le résumé et la synthèse individualisée de toute la création animale. On démembra le corps humain pour faire de chacun de ses fragments le type idéal des différentes classes d'animaux. Nous devons à Oken un traité de zoologie, entrepris exclusivement dans le but de déterminer chacune des parties de ce démembrement de l'homme et de la création; mais il n'y eut jamais, à ce groupement des divisions supérieures du règne animal, d'autre base que l'idée préconçue d'une soi-disant représentation des parties du corps humain par chacune des formes générales de l'animalité. Toute la science acquise jusqu'à cette époque-là, au prix des plus longues et des plus laborieuses recherches, fut mise de côté et remplacée par des conceptions purement théoriques. L'infatuation alla si loin que les travaux les plus spéciaux et les mieux faits de l'époque contemporaine n'étaient accueillis dans l'École, qu'après avoir été recouverts du vernis de la Doctrine. Je crois qu'il en sera de l'enseignement de Darwin comme de celui de cette secte ¹.

C'est l'impérissable consolation des défenseurs des doctrines chrétiennes que l'erreur passe et que la vérité

¹ L. Agassiz, *De l'espèce et de la classif. en géologie*, p. 376-377.

demeure. L'éclat du soleil peut être obscurci un instant par d'épais nuages, mais il dissipe enfin les vapeurs qui voilaient ses rayons. Le transformisme fait sans cesse appel à l'inconnu; pour qu'on ne puisse point le prendre en flagrant délit de fausseté, il n'affirme point ce qu'il ne peut démontrer, mais il invoque tantôt le possible, tantôt un passé ou un avenir qu'on ne peut atteindre. Telle est sa réponse aux objections qu'on lui oppose. Toutes les expériences sont contraires à la génération spontanée qui lui sert de point de départ. Il répond : un jour, l'on pourra en faire qui établiront l'existence de la génération spontanée. — Personne n'a rencontré nulle part les chaînons qui relient généalogiquement une espèce à l'autre. Il répond : on les rencontrera plus tard. — Les savants ont cherché partout, mais en vain, le singe pithécoïde, cet ancêtre imaginaire de l'homme. Il répond : le pithécoïde est enseveli dans les anciens continents, submergés aujourd'hui par les eaux.

Mais viendra un moment où l'engouement se dissipera et où ceux qu'avait séduits un faux mirage s'apercevront que toutes ces prétendues réponses n'ont aucune solidité et ne sont que des fantômes sans consistance qui s'évanouissent à la lumière du plein jour. Alors ils reconnaîtront que la raison, d'accord avec la foi, réclame un créateur pour nous rendre compte de l'origine de l'univers et de nous-mêmes; ils avoueront que ce que croient les chrétiens est la vérité et que la meilleure, la seule explication de l'ordre du monde et de la hiérarchie des espèces, c'est l'explication de la Genèse. L'existence d'un plan dans la création, qui a ins-

piré de si belles pages à Fénelon et à tant d'autres génies, demeure toujours une vérité certaine. Le darwiniste M. Gaudry le dit avec franchise et autorité :

Si quelques savants ont eu l'intuition d'un enchaînement dans la nature organique, ils n'ont pu en trouver la preuve parmi les espèces qui se développent autour de nous... Plusieurs (paléontologistes)... croient à l'indépendance des espèces et admettent que l'auteur du monde a fait apparaître tour à tour les plantes et les animaux des temps géologiques de manière à simuler la filiation qui est dans sa pensée. D'autres savants... supposent que la filiation a été réalisée matériellement et que Dieu a produit les êtres des diverses époques en les tirant de ceux qui les avaient précédés. Cette dernière hypothèse est celle que je préfère; mais qu'on l'adopte ou qu'on ne l'adopte pas, ce qui me paraît bien certain, c'est qu'il y a eu un plan¹.

La complication de la machine du monde est une preuve de plus qu'elle est l'œuvre d'un parfait ouvrier :

A mes yeux, rien ne démontre plus directement et plus absolument l'action d'un esprit réfléchi que toutes ces catégories sur lesquelles les espèces, les genres, les familles, les ordres, les classes, les embranchements sont fondés dans la nature... Rien dans le monde inorganique n'est de nature à nous impressionner autant que l'unité de plan qui apparaît dans la structure des types les plus différents. D'un pôle à l'autre, sous tous les méridiens, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons révèlent un seul et même plan de structure. Ce plan dénote des conceptions abstraites de l'ordre le plus élevé; il dépasse de bien loin les plus vas-

¹ *Les enchaînements du monde animal, Fossiles primaires*, p. 1-3.

tes généralisations de l'esprit humain, et il a fallu les recherches les plus laborieuses pour que l'homme parvint seulement à s'en faire une idée. D'autres plans non moins merveilleux se découvrent dans les articulés, les mollusques, les rayonnés et les divers types de plantes. Et cependant ce rapport logique, cette admirable harmonie, cette infinie variété dans l'unité, voilà ce qu'on nous représente comme le résultat des forces auxquelles n'appartient ni la moindre parcelle d'intelligence, ni la faculté de penser, ni le pouvoir de combiner, ni la notion de temps et d'espace. Si quelque chose peut, dans la nature, placer l'homme au-dessus des autres êtres, c'est précisément le fait qu'il possède ces nobles attributs. Sans ces dons, portés à un haut point d'excellence et de perfection, aucun des traits généraux de parenté qui unissent les grands types du règne animal et du règne végétal ne pourrait être ni perçu, ni compris. Comment donc ces rapports auraient-ils pu être imaginés, si ce n'est à l'aide de facultés analogues? Si toutes ces relations dépassent la portée de la puissance intellectuelle de l'homme, si l'homme lui-même n'est qu'une partie, un fragment du système total, comment ce système aurait-il été appelé à l'être, s'il n'y a pas une suprême intelligence, auteur de toutes choses¹?

In principio creavit Deus cœlum et terram. C'est là le premier mot de la Genèse; ce sera le dernier mot de la science.

¹ L. Agassiz, *Rapports fondamentaux des animaux entre eux et avec le monde ambiant*, dans la *Revue des cours scientifiques*, 2 mai 1868, p. 347. Hæckel a réfuté Agassiz, mais par des injures indignes d'un savant. En voici un seul échantillon : « Louis Agassiz fut le chevalier d'industrie le plus ingénieux et le plus actif qui ait jamais travaillé dans le domaine de l'histoire naturelle. » Hæckel, *Un naturaliste philosophe*, traduit dans la *Revue scientifique*, 25 nov. 1876, p. 512.

SECTION III.

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE ET LES TEMPS PRIMITIFS.

CHAPITRE I^{er}.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La question de la chronologie des temps primitifs est assurément une des plus difficiles qui se présentent à nous; disons mieux, elle est actuellement insoluble, en ce sens qu'il nous est impossible de connaître la véritable date de la création du monde et de la création de l'homme. Au commencement du IV^e siècle, Eusèbe, quoiqu'il fût bien loin de soupçonner toute l'étendue des difficultés, écrivait : « Que personne n'ose soutenir présomptueusement que l'on peut acquérir une connaissance certaine des temps... Nous ne pouvons bien connaître la chronologie universelle ni des Grecs ni des Barbares ni même des Hébreux¹. » Cependant, quelle qu'en soit l'impénétrable obscurité, c'est à tort qu'on veut s'en faire une arme

¹ *Chron., Proœm.*, 2, t. XIX, col. 103-104. Voir aussi n^o 4.

tes généralisations de l'esprit humain, et il a fallu les recherches les plus laborieuses pour que l'homme parvint seulement à s'en faire une idée. D'autres plans non moins merveilleux se découvrent dans les articulés, les mollusques, les rayonnés et les divers types de plantes. Et cependant ce rapport logique, cette admirable harmonie, cette infinie variété dans l'unité, voilà ce qu'on nous représente comme le résultat des forces auxquelles n'appartient ni la moindre parcelle d'intelligence, ni la faculté de penser, ni le pouvoir de combiner, ni la notion de temps et d'espace. Si quelque chose peut, dans la nature, placer l'homme au-dessus des autres êtres, c'est précisément le fait qu'il possède ces nobles attributs. Sans ces dons, portés à un haut point d'excellence et de perfection, aucun des traits généraux de parenté qui unissent les grands types du règne animal et du règne végétal ne pourrait être ni perçu, ni compris. Comment donc ces rapports auraient-ils pu être imaginés, si ce n'est à l'aide de facultés analogues? Si toutes ces relations dépassent la portée de la puissance intellectuelle de l'homme, si l'homme lui-même n'est qu'une partie, un fragment du système total, comment ce système aurait-il été appelé à l'être, s'il n'y a pas une suprême intelligence, auteur de toutes choses¹?

In principio creavit Deus cœlum et terram. C'est là le premier mot de la Genèse; ce sera le dernier mot de la science.

¹ L. Agassiz, *Rapports fondamentaux des animaux entre eux et avec le monde ambiant*, dans la *Revue des cours scientifiques*, 2 mai 1868, p. 347. Hæckel a réfuté Agassiz, mais par des injures indignes d'un savant. En voici un seul échantillon : « Louis Agassiz fut le chevalier d'industrie le plus ingénieux et le plus actif qui ait jamais travaillé dans le domaine de l'histoire naturelle. » Hæckel, *Un naturaliste philosophe*, traduit dans la *Revue scientifique*, 25 nov. 1876, p. 512.

SECTION III.

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE ET LES TEMPS PRIMITIFS.

CHAPITRE I^{er}.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La question de la chronologie des temps primitifs est assurément une des plus difficiles qui se présentent à nous; disons mieux, elle est actuellement insoluble, en ce sens qu'il nous est impossible de connaître la véritable date de la création du monde et de la création de l'homme. Au commencement du IV^e siècle, Eusèbe, quoiqu'il fût bien loin de soupçonner toute l'étendue des difficultés, écrivait : « Que personne n'ose soutenir présomptueusement que l'on peut acquérir une connaissance certaine des temps... Nous ne pouvons bien connaître la chronologie universelle ni des Grecs ni des Barbares ni même des Hébreux¹. » Cependant, quelle qu'en soit l'impénétrable obscurité, c'est à tort qu'on veut s'en faire une arme

¹ *Chron., Proœm.*, 2, t. XIX, col. 103-104. Voir aussi n^o 4.

contre nos Saintes Écritures, aujourd'hui comme autrefois.

A toutes les époques, on a remarqué que certaines dates données par les Livres Saints ne concordaient pas entre elles dans l'état actuel du texte. Mais pendant les premiers siècles de l'Église et durant tout le Moyen Age on n'était arrêté que par des points de détail, c'est-à-dire par le désaccord de quelques chiffres comparés entre eux et par les variations des nombres dans le texte original et dans les Septante, et l'on n'avait alors qu'à concilier les divergences de l'Écriture même; maintenant il faut faire davantage: il est nécessaire de concilier les données chronologiques de la Bible avec les données des sciences naturelles et de l'histoire profane, parce que les progrès de la paléontologie et de l'archéologie semblent établir que l'homme est plus ancien sur la terre qu'on ne le croyait autrefois.

C'est d'abord l'histoire qui a commencé à faire entendre ses réclamations, il y a maintenant plus d'un siècle :

Bien des écrivains, peu disposés cependant à soulever des objections contre l'autorité des Saintes Écritures, et en particulier Michaelis, se sont sentis embarrassés par la courte durée du temps qui s'est écoulé entre le déluge de Noé et la période à laquelle commence l'histoire des différents peuples, ou la date la plus ancienne à laquelle nous reportent leurs traditions. La prétention à une antiquité insondable, élevée par les écrivains fabuleux de bien des nations anciennes, s'est évanouie devant une critique sensée; mais après avoir fait abstraction de tout ce qui est évidemment mythologique dans les antiques traditions des Indiens, des Égyptiens et de

quelques autres peuples, l'histoire probable de quelques-uns d'entre eux semble encore remonter à une antiquité trop reculée pour qu'elle puisse se concilier avec la courte chronologie d'Ussher et de Petau. Tous les écrivains qui ont étudié l'histoire des premiers temps de notre race en sont si bien convaincus qu'il est inutile de nous arrêter sur ce sujet¹.

La trop grande brièveté de la chronologie généralement reçue entre le déluge et la vocation d'Abraham n'avait pas moins frappé les catholiques que les protestants d'Allemagne. Un docte religieux de Cîteaux, le P. Pezron, écrivait, dès 1687, dans un ouvrage remarquable dont le titre est significatif : *L'antiquité des temps rétablie et défendue contre les Juifs et les nouveaux chronologistes* : « L'antiquité des temps est bien plus grande qu'on ne le croit aujourd'hui². » On s'est beaucoup écarté de la vérité en s'éloignant du sentiment des Pères et des anciens auteurs à ce sujet. Tous les chrétiens des premiers siècles ont compté près de 6000 ans jusqu'à la venue du Messie. L'histoire des Chaldéens, des Égyptiens et des Chinois confirme cette chronologie et ne peut s'accorder avec le texte hébreu actuel. Tel est le résumé de son ouvrage et de la défense qu'il publia pour répondre aux attaques de Martianay et de Lequien³. Le savant P. Tournemine,

¹ Prichard, *Researches into the physical history of Mankind*, t. v, p. 553.

² *L'antiquité des temps*, in-4°, Paris, 1687, p. 1.

³ *Ibid.*, p. 51-52, 121 et suiv.; *Défense de l'antiquité des temps où l'on soutient la tradition des Pères et des Églises contre celle du Talmud*, in-4°, Paris, 1691. Pezron, dans cet ouvrage, comme dans le précédent, exagère sa thèse en prétendant que les Juifs ont

de la compagnie de Jésus, rédacteur du célèbre *Journal de Trévoux*, disait dans le même sens en 1719 :

La supputation judaïque m'a toujours paru trop courte et peu en rapport avec les monuments certains de l'histoire, surtout en ce qui concerne l'époque qui suivit le déluge. Elle enlève aux chronologistes plusieurs siècles nécessaires pour l'accord de l'histoire profane avec l'histoire sacrée¹.

Si l'on s'apercevait, au xvii^e et au xviii^e siècles, que la chronologie vulgaire, plaçant l'origine du monde à l'an 4004 avant J.-C., nous enserrait dans un espace beaucoup trop étroit, on s'en aperçoit bien davantage encore aujourd'hui où le développement des sciences naturelles nous fait remonter fort au delà de l'époque dont les monuments littéraires nous ont conservé le souvenir. Aussi ne se demande-t-on plus maintenant, comme Pezron et Tournemine, si l'on ne doit pas substituer la chronologie des Septante à la chronologie plus courte de l'hébreu et de la Vulgate, mais si même la chronologie la plus longue admise jusqu'ici par les commentateurs n'est pas insuffisante pour satisfaire les justes réclamations des géologues et des historiens. La Bible nous permet-elle d'élargir ainsi le cadre de l'histoire? Pour répondre à cette

sciemment altéré leur texte, mais il fait bien valoir les arguments en faveur des Septante. Les Jésuites français en Chine acceptèrent ses opinions pour concilier la chronologie de l'histoire sainte avec la chronologie chinoise. Voir *Extrait d'une lettre de M. Amyot*, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, in-4^o, t. xv, 1791, p. 261, 274.

¹ *Dissertationes chronologicae*, dissert. altera, à la fin de son édition de Menochii *Comment. in totam Scripturam Sacram*, édit. de 1768, t. iv, p. 186.

question, il nous faut distinguer d'abord l'antiquité de la terre de celle de l'homme, parce que ce sont là deux choses tout à fait distinctes, la terre ayant été créée longtemps avant le premier homme. Nous verrons donc en premier lieu que l'Écriture ne nous apprend rien sur l'époque où Dieu a formé l'univers; nous examinerons ensuite ce qu'elle nous dit sur la création d'Adam et nous constaterons que, si elle nous fournit des éléments propres à nous donner une idée de l'ancienneté de l'homme sur la terre, elle ne marque aucune date fixe pour l'époque de son apparition sur notre globe; nous rechercherons enfin comment les données bibliques peuvent se concilier avec les découvertes paléontologiques et avec les documents de l'histoire profane.

CHAPITRE II.

ANCIENNETÉ DE LA TERRE.

La plupart des chronologistes, jusqu'à notre siècle, ont confondu l'époque de la création du monde avec celle de l'homme, parce qu'ils ont cru que l'une n'était séparée de l'autre que par un intervalle de six jours de vingt-quatre heures. Quelques esprits plus perspicaces avaient cependant évité cette confusion. « S. Grégoire de Nazianze, après S. Justin martyr, suppose, dit le cardinal Wiseman, une période indéfinie entre la création et le premier arrangement régulier de toutes choses, » par conséquent avant la création de l'homme¹. Gennade de Marseille écrit expressément dans ses *Dogmes ecclésiastiques* :

Au commencement Dieu créa de rien le ciel, la terre et l'eau. Et lorsque les ténèbres couvraient encore les eaux et que les eaux cachaient la terre, les anges et toutes les vertus célestes furent produits, afin que la bonté de Dieu ne restât

¹ *Discours sur les rapports entre les sciences et la religion révélée*, disc. III, dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. xv, col. 160. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.* II, t. I, p. 51, éd. Bénédict.; S. Justin, *Apol.*, I, 10, t. IV, col. 340.

pas inactive mais qu'elle se manifestât ainsi pendant les longs espaces de temps (qui devaient s'écouler encore avant les jours de la création)¹.

Le P. Petau se rangea à cette opinion et, dans son traité de la création du monde, il déclara qu'il était impossible de fixer la durée de l'intervalle qui s'était écoulé entre la production de la matière et le premier jour génésiaque².

Ce qu'avaient remarqué ces écrivains est aujourd'hui confirmé par la géologie; ce sont eux qui avaient saisi le véritable sens du premier chapitre de la Genèse. S'il est un fait aujourd'hui scientifiquement établi, c'est que l'origine de notre planète est fort ancienne. Les systèmes les plus accrédités sur la formation de notre globe exigent des périodes presque incommensurables. Mais sans nous arrêter à ces systèmes, contentons-nous de faire appel à la géologie et à ses conclusions les plus certaines. L'ancienneté de la terre est prouvée d'une manière irréfragable par l'étude des couches terrestres et en particulier des terrains carbonifères et crétacés.

Dans la grande houillère du pays de Galles, par exemple, [on trouve] dans une profondeur de 3,600 mètres³, de cinquante à cent lits distincts de houille, se surmontant les uns les autres et entremêlés de couches d'argile de plusieurs pieds d'épaisseur. Or, chacun de ces lits représente une

¹ *De eccl. dogm.*, x, Migne, *Patr. lat.*, t. LXVIII, col. 983.

² « Quod intervallum quantum fuerit nulla divinatio assequi potest. » *De mundi opificio*, l. I, c. X.

³ « The coal-measures (of South-Wales coal-field) have a vertical thickness of nearly 10,000 feet. » Etheridge, *Manual of Geology*, part. II, Londres, 1885, p. 237.

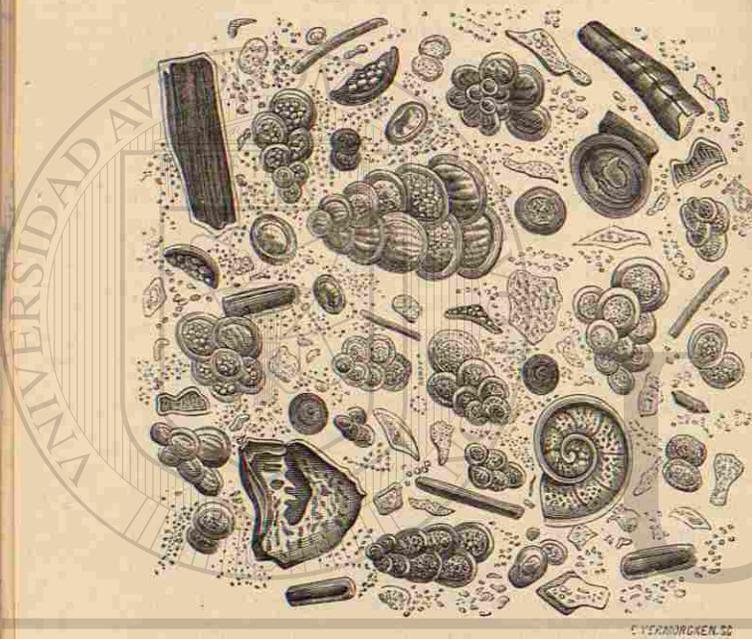
ancienne forêt qui a dû croître, végéter et dépérir dans l'endroit, ou, du moins, une masse énorme et variée de bois flottant, transporté à distance par l'action des cours d'eau et déposé à l'embouchure de quelque grande rivière¹. Dans l'un comme dans l'autre cas, un laps de temps considérable a été nécessaire pour une accumulation de matière végétale telle qu'elle pût fournir les éléments d'une simple couche de charbon. Et lorsque cette période s'est terminée, il n'y avait encore de formé qu'un seul petit étage de cette longue série : un dépôt de quelques pieds d'épaisseur s'était effectué dans cette grande formation qui, avec le temps, devait atteindre une hauteur de plus de trois kilomètres. Un nouvel ordre de choses succéda au précédent. Ce lit de matière végétale, enfoui sous les eaux, se couvrit graduellement d'un épais dépôt d'argile qui finit par émerger, devint terre ferme et donna naissance à une nouvelle forêt destinée à son tour à

¹ On admet généralement aujourd'hui la seconde explication ; elle réduit la durée de la période houillère, mais cette durée n'en est pas moins encore très considérable. « Il est impossible de se refuser à voir dans la houille, au moins dans celle des bassins du plateau central (de la France) un produit de flottage... Les couches de houille (sont) des alluvions, jetées par des torrents, péle-mêle avec de la vase ou du gravier, dans l'eau profonde d'un lac et s'y stratifiant à la manière des dépôts des deltas... M. Heer (*Die Urwelt der Schweiz*, 1865) pensait que la formation d'une couche de houille de 13 mètres avait dû employer de 5,000 à 20,000 ans, de telle sorte que l'ensemble des dépôts houillers du pays de Galles n'eût pas exigé moins de 640,000 ans (Hull, in Woodward, *Geology of England and Wales*, 1876, p. 9). Or M. Fayol a calculé qu'en évaluant à 200 hectares la surface et à 7 milliards de mètres cubes le volume du bassin de Commentry, il suffisait de faire agir, pendant 7,000 ans, des cours d'eau apportant, dans une cuvette lacustre, un million de mètres cubes de troubles par an, onze fois moins que n'en charrie aujourd'hui la Durance. » A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 2^e édit., 1885, p. 864-866.

disparaître ; ou bien, lorsque la couche d'argile se fut déposée, elle fut recouverte, d'une manière quelconque, d'un second lit de matière végétale suffisant pour la formation d'une seconde couche de charbon. Les choses durent continuer ainsi, sans doute, avec de nombreuses et longues interruptions ; au moins une centaine de fois. Or, il faut se rappeler que les couches carbonifères représentent une seule des nombreuses périodes du calendrier géologique, et non pas la plus longue... A la suite de l'âge houiller, l'Angleterre fut de nouveau submergée, et les gigantesques ichthyosaures, ainsi que leurs compagnons marins, se donnèrent leurs ébats dans les eaux qui roulaient sur ses plaines et recouvraient les sommets de ses montagnes actuelles, jusqu'à ce que, leurs courses terminées, le moment fut venu de laisser leurs restes ensevelis dans les argiles des comtés d'Oxford, de Warwick et de Dorset. Les lits dans lesquels sont enterrés ces gigantesques fossiles furent eux-mêmes recouverts d'une couche de limon mêlé de calcaire, formant actuellement une masse solide de terrains crayeux qui atteignent souvent mille pieds d'épaisseur. Cette craie n'est pas autre chose qu'une énorme accumulation de coquilles si petites qu'on pourrait en faire tenir des millions sur la lame d'un canif, et que chaque charpentier en transporte des centaines de millions dans la poche de son habit. La science ne peut pas calculer, l'imagination peut à peine concevoir combien il a fallu de générations de ces animalcules pour entasser, par l'action de leurs forces vitales, de pareilles masses de craie et combien de temps a été employé à cette œuvre gigantesque¹.

¹ Voir Figure 82. Le terrain crétacé, qui occupe en Europe d'immenses superficies, atteignant quelquefois plusieurs centaines de mètres, est presque entièrement composé des organismes microscopiques qui sont représentés ici avec un fort grossissement.

Mais ce n'est pas tout. La craie elle-même fut suivie des diverses formations de l'époque tertiaire, et la dernière de ces formations est encore séparée de la période historique,



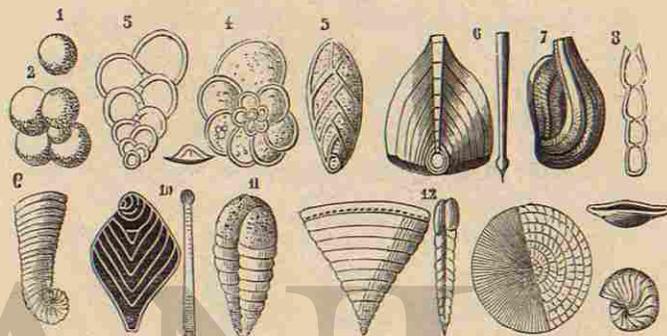
82. — La craie vue au microscope.

appelée aussi époque actuelle, par le drift et les argiles à blocs¹.

Un gramme de sable contient jusqu'à cent cinquante mille foraminifères; les pierres extraites des carrières de Gentilly, de même que les pierres qui entrent dans la

¹ Molloy, *Géologie et révélation*, trad. Hamard, 4^e édit., 1881, p. 320-322.

construction des pyramides d'Égypte, en renferment des millions¹. Un gramme de tripoli de Bilin, en Bohême, ne contient pas moins de vingt-sept millions de parcelles de diatomées; un centimètre cube en renferme de deux

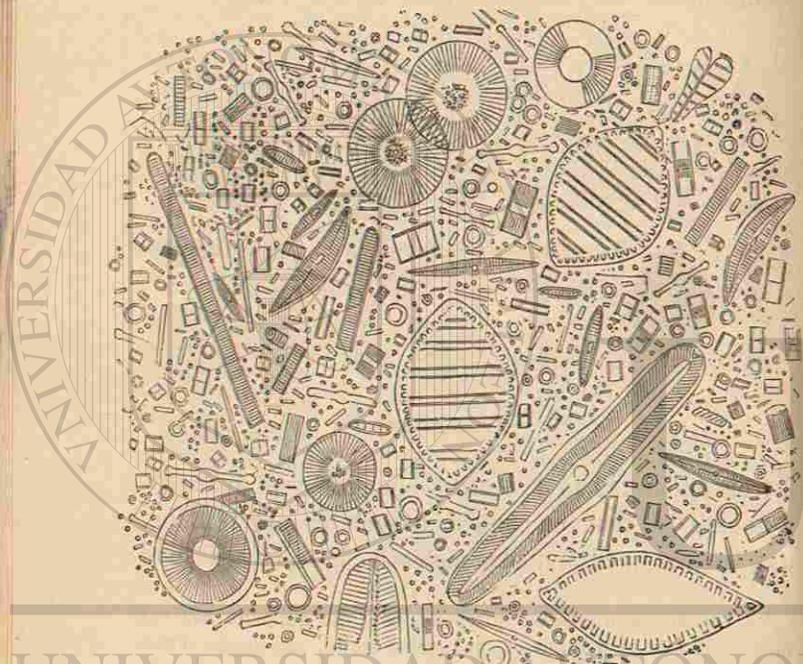


83. — Foraminifères.

à trois milliards, un dé à coudre de six à sept milliards. Combien doit donc en contenir la seule couche de Bilin, qui, d'après Lyell, a quatre mètres d'épaisseur et s'étend

¹ « Les foraminifères ou rhizopodes sont des animaux souvent microscopiques, consistant en une gelée molle, recouverte d'une mince coquille calcaire criblée d'ouvertures... Ordinairement divisée en plusieurs loges, cette coquille est le plus habituellement turbinée ou enroulée dans un plan, et quelquefois d'une rare élégance. » Ch. Contejean, *Éléments de géologie*, p. 369-370. Voir Figure 83. — 1. *Orbulina universa*. — 2. *Globigerina rubra*. — 3. *Textilaria globulosa*. — 4. *Rotalia globulosa*. — 5. *Grammostomum phyllodes*. — 6. *Frondicularia annularis*. — 7. *Triloculina Josephina*. — 8. *Nodosaria vulgaris*. — 9. *Lituola nautiloïdes*. — 10. *Flabellina rugosa*. — 11. *Chrysalidina gradata*. — 12. *Cuneolina pavonia*. — 13. *Nummulites nummularia*. — 14. *Fusulina cylindrica*. — Les nos 1-12 sont grossis de 10 à 20 fois.

sur une large surface¹! Le fond de certaines mers en est rempli. « Les dragues du *Travailleur* rapportaient souvent des milliards de ces êtres microscopiques à en-



84. — Diatomées.

veloppe rigide d'une remarquable élégance, raconte M. Milne-Edwards, et, dans le golfe de Gascogne, près de l'Espagne, un centimètre cube de limon, puisé à 1.100

¹ F. Hémet, *Les infiniment petits*, in-8°, 1881, p. 113 et 120.
— Les diatomées « sont de simples cellules, qui se multiplient par

mètres de la surface, contenait plus de cent mille de ces foraminifères¹. »

Les faits que nous venons de rapporter sont concluants; tous ces fossiles sont, comme on les a appelés, « les médailles de la création², » et comme le feraient des médailles d'or ou d'argent, ils suffisent pour démontrer, sans recourir à d'autres preuves, que la date de la création est de beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait généralement pensé jusqu'à présent. Ce n'est, d'ailleurs, que par suite d'une erreur manifeste que la plupart des commentateurs et des chronologistes avaient cru trouver dans l'Écriture l'indication de l'année où le monde avait été créé³. Elle ne nous apprend absolument rien sur ce sujet. « La chronologie, dit très bien M. l'abbé Dumax, ne commence qu'après l'œuvre des six jours, parfaitement accomplie, c'est-à-dire après l'apparition de l'homme sur la terre⁴. »

Si l'on admet que les jours génésiaques sont des pério-

division, et dont la forme varie suivant les genres. Chaque cellule ou individu est renfermé dans une enveloppe siliceuse, formée de deux pièces creuses ou valves parfaitement semblables et symétriques, revêtues quelquefois d'ornements fort élégants. » Ch. Contejean, *Éléments de géologie*, p. 370. Voir Figure 84.

¹ Milne-Edwards, *Les explorations des grandes profondeurs de la mer, faites à bord de l'avis « le Travailleur, »* discours lu à l'Institut le 25 octobre 1882, dans le *Journal officiel*, 28 octobre 1882, p. 5839.

² Le savant anglais G. A. Mantell a écrit un livre intitulé : *The Medals of Creation or first lessons in Geology*, 2 in-12, Londres, 1844.

³ Sur ce sujet, voir M. Motais, *Moïse et la tradition*, dans la *Revue catholique de Louvain*, 1883, p. 228-253.

⁴ *Révision et reconstitution de la chronologie biblique*, in-12, Paris, 1886, p. 76-77.

des d'une longueur indéterminée, comme le fait un grand nombre, il est clair que nous ne pouvons dès lors fixer d'après la Bible l'origine de l'univers, puisque nous ignorons combien d'années, combien de siècles ont duré ces périodes. Mais soutiendrait-on que les six jours n'ont été que des jours ordinaires de vingt-quatre heures, nous ne saurions pas davantage à quelle époque a été créé l'univers. En effet le texte sacré nous apprend seulement que les éléments dont se composent le ciel et la terre ont été produits par la puissance divine « au commencement des temps; » il ne nous explique pas quel intervalle nous sépare de ce point initial; il ne nous dit pas combien d'années ou de siècles se prolongea l'état chaotique dans lequel tout était confondu, avant l'œuvre du premier jour. La durée de cette période primitive nous est donc totalement inconnue; la science peut en calculer à son gré la longueur probable¹; nos Livres Saints n'ont ni à l'approuver ni à la contredire dans ses supputations; ils gardent à ce sujet un silence absolu. « Je n'ai découvert ni dans l'Écriture ni dans la raison ni dans les monuments des autres histoires, aucun caractère chronologique qui puisse nous aider dans la recherche du temps de la création². » écrivait des Vignoles en 1738, et il renon-

¹ M. Dana a calculé, d'après les épaisseurs respectives des étages sédimentaires, que l'ère primaire doit avoir duré environ trente-six millions d'années, l'ère secondaire neuf millions et l'ère tertiaire trois millions. J. D. Dana, *Manual of geology*, 2^e édit., New-York, 1876, p. 591; cf. A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 2^e édit., 1885, p. 1468-1469.

² *Chronologie de l'histoire sainte*, 2 in-4^e, Berlin, 1738, t. 1, p. 3. Cf. Molloy, *Géologie et révélation*, trad. Hamard, 4^e édit., 1881,

gait sagement à en découvrir la date. C'est en effet aux savants, non aux exégètes ou aux historiens de faire cette recherche, et nous pouvons dire aux paléontologistes et aux géologues : Attribuez à l'univers autant de siècles que vous le jugerez à propos; vous n'aurez à rendre compte de vos calculs ou de vos hypothèses qu'à la science; la théologie est désintéressée dans cette question.

p. 331-366; Himpel, *Chronologie*, dans Wetzler und Welte's *Kirchenlexicon*, 2^e édit., t. III, 1884, col. 312; G. Rösch, *Zeitrechnung*, dans Herzog's *Real-Encyclopädie*, t. XVIII, 1864, p. 422-423.

CHAPITRE III.

ANTIQUITÉ DE L'HOMME.

Nous ne saurions tenir le même langage au sujet de l'antiquité de l'homme. Les savants modernes lui attribuent une origine beaucoup plus récente qu'à la terre, mais bien plus ancienne que ne l'ont jamais fait les commentateurs de la Bible. Ils reconnaissent, il est vrai, en confirmant ainsi le récit de la Genèse, comme le fait Lyell, que nos premiers ancêtres n'ont paru sur notre globe qu'après les plantes et les animaux :

En réfléchissant à la longue série d'événements de la période postpliocène et de la période récente que nous avons passée en revue, on remarquera que la date assignée à la première apparition de l'homme, en allant jusqu'où nous mènent pour le moment nos investigations géologiques, est extrêmement moderne relativement à l'âge de la faune et de la flore existantes, ou même relativement à l'époque où la plupart des espèces vivantes d'animaux et de plantes ont adopté leur distribution géographique actuelle¹.

Mais si les incrédules eux-mêmes sont obligés de rendre hommage sur ce point au texte sacré, ils prennent leur

¹ Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, trad. Chaper, ch. xiv, 2^e édit., 1870, p. 320.

revanche en fixant à leur manière l'antiquité de notre espèce. M. Hæckel et ceux qui, comme lui, soutiennent que nous sommes les descendants des singes anthropoïdes, prodiguent les siècles sans compter, afin d'expliquer d'abord le passage de l'état bestial à l'état humain et de donner ensuite aux premiers hommes, à peine distincts de l'animal dans le principe, le temps nécessaire pour s'élever au niveau intellectuel et moral qui caractérise les peuples les plus anciens, tels que l'histoire nous les fait connaître. « Plus de cent mille ans, peut-être même des centaines de milliers d'années se sont écoulées depuis l'origine de l'homme, » dit le professeur d'Iéna¹. Bürmeister fait remonter à 72,000 ans l'apparition de l'homme en Égypte. Draper attribue à l'homme européen, témoin de la dernière invasion des glaciers, une antiquité qui dépasserait 250,000 ans. Certains géologues semblent disposés à croire que l'espèce humaine est vieille de cent mille siècles². M. G. de Mortillet précise de la manière suivante :

L'homme ayant apparu dès le commencement des temps quaternaires à 222,000 ans d'existence, plus les 6,000 ans historiques auxquels nous font remonter les monuments égyptiens et une dizaine de mille ans qui, très probablement, se sont écoulés entre les temps géologiques et ce que nous

¹ Hæckel, *Hist. de la créat.*, trad. Letourneau, 3^e édit., 1884, p. 509. Cf. J. Lubbock, *L'homme préhistorique*, trad. Barbier, in-8°, Paris, 1876, p. 389; Frd. von Hellwald, *Kulturgeschichte in ihrer natürlichen Entwicklung*, 2 in-8°, Augsburg, 1884, t. I, p. 10-11.

² Voir N. Joly, *L'homme avant les métaux*, 1879, p. 169.

connaissions de la civilisation égyptienne. C'est donc un total de 230,000 à 240,000 ans pour l'antiquité de l'homme ¹.

Certains naturalistes, qui n'appartiennent pas cependant à l'incrédulité, s'expriment d'une manière analogue. Ainsi M. de Saporta fait remonter à deux cent mille ans au moins l'apparition de l'homme sur la terre ².

De pareilles évaluations sont-elles conciliables avec les données de la Genèse? Pour répondre à cette question, il nous faut rechercher ce qu'enseigne l'Écriture sur l'ancienneté de l'espèce humaine. Nous devons être fixés sur ce sujet, avant de discuter les assertions des naturalistes.

¹ *Le préhistorique, antiquité de l'homme*, in-12, Paris, 1883, p. 627. Cf. p. 628. M. de Mortillet ne comprend pas dans ce calcul les siècles qu'il attribue à l'*anthropopitheque*, ancêtre immédiat de l'homme.

² *Un essai de synthèse paléoethnique*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} mai 1883, p. 85.

ARTICLE 1^{er}.INCERTITUDE DE LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE
POUR LES TEMPS PRIMITIFS.

La première remarque à faire, par rapport à l'origine de l'homme, c'est que le texte sacré ne la détermine pas chronologiquement d'une manière formelle et directe; nulle part il ne dit : l'homme a été créé à telle date ¹. Comment s'est donc formé ce qu'on appelle la chrono-

¹ « L'Écriture n'assigne pas une date précise à la création de l'homme, non plus qu'au renouvellement de l'humanité par le déluge, observe le P. de Valroger; mais, ajoute-t-il avec raison, elle ne permet point [cependant] de les reculer indéfiniment et arbitrairement dans les profondeurs obscures d'un passé imaginaire. En cette matière, comme en toute autre, la liberté illimitée dégénère en licence et en déraison. » *L'âge du monde et de l'homme*, in-18, 1869, p. 59. — M. de Rougé « montre que la chronologie de la Bible, parfaitement établie (en remontant le cours des siècles) jusqu'à l'origine de la royauté, se trouve interrompue par la période confuse des Juges; qu'au delà on a bien l'âge des patriarches, mais qu'il y a des lacunes dans la suite des patriarches, l'établissement de leur généalogie n'exigeant pas que l'on en donne tous les anneaux. Il n'y a donc pas de date fixe pour le déluge, il n'y en a pas pour la création. La Bible ne dit nulle part que le monde a duré quatre, cinq ou six mille ans avant Jésus-Christ; c'est nous qui avons cru pouvoir arriver à ces nombres par le calcul: ils ne sont autre chose que le résultat d'une addition dont nous n'avons pas tous les éléments. » Wallon, *Notice sur M. de Rougé*, dans le *Journal officiel*, 10 décembre 1877, p. 8422. Voir de Rougé, *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen, Aegypten's Stelle*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, année 1846, t. XIII, p. 451-452.

gie biblique? De la manière suivante. Quoique le texte ne nous fasse pas connaître expressément en quelle année l'homme est sorti des mains de Dieu, il nous fournit cependant des indications diverses sur la durée de la vie des premiers hommes, et c'est à l'aide de ces indications que les historiens construisent artificiellement des systèmes chronologiques. Il résulte de là qu'il n'existe pas, en un sens, de chronologie sacrée, c'est-à-dire contenue de toutes pièces dans les Livres Saints, mais seulement une chronologie à laquelle on donne le nom de biblique ou sacrée, parce qu'elle tire de la Sainte Écriture les éléments qu'elle met en œuvre. Telle étant son origine, quelle en est l'autorité? quelle en est la valeur? C'est ce qu'il importe de rechercher.

Si la chronologie qu'on déduit des chiffres puisés dans la Bible découlait certainement des données bibliques, si elle ne prêtait le flanc à aucune objection et était à l'abri de tout soupçon d'erreur, peu importerait évidemment que le calcul, fait par les chronologistes, ne l'eût pas été par l'écrivain inspiré; ce calcul ne s'imposerait pas moins à nous avec une autorité irrécusable. Mais si, au contraire, la manière dont les commentateurs et les historiens mettent en œuvre les indications de l'Écriture est sujette à discussion, si l'interprétation qu'ils en donnent est incertaine, si les conclusions qu'ils en tirent sont le résultat de combinaisons douteuses, nous ne sommes plus tenus d'accepter leurs affirmations comme parole d'Écriture; nous avons devant nous, non la vérité révélée, mais une opinion humaine, par conséquent faillible, que chacun a le droit d'examiner, d'accepter ou de répudier, selon que

cette opinion lui paraît plus ou moins fondée, plus ou moins vraisemblable¹.

Or, dans la question de la chronologie biblique, nous ne rencontrons, au lieu de calculs certains, que des systèmes, appuyés sur des hypothèses diverses, différant notablement les uns des autres et tous contestables. « On croira peut-être qu'il y a de l'exagération en cela, dit Alphonse des Vignoles dans la préface de sa *Chronologie de l'histoire sainte*², mais j'ai recueilli moi-même plus de deux cents calculs différents, dont le plus court ne compte que 3483 ans depuis la création du monde jusqu'à J.-C., et le plus long en compte 6984. C'est une différence de trente-cinq siècles. » Des Vignoles n'énumère point ces systèmes, mais Riccioli et le P. Tourne mine, entre autres, l'ont fait; le premier a dressé, dans sa *Chronologia reformata*³, un tableau qui en contient soixante-dix; le second, dans ses *Dissertationes chronologicae*⁴, a fait un choix « des plus célèbres » et il en

¹ « Obscuritates [circa chronologiam] voluit Spiritus Sanctus relinquere, dit Bonfrère... Itaque si quod chronologiæ vitium est, non illud Scripturæ est vel Moysis... sed error est hominum ex Scriptura male colligentium. Et vero mirum est aliquos tanti hanc chronologiam facere, quasi omnia Moyses sacrique Scriptores, quæ ad hanc pertinent, in manifesta luce ponere debuerint, cum eam Spiritus Sanctus studio multis locis videatur obscurare voluisse. » *Pentateuchus*, in Gen. xi, in-f°, Anvers, 1625, p. 176.

² Berlin, 1738, 2 in-4°, t. I, p. b 4. Voir aussi *ibid.*, p. 2; L. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, 1883, t. II, p. 445.

³ Bologne, 1669, 3 in-f°, t. I, l. VII, c. I, p. 292.

⁴ *Tabulæ chronologicae sacræ*, à la fin de l'édition de Ménochiüs, *Commentarius Scripturæ Sacræ*, édit. d'Avignon, 1768, t. IV, p. 120-121.

donne quatre-vingt-douze. *L'art de vérifier les dates* en indique 108¹. Voici les plus notables : Les Juifs modernes placent la création en 3761 avant notre ère; Scaliger, en 3950; le P. Petau, en 3983; Usher (Usserius), en 4004; Clinton, en 4138; la nouvelle édition (1820) de *L'art de vérifier les dates*, en 4963; Hales, en 5411; Jackson, en 5426; l'Église d'Alexandrie, en 5504; l'Église de Constantinople, en 5510; Vossius, en 6004; Panvinio, en 6314; les Tables alphonsines, en 6984.

On peut juger, par ces chiffres si disparates, de l'incertitude de la chronologie biblique. La critique ne peut-elle donc pas porter la lumière au milieu de tant de confusion, éliminer les calculs faux et démêler la vérité? Elle n'a pu le faire jusqu'ici et il y a tout lieu de croire qu'elle ne le pourra jamais.

Pour se rendre compte de son impuissance en cette matière, il suffit d'examiner quels sont les moyens qu'ont employés les chronologistes pour supputer les années qui se sont écoulées d'Adam au déluge et du déluge à la vocation d'Abraham. On s'accorde assez généralement à reconnaître que depuis Abraham jusqu'à Notre-Seigneur, il y a un intervalle d'environ 2000 ans; les divergences portent à peu près exclusivement sur la période antérieure, et en voici la cause.

Tous les savants qui se sont occupés de la chronologie des temps primitifs² ont pris pour base de leurs recher-

¹ *Art de vérifier les dates des faits historiques avant l'ère chrétienne*, in-f°, Paris, 1820, p. VII-X.

² Joseph Scaliger posa les fondements de la science chronologi-

ches les deux listes généalogiques des patriarches antédiluviens et postdiluviens, contenues dans la Genèse et s'étendant l'une d'Adam à Noé, l'autre de Noé à Abraham¹. Ce sont les seuls documents sur lesquels il soit possible d'asseoir un calcul, puisque ce sont les seuls qui nous aient été conservés.

Ces listes nous font connaître, outre la descendance directe des patriarches, quel était l'âge de l'ascendant au moment de la naissance de celui qui lui succède dans la

que moderne dans son *De emendatione temporum*, 1583. Les ouvrages les plus célèbres sur la chronologie sont : Calvisius, *Opus chronologicum*, 1606; D. Petau, *De doctrina temporum*, 1627, avec une continuation publiée en 1630 et un résumé du tout intitulé : *Rationarium temporum*, 1633-1634; L. Cappellus, *Chronologia sacra*, Paris, 1655; Ussher (Usserius), archevêque anglican, *Annales Veteris et Novi Testamenti*, Oxford, 1650-1654; Ph. Labbe, *Regia Epitome historiae sacræ et profanæ*, 1651; J. Marsham, *Chronicus canon ægyptiacus, hebraicus et græcus*, 1672; P. Pezron, *L'antiquité des temps établie et défendue*, 1687, avec sa *Défense*, 1691; I. Newton *The chronology of ancient Kingdoms amended*, 1728; N. Lenglet-Dufresnoy, *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle*, 1738; J. A. Bengel, *Ordo temporum*, Stuttgart, 1741; *L'art de vérifier les dates*, par les Bénédictins de la congrégation de S.-Maur, in-4°, 1750; in-f°, 1770; 18 in-8° ou 5 in-4°, 1818-1819; A. H. L. Heeren, *Handbuch der Geschichte der Staaten des Alterthums*, 1799; W. Hales, *New Analysis of chronology*, 1809-1814; Chr. L. Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, Berlin, 1825-1826, et *Lehrbuch der Chronologie*, Berlin, 1831; M. Magold, *Lehrbuch der Chronologie*, Munich, 1830; Matzka, *Die Chronologie in ihrem ganzen Umfange*, Vienne, 1844; J. N. Tiele, *Chronologie des Alten Testaments*, in-8°, Brême, 1839; Seyffarth, *Chronologia sacra*, Leipzig, 1846; P. J. Röckerath, *Biblische Chronologie bis auf das Jahr der Geburt Jesu*, in-8°, Munster, 1865; Jatho, *Grundzüge der alttest. Chronologie*, Hildesheim, 1856.

¹ Gen., v et XI.

série. Ainsi, nous voyons qu'Adam engendra Seth à 130 ans; que Seth engendra Énos à 105 ans, etc. De la création d'Adam à la naissance de Seth, il s'écoula donc 130 ans; de la même époque à la naissance d'Énos, 130 ans, plus 105, c'est-à-dire 235, etc. En additionnant de la sorte tous les chiffres analogues fournis par la Genèse, il est facile de calculer le temps qui sépare le premier homme de l'époque d'Abraham.

Voilà, réduit à ses éléments les plus simples, le calcul qu'ont fait les chronologistes. Mais comment, en partant des mêmes données et en employant la même méthode, sont-ils arrivés à des résultats différents? Leur désaccord provient de ce que les chiffres sur lesquels leurs supputations sont fondées ne sont pas les mêmes dans le texte original, qui nous est parvenu d'un côté par les Juifs et de l'autre par les Samaritains, et dans la plus ancienne version de la Genèse, celle des Septante. Il existe une différence totale d'environ 1400 ans entre les leçons juives, les leçons samaritaines et les leçons grecques. En voici le tableau :

NOMS DES PATRIARCHES.	ÂGE DE LA NAISSANCE DES FILS.		
	Hébreu et Vulgate.	Grec.	Samaritain.
1. Adam.....	130	230	130
Seth.....	105	205	105
3. Énos.....	90	190	90
4. Caïnan.....	70	170	70
5. Malaléel.....	65	165	65
6. Jared.....	162	162	62
7. Énoch.....	65	165	65
<i>A reporter</i>	687	1287	587

	Hébreu et Vulgate.	Grec.	Samaritain.
<i>Report</i>	687	1287	587
8. Mathusalem.....	187	167	67
9. Lamech.....	182	188	53
10. Noé.....	500	500	500
— De Noé au déluge.....	100	100	100
Total.....	1656	2242	1307 ¹
1. Sem, 2 ans après le déluge engendre.	2	2	2
2. Arphaxad.....	35	135	135
3. Caïnan.....	—	130 ²	—
4. Salé.....	30	130	130
5. Héber.....	34	134	134
6. Phaleg.....	30	130	130
7. Reu.....	32	132	132
8. Sarug.....	30	130	130
9. Nachor.....	29	79	79
10. Tharé.....	70	70	70
— Abraham (Vocation d').....	75	75	75
D'Arphaxad ou du déluge à la vocation d'Abraham.....	367	1147	1017 ³
De la création d'Adam à la vocation d'Abraham.....	2023	3389	2324

¹ Cf. J. Raska, *Die Chronologie der Bibel*, p. 3. Nous donnons les chiffres ordinaires, mais pour les Septante, il existe de nombreuses variantes. La somme additionnée par Jules Africain est 2262; par Clément d'Alexandrie, 2148; par Josèphe, 2156. Le syrien Salomon Halatensis lit pour Énos, 290 (Assemani, *Biblioth. orient.*, t. III, p. 313; Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, col. 313). — On voit que l'hébreu s'accorde avec les Septante pour Jared. Quant à Mathusalem, l'hébreu a 20 ans de plus. Enfin, pour Lamech, les chiffres des trois textes diffèrent.

² Caïnan, qui n'est mentionné ni dans l'hébreu, ni dans le samaritain, a été inséré par S. Luc, III, 36, dans la généalogie de Notre-Seigneur.

³ Les variantes grecques pour la seconde liste ne sont pas moins

Ainsi, d'après le texte hébreu massorétique, depuis la création d'Adam jusqu'au déluge, il s'est écoulé 1656 ans; d'après le texte hébreu des Samaritains, 1307 ans; d'après la version grecque, 2242 ans. Du déluge à Abraham, les divergences ne sont pas moindres : les Juifs comptent 367 ans; les Samaritains, 1017; les Septante, 1147. Les Samaritains qui, avant le déluge, sont inférieurs même au texte hébreu et s'éloignent notablement des Septante, se rapprochent au contraire après le déluge de ces derniers, dont ils ne se distinguent que par l'omission de Caïnan¹, et ils se séparent ainsi tout à fait des Juifs.

Quelques-unes des variantes qu'on remarque dans les chiffres des trois sources peuvent s'expliquer par des fautes de copiste²; mais il est certain que la plupart ont une

nombreuses que pour la première. Eusèbe donne depuis le déluge jusqu'à Tharé, 945; Théophile d'Antioche, 936; le Syncelle, 1070; Jules Africain, 940; Josèphe, 993; Clément d'Alexandrie, jusqu'à la vocation d'Abraham, 1250, etc. Cf. Raska, *Chronologie der Bibel*, p. 11. L'ère dite d'Alexandrie, comme nous l'avons déjà remarqué, p. 458, plaçait la création du monde en l'an 5504; celle d'Antioche, en 5490; celle de Constantinople, en 5510 avant J.-C. Voir N. de Wailly, *Paléographie*, 1838, t. 1, p. 44-45; H. Grotefend, *Handbuch der historischen Chronologie*, in-4^o, Hanovre, 1872, p. 24. Le *Chronicon Paschale* place la naissance de N.-S. en l'an 5507, *Patr. gr.*, t. xciii, col. 65-66; George le Syncelle, en 5500, *Chronogr.*, édit. Dindorf, t. 1, p. 590; Hésychius, « avec tous les écrivains exacts, » dit-il, en 6000. *Hom. in nat. Christi*, t. xcii, col. 1057. Voir plus haut, p. 458.

¹ L'accord est même si complet entre les Septante et le Samaritain, sauf l'omission de Caïnan dans ce dernier, qu'une telle harmonie pourrait paraître suspecte, si l'on ne savait que les chiffres des Septante sont divers dans les divers manuscrits.

² « Restat ut quomodo in plerisque ita et in hoc sit error in nu-

autre cause et sont volontaires, comme l'a remarqué saint Augustin¹; en effet, les Septante et le Samaritain ajoutent régulièrement cent ans à plusieurs dates de l'hébreu. Quelle est la raison de cette différence entre le texte juif d'une part et la version grecque de l'autre? Comment se fait-il que le samaritain s'accorde tantôt avec l'hébreu et tantôt avec le grec? — On a essayé de résoudre ces problèmes dès les premiers siècles du Christianisme, mais sans succès; on n'a trouvé encore aucune solution tant soit peu plausible, et la parole de saint Augustin reste toujours vraie : « On n'en donne aucune explication ou les explications qu'on en donne sont inacceptables². »

Nous n'avons pas d'ailleurs à rechercher ici la cause de ces variations. Quelle qu'elle soit, il nous importe seulement de remarquer que c'est de là que proviennent les écarts considérables que nous avons signalés entre les divers systèmes des chronologistes, ceux-ci se prononçant pour les Septante, ceux-là pour l'hébreu et la Vulgate, d'autres combinant à leur façon les diverses données.

Les savants ne pouvant se mettre d'accord entre eux;

mero, » dit S. Jérôme, parlant de la difficulté que soulève la chronologie qu'on tire des Septante et d'après laquelle Mathusalem ne serait mort que quinze ans après le déluge. *Hebr. Quæst. in Gen.*, v, 5, t. xxiii, col. 947. La difficulté sur Mathusalem se dissipera d'elle-même, d'après ce que nous dirons plus loin.

¹ « Nec casum redolet sed industriam. » *De Civ. Dei*, XV, xiii, 1, t. xli, col. 453.

² « De quibus, disait S. Augustin, rationem aut nullam aut difficillimam reddunt. » *De Civ. Dei*, XVI, x, 2, t. xli, col. 489. Voir Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. iii, 1884, col. 313-315. Cf. Preuss, *Die Chronologie der Septuaginta*, Berlin, 1859.

le texte sacré étant incertain sur ce point; l'Église du moins s'est-elle prononcée sur cette matière et a-t-elle tranché la difficulté? — Non. L'Église n'a pas pour mission de régler les questions de chronologie; elle a toujours laissé sur ce sujet une liberté entière aux historiens; elle n'a même jamais manifesté de préférence marquée et suivie en faveur d'aucun système. Si la chronologie la plus courte a prédominé depuis le xvi^e siècle, ce n'est pas sans de notables exceptions, et la faveur dont elle a joui a été due à l'autorité qu'on attribuait au protestant Scaliger dans ce genre de recherches¹. Ce savant s'étant prononcé pour le texte hébreu auquel les Réformés attachaient en bien des choses une valeur exagérée, on l'avait communément suivi². « Mais, observait au commencement du xviii^e siècle des Vignoles, protestant lui-même, les premiers Pères de l'Église ont suivi [la chronologie] des Septante et quelques modernes (Isaac Vossius, le P. Pezron) se sont hautement déclarés pour elle³. » Le célèbre annaliste de l'Église, le cardinal Baronius, tout en reconnaissant combien la question était obscure, se prononçait en faveur de la supputation de la Bible grecque, comme plus conforme à la tradition ecclésiastique⁴. Tous les docteurs de l'Église grecque et

¹ Voir Pezron, *L'antiquité des temps rétablie*, p. 2.

² La chronologie des Septante a néanmoins toujours trouvé des défenseurs, non seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les protestants; Louis Cappel, par exemple, la soutint avec force contre Jean Buxtorf fils, et Isaac Vossius contre George Horn. Cf. Herzog, *Real-Encyklopädie*, t. xviii, p. 425.

³ *Chronologie de l'Histoire sainte*, 1738, t. I, p. 2.

⁴ *Apparatus ad Ann. eccl.*, § 118, édit. de Lucques, 1740, p. 473-474. « Ob diversitatem exemplarium et quod non eandem omne

tous les anciens écrivains de l'Église latine ont en effet accepté les chiffres que donnent les Septante. Le Martyrologe romain les a toujours conservés et il assigne comme date de la naissance de Notre-Seigneur « l'an 5199 après la création du monde¹. »

Quelques anciens Pères avaient reconnu l'impossibilité de concilier la chronologie du texte hébreu avec l'histoire des Chaldéens et des Égyptiens, entre autres Jules Africain². Cette même raison fit comprendre à plusieurs

in illis numerandis servent methodum et rationem, dit-il entre autres choses, mirum dictu quod, quot sunt capita (ut communi fertur proverbio) totidem de iisdem scriptæ reperiantur sententiæ. Sedere autem arbitrum et cujus sint potiora jura disquirere et antiquissimam omnium questionem lata sententiâ definire non est præsentis otii, nec nostrarum virium tantum opus. Illud tamen non omnino prætermittendum videtur. Sanctam Dei Ecclesiam antiquitus consuevisse supputare annos ab origine mundi, non secundum Hebraicam editionem, sed secundum Septuaginta duos interpretes: est ejus rei fides apud S. Augustinum (*De Civ. Dei*, l. xv, c. xi), dum de iisdem interpretibus hæc ait: *Porro illos in auctoritatem celebriorem suscepit Ecclesia, et credentes Judæorum potius quam istos non habere quod verum est...* Adjicimus et Græci hominis insigniter eruditi de eadem re testimonium, videlicet Anastasii Sinaitæ episcopi Antiocheni (*In Hexam.*, l. 7), æqualis Magno nostro Gregorio, qui sic ait: *Sciendum est quod aliter computant Hebræi, et aliter Romanæ Ecclesiæ traditio. Hæc ille.* » Voir aussi le P. Morin, *Exercitationes biblicæ*, in-f°, Paris, 1669, l. I, Exerc. vii, c. I, dont le but est de relever l'autorité de la chronologie des Septante; J. B. Riccioli, *Chronologia reformata*, t. I, p. 293-294, et Tournemine, *Dissert. chronol.*, diss. I ex Riccioli, à la fin de l'édition de Ménochius, t. IV, 1768, p. 182.

¹ *Martyrologium Romanum*, (au 25 décembre), in-4°, Malines, 1887, p. 241.

² *Chronogr.*, I, t. x, col. 64-65. Jules Africain considère d'ailleurs à bon droit comme fabuleuse la chronologie des Chaldéens et des Égyptiens, telle que la donnaient ces peuples.

savants modernes combien on avait eu tort d'abandonner les Septante pour suivre le mouvement donné par Scaliger¹. Le P. Pezron s'exprima avec beaucoup de force dans ce sens, en ajoutant aux arguments tirés des annales des anciens peuples connus des Grecs, celui de l'histoire chinoise qu'on commençait alors à mieux connaître. Les missionnaires jésuites en Chine, qui accueillirent avec faveur l'ouvrage du P. Pezron, s'étaient déjà auparavant déclarés en faveur des Septante, au moyen desquels ils pouvaient concilier le témoignage des annales du pays qu'ils évangélisaient avec la Sainte Écriture²; et leur conduite avait été approuvée par leur Général. Dès les premiers temps de la mission, ils l'avaient consulté, parce que « quelques missionnaires crurent que la chronologie chinoise... était contraire à la Sainte Écriture, et quoiqu'on leur fit voir que cette chronologie pouvait s'accorder avec le calcul des Septante, autorisé dans l'Église, ces missionnaires avaient toujours quelque

¹ La discussion sur la chronologie des temps primitifs a toujours porté sur la valeur des chiffres du texte hébreu et de la version des Septante. Le texte samaritain n'a été suivi dans l'antiquité que par l'auteur de l'écrit apocryphe intitulé la *Petite Genèse*, *Ἀπὸ τῆς Γένεως*, et dans les temps modernes que par l'égyptologue prussien Lepsius, *Chronologie der Aegypter*, in-4°, Berlin, 1849, t. 1, p. 397.

² Le P. Martin, *Sinicae historiae decas*, in-4°, Munich, 1658, embrasse la chronologie des Septante comme étant seule conciliable avec l'histoire de la Chine. Voir Pezron, *L'antiquité des temps rétablie*, p. 52, 248-249. Le 14 septembre 1740, le célèbre P. Parenin, écrivant au secrétaire de l'Académie des sciences à Paris, lui demandait, non sans malice, si les hébraïsants et les Rabbins ne pourraient pas allonger un peu la durée du monde. *Lettres édifiantes*, t. XII, Lyon, 1819, p. 270-271.

scrupule¹. » Pour trancher la question, le P. Adam Schall rédigea un mémoire où il rendit compte des fondements de la chronologie chinoise et on l'envoya à Rome, où il fut examiné. On ne dit pas si l'on consulta le Saint Père, mais une lettre écrite de Rome le 20 décembre 1637, en réponse à la consultation, n'hésite pas à affirmer « qu'on peut sans scrupule suivre la chronologie chinoise, » plaçant le règne de l'empereur Yao à l'an 2357 avant J.-C., parce qu'elle n'est pas en désaccord avec les Septante, dont la chronologie « est appuyée sur l'autorité des Pères de l'Église². »

¹ A. Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, in-4°, Paris, 1814, p. 283-284.

² *Ibid.*, p. 285.

ARTICLE II.

CONSÉQUENCES QUI RÉSULTENT DE L'INCERTITUDE DE LA
CHRONOLOGIE BIBLIQUE.

Que conclure de tous les faits que nous venons d'exposer? D'abord que « l'Église ne garantit l'exactitude d'aucune de ces deux chronologies (des Septante et du texte hébreu) et (que) son autorité ne nous oblige point de nous en tenir rigoureusement au texte transmis par la tradition, ni au sens qu'on lui a attribué jusqu'ici ¹. Cette question est de celles que nous pouvons traiter en nous servant d'arguments purement scientifiques, et toutes les modifications de la chronologie biblique que la science pourrait réclamer (à bon droit) seraient dès lors permises ². »

Une autre conséquence que nous devons tirer de tout ce qui précède, c'est qu'il est impossible de fixer la date de la création de l'homme avec certitude. Les savants les plus compétents sont unanimes à ce sujet. « Le nombre des années écoulées depuis la création jusqu'à la nativité du Christ est incertain, dit Pagi, le docte annotateur de Baronius... On ne saura jamais d'une manière sûre quel était l'âge du monde à l'époque de l'Incarnation ³. » Le

¹ « Quam floceifaciat Ecclesia illam numerorum varietatem testantur duo Ecclesie lumina, S. Hieronymus et S. Augustinus, » dit aussi Noël Alexandre, *Hist. eccl. Vet. Test.*, t. I, p. 76.

² H. Reusch, *La Bible et la nature*, trad. Hertel, p. 542.

³ « Annorum ab orbe condito ad Christum natum seu æram Chris-

P. Petau lui-même, qui a consacré tant de veilles à élucider les questions de chronologie, fait cet aveu dans son *De doctrina temporum* :

On n'a aucun moyen certain de savoir à quelle date a eu lieu la création et il faudrait une révélation expresse de Dieu pour la connaître. Ceux-là donc sont dans l'erreur qui non seulement osent la préciser avec assurance, mais traitent avec hauteur ceux qui croient pouvoir ajouter ou retrancher à leurs calculs ¹.

Lequien, qui entreprit avec beaucoup de zèle la défense des chiffres du texte hébreu contre l'*Antiquité des temps* du P. Pezron, est obligé de convenir à son tour que « on ne peut pas régler une chronologie exacte et assurée sur l'Écriture Sainte ². »

La raison de cette incertitude avérée, c'est que, même en supposant que les listes généalogiques de la Genèse

tianam numerus incertus... Alterutri textui (Heb. et LXX) adhæreas, certum annorum mundi numerum ante incarnationem nunquam reperies. » *Apparatus chronologicus ad Annales ecclesiasticos Baronianum illustrans*, § 2 et 4, édit. de Lucques, 1740, p. 331.

¹ « Annorum ab orbe condito ad hæc tempora numerum, neque certa ratione compertum esse, neque citra divinam significationem posse comperiri. Errare proinde qui id non modo arte definire audent, sed qui alios insuper, quod ad summam suam aliquid adjeccerint aut detraxerint, proterve atque arroganter insectantur. » *De doctrina temporum*, l. IX, c. VI, t. II, Anvers, 1703, p. 9.

² *Défense du texte hébreu et de la Vulgate*, dans Migne, *Cursus Script. Sac.*, t. III, col. 1572. Les auteurs contemporains n'ont donc fait que répéter les anciens, quand ils ont dit : « Ces variantes forment, pour la chronologie générale des deux premières époques de l'histoire une difficulté qui ne sera probablement jamais résolue. » Darras, *Histoire générale de l'Église*, II^e époque, n^o 35, t. I, p. 349.

sont complètes, ce qu'il y aura lieu d'examiner plus tard, il est impossible, dans l'état présent du texte, de connaître les chiffres véritables écrits par Moïse. Nous n'avons en effet aucune raison décisive de préférer ceux des Septante à ceux de l'hébreu ou ceux de l'hébreu à ceux du samaritain. Toutes les tentatives des savants en faveur des uns ou des autres ont été sans succès. « Les uns pensent que les Hébreux ont raccourci exprès leur chronologie, disait Bergier... D'autres jugent que ce sont les Septante qui ont allongé la durée des temps... D'autres enfin ont donné la préférence au texte samaritain... Aucun de ces trois sentiments n'est fondé sur des preuves démonstratives¹. »

Bien plus, nous ne pouvons pas savoir si les trois sentiments ne sont pas également faux et si les chiffres ne sont pas altérés dans tous les textes. Cette dernière hypothèse est loin en effet d'être invraisemblable. M. Molloy, le savant professeur du séminaire catholique de Maynooth, ainsi que le P. Brucker, l'ont observé avec justesse :

Relativement aux dates, on voudrait tenir pour certain que les deux longues listes de chiffres insérées dans les

¹ Bergier, *Diét. de théologie*, art. *Chronologie*, éd. de 1826, t. II, p. 115. La critique peut apporter des arguments sérieux, mais non décisifs en faveur de chaque opinion. Voir Tournemine, *Dissert. chronol.*, t. IV, p. 188; les dissertations pour et contre dans Migne, *Cursus Scripturæ Sacræ*, t. III, col. 1493-1586; H. de Valroger, *L'âge du monde*, p. 103-136; Pezron, *L'antiquité des temps*, p. 292 et passim. Les explications qu'on a essayé de donner sur l'origine des différents chiffres sont toutes contradictoires et insuffisantes. On peut en voir le résumé dans Herzog, *Real-Encyclopädie für Theologie*, t. XVII, p. 426, 433.

cinquième et onzième chapitres de la Genèse sont aussi strictement exactes que si elles sortaient de la plume inspirée de Moïse; mais rien ne prouve que ces chiffres n'aient subi quelque altération de la part des nombreux scribes qui s'interposent entre l'autographe de Moïse et la plus vieille copie du Pentateuque qui nous reste encore. Il est même certain, puisque les trois versions (ou textes) les plus anciennes et les plus vénérables diffèrent notablement entre elles, que deux de ces versions sont erronées. Or s'il est certain que des erreurs se sont introduites dans ces deux versions, de manière à passer dans toutes les copies que nous en avons, il n'est pas impossible que des erreurs semblables se soient glissées dans la troisième, et en conséquence il n'est nullement prouvé qu'aucune des trois versions donne actuellement les chiffres écrits par Moïse¹.

[Il est impossible de construire] avec les documents de la Bible, une chronologie des premiers temps, précise et complète, et qui mériterait le nom de chronologie révélée, [parce que] les éléments indispensables d'une pareille chronologie seraient précisément les données dont l'authenticité même n'est pas certaine, .. [car] les données chronologiques consignées dans la rédaction primitive des généalogies de la Genèse ont pu s'altérer et se perdre dans les transcriptions, de telle manière qu'il est impossible de savoir dans quelle mesure nous possédons encore cette portion du texte primitivement inspiré².

¹ Molloy, *Géologie et révélation*, trad. Hamard, 1881, p. 331.

² J. Brucker, *La chronologie des premiers âges de l'humanité*, dans *La Controverse*, mars 1886, p. 383, 386. — On peut voir des réflexions semblables dans M^r Meignan, *Le monde et l'homme primitif selon la Bible*, 3^e édit., 1879, p. 290-291; H. Reusch, *La Bible et la nature*, trad. Hertel, 1867, p. 535, 539; B. Pozzy, *La terre et le récit biblique de la création*, 1874, p. 394-395; H. Wallon, *La Sainte Bible résumée*, 2^e édit., 1867, t. I, p. 433.

Ainsi rien ne nous garantit que les Septante, les Samaritains ou les Juifs nous aient conservé les nombres véritables des listes patriarcales et, dans l'ignorance où nous sommes, il est par conséquent impossible de fixer autrement que d'une manière hypothétique la date de la création d'Adam. Nous pouvons donc conclure avec M^{sr} Meignan, archevêque de Tours : « La date précise de l'apparition de l'homme sur la terre nous paraît ne pouvoir être fixée avec certitude ¹. »

On peut supposer néanmoins avec vraisemblance que, quelles qu'aient pu être les altérations des nombres contenus dans la Genèse, ces altérations ne sauraient avoir été très considérables et que, par suite, si l'on n'assigne pas de date fixe à l'origine de l'espèce humaine et si on la place vaguement entre 4000 et 6000 ans avant J.-C., on a toutes chances de ne pas se tromper. Mais ici se présente à l'esprit un nouveau doute. Il est parfaitement vrai que l'humanité ne doit pas avoir plus de 8000 ans environ, si les listes des patriarches antédiluviens et postdiluviens sont sans lacunes, mais il n'en est plus de même, si elles sont fragmentaires et incomplètes. Or, n'en est-il pas ainsi? N'avons-nous point là seulement des tronçons des généalogies primitives, une chaîne où il manque de nombreux chaînons, un choix de noms, en un mot, et non le catalogue entier de tous les descendants d'Adam en ligne directe jusqu'à Abraham?

Nous ne trouvons dans la Genèse même aucune raison directe et positive qui nous autorise à affirmer expres-

¹ *Le monde et l'homme primitif selon la Bible*, 3^e édit., 1879, p. 290.

sément l'existence de lacunes dans les tableaux généalogiques des premiers hommes, mais nous rencontrons dans l'Écriture divers exemples qui nous permettent d'en affirmer la possibilité; plusieurs savants catholiques n'hésitent pas à en soutenir la vraisemblance, et des considérations extrinsèques, tirées des sciences naturelles et des témoignages de l'histoire profane, donnent un grand poids à leur supposition. Voici ce qu'observent MM. Molloy et Wallon :

Quand on veut déduire la chronologie de la race humaine des données bibliques, on tient pour accordé qu'aucun anneau n'a été omis dans la chaîne directe de descendance de père en fils; or c'est là une supposition qui n'est point démontrée ¹.

Les généalogies de la Bible ayant pour objet de nous donner la filiation des hommes et non la succession des temps, et par conséquent pouvant supprimer des intermédiaires, aucun calcul ne remonte sûrement au delà d'Abraham ²... La chronologie de la Bible ne peut s'établir que par des listes généalogiques. Or, les Orientaux, dans leurs généalogies, ne s'attachent qu'à une chose : suivre la ligne droite, sans s'inquiéter des intermédiaires; mais des générations supprimées, ce sont des années, des siècles même qui se dérobent au calcul. Il n'y a donc ni pour le déluge ni pour la création aucune date vraiment établie et la Bible comporte toute la durée que la science se croira le droit d'assigner soit à l'homme soit à la terre ³.

¹ Molloy, *Géologie et révélation*, p. 331.

² Wallon, *La Sainte Bible résumée*, 1867, t. I, p. 435. Cf. p. 433.

³ Wallon, *Journal des savants*, février 1869, p. 109. Sur la possibilité des lacunes dans les généalogies, voir Bellynck, *Anthropo-*

Ce qui autorise à supposer ces omissions dans la Genèse, ce sont les omissions analogues qu'on remarque dans d'autres livres de l'Écriture, où il nous est possible de les contrôler. Ces dernières ont été reconnues dans tous les temps, parce qu'elles sont flagrantes, et la conclusion qu'on peut en tirer contre l'intégralité des listes des patriarches primitifs est si naturelle que, même avant notre siècle, les partisans des chiffres du texte hébreu, tels que le P. Lequien, n'en ont pas contesté la légitimité. Voici comment s'exprime entre autres ce savant :

Il se peut faire que Moïse ait jugé à propos de ne faire mention que de dix principaux patriarches qui ont précédé le déluge et de dix autres qui l'ont suivi jusqu'à Abraham, en omettant les autres pour des raisons qui nous sont inconnues, comme saint Matthieu a fait dans la généalogie de Notre-Seigneur, l'auteur du livre de Ruth et celui du premier livre des Paralipomènes¹, dans celle de David et des grands prêtres; car il n'y a point d'apparence que six géné-

logie, dans les *Études religieuses* des Pères Jésuites, avril 1868, p. 578; von Knabenbauer, *Bibel und Chronologie*, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, t. VI, 1874, p. 362-372; H. de Valroger, *L'âge du monde et de l'homme* (1869), p. 47-53; Wetzter et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, col. 322; C. Güttler, *Naturforschung und Bibel*, Fribourg, 1877, p. 315-316; J. Brucker, *La chronologie des premiers âges de l'humanité*, dans la *Controverse*, mars 1886, p. 387-392; Id., *Quelques éclaircissements sur la chronologie biblique*, *ibid.*, sept. 1886, p. 95-99; *Manuel biblique*, t. I, 1880, p. 411-413 (7^e édit., n^o 316, p. 537-539); E. Pannier, *Genealogiæ biblicæ*, in-8^o, Lille, 1886, p. 242-282; cf. J. Delsaulx, *Les derniers écrits philosophiques de M. Tyndall*, in-12, Paris, 1877, p. 41-42.

¹ Ruth, IV; I Par., II et VI.

rations, depuis Naasson (qui commandait à la tribu de Juda à la sortie d'Égypte) jusqu'à Salomon, et huit autres, depuis Éléazar, fils d'Aaron, jusqu'à Sadoch aient pu remplir l'espace de plus de 500 ans qui se sont écoulés jusqu'à la fondation du temple de Salomon, d'autant plus que l'on en compte dix-huit depuis Coré, qui se souleva dans le désert contre Moïse, jusqu'à Héman, qui servait de chantre au Tabernacle du vivant de David. Josèphe même nomme¹ plusieurs des aïeux de Sadoch dont il n'est fait aucune mention dans l'Écriture, et il assure que ceux qui se succédèrent à la charge de souverain sacrificateur depuis Aaron jusqu'au temps de Salomon furent au nombre de treize. Ce sentiment est appuyé par un grand nombre de chronologistes et d'interprètes (Melchior Cano, Malvenda, Tirin², etc.).

Les exemples cités par Lequien sont décisifs. On peut en ajouter plusieurs autres qui les confirment. Dans le Pentateuque même, Laban, petit-fils de Nachor, est appelé son fils, par omission du nom de Bathuel, son père; Jochabed, mère de Moïse, est appelée fille de Lévi, quoique Lévi fût certainement mort longtemps avant sa naissance³. Au premier livre des Paralipomènes, Subael, contemporain de David, porte le titre de *fils de Gerson*, lequel était fils de Moïse et vivait plusieurs siècles aupa-

¹ *Antiq. jud.*, VIII, 1, et XX, cap. ult.

² *Défense du texte hébreu et de la Vulgate*, dans Migne, *Curs. Comp. Script. Sac.*, t. III, col. 1572-1573. Cf. Melchior Cano, *De loc. theol.*, I, II, c. XIII; Malvenda, *De Antichristo*, I, II, c. X, in-f^o, Rome, 1704, p. 80. Ce que dit Lequien est la preuve que l'hypothèse n'a pas été inventée pour les besoins actuels de la cause, puisque sa légitimité a été admise avant notre époque par ceux qui avaient le plus d'intérêt à la nier.

³ Gen., XXIX, 5; cf. XXVIII, 5. — Num., XXVI, 59.

ravant. Aux troisième et quatrième livres des Rois, de même qu'au second livre des Paralipomènes, Jéhu est nommé *fils de Namsi*, et il n'était que son petit-fils. Dans Esdras, la qualité de père de Zacharie est attribuée à Addo, qui n'était que son aïeul. Il y a aussi d'autres omissions généalogiques dans le même livre d'Esdras, jusque dans sa propre généalogie, où entre Azarias, qu'il appelle fils de Méraioth, et Méraioth lui-même, il omet six membres : Amarias¹, Achitob, Sadoc, Achimaas, Azarias et Johanan.

Mais l'exemple le plus remarquable des lacunes dans les arbres généalogiques est celui que Lequien a mentionné tout d'abord, celui qui est tiré de l'Évangile de saint Matthieu. L'auteur sacré a exclu, évidemment à dessein, dans la liste des ancêtres de Notre-Seigneur, trois noms royaux parfaitement connus, Ochozias, Joas et Amasias². Cette suppression mérite d'autant plus d'attirer l'attention qu'elle peut nous faire découvrir le motif de l'omission systématique d'un certain nombre d'anneaux

¹ I Par., xxvi, 24; — I (III) Reg., xix, 16; II (IV) Reg., ix, 20; II Par., xxii, 7 et II (IV) Reg., ix, 2, 14; — I Esd., v, 1 et Zach., i, 1, 7; — I Esd., vii, 3 et I Par., vi, 7-14. Dans plusieurs de ces passages, nous n'avons pas des généalogies proprement dites, mais tous ces exemples montrent que chez les Hébreux les expressions père et fils n'avaient pas un sens très rigoureux et bien précis.

² Matt., i, 8; cf. II (IV) Reg., viii, 24; xi, 2; xii, 21; II Par., xxvi, 1. Notez que, malgré cette triple suppression, l'évangéliste se sert du mot *genuit* (*Joram genuit Oziam*, quoique Ozias fût fils d'Amasias), comme Gen., v et xi, ce qui prouve que les Hébreux, comme du reste en général les Orientaux, n'employaient pas toujours cette expression dans un sens rigoureux. Cf. Fillion, *S. Matthieu*, p. 36: « Joras Oziam genuisse scribitur, cum quartus ab eo sit, » remarquait S. Hilaire, *In Matth.*, i, 2, t. ix, col. 920. « *Engendrer*, dit Schegg,

dans la chaîne généalogique. Elle paraît avoir, en effet, pour explication une cause mnémotechnique. Comme on apprenait par cœur le tableau des générations, on avait recours à divers moyens pour faciliter le travail de la mémoire et l'aider à retenir ces arides listes de noms. L'évangéliste a subdivisé expressément dans ce but, en indiquant lui-même son procédé¹, la série totale en trois groupes de quatorze membres chacun, et parce que le second aurait dû en renfermer dix-sept au lieu de quatorze, ce qui aurait détruit l'économie de sa distribution, il en a éliminé trois.

On peut soupçonner une raison mnémotechnique analogue dans les deux généalogies patriarcales. Elles paraissent basées en effet sur un système plus simple encore : elles comptent chacune, avant le déluge et après le déluge, dix noms, c'est-à-dire le nombre le plus facile à retenir, celui qui correspond au total des doigts de la main, celui sur lequel est fondé le système décimal, dans tout l'univers².

est le terme consacré dans les arbres généalogiques, qu'il s'agisse d'une génération immédiate ou médiate. » *Evang. nach Matth.*, 1863, t. i, p. 36. Le verbe *יָלַד*, *yálad*, « engendrer, » s'emploie particulièrement dans cette acception étendue, Gen., x, 13-14. Voir *Manuel biblique*, 7^e édit., n° 333, note, t. i, p. 578. Les Hébreux se servaient donc de *yálad* dans un sens large, comme du mot *fils* signifiant simplement *descendant*, ou *frère* signifiant *cousin*, *parent*. Nous avons dans la Bible beaucoup de locutions analogues qu'il ne faut pas expliquer avec notre précision occidentale : « Reges ex te (Abraham) erunt, reges de lumbis tuis egredientur, etc. » Gen., xvii, 4, 6, 16; xxxv, 11, etc.; xii, 2; xxviii, 3, 14; Ex., i, 5; Heb., vii, 5, 9, 10, etc.

¹ Matt., i, 17.

² L'emploi universel du système décimal s'explique par le nom-

Ainsi, en résumé, le nombre décimal des patriarches avant comme après le déluge, l'usage des Orientaux, supprimant souvent des membres intermédiaires dans les listes généalogiques, tout nous autorise à admettre la possibilité de lacunes dans l'énumération que nous fait Moïse des descendants directs d'Adam jusqu'à Abraham. Mais, s'il en est ainsi, la date de la création de l'homme peut être beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, parce qu'il faut la grossir de la durée de la vie de tous les personnages omis dans les catalogues de la Genèse. Par conséquent l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre est tout à fait incertaine, non seulement parce que nous ignorons quels sont les vrais chiffres qu'avait écrits l'auteur du Pentateuque, comme nous l'avons vu tout d'abord, mais plus encore parce que

bre des doigts de la main qui ont servi à tous les calculs primitifs. Voir J. Lubbock, *Les origines de la civilisation*, trad. Barbier, 3^e édit., 1881, p. 431-433. « Dans le monde entier, dit-il, on se sert des doigts pour compter, et bien que les termes numériques de la plupart des races soient si défigurés par l'usage qu'on ne puisse plus reconnaître leur signification originelle, beaucoup de tribus sauvages emploient pour noms de nombre les expressions dont ils se servent pour compter leurs doigts... Au Labrador, *tallek, main*, signifie aussi cinq... Les indiens Zamuca et Muysca..., pour cinq disent : *main finie*; pour six, *un de l'autre main*, c'est-à-dire prendre un doigt de l'autre main; pour dix, *deux mains finies*... Cinq se dit *une main* en arawâk; ... *biamdakabo, mes deux mains*, dix, etc. Dans nos langues mêmes, le mot *cinq* a une origine semblable, puisqu'il vient du grec *πέντε*, qui à son tour vient évidemment du persan *pendji*; or, en persan, comme Humboldt l'a fait remarquer, *pentcha* signifie *une main*. De là sans doute l'emploi général du système décimal en arithmétique, système qui n'offre aucun avantage particulier. » Cf. R. Ellis, *On numerals as signs of primeval unity among mankind*, in-8°, Londres, 1873, p. 2.

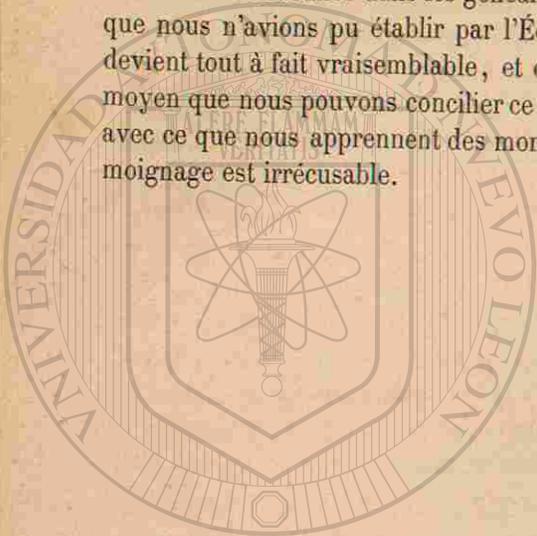
nous ignorons quel peut être le nombre des lacunes dans les séries généalogiques. Si les corruptions de chiffres ne peuvent modifier la somme totale de l'antiquité de l'homme que dans une mesure restreinte, il n'en est pas de même des générations omises, car si ces omissions sont nombreuses, la date du premier homme peut être reculée de plusieurs siècles.

En ne consultant que la Bible, nous sommes, on le voit, dans l'incertitude la plus complète sur l'ancienneté de notre race : il est possible qu'elle date de six mille ans, d'après le texte hébreu actuel; il est possible qu'elle date de huit mille ans d'après les Septante; il est possible aussi qu'elle remonte beaucoup plus haut, à cause des lacunes qu'on a le droit de supposer dans les arbres généalogiques. Telle est la conclusion finale à laquelle nous conduit l'étude critique du texte sacré : incertitude et ignorance.

L'Écriture ne nous enseigne donc rien de précis sur l'âge de l'homme. Mais ce qu'elle ne nous apprend pas elle-même, n'aurons-nous pas le moyen de l'apprendre ailleurs? La science profane ne nous mettra-t-elle pas en état de nous prononcer entre les trois hypothèses que nous venons d'énumérer? Ne pourra-t-elle pas lever les doutes que nous laisse l'étude comparée des textes primitifs et des généalogies bibliques? C'est là ce qu'il nous reste à rechercher.

Eh bien, si nous nous servons, comme c'est notre droit, des lumières que nous fournissent d'un côté la paléontologie et de l'autre l'histoire des peuples anciens, pour interpréter avec plus de connaissance de cause le texte

sacré, il nous est facile de montrer que la chronologie si courte qu'on tire du texte hébreu est insuffisante, que celle des Septante, dans sa partie postdiluvienne, est peut-être aussi trop restreinte. Il doit résulter de là que l'existence de lacunes dans les généalogies de la Genèse, que nous n'avions pu établir par l'Écriture elle-même, devient tout à fait vraisemblable, et ce n'est que par ce moyen que nous pouvons concilier ce que nous dit Moïse avec ce que nous apprennent des monuments dont le témoignage est irrécusable.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE

ARTICLE III.

DE L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME D'APRÈS LES GÉOLOGUES.

« Dieu est éternel, mais l'homme est bien vieux, » disent aujourd'hui plusieurs paléontologistes. L'homme n'est pas aussi vieux que le prétendent certains savants; nous allons voir cependant qu'il l'est plus qu'on ne l'avait généralement pensé jusqu'ici. Il est impossible de soutenir présentement que le premier homme n'a paru sur la terre que 4004 ans avant Jésus-Christ et de conserver telle quelle la chronologie qu'on tire du texte hébreu. La première preuve nous en est fournie par les sciences naturelles, la seconde par l'histoire.

Tout le monde sait que les géologues et les paléontologistes font généralement remonter notre espèce à une date très reculée. Un certain nombre d'entre eux donnent des chiffres exagérés et l'on a parfaitement le droit de récuser ces chiffres, car ils ne reposent que sur des calculs hypothétiques. L'existence de l'homme tertiaire n'est nullement démontrée¹, et elle compte beaucoup

¹ C'est ce que sont obligés de reconnaître ceux-là même qui croient à son existence. « Quoiqu'il soit vraisemblable que l'homme a vécu à l'époque tertiaire préglaciaire, les faits positifs pour appuyer cette doctrine font totalement défaut. » *Archiv für Anthropologie*, avril 1884, p. 226. Sur l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, voir J. de Baye, *L'archéologie préhistorique*, in-4°, Paris, 1880, p. 1 et suiv.; A. de Quatrefages, *Hommes fossiles et hommes sauvages*, in-8°, Paris, 1884, p. 14 et suiv.; Hamard, *L'archéologie préhistorique et l'antiquité de l'homme*, dans *La Controverse*, août 1886, p. 504-505.

plus d'adversaires que de partisans. La science est hors d'état d'estimer approximativement en chiffres, à plus forte raison de fixer la date de l'apparition de l'homme. M. Jakob, résumant l'opinion des savants en cette matière, s'exprime ainsi :

Ce qu'ont écrit naguère d'illustres géologues sur l'homme fossile, sur sa coexistence avec les animaux préadamiques, etc., est devenu aujourd'hui sans objet. Il n'est plus question de demander à quelle date a eu lieu l'époque glaciaire et combien de temps elle a duré. Le géologue ne connaît pas de dates, mais seulement une succession dans les choses; à la question de date, il doit répondre : Nous ne savons pas. Les phénomènes pour lesquels des géologues fantaisistes, parmi lesquels il faut ranger Lyell, malgré sa grande science, ne réclament pas moins de cent mille ans, ces phénomènes, dans des circonstances exceptionnelles comme on en rencontrait à l'époque glaciaire, ont pu aisément se produire en fort peu de siècles¹.

Aucun savant ne sait à quelle époque a commencé l'époque quaternaire, qui a immédiatement précédé l'état de choses actuel. Un maître dans la science géologique, dont le nom fait autorité, M. de Lapparent, l'a solidement démontré :

Bien des opinions ont été émises relativement à la durée des temps quaternaires. Plusieurs ont même essayé de la traduire en chiffres, en attribuant le refroidissement glaciaire à la précession des équinoxes, ainsi qu'aux variations de l'excentricité terrestre. Suivant les auteurs, l'époque de la grande

¹ A. Jakob, *Unsere Erde*, Fribourg, 1883, p. 471.

extension des glaces aurait eu lieu de 225,000 à 350,000 ans avant notre ère, et sa durée aurait été, pour les uns de 160, pour les autres de plus de 2,000 siècles¹. Tous ces calculs ont à nos yeux le tort de reposer sur une hypothèse gratuite, à savoir que l'extension des glaces réclame une *cause de froid*, alors que, au moins pour ce qui concerne les massifs alpins et pyrénéens, cette extension a eu lieu sous un régime surtout *humide* et par une température qui permettait, dans nos vallées, au moment où les glaciers occupaient les massifs montagneux, l'existence des grands herbivores et celle de végétaux sensibles comme le figuier. Si, comme c'est notre opinion, de simples changements géographiques, tels qu'une modification dans le contour des masses continentales, dans le régime des vents ou dans le parcours des courants dérivés du *Gulf-Stream*, suffisent pour expliquer les circonstances de l'époque quaternaire, l'astronomie n'a plus rien à voir dans cette question et sa précision ne peut profiter en rien à l'évaluation de la durée des temps glaciaires.

Peut-on du moins se faire une idée de la valeur *relative* de cette durée d'après les dépôts étalés dans nos plaines et nos vallées, ou encore d'après les variations de la faune? Plus d'un auteur l'a pensé, et il en est beaucoup aux yeux de qui des milliers de siècles ont été nécessaires à l'accomplissement de tant de choses. Mais la plupart du temps cette appréciation se fonde sur l'idée, tout à fait erronée, que le creusement des vallées est l'œuvre de l'époque quaternaire. C'est ainsi qu'après avoir constaté qu'entre la grotte du Moustier et celle de la Madelaine, dans la vallée de la Vézère, il y a une diffé-

¹ D'après M. Hamard, le maximum de froid se serait produit vers l'an 7000 avant notre ère, et comme l'homme n'avait pas encore alors paru sur la terre, son antiquité se trouverait scientifiquement bien réduite. *La Controverse*, novembre 1886, p. 354.

rence de niveau de 27 mètres, M. Broca écrivait : « Ce creusement de 27 mètres, dû à l'action des eaux, s'est effectué sous les yeux de nos troglodytes, et depuis lors, pendant toute la durée de l'époque moderne, c'est-à-dire pendant des centaines de siècles, il n'a fait que très peu de progrès. Jugez d'après cela combien de générations humaines ont dû s'écouler entre l'époque du Moustier et celle de la Madelaine ! » Or, d'une part, il y a eu seulement, depuis l'époque des plus hautes cavernes, déblaiement d'une vallée occupée par des dépôts meubles; et, d'autre part, s'il ne s'est rien fait, une fois ce déblaiement achevé, c'est que la rivière avait conquis sa pente d'équilibre. Nous l'avons déjà dit, l'époque quaternaire a trouvé presque partout les détails de l'orographie et de l'hydrographie constitués comme ils sont aujourd'hui. Les gorges destinées à l'encaissement des glaciers étaient déjà creusées, comme aussi les vallées où les grands cours avaient, dès le miocène ou tout au moins dès le pliocène, commencé à étaler leurs alluvions, et il est probable qu'il y avait eu déjà plusieurs alternatives de remplissage et de déblaiement. D'ailleurs, vouloir juger par ce qui se passe sous nos yeux du temps qui a été nécessaire, soit pour déblayer certaines vallées encombrées de dépôts meubles, soit pour amener jusqu'à Lyon les blocs erratiques du centre de la Suisse, serait oublier, d'abord que les précipitations atmosphériques étaient alors au moins dix ou vingt fois plus abondantes que de nos jours, ensuite que des mouvements du sol ont dû, à plus d'une reprise, restituer aux rivières une pente torrentielle. En somme, la période quaternaire a été caractérisée par une activité tout à fait exceptionnelle des agents extérieurs, et rien, dans ce que nous voyons aujourd'hui, n'en peut donner une idée juste, si ce n'est ces énormes ébou-

¹ Association française, Congrès de Bordeaux, p. 1212.

lements que, de temps à autre, de grandes pluies occasionnent dans les montagnes, ou ces entassements d'alluvions que la rectification d'un cours d'eau comme la Kander amoncelle en peu d'années sur un même point¹.

C'est faire peu d'honneur à l'intelligence humaine que de laisser dans le même état de barbarie, pendant des centaines ou même des dizaines de mille années, l'homme qui avait déjà su tailler les silex de Saint-Acheul et du Moustier. Mais, cette raison mise à part, nous ne voyons, dans les faits géologiques et l'époque quaternaire, absolument rien qui motive les évaluations considérables devant lesquelles certains auteurs n'ont pas reculé. Nous n'irons pas plus loin et nous ne chercherons pas, à l'exemple de quelques auteurs, à trouver dans l'épaisseur des alluvions de nos principales vallées, les éléments d'une chronologie réduite de l'époque quaternaire. Telle succession régulière de dépôts alternativement graveleux, limoneux et charbonneux, où l'on s'est plu à voir les produits successifs des saisons d'une même année, ne représente, en réalité, que la suite normale des apports des crues; car chaque inondation commence par une phase violente, avec entraînement de graviers, et se poursuit par une phase limoneuse, à laquelle succède le dépôt des matières végétales arrachées aux rives par le flot. Mais rien n'indique à quels intervalles les crues se sont succédé, et d'ailleurs les dépôts d'alluvion sont partout interrompus par des phases d'émersion, dont aucun signe ne révèle la durée. La science n'en est pas encore à ce point d'avoir conquis un *chronomètre* qui lui permette de mesurer le temps écoulé, même dans la

¹ La Kander, par suite de la rectification de son cours en 1715, ramena dans le lac de Thoun de 40 à 50 millions de mètres cubes de matériaux en dix ou vingt ans. A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 1885, p. 224.

période qui a immédiatement précédé la nôtre. Il est sage de n'attendre cette conquête que de l'avenir et, pour nous, il nous suffit d'avoir établi à quel point sont dépourvus de base rigoureuse tous ces calculs qui distribuent généreusement les centaines et les milliers de siècles entre les diverses phases de l'époque quaternaire¹.

Lyell lui-même, qui a plus que personne contribué à mettre à la mode ces exagérations, a été obligé d'en convenir :

Il faut avouer que, dans l'état actuel de nos connaissances, les essais pour comparer les relations chronologiques de période, de soulèvement..., et de retrait des glaciers..., doivent être considérés comme de simples conjectures. Quelques archéologues et géologues de mérite ont essayé d'arriver à des dates précises et d'évaluer exactement l'ancienneté minimum qu'on puisse assigner au dernier âge de la pierre. Ces calculs ont été fondés, tantôt sur les changements de niveaux de sol, tantôt sur l'accroissement de la tourbe dans les tourbières danoises, tantôt enfin sur la transformation en sol émergé d'une certaine surface d'eau, grâce aux alluvions des cours d'eau, depuis l'abandon de certains cantonnements lacustres de la Suisse. On s'est encore appuyé sur la distribution géographique et la prédominance de certaines espèces actuelles d'animaux et de plantes, ainsi que sur les traces du progrès de la civilisation humaine, et on a cherché à s'en servir pour estimer la durée des périodes de pierre et de bronze. M. Morlot a calculé l'antiquité probable de trois sols végétaux superposés, traversés et mis au jour à différentes profondeurs dans le delta de la Tinière, et dont chacun contenait des os hu-

¹ A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 2^e édit., 1885, p. 1282-1284.

ains ou des objets de l'industrie humaine appartenant respectivement à l'époque romaine, à celle du bronze et au dernier âge de la pierre. D'après son estimation, on doit attribuer une antiquité d'au moins 7,000 ans aux plus anciens de ces débris, et pourtant il les regarde comme étant d'une date bien postérieure au temps où le mammouth et d'autres mammifères éteints prospéraient en même temps que l'homme en Europe. De pareilles supputations, de pareilles évaluations des temps passés doivent n'être regardées, dans l'état actuel de nos connaissances, que comme des tentatives dont les résultats ont besoin d'être confirmés par le plus grand ensemble possible de preuves¹.

Les paléontologistes sans préjugés reconnaissent comme les géologues que les moyens de fixer les dates leur font défaut. Voici ce que dit l'un d'entre eux, M. Frédéric Ratzel :

La plus grande difficulté que nous rencontrons ici, c'est le manque d'un point fixe pour déterminer la chronologie. On peut dire que la science préhistorique commence là où cesse la possibilité de déterminer la chronologie. Les documents écrits, parchemins ou papyrus, médailles ou monuments lapidaires, manquent ici complètement... Si le lecteur veut se faire une idée, en ouvrant un vieux livre d'histoire, du chaos dans lequel étaient par exemple les antiquités égyptiennes avant qu'on sût déchiffrer les hiéroglyphes..., il pourra se rendre compte de l'embarras où l'on se trouve pour reconstituer d'une manière fidèle l'antiquité préhistorique².

¹ *L'ancienneté de l'homme*, trad. Chaper, 2^e édit., 1879, p. 356, 412-413. On peut voir la question de l'ancienneté de l'homme traitée en détail au point de vue scientifique, dans J. Moser, *Das Alter des Menschen und die Wissenschaft*, in-8^o, Francfort, 1885.

² *Die Vorgeschichte des europäischen Menschen*, 1874, p. 21-22.

Après avoir constaté cette impuissance de la paléontologie et de la géologie pour nous fournir des données chronologiques, nous pourrions nous arrêter, sans pousser plus loin la discussion; mais il ne sera pas inutile d'entrer dans quelques détails sur ces questions aujourd'hui si agitées. Par suite de l'absence même de chronomètres dignes de ce nom, des géologues et des paléontologistes aventureux se laissent trop facilement entraîner par leur imagination. De là leurs exagérations, qui peuvent éblouir un instant les profanes par un grand étalage de science, mais qui ne résistent pas à un examen un peu sérieux. Prenons, par exemple, les calculs par lesquels M. Carl Vogt a voulu prouver qu'un squelette humain découvert en Amérique avait un âge de 57,600 ans :

Dans des parties de la Louisiane où le niveau des hautes et des basses eaux offre de plus grandes variations qu'à la Nouvelle-Orléans, MM. Dickeson et Brown ont pu distinguer dix couches différentes de cyprès au-dessous de la surface actuelle. Tous ces dépôts de troncs d'arbres, les chênes sur le rivage et les différentes forêts de cyprès superposées, sont semblables à ce qu'on voit dans maint endroit autour de la Nouvelle-Orléans. Le D^r Bennet-Dowler a fait un calcul intéressant sur l'élévation du sol de la Nouvelle-Orléans, dans lequel ces dépôts de cyprès jouent un rôle important. Il partage l'histoire de cette élévation en trois périodes : 1^o La période des grandes herbes et des prairies tremblantes, comme il s'en forme dans les lagunes, dans les lacs et sur les côtes; 2^o la période des forêts de cyprès; 3^o la période des rives actuelles avec leurs chênes vivaces. Beaucoup d'exemples,

empruntés à la vallée du Mississipi, prouvent que la série des phénomènes qui caractérisent l'émergence des terres sont les suivants : d'abord apparaissent les herbes, puis les cyprès, enfin les chênes. Si nous admettons une surélévation de cinq pouces par siècle (c'est le chiffre donné par les alluvions du Nil), nous obtenons une durée de quinze cents ans pour la période des plantes aquatiques qui précède l'apparition des premiers bois de cyprès. Il n'est pas rare de trouver dans les tourbières de la Louisiane des troncs de cyprès ayant dix pieds de diamètre; on en a retiré un ayant ce diamètre dans la couche la plus profonde qu'on ait atteinte lors du creusement des fondations de l'usine à gaz de la Nouvelle-Orléans. Si l'on admet que dix pieds de diamètre doivent représenter la croissance extrême d'une génération d'arbres, nous obtenons une période de 5,700 ans pour l'âge des plus vieux troncs, car chez ceux-ci il entre 95 à 120 anneaux de croissance annuels dans un pouce de diamètre. Si on ne prend donc que le plus petit des deux chiffres, un tronc de dix pieds de diamètre doit avoir 5,700 ans. Quoiqu'il puisse y avoir eu plusieurs séries successives de générations semblables dans le bassin du Mississipi, le D^r Dowler, pour éviter tout motif de contradiction, ne suppose que deux dépôts consécutifs, y compris ceux existant actuellement, ce qui nous donne pour deux couches de cyprès un laps de temps de 11,400 ans. Les chênes les plus anciens qu'on voit maintenant sur la rive ont au moins 1,500 ans; on n'en compte qu'une série, ce qui fournit les chiffres suivants :

Durée des grandes herbes.....	1,500 ans.
» cyprès.....	11,400 »
» chênes.....	1,500 »
Total.....	14,400 ans.

Chaque forêt engloutie a dû, pour vivre à la surface et pour son enfoncement graduel, exiger un temps au moins égal à celui de la durée des chênes; cette dernière période ne s'est présentée qu'une fois. Nous restons donc certainement très en dessous des limites de la vraisemblance, en attribuant à chaque période une durée égale à la dernière, et, puisqu'on a reconnu dix périodes semblables, nous obtenons le résultat suivant :

Dernière période comme dessus.....	14,400 ans.
Dix périodes semblables.....	144,000 »
Age total du delta.....	158,400 ans.

En creusant les fondations de l'usine à gaz on a rencontré, à une profondeur de seize pieds, du bois carbonisé et au même endroit un squelette humain. Le crâne se trouvait sous les racines d'un cyprès, appartenant à la quatrième couche. Il était bien conservé; les autres os se brisèrent en fragments lorsqu'on voulut les soulever. Le crâne appartenait incontestablement à la race américaine indigène. Admettons maintenant, comme ci-dessus que l'époque actuelle a duré 14,400 ans, et ajoutons-y trois groupes souterrains de durée égale, puisque nous laissons de côté le quatrième dans lequel le squelette a été trouvé, soit 43,200 ans, nous obtenons pour l'âge du squelette un total de 57,600 ans. Les bases de ce calcul sont si simples qu'il n'y a rien à objecter à ce résultat¹.

Il y a beaucoup à objecter, au contraire. Les bases de ce calcul sont tirées de l'imagination, non des faits. L'au-

¹ C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, XI, p. 431-434.

teur y accumule hypothèses sur hypothèses, et pour mesurer l'accroissement des alluvions du Mississipi, fleuve au cours impétueux, il va chercher son chronomètre en Égypte, où le cours du Nil est parfaitement calme et dépose son limon fécondant sur toute la vallée. Une telle manière de procéder n'est pas digne de la science. M. Vogt est lui-même obligé de le reconnaître : « Il faut avouer, dit-il, que tous les efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour établir un mode de mesure chronologique du temps écoulé depuis l'apparition de l'homme sur la terre n'ont pas été couronnés d'un grand succès¹. » Lyell, en fournit un exemple frappant. Ce géologue, qui avant Carl Vogt avait attribué une haute antiquité à l'homme américain, s'est vu depuis dans la nécessité de rabattre beaucoup de ses calculs. Voici ce qu'il avait dit d'abord :

Si le calcul que j'ai fait, en évaluant à plus de cent mille ans le temps minimum qu'a dû exiger la formation du delta actuel du Mississipi, est exact, il en résulterait qu'en admettant les titres de l'homme de Natchez à sa contemporanéité avec le mastodonte, la race humaine aurait peuplé l'Amérique du Nord, il y a plus de mille siècles².

Mais Lyell ne peut s'empêcher de considérer la trouvaille de l'homme américain comme très suspecte³, et il

¹ C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, p. 430-431. Cf. Frd. Ratzel, *Die Vorgeschichte des europäischen Menschen*, p. 30; L. Fignier, *L'homme primitif*, 5^e édit., 1882, p. 444.

² Lyell, *Antiquité de l'homme*, 1870, p. 224-225.

³ *Ibid.*, p. 223.

a, de plus, avoué après coup que c'est sur de fausses données qu'il avait attribué cent mille ans au delta du Mississipi; il en a réduit plus tard l'antiquité de moitié, à 50,000 ans¹, au lieu de 158,400 ans que réclame Vogt². Cependant les savants de nos jours jugent les réductions du géologue anglais lui-même tout à fait insuffisantes. Un incrédule, M. John Lubbock, ne demande que 3,000 ans³ et M. Schmidt se contente d'environ 1,700 ans⁴.

Les exagérations que nous rencontrons dans ce cas se rencontrent aussi dans beaucoup d'autres. Les chiffres que nous présentent les géologues et les paléontologistes sont très souvent outrés et ils sont toujours hypothétiques. Dans l'impossibilité de discuter la question sous toutes ses faces, nous allons du moins rapporter le résumé qu'en a fait M. Reusch, après l'avoir longuement et sagement étudiée *ex professo* :

On peut ramener à deux classes toutes les preuves géologiques de l'âge du genre humain. D'abord on a trouvé dans la terre, en diverses régions, des ossements humains, des instruments faits par la main de l'homme, etc., couverts d'une couche plus ou moins épaisse d'argile, de tourbe, de vase, etc. Cette couche s'y est déposée peu à peu, de sorte que, si nous pouvions calculer combien de temps elle a mis à se

¹ Lyell, *Antiquité de l'homme*, p. 224, note.

² C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, XI, p. 453.

³ *L'homme avant l'histoire*, p. 210-398; L. Figuiet, *L'homme primitif*, p. 444.

⁴ *Zur Urgeschichte Nordamerikas*, dans l'*Archiv für Anthropologie*, t. v, 1872, p. 162.

former, nous saurions par là à quelle époque ces ossements humains et ces instruments se trouvaient encore à la surface du sol, et par suite nous saurions aussi approximativement à quelle époque ont existé les hommes de qui ces débris proviennent. Mais pour pouvoir calculer combien de siècles ces dépôts ont mis à se former, il faudrait savoir deux choses : 1° l'épaisseur du dépôt et 2° la mesure de son accroissement pendant la durée d'un siècle. Le premier point est facilement constaté, il suffit de mesurer la profondeur du dépôt; on sait, par exemple, que des instruments travaillés par la main de l'homme ont été trouvés ensevelis sous 30 pieds de tourbe et 40 de limon. Mais il est impossible d'évaluer le second... On n'a pas pu découvrir une mesure de l'accroissement de la tourbe et de l'augmentation des dépôts fluviaux qui convienne à tous les temps et à tous les lieux. Conséquemment ces formations géologiques ne sont pas propres à servir de chronomètres.

De plus, on a trouvé des ossements humains et des instruments dans des endroits où, à l'époque où ils y furent déposés, l'eau de la mer, d'un lac ou d'une rivière doit avoir séjourné, tandis qu'elle s'est retirée depuis. Ainsi, par exemple, on trouve en Écosse et en Suède des barques à 60 pieds au dessus du niveau actuel de la mer; en Suisse, des constructions lacustres à des distances plus ou moins considérables du rivage actuel des lacs; dans la vallée de la Somme, des instruments de pierre à une hauteur de 80 à 100 pieds au-dessus du lit actuel de la rivière. L'époque de l'existence des hommes de qui ces instruments proviennent pourrait s'évaluer, si nous pouvions constater combien de temps il a fallu pour que s'accomplît ce changement de niveau. Or, pour arriver à ce résultat, il faudrait non seulement savoir exactement l'importance de ce changement, ce qui est assez difficile à découvrir, mais encore son étendue pen-

dant chaque siècle. Or... sous ce dernier rapport on n'a pas pu arriver à un résultat certain et par conséquent ce moyen ne nous donne pas davantage un chronomètre géologique.

La plupart des géologues de notre époque ont commis la faute de prendre pour base de leurs calculs soit la formation la plus lente qu'ils ont pu constater par l'observation, soit une moyenne basée sur un petit nombre d'observations seulement. Or dans cette question on ne peut pas se servir d'une moyenne, puisque une transformation géologique peut avoir lieu très lentement dans des endroits et à des époques déterminées, tandis qu'ailleurs ou même à une autre époque elle se fait avec une rapidité extrême¹. Vouloir donc s'attacher de préférence aux changements qui s'opèrent lentement, comme on l'a fait dans la plupart des supputations géologiques de l'âge du genre humain, c'est se montrer trop exclusif et faire preuve d'une science bien bornée, puisqu'on a constaté avec la même certitude que bien des changements géologiques très considérables ont été accomplis dans une

¹ Sur les évaluations fallacieuses de l'ancienneté des dépôts de sédiment, un géologue anglais, résidant aux Indes, J. Fergusson, s'exprime ainsi : « Les observations dont je viens de parler montrent combien on est exposé à se tromper dans les conclusions qu'on tire de la profondeur des puits creusés dans les dépôts des deltas et combien sont sujets à erreur les calculs fondés sur les alluvions locales. Voici ce que j'ai constaté moi-même : Les briques qui formaient les fondements d'une maison que j'avais construite furent emportées par l'eau d'une rivière et déposées dans son lit à une profondeur de 30 à 40 pieds au-dessous du niveau de ses rives. Depuis lors, la rivière a changé son cours et un village nouveau s'élève à l'endroit où était ma maisonnette, mais à 40 pieds au-dessus de ses ruines. Si l'on faisait là des fouilles, on y trouverait mes reliques et l'on pourrait en tirer toutes les théories qu'on voudrait sur leur antiquité et sur l'époque où je vivais. » *On recent changes in the Delta of the Ganges*, dans le *Quarterly Journal of the geological Society*, t. XIX, 1863, p. 327-328.

durée relativement très courte... Je puis donc repousser comme fausse l'assertion des géologues qui croient avoir démontré que l'âge du genre humain remonte à 50 ou 100 mille ans... Des géologues distingués peuvent croire, je l'avoue sans crainte, que, d'après l'état actuel de la science, la chronologie biblique paraît trop courte. Cependant ils ne regardent pas leurs recherches comme arrivées à leur terme définitif¹.

Nous pouvons donc conclure avec des savants peu suspects :

On ne trouve dans la Genèse aucune date limitative des temps où a pu commencer l'humanité primitive. Ce sont des chronologistes qui, depuis quinze siècles, s'efforcent de faire rentrer les faits bibliques dans les coordinations de leurs systèmes... Du moment qu'il est reconnu que la question [chronologique] des origines humaines se dégage de toute subordination au dogme, elle restera ce qu'elle doit être, une thèse scientifique, accessible à toutes les discussions et susceptible, à tous les points de vue, de recevoir la solution la plus conforme aux faits et aux démonstrations expérimentales²... — L'autorité des Livres Saints n'est nullement mise en question par les travaux qui ont pour but de chercher l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre³.

¹ *La Bible et la nature*, p. 594-595, 599-601. Pour les preuves et les développements, voir *ibid.*, p. 546-602. Cf. Pozzy, *La terre et le récit biblique de la création*, p. 394-448; Hamard, *L'archéologie préhistorique et l'antiquité de l'homme*, dans la *Controverse*, août 1886, p. 499; octobre et novembre 1886, p. 167, 331; A. de Quatrefages, *Histoire générale des races humaines*, p. 122-123.

² Ed. Lartet, *Nouvelles recherches sur la coexistence de l'homme et des grands mammifères fossiles réputés caractéristiques de la dernière période géologique*, dans les *Annales des sciences naturelles, Zoologie*, IV^e série, t. XV, 1861, p. 236.

³ L. Figuier, *L'homme primitif*, 5^e édit., 1882, p. 6.

Il n'est donc pas nécessaire, pour concilier les données de la science avec la chronologie de la Bible, de recourir à des hypothèses extra-scientifiques. Croyant, d'une part, à la haute antiquité d'objets divers et en particulier de silex du terrain tertiaire, que quelques savants, comme l'abbé Bourgeois¹, soutiennent être des silex taillés à dessein, et refusant, d'autre part, d'admettre à une époque si reculée l'existence de l'homme, quelques apologistes ont pensé que, longtemps avant Adam, il avait pu vivre un être semblable à nous et industriel comme nous, quoique différant de notre nature par des qualités essentielles. Cet être inconnu n'aurait pas été un homme, mais, comme l'homme, il aurait travaillé la matière et taillé des silex en forme de couteaux et de flèches. Le P. de Valroger a émis le premier ces idées et le P. Monsabré les a exposées à son tour dans la chaire de Notre-Dame de Paris :

L'idée de précurseurs mystérieux du règne humain peut être chimérique, mais elle n'a rien d'hétérodoxe. Elle peut être arbitrairement encadrée dans des théories matérialistes, athées, polygénistes, qui la compromettent ; mais elle peut être dégagée de tout mélange funeste, de tout voisinage dangereux².

¹ Sur les fameuses découvertes de l'abbé Bourgeois, qui ne prouvent point ce qu'on a voulu leur faire prouver, voir les lettres de son collaborateur, M. l'abbé Delaunay, dans l'Appendice placé à la fin de ce volume.

² H. de Valroger, *L'archéologie préhistorique*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1876, p. 447. Il avait dit déjà, en 1874, *ibid.*, *L'ancienneté de l'homme*, octobre 1874, p. 513 : « Si le règne animal fut couronné jadis par des *Primates anthropomorphes*, su-

De deux choses l'une : ou bien les savants reconnaîtront qu'ils ont exagéré la valeur de leurs chronomètres et se verront obligés de rajeunir leurs terrains, ou bien de nouvelles découvertes nous mettront sur la trace d'un être anthropomorphe, qui fut, dans l'admirable progression du plan divin, l'ébauche et le précurseur de l'homme, auquel il faudra attribuer les instruments de l'époque tertiaire. N'avez-vous pas observé, dans le règne animal, des essais merveilleux de l'industrie, je dirai même de la société humaine ? Il y a des fileurs, des tisserands, des vanniers, des bûcherons, des maçons, des architectes, des distillateurs et jusqu'à des monarchistes et des républicains parmi les animaux. Pourquoi n'y aurait-il pas eu un tailleur de pierre, c'est-à-dire un animal capable d'accommoder grossièrement la pierre à ses usages et de fabriquer tant bien que mal des marteaux, ciseaux, couteaux, perçoirs et grattoirs pour ouvrir les fruits, arracher et nettoyer les racines dont il faisait sa nourriture ? Tout bien examiné, les produits de son industrie instinctive, comparés aux produits primitifs de l'industrie humaine, ne sont pas plus extraordinaires que la hutte du castor comparée à celle du sauvage¹.

Cette dernière assertion du savant conférencier de Notre-Dame, M. de Mortillet l'a prise à son compte et il nous dit : « Comme habitations lacustres, le castor a souvent fait concurrence à l'homme. Parfois on a été

périeurs à ceux qui existent encore, la Providence aura probablement laissé périr ces précurseurs de l'homme avant de créer nos premiers parents. » Cf. *Id.*, *Polybiblion*, juin 1876, p. 507. M. l'abbé Fabre d'Envieu avait parlé dans un sens analogue en 1873, *Les origines de la terre et de l'homme*, p. 454, 459, 460.

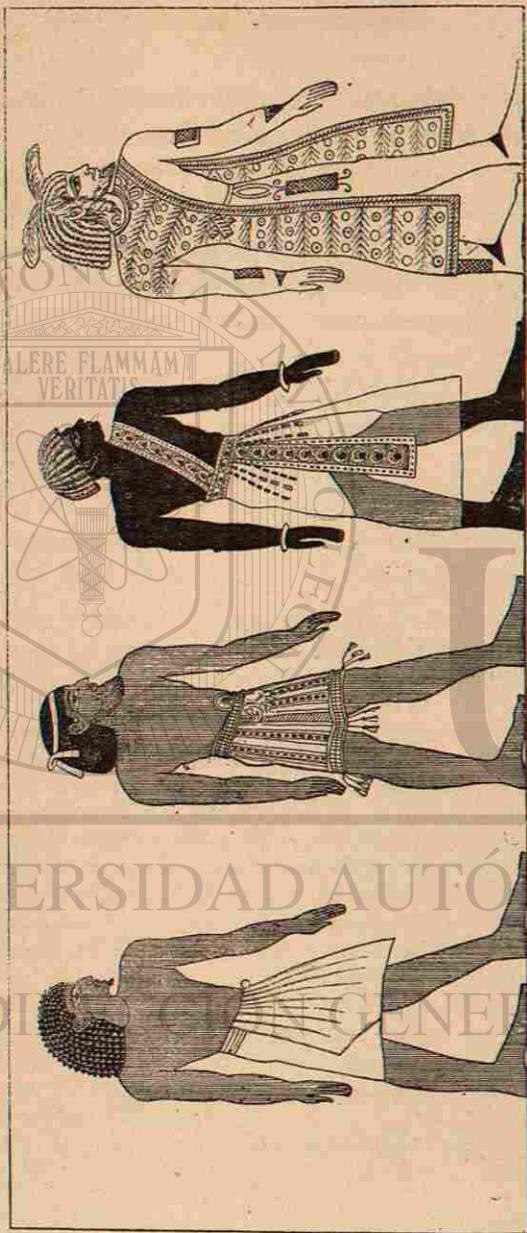
¹ Monsabré, *Conférences de Notre-Dame*, in-8°, 1875, p. 68-69.

embarrassé pour savoir quel était le véritable constructeur, comme cela est arrivé pour le lac de Saint-Andéol dans la Lozère¹. »

Quoi qu'il en soit de ce point, on ne saurait nier la possibilité de l'hypothèse du P. de Valroger et du P. Monsabré, mais comme elle est généralement rejetée par les savants², comme elle ne repose sur aucune preuve positive et qu'il n'y a d'ailleurs aucune nécessité de l'admettre, dans l'état actuel de la science, pour concilier la paléontologie avec la Bible, il nous suffit de l'avoir signalée ici. Tant que les géologues n'auront point découvert un chronomètre digne de confiance, pour déterminer l'antiquité de notre race, ils n'ont aucun droit d'opposer leurs affirmations sans preuves aux enseignements de l'Écriture, et nous ne devons pas attacher aux chiffres qu'ils nous présentent plus de valeur qu'il ne convient. Cependant nous le reconnaissons volontiers : tout en rejetant les exagérations de plusieurs géologues, il nous faut admettre ce point comme démontré : l'homme

¹ *Le Préhistorique*, 1883, p. 38. « Des pilotis de bois grossièrement coupés avaient été retirés du lac de Saint-Andéol (Lozère). On en avait conclu que des cabanes s'étaient jadis dressées à la surface du lac, et ce fait semblait d'autant plus plausible que les vieilles légendes du pays parlaient d'une ville engloutie par les eaux. Il a fallu toute l'attention du D^r Prunières, toute la science du professeur Broca pour que ces bois fussent restitués aux véritables habitants du lac, les castors. C'étaient leurs dents et non des haches qui avaient produit les incisions qui semblaient à première vue l'œuvre certaine de l'homme. » De Nadaillac, *Les premiers hommes*, t. 1, p. 253.

² Voir A. de Quatrefages, *Hommes fossiles et hommes sauvages*, in-8°, Paris, 1884, p. 79-96.



85. — Les quatre races humaines connues des Égyptiens.
Peinture du tombeau de Sési I^{er}.

est plus ancien qu'on ne le pensait avant les progrès des études géologiques; la paléontologie l'établit et ce qu'elle nous enseigne est confirmé par d'autres arguments fournis par d'autres sciences. Les races humaines existaient dès une très haute antiquité; nous trouvons les principales déjà figurées, telles qu'elles sont aujourd'hui, sur les plus anciens monuments de l'Égypte¹;

¹ Voir Figure 85. Peintures de Thèbes, à Biban-el-Molouk, sur le tombeau de Sési I^{er}. Lepsius, *Denkmäler*, Th. III, t. VI, Blatt 136. Sur ce tombeau, chaque race est représentée par quatre personnages: nous ne reproduisons qu'un type de chaque race. — M. E. Lefébure, *Les races connues des Égyptiens*, dans les *Annales du musée Guimet*, t. I, 1880, décrivant les quatre races des monuments de l'Égypte, reproduit le texte suivant, p. 65-66. En conduisant devant Osiris, qui va les juger, les Égyptiens, les Asiatiques, les Nègres et les Septentrionaux, Horus dit aux troupeaux du Soleil, qui sont dans l'enfer de l'Égypte et du désert: « Honneur à vous, troupeaux du Soleil, nés du grand qui est dans le ciel! Air à vos narines, renversement à vos cercueils! Vous, vous êtes les pleurs de mon Œil (le Soleil), en vos personnes d'hommes supérieurs (c'est-à-dire d'Égyptiens). Vous, je vous ai créés en vos personnes d'Asiatiques; Sekhet (la couronne ou la radiation solaire) les a créés; elle a produit leurs âmes. Vous, je me suis soulagé par une multitude sortie de moi en vos personnes de Nègres; Horus les a créés, il a produit leurs âmes. Vous, j'ai cherché mon Œil et je vous ai créés en vos personnes de Septentrionaux: Sekhet les a créés et c'est elle qui a produit leurs âmes. » Sur les monuments figurés de l'Égypte, les Égyptiens sont peints en rouge (les femmes en jaune clair), les Amou ou les Sémites en jaune, les Naksi ou Nègres en noir; les Tamahou ou Septentrionaux ont une teinte rosée. Les Tamahou, portant des plumes, sont les Européens, d'après Champollion, les Libyens de race blonde du Nord, d'après A. de Quatrefages et Hamy, *Crania ethnica*, in-4°, texte, Paris, 1882, p. 150-151. — Cf. Lefébure, *Les hypogées royales de Thèbes*, dans les *Annales du musée Guimet*, t. IX, Paris, 1886; J. Lieblein, *Les quatre races*, dans les *Actes du VI^e congrès international des Orientalistes*, Leyde, 1885, part. IV, p. 71-75.

l'humanité était donc bien ancienne à cette époque, puisque, issue d'un seul couple, elle avait eu le temps de se diversifier d'une façon aussi notable¹. La philologie nous oblige à tirer une conclusion analogue, car à une époque très reculée, nous rencontrons une foule de langues complètement différentes entre elles et qui n'ont pu sortir d'une même langue primitive qu'après un certain nombre de siècles, etc. Tout nous porte donc à faire remonter plus haut qu'on ne le faisait autrefois la date de l'apparition de l'homme sur la terre.

Néanmoins, afin d'apprécier la durée qu'on réclame pour ces changements et ces révolutions dans les langues et dans la conformation physique de l'homme, les chronomètres nous font totalement défaut et nous ne pouvons ainsi arriver qu'à des résultats vagues et indéfinis, qui ne nous permettent pas de tirer des conclusions catégoriques sur la chronologie de la Bible et des temps primitifs. Les monuments historiques qui sont parvenus jusqu'à nous, et dont un grand nombre ont été découverts seulement en ce siècle, nous mettront en état d'être un peu plus précis et nous devons maintenant les examiner et les discuter.

Nous avons déjà vu que c'était la connaissance des annales de la Chine qui avait obligé les Jésuites mis-

¹ « Si toutes les principales variétés de la famille humaine sont issues d'un seul couple (doctrine à laquelle on n'a encore fait, que je sache, aucune objection sérieuse), il a fallu, pour la formation lente et graduelle de races comme la race caucasique, mongole ou nègre, un laps de temps bien plus grand que celui qu'embrasse aucun des systèmes populaires de chronologie. » Lyell, *Principles of Geology*, 1849, 7^e éd., p. 637; 9^e éd., p. 660.

sionnaires en ce pays ainsi que plusieurs savants, vivant en Europe au xvii^e et au xviii^e siècles, à abandonner la chronologie courte, alors régnante, du texte hébreu pour revenir à celle des Septante, autrefois généralement suivie. Lorsque les études sanscrites commencèrent à être cultivées en Europe, les indianistes réclamèrent à leur tour pour l'Inde une haute antiquité. Mais depuis la naissance de l'égyptologie et de l'assyriologie, les savants qui se sont voués au déchiffrement des hiéroglyphes et des caractères cunéiformes ont été plus exigeants encore. Nous aurons donc à examiner successivement la chronologie de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte et de la Chaldée.

CHAPITRE IV.

LA CHRONOLOGIE DES ANCIENS PEUPLES
ET L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME.ARTICLE 1^{er}.

LA CHRONOLOGIE DE L'INDE.

En ce qui concerne l'Inde, ses prétentions chronologiques ne sont pas justifiées. Ceux qui s'occupent d'études sanscrites le reconnaissent eux-mêmes; ils avouent que leurs prédécesseurs avaient exagéré l'antiquité de l'histoire et de la littérature de ce pays. Les plus versés dans la connaissance de l'Inde primitive sont les premiers à convenir qu'elle était complètement dénuée du sens historique. « Les Hindous, dit M. Kruse, ne possèdent aucune œuvre d'histoire. Ils ont enveloppé les événements anciens dans un manteau poétique de mythes, sans détermination de temps ¹. » On ne peut ainsi tirer de leur mythologie rien de précis ni de certain.

On suppose communément que la séparation des

¹ Th. Kruse, *Indiens alte Geschichte*, in-8°, Leipzig, 1856, p. 2. E. Littré s'exprime de même, *Littérature et histoire*, in-8°, Paris, 1875, p. 327.

Aryas et les migrations indo-européennes, partant de la Bactriane pour se disperser aux quatre vents du ciel, ont eu lieu antérieurement à l'an 2500 avant J.-C. ¹. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle est assez vraisemblable. L'antiquité que s'attribuent les Hindous est donc fabuleuse ². M. Talboys Wheeler commence leur histoire seulement vers 1500 avant l'ère chrétienne et il n'a rien à dire sur cette époque en dehors des légendes qu'il tire du Mahâbhârata ³. Le célèbre indianiste alle-

¹ Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 1869, t. III, p. 431. M. Eastwick fait entrer les Aryas dans l'Inde vers 2200 avant J.-C. *Handbook of the Panjab*, in-12, Londres, 1883, p. 3.

² Voici ce que dit le Vischnou Pourana : « Le temps est une forme de Vischnou. Écoute comment il sert à mesurer la durée de Brahma et de tous les autres êtres doués de sentiment. Quinze cli-gnements d'œil font un *kaschthâ*; trente *kaschthâs*, un *kalâ*; trente *kalâs*, un *muhârta*. Trente *muhârtas* font un jour et une nuit des mortels; trente jours, un mois divisé en deux demi-mois; six mois font un *ayana* (la période de la course du soleil au nord ou au sud de l'écliptique) et deux *ayanâs* composent une année. L'*ayana* méridional est une nuit et l'*ayana* septentrional un jour des dieux. Dix mille années divines (composées de (365) jours de cette durée) constituent la période des quatre *yougas* ou âges. Ils sont ainsi partagés : l'âge *kritâ* a quatre mille années divines; le *tretâ*, trois mille; le *douâpara*, deux mille, et le *kali*, mille; c'est là ce qu'ont déclaré ceux qui connaissent les choses de l'antiquité. » J. Garrett, *A classical Dictionary of India*, Madras, 1871, p. 138. Le premier *youga* a duré 1,728,000 ans; le second, 1,296,000; le troisième, 864,000; le quatrième, qui est commencé, doit avoir 432,000 ans. Ce simple exposé suffit pour montrer le caractère fabuleux de la chronologie hindoue. Cf. Dubois de Jancigny, *Inde*, Paris, 1845, p. 219; M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, 5^e édit., 1879, t. III, p. 54.

³ T. Wheeler, *A short history of India*, Londres, 1880, p. 1. L. von Orlich, *Allgemeine Geschichte von Indien*, 3 in-8°, Leipzig, 1859-1861, t. I, p. 1-4, fait vaguement remonter l'histoire de l'Inde à une très haute antiquité, mais sans aucune preuve.

mand, M. Lassen, place entre 1000 et 1200 avant J.-C. la victoire remportée par les Pândavas contre les Kauravas, laquelle termine la guerre racontée dans ce grand poème épique; il reconnaît que l'histoire des temps antérieurs à cette guerre est fictive et qu'il est impossible de la soumettre à une vraie chronologie¹. M. Duncker assure qu'on ne peut remonter avec quelque certitude que vers l'an 800 avant l'ère chrétienne².

Le plus ancien monument épigraphique de date certaine sur lequel on trouve la mention des Hindous, c'est l'inscription trilingue de Darius, roi de Perse, à Persépolis³. Le fils d'Hystaspe nomme la terre d'*Hindusch*, l'Inde, parmi les pays qui sont soumis à sa domination⁴. Le premier écrivain étranger qui nous parle de ce pays pour l'avoir visité est le grec Mégasthène; il fut envoyé en ambassade par le roi Séleucus Nicator auprès du roi de Magadha, Chandragupta, qu'il appelle Sandracottos,

¹ *Indische Alterthumskunde*, 2^e édit., 2 in-8°, Leipzig, 1867, t. I, p. 611-612 (d'après Roth); p. 605.

² M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, 5^e édit., 1879, t. III, p. 11.

³ Les exploits de Sémiramis et de Sésostris dans l'Inde sont fabuleux. Sur les diverses traditions antiques relativement à l'Inde, voir Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. III, p. 11 et suiv. Quant à l'opinion soutenue par M. E. Dujon, *L'Égypte dans l'Inde 4000 ans avant J.-C.*, in-8°, Paris, 1884, elle ne s'appuie sur rien de concluant. Sur ce qu'ont dit les anciens de l'Inde antique et de son histoire, voir Collin de Bar, *Histoire de l'Inde ancienne et moderne*, Paris, 1814, t. I, p. 118-154; A. Graham, *Genealogical and chronological tables illustrative of Indian history*, in-4°, Londres, 1880, 2^e édit., n° 2. — Darius I^{er} régna de 512 à 485 avant J.-C.

⁴ Inscription de Persépolis, n^o 1, ligne 25, Fr. Spiegel, *Die alt-persischen Keilinschriften*, 2^e édit., in-8°, 1881, p. 54.

vers l'an 300 avant J.-C., et à son retour il écrivit ses *Indica*, dont quelques fragments seulement sont parvenus jusqu'à nous¹. Ce qu'il raconte de l'état du pays est parfois exagéré, mais généralement exact; quant aux 6402 ans qu'il attribue, d'après les indigènes, aux rois qui ont régné depuis Dionysos ou Bacchus jusqu'à Sandracottos, ce chiffre est fabuleux². Dans le pays même on n'a trouvé aucun monument historique daté antérieur au III^e siècle avant l'ère chrétienne. Les inscriptions d'Açoka (250 avant J.-C.) commencent à faire connaître quelques faits historiques de date certaine³; ce sont les plus anciennes inscriptions indigènes dont nous connaissions l'époque⁴.

La littérature nous permet de remonter plus haut que l'histoire proprement dite; cependant elle n'a pas non plus une origine aussi ancienne qu'on l'a cru quelquefois.

Que (la civilisation et) la littérature de l'Inde doivent être reportées assez haut dans l'antiquité profane, il n'y a point actuellement de doute sérieux à ce sujet,... (mais) personne

¹ C. Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 397 et suiv.

² M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. III, p. 56 et suiv.

³ Cf. R. Sewell, *A Sketch of the dynasties of southern India*, in-4°, Madras, 1883, p. 1; H. Oldenburg, *On the dates of ancient Indian inscriptions and coins*, dans l'*Indian Antiquary*, août 1881, t. X, p. 213-227, et en allemand dans Sallet's *Zeitschrift für Numismatik*, année 1880, p. 316; année 1881, p. 90-95.

⁴ En voir le résumé, M. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, 1879, t. III, p. 403 et suiv. Cf. Max Müller, *India, what can it teach us*, Londres, 1883, p. 292; J. Fergusson, *On Indian Chronology*, et *On the Saka, Samvat and Gupta eras*, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, année 1870, p. 81-137, et année 1880, p. 259-285.

ne leur assigne plus cette fabuleuse antiquité que l'on s'était empressé de leur attribuer sur une vague renommée... Il n'est point d'ouvrage sanscrit antérieur au corps des écritures sacrées portant le nom de Védas. Après l'examen le plus minutieux de ces livres, des indianistes d'une très grande autorité n'ont pas osé faire remonter la composition des parties les plus anciennes au delà du XIV^e siècle avant J.-C... Le savant éditeur du Rigveda, M. Max Müller, a tracé de main de maître le tableau de l'ancienne littérature sanscrite¹, et il en a placé le développement complet dans l'espace d'environ mille ans, du XII^e au II^e siècle avant notre ère².

M. Max Müller distingue quatre époques différentes pour la composition des Védas. Il place la première, celle des Chandas, à laquelle appartiennent les plus an-

¹ *A History of ancient Sanscrit Literature so far as it illustrates the primitive religion of the Brahmans*, in-8°, Londres, 1859. Résumée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des savants*, année 1860, p. 457, 541, 611, 749; année 1861, p. 47.

² F. Nève, *Les époques littéraires de l'Inde*, in-8°, Bruxelles, 1883, p. 40-41. Pour les principales opinions sur la date des Védas, voir Vivier de Saint-Martin, *Étude sur la géographie et les populations primitives du nord-ouest de l'Inde*, in-8°, Paris, 1860, p. 5-10. Cf. J. Mohl, *Vingt-sept ans d'histoire des études orientales*, t. II, p. 506. Voici ce que dit M. Marius Fontane lui-même : « Placer la fin de la période védique vers le XIV^e siècle avant notre ère, c'est rendre trop hâtive l'évolution qui transforme la religion du Véda en culte brahmanique. Le premier groupement des hymnes védiques appartiendrait à la fin du XIII^e siècle avant J.-C. Jusqu'alors les hymnes avaient été seulement récités, appris, conservés dans les mémoires, ou peut-être vaguement écrits sur des feuilles d'arbres. » *Inde védique de 1800 à 800 avant J.-C.*, Paris, 1881, p. 52. A la p. 44, il dit : « Le Rig-Véda est un recueil de traditions, rythmées en hymnes, conservées d'abord par de constants récits, et transcrites, un jour, sur des feuilles de palmiers, vers le XII^e siècle de notre ère, probablement. »

ciens hymnes védiques, entre l'an 1200 et 1000 avant J.-C.¹ Il ne trouve aucune trace d'histoire authentique de l'Inde dans la littérature indigène avant cette époque. D'après lui, les anciens Hindous n'arrivèrent même pas d'eux-mêmes à l'idée de la chronologie; cette idée leur vint du dehors comme l'alphabet et l'usage de la monnaie, et ce furent leurs rapports avec les Grecs qui les amenèrent à dater leurs documents historiques². La littérature sanscrite ne peut donc nous fournir aucun renseignement important sur l'antiquité de l'homme et nous pouvons conclure avec M. Barthélemy Saint-Hilaire :

Ceylan toute seule, dans le monde de l'Inde, [a] des annales régulières et ce qu'on pourrait presque appeler de l'histoire... Partout ailleurs l'histoire est tout à fait absente; ou, si elle tente de se montrer, elle est tellement défigurée qu'elle en est absolument méconnaissable. Qui peut découvrir, sous les légendes des épopées, des Brâhmanas, des Pourânas, une tradition historique? Quelque complaisance d'interprétation qu'on y apporte, qu'est-il possible d'en tirer d'un peu précis et d'un peu réel? Les plus grands événements de la société brahmanique se sont effacés dans une nuit impénétrable, à laquelle le temps ne fait chaque jour qu'ajouter une couche de plus en plus épaisse; malgré tous les efforts de notre érudition si puissante et si sûre, nous devons désespérer de jamais ressusciter ce passé, anéanti par ceux-là mêmes qui en furent les acteurs. L'Inde n'a pas voulu sortir de ses rêves; nous ne pourrons pas historiquement l'évoquer de son tombeau³.

¹ *Ancient Sanscrit Literature*, p. 301-305.

² M. Müller, *India, what can it teach us*, p. 292.

³ *Du Bouddhisme*, dans le *Journal des savants*, mars 1866, p. 164-165.

ARTICLE II.

LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

Tout à fait différente en cela de l'Inde, la Chine se présente à nous avec une longue série d'annales régulières. Les missionnaires jésuites qui en étudièrent les premiers la chronologie furent très frappés de la suite et de la cohésion qu'ils y remarquèrent; la plupart l'acceptèrent sans balancer et leur témoignage entraîna celui de plusieurs sinologues d'Europe, qui se passionnèrent pour cette question au xvii^e et au xviii^e siècles¹. Les Pères Cibot et Prémare conçurent néanmoins des doutes sur l'authenticité des dates primitives contenues dans les histoires chinoises et ces doutes furent partagés par de Guignes, Klaproth, Renaudot et quelques autres.

¹ Pour la chronologie de la Chine, d'après les missionnaires jésuites, voir *Mémoires concernant les Chinois*, t. I, Cibot (sous le nom de Ko), *Essai sur l'antiquité des Chinois*; t. II, Amiot, *L'antiquité des Chinois prouvée par les monuments*; t. XII, Id., *Abrégé chronologique de l'histoire universelle de l'empire chinois*; t. XVI (et à part), Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, publié par S. de Sacy, 1814. Cf. Fréret, *De l'antiquité et de la certitude de la chronologie chinoise (Mémoires de l'Acad. des Inscript., t. X, p. 377)*; Id., *Éclaircissements du mémoire touchant l'antiquité, etc. (ibid., t. XV, p. 495)*; Id., *Suite du traité touchant la certitude, etc. (ibid., t. XVIII, p. 178)*; de Guignes, *Examen critique des annales chinoises (ibid., t. XVIII, p. 164 et 190)*. Cf. G. Pauthier, *Mémoires sur l'antiquité de l'histoire et de la civilisation chinoises (Journal asiatique, 1867-1868)*. Pour la bibliographie, voir H. Cordier, *Bibliotheca sinica*, 2 in-4^o, Paris, 1878-1885, t. I, col. 223 et suiv.

Aujourd'hui on continue encore à être divisé sur ce point.

Le Père Martini commença son histoire de la Chine, publiée en 1658, au règne de Fo-hi, qui inaugura, d'après les savants indigènes, la période connue sous le nom de « très haute antiquité, » en 2952 avant J.-C.¹. Le P. Gaubil, connu par ses savants travaux sur la chronologie du Céleste Empire, analysa, mais sans en garantir la chronologie, un auteur indigène qui fait re-

¹ « Parebit, annis ante vulgarem Christi epocham ter mille admodum exstitisse Fohium; id quod e Sinicis historiis mihi promptum, ostendere. At enim fides penes illas esto; ego in re tanti momenti esse arbiter nolim, qui cum his Chronologorum nostrorum opinionem pugnare sciam, lapsam a Noetica eluvie tempus haud paullo arctiore spatio definiendum. Tametsi nec Siniensium videtur usquequaque repudianda sententia. Favent ei ex Europa Chronologi non omnino nulli; favent septuaginta interpretes, Samosatenus (corriger: Samaritanus), alii; nec Romanum Martyrologium aut computatio Græcorum longe dissentiunt. » M. Martini, *Sinica historia decas prima*, in-4^o, Munich, 1658, p. 3. Le règne de Fo-hi est placé, *ibid.*, p. 11, en l'an 2952 avant notre ère. *L'accord chronologique de la monarchie chinoise avec les époques de l'ancienne histoire sacrée et profane*, par le P. Régis (ajouté à la fin de l'*Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares Manchoux*, par le P. de Mailla, éditée par Voyer de Brunem, 2 in-12, Lyon, 1754), place, t. II, p. 207, le déluge universel en 3638, Phaleg en 3107 et Fo-hi en 2952. C'est cette dernière date qu'adopte le P. Pezron, ainsi que le P. du Halde, *Description de la Chine*, 4 in-f^o, Paris, 1735, t. I, p. 193. Les savants indigènes font dater de Fo-hi la période connue sous le nom de « très haute antiquité. » La plupart des anciens sinologues jésuites lui assignent comme date l'an 2952 avant notre ère. W. Williams, *The Middle Kingdom*, t. I, p. 142-143. — Plusieurs ont prétendu identifier Fo-hi avec Noé. Voir J. Barrow, *Voyage en Chine*, trad. Castéra, 3 in-8^o, Paris, 1805, t. II, p. 247. Cf. *ibid.*, note 2, p. 321.

monter plus haut encore le règne de l'empereur Fo-hi, c'est-à-dire en 3468, et admit même de plus deux autres règnes antérieurs, « assez bien prouvés¹. » Le savant Jésuite eut soin toutefois de ne fixer positivement lui-même aucun événement avant l'empereur Yao, qu'il croit être monté sur le trône 2357 ans avant J.-C., d'après les calculs des éclipses mentionnées dans les annales de la Chine². Seulement, observe-t-il, la Chine était dès lors assez peuplée, on y savait écrire en vers, fixer les points des solstices et des équinoxes, fabriquer des ouvrages de cuir et de fer, travailler la soie, etc. Tout cela, dit-il, est constant par la première partie du livre du Chou-king, écrite au temps même de Yao et de Chun, et il faut nécessairement admettre des peuples à la Chine avant le temps de Yao³. » D'où il conclut qu'il est nécessaire d'ajouter quelques siècles à la date du déluge, telle qu'elle avait été déterminée par Ussher, Salien et Petau⁴.

¹ A Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, publié par S. de Sacy, in-4°, Paris, 1814, p. 4-6.

² *Traité de la chronologie chinoise*, p. 225.

³ *Ibid.*, p. 277. Quelques missionnaires avaient voulu concilier la chronologie chinoise avec le texte hébreu de la Bible, en identifiant les premiers empereurs de la Chine avec les patriarches antédiluviens, et ils avaient soutenu que Yao, sous lequel avait eu lieu un déluge, était Noé. Gaubil n'admet pas leurs explications. Voir p. 17 : « Yao n'est pas Noé. »

⁴ *Ibid.*, p. 277. Si l'on accepte, en effet, l'ère officielle adoptée par le gouvernement chinois, d'après les travaux exécutés par ordre de l'empereur Kien-loung par le collège des *Han-lin* ou Académie impériale, qui place le commencement des temps historiques à la 61^e année de Hoang-ti, c'est-à-dire en l'an 2637 avant J.-C. (Pauthier, *La Chine*, 1837, p. 27), le déluge universel n'aurait eu lieu

Malgré toutes ces considérations du savant Jésuite, plusieurs sinologues modernes¹ ont peu de foi dans la chronologie chinoise, et ils relèguent dans la période mythique, non seulement les 2,267,000 ans que comptent certains lettrés depuis l'origine du monde jusqu'à Confucius², mais aussi Fo-hi, « au cou de dragon et à la tête de taureau, » et Hoang-ti lui-même. Ce qui leur rend fort suspects les dates et les calculs chinois, c'est qu'ils ne reposent sur aucune base solide et que tout moyen de les contrôler fait défaut. Les habitants du

que 289 ans après cette date, selon le calcul d'Ussher; il remonte au contraire plus de mille ans avant, selon la chronologie des Septante. Le P. Gaubil tenait fort à ne pas mettre la chronologie de la Bible en contradiction avec celle de la Chine. « Ceux qui regardent, dit-il, la chronologie ordinaire de la Vulgate comme la seule qu'on puisse suivre, ne pourraient le dire sans exposer la religion; le gouvernement chinois procéderait contre eux..., puisqu'il s'ensuivrait de là que les empereurs Yu, Chun, Yao, par exemple, n'ont jamais été en Chine. » *Histoire de l'astronomie chinoise*, conclusion (dans le manuscrit original); ce passage n'a pas été imprimé. Voir J. Brucker, *Correspondance scientifique d'un missionnaire*, dans la *Revue du monde catholique*, novembre 1883, p. 366. — Les alchimistes chinois attribuent généralement l'origine de leur science à Hoang-ti, l'empereur sous le règne duquel on place le commencement des temps historiques. W. A. P. Martin, *Alchemy in China*, dans *The Chinese*, in-12, Londres (1880), p. 177.

¹ Quelques-uns attribuent néanmoins encore à la Chine une très haute antiquité, comme F. von Richthofen, *China*, 4 in-4°, Berlin, 1877-1883, t. 1, p. 293.

² Le commentaire de Sse-ma-t sien sur le Sse-ki compte 3,276,000 ans pour le même laps de temps. W. Frd. Mayer, *Chinese Reader's Manual*, Shanghai, 1874, p. 364. D'après Sse-ma-t sien, Confucius naquit en l'an correspondant à 551 avant notre ère. Gaubil, *Traité de chronologie chinoise*, p. 128. Cf. p. 214. Gaubil, p. 209, place la mort de Confucius à l'an 429 avant J.-C.

Céleste Empire n'avaient point autrefois d'ère proprement dite, telle que celle de Nabonassar ou des Séleucides; l'ère de Hoang-ti, commençant à l'an 2367 avant J.-C., a été adoptée officiellement par le gouvernement chinois à une époque où il était impossible d'en vérifier l'exactitude, aussi n'est-elle pas universellement acceptée par les indigènes eux-mêmes. « Qui connaît ce qui s'est passé dans la haute antiquité, demande le chinois Yangts, puisque aucun document authentique n'est parvenu jusqu'à nous? Celui qui examinera les vieilles histoires jugera qu'il est très difficile de les croire et une discussion sérieuse le convaincra qu'elles ne sont pas dignes de foi. Dans les temps primitifs, on ne conservait aucun document historique¹. » Les auteurs européens ne peuvent pas être moins exigeants que les auteurs chinois.

Le plus ancien des livres classiques chinois, le Chou-king, contient des documents historiques divers qui, d'après le dernier traducteur, M. Legge, s'étendent à peu près de 2357 à 627 avant l'ère chrétienne²; mais, observe le savant sinologue, favorable pourtant à l'antiquité de la Chine³:

Le Chou lui-même ne nous fournit point les moyens d'établir un système de chronologie pour la longue période de temps qu'il embrasse. Il nous apprend que la dynastie de

¹ Dans W. Williams, *The Middle Kingdom*, 2 in-8°, Londres 1843, t. II, p. 137.

² *The sacred books of China (The Sacred Books of the East)*, t. III, Oxford, 1879, p. 1.

³ Il admet que Yao régnait au XXIV^e siècle avant J.-C., p. 26.

Kau succéda à celle de Chang (ou Yiu), et celle de Chang à celle de Hia et qu'avant Yu, fondateur des Hia, avaient régné Chun et Yao... Avant la dynastie de Han, une liste des rois et de la durée de leurs règnes était le seul moyen qu'eussent les Chinois de déterminer la durée de leur histoire nationale. Ce moyen serait encore suffisant, si nous avions un catalogue complet et digne de foi des rois et des années qu'ils ont régné, mais nous ne le possédons pas¹.

Ainsi les annales chinoises, considérées en elles-mêmes, prêtent beaucoup à la critique. Dans leurs parties les plus anciennes, elles n'ont pas de chronologie, elles attribuent aux premiers rois des règnes d'une longueur démesurée, elles se contredisent souvent entre elles et les Chinois eux-mêmes ne s'accordent pas entre eux sur les premiers temps de leur histoire.

¹ *Ibid.*, p. 20-21. Voir la preuve, *ibid.*, p. 21-27. M. Charles Gutzlaff, longtemps missionnaire protestant en Chine, dit dans son Histoire de ce pays : « Tous ceux qui ont écrit sur la Chine s'accordent à dire que les Chinois sont une nation très ancienne. Mais que leur nation ait existé avant le déluge ou même avant l'ère que nous assignons à la création du monde, c'est aussi extravagant et mal fondé que les fables mythologiques des Hindous et des Grecs. Nous croyons que les Chinois ont eu des notions astronomiques aussi anciennement que les Chaldéens et les Egyptiens, nous donnons beaucoup de crédit à leurs calculs des éclipses, mais nous doutons grandement que leur chronologie soit aussi exacte que voudraient nous le faire croire les partisans de l'existence antédiluvienne de leur empire. Non seulement la partie fabuleuse de l'histoire chinoise est très incertaine, mais même au sujet des deux premières dynasties, celles de Hia et de Chang, il y a de grandes difficultés qui n'ont jamais été entièrement écartées. Nous devons, en fait, dater de Confucius, 550 av. J.-C., l'histoire authentique de la Chine, et considérer la durée de la période précédente comme incertaine. » Ch. Gutzlaff, *Sketch of Chinese history*, 2 in-8°, Londres, 1834, t. I, p. 72. Les

Une autre raison qu'on fait valoir contre la crédibilité des annales chinoises, c'est la destruction de tous les livres historiques de l'empire, laquelle eut lieu en 213 avant J.-C. par ordre de Chi-hoang-ti, fondateur de la dynastie des Tsin¹. Ce prince commanda, sous peine de mort, de les jeter tous au feu. On assure qu'il fut obéi et qu'on ne put reconstituer plus tard le Chou-king, qui contient l'ancienne histoire de l'empire, que grâce à un exemplaire qui avait été caché dans un mur, disent les uns, ou en le récrivant sous la dictée d'un vieillard qui le savait par cœur, disent les autres. Les lettrés chinois n'ont jamais révoqué en doute l'anéantissement des monuments de leur ancienne littérature historique², et s'ils ont eu en cela raison, tout ce qu'on nous raconte des temps antérieurs à la dynastie des Tsin mérite peu de

calculs astronomiques par lesquels on a voulu fixer l'antiquité de la Chine, ne sont pas fondés, en dehors du calcul des éclipses. M. Gustave Schlegel a voulu faire remonter à l'an 16916 avant notre ère l'invention des signes annonçant les deux équinoxes et les solstices, dans son *Uranographie chinoise ou preuves directes que l'astronomie primitive est originaire de la Chine et qu'elle a été empruntée par les anciens peuples occidentaux à la sphère chinoise*, in-4°, La Haye, 1875, p. 30 et 36; mais ses conclusions ne sont pas mieux fondées que celles de Dupuis attribuant, au commencement de ce siècle, une antiquité à peu près égale au zodiaque de Denderah, lequel date réellement de l'époque romaine. Voir notre t. II, p. 345-346.

¹ A. Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, p. 64-65, 81. Cf. S. von Fries, *Abriss der Geschichte China's*, p. 69-70. La traduction du texte est donnée par J. Legge, *The Chinese Classics translated into english*, t. I, Londres, 1867, p. 6-9. Voir aussi Id., *The Sacred Books of China*, dans les *Sacred Books of the East*, t. III, 1879, p. 6-8.

² « Pourquoi donc, demande Yangts, puisque les anciens livres,

confiance. Cependant les critiques européens, sans contester l'accomplissement partiel de la volonté impériale, ne peuvent croire qu'un certain nombre d'exemplaires du Chou-king et des autres ouvrages historiques n'aient échappé aux flammes et à la persécution, dans un empire aussi vaste que la Chine.

Mais une partie de ceux-là mêmes qui admettent comme très vraisemblable que la destruction de la littérature historique ne fut pas totale, ont un autre grief à faire valoir contre la chronologie chinoise, c'est que les monuments anciens font défaut pour la confirmer et la contrôler. Un des plus récents historiens de la Chine, M. Sigismond de Fries, divise son ouvrage en deux parties : la période mythique et la période historique, cette dernière commençant en l'an 775 avant J.-C. Non pas, dit-il, que tous les événements racontés après cette date soient historiques et que tous ceux qui la précèdent soient fabuleux, mais « parce que c'est là le premier point fixe pour une étude chronologique comparée, tandis que toutes les dates antérieures ne peuvent être considérées que comme des estimations par à peu près¹. »

décrivant les anciens temps, ont été brûlés par les Tsin, représenterions-nous inexactement ces âges reculés et nous montrerions-nous satisfaits de vagues fables? » Dans W. Williams, *The Middle Kingdom*, t. II, p. 137.

¹ S. von Fries, *Abriss der Geschichte China's seit seiner Entstehung nach Chinesischen Quellen*, in-8°, Vienne, 1884, p. IX-X. M. de Fries suit dans sa division chronologique Mayer, *Chinese Reader's Manual*, Shanghai, 1874, p. 366, 369, où on lit que « la période légendaire de 1202 ans qui s'étend de 2356 à 1154 avant J.-C. est suivie d'une période semi-mythique, semi-historique, qui dure de 1154 à 781 avant J.-C., » et que ce n'est qu'à partir de 781 que

On cite bien quelques monuments antiques à l'appui des dires des historiens chinois, mais ces monuments ne soutiennent pas l'examen de la critique. L'authenticité de la tablette de Yu, qu'on dit avoir été trouvée en 1212 avant J.-C., celle des « tambours de pierre » de la dynastie de Chou (827-782) et, plus encore, celle des 72 tablettes gravées, dit-on, par ordre des 72 prédécesseurs de Fô-hi, sont très justement suspectes¹. Nous ne trouvons ainsi dans le Céleste Empire aucun document véritablement autorisé sur lequel on puisse appuyer aucune date ancienne.

Ce que nous ne rencontrons pas en Chine, nous ne le rencontrons pas davantage en dehors de ce pays; nous n'avons aucun témoignage étranger en faveur de la haute antiquité des Chinois, et cette absence de toute mention dans les histoires des peuples anciens paraît peu d'accord avec l'importance que les écrits indigènes attachent à leur empire dès les temps primitifs. L'inscription chinoise, qu'on prétendait avoir lue ces dernières années sur une terre cuite découverte par M. Schliemann dans ses fouilles d'Hisarlik², n'est qu'une

commence l'histoire certaine de la Chine. Voir aussi Ch. Boulger, *History of China*, 3 in-8°, Londres, 1881-1884, t. I, p. 4-5; t. III, p. 775; cf. J. Prinsep, *Essays on Indian Antiquities*, t. II, p. 146 des tables.

¹ Th. Fergusson, *Chinese Researches*, in-12, Shanghai, 1880, p. 7-12. Voir Fr. Lenormant, *The deluge*, dans la *Contemporary Review*, novembre 1879, p. 466; Chr. T. Gardner, *The Tablet of Yu*, dans la *China Review*, t. II, 1873-1874, p. 293-306. Cf. Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, p. 184-186, 188 et suiv. Il se moque des prétendues 72 tables, p. 280.

² H. Schliemann, *Troy and its remains*, Londres, 1875, p. 23, n° 3.

inscription cyprïote d'après M. Sayce¹. Quant aux relations commerciales qu'on assure avoir existé, il y a trois mille ans, entre le Céleste Empire et l'Égypte, au moyen de caravanes qui se rendaient irrégulièrement d'un pays à l'autre par l'Inde, elles ne remontent pas assez haut pour justifier les prétentions des Chinois. On a trouvé, dit-on, de petits vases de porcelaine, d'origine chinoise, dans d'anciennes tombes égyptiennes². Mais si des objets chinois — qui ne portent pas de date — sont arrivés jusque dans la vallée du Nil, il est certain que les ouvriers qui les avaient produits n'y ont pas été connus. Chabas a montré que les monuments de l'Égypte ancienne ne renferment aucune mention du Céleste Empire, quoiqu'on y trouve le nom de tous les autres peuples alors connus³. Les Chinois eux-mêmes reconnaissent, comme le fait M. Tcheng-ki-tong, que leurs relations avec les nations étrangères sont relativement peu anciennes :

— Nos relations avec les peuples avoisinant nos frontières n'ont pas laissé de traces dans leur histoire. Pour la pre-

¹ Voir sa lettre au *Times*, 11 juin 1879; S. W. Bushell, *A Terra-cotta Vase*, dans la *China Review*, juillet et août 1879, p. 62-63; Th. Fergusson, *Chinese Researches*, p. 11. C'est M. Émile Burnouf et l'envoyé chinois à Berlin, Li-fang-pao, qui ont cru voir du chinois sur le vase en question.

² W. G. Hunter, *Bits of old China*, in-12, Londres, 1885, p. 131. M. Hunter dit avoir vu lui-même quelques-uns de ces vases au Caire dans la collection du D^r Abbott et avoir lu sur l'un d'eux cette inscription : 'Hwa-Kae-Yew-Yih-Neen, « les fleurs s'ouvrent, voici une autre année. »

³ *Études sur l'antiquité*, 2^e édit., Paris, 1873, ch. IV, p. 94.

mière fois, Arrien parle des Chinois comme du peuple ayant exporté les soies écruës et manufacturées qu'on apportait par la voie de Bactres, vers l'ouest. C'est le seul renseignement un peu ancien, mais moderne pour nous, qui mentionne notre existence au peuple romain... Il paraît démontré que les Romains n'ont eu aucun rapport avec les peuples de notre empire. Notre histoire mentionne seulement une ambassade chinoise qui fut envoyée sous la dynastie de Han, l'an 94 de l'ère chrétienne, dans le but de chercher à nouer quelques relations avec le monde occidental. Cette ambassade atteignit l'Arabie [et n'alla pas plus loin]¹.

Les renseignements antiques font donc défaut. Cette absence de tout moyen de contrôle pour l'antiquité chinoise² a porté quelques auteurs récents à ne voir que des personnages mythiques dans les premiers empereurs de la Chine. D'après eux, Yao est le ciel; Chun, Vichnou; Yu, le Manou indien; Fo-hi, le vent, etc.³. Ces explications mythologiques manquent de vraisemblance et sont purement imaginaires. On peut admettre à bon droit l'existence réelle de Yao, et même, avec le

¹ *Les Chinois peints par eux-mêmes*, in-18, Paris, 1884, p. 272-273.

² On peut faire valoir en faveur de l'antiquité de la Chine les témoignages annamites. D'après un des plus anciens historiens annamites, l'empire d'Annam fut constitué par l'empereur de Chine, Hoang-ti, à une époque qui correspond à l'an 2698 avant notre ère. A. Launay (des Missions étrangères), *Histoire ancienne et moderne de l'Annam*, in-8°, Paris, 1884, p. 6. Seulement les documents annamites, il faut bien le remarquer, sont de même valeur que les sources chinoises.

³ Frd. H. Balfour, *Waifs and Strays from the far East*, in-8°, Londres, 1876, p. 11-12.

P. Gaubil, « que les temps historiques de la Chine doivent remonter au-dessus de Yao. Mais de combien de temps, ajoute-t-il avec raison, c'est ce que je crois impossible de déterminer d'une manière qui puisse satisfaire, et il y aura toujours bien de l'incertitude¹. » En tout cas, il résulte de tout ce que nous venons de dire que « l'histoire primitive de l'Empire du milieu est un livre scellé², » et que la chronologie chinoise ne prouve nullement que le Céleste Empire est aussi ancien que Noé; quoiqu'il soit très ancien, la chronologie des Septante suffit pour le développement de son histoire³. En est-il de même pour l'Égypte? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

¹ *Traité de la chronologie chinoise*, p. 273. Cf. p. 266, 278.

² F. H. Balfour, *loc. cit.*

³ Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, p. 277.

ARTICLE III.

LA CHRONOLOGIE ÉGYPTIENNE.

Les renseignements que nous possédons sur la chronologie égyptienne nous viennent de trois sources différentes; des récits des voyageurs grecs qui avaient visité l'Égypte, d'une histoire écrite en grec, peu de temps après la conquête d'Alexandre, par un écrivain indigène de grande réputation, Manéthon, et enfin des monuments originaux, inscriptions et papyrus, retrouvés dans la vallée du Nil depuis le commencement de ce siècle.

Les écrivains grecs attribuent à l'Égypte une haute antiquité. Les prêtres d'Héliopolis racontèrent à Solon que leur monarchie avait déjà une durée de huit mille ans¹. Un siècle plus tard, les prêtres du même temple

¹ Platon, *Timée*, édit. Didot, t. II, p. 201. Cf. *Les lois*, II, où Platon dit, p. 284-285 : « Il y a longtemps, à ce qu'il paraît, qu'on a reconnu chez les Égyptiens la vérité de ce que nous disons ici : que dans chaque état, la jeunesse ne doit s'exercer habituellement qu'à ce qu'il y a de plus parfait en figure et en mélodie. C'est pourquoi, après en avoir choisi et déterminé les modèles, on les expose dans les temples, et il est défendu aux peintres et aux artistes, qui font des figures et d'autres ouvrages semblables, de rien innover ni de s'écarter en rien de ce qui a été réglé par les lois du pays; la même mode a lieu en tout ce qui appartient à la musique. Et si on veut y prendre garde, on trouvera chez eux des ouvrages de peinture et de sculpture faits depuis dix mille ans, — et quand je dis dix mille ans, ce n'est pas pour ainsi dire, mais à la lettre, — qui ne sont ni plus ni moins beaux que ceux d'aujourd'hui, et qui ont été travaillés sur les mêmes règles. » Platon croyait donc que la civilisation égyptienne avait atteint son plein développement dix mille ans avant son époque.

d'Héliopolis dirent à Hérodote que les annales de leurs rois remontaient à 11,340 ans, c'est-à-dire 3240 ans de plus¹. D'après Varron (116-26 avant J.-C.), au contraire, la monarchie égyptienne n'avait guère de son temps au-delà de deux mille ans². Diodore de Sicile, qui visita l'Égypte du temps de l'empereur Auguste, place le règne de Ménès à un peu moins de cinq mille ans avant son époque³. Ces données vagues et contradictoires sont peu satisfaisantes et l'on ne peut en tirer aucune conclusion chronologique certaine. On doit observer que les chiffres des voyageurs grecs méritent une médiocre confiance et ne jouissent pas d'une grande autorité. Ils étaient obligés de communiquer avec les Égyptiens par interprète, ils peuvent avoir mal compris leurs renseignements et nous n'avons pas non plus de garantie de l'exactitude ou de la véracité de ceux qui les leur fournissaient. Il est clair d'ailleurs que la valeur de leur témoignage doit être contrôlée et appréciée à l'aide des documents indigènes.

Parmi ces derniers, nous n'en possédons qu'un seul qui soit antérieur aux découvertes égyptologiques de notre siècle, c'est l'histoire de Manéthon.

Manéthon, prêtre égyptien, né à Sébennyte (aujourd'hui

¹ Hérodote, II, 142, édit. Didot, p. 118-119.

² D. de Buttafoco, *Étude historique sur l'origine des Égyptiens*, in-8°, Bastia, 1882, p. 9. On ignore sur quoi reposaient les calculs de Varron, l'ouvrage qui les contenait n'étant pas parvenu jusqu'à nous.

³ Diodore, I, 14, édit. Didot, t. I, p. 37. — Sur la valeur historique de Diodore et d'Hérodote, cf. A. Wiedemann, *Geschichte des Aegyptens*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 81-105.

d'hui Semanoud) dans le Delta, vers l'an 280 avant J.-C., écrivit en grec une histoire de son pays pour ses nouveaux maîtres, sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Elle est malheureusement perdue aujourd'hui, mais la partie chronologique nous a été conservée. Il attribuait à l'Égypte une antiquité de trente mille ans avant l'époque d'Alexandre. Voici le résumé de sa chronologie, tel qu'il nous a été transmis par Eusèbe¹ :

1. Règne des dieux.....	13.900 ans.
2. Règne des héros.....	1.255 »
3. Règne d'autres rois.....	1.817 »
4. Règne de trente Memphites.....	1.790 »
5. Règne de dix Thinites.....	350 »
6. Règne des Mânes et des héros.....	5.813 »
7. Règne des trente dynasties.....	5.000 (?)
Total.....	29.925 ans.

Le règne des dieux et des demi-dieux, par lequel s'ouvre cette liste, a jeté sur elle un discrédit fort naturel; cependant tout en rejetant les six premières catégories de rois, la plupart des critiques conservent avec raison comme historiques les trente dynasties commençant à Ménès et finissant à Nectanébo II.

Manéthon, écrivant au troisième siècle avant notre ère, se propose de donner non seulement le nombre des dynasties égyptiennes, mais aussi la plupart des noms des rois, dans l'ordre de succession, avec la durée

¹ *Chron. can.*, l. I, c. xx, Migne, *Patrol. gr.*, t. xix, col. 182 et suiv. Le chiffre total des trente dynasties est douteux, comme nous le verrons plus loin.

exacte de leur règne. Ses listes, en supposant que les rois qu'elles énumèrent n'ont pas été contemporains, embrassent une période de cinq mille ans environ. Si nous pouvons en juger par ce qui nous en reste, ce cadre chronologique si considérable était bien vide. Les événements qu'enregistrait Manéthon étaient insignifiants par leur nombre et par leur portée. En voici un exemple :

SECONDE DYNASTIE DE NEUF ROIS¹.

	Durée du règne.	
1. Bochus (Boéthus).	38	La terre se fendit près de Bubaste et beaucoup de personnes périrent.
2. Céchous (Cœéchos).	39	Apis et Mnévis et le bouc Mendès furent comptés parmi les dieux.
3. Biophis (Binôthris).	47	Il fut décrété que les femmes n'exerceraient pas le pouvoir souverain.
4. Tlas.	17	Il n'arriva rien de remarquable.
5. Séthenès.	41	
6. Chœrès.	17	
7. Népherchères.	23	Les eaux du Nil coulèrent pendant onze jours mêlées de miel.
8. Sésoschris.	48	Il avait cinq coudées de haut et trois de large.
9. Chénérés.	30	Il n'arriva rien de remarquable.
Total...	302	

Ainsi, pour une durée de 302 ans, Manéthon note cinq événements, dont deux seulement méritent d'arrêter l'attention, l'un au point de vue religieux et l'autre au point de vue constitutionnel.

¹ Eusèbe, *Chron. can.*, pars I, c. 20, n° 4, t. xix, col. 185; cf. le Syncelle, *Chronogr.*, édit. de Bonn, t. I, p. 101-102.

On pourrait prétendre, il est vrai, que l'ouvrage original de l'historien égyptien était plus nourri de faits et que le fragment qu'on vient de lire n'est qu'un résumé dû à ses abrégiateurs. Mais il y a tout lieu de penser qu'Eusèbe et le Syncelle ont reproduit en entier ce que Manéthon racontait de la seconde dynastie, parce que les deux chroniqueurs grecs ont fait un travail indépendant et rapportent néanmoins la même chose. Dès lors qu'ils s'accordent ensemble, sans s'être copiés, ce ne peut être que parce qu'ils reproduisent simplement l'un et l'autre leur original¹. Or un cadre si peu rempli porte à croire que l'auteur était bien imparfaitement renseigné sur l'époque ancienne de l'Égypte.

Du reste, quoi qu'il en soit, là n'est pas la plus grave difficulté qu'offrent les listes de Manéthon. Le grand embarras pour l'historien, c'est qu'elles énumèrent les dynasties comme si elles avaient été successives et qu'il est certain néanmoins qu'il y en a eu de simultanées². De plus, Manéthon ne fait jamais régner deux rois ensemble, comme associés au trône. Nous savons cependant par les monuments que plusieurs rois régnèrent à la fois pendant un certain temps. L'exemple le plus connu est celui de Ramsès II, de la XIX^e dynastie; il fut associé à l'empire par son père Sétî, lorsqu'il était

¹ George le Syncelle rapporte, à l'endroit que nous avons indiqué, un extrait de Jules Africain. Il cite après Africain l'extrait d'Eusèbe, p. 103-104. Les deux extraits varient pour les dates. Sésoschris n'est nommé que par Eusèbe.

² Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 1869, t. 1, p. 348, 355-356.

encore enfant, et il régna quelque temps conjointement avec lui, après quoi il continua à régner seul environ soixante-six ans¹. Manéthon assigne à ces deux rois 121 ans de règne; les monuments beaucoup moins.

Enfin l'historien de l'Égypte grossit fréquemment la durée de règne de ses rois. Sur trente-sept cas où l'on peut contrôler ses chiffres par ceux du papyrus de Turin, il est en excédant vingt-deux fois et en déficit seulement six fois. Le total de ces trente-sept règnes est, d'après lui, de 984 ans, et d'après le papyrus de Turin de 615; il y a donc un excédant de plus d'un tiers².

Il résulte de toutes ces remarques que l'autorité de Manéthon, quoiqu'elle ne doive point être négligée, a néanmoins besoin d'être contrôlée par les monuments³. Ces monuments sont la dernière chose qui nous reste à examiner.

Les monuments authentiques et originaux pour la chronologie égyptienne sont d'abord les listes royales. 1^o La plus importante d'entre elles est celle que contient le papyrus de Turin : elle s'étend depuis les rois divins jusqu'aux rois pasteurs. Par malheur le papyrus, entier au moment de la trouvaille, fut morcelé en 464 morceaux quand on le transporta à Turin et aujourd'hui il n'est plus complet⁴. — 2^o La table d'Abydos, décou-

¹ G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4^e édit., 1886, p. 217, 255.

² G. Rawlinson, *The antiquity of man*, Londres (1883), p. 20.

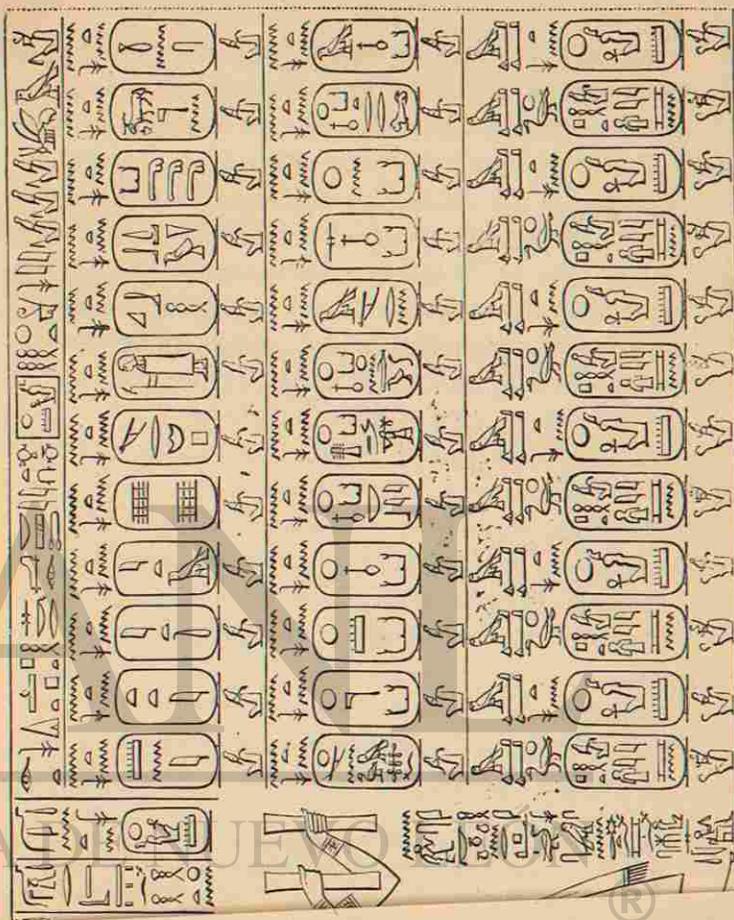
³ Cf. E. J. Krall, *Die Composition und die Schicksale des Manethonischen Geschichtswerkes*, in-8^o, Vienne, 1879.

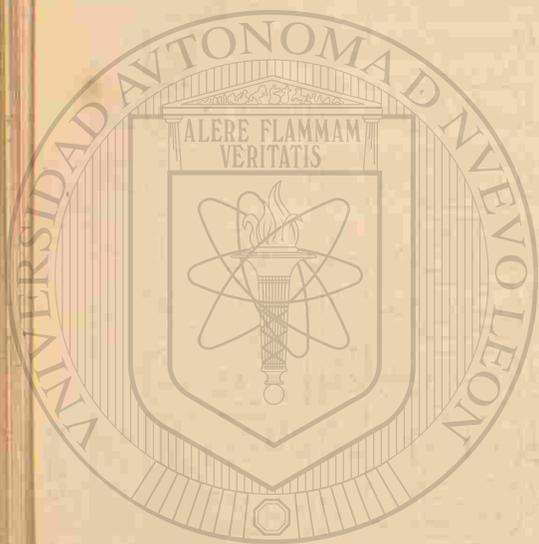
⁴ Voir Champollion-Figeac, *De la table manuelle des rois et des*

verte dans les ruines du temple d'Osiris, à Abydos, en 1864, par M. Dümichen, représente le roi Sêti I^{er} et son fils Ramsès II rendant hommage aux rois leurs prédécesseurs, au nombre de 76. Les 76 cartouches de ces rois sont placés par ordre chronologique. On y remarque certaines omissions volontaires ¹. — 3^o La table de Saqqarah, trouvée par Mariette dans le tombeau de Tounouroi, officier de Ramsès II, à Saqqarah, et conservée maintenant au musée de Boulaq, contient 45 cartouches

dynasties d'Égypte ou papyrus de Turin, dans la *Revue archéologique*, 1850, t. VII, p. 397, 461, 589, 653, et de Rougé, *ibid.*, p. 559-566.

¹ *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1864, p. 89; Mariette, *La nouvelle table d'Abydos*, avec planches, dans la *Revue archéologique*, 1866, t. XIII, p. 73-99; T. Devéria, *La nouvelle table d'Abydos*, dans la *Revue archéologique*, 1865, t. XI, p. 50-65. Un autre exemplaire de la table d'Abydos avait été trouvé dès 1818, mais on n'en avait que des fragments. Cf. Letronne, *La table d'Abydos* (avec reproduction de la table), dans le *Journal des Savants*, avril 1845, p. 244-256. — Voir Figure 86. A gauche, le roi qui offre l'encens est Sêti I^{er}. Devant lui est son fils Ramsès II, qui tient dans ses mains les rouleaux des pharaons ses ancêtres. Nous ne reproduisons que les 18 premiers cartouches royaux de gauche. Les listes royales sont contenues dans les deux registres supérieurs; les cartouches du registre inférieur ne renferment que les noms et les titres de Sêti. Les neufs premiers noms sont en allant de gauche à droite, dans le plus haut registre : 1^{re} dynastie. 1. Ménès. — 2. Téta. — 3. Atoth. — 4. Ata. — 5. Hespou. — 6. Mériba. — 7. Semson. — 8. Kabhou. — 11^o dynastie. 9. Bouziou. — 10. Kakeou. — 11. Baïnouterou. — 12. Utnas. — Second registre : 39. Ati Usurkara (de la VI^e dynastie). — 40. Mérira Papi I. — 41. Mérenra I. — 42. Noferkara. — 43. Mérenra Mentensaf II. — Dynasties encore indéterminées : 44. Dadkéra. — 45. Noferkara Khendou. — 46. Merenhor. — 47. Snéferka. — 48. Raenka. — 49. Noferkahor. — 50. Noferkahor.





UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL DE

royaux, disposés d'une manière analogue au monument d'Abydos. Au milieu est une lacune qui représente la place d'au moins cinq rois. Elle commence par la vi^e dynastie. — 4^e Une autre tablette du même genre, trouvée à Karnak, conservée au Cabinet des médailles à Paris, nous montre Thotmès III offrant ses hommages à 61 de ses prédécesseurs; seulement les cartouches royaux n'y sont pas rangés régulièrement par ordre chronologique, comme dans les monuments précédents. Elle a cependant l'avantage de donner, de plus que les autres, les noms de plusieurs rois des xiii-xvii^{es} dynasties et un plus grand nombre de noms pour la xi^e.

En dehors de ces quatre grandes listes royales, on en possède un certain nombre de plus courtes, datant la plupart des xviii^e et xix^e dynasties¹. Les inscriptions hiéroglyphiques racontant, sur les murs des temples, les exploits des monarques égyptiens, les stèles des officiers de la cour et de divers personnages, les stèles des Apis² et les monuments figurés de tout genre permettent de compléter et de contrôler, au moins en partie, les renseignements fournis par les listes royales³.

¹ A. Wiedemann, *Aegyptische Geschichte*, t. 1, p. 73-79.

² Voir au tome iv la reproduction d'une stèle d'Apis.

³ M. Lieblein a réuni et mis en ordre toutes les données fournies par les monuments pour les 14 premières dynasties dans les tableaux autographiés qu'il a placés à la fin de ses *Recherches sur la chronologie égyptienne, d'après les listes généalogiques*, in-8°, Christiania, 1873. Son ouvrage met tous ces documents en œuvre, mais non toujours avec succès. Voir F. Robiou, *Le système chronologique de M. Lieblein*, dans le *Muséon*, janvier 1884, t. 3, p. 5-39. M. Lieblein insiste cependant sur un point qui mérite attention. « Les faits puisés dans les tables généalogiques prouvent, je crois,

Quant au témoignage de ces divers monuments, voici ce qu'ils nous apprennent jusqu'à ce jour. Ils nous fournissent, en dehors des listes proprement dites, la série à peu près complète des rois qui ont régné à partir de la xviii^e dynastie, par laquelle commence ce que Manéthon appelle le Nouvel Empire. Le nombre des rois de cette période connus par les monuments est de 63, ce qui est à peu près le même nombre que celui de Manéthon. Les règnes de plusieurs d'entre eux sont courts; quelques princes ont régné simultanément.

Antérieurement au Nouvel Empire, les monuments offrent des lacunes considérables. Nous n'avons, en dehors des listes, aucun document contemporain des dynasties I, II, III, VII, VIII, IX, X, XIV, XV et XVI de Manéthon. Le plus ancien monument égyptien est de Snéfrou, le premier roi de la iv^e dynastie manéthonienne. Les pyramides lui font suite chronologiquement et les tombeaux de cette époque sont nombreux, ainsi que ceux des v^e et vi^e dynasties. Ils manquent ensuite totalement jusqu'à la xi^e. Celle-ci en fournit un petit nom-

suffisamment, dit-il, p. 135, que la xviii^e dynastie a régné peu de temps après la xiii^e. Par conséquent, il n'est permis de les séparer ni par 695 ans, comme l'a fait M. Mariette, ni par 511 ans, ainsi que l'a fait M. Brugsch. » Et p. 8 : « La table de Saqqarah, à l'exemple de celle de Sêti I^{er} et de Ramsès II à Abydos, franchit cinq dynasties (xiii-xvii) et arrive sans intermédiaire de la xii^e dynastie à la xviii^e, sans doute parce que l'Égypte, sous ces dynasties, fut partagée en deux royaumes contemporains. » Les noms des tables généalogiques, noms qui se retrouvent les mêmes, à la fin de la xiii^e dynastie et au commencement de la xviii^e, sur divers monuments, sont, malgré quelques difficultés, la preuve de son assertion. Cf. Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 37.

bre; la xii^e beaucoup. Le papyrus de Turin est la principale source de renseignements pour la xiii^e, puis il se fait une nuit complète jusqu'à la fin de la xvii^e dynastie de Manéthon. Nous avons donc des renseignements contemporains sur les dynasties IV, V, VI, XI, XII, XIII et XVII. Manéthon compte trois dynasties de rois Pasteurs, la xv^e, la xvi^e et la xvii^e. D'après Josèphe¹, il leur attribuait une durée de 511 ans; d'après Jules Africain², de 955³. Les monuments paraissent exclure formellement une aussi longue durée. L'Ancien Empire comprend les six premières dynasties. La première d'entre elles dura, d'après Manéthon, 268 ans, mais d'après le papyrus de Turin seulement 102⁴.

Nonobstant tous ces renseignements, nous n'avons pas encore une chronologie égyptienne tant soit peu fixe. Le grand défaut des monuments, c'est d'être incomplets; quelque importants qu'ils soient, nous n'en possédons pas une série continue. Les Égyptiens n'avaient pas d'ère; ils n'avaient pas, en conséquence, de système de chronologie⁵. Les renseignements qu'ils

¹ Josèphe, *Contr. Apion.*, I, 14.

² Dans le Syncelle, *Chronogr.*, t. I, p. 113-114.

³ M. Cook réduit la durée de l'invasion des Pasteurs à 250 ans, *Speaker's Commentary*, t. I, p. 447-448.

⁴ Cf. le tableau des chiffres du papyrus de Turin et de Manéthon, dans G. Rawlinson, *History of ancient Egypt*, 1881, t. II, p. 512-513; A. Wiedemann, *Aegyptische Geschichte*, t. I, 1884, p. 162 et suiv.; Sayce, *Ancient Empires of the East*, p. 279-291. Voir sur toute la question, E. Pannier, *Genealogiæ biblicæ cum monumentis Aegyptiorum et Chaldæorum collatæ*, in-8°, Lille, 1886, p. 31-121.

⁵ « Le plus grand de tous les obstacles à l'établissement d'une chronologie égyptienne régulière, c'est que les Égyptiens eux-mêmes

nous ont laissés nous apprennent combien de temps avait régné chaque roi, mais sans relation avec le règne de son prédécesseur ou de son successeur. Ils enregistraient avec soin la durée du règne de chaque souverain et la vie de chaque Apis; là se bornaient leurs préoccupations; ils n'indiquaient point combien de temps s'était écoulé entre un Apis et un autre, ils ne distinguaient pas les années pendant lesquelles un prince avait gouverné seul de celles où il avait été seulement associé au trône¹. Ainsi, si un pharaon avait régné dix ans avec son père, trente-deux seul et trois avec son fils, on lui donnait dans la liste royale quarante-cinq ans, en comptant aussi à son père avant lui et à son fils après lui les dix ans et les trois ans de règne en commun. Cet exemple n'est pas chimérique; il s'applique, d'après M. Brugsch², à Osortésen I^{er} auquel le papyrus

mes n'ont jamais eu de chronologie. » Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, t. I, p. 322. « Jamais ils (les Égyptiens) n'ont compté autrement que par les années du roi régnant, et ces années étaient loin d'avoir elles-mêmes un point initial fixe, puisque tantôt elles partaient du commencement de l'année pendant laquelle était mort le roi précédent, tantôt du jour des cérémonies du couronnement du roi. Quelle que soit la précision apparente de ces calculs, la science moderne échouera donc toujours dans ses tentatives pour restituer ce que les Égyptiens ne possédaient pas. » Mariette, *Aperçu de l'histoire d'Égypte*, p. 66. La seule trace d'une chronologie quelconque qui se soit rencontrée jusqu'ici est dans une stèle de Tanis, où il est question de l'an 400, mais c'est là un fait isolé et du reste mal expliqué jusqu'ici. Voir Mariette, *La stèle de l'an 400*, dans la *Revue archéologique*, 1865, t. XI, p. 169-190; C. de Cara, *Gli Hyksôs o re Pastori di Egitto*, p. 17.

¹ Nous avons vu plus haut, p. 526, que Manéthon avait fait de même.

² H. Brugsch, *Geschichte Aegypten's unter den Pharaonen*, p. 120; cf. p. 40.

de Turin attribue un règne de quarante-cinq ans. De plus, les dynasties contemporaines, si elles sont légitimes, sont énumérées comme si elles avaient été consécutives; au contraire, les dynasties usurpatrices sont totalement négligées.

En général, les listes monumentales de l'Égypte ne sont pas du tout chronologiques; celle du papyrus de Turin est la seule qui fasse exception et qui donne les années de règne, mais nous avons vu que l'état dans lequel elle se trouve ne permet d'en faire qu'un usage fort restreint¹. C'est ce qui a fait dire à un des plus récents historiens de l'Égypte, M. Brugsch : « Dans l'état actuel des choses, aucun homme vivant n'est capable d'écarter les difficultés qui empêchent de rétablir la liste originale des rois contenue dans les fragments du papyrus de Turin. Trop d'éléments indispensables font défaut pour combler les lacunes... Il paraît certain du reste que la longue série de rois que contenait autrefois le papyrus avait été arrangée par l'auteur suivant ses propres idées et ses vues particulières². » Les éléments chronologiques manquent même dans la première partie du papyrus. Ce n'est qu'à partir de la xxvi^e dynastie que l'on possède les renseignements nécessaires pour établir une véritable chronologie.

Tout ce qui précède nous explique comment il existe un désaccord si grand entre les différents historiens modernes qui se sont occupés de l'histoire d'Égypte. Tandis que Böckh place l'avènement de Ménès, le pre-

¹ G. Rawlinson, *History of ancient Egypt*, 1881, t. II, p. 2-3.

² H. Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 40.

mier roi humain, en 5702 avant notre ère, Unger le place en 5613; Mariette et François Lenormant, en 5004; M. Brugsch, en 4455; M. Lauth, en 4157; M. Pessl, en 3917¹; M. Lieblein, en 3893; Lepsius, en 3852; Bunsen, en 3623 ou 3059; M. Reginald Stuart Poole, en 2717 et Wilkinson, en 2691. « C'est, observe M. George Rawlinson, comme si les meilleures autorités sur l'histoire romaine venaient nous dire, les unes que la République fut fondée en 508, les autres en 3508 avant J.-C.². » Ces écarts si considérables ont pour cause secondaire l'incertitude de la durée du règne de plusieurs rois et pour cause principale le nombre plus ou moins grand de dynasties contemporaines que supposent les auteurs de ces calculs. Il est avéré que plusieurs dynasties ont été simultanées, mais en quel nombre, on l'ignore³. Toutes ces chronologies sont donc hypothétiques et elles ne sont pas mieux fondées les unes que les autres⁴; tous les égyptologues qui ont étudié la question sont unanimes à le reconnaître⁵.

¹ H. von Pessl, *Das chronologische System Manetho's*, Leipzig, 1878, p. 267.

² G. Rawlinson, *History of ancient Egypt*, t. II, p. 2. Un chronologiste anonyme place Ménéès en 2362. *Die Chronologie der Genesis*, von E. A., in-12, Ratisbonne, 1881, p. 232. Voir H. S. Osborn, *Ancient Egypt*, in-8°, Cincinnati, 1883, p. 35, 48.

³ Fr. Lenormant suppose seulement deux dynasties simultanées, *Manuel d'hist. anc. de l'Orient*, t. I, p. 348 et 358; M. Brugsch en admet cinq; Bunsen et M. Lieblein, sept; Wilkinson et M. Poole, douze. Cf. G. Rawlinson, *loc. cit.*, p. 10-11; Lieblein, *Chronologie égyptienne*, p. 148; G. le Syncelle, *Chronogr.*, Bonn, 1829, t. I, p. 98.

⁴ Voir l'*Encyclopædia Britannica*, 9^e édit., t. VII, p. 729-730.

⁵ Voir déjà Eusèbe, *Chron.*, l. I, c. XX, n. 3, t. XIX, col. 183-184.

Si les chronologies les plus courtes sont douteuses et suspectes, les plus longues sont certainement fausses. Leurs auteurs eux-mêmes n'ont eu garde de les donner comme vraies. Böckh qui a placé l'avènement de Ménéès à l'an 5702 avant J.-C., en additionnant tous les chiffres de Manéthon, comme s'ils s'appliquaient à des règnes successifs, reconnaît lui-même formellement que si c'est là la date donnée par les listes, on ne peut néanmoins, en aucun cas, l'accepter comme historique¹. Mariette n'a retranché du total des chiffres manéthoniens qu'une seule dynastie, qu'il a considérée comme contemporaine des autres, mais il avoue également qu'on ne peut restituer avec certitude la chronologie égyptienne².

Il en est donc de l'Égypte, jusqu'à un certain point, comme de la Chine³: les documents historiques et les dates qu'elle nous fournit sont insuffisants pour établir

¹ A. Böckh, *Manetho und die Hundsternperiode*, in-8°, Berlin, 1845, p. 3, 381; H. Vullot, *Du système chronologique de Manéthon*, in-8°, Beaune, 1867, p. 35.

² Mariette, *Aperçu de l'histoire d'Égypte*, p. 66. Voir le passage cité plus haut, p. 532, note. Cf. Id., *Questions relatives aux fouilles à faire en Égypte*, 1879, p. 3-6; Brugsch, *Geschichte Aegypten's*, p. 36.

³ Pour l'Égypte, comme pour la Chine, on a recours à l'astronomie afin de débrouiller sa chronologie. M. Lauth, d'après des calculs astronomiques, place le règne de Ménéès après la dispersion des peuples à Babel, en 4245 avant J.-C. *Aegyptische Chronologie basirt auf die vollständige Reihe der Epochen seit Bytes-Menes bis Hadrian-Antonin durch drei volle Sothisperioden = 4380 Jahre*, in-8° lithographié, Strasbourg, 1877, p. 25, etc. Voir Tafel I et II. Les calculs de M. Lauth n'ont pas convaincu en général les égyptologues.

une chronologie certaine et, par eux-mêmes, ils ne sauraient démontrer que la chronologie tirée des Septante est trop courte. Les savants qui réclament un temps plus long émettent seulement une opinion personnelle et rien ne nous oblige de l'accepter. Une étude impartiale de la question autorise à considérer comme exagérées des assertions telles que celle-ci :

La période préhistorique pendant laquelle l'Égypte a dû élaborer sa civilisation descend à des profondeurs vertigineuses, puisque les plus anciens monuments qui nous sont parvenus, — et il en est qu'on peut attribuer à la II^e dynastie¹, — nous montrent sa langue, son art, sa religion parvenus à leur complet développement. On estime que quatre mille années ont dû précéder l'époque où Ménès réunit sous un seul sceptre la monarchie égyptienne. C'est à peu près au moment où cet événement eut lieu que la tradition hébraïque place la création du monde, car en écartant l'hypothèse des dynasties collatérales dans Manéthon, qui n'a dû enregistrer que des rois légitimes², c'est être très modéré que de placer vers l'an 5000 avant notre ère le premier roi de la première dynastie³.

Il n'est rien moins qu'établi que le règne de Ménès

¹ « Tels que les tombeaux de Thothotep à Sakkarah, les trois statues de Sepa et Nesa au Louvre et les panneaux de Hosi à Boulak. » P. 43.

² Tout prouve au contraire, comme nous venons de le démontrer, que Manéthon a enregistré plusieurs dynasties collatérales, et il ne faut pas oublier que Georges le Syncelle nous dit que le total des dynasties de Manéthon était de 3.555 ans.

³ P. Pierret, *Cours d'archéologie égyptienne, leçon d'ouverture*, dans les *Discours d'ouverture de l'école du Louvre*, 1883, p. 42-43.

remonte à 5.000 ans avant l'ère chrétienne. Il faut reconnaître cependant que l'Égypte existait avant ce roi et qu'elle est notablement plus ancienne.

Aussi haut que l'on puisse remonter dans le passé de l'Égypte, on la trouve en pleine civilisation, en possession de ses arts, de son écriture monumentale, de sa religion. On ne découvre point la période de l'enfance, encore moins la période des origines; dès qu'elle nous apparaît, tous les fruits de la civilisation sont déjà en pleine maturité. L'exode des Hébreux eut lieu sous la XIX^e dynastie; le voyage d'Abraham dans la vallée du Nil date vraisemblablement de la XIII^e dynastie. L'Égypte était alors déjà vieille; ses pyramides étaient construites depuis longtemps; elle datait donc de plusieurs siècles; mais ici, comme dans les questions de paléontologie et d'archéologie préhistorique, nous manquons de chronomètres¹, nous ne pouvons rien préciser

¹ Le professeur Owen, en 1874, au Congrès des orientalistes, réclamait au moins 7.000 ans pour la date de la formation des civilisations primitives. Voir son discours, *Times*, 21 septembre 1874. D'autres ont réclamé 10.000, 15.000 et 20.000 ans. Bunsen, *Egypt's Place*, t. V, p. 103. Mais les progrès de la civilisation ne se mesurent pas par années comme la croissance d'un arbre; s'ils peuvent être lents, ils peuvent être aussi rapides. Les sciences ont fait ces dernières années plus de progrès qu'elles n'en avaient fait en de longs siècles. Ceux qui voudraient mesurer dans trois ou quatre mille ans le temps qu'il a fallu pour accomplir ces progrès par leur importance feraient des calculs tout à fait faux. La suite indéfinie de siècles réclamée par quelques critiques tels que M. Kolb, par exemple, ne repose donc sur aucun argument sérieux : « A l'époque où l'on place le déluge, dit-il, les pyramides s'élevaient déjà dans la large vallée du Nil. Or la construction de pareils monuments présuppose, sans aucun doute, une société fortement constituée, un

et nous devons seulement répéter que la Genèse bien comprise laisse aux égyptologues toute latitude pour attribuer à l'Égypte l'antiquité que réclament ses monuments bien étudiés.

développement des arts, de l'industrie et des métiers, comme il ne pouvait exister qu'après des milliers d'années d'efforts et de progrès. L'état de perfection auquel était dès lors arrivée la langue exige, à un plus haut degré encore, les mêmes conditions d'une civilisation développée à travers une suite indéfinie de siècles. » G. Fr. Kolb, *Culturgeschichte der Menschheit*, 3^e édit., t. I, p. 7-8. Ce sont là des exagérations qui ne font pas honneur à la science.

ARTICLE IV.

LA CHRONOLOGIE CHALDÉENNE.

La Chaldée et l'Assyrie nous présentent des chiffres plus précis que l'Égypte. Ils nous sont fournis, non par les auteurs anciens, mais par les monuments indigènes découverts dans ces dernières années. Nous ne possédons d'autres renseignements anciens indigènes sur ce pays que ceux qui sont contenus dans l'histoire chaldéenne de Bérose, prêtre de Bel, à Babylone, du temps d'Antiochus II, roi de Syrie (261-246 avant J.-C.); or ce que nous apprennent sur la chronologie les fragments de cet écrivain qui nous sont parvenus, est en grande partie fabuleux et n'avait pas rencontré créance, même chez les Grecs et les Romains. Cicéron disait des Chaldéens : « Nous devons les réprover comme insensés, orgueilleux ou impudents et les juger menteurs, quand ils veulent nous faire croire que leurs monuments embrassent une durée de quatre cent soixantedix mille ans¹. »

Les Babyloniens prétendaient en effet que leur premier roi avait régné 467.581 ans avant Pul (731-726), c'est-à-dire 468.310 ans environ avant notre ère. Sept dynasties avaient successivement occupé le trône pen-

¹ « Condemnemus hos (les Chaldéens) aut stultitiæ aut vanitatis aut impudentiæ, qui CCCCLXX millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent et mentiti judicemus. » *De divinât.*, I, 19, 36, *Opera*, édit. Teubner, pars IV, t. II, p. 141.

dant ce temps. La première composée de dix rois, avait régné avant le déluge, pendant 432.000 ans, ce qui fait une moyenne de 43.200 ans pour chaque roi. La seconde, comprenant quatre-vingt-six rois, avait duré 34.080 ans, c'est-à-dire que chaque roi avait gouverné en moyenne 396 ans. Les cinq autres dynasties remplissaient l'espace de 1.500 ans à peu près, et les rois qui les formaient n'avaient porté la couronne que treize ans en moyenne. Il s'était ainsi écoulé environ 36.000 ans du déluge à la conquête perse.

On a toujours regardé les deux premières dynasties de Bérosee comme fabuleuses et l'on n'a attaché de valeur à sa chronologie qu'à partir de sa troisième dynastie, la dynastie mède, dont l'avènement date d'environ 2.250, ou, selon une autre leçon, 2.460 avant l'ère chrétienne. Eusèbe avait déjà remarqué que le chiffre énorme de 466.000 ans, dont la chronologie babylonienne dépassait la chronologie ordinaire, était vide de faits et qu'une chronologie qui n'est pas appuyée sur des faits est sans valeur¹.

Les Babyloniens alléguaient aussi, en faveur de leur antiquité, leurs observations astronomiques qu'ils faisaient remonter au delà de 450.000. Mais leur allégation est en contradiction avec ce que nous savons par les Grecs. Quand Aristote, après la prise de Babylone par

¹ Eusèbe, *Chron. can.*, pars 1, c. 2, n. 7, t. xix, col. 113. Même pour les dynasties récentes, on ne peut accepter sans contrôle les chiffres de Bérosee, parce que, quoiqu'il fût bien renseigné sur sa patrie, les fragments de lui qui nous ont été conservés sont altérés. Voir Sayce, *The ancient Empires of the East*, 1884, p. 102-103.

Alexandre, chargea Callisthène, son disciple, d'étudier l'astronomie chaldéenne, ce savant constata que ces observations n'embrassaient qu'une période de 1.903 ans¹.

Les auteurs anciens ne nous ont appris rien de plus que Bérosee sur l'antiquité chaldéenne, et jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, on n'en a pas su davantage, mais les découvertes assyriologiques de ces dernières années ont totalement changé la face des choses.

Les documents cunéiformes nous offrent en effet des données nouvelles sur la chronologie babylonienne et c'est surtout par les Assyriens qu'elles nous ont été fournies. Les Assyriens sont le premier peuple de l'antiquité chez qui nous rencontrons le sens chronologique. Les inscriptions historiques qu'ils nous ont laissées et que les explorateurs contemporains ont déterrées des ruines de leurs vieilles capitales renferment les détails les plus précis et sont soigneusement datées. Ce peuple ne comptait point comme les Égyptiens et les Chinois par les années du règne de ses souverains, mais par les noms d'officiers éponymes, appelés *limmi*, qui donnaient leur nom à l'année, comme les archontes à Athènes et les consuls à Rome. On dressait des canons ou listes d'éponymes et quelques-uns de ces documents ont été retrouvés et publiés. Malheureusement nous n'en possédons qu'une très petite partie²; toutefois nous

¹ Sur l'astronomie babylonienne, voir J. N. Strassmaier et J. Epping, *Astronomisches aus Babylon*, in-8°, Fribourg-en-Brigau, 1889.

² Les fragments retrouvés contiennent une chronologie exacte de l'histoire de l'empire assyrien de 913 à 659 avant J.-C. Voir G.

avons la certitude que l'institution des *limmi* remontait au moins au XIV^e siècle avant notre ère, car l'inscription de Binnirar I^{er} est datée de l'éponymie de Salmankarradu.

Grâce à ce système de chronologie, les Assyriens ont pu nous donner sur les événements du passé des dates précises, comme nous n'en avons encore rencontré chez aucun autre peuple. Sennachérib (705-681), l'ennemi d'Ézéchias, mentionne dans l'une de ses inscriptions qu'un sceau, ayant appartenu à Tuklath-Ninip, avait été emporté à Babylone 600 ans auparavant¹, et que 418 ans s'étaient écoulés, lorsqu'il envahit lui-même Babylone (en 692), depuis la défaite de Téglatphalasar I^{er} (vers 1130) par les Babyloniens². Téglatphalasar I^{er} dit à son tour qu'il a restauré à Khalah-Chergat un temple bâti par Samsibin, fils d'Ismidagan, 701 ans auparavant. Le petit-fils de Sennachérib, Assurbanipal (668-626), raconte de son côté, qu'une idole qu'il a reconquise en 639 dans le pays d'Élam avait été enlevée d'Érech, il y avait alors 4635 ans, par conséquent en 2274 avant notre ère³. C'est la date la plus reculée qu'aient fournie

Smith, *The Assyrian Eponym Canon*, in-12, Londres; E. Schrader, *Die Keilinschriften und das alte Testament*, 2^e édit., 1883, p. 470-489.

¹ *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. III, pl. 4, n^o 2, l. 1-7; Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 1872, p. 294; Hommel, *Abriss der babylonisch-assyrischen und israelitischen Geschichte*, in-4^e, Leipzig, 1880, p. 3; Sayce, *Ancient Empires of the East*, p. 206.

² Sennachérib, inscription de Bavian, l. 48-50; G. Smith, *History of Sennacherib*, 1878, p. 133-134.

³ G. Smith, *History of Assurbanipal*, 1871, p. 250-251.

jusqu'à présent les documents assyriens. On pourrait concevoir quelques doutes sur la véracité de ce dernier chiffre; quant aux précédents, comme les rois de Ninive avaient un moyen facile de connaître l'année précise des événements, concernant l'histoire de leur empire¹, nous n'avons aucun motif d'en contester l'exactitude.

Un cylindre de Nabonide, roi de Babylone, trouvé à Abou-Abba par M. Hormuzd Rassam et conservé maintenant au Musée Britannique, nous fournit des dates plus anciennes et par conséquent plus importantes que celles des documents assyriens. M. Pinches a fait connaître ce cylindre à la société d'Archéologie biblique de Londres en 1882. Nous y lisons que Lighagas ou Urbagas, roi d'Ur (la patrie d'Abraham) vivait 700 ans avant Hammuragas ou Hammurabi, dont l'époque est d'ailleurs inconnue. Mais nous y lisons de plus que Naramsin, fils de Sargon I^{er}, avait fondé le temple du dieu Samas ou le Soleil, à Sippara, 3200 ans avant le règne de Nabonide, c'est-à-dire vers l'an 3750 avant notre ère². Cette date positive, la plus considérable qui

¹ L'enlèvement de l'idole de la déesse Nana étant un fait de l'histoire de la Chaldée et non de l'histoire de l'Assyrie, nous n'avons pas en faveur de sa date les mêmes garanties que pour les faits qui regardent l'Assyrie, pour les raisons que nous exposerons bientôt.

² Voici la traduction du texte de Nabonide :

- Col. II. 47. Pour Samas, le juge du ciel et de la terre,
48. Ébabbara, son temple à Sippara...
51. ... je bâtis...
56. Sa vieille pierre angulaire je cherchai et dix-huit coupées de terre
57. je fis creuser, et la pierre angulaire de Naramsin, fils de Sargon,

ait été découverte jusqu'ici sur un monument original antique, fait remonter le déluge, qui était connu des Babyloniens comme des Hébreux, à plus de 4000 ans avant J.-C.; car avant Naramsin et avant Sargon il y avait eu déjà, d'après le témoignage des monuments, un certain nombre de rois postérieurs au grand cataclysm¹. Si l'on admet ce chiffre, il faut donc reconnaître que la chronologie postdiluvienne tirée de la Bible, même celle des Septante, est insuffisante, puisqu'elle ne nous donne pas 4000 ans entre le déluge et la venue de Notre-Seigneur. Nous devons observer toutefois que, quoique la date donnée par Nabonide ait été vivement soutenue par quelques assyriologues², on a le droit de ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Rien ne nous garantit en effet l'exactitude du calcul fait pour une période si considérable par le roi

Col. II. 58. que, pendant 3200 ans, aucun roi de ceux qui m'avaient précédé, n'avaient trouvée,
59. Samas, le grand dieu d'Ébabbara...
60. me la fit voir.

Cuneiform Inscriptions of Western Asia, t. v, pl. 64; J. Latrille, *Der Nabonidecylinder*, dans la *Zeitschrift für Keilschriftforschung*, t. II, 1885, p. 250 et suiv.; cf. p. 357. Voir aussi *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, novembre 1882, p. 8, 12. Cf. *Journal officiel*, 27 novembre 1882, p. 6415; *Allgemeine Zeitung*, 20 décembre 1882, p. 5214; *Journal asiatique*, janvier 1883, p. 89.

¹ Avant la découverte de l'inscription de Nabonide, on plaçait le règne de Sargon I^{er} vers l'an 2000 (Lenormant) ou 1900 (Hommel, *Abriss der babylonisch-assyrischen und israelitischen Geschichte*, p. 2).

² Voir H. Rawlinson, *Athenæum*, 9 décembre 1882, p. 781.

Nabonide ou ceux qui lui ont fourni cette date¹. Si nous ne sommes pas tenus d'accepter les chiffres contradictoires donnés par les chronologistes nos contemporains sur les faits anciens, nous ne sommes pas tenus davantage d'accepter ceux que nous donnent les chronologistes babyloniens sur une époque si éloignée d'eux. Nous trouvons chez les Assyriens un canon chronologique qui est pour nous un garant de leurs calculs, mais nous devons bien remarquer qu'il ne s'est rencontré jusqu'ici aucune trace d'un canon semblable chez les Babyloniens. Comment donc Nabonide aurait-il pu calculer d'une manière certaine le temps qui le séparait de Naramsin? Les prêtres de Sippara n'ont-ils pas exagéré l'antiquité de leur temple et le chiffre de l'inscription n'est-il pas fabuleux ou bien outré, comme tant d'autres que nous lisons dans Bérose?

Pour la Chaldée et la Babylonie, une chronologie exacte ne commence qu'avec l'ère de Nabonassar, en 747 avant J.-C. Le canon de Ptolémée, les listes royales babyloniennes², les synchronismes des monuments as-

¹ M. Sayce a émis quelques doutes sur l'exactitude du chiffre donné par Nabonide, *Academy*, 24 novembre 1883, p. 351. Il faut remarquer que la date est donnée en nombre rond, ce qui semble indiquer un à peu près. « I confess to feel considerable hesitation myself, dit M. Sayce, about accepting it (cette date) on the strength of a single unsupported statement of Nabonidos. » M. Peters, de son côté, fait la remarque suivante : « If such a number met us in the Bible, we should certainly refuse to regard it as accurate; why not here also? » *Proceedings of the Society of biblical Archaeology*, mai 1886, p. 142.

² On peut voir toutes les listes babyloniennes et chaldéennes réunies dans Sayce, *Ancient Empires of the East*, p. 292-299. Les

syriens et enfin les nombreuses tablettes datées de la famille Égibi (depuis Nabuchodonosor jusqu'à Darius, fils d'Hystaspe) nous fournissent des renseignements précis et sûrs pour cette époque, mais tout moyen de contrôle nous fait défaut pour les époques antérieures, en dehors des documents assyriens, qui ne remontent pas assez haut.

Ainsi, en résumé, les documents cunéiformes sont, de tous les documents anciens, ceux qui nous fournissent les dates les plus précises et les plus reculées. Si l'époque à laquelle Nabonide fait remonter Naramsin est exacte, la chronologie tirée des Septante est trop courte et il faut admettre qu'il y a des lacunes dans la chronologie biblique. Dans le cas contraire, en attendant de nouvelles découvertes pour reconnaître si le roi de Babylone a tort ou raison, il n'existe aucune preuve positive numérique et rigoureuse que les chiffres de la version grecque ne suffisent pas. L'histoire de l'Inde, et même celle de la Chine, dans ses parties authentiques, peuvent s'encadrer sans trop de peine dans les séries de siècles admis par les Pères grecs et latins.

Quant à l'Égypte, la haute antiquité de Ménès est loin d'être démontrée et de nombreuses raisons tendent à en abaisser la date. On peut dire, il est vrai, que les

listes cunéiformes babyloniennes ont été publiées dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, décembre 1880, p. 20-22; janvier 1881, p. 37-49; mai 1884. Cf. Fr. Hommel, *Zur altbabylonische Chronologie*, dans la *Zeitschrift für Keilschriftforschung*, janvier 1884, t. 1, p. 32-44; C. P. Tiele, *Babylonisch-assyrische Geschichte*, in-8°, Gotha, 1886, t. 1, p. 100 et suiv.; E. Pannier, *Genealogiæ biblicæ*, p. 122-197.

progrès de la civilisation qui florissait en Égypte et en Chaldée, dès le temps des plus anciens rois dont le nom nous soit connu, exigent, de même que les découvertes géologiques et paléontologiques, un temps plus long que celui que nous donne la chronologie des Septante, mais ici tout calcul devient impossible et l'on ne peut que répéter aux savants : Établissez sur de bonnes preuves l'antiquité de l'homme et des anciens peuples; la Bible n'y contredira pas. Les généalogies de la Genèse sont probablement incomplètes; elles ne peuvent donc servir de base certaine à la chronologie. L'Écriture ne s'est point proposé de nous instruire directement sur la date précise de la création du ciel et de la terre, non plus que de nos premiers parents. Ne veut-elle point nous faire entendre qu'elle laisse ces questions à la discussion des hommes, pourvu qu'ils restent dans les limites d'une sage critique, quand elle nous dit par la bouche de l'Ecclésiastique : « Le sable de la mer, les gouttes de pluie et les jours du monde, qui peut les compter! ? »

¹ Eccli., 1, 2.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

APPENDICE.

LES SILEX DE THENAY.

Tous ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique savent quel bruit s'est fait autour des silex trouvés à Thenay par M. l'abbé Bourgeois et M. l'abbé Delaunay¹. Ces silex, dit-on, sont taillés de main d'homme et d'une très haute antiquité, puisqu'ils ont été trouvés dans un terrain tertiaire. Les incrédules ont voulu s'en faire une arme contre les Saintes Écritures, en s'efforçant d'en tirer la preuve que l'homme est beaucoup plus ancien que ne l'enseigne la Genèse. Pour répondre à leurs objections, plusieurs géologues distingués ont soutenu et soutiennent encore que les silex de Thenay ne sont pas des silex taillés de main d'homme et que par conséquent ils ne nous apprennent rien sur l'antiquité ou la non-antiquité de notre race.

M. l'abbé Bourgeois, au moment où il fut frappé par la mort, croyait toujours à la taille intentionnelle des silex, mais il avait conçu des doutes sérieux sur l'ancienneté du terrain où s'étaient faites les fouilles. Il se proposait de faire connaître loyalement au public le résultat de ses nouvelles informations sur la nature des terrains de Thenay; malheureusement il fut enlevé à la science avant d'avoir eu le temps de mettre son projet à exécution. Son fidèle ami et savant collaborateur, M. l'abbé Delaunay, a fait ce que la mort a empêché M. l'abbé Bourgeois d'accomplir, et il a bien voulu nous adresser les lettres suivantes, fort importantes pour la solution du problème d'archéologie préhistorique de Thenay.

¹ Voir plus haut, p. 416-417, 496.

I.

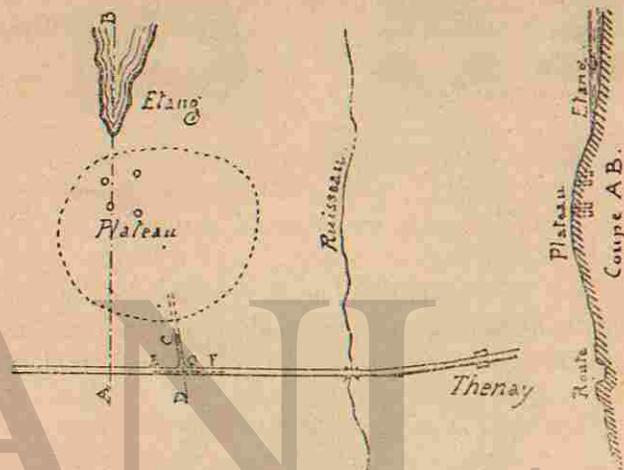
Première lettre de M. l'abbé Delaunay.

Monsieur l'Abbé,

Voici dans toute leur exactitude les faits, relatifs à l'âge de la pierre, que j'ai pu constater moi-même et dont vous m'avez fait l'honneur de me demander l'exposé :

I. Quelques mois avant sa mort, le savant et regretté abbé Bourgeois recevait la visite d'un de nos intelligents élèves, M. Jules Bourdonneau, qui venait nous signaler des silex de choix, délicatement travaillés, dans un amoncellement de sable et de cailloux, à une grande hauteur au-dessus du diluvium du Cher. A notre prochain moment de liberté, nous nous promettions bien d'étudier le gisement de ces silex de première marque, gisement dont notre jeune ami avait fait le nivellement exact : de semblables échantillons ne s'étaient jamais rencontrés dans un pareil milieu. Je rappelai à l'abbé Bourgeois que, non loin de ces silex scrupuleusement ramassés au lieu dit : *de la taille de la Chaise, dans la brèche osseuse de Vigny, qui nous avait donné des os de bos primigenius et de rhinocéros tichorhinus, j'avais remarqué quelques débris de céramique grossière* dont je lui avais offert un fragment, soigneusement mis de côté par lui ; ce souvenir ramena celui d'un morceau de céramique également grossière, pris en place par lui-même, bien au-dessous des fameux silex tertiaires de Thenay, au fond de la fouille pratiquée sous ses yeux dans la tranchée de la route de Thenay à Choussy ; et, voyant là les éléments d'une synthèse, il me

dit avec l'air réfléchi qui lui était habituel : « J'ai le pressentiment que la lumière va enfin se faire sur notre âge de la pierre, et il est probable que nous serons obligés de douter longtemps encore avec ceux qui ne l'ont point admis. »



87. — Route de Thenay à Monthou. — Plateau des fouilles où ont été trouvés les silex de Thenay. — Étang du Roger.

Quatre jours avant sa mort, deux terrassiers vinrent m'avertir qu'ils avaient découvert six corps dans la tranchée de la route de Thenay à Monthou¹, profondément creusée à la montée² : cinq avaient été complètement disloqués, mais la place en était parfaitement indiquée sur la même ligne que le sixième³, dont la tête et quelques os brisés restaient encore (Je dois la représentation de ce crâne à l'habile crayon de

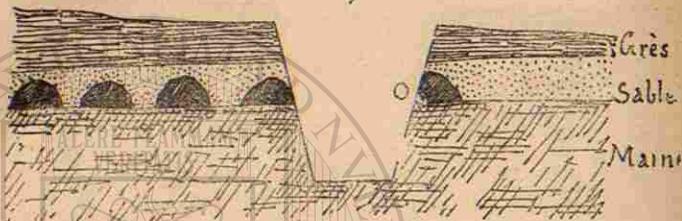
¹ Voir Figure 87, la route de Monthou.

² Voir Figure 88, la place des six corps.

³ Voir Figure 89, la place du sixième corps au point O.

M. Jules Mayeux¹). Ce corps était déposé, avec quelques petits silex travaillés et quelques éclats de poteries informes,

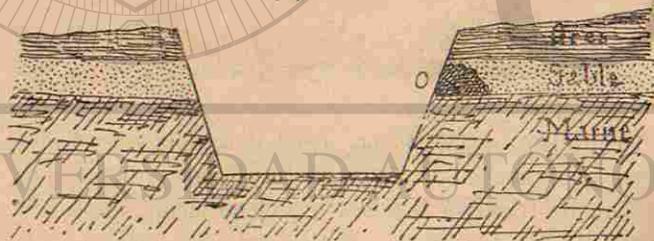
Coupe Et



88. — Coupe en EF sur la route de Monthou.

entre une couche de marne compacte, de trois mètres d'épaisseur, et une table de grès de 60 centimètres, dont les assises irrégulières s'étendaient le long de la tranchée de la route

Coupe CD.

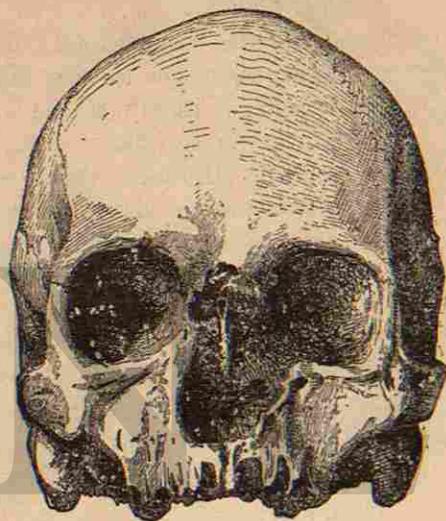


89. — Coupe en CD sur la route de Monthou.

sur une longueur de dix mètres et sur une largeur de six, affleurant presque le puits d'observation que nous avons fait

¹ Voir, Figure 90, ce crâne vu de face, et, Figure 91, p. 555, le même crâne vu de profil.

ouvrir pour savoir à quelle profondeur se trouvaient encore nos silex travaillés, par nous réputés tertiaires; j'étais donc sur le bord du champ où je poursuivais mes travaux depuis dix ans au moins. J'apportai cette pièce à l'abbé Bourgeois, retenu ce jour-là par les devoirs de l'administration, et il s'é-



90. — Crâne de Thenay, vu de face.

cria dans son émotion : « Mon cher ami, décidément il nous faudra refaire nos cahiers. »

II. De passage aux Montils (Loir-et-Cher), en septembre 1881, je vis s'ébouler, sur le flanc d'une grande terrasse, au-dessus de la vallée du Beuvron et sur la route départementale de Pont-Levoy à Blois, une partie considérable du jardin du docteur Égret; pour soutenir ce qui en restait encore, des ouvriers alignèrent la coupe, très nettement tranchée déjà, afin de pouvoir élever un mur d'appui : sur

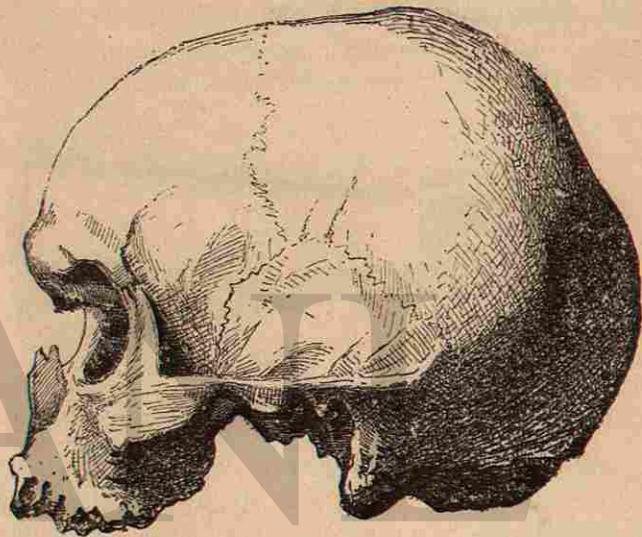
une largeur de 15 mètres se dessinaient six couches bien accentuées :

Première couche : humus	0 ^m ,80
Deuxième couche : terre d'un gris noir, silex travaillés, quelques ossements, <i>ostrea edulis</i>	0 ^m ,80
Troisième couche : argile avec nombreux silex, du même aspect que les silex dits tertiaires de Thenay; comme là, pauvre en ossements	1 ^m ,00
Quatrième couche : sable de l'Orléanais, débris de <i>dinotherium</i> et de <i>rhinoceros pontileviensis</i> ; nombreux silex travaillés.	1 ^m ,50
Cinquième couche : marne très maigre, quelques fragments de fer oxydé et de poteries grossières; nombreux silex travaillés	1 ^m ,50
Sixième couche : composée : 1° d'une bande de sable très fin, où je n'ai rien trouvé;	
2° d'une ligne de terre noire très mince, où quelques os de <i>cervidés</i>	0 ^m ,05
3° d'une assise de sable blanc très compact avec plusieurs dents d' <i>equus adamiticus</i> et de plusieurs morceaux de céramique et de laitiers	3 ^m ,00

Le tout reposant sur la craie.

Toutes ces couches réputées tertiaires sont à la même altitude que Pont-Levoy.

Même découverte à Saint-Romain, près Saint-Aignan (Loir-et-Cher), où, grâce à M. Sallé, pharmacien, nous avons trouvé les mêmes couches, à l'exception de la seconde. Le sable blanc y passait presque à l'état de grès;

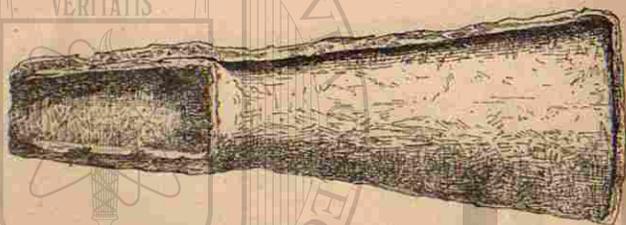


91. — Crâne de Thenay, vu de profil.

c'est à sa partie inférieure, difficile à attaquer, qu'au milieu de graines de *chara*, logées dans de petits fragments de calcaire, nous avons recueilli plusieurs morceaux de plats de même couleur et de même pâte que les poteries grossières du Bois du Roc Vilhonneur (Charente), trouvées par nous; ces débris adhèrent encore à la table de calcaire lacustre qui forme en notre contrée ce qu'on appelle le miocène, jusqu'à plus ample information.

Même découverte à Choussy où, sous une couche de deux

mètres, pleine de silex travaillés à sa partie supérieure, j'ai trouvé une belle hache en bronze avec bavure¹ (les vieux paysans prétendaient encore, il y a cinquante ans, tenir de leurs ancêtres qu'avant les rois il y avait des fonderies au lieu même de ma découverte). Tout auprès, dans la direction du nord, plusieurs ossements du sable de l'Orléanais; dans la direction de l'ouest, nombreux échantillons d'*ostrea edulis*, armées de leurs deux valves, très rares dans cette condition



92. — Hache en bronze de Choussy.

au milieu de nos faluns de Pont-Levoy; là encore, beaucoup de débris de céramique, ainsi qu'à Osly, le plus vaste champ exploité par nous, qui nous a fourni, au milieu de coquilles faluniennes, les plus beaux échantillons de l'âge de la pierre, le disputant en netteté de taille et en perfection de forme aux plus beaux spécimens du Danemark.

Toutes ces découvertes, à l'exception de celle des Montils, ont été faites dans des terrains identiques aux terrains de la Sologne, voués à l'humidité pendant des siècles.

Je me permets de poser cette modeste interrogation aux honorables doctinaires de l'âge de pierre: « Ne pourrions-nous pas dire que nos stations de l'âge de pierre sont tout simplement contemporaines de nos stations lacustres? »

¹ Voir Figure 92.

Nous voilà bien loin du miocène, dans un pliocène remanié; nous sommes même à la partie supérieure du quaternaire qui nous donne la main.

III. Voici quelques remarques qui nous blanchiront, j'espère, du reproche de légèreté, quand nous élevons des doutes sur les silex tertiaires de Thenay, quand nous ébranlons l'hypothèse de l'homme tertiaire presque sorti de notre cercle pontilévien.

Bien longtemps avant nous, le petit plateau où fourmillent ces silex, avait été remué en tous sens pour en retirer la marne, maigre, mais si abondante que les frais d'extraction étaient facilement couverts. A chaque nouvelle fouille, pour arriver à la marne, la partie supérieure, remplie de nos silex, comme on peut le voir dans les alentours de Choussy, était rejetée à droite et à gauche, si bien qu'après un long laps de temps elle se trouva encaissée et agglutinée par suite de superpositions successives. Pour nous, frappés par la taille incontestablement rubannée des silex que nous y trouvions, par la correspondance des échancrures naturelles et plus souvent artificielles, par les coups intentionnels qui en faisaient des grattoirs, des perçoirs, des perceurs, pour les yeux les moins exercés, nous les fimes bientôt admettre parmi les silex évidemment travaillés de main d'homme.

A cinquante mètres de ce plateau, que nous avons fait passer pour un atelier tertiaire pendant plus de quinze ans, se trouve l'étang du Roger, le plus vaste de la contrée et qui remonte au ix^e siècle¹. Les eaux pluviales y charriaient pêle-mêle graviers, cailloux et autres objets plus ou moins déterminables qui l'auraient encombré, si on ne l'avait curé à peu près tous les dix ans; pour ne pas produire des escarpements dangereux, les résidus étaient étendus plus loin dans un cer-

¹ Voir Figure 87, p. 551, l'étang du Roger.

tain ordre; leurs couches superposées, tassées, formèrent, avec le temps, un tout compact qui pouvait bien passer pour un terrain vierge, et il n'est point étonnant que nous ayons cru en place ces nombreux silex que nous faisons arracher avec peine de ces amoncellements où ils étaient recelés depuis des centaines d'années.

Ces considérations nous amènent tout naturellement à reconnaître que le terrain nous ayant donné les silex proclamés tertiaires est un terrain remanié; et de ces remaniements, qui ont profondément changé, sur tous les points, l'aspect des dépôts pliocènes, miocènes et même éocènes, nous avons un exemple sans conteste justifiant pleinement notre hypothèse d'un remaniement à Thenay. Là, à Saint-Georges, à Saint-Romain, aux Montils, nous sommes sur la rive gauche de la Loire, sur la rive droite nous nous trouvons de même en plein tertiaire: or, des terrassements pour la construction d'une nouvelle gare à Suèvres, entre Mer et Blois, nous ont permis, à M. l'abbé Bourgeois et à moi, de récolter, au milieu des vertébrés ordinaires caractérisant les graviers de l'Orléanais, des coquilles accusant une période plus ancienne que celle des faluns. Parmi ces coquilles le savant M. Deshayes nous a déterminé: l'*helix turonensis*; le *planorbis declivis* (Braun); le *planorbis semi-costatus*; le *planorbis solidus* (Thomæ); la *Bithynia helicella* (Braun); la *nerita marmorea*; la *melanopsis callosa*; la *melania aquitanica*,... tous mollusques qui appartiennent à l'assise supérieure des calcaires de la Beauce (miocène) et se retrouvent en Allemagne dans une position géologique semblable. Nous sommes autorisés à déduire de ce fait un remaniement inéluctable. La mer des faluns, qui avait envahi sur la rive droite les graviers ossifères de la Loire, les remaniant jusqu'au fond, les a également envahis et remaniés plus profondément encore sur la rive gauche. Ces dépôts remaniés ont été rema-

niés à leur tour par le diluvium général (le gris, le rouge, le blanc, il n'importe) que l'on pourrait appeler le grand dépositaire des trésors préhistoriques et des reliques des âges suivants.

M. Douvillé, de l'École des Mines, a étudié scrupuleusement, comme M. Lemesle, le plateau de Pont-Levoy où se sont agitées nos trop longues et trop éclatantes discussions; tous deux affirment que là nous avons affaire à un terrain d'alluvions des plus manifestes et des plus puissantes; et nul ne doute que des objets d'époques très différentes ont été réunis dans ces immenses atterrissements.

De ces observations sommaires, sur lesquelles je vous demanderai à revenir, Monsieur l'abbé, la conclusion se tire d'elle-même: — il est imprudent de soutenir que les silex de Thenay appartiennent soit au miocène, soit au pliocène; — imprudent de soutenir que ces silex n'ont pas été taillés; — imprudent d'affirmer l'homme tertiaire, qu'une nouvelle école a voulu nous imposer sans l'avoir défini, comme si l'on pouvait chanter le *Credo* de l'indéfini.

Agréez, Monsieur l'Abbé, etc.

G. DELAUNAY.

II.

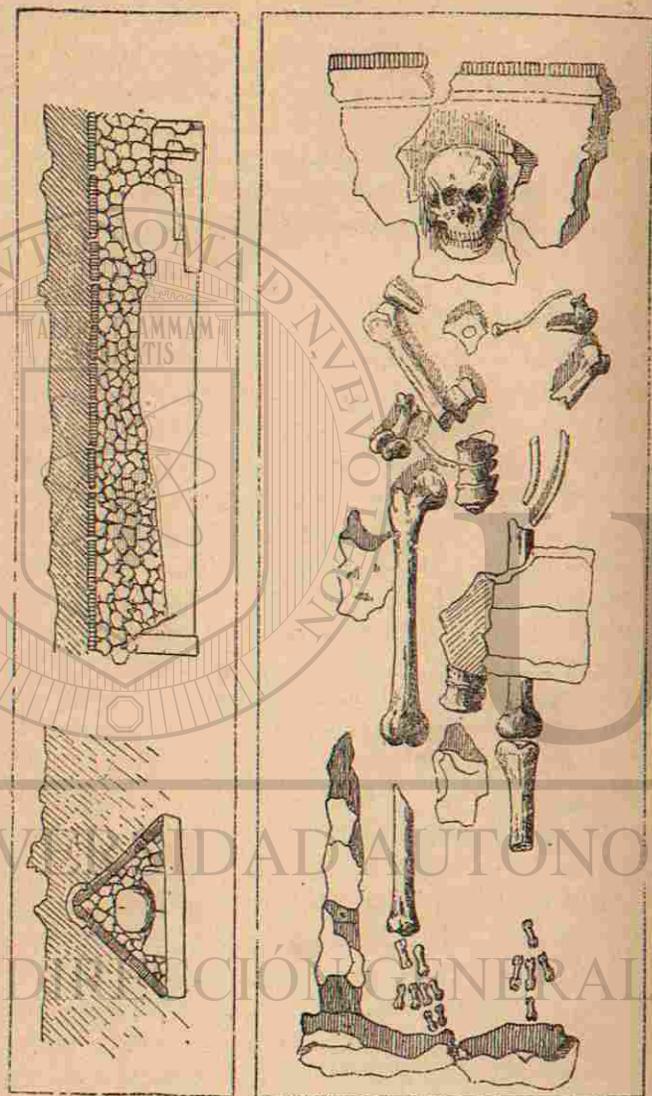
Seconde lettre de M. l'abbé Delaunay.

Monsieur l'Abbé,

A la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire relativement aux silex dits *tertiaires de Thenay*, je crois utile d'ajouter certains faits corroborant l'opinion que ces pierres taillées, capricieusement amoncelées, à différentes époques, sur tous les points de la terre, et dont l'immense majorité n'a jamais servi, étaient le plus souvent des amulettes ou des insignes pour les vivants ou des hommages rendus aux morts.

En 1882, comme je remplissais les fonctions de saint ministre à Theillay, canton de Salbris, diocèse de Blois, un ouvrier me signala un alignement de tertres funéraires, dans un terrain appartenant à M. le comte d'Orléans, qui m'octroya courtoisement l'autorisation de le fouiller.

Chaque corps se trouvait sous un amas de pierres, de tuiles et de débris de poterie, dans une position absolument identique, constatée par moi dans quatre tertres et par les ouvriers dans plus de cinquante. La tête, orientée, était posée sur un silex plus ou moins concave, placé lui-même sur une très large brique s'appuyant sur une plaque de grès semblable à celles qui formaient l'aire compacte où reposait le reste du corps, — à droite et à gauche, le long des parties les plus charnues, se trouvaient de gros boudins de chaux, — les pieds étaient protégés ou fixés par deux pierres de Bourré, brutes à l'extérieur, soigneusement piquées à l'inté-



93. — Squelette de Theillay.

rieur, placées sur champ et d'équerre¹ — enfin vis-à-vis des premières vertèbres, au-dessous de la mâchoire, je relevai quatre clous complètement oxydés. Cette dernière découverte semblerait indiquer que la tête était fixée, et, rapprochant cette particularité de la position des pieds, on pourrait peut-être supposer que le mort avait été mis ainsi dans l'impossibilité de nuire aux vivants, sous forme de revenant, ou, au contraire, à l'abri de certaines persécutions diaboliques. Quant aux pierres formant le tertre, aux tuiles et aux faîteaux le recouvrant, ils marquent clairement le désir de sauvegarder ces monuments sacrés le plus longtemps possible.

Parmi les pierres j'ai trouvé : de nombreux silex travaillés et craquelés, beaucoup de restes de poudingues, empruntés aux blocs erratiques communs dans la localité, quelques petits morceaux de verre et des mâchefers provenant sans doute des fours celtiques dont j'ai pu constater la trace au centre de la commune de Theillay (nous sommes là du reste à deux lieues de Neuvy-sur-Barangeon, canton de Vierzon, où abondent les *celticæ reliquæ*).

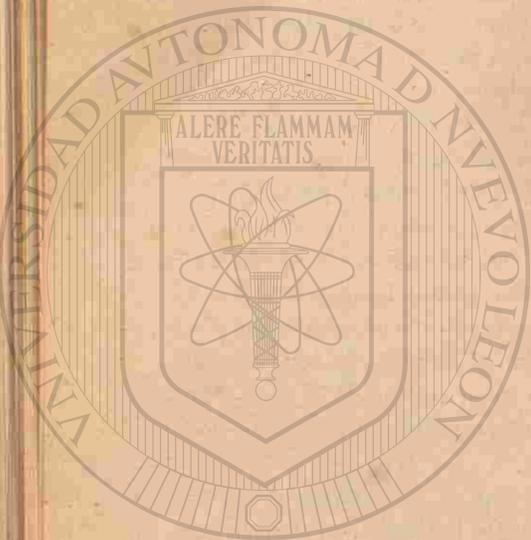
Il y a plus de soixante ans, je me souviens d'avoir remarqué, à un enterrement, dans le Perche, que chacun déposait une petite pierre au pied des croix s'élevant de la maison mortuaire au cimetière; je rappelle ici ce reste d'une vieille tradition, certainement oubliée, afin de souligner l'imprudence qu'il y aurait à conclure à l'origine trop primitive de ces amoncellements de pierres taillées ou non taillées.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, etc.

Mai 1889.

G. DELAUNAY.

¹ Voir Figure 93.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECA

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME.

Pages.
LETTRE DE S. G. Mgr BOURNET, évêque de Rodez, à l'auteur. 1

SECONDE PARTIE.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA BIBLE.

Livre premier. — Le Pentateuque.

SECTION I. — Authenticité du Pentateuque.....	3
<i>Chapitre I.</i> Origine mosaïque du Pentateuque.....	9
Article I. Preuves extrinsèques de l'authenticité du Pentateuque.....	9
Article II. Preuves intrinsèques de l'authenticité du Pentateuque.....	17
I. Comment on peut reconnaître si le Pentateuque a été écrit au temps de l'exode.....	17
II. Plan du Pentateuque.....	24
III. Authenticité de la Genèse prouvée par le but particulier que s'est proposé son auteur : déterminer les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la Terre Promise...	34
§ I. Promesse que Dieu a faite de donner la terre de Chanaan aux Israélites et obligation que leur impose cette promesse.....	38
§ II. La piété filiale fait un devoir aux Israélites de partir pour la Terre Promise.....	54

	Pages.
IV. Authenticité des quatre derniers livres du Pentateuque prouvée par le but que s'est proposé leur auteur.....	61
§ I. Caractère général des récits des quatre derniers livres du Pentateuque.....	63
§ II. Rappel réitéré des promesses divines.....	75
§ III. Les récits de miracles.....	80
§ IV. La forme et les lacunes de la législation hébraïque, preuves de son origine mosaïque.....	91
§ V. Le souvenir de l'Égypte est encore vivant dans le Pentateuque.....	103
<i>Chapitre II.</i> Solution des objections contre l'authenticité du Pentateuque.....	131
Article I. Objections philologiques contre l'authenticité du Pentateuque.....	133
I. Explication de l'emploi des noms divins dans la Genèse.....	133
II. La distinction des passages élohistes et jéhovistes ne s'applique pas aux quatre derniers livres du Pentateuque.....	143
Article II. Objections historiques contre l'authenticité du Pentateuque.....	163
I. L'unité du Sanctuaire.....	172
II. Les sacrifices.....	187
III. Les fêtes.....	196
IV. Les prêtres et les lévites.....	202
V. Les redevances dues aux prêtres et aux lévites.....	213
SECTION II. — La cosmogonie biblique.....	227
<i>Chapitre I.</i> De la forme du récit de la création.....	228
Article I. Antiquité du récit de la création d'après l'étude philologique du texte.....	228
Article II. Caractère du récit de la création.....	231

	Pages.
<i>Chapitre II.</i> De l'interprétation du premier chapitre de la Genèse.....	233
Article I. Enseignements contenus dans le récit de la création.....	235
Article II. Des jours génésiaques.....	240
I. Exposé des divers systèmes d'interprétation des jours génésiaques.....	240
II. Critique des systèmes d'interprétation des jours génésiaques.....	243
<i>Chapitre III.</i> Les erreurs sur la cosmogonie. — Darwinisme. — Monisme.....	266
Article I. Les conséquences du transformisme d'après ses adeptes les plus avancés.....	268
Article II. Exposé du darwinisme.....	285
Article III. Critique du darwinisme.....	308
Article IV. Hæckel et le monisme.....	363
Article V. Critique du système de Hæckel.....	383
SECTION III. — La chronologie biblique et les temps primitifs.....	437
<i>Chapitre I.</i> Observations générales.....	437
<i>Chapitre II.</i> Ancienneté de la terre.....	442
<i>Chapitre III.</i> Antiquité de l'homme.....	452
Article I. Incertitude de la chronologie biblique pour les temps primitifs.....	455
Article II. Conséquences qui résultent de l'incertitude de la chronologie biblique.....	468
Article III. De l'ancienneté de l'homme d'après les géologues.....	481
<i>Chapitre IV.</i> La chronologie des anciens peuples et l'ancienneté de l'homme.....	504
Article I. La chronologie de l'Inde.....	504

	Pages.
Article II. La chronologie chinoise	510
Article III. La chronologie égyptienne	522
Article IV. La chronologie chaldéenne.....	539

APPENDICE.

Les Silex de Thenay	549
Première lettre de M. l'abbé Delaunay.....	550
Seconde lettre de M. l'abbé Delaunay	560

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

	Pages.
48. Scribes égyptiens, d'après un tombeau de Gizéh, iv ^e dynastie.	69
49. Procession des prêtres égyptiens portant la barque sacrée. Temple d'Abou-Simbel, xix ^e dynastie.....	118
50. Osiris, juge des morts, portant le pectoral suspendu à son cou	122
51. Pectoral représentant le dieu Ra et la déesse Ma, d'après Wilkinson.....	123
52. Stèle d'Antef, représentant les offrandes faites aux morts. Mu- sée du Louvre. Vis-à-vis de la page.....	125
53. <i>Ammonites bisulcatus</i> . Vue latérale et vue antérieure	247
54. <i>Asterophyllites equisetiformis</i>	248
55. Coupe de nummulites dans un calcaire.....	249
56. Calcaire à entroques.....	250
57. Squelette d'ichthosaure fossile, contenant les écailles et les arêtes de poissons non digérés qui lui avaient servi de nourriture.....	251
58. Traces de <i>Brontozeum giganteum</i> avec empreintes de gout- tes de pluie	253
59. <i>Oldhamia radiata</i> (Fucoïde).....	256
60. Trilobite (<i>Sao hirsuta</i>).....	257
61. <i>Telerpeton elginense</i>	258
62. <i>Fenestella tenuiceps</i> . Grandeur naturelle	259
63. <i>Osteolepsis</i> , poisson ganoïde dévonien	260
64. Essais de la nature qui apprend à former l'homme, d'après J.-B. Robinet.....	287
65. Charles Darwin	291
66. Embryons, d'après Hæckel.....	329
67. Diverses espèces de chiens, d'après les monuments indigènes de l'Égypte (Wilkinson)	343
68. Mâtin assyrien. Bas-relief de Koyoundjik.....	345
69. Obélisque d'On (Héliopolis), érigé par Osortésen I ^{er}	348
70. Oies becquetant et marchant. Peinture d'un tombeau de l'an- cien Empire, à Meydoum. Musée de Boulaq.....	351

	Pages.
71. Retour de chasse. Fragment de peinture de la nécropole de Thèbes.....	355
72. <i>Bathybius Hæckelii</i> , d'après Hæckel.....	400
73. <i>Eozoon Canadense</i> , d'après Zittel.....	408
74. <i>Archæopteryx lithographicus</i> , trouvé à Solenhofen, en Bavière.....	410
75. Squelettes d'homme et de singes anthropoïdes, d'après Huxley.....	419
76. Cerveau du mathématicien Gauss, vu de profil, d'après Wagner.....	423
77. Cerveau de Forang-outang, vu de profil, d'après G. Vogt.....	424
78. Tête de singe nasique (<i>Semnopithecus nasicus</i>) de Bornéo, d'après Brehm.....	425
79. Tête de miss Julia Pastrana, d'après une photographie de Hintze.....	425
80. Tête végétale dessinée d'après nature (M. Renooz).....	426
81. Crâne de l'homme.....	426
82. La craie vue au microscope.....	446
83. Foraminifères.....	447
84. Diatomées.....	449
85. Les quatre races humaines connues des Égyptiens. Peinture du tombeau de Sêti 1 ^{er}	500
86. Table royale d'Abydos. Vis-à-vis de la page.....	528
87. Route de Thenay à Monthou. Plateau des fouilles où ont été trouvés les silex de Thenay. Étang du Roger.....	551
88. Coupe en E F sur la route de Monthou.....	552
89. Coupe en C D sur la route de Monthou.....	552
90. Crâne de Thenay, vu de face.....	553
91. Crâne de Thenay, vu de profil.....	555
92. Hache en bronze de Choussy.....	556
93. Squelette de Theillay.....	562

FIN DE LA TABLE DES ILLUSTRATIONS DU TOME TROISIÈME.



BAR-LE-DEC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

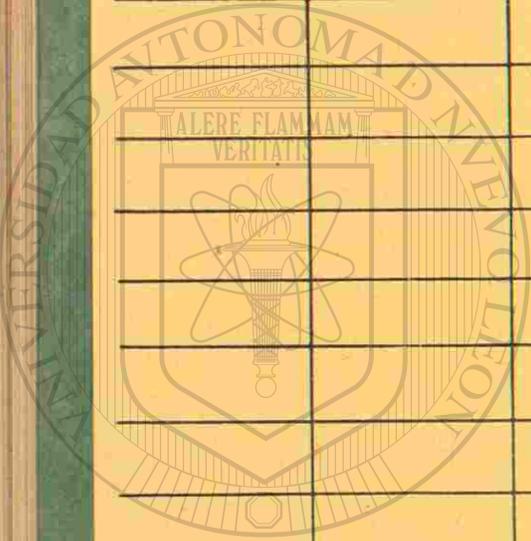
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



CAPILLA ALFONSINA

U. A. N. L.

Esta publicación deberá ser devuelta
antes de la última fecha abajo indi-
cada.

BS513

v5

v.3

44489

1890-91

AUTOR

VIGOUROUX, Fulcran Grégoire

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



